



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

COMPTE D'ÉTAT

20
18

UNITÉS ADMINISTRATIVES

A+T
DFAE
DFI
DFJP
DDPS

2A

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

Internet: www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

No d'art. 601.300.18f

SOMMAIRE

TOME 1	A	RAPPORT SUR LE COMPTE ANNUEL APERÇU DES CHIFFRES RÉSUMÉ EXPLICATIONS EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES RECETTES ET LES DÉPENSES
	B	COMPTE ANNUEL DE LA CONFÉDÉRATION COMPTE ANNUEL DE LA CONFÉDÉRATION ANNEXE AU COMPTE ANNUEL
	C	GESTION DES CRÉDITS
	D	COMPTES SPÉCIAUX ET FONDS ALIMENTÉ PAR LE SUPPLÉMENT
	E	ARRÊTÉS FÉDÉRAUX
TOME 2A	F	COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES AUTORITÉS ET TRIBUNAUX DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS
TOME 2B	G	COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'ÉNERGIE ET DE LA COMMUNICATION

TABLE DES MATIÈRES

COMPTE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

1	AUTORITÉS ET TRIBUNAUX	7
101	ASSEMBLÉE FÉDÉRALE	9
103	CONSEIL FÉDÉRAL	15
104	CHANCELLERIE FÉDÉRALE	17
105	TRIBUNAL FÉDÉRAL	25
107	TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL	31
108	TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL	37
109	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION	43
110	MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION	47
111	TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS	53
2	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	59
202	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	63
3	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR	97
301	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI	101
303	BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES	109
305	ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES	115
306	OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE	121
311	OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE	139
316	OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE	149
317	OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE	161
318	OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES	171
341	OFFICE FÉDÉRAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES	185
342	INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE	193

4	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE	199
401	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP	203
402	OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE	211
403	OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE	223
413	INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ	235
417	COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU	241
420	SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS	247
485	CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DU DFJP	265
5	DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS	275
500	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS	279
502	AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT	285
503	SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION	289
504	OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT	293
506	OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	303
525	DÉFENSE	311
540	OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE	327
542	ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES	333
543	ARMASUISSE IMMOBILIER	339
570	OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO	347

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	0,1	0,1	0,1	0,0	40,4
Charges	105,5	115,7	106,4	0,9	0,8
Charges propres	105,5	115,7	106,4	0,9	0,8
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

L'Assemblée fédérale est soutenue par les Services du Parlement (SP) dans l'exercice de ses attributions. Les tâches des SP sont les suivantes:

- planifier et organiser les sessions des Chambres fédérales et les séances des commissions parlementaires;
- exécuter les travaux de secrétariat, les travaux de traduction et l'établissement des procès-verbaux des délibérations des deux Chambres et des commissions;
- conseiller les députés, notamment les collèges présidentiels des deux Chambres et des commissions, tant sur le fond que sur la procédure;
- informer le public sur l'Assemblée fédérale et ses travaux;
- assister l'Assemblée fédérale dans l'exercice de ses attributions en matière de relations internationales;
- gérer la Bibliothèque du Parlement et offrir aux députés des prestations dans les domaines de la documentation et des technologies de l'information;
- veiller à ce que les infrastructures soient adaptées et prendre en charge les nombreuses autres tâches qui relèvent de l'administration du Parlement.

La progression des charges par rapport à l'exercice précédent résulte d'évolutions divergentes. Ainsi, les coûts relatifs au renouvellement des licences d'une durée de trois ans, qui étaient inscrits au compte 2017, n'apparaissent pas dans le compte 2018. En revanche, les dépenses liées aux prestations informatiques requises dans le cadre de projets ont augmenté.

GP 1: SERVICES DU PARLEMENT

MANDAT DE BASE

Les SP assistent l'Ass. féd. dans ses activités. Ils accomplissent des tâches en faveur des Chambres fédérales, des présidentes et des présidents des conseils, d'autres organes de l'Ass. féd., des commissions et des délégations, des parlementaires ainsi que des groupes et secrétariats des groupes. En outre, ils préparent les activités accomplies à l'étranger par les organes de l'Ass. féd. et organisent les visites des délégations étrangères. Enfin, ils sont responsables des relations publiques et de la fourniture interne de prestations (ressources humaines, finances et contrôle de gestion, informatique, sécurité).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,1	0,1	0,1	117,7
Charges et dépenses d'investissement	60,0	67,5	61,1	-6,4	-9,5

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement sont inférieures au montant budgétisé. Cela est notamment dû à la décision, motivée par des considérations économiques, de différer de deux ans le remplacement de l'infrastructure informatique de base.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Stratégie: Mise en œuvre de la stratégie 2017-2020			
- Rapport à la Délégation administrative sur l'état de la mise en œuvre (délai)	-	30.11.	30.11.
Organisation: Organisation optimale des séances des Chambres Fédérales et des commissions			
- Degré de réalisation: État des lieux avec le secrétaire général (% min.)	-	95	100
- Présentation des recommandations à la direction en vue de l'optimisation (délai)	-	30.09.	30.09.

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été pleinement atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		81	52	113	61	117,7
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	81	52	113	61	117,7
Charges / Dépenses		105 539	115 674	106 424	-9 250	-8,0
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionn. (envel. budg.) Services du Parlement	60 037	67 494	61 054	-6 440	-9,5
	<i>Transfert de crédits</i>		-3			
	<i>Cession</i>		532			
Crédits ponctuels						
A202.0102	Parlement	45 502	48 180	45 371	-2 809	-5,8

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	80 619	52 000	113 227	61 227 117,7

Les revenus de fonctionnement proviennent des ventes de publications et d'articles cadeaux réalisées par le kiosque situé à l'entrée du Palais du Parlement ainsi que des remboursements des assurances sociales et de la taxe d'incitation sur le CO₂.

La hausse des revenus est due à une augmentation des remboursements des assurances sociales.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) SERVICES DU PARLEMENT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	60 036 975	67 494 080	61 053 584	-6 440 496	-9,5
<i>dont mutations de crédits</i>		528 780			
<i>avec incidences financières</i>	52 942 961	59 841 780	53 894 356	-5 947 424	-9,9
<i>sans incidences financières</i>	-196 965	-	165 191	165 191	-
<i>Imputation des prestations</i>	7 290 979	7 652 300	6 994 038	-658 262	-8,6
Charges de personnel	37 268 862	38 486 100	37 926 088	-560 012	-1,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	22 768 113	29 007 980	23 127 496	-5 880 484	-20,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	8 730 586	13 907 880	9 570 013	-4 337 867	-31,2
<i>dont charges de conseil</i>	335 958	790 000	321 213	-468 787	-59,3
Postes à plein temps (Ø)	218	218	250	32	14,7

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Grâce à une gestion des postes rationnelle, les charges de personnel sont légèrement inférieures à celles qui étaient budgétisées.

Les chiffres inscrits au titre de l'effectif dans le compte 2017 et le budget 2018 ne comprennent pas les 32 EPT imputés par l'Office fédéral de la police. Il est par conséquent difficile de les comparer avec le chiffre correspondant du compte 2018.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont reculé pour diverses raisons.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont diminué parce que l'infrastructure informatique sera utilisée plus longtemps que prévu, d'une part, et parce que la stabilité des systèmes a entraîné une réduction des dépenses liées aux contrats de service et à la maintenance, d'autre part.

Certains prestataires et spécialistes n'ayant pas été sollicités pour des projets, les *charges de conseil* ont été plus basses que prévu.

Grâce à une utilisation prudente des ressources, les autres charges d'exploitation ont été inférieures aux prévisions (- 1 mio).

Mutations de crédits

- Cession, par l'Office fédéral du personnel, de 531 900 francs pour la réintégration de collaborateurs malades ou ayant subi un accident, la réalisation de placements à l'essai dans le cadre de la réinsertion professionnelle de personnes extérieures, l'engagement et la formation de personnes handicapées, la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, le versement de cotisations sociales plus élevées et l'accueil extra-familial pour enfants
- Transfert de crédit à l'Administration fédérale des finances à hauteur de 3120 francs pour l'instrument de gestion *Cockpit Ressourcen Bund*

A202.0102 PARLEMENT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	45 501 828	48 180 100	45 370 878	-2 809 222	-5,8
Charges de personnel	36 630 725	38 770 100	36 584 312	-2 185 788	-5,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 871 102	9 410 000	8 786 566	-623 434	-6,6
<i>dont charges de conseil</i>	19 535	430 000	56 646	-373 354	-86,8

Bases légales

LF du 18.3.1988 sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP; RS 171.21).

Parlement

Les charges de personnel sont inférieures au montant budgétisé, essentiellement en raison du nombre réduit des séances.

En ce qui concerne les prestations de prévoyance à l'intention des députés, aucune prestation pour décès ou pour invalidité n'a dû être versée.

Par ailleurs, les commissions ont moins fait appel aux services d'experts que ne le prévoyait le budget (- 0,4 mio).

CONSEIL FÉDÉRAL

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Charges / Dépenses		15 626	17 897	16 669	-1 229	-6,9
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	15 626	17 897	16 669	-1 229	-6,9
	<i>Cession</i>		30			

EXPOSÉ DES MOTIFS

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	15 626 142	17 897 400	16 668 864	-1 228 536	-6,9
<i>dont mutations de crédits</i>		30 300			
<i>avec incidences financières</i>	9 700 917	11 913 800	10 239 048	-1 674 752	-14,1
<i>Imputation des prestations</i>	5 925 225	5 983 600	6 429 815	446 215	7,5
Charges de personnel	8 171 792	9 153 100	8 443 011	-710 089	-7,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	7 454 350	8 744 300	8 225 852	-518 448	-5,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	200 000	210 000	200 000	-10 000	-4,8

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les traitements des magistrats d'un montant de 4 millions et les retraites versées aux anciens magistrats d'un montant de 4,4 millions. Elles sont inférieures de 0,7 million au montant inscrit au budget, principalement parce que certaines rentes n'ont pas été perçues,

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Tandis que les dépenses relatives au service de transport aérien (env. 5 mio) ont augmenté de 10 % par rapport au montant inscrit au budget, celles relatives aux transports officiels sur route et sur rail ainsi qu'aux carburants (0,4 mio) sont légèrement inférieures aux prévisions. Les charges de biens et services liées à l'informatique (0,2 mio) et les loyers des bureaux des chefs des départements (0,8 mio) correspondent aux montants prévus dans les contrats conclus avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication et l'Office fédéral des constructions et de la logistique.

Les autres dépenses de biens et services et dépenses d'exploitation ont concerné les invitations émanant de l'ensemble du Conseil fédéral (CF) et les visites d'État (0,5 mio), les voyages des conseillers fédéraux en Suisse et à l'étranger (0,6 mio), les manifestations organisées pour les ambassadeurs (0,2 mio), les services de l'aéroport de Zurich pour des hôtes officiels (0,2 mio) ainsi que les dépenses de service distinctes (0,1 mio). Les frais de représentation forfaitaires du CF se sont élevés à 0,2 million. Le nombre de manifestations a été moins élevé que prévu et leur organisation a été moins onéreuse, ce qui se traduit par un recul d'environ 1 million par rapport au montant budgétisé.

Mutations de crédits

- Cessions de 30 300 francs par l'Office fédéral du personnel pour l'adaptation des retraites des anciens magistrats au renchérissement

CHANCELLERIE FÉDÉRALE

FONCTIONS CLÉS DE LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE

- Planification, pilotage et coordination de l'activité gouvernementale ainsi que contrôle de gestion
- Pilotage et exécution de la communication du Conseil fédéral et publication des textes officiels
- Défense des droits politiques et garantie de la marche à suivre pour les élections et votations fédérales

FONCTIONS CLÉS DU PRÉPOSÉ FÉDÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE (PFPDT)

- Garantie de la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes ainsi que de la transparence au sein de l'administration

PROJETS 2018

- Programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA): début de l'introduction dans les départements et à la Chancellerie fédérale (ChF)
- Vote électronique: vérification complète et certification des systèmes autorisés par le Conseil fédéral ainsi que publication du code source
- Remplacement du système de production et de parution des publications officielles (modernisation du Centre des publications officielles [CPO]): clôture du projet
- Remplacement de l'application destinée à l'élection du Conseil national: réalisation et introduction
- GEVER ChF et INTERDÉP: préparation d'un plan de remplacement et de migration, réalisation et introduction

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les objectifs des projets planifiés ont pu être atteints en grande partie, sous réserve des exceptions suivantes:

Modernisation du CPO: l'élaboration des spécifications détaillées et le développement de l'application spécialisée requièrent plus de temps. De ce fait, la mise en service du système et la clôture du projet sont reportées en 2019.

Vote électronique: le développement du système complètement vérifiable de La Poste Suisse a pu être achevé en 2018 comme prévu. L'achèvement de la certification s'étendra jusqu'au 1^{er} trimestre 2019. Le code source sera rendu public aussitôt que la certification aura été achevée. L'autre fournisseur, le canton de Genève, a par contre décidé de renoncer à mettre son propre système de vote électronique à disposition à partir de 2020, tout en continuant à offrir la possibilité de voter par voie électronique. Le code source du système genevois dont le développement s'est poursuivi sera rendu accessible au public dans le courant de 2019.

GEVER ChF, INTERDÉP et PFPDT: les deux projets partiels GEVER ChF et GEVER INTERDÉP se déroulent comme prévu, seule la phase de transition Réalisation du projet partiel GEVER ChF ayant été reportée à février 2019, ce qui n'aura pas d'incidence majeure sur le respect du calendrier. Le nouveau GEVER du PFPDT est en place depuis septembre 2018. Une mise à niveau par rapport à la nouvelle norme de la Confédération se fera en juin 2019.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	1,2	1,0	1,1	-0,1	-11,0
Charges	73,0	91,0	78,6	5,7	7,7
Charges propres	73,0	91,0	78,6	5,7	7,7
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les revenus se composent des émoluments perçus pour la légalisation de signatures apposées sur des certificats d'exportation, d'extraits du casier judiciaire et de diplômes, des contributions versées par les cantons pour l'exploitation du portail www.ch.ch et d'autres revenus.

Les tâches de la ChF et du PFPDT concernent exclusivement le domaine propre de l'administration fédérale. Les charges propres comprennent les charges de fonctionnement de la ChF et du PFPDT ainsi que le crédit ponctuel pour le programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA). Elles se composent pour l'essentiel des charges de personnel, des charges de biens et services liées à l'informatique ainsi que des loyers et fermages pour les bâtiments et sont donc faiblement liées.

Par rapport à l'année précédente, les charges propres ont augmenté en raison des progrès réalisés dans le programme GENOVA. En raison d'une procédure de recours, les travaux liés au programme ont été retardés d'une année et demie par rapport à la planification initiale. Les travaux n'ayant pas pu avancer comme prévu pendant les années 2016 à 2018, ils sont reportés sur les années suivantes jusqu'à l'achèvement prévu du programme, en 2020.

GP 1: SOUTIEN DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT DE BASE

La ChF conseille et assiste le Conseil fédéral dans son activité gouvernementale au moyen de procédures optimales et d'outils efficaces et coordonne ses relations avec le Parlement. Avec le concours des départements, elle élabore le programme de la législature et la planification annuelle du Conseil fédéral, vérifie en continu leur mise en œuvre et coordonne l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement. La ChF gère les processus de prise de décision au sein du Conseil fédéral, informe le public des décisions prises et veille à la publication des textes officiels. En outre, elle conseille, en matière d'information et de communication, le Conseil fédéral et le président de la Confédération et coordonne les activités d'information au niveau fédéral. Enfin, elle garantit l'exercice des droits politiques sur le plan fédéral et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,2	1,0	1,1	0,0	4,3
Charges et dépenses d'investissement	57,8	63,2	56,2	-7,0	-11,0

COMMENTAIRE

L'augmentation des revenus par rapport au budget est due au nombre accru de légalisations. Les charges de fonctionnement ont été inférieures de 7 millions au montant budgétisé, ce qui est essentiellement dû à des retards dans le projet de modernisation du CPO. Par ailleurs, les charges de conseil et les autres charges d'exploitation affichent également une baisse.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Soutien et conseil au Conseil fédéral: La ChF gère le programme de la législature et la planification annuelle ainsi que les processus décisionnels au sein du gouvernement et assure l'établissement du rapport de gestion à l'intention du Parlement			
- Approbation du rapport de gestion, volumes I + II (délai)	15.02.	28.02.	14.02.
- Part des décisions du Conseil fédéral qui ne doivent pas être complétées après signature (% , min.)	98	95	98
Information et communication: La ChF conseille le CF et le président de la Confédération, veille à ce que des informations claires soient fournies en temps opportun et que des textes corrects paraissent dans les délais dans les 3 langues officielles			
- Disponibilité d'admin.ch, de News Service Bund (NSB), de tv.admin.ch (% , min.)	99	96	100
- Part des ordonnances publiées dans le Recueil officiel au moins 5 jours avant l'entrée en vigueur (% , min.)	95	80	91
- Part des messages et rapports publiés dans la Feuille fédérale dans les 30 jours suivant la décision du Conseil fédéral (% , min.)	50	50	49
Droits politiques: La ChF garantit l'exercice des droits politiques dans les affaires fédérales et veille au bon déroulement des élections et votations fédérales			
- Bon déroulement des initiatives populaires et des référendums facultatifs (%)	100	100	100
- Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des initiatives populaires (jours, max.)	25	30	31
- Durée moyenne du dépouillement et contrôle de la collecte des signatures; constatation de l'aboutissement des référendums (jours, max.)	7	21	11

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints. Ils feront l'objet d'un réexamen dans le cadre du prochain budget.

GP 2: PRÉPOSÉ FÉDÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE

MANDAT DE BASE

Le PFPDT assume d'une part les activités de conseil, de surveillance et d'information visant à assurer la protection de la personnalité et des droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données. Il remplit d'autre part des tâches de conseil, d'information et d'exécution lors de procédures de médiation en vue de garantir la transparence de l'administration, en particulier en donnant accès à des documents officiels. Le PFPDT travaille conjointement avec des autorités cantonales et internationales et siège dans des commissions nationales et internationales de développement de la protection des données et du principe de la transparence.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	5,7	5,9	5,8	-0,1	-1,9

COMMENTAIRE

Les charges ont été inférieures de 0,1 million au montant budgétisé. Cette diminution s'explique principalement par des charges de personnel plus basses.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Information: Le PFPDT sensibilise et informe le public notamment grâce à une présence active dans les médias, à des publications, à sa participation à différentes manifestations et au développement d'outils de sensibilisation			
- Publication du rapport d'activités annuel, avec conférence de presse (oui/non)	oui	oui	oui
- Contributions à des pages Internet (nombre, min.)	107	100	107
Surveillance: Le PFPDT effectue des contrôles systématiques en vue d'assurer le respect et la mise en œuvre concrète de la protection des données			
- Part des examens des faits effectués correspondant à la planification annuelle actuelle (% , min.)	60	70	60
Médiation: Le PFPDT mène les procédures de médiation			
- Part des demandes en médiation réglées / reçues (% , min.)	95	50	85

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été majoritairement atteints. En ce qui concerne les médiations, l'objectif a même été dépassé.

Surveillance: le PFPDT planifie annuellement – dans les limites des ressources disponibles – ses activités auprès des unités administratives de la Confédération et des entreprises. Les besoins de la politique, des entreprises et du public exercent une influence déterminante sur cette planification. La valeur-cible n'a pas été atteinte durant l'année sous revue mais sera conservée comme valeur de référence.

Médiation: depuis 2017, en matière de médiation, le PFPDT organise essentiellement des séances orales en lieu et place de procédures écrites. Cette méthode de travail permet de traiter la majorité des demandes en médiation dans les délais impartis. La valeur-cible a été portée à 80 % dans le budget 2019.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	1 204	1 028	1 072	44	4,3
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	1 204	1 028	1 072	44	4,3
Charges / Dépenses	72 988	91 005	78 642	-12 363	-13,6
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionn. (envel. budg.) Chancellerie fédérale	57 824	63 163	56 204	-6 959	-11,0
<i>Transfert de crédits</i>		339			
<i>Cession</i>		1 229			
A200.0002 Charges fonctionn. (envel. budg.) Prép. protection données	5 698	5 906	5 796	-110	-1,9
<i>Cession</i>		131			
Crédits ponctuels					
A202.0159 Programme réalisation et introduction GEVER Confédération	9 466	21 936	16 642	-5 294	-24,1
<i>Cession</i>		3			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	1 204 045	1 028 000	1 072 041	44 041	4,3

Les revenus de fonctionnement de la ChF proviennent des émoluments perçus pour la légalisation de certificats d'exportation, d'extraits du casier judiciaire et de diplômes ainsi que d'autres revenus (contribution versée par les cantons pour l'exploitation du portail www.ch.ch, location d'un logement de service et de places de stationnement). Les revenus correspondent au montant inscrit au budget.

Bases légales

O du 29.10.2008 sur l'organisation de la Chancellerie fédérale (Org ChF; RS 172.210.10). O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS 172.041.0).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) CHANCELLERIE FÉDÉRALE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	57 824 002	63 162 680	56 203 525	-6 959 155	-11,0
<i>dont mutations de crédits</i>		1 568 480			
<i>avec incidences financières</i>	38 402 155	44 442 480	36 948 260	-7 494 220	-16,9
<i>sans incidences financières</i>	51 122	-	152 696	152 696	-
<i>Imputation des prestations</i>	19 370 725	18 720 200	19 102 569	382 369	2,0
Charges de personnel	31 451 246	32 706 600	31 170 844	-1 535 756	-4,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	26 372 756	30 456 080	25 032 681	-5 423 399	-17,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	9 807 551	12 243 080	8 649 444	-3 593 636	-29,4
<i>dont charges de conseil</i>	32 033	390 800	13 085	-377 715	-96,7
Postes à plein temps (Ø)	173	175	175	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel de la ChF sont inférieures d'environ 1,5 million au montant inscrit au budget. Il était prévu d'allouer des fonds d'un montant équivalent au financement de charges liées à l'informatique. En raison de retards pris par certains projets informatiques, ces fonds n'ont toutefois pas été utilisés.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Au total, les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont inférieures de 5,4 millions au montant budgétisé.

Un peu plus des deux tiers (6,1 mio) des *charges liées à l'informatique* ont été consacrés à l'exploitation et à la maintenance des applications informatiques, près d'un tiers (2,5 mio) à des projets et à des développements. Les dépenses ont été inférieures de 3,6 millions au montant budgétisé. La différence résulte principalement des montants non employés dans le cadre du projet de modernisation du CPO (4,3 mio, retards dans les spécifications détaillées et le développement). Ayant atteint 6,1 millions, le montant dépensé pour l'exploitation et la maintenance des applications est resté inférieur de quelque 0,5 million au montant budgétisé, car des économies ont pu être réalisées.

Quant aux *charges de conseil*, la ChF a délibérément renoncé à l'achat d'études, expertises et autres prestations de conseil. Les charges sont ainsi restées inférieures de 0,4 million au montant budgétisé.

En ce qui concerne les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation*, quelque 12 millions ont été consacrés aux loyers et aux frais d'exploitation des locaux de la ChF, centre de presse compris, 3,6 millions à des prestations de service externes, 0,6 million aux autres charges d'exploitation, ainsi que 0,2 million à d'autres prestations acquises au sein de l'administration fédérale. Tout comme dans le cas des charges de conseil, la ChF a renoncé autant que faire se peut à l'achat de prestations auprès d'organes externes. Elle a fait de même s'agissant des prestations fournies par des entités de l'administration fédérale.

Mutations de crédits

- Cessions de 919 400 francs par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, la réinsertion professionnelle, l'accueil extra-familial pour enfants ainsi que pour le versement de contributions plus élevées à la caisse de pensions
- Cession de 310 000 francs par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour le projet «Vote électronique» (contributions aux cantons en faveur de projets achevés assortis de conditions portant sur la mise en œuvre) et A2A ARAMIS
- Transferts de crédits de l'UPIC à hauteur de 428 000 francs en faveur du projet SPT2020 et de 12 100 francs de l'Office fédéral de la statistique en raison du moindre recours par sedex à des prestations
- Transferts de crédits de 101 020 francs en faveur de différentes unités administratives pour des projets mineurs

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape» (V0264.02), voir tome 1, ch. C 12.

A200.0002 CHARGES FONCTIONN. (ENVEL. BUDG.) PRÉP. PROTECTION DONNÉES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	5 697 992	5 906 200	5 796 497	-109 703	-1,9
<i>dont mutations de crédits</i>		131 100			
<i>avec incidences financières</i>	5 222 916	5 420 000	5 376 821	-43 179	-0,8
<i>Imputation des prestations</i>	475 076	486 200	419 676	-66 524	-13,7
Charges de personnel	5 008 981	5 164 400	5 074 119	-90 281	-1,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	689 012	741 800	722 378	-19 422	-2,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	257 417	300 000	277 663	-22 337	-7,4
<i>dont charges de conseil</i>	40 500	80 000	40 500	-39 500	-49,4
Postes à plein temps (Ø)	26	28	26	-2	-7,1

Les charges de fonctionnement du PFPDT sont inférieures d'environ 0,1 million au montant budgétisé. Quelque 88 % constituent des charges de personnel, 12 % des charges de biens et services et des charges d'exploitation.

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel sont inférieures d'environ 0,1 million au montant budgétisé. Partant, le nombre moyen d'EPT est lui aussi inférieur à ce qui avait été prévu.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services liées à l'informatique de même que les charges de conseil sont inférieures aux montants budgétisés et compensent ainsi les autres charges de biens et services et charges d'exploitation, qui dépassent les montants budgétisés en raison d'un recours accru à des prestations de service externes.

Mutations de crédits

- Cessions de 131 100 francs par l'OFPER pour la formation de stagiaires des hautes écoles, l'accueil extra-familial pour enfants et le versement de contributions plus élevées à la caisse de pensions

A202.0159 PROGRAMME RÉALISATION ET INTRODUCTION GEVER CONFÉDÉRATION

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	9 465 656	21 936 000	16 641 626	-5 294 374	-24,1
<i>dont mutations de crédits</i>		2 500			
<i>avec incidences financières</i>	6 771 281	16 587 600	9 666 802	-6 920 798	-41,7
<i>Imputation des prestations</i>	2 694 375	5 348 400	6 974 824	1 626 424	30,4
Charges de personnel	676 694	2 500	750 436	747 936	n.d.
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 788 962	21 933 500	15 891 190	-6 042 310	-27,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	8 788 962	21 933 500	15 869 396	-6 064 104	-27,6
Postes à plein temps (Ø)	3	-	3	3	-

Une fois le programme de réalisation et d'introduction (GENOVA) achevé, l'administration fédérale centrale utilisera un produit standardisé, nouvellement acquis, pour sa gestion électronique des affaires (GEVER). Le programme GENOVA bénéficiant du statut de projet informatique clé de la Confédération, il fait l'objet d'un audit périodique par le Contrôle fédéral des finances.

Le programme GENOVA se déroulera en deux étapes:

- la première, dite de réalisation, vise à compléter le produit standard Acta Nova en y intégrant des spécificités de la Confédération; elle inclut la mise sur pied d'une plateforme centrale (2015 à 2018);
- la seconde, dite d'introduction, consiste à lancer le produit standardisé GEVER sous forme de projets (ou programmes) concrétisés dans les départements, à coordonner les projets d'installation et de migration des départements et à assurer la gestion de l'infrastructure par la ChF d'ici à mars 2020 (2018 à 2020).

À l'issue du programme, le service informatique standard GEVER sera exploité sous la direction de l'UPIC.

Les coûts totaux de mise en œuvre se monteront à 142 millions au maximum. Les coûts externes avec incidences financières ont été devisés à 67 millions, dont 25 millions sont destinés à la première étape, de réalisation, et 42 millions à la seconde, consacrée à l'introduction du produit. Les fonds nécessaires au financement des tâches centrales ont été alloués par les départements et transférés dans le budget de la ChF. En raison du report d'un an et demi dû à un recours interjeté contre l'adjudication OMC et vu la réactualisation de la planification actuellement en cours, une nouvelle répartition des fonds nécessaires jusqu'à la clôture du projet s'impose. Les crédits non utilisés en 2018 seront requis au cours des prochaines années (voir la demande de constitution de nouvelles réserves). La ChF garantit l'exploitation de l'infrastructure jusqu'à la fin du projet et coordonne les projets d'introduction et de migration des départements. Les charges de personnel résultent de la direction du programme et de son controlling.

En avril 2018, l'Office fédéral du développement territorial a pu, en tant qu'office pilote, mettre Acta Nova en service opérationnel, une solution qui fonctionne depuis lors sans incidents. Le PFPDT a suivi en septembre avec le même succès. Le reste des introductions et migrations seront achevées dans les départements d'ici l'été 2020 et le programme sera clos à cette échéance. L'adoption conditionnelle, en novembre 2018, de la norme v2.0 valable pour la Confédération a permis de franchir, comme planifié, un jalon supplémentaire important de la première étape.

Bases légales

Message et AF relatifs au financement de la réalisation d'un produit GEVER standardisé et de l'introduction de ce produit dans l'administration fédérale centrale (FF 2015 6357 et FF 2016 2143).

Remarques

Crédits d'engagement «Programme GEVER Confédération: première et deuxième étapes» (V0264.00, V0264.01), voir tome 1, ch. C 12.

Mutations de crédits

- Cession de 2500 francs par l'OFPER pour l'accueil extra-familial pour enfants et le versement de contributions plus élevées à la caisse de pensions

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2017	–	25 830 000	25 830 000
Dissolution	–	-12 731 400	-12 731 400
État au 31.12.2018	–	13 098 600	13 098 600
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	8 990 000	8 990 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

A202.0159 Programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA): des réserves affectées non utilisées à hauteur de 12,7 millions ont été dissoutes. Les fonds requis ayant été portés au budget 2019, cette réserve n'est plus nécessaire.

Demande de constitution de nouvelles réserves

A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) de la Chancellerie fédérale (3,7 mio): les projets Modernisation du CPO (2,8 mio), ActaNova GEVER ChF/PFPDT/INTERDÉP (650 000 fr.) et Vote électronique (250 000 fr.) ayant connu des retards, les ressources non utilisées en 2018 seront requises en 2019 et 2020.

A202.0159 Programme de réalisation et d'introduction de GEVER Confédération (GENOVA): le report d'un an et demi a nécessité une nouvelle répartition des fonds sur les années suivantes. Le solde de crédit de l'année 2018, à hauteur de 5,29 millions, doit être reporté sur les exercices suivants en fonction des besoins; son utilisation est prévue pour 2020.

Des réserves affectées doivent être constituées pour tous les projets mentionnés.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

FONCTIONS CLÉS

- Exercice de l'autorité judiciaire suprême de la Confédération en vertu de la Constitution
- Garantie de l'État de droit; garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse

PROJETS 2018

- eDossier: mise en production dans une cour pilote de la prise de décision par voie électronique et du dossier judiciaire électronique
- GEVER TF: mise en production du dossier administratif électronique dans un service pilote
- Central téléphonique: remplacement du central téléphonique à Lausanne

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les mises en production des projets eDossier et GEVER TF ont été ajournées suite à des décisions stratégiques de la commission administrative du Tribunal fédéral (TF) de se concentrer prioritairement sur l'exploitation du système informatique en 2018.

Les installations existantes combinant désormais central analogique et technologie IP, le remplacement du central téléphonique a été reporté.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C18-C17	
	2017	2018	2018	val. abs.	en %
Revenus	14,1	13,2	15,2	1,1	7,7
Charges	92,8	97,0	92,8	0,0	0,0
Charges propres	92,8	97,0	92,8	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	0,3	0,8	0,2	0,0	-12,3

COMMENTAIRE

Les recettes ont progressé de 1,1 million par rapport à l'année passée en raison principalement d'une hausse des émoluments judiciaires facturés aux justiciables (+ 0,9 mio).

Les dépenses sont pratiquement identiques à celles de l'année passée. Les dépenses de personnel, qui représentent la plus grande partie des dépenses (plus de 80 %) du TF, sont en léger recul (- 0,5 mio). Les autres dépenses augmentent de 3,0 %, principalement en raison du projet de numérisation du livre des protocoles ainsi que du projet Justitia 4.0 (numérisation de la justice).

GP 1: JURISPRUDENCE

MANDAT DE BASE

Garantie de l'unité, de la sécurité et du développement du droit appliqué en Suisse. Le TF statue dans des délais courts et raisonnables et de façon efficace. Les décisions du TF sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, bien fondées et accessibles aussi bien pour les parties que pour le public. Cela est une condition nécessaire à la cohésion sociale du pays ainsi qu'au succès de la place économique suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	14,1	13,2	15,3	16,3
Charges et dépenses d'investissement	93,1	97,8	93,2	-4,6

COMMENTAIRE

Les recettes se composent à 89 % des émoluments judiciaires. Les recettes générées par ceux-ci ont été supérieures aux attentes, notamment en raison du nombre record d'affaires liquidées durant l'année. La facturation des émoluments judiciaires dépendant de la nature et de la complexité du recours, il est difficile d'en prévoir les conséquences financières avec précision lors de l'établissement du budget.

Les dépenses se composent notamment à 83 % des dépenses de personnel et à 7 % des coûts de location. L'ensemble des dépenses est inférieur de 5 % aux prévisions, notamment en raison de plusieurs postes demeurés vacants durant une partie de l'année ainsi que parce que les pensions versées aux magistrats retraités ont été inférieures aux prévisions de 712 000 francs. Le non-remplacement du central téléphonique conduit à une économie de 500 000 francs.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Volume des affaires: Le TF maîtrise le volume des affaires			
- Le nombre d'affaires liquidées correspond à celui des affaires introduites (%)	97	100	103
- Le nombre de procédures pendantes est inférieur au tiers des affaires introduites en cours d'année (nombre, max.)	3 004	2 400	2 761
Transparence: La jurisprudence est transparente			
- Publication d'un nombre raisonnable d'arrêtés de principe dans le recueil officiel des ATF (nombre, min.)	319	350	270
- Toutes les décisions finales sont publiées sur Internet, sous réserve des exceptions dûment fondées, par ex. protection des données (%)	100	100	100
- Un nombre raisonnable d'arrêtés font l'objet d'un communiqué de presse (nombre, min.)	54	50	50
Délais: Le TF décide dans des délais courts et raisonnables			
- La durée moyenne d'une affaire est inférieure à 150 jours (jours, max.)	144	130	145
- Moins de 2 % des procédures durent plus de 2 ans, sous réserve des cas suspendus (nombre, max.)	8	5	16
- Moins de 5 % des affaires introduites durent plus de 1 an (nombre, max.)	208	400	459
Confiance: La confiance en la justice est élevée			
- Satisfaction et serviabilité selon un sondage auprès des avocats (% , min.)	82	-	-
Efficience: Le TF est efficient			
- Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)	60	60	61

COMMENTAIRE

Les valeurs obtenues sont en règle générale conformes aux prévisions même si certaines demeurent légèrement en dessous des attentes.

Volume des affaires: le nombre des affaires liquidées est légèrement supérieur à celui des affaires introduites (ratio de 103 %), ce qui s'explique notamment par la mobilisation de toutes les ressources, tour de force qui ne pourra pas être répété chaque année. Le nombre de procédures pendantes (2761) correspond à 35 % des affaires introduites et est légèrement supérieur à l'objectif.

Transparence: les objectifs dans le domaine de la publication des arrêtés de principe dans le recueil officiel des ATF (270 publications contre une estimation de 350 publications) n'ont pas été atteints.

Délais: le nombre de procédures pendantes qui durent plus de deux ans est conforme aux prévisions alors que celui des procédures pendantes qui durent plus d'une année est légèrement plus élevé que prévu (5,7 % au lieu de 5 %).

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		14 135	13 176	15 322	2 146	16,3
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	14 135	13 176	15 322	2 146	16,3
Charges / Dépenses		93 081	97 791	93 169	-4 622	-4,7
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	93 081	97 791	93 169	-4 622	-4,7
	<i>Transfert de crédits</i>		-3			
	<i>Cession</i>		854			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	14 135 297	13 176 000	15 321 819	2 145 819	16,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>14 085 297</i>	<i>13 176 000</i>	<i>15 171 819</i>	<i>1 995 819</i>	<i>15,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>50 000</i>	<i>-</i>	<i>150 000</i>	<i>150 000</i>	<i>-</i>

Principaux éléments:

— Émoluments judiciaires	13 626 619
— Émoluments provenant des abonnements au recueil officiel des arrêts du TF	843 952

Les émoluments judiciaires sont en hausse de 1,7 million par rapport aux prévisions en raison d'un nombre plus important que prévu d'affaires liquidées. Les recettes provenant des ventes du recueil officiel sont stables par rapport à l'année passée et supérieures aux prévisions (+ 5 %). Les indemnités sont en augmentation de 0,1 million en raison des participations facturées à divers cantons pour le projet Justitia 4.0. Les autres postes (tels que les loyers, les remboursements d'assistances judiciaires, les remboursements de créances déjà amorties) sont conformes aux attentes, voire légèrement supérieurs aux prévisions. La provision constituée pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires a pu être réduite de 0,2 million.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	93 081 343	97 791 080	93 168 871	-4 622 209	-4,7
<i>dont mutations de crédits</i>		850 680			
<i>avec incidences financières</i>	85 574 211	89 980 280	85 592 050	-4 388 230	-4,9
<i>sans incidences financières</i>	320 476	473 000	429 014	-43 986	-9,3
<i>Imputation des prestations</i>	7 186 657	7 337 800	7 147 807	-189 993	-2,6
Charges de personnel	77 468 297	79 977 400	77 115 578	-2 861 822	-3,6
<i>dont location de services</i>	-	79 700	48 602	-31 098	-39,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	15 048 685	16 540 680	15 492 810	-1 047 870	-6,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	2 298 376	2 509 680	2 208 301	-301 379	-12,0
Charges d'amortissement	300 476	473 000	329 014	-143 986	-30,4
Dépenses d'investissement	263 885	800 000	231 469	-568 531	-71,1
Postes à plein temps (Ø)	316	321	318	-3	-0,9

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

L'effectif moyen 2018 était de 317,27 EPT (38 juges fédéraux et 279,27 collaborateurs).

Sur les 285,10 EPT de l'effectif (sans les magistrats), 279,27 étaient pourvus en moyenne en 2018, compte tenu des 131,68 EPT (effectif officiel: 133,70) prévus pour les greffiers. Les dépenses sont inférieures de 1,7 million aux prévisions notamment en raison de vacances de postes et du fait que les salaires des nouveaux collaborateurs sont en principe plus bas que ceux de leurs prédécesseurs.

Le présent crédit couvre en outre les 38 postes de juges fédéraux ainsi que des indemnités versées aux 19 juges suppléants. Les jours de travail (413) effectués par les juges suppléants sont inférieurs aux prévisions (- 0,3 mio).

Les montants versés aux anciens juges fédéraux sont inférieurs de 0,7 million aux prévisions, aucun magistrat n'ayant pris sa retraite en 2018, contrairement aux attentes.

Les coûts de formation sont inférieurs aux prévisions (- 0,1 mio), notamment en raison d'une forte charge de travail.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les fonds budgétisés au titre des *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été utilisés à 88 %. Les dépenses informatiques ont servi principalement au remplacement régulier des serveurs ainsi qu'au développement des applications pour les utilisateurs.

Plusieurs travaux ont été effectués dans le cadre du développement du dossier électronique et de la mise en place de l'infrastructure de base pour la dématérialisation du dossier juridique. Les charges sont inférieures au montant budgétisé notamment en raison de la mise en production retardée de certains projets.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* contiennent notamment les principaux éléments suivants:

— Loyers	6 994 430
— Entretien des bâtiments et services de sécurité	248 212
— Coûts de procédure (y c. assistance judiciaire)	812 455
— Bibliothèque	502 023
— Taxes postales	628 719
— Pertes sur débiteurs	1 220 801

En raison notamment d'une utilisation prudente des moyens disponibles, ces charges sont globalement inférieures aux prévisions (- 0,7 mio).

Par contre, les dépenses consacrées aux prestations de tiers sont supérieures aux prévisions (+ 0,1 mio) en raison du projet de numérisation de la justice (Justitia 4.0). Toutefois une partie de ces dépenses est imputée à divers cantons et peut donc être compensée. Les pertes sur débiteurs représentent environ 9,0 % des émoluments judiciaires facturés.

Charges d'amortissement

En raison d'investissements moins importants que prévu, les charges d'amortissement ont été inférieures aux prévisions.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont principalement destinées au remplacement des serveurs informatiques et à des composants pour le réseau informatique.

Mutations de crédits

- Cessions de 853 800 francs par l'Office fédéral du personnel pour les mesures salariales, pour la réintégration de collaborateurs malades et accidentés, pour la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes handicapées, pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles ainsi que pour des cotisations sociales plus élevées et pour la garde des enfants
- Transfert de crédit de 3120 francs à l'Administration fédérale des finances pour le Cockpit Ressourcen Bund

TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Jurisprudence conforme à l'État de droit
- Arrêts de première instance concernant le droit de procédure et le droit de fond relatif à des causes pénales fédérales et d'autres domaines que le droit attribué au Tribunal pénal fédéral (TPF)

PROJETS 2018

- Gestion et archivage électronique des affaires (GEVER): choix d'une variante
- Nouvelle génération de systèmes de postes de travail (SPT2020): implémentation de Windows 10 et Office 2016

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été en partie franchies. Les domaines suivants présentent des écarts:

GEVER: la transition vers la nouvelle banque de données ORACLE 12 (projet Famix en collaboration avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication [OFIT], le Tribunal administratif fédéral et le Ministère public de la Confédération) a eu lieu au cours de l'année. La nouvelle version du programme de gestion des dossiers (JURIS 5) n'étant pas encore disponible, son introduction a dû être reportée.

SPT2020: l'introduction a été reportée à 2019 par l'OFIT.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	1,1	1,1	1,1	0,0	-2,4
Charges	14,5	15,2	14,3	-0,2	-1,3
Charges propres	14,5	15,2	14,3	-0,2	-1,3
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Le compte 2018, avec des revenus de 1,1 million, des charges de 14,3 millions et 789 cas liquidés, correspond pour l'essentiel à celui de 2017. Plus de trois quarts des charges du TPF sont imputables aux charges de personnel.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL PÉNAL FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Le TPF traite ses cas de manière efficace et dans des délais brefs et raisonnables. Les décisions sont indépendantes, impartiales, conformes à la loi, bien motivées, compréhensibles, si possible brèves ainsi qu'accessibles aux parties et au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,1	1,1	1,1	0,0	3,2
Charges et dépenses d'investissement	13,9	14,6	13,9	-0,7	-4,7

COMMENTAIRE

Les revenus sont composés à 93 % d'émoluments judiciaires. Ceux-ci ont été, grâce à un plus grand nombre de cas liquidés (+ 89), de 7 % supérieurs à la valeur prévue.

Les charges ont été de 0,7 million inférieures au montant budgétisé, principalement en raison de la fluctuation du personnel (- 0,4 mio) et de dépenses informatiques moins importantes (- 0,2 mio).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Volume des affaires: Le TPF maîtrise le volume des affaires			
- Cas liquidés Cour des affaires pénales (nombre, min.)	73	50	72
- Cas liquidés Cour des plaintes (nombre, min.)	778	650	717
- Cas liquidés par rapport aux cas soumis (% , min.)	106	100	102
- Cas pendants par rapport aux cas soumis (% , max.)	31	33	30
Transparence: La jurisprudence est transparente			
- Décisions anonymisées mises à disposition du public (% , min.)	100	99	100
- Décisions publiées dans le recueil annuel (% , min.)	4	3	3
Délais: Le TPF décide dans des délais courts et raisonnables			
- Liquidation en 2 ans des cas Cour des affaires pénales (% , min.)	90	95	97
- Liquidation en 2 ans des cas Cour des plaintes (% , min.)	100	99	100
- Liquidation en 1 année des cas Cour des affaires pénales (% , min.)	75	80	85
- Liquidation en 1 année des cas Cour des plaintes (% , min.)	100	95	98
- Liquidation en 6 mois des cas Cour des affaires pénales (% , min.)	49	60	51
- Liquidation en 6 mois des cas Cour des plaintes (% , min.)	83	70	79
Efficience: Le TPF est efficient			
- Cas liquidés par greffier Cour des affaires pénales (nombre, min.)	9	6	7
- Cas liquidés par greffier Cour des plaintes (nombre, min.)	64	60	65

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

Volume des affaires et délais: la quantité des cas liquidés par les deux Cours est légèrement inférieure à celle de l'année précédente (- 62) mais supérieure à celle qui était prévue (+ 89). Le TPF a réussi à réduire le nombre de cas pendants et à respecter les délais de liquidation prévus.

Efficience: avec 65 cas liquidés par greffier, la Cour des plaintes pénales est en ligne avec les attentes. Malgré une légère baisse par rapport à 2017, l'efficience de la Cour des affaires pénales dépasse légèrement les objectifs, avec 7,3 cas par greffier.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 121	1 060	1 094	34	3,2
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 121	1 060	1 094	34	3,2
Charges / Dépenses		14 516	15 235	14 328	-907	-6,0
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	13 873	14 635	13 944	-691	-4,7
	<i>Transfert de crédits</i>		-3			
	<i>Cession</i>		276			
Crédits ponctuels						
A202.0155	Procédure pénale	643	600	384	-216	-35,9

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	1 120 801	1 060 000	1 094 015	34 015 3,2

Dont:

— Émoluments judiciaires	1 022 188
— Remboursements de l'assistance judiciaire gratuite et recettes issues de créances déjà amorties	5 095

Bases légales

CPP du 5.10.2007 (RS 312.0), art. 422 à 428. LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS 173.71), art. 73 et 75.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	13 872 613	14 635 180	13 943 898	-691 282	-4,7
<i>dont mutations de crédits</i>		272 380			
<i>avec incidences financières</i>	11 525 887	12 333 380	11 675 642	-657 738	-5,3
<i>sans incidences financières</i>	109 773	16 000	6 198	-9 802	-61,3
<i>Imputation des prestations</i>	2 236 953	2 285 800	2 262 058	-23 742	-1,0
Charges de personnel	11 135 010	11 586 500	11 209 172	-377 328	-3,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 704 830	3 032 680	2 719 528	-313 152	-10,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	399 377	585 680	425 447	-160 233	-27,4
<i>dont charges de conseil</i>	-	10 000	-	-10 000	-100,0
Charges d'amortissement	32 773	16 000	15 198	-802	-5,0
Postes à plein temps (Ø)	58	57	58	1	1,8

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

D'un montant de 11,2 millions, les charges de personnel ont été de 0,4 million inférieures au montant budgétisé (- 3,3 %), principalement en raison de la fluctuation du personnel. Elles se répartissent comme suit:

- 4,7 millions pour les salaires et les cotisations de l'employeur des 18 juges (en moyenne 14,8 EPT, soit 0,4 de moins que prévu);
- 6,4 millions pour les salaires et les cotisations de l'employeur des collaborateurs (en moyenne 43,2 EPT), des 2 stagiaires et d'une apprentie;
- 0,1 million pour la formation et les autres charges de personnel.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 0,2 million au montant prévu en raison principalement du report de l'introduction de la nouvelle version JURIS 5 et du programme SPT2020.

Le montant de 10 000 francs prévu au titre des *charges de conseil* n'a pas été utilisé.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* comprennent 1 883 020 francs destinés aux charges de location. Le montant de 120 000 francs prévu pour la nouvelle Cour d'appel n'a été utilisé qu'à 50 %. En outre, les autres charges d'exploitation, destinées aux frais, au matériel de bureau et aux livres ont été légèrement inférieures aux attentes.

Charges d'amortissement

Les amortissements concernent les biens meubles acquis les années précédentes pour le siège du TPF. Ils sont répartis linéairement selon leur durée de vie.

Mutations de crédits

- Cession de 275 500 francs par l'Office fédéral du personnel pour l'intégration professionnelle de personnes en situation de handicap, pour la formation de stagiaires et d'apprentis ainsi que pour couvrir la hausse des charges sociales
- Transfert de crédit de 3120 francs à l'Administration fédérale des finances pour le Cockpit Ressourcen Bund

A202.0155 PROCÉDURE PÉNALE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total	642 893	600 000	384 494	-215 506 -35,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>584 893</i>	<i>600 000</i>	<i>372 494</i>	<i>-227 506 -37,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>58 000</i>	<i>-</i>	<i>12 000</i>	<i>12 000 -</i>
Charges de biens et services, charges d'exploitation	642 893	600 000	384 494	-215 506 -35,9

Ce crédit ponctuel comprend divers frais liés à la procédure pénale, en particulier les frais découlant des mesures de sécurité, des traductions, des expertises, des indemnités versées aux témoins, de l'assistance judiciaire gratuite et des détentions.

Il ne s'agit pas des charges d'exploitation propres au TPF, mais des coûts causés directement par une procédure pénale en particulier. Ils sont définis par la Cour compétente et ne peuvent être ni prévus ni influencés par la direction du TPF.

Les frais pour l'assistance judiciaire gratuite des cas de la Cour des plaintes se sont élevés à 8018 francs.

Bases légales

LF du 19.3.2010 sur l'organisation des autorités pénales (LOAP; RS 173.71), art. 35 à 40. CPP du 5.10.2007 (RS 312.0), art. 423.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Traitement des litiges de droit administratif au niveau fédéral en tant que tribunal administratif ordinaire de la Confédération conformément à la loi fédérale sur le Tribunal administratif fédéral
- Garantie de l'État de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

PROJETS 2018

- TAF Numérique: lancement du projet (étude préliminaire) relatif à la future gestion électronique des affaires et de l'archivage
- JURIS Release: nouvelle version de l'application spécialisée JURIS pour garantir la compatibilité avec la nouvelle génération des systèmes de postes de travail (SPT2020) et avec les interfaces de programmation en vue de la migration du contrôle des affaires JURIS ainsi que du système de documentation FindInfo au cours des années 2019–2020
- CMS Migration Internet: remplacement du système de gestion des contenus Imperia
- SPT2020: fin des tests sur les applications actuelles avec le nouveau système avant introduction de Windows 10 et d'Office 2016 en 2019
- FaMiX: adaptation des applications spéciales du Tribunal administratif fédéral (TAF) en vue de la migration de la gamme de produits Java et Unix à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
- EquiTAF: élaboration d'un système de répartition des ressources
- ATAF 2017: élargissement/adaptation de la publication/documentation. Seuls les volumes annuels du recueil des arrêts du TAF (ATAF) seront désormais publiés sur papier. La version électronique des fascicules paraîtra en revanche plus rapidement et plus régulièrement sur le site Internet du TAF. Une lettre d'information gratuite en trois langues annoncera les nouveaux ATAF et arrêts de référence.

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été franchies, à l'exception des éléments suivants:

JURIS Release: l'application JURIS n'a pas été mise à jour en 2018.

EquiTAF: la Commission administrative du TAF a validé le concept et le cadre général relatifs à la répartition des ressources. Le nouveau système sera introduit en 2019.

ATAF 2017: le projet a été suspendu.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–C17 en %
Revenus	4,1	4,0	4,1	0,0	-0,8
Charges	79,2	87,7	83,9	4,7	6,0
Charges propres	79,2	87,7	83,9	4,7	6,0
Dépenses d'investissement	–	–	0,1	0,1	–

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent essentiellement des émoluments judiciaires et leur montant se situe au même niveau que l'année précédente.

Les charges progressent de 4,7 millions, soit 6,0 %, par rapport à la valeur de l'année précédente. Cette augmentation s'explique essentiellement par une hausse des charges de personnel de 3,8 millions en 2018 due à l'engagement temporaire, approuvé par le Parlement, de personnel supplémentaire dans le domaine de l'asile (4 juges et 12 greffiers) au cours de l'année 2017.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF FÉDÉRAL

MANDAT DE BASE

Le TAF liquide les procédures avec efficacité et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, compréhensibles et accessibles au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	4,1	4,0	4,1	0,1	2,0
Charges et dépenses d'investissement	79,2	87,7	83,9	-3,7	-4,3

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement sont inférieures de 3,7 millions au montant budgétisé, notamment en raison d'économies réalisées au niveau de la structure du personnel (- 2,2 mio) et du report de certains projets (- 1,0 mio).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Volume des affaires: Le TAF maîtrise la charge de travail			
- Le TAF liquide un grand nombre d'affaires (nombre, min.)	7 385	7 600	7 603
- Le nombre d'affaires liquidées correspond au nombre d'affaires introduites (%)	100	100	102
- Le nombre d'affaires pendantes ne dépasse pas 55 % des affaires introduites durant l'année (nombre, max.)	5 720	4 180	5 592
Délai de liquidation: Le TAF statue dans des délais adéquats			
- La durée moyenne des affaires est inférieure à 240 jours (jours)	268	240	284
- Les procédures ne durent en général pas plus de 2 ans (nombre, max.)	764	200	800
- Moins de 30 % des procédures durent plus d'une année (nombre, max.)	2 204	2 280	2 475
Efficience: Le TAF est efficace			
- Moyenne des affaires liquidées par greffier (nombre, min.)	39	44	38
Confiance: La confiance dans la justice est élevée			
- La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3-5 ans) (% min.)	81	80	81
Transparence: La jurisprudence est transparente			
- Publication d'un nombre adéquat d'arrêts dans le recueil officiel ATAF (nombre)	31	60	40
- À quelques exceptions près (protection de la personnalité), les décisions matérielles sont accessibles sur l'internet (%)	99	99	99
- Les arrêts d'intérêt public font l'objet d'un communiqué de presse (nombre)	22	30	30

COMMENTAIRE

Les objectifs de prestations s'étant avérés le plus souvent trop ambitieux, ils ont été corrigés à la baisse pour l'exercice prochain (budget 2019).

Volume des affaires: en dépit d'un nombre élevé d'affaires liquidées, il n'a guère été possible de réduire de manière notable les dossiers pendants. Avec 5592 affaires pendantes, la charge de travail reste importante.

Délai de liquidation: vu la charge importante de travail, il n'a pas été possible d'atteindre l'objectif quant au délai de liquidation.

Efficience: l'indicateur d'efficacité en 2018 n'était que légèrement inférieur à l'année précédente. L'objectif de 44 affaires liquidées par greffier ne peut pas être atteint compte tenu de la structure actuelle de l'ensemble des dossiers (nouveaux recours et affaires pendantes).

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		4 086	3 972	4 053	81	2,0
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 086	3 972	4 053	81	2,0
Charges / Dépenses		79 171	87 676	83 943	-3 733	-4,3
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	79 171	87 676	83 943	-3 733	-4,3
	<i>Transfert de crédits</i>		-3			
	<i>Cession</i>		732			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	4 086 480	3 972 200	4 053 168	80 968	2,0

Dont:

— Émoluments judiciaires	3 776 630
— Autres revenus (location de places de stationnement, etc.)	214 139

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	79 171 417	87 676 080	83 943 386	-3 732 694	-4,3
<i>dont mutations de crédits</i>		728 380			
<i>avec incidences financières</i>	72 485 293	80 991 280	77 174 981	-3 816 299	-4,7
<i>sans incidences financières</i>	367 384	37 500	254 521	217 021	578,7
<i>Imputation des prestations</i>	6 318 741	6 647 300	6 513 883	-133 417	-2,0
Charges de personnel	68 222 931	74 005 500	71 843 095	-2 162 405	-2,9
<i>dont location de services</i>	-	50 000	32 307	-17 693	-35,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	10 911 002	13 633 080	12 010 650	-1 622 430	-11,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	2 574 707	4 042 980	3 133 102	-909 878	-22,5
<i>dont charges de conseil</i>	342 553	290 000	199 690	-90 310	-31,1
Charges d'amortissement	37 484	37 500	34 368	-3 132	-8,4
Dépenses d'investissement	-	-	55 274	55 274	-
Postes à plein temps (Ø)	355	374	374	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Tous les postes sont pourvus. En moyenne, 68 juges et 306 collaborateurs étaient en fonction au TAF. On constate cependant que les charges de personnel sont légèrement inférieures au montant budgétisé, ce qui s'explique par la fluctuation plus importante que prévu (66 engagements et 62 départs en 2018), étant entendu que les nouveaux collaborateurs, en raison de leur âge ou de leur expérience, sont engagés à un salaire nettement inférieur au montant budgétisé.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Le budget au titre des *charges de biens et services liées à l'informatique* n'a pas été épuisé notamment parce que certains projets (ATAF 2017; mise à jour de JURIS) n'ont pas pu être réalisés en 2018.

Les *charges de conseil*, qui sont inférieures de 31 % à la valeur inscrite au budget, restent à un niveau très bas.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* comprennent pour l'essentiel:

— Loyers	4 010 623
— Charges d'exploitation des immeubles	492 335
— Prestations de service externes	1 629 848
— Fournitures de bureau, imprimés, etc.	547 455
— Taxes postales et frais de port	338 055
— Pertes sur débiteurs	981 740
— Frais effectifs	283 822
— Charges d'exploitation distinctes	287 569

La sous-utilisation du budget au titre des autres charges de biens et services et charges d'exploitation (- 0,6 mio) résulte d'évolutions divergentes.

La majeure partie des prestations de service externes est constituée des frais d'avocat pour l'assistance gratuite d'un conseil juridique (1 067 049 fr.). Par suite d'une clarification du Tribunal fédéral concernant des créances en restitution à l'encontre de la Commission fédérale d'estimation du 10^e arrondissement et vu l'obligation consécutive de verser aux membres de ladite commission des avances de frais, les coûts ont augmenté de 250 000 francs par rapport à l'année précédente.

En contrepartie, les autres charges de biens et services et charges d'exploitation ont diminué (- 0,8 mio), notamment au titre des expertises et rapports et en raison d'une réduction des amortissements de créances (pertes sur débiteurs).

Charges d'amortissement

Amortissement du mobilier.

Mutations de crédits

- Cessions de l'Office fédéral du personnel de 731 500 francs pour la réintégration de collaborateurs malades et accidentés, pour la réalisation de placements à l'essai dans le cadre de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, pour des cotisations d'assurances sociales plus élevées et pour la garde des enfants
- Transfert de crédit à l'Administration fédérale des finances d'un montant de 3120 francs pour l'instrument de gestion Cockpit Ressourcen Bund

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveillance du Ministère public de la Confédération (MPC)
- Contrôle et présentation du budget et du compte d'État du MPC
- Compétence générale d'édicter des directives en cas de détection de lacunes systémiques du MPC

PROJETS 2018

- Clôture de l'inspection relative à l'affaire d'espionnage «D.M.»
- Exécution des inspections du domaine Droit pénal international et du Secrétariat général du MPC
- Examen de l'attitude adoptée par le MPC dans le cadre des procédures engagées à l'égard de la FIFA
- Encadrement de divers thèmes du MPC sous l'angle de la surveillance (par ex. les travaux visant à créer une plateforme en matière de cybercriminalité, la politique suivie par le MPC à l'égard des défenseurs d'office, la révision de l'accord de collaboration entre le MPC et l'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Au cours du premier trimestre 2018, l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération (AS-MPC) a bouclé, sur mandat de la Délégation des Commissions de gestion des Chambres fédérales, l'inspection spéciale (commencée en 2017) des aspects relatifs à la procédure pénale de l'affaire d'espionnage «D.M.». Elle a aussi terminé l'inspection du domaine Droit pénal international du MPC. Au cours du deuxième semestre 2018, elle a en outre mené à bien l'inspection détaillée régulière du Secrétariat général du MPC. Cette inspection visait notamment à examiner le bien-fondé de l'organisation du secrétariat général. Les résultats de cette inspection devraient être publiés au premier semestre 2019. Lors des séances régulières consacrées à la surveillance, qui se tiennent en général chaque mois avec le procureur de la Confédération et ses suppléants, divers sujets relevant de la surveillance ont été abordés (par ex. les travaux du MPC visant à créer une plateforme en matière de cybercriminalité).

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	0,0	–	0,0	0,0	75,0
Charges	0,6	0,8	0,8	0,1	19,8
Charges propres	0,6	0,8	0,8	0,1	19,8
Dépenses d'investissement	–	–	–	–	–

COMMENTAIRE

Les charges sont uniquement des charges propres et sont conformes aux montants budgétisés. La hausse de 0,1 million par rapport au compte 2017 s'explique par un recours plus fréquent à des prestations externes dans les domaines de l'informatique et de la traduction ainsi qu'à des procureurs extraordinaires.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	0	-	0	0	-
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	0	-	0	0	-
Charges / Dépenses	634	826	759	-66	-8,0
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	634	826	759	-66	-8,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	184	-	322	322	-

Les revenus de fonctionnement proviennent du remboursement de la taxe d'incitation sur le CO₂.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	633 621	825 700	759 335	-66 365	-8,0
<i>avec incidences financières</i>	504 577	693 900	619 327	-74 573	-10,7
<i>sans incidences financières</i>	2 150	-	7 675	7 675	-
<i>Imputation des prestations</i>	126 894	131 800	132 333	533	0,4
Charges de personnel	400 600	517 400	448 110	-69 290	-13,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	233 021	308 300	311 225	2 925	0,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	45 144	47 400	71 360	23 960	50,5
<i>dont charges de conseil</i>	-	50 000	10 770	-39 230	-78,5
Postes à plein temps (Ø)	2	2	2	0	0,0

Au cours de l'exercice comptable 2018, le total des charges a évolué selon les prévisions.

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel relatives aux membres de l'autorité de surveillance sont restées en deçà du montant budgétisé. Les séances régulières consacrées à la surveillance et les inspections ont suivi le calendrier prévu. Aucune séance extraordinaire n'ayant été convoquée, les charges sont inférieures de 69 290 francs au montant inscrit au budget. Les charges de personnel du secrétariat ont été calculées sur la base de deux postes à plein temps. Durant la période sous revue, les deux personnes occupant ces postes avaient chacune un taux d'activité de 80 %. En outre, les charges relatives à la formation et au perfectionnement n'ont pas tout à fait atteint le niveau prévu, et les ressources destinées au recrutement du personnel n'ont pas été utilisées. Les provisions pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel ont augmenté de 7675 francs. Au total, elles s'élèvent à 15 935 francs au 31.12.2018.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont évolué selon les prévisions en 2018. Les écarts par rapport au budget 2018, qui concernent notamment le domaine des prestations de service externes (mandats à des procureurs extraordinaires, commandes de traductions), ont pu être compensés au sein du groupe par nature. La hausse d'environ 78 000 francs par rapport au compte 2017 est due au lancement de projets (amélioration de la protection des informations, avis portant sur les compétences en matière de droit de la surveillance) et au recours accru aux prestations de surveillance de l'AS-MPC.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* comprennent l'exploitation de l'infrastructure informatique. Les prestations sont fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. Les coûts liés à leur acquisition n'ont pas dépassé les prévisions. Les charges supplémentaires de 24 000 francs ont résulté, d'une part, de l'étude de projet portant sur l'amélioration du niveau de sécurité de l'information, qui a été commandée en 2018, et, d'autre part, d'un besoin accru d'assistance dans le domaine informatique.

Les fonds budgétisés pour 2018 au titre des *charges de conseil* étaient destinés au soutien externe de projets transversaux. Les membres de l'autorité de surveillance ont assumé le suivi des projets du MPC. L'AS-MPC a commandé un rapport succinct visant à examiner de manière approfondie son statut légal en tant qu'autorité autonome et l'étendue de ses compétences en matière de surveillance.

MINISTÈRE PUBLIC DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Focalisation sur les infractions de blanchiment d'argent, de corruption transnationale, de criminalité économique, de terrorisme et d'organisations criminelles italiennes
- Augmentation de la qualité et de l'efficacité par la mise en place d'un controlling des procédures au niveau de la division ainsi qu'au niveau de la direction
- Conduite des procédures selon des principes unifiés
- Renforcement de la collaboration avec les cantons
- Positionnement cohérent de l'organisation de soutien (en particulier de l'informatique) sur les tâches fondamentales
- Renforcement de la collaboration avec l'Office fédéral de la police (fedpol), et plus particulièrement avec la Police judiciaire fédérale (PJF)

PROJETS 2018

- UNAVOCE: mise en œuvre de la stratégie 2016 du Ministère public de la Confédération (MPC) pour l'élaboration d'une image cible avec une planification des mesures par unité organisationnelle
- Système de gestion MPC: élaboration d'un système global de gestion pour la conduite et le contrôle du MPC
- Joining Forces: élaboration d'un programme commun avec fedpol et la PJF pour que les développements de la procédure pénale puissent être mis en œuvre au niveau fédéral; en fonction de la situation, le Tribunal pénal fédéral est également associé à ce programme. Le lancement a eu lieu à l'automne 2017. En 2018, dans le cadre de projets particuliers, d'une part l'architecture générale et la réalisation du Système 2020+ pour la conduite des enquêtes et des affaires ont été initialisées, et, d'autre part, les processus, les mandats et les résultats ont été définis en commun (par ex. dans le cas des perquisitions)
- NewCMS: migration du système de gestion de contenu vers un nouveau système ainsi que refonte des contenus
- Réexamen des profils du MPC: achèvement de la consolidation des profils de fonction et de la mise en œuvre des processus et instruments qui en découlent
- G1/Ariadne: planification du déménagement et de l'occupation pour l'emménagement du nouveau site/archivage complet de tous les documents

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La majorité des étapes clés ont été franchies. Pour les projets suivants, la réalisation a été partielle:

Joining Forces: trois principes directeurs ont été élaborés pour servir de base au développement de la future architecture générale (Système 2020+). L'avancement a pris du retard par suite d'un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC. Les pièces à conviction seront conservées dans un entrepôt commun sur le nouveau site (G1).

Système de gestion MPC/réexamen des profils du MPC: l'implémentation d'un logiciel pour la saisie électronique des données provenant de productions de documents bancaires et la construction en parallèle d'une nouvelle organisation de services pour traiter les processus ont absorbé des ressources (7up, saisie électronique de données provenant de productions de documents bancaires). Les deux projets n'ont donc pas encore pu débiter.

G1/Ariadne: le plan d'occupation est fixé et les étapes de l'emménagement sont planifiées. L'archivage des dossiers a été préparé.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	1,3	1,2	0,9	-0,4	-31,6
Charges	57,2	65,3	60,4	3,2	5,6
Charges propres	57,2	65,3	60,4	3,2	5,6
Dépenses d'investissement	0,4	0,7	0,4	0,0	-0,4

COMMENTAIRE

Le MPC est avant tout l'autorité d'enquête et d'accusation au niveau fédéral. Il est chargé de poursuivre les infractions pénales qui relèvent de la compétence fédérale. Les revenus proviennent des émoluments pour des actes officiels liés à la procédure pénale fédérale, des recettes découlant de la facturation des coûts en cas de consultation des dossiers ainsi que des recettes découlant de la mise à la charge des frais en cas d'ordonnances pénales et d'ordonnances de classement de procédures.

Les revenus dépendent notamment de la manière dont les procédures sont clôturées, manière qui détermine si les coûts peuvent être ou non mis à la charge. En 2018, ils étaient inférieurs à ceux de l'année précédente (- 0,4 mio). Les charges totales du MPC étaient supérieures à celles de l'année précédente (+ 3,2 mio, soit + 5,6 %), l'écart étant principalement dû à la hausse des coûts de détention, d'instruction et d'exécution des peines.

GP 1: AUTORITÉ DE POURSUITE PÉNALE DE LA CONFÉDÉRATION

MANDAT DE BASE

Le MPC est avant tout l'autorité de poursuite pénale et d'accusation de la Confédération. Il est compétent pour la poursuite des infractions pénales qui ressortissent à la juridiction fédérale. Parmi ses autres tâches, le MPC est chargé d'exécuter les demandes d'entraide judiciaire des autorités de poursuite pénale étrangères et de promouvoir la collaboration internationale et inter-cantonale dans la lutte contre la criminalité. Il fournit également l'entraide judiciaire à d'autres États. En se basant sur leurs demandes, il recueille en Suisse, en lieu et place des autorités partenaires étrangères, les moyens de preuve dont celles-ci ont besoin pour les enquêtes qu'elles mènent à l'étranger.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,3	1,2	1,5	0,4	31,6
Charges et dépenses d'investissement	57,6	65,9	61,5	-4,5	-6,8

COMMENTAIRE

Les revenus sont supérieurs au montant inscrit au budget (+ 0,4 mio). Quant aux dépenses, elles sont inférieures de 4,5 millions à la valeur budgétisée. Les charges de personnel ont diminué de 2,2 millions en raison du retard dans la mise en œuvre de la stratégie de recrutement. L'écart par rapport au budget dans le domaine des charges de biens et services liées à l'informatique (- 2,2 mio) s'explique par les retards enregistrés par les projets en raison de la lourde charge de travail que représentent la préparation et la réalisation des appels d'offres conformes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Autorité de poursuite pénale: Les enquêtes pénales sont conduites de manière professionnelle, ciblée et efficace avec une qualité juridique et une forme irréprochables			
- Enquêtes pénales en cours avec une durée de procédure de 2-5 ans (% max.)	37,03	20,00	35,38
- Enquêtes pénales en cours avec une durée de procédure de > 5 ans (% max.)	14,02	16,00	14,50
- Enquêtes liquidées par rapport aux enquêtes nouvellement ouvertes (quotient)	1,67	1,05	1,54
- Demandes d'entraide judiciaire liquidées par rapport aux demandes acceptées (quotient)	0,95	1,15	0,96
- Actes d'accusation retournés par le TPF en raison de vices de forme ou de structure (% max.)	4,00	0,00	0,00
Organisation: Le MPC dispose d'un système de gestion des dossiers qui fonctionne, qui est orienté vers l'avenir et qui garantit un pilotage optimal ainsi que le meilleur engagement des ressources			
- Degré d'atteinte des objectifs dans les projets-clés (% min.)	70,00	90,00	80,00

COMMENTAIRE

Poursuite pénale: l'un des objectifs stratégiques les plus importants du MPC est l'exécution ciblée et cohérente des procédures pénales. Cela implique un engagement ciblé des ressources en personnel disponibles. Au cours de l'exercice sous revue, un taux d'enquêtes pénales liquidées nettement positif a pu être atteint. Le principal défi du MPC réside dans les nombreuses procédures considérablement compliquées et les complexes de procédures qui occupent les procureurs. C'est ainsi que le pourcentage des affaires avec une durée de procédure de plus de 5 ans a légèrement augmenté tout en restant dans le cadre des objectifs. Le pourcentage des affaires avec une durée de procédure de 2 à 5 ans a, en comparaison avec l'année précédente, pu être légèrement réduit, tout en restant au-dessus de l'objectif ambitieux. Le taux de liquidation des demandes d'entraide judiciaire n'atteint pas le niveau souhaité. Une des principales raisons en est qu'une seule et même division s'occupe de ces demandes et des procédures dans le domaine du droit pénal international, dont plusieurs sont dans une phase de traitement qui absorbe beaucoup de ressources. Les mesures prises l'année précédente sont réexaminées et complétées au besoin.

Organisation: dans le domaine des projets clés, le MPC tend à une très haute efficacité et efficacité. Les valeurs cibles n'ayant pas été atteintes dans la mesure souhaitée, diverses mesures de recentrage ont été prises et mises en œuvre, ce qui a permis d'arriver à un degré d'atteinte des objectifs nettement plus élevé qu'en 2017.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 251	1 150	1 514	364	31,6
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 251	1 150	1 514	364	31,6
Charges / Dépenses		57 591	65 909	61 455	-4 455	-6,8
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	57 591	65 909	61 455	-4 455	-6,8
	<i>Transfert de crédits</i>		-141			
	<i>Cession</i>		606			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	1 251 110	1 150 000	1 513 950	363 950	31,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 251 110</i>	<i>1 150 000</i>	<i>855 749</i>	<i>-294 251</i>	<i>-25,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>658 201</i>	<i>658 201</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement du MPC comprennent notamment les émoluments pour des actes administratifs liés à la procédure pénale fédérale, les recettes générées par la facturation des coûts en cas de consultation des dossiers ainsi que les recettes générées par la mise à la charge des frais en cas d'ordonnances pénales et d'ordonnances de classement des procédures. La diminution des revenus avec incidences financières est due au fait que les recettes dépendent de la méthode de clôture de la procédure, qui détermine si les coûts peuvent être mis à la charge. La valeur budgétisée correspond à la valeur moyenne des revenus inscrits dans les comptes des quatre derniers exercices (2013 à 2016), corrigée des recettes ponctuelles. Les revenus sans incidences financières résultent de la dissolution des provisions pour frais d'exécution des peines de l'exercice précédent et de la baisse des provisions constituées pour les soldes de vacances, d'heures supplémentaires et d'horaire mobile.

Remarques

Le montant des revenus dépend des jugements et décisions rendus par les autorités pénales de la Confédération.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	57 591 230	65 909 380	61 454 835	-4 454 545	-6,8
<i>dont mutations de crédits</i>		465 780			
<i>avec incidences financières</i>	49 669 844	58 186 780	53 162 691	-5 024 089	-8,6
<i>sans incidences financières</i>	836 323	370 000	605 818	235 818	63,7
<i>Imputation des prestations</i>	7 085 063	7 352 600	7 686 326	333 726	4,5
Charges de personnel	36 725 534	39 044 400	36 881 181	-2 163 219	-5,5
<i>dont location de services</i>	320 814	-	928 982	928 982	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	20 284 338	25 840 480	23 916 743	-1 923 737	-7,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	4 190 786	7 230 680	5 036 769	-2 193 911	-30,3
<i>dont charges de conseil</i>	417 049	640 000	351 376	-288 624	-45,1
Charges d'amortissement	192 658	370 000	269 718	-100 282	-27,1
Dépenses d'investissement	388 701	654 500	387 193	-267 307	-40,8
Postes à plein temps (Ø)	212	223	214	-9	-4,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Dans le budget 2018, le MPC avait proposé de lever les coupes transversales décidées par le Parlement dans le domaine du personnel et de créer cinq postes supplémentaires de procureur fédéral assistant dans le domaine de la criminalité économique. En parallèle, il a réduit ses activités de recrutement, et, ne pouvant savoir à l'avance quelle serait la réponse à ses demandes, il a reporté le recrutement pour plusieurs postes vacants. Le Parlement ayant approuvé les demandes du MPC, les activités de recrutement ont repris. Le solde de crédit s'explique, d'une part, par la retenue observée en matière de recrutements et, d'autre part, par les retards enregistrés par certains projets. En raison de la charge de travail généralement élevée, deux projets ont affiché des retards de trois à six mois. Pour leur mise en œuvre, du personnel temporaire devait être engagé; les ressources prévues à ces fins seront finalement requises en 2019.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 2,2 millions au montant budgétisé. En raison de retards dans divers projets de renouvellement de l'infrastructure technologique, en particulier dans le cadre de la transformation numérique, les crédits destinés à couvrir ces charges n'ont pas été épuisés. Dans les domaines de la production électronique des documents bancaires (projet 7up) et des annonces électroniques de blanchiment d'argent (Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent MROS, projet goAML), le processus de mise en œuvre a pris du retard. De plus, des travaux dans les projets Joining Forces et Helene ont dû être reportés en raison de tâches supplémentaires dans le processus d'acquisition et doivent être replanifiés. Dans le domaine de l'imputation des prestations fournies par l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), les coûts ont augmenté d'environ 0,2 million. Le nouveau modèle de comptabilisation de l'espace mémoire introduit cette année et la croissance des données ont entraîné des coûts supplémentaires dans le domaine du stockage de données.

Le solde de crédit de 0,3 million qui s'est formé au titre des *charges de conseil* est dû aux retards enregistrés par les projets.

Charges d'amortissement

Le poste comprend l'amortissement linéaire sur la durée de vie des biens meubles, de l'informatique et des logiciels. Les charges sont fonction du portefeuille d'investissement.

Dépenses d'investissement

Un montant de 0,4 million a été investi dans le remplacement et l'extension de systèmes informatiques (composants de réseau Bluebox) ainsi que dans l'infrastructure (installations multimédias du Centre d'audition) du site Guisanplatz G1. Les dépenses relatives à ces installations ont été inférieures aux prévisions.

Mutations de crédits

- Cessions de 606 400 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation de stagiaires des hautes écoles ainsi que pour la garde des enfants
- Transfert de crédit de 3120 francs à l'Administration fédérale des finances pour l'application Cockpit Ressourcen Bund
- Transfert de crédit de 137 500 francs à fedpol pour l'équipement du Centre commun d'audition

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2017	–	2 500 000	2 500 000
État au 31.12.2018	–	2 500 000	2 500 000
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	3 650 000	3 650 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

Les projets suivants ont débuté comme prévu en 2018 mais n'ont pas pu être mis en œuvre conformément à la planification en raison de retards et de changements dans l'ordre des priorités. Pour cette raison, des réserves affectées, d'un montant de 3,65 millions, doivent être constituées:

- 7up (transformation numérique) 250 000 francs

En 2017, un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC a provoqué un retard dans l'acquisition du logiciel. Le processus de mise en œuvre, en 2018, a également pris plus de temps, raison pour laquelle le descriptif du flux de travail et des profils de fonction ainsi que la création d'un effectif flexible ont dû être reportés à 2019.

- Remplacement du système de gestion des dossiers JURIS 1 500 000 francs

Le système de gestion des affaires est conceptualisé dans le projet Joining Forces. Comme le besoin de spécialistes externes pour ce projet unique est couvert par un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC, les travaux du projet n'ont pas pu démarrer avant l'automne 2018. Par conséquent, le projet Joining Forces JF02 n'a pas encore pu être spécifié.

- MROS/Production 250 000 francs

Le MROS a décidé d'introduire le logiciel goAML, mais a reporté la date de mise en œuvre d'un an. C'est pourquoi les travaux et les charges liés aux projets du MPC, prévus pour 2018, ont été reportés à 2019.

- Helene 250 000 francs

Le projet Helene vise à introduire une place de travail numérique. De nombreuses clarifications techniques préliminaires et un appel d'offres conforme aux règles de l'OMC étaient nécessaires pour la passation des marchés, raison pour laquelle les travaux planifiés vont désormais intervenir l'année suivante.

- G1 (Déménagement du MPC à la General-Guisanplatz) 400 000 francs

Le projet prévoit le déménagement du MPC en juin 2019. Il n'était pas possible de déterminer entièrement les coûts pour le mobilier et l'équipement technique en 2018.

- Personnel temporaire 1 000 000 francs

Le MPC a dû faire face à plusieurs événements de grande envergure imprévisibles au cours du second semestre de 2018. En outre, le temps investi pour la conduite et le contrôle en relation avec la transformation de l'organisation a dépassé le niveau attendu. Par conséquent, divers travaux n'ont pas pu être réalisés à temps. L'engagement de personnel temporaire dépend de l'avancement des projets respectifs. Les effectifs du SEFI (collaborateurs temporaires de courte ou moyenne durée) n'ont été conçus et initialisés que vers la fin de 2018. Les travaux doivent être poursuivis en 2019. En outre, en raison des retards dans le projet G1, les travaux d'archivage requis ne pourront être terminés qu'en 2019 avec le concours de personnel temporaire supplémentaire. Par ailleurs, les travaux dans le domaine des risques et de la conformité n'ont pas pu être mis en œuvre comme prévu. Ils seront effectués en 2019.

TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Traitement au niveau fédéral des litiges relevant du droit des brevets conformément à la loi du 20.3.2009 sur le Tribunal fédéral des brevets
- Garantie de l'État de droit et d'une jurisprudence qualitativement et quantitativement de haut niveau

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	1,5	2,2	1,8	0,3	16,9
Charges	1,5	2,2	1,8	0,3	16,9
Charges propres	1,5	2,2	1,8	0,3	16,9
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

En 2018, les charges propres ont été supérieures de 257 327 francs au montant qu'elles affichaient l'année précédente. D'une part, les juges suppléants ont été nettement plus sollicités (+ 152 891 fr.). D'autre part, les dépenses au titre des prestations de service externes ont augmenté (+ 76 312 fr.), notamment en raison de l'assistance judiciaire accordée à une partie, ce qui a entraîné le remboursement de frais d'avocat à hauteur de 65 000 francs. En outre, il a fallu constituer des provisions pour les soldes de vacances, d'heures supplémentaires et d'horaire mobile (22 378 fr.); compte tenu de la dissolution d'une partie des provisions disponibles (14 400 fr.) l'année précédente, l'écart totalise 36 778 francs.

GP 1: JURISPRUDENCE DU TRIBUNAL FÉDÉRAL DES BREVETS

MANDAT DE BASE

Le TFB liquide les procédures avec efficacité et dans un délai raisonnable. Les décisions sont de haute qualité, conformes au droit, facilement lisibles, compréhensibles et accessibles au public.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,5	2,2	1,8	-0,5	-20,3
Charges et dépenses d'investissement	1,5	2,2	1,8	-0,5	-20,7

COMMENTAIRE

Les écarts par rapport au budget 2018 sont dus à diverses causes. La baisse des prestations de service externes sollicitées au titre des frais d'avocat et de procédure pour l'assistance judiciaire gratuite et au titre de l'informatique explique la diminution des besoins financiers. Le déficit, qui est couvert par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), étant de ce fait moins élevé, les recettes que le TFB reçoit à ce titre régressent également (- 0,5 mio).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Volume de travail: Le TFB maîtrise la charge de travail			
- Le nombre d'affaires liquidées correspond au nombre d'affaires introduites (%)	71	100	100
- Le nombre d'affaires pendantes ne dépasse pas le nombre d'affaires liquidées durant l'année; affaires encore pendantes (nombre, max.)	39	30	39
Délai de liquidation: Le TFB statue dans des délais adéquats			
- La durée moyenne des affaires est inférieure à 365 jours (jours)	323	365	372
- Les procédures ne durent qu'exceptionnellement plus de 3 ans; procédures non liquidées (nombre, max.)	-	3	0
- Moins de 30 % des procédures durent plus de 2 ans (nombre, max.)	2	9	6
Confiance: La confiance dans la justice est élevée			
- La satisfaction et la qualité du service sont attestées par un sondage auprès des avocats (tous les 3-5 ans) (% min.)	78	80	78
Transparence: La jurisprudence est transparente			
- Tous les arrêts sont publiés sur l'internet, avec év. indication des idées maîtresses (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

Les objectifs ne sont atteints que partiellement. Les plus grands écarts sont à signaler dans les domaines suivants:

Volume de travail: le quotient de liquidation de 100 % a permis de maintenir le volume des affaires à un niveau constant, même si ce dernier, avec 39 dossiers pendants, reste supérieur à la charge de travail d'une année. Pour un petit tribunal comme le TFB, des variations de cette ampleur n'ont rien d'exceptionnel.

Délai de liquidation: la durée moyenne des procédures est d'une année environ; aucun dossier au TFB n'est pendant depuis plus de trois ans.

Confiance: dans le cadre de l'enquête de satisfaction réalisée en 2017, 78 % des participants ont estimé que les motifs exposés dans les arrêts du TFB méritaient, quant à leur transparence et leur clarté, la note de 3 ou une note supérieure sur une échelle allant de 1 à 5.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 533	2 228	1 776	-451	-20,3
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 533	2 228	1 776	-451	-20,3
Charges / Dépenses		1 533	2 241	1 776	-465	-20,7
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 533	2 241	1 776	-465	-20,7
	<i>Cession</i>		5			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	1 533 414	2 227 600	1 776 342	-451 258	-20,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 519 014</i>	<i>2 227 600</i>	<i>1 776 364</i>	<i>-451 236</i>	<i>-20,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>14 400</i>	<i>-</i>	<i>-22</i>	<i>-22</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement du TFB se composent essentiellement des émoluments judiciaires et des autres revenus.

Dont:

- Émoluments judiciaires 960 000
- Autres revenus (y c. couverture du déficit par l'IPI) 812 888

Étant donné que l'IPI assume la garantie du déficit du TFB, les recettes correspondent toujours aux dépenses.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total	1 533 414	2 241 100	1 776 342	-464 758 -20,7
<i>dont mutations de crédits</i>		4 500		
<i>avec incidences financières</i>	1 366 954	2 060 600	1 588 269	-472 331 -22,9
<i>sans incidences financières</i>	-	-	22 378	22 378 -
<i>Imputation des prestations</i>	166 460	180 500	165 695	-14 805 -8,2
Charges de personnel	1 300 157	1 511 300	1 461 535	-49 765 -3,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	233 258	729 800	314 807	-414 993 -56,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	114 391	236 700	118 339	-118 361 -50,0
<i>dont charges de conseil</i>	-	17 600	9 951	-7 649 -43,5
Postes à plein temps (Ø)	6	6	6	0 0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Sur l'effectif moyen, 2,05 EPT sont prévus pour l'ensemble des 40 juges suppléants. En 2018, ceux-ci ont été sollicités conformément à la planification.

Le personnel administratif mis à disposition par le Tribunal administratif fédéral apparaît dans les charges de personnel.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Seule la moitié du montant prévu en 2018 au titre des *charges de biens et services liées à l'informatique* a été utilisée. Ceci est dû, pour trois quarts, à des légers reports dans la réalisation des projets et, pour un quart, à une baisse des frais d'exploitation et de maintenance.

Les autres charges d'exploitation comprennent pour l'essentiel:

— Prestations de service externes	84 397
— Loyers	58 500
— Frais	19 112

Le montant inscrit au budget au titre des prestations de service externes était de 282 000 francs. Il couvre pour l'essentiel les frais liés à l'assistance judiciaire gratuite, lesquels n'ont pas dépassé le montant de 65 000 francs en 2018.

Mutations de crédits

- Cession de l'Office fédéral du personnel de 4500 francs pour des cotisations d'assurances sociales plus élevées

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-C17 val. abs.	en %
Revenus	72,5	98,1	67,3	-5,2	-7,1
Recettes d'investissement	14,9	31,7	30,5	15,6	104,6
Charges	3 056,9	3 070,6	2 948,0	-108,9	-3,6
Charges propres	844,1	882,1	833,4	-10,7	-1,3
Charges de transfert	2 195,2	2 185,2	2 111,6	-83,6	-3,8
Charges financières	17,7	3,3	3,1	-14,6	-82,7
Dépenses d'investissement	86,1	151,4	147,5	61,3	71,2

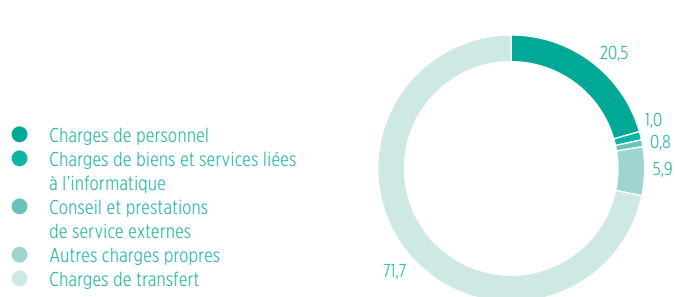
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2018)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (C 2018)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2018)

mio de CHF/nombre EPT	Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liées à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral des affaires étrangères	833	605	5 499	30	24	2 112
202 Département fédéral des affaires étrangères	833	605	5 499	30	24	2 112

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Relations avec les États voisins, en particulier les régions proches de la frontière avec la Suisse
- Entretien des relations avec l'Union européenne (UE) dans le respect de la marge de manœuvre politique et des intérêts économiques
- Engagement de la Suisse en faveur de la stabilité en Europe, dans les régions voisines de l'Europe et dans le reste du monde
- Contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 de développement durable en vue de réduire la pauvreté et les risques globaux
- Suivi des partenariats, engagement pour une meilleure gouvernance sur le plan mondial et développement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte
- Soutien aux ressortissants suisses qui vivent à l'étranger ou y voyagent
- Exploitation d'un réseau de représentations efficace et gestion de l'image de la Suisse à l'étranger

PROJETS 2018

- Relations avec l'UE: négociations ou messages relatifs au cadre institutionnel, au marché de l'électricité et à la coopération Prüm (accord visant à lutter contre les actes criminels et à en poursuivre les auteurs), travaux préliminaires pour le versement d'une contribution autonome à certains États membres
- Brexit: négociations et éventuellement conclusion d'accords avec le R.-U. sur les futures relations bilatérales
- Coopération internationale: engagement accru dans les pays prioritaires dans les domaines de l'éducation primaire et de la formation professionnelle
- Promotion de la paix et aide humanitaire: mise en œuvre d'activités concernant l'Ukraine, la Syrie et le Mozambique
- Présidence du groupe de travail sur la justice pénale et l'état de droit du Forum mondial contre le terrorisme: définition de normes globales sur la prévention du terrorisme et la lutte contre ce fléau
- Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang (Corée du Sud): présence de la Suisse avec la Maison de la Suisse (House of Switzerland)
- Renouvellement de la coopération avec les prestataires externes dans le domaine des visas (externalisation): conclusion et application de contrats jusqu'en juillet 2018

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	72,5	98,1	67,3	-5,2	-7,1
Recettes d'investissement	14,9	31,7	30,5	15,6	104,6
Charges	3 056,9	3 070,6	2 948,0	-108,9	-3,6
Charges propres	844,1	882,1	833,4	-10,7	-1,3
Charges de transfert	2 195,2	2 185,2	2 111,6	-83,6	-3,8
Charges financières	17,7	3,3	3,1	-14,6	-82,7
Dépenses d'investissement	86,1	151,4	147,5	61,3	71,2

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent principalement des émoluments perçus pour la délivrance des visas et l'exécution d'actes officiels ainsi que, dans le domaine de la coopération internationale, de fonds de tiers. Le recul par rapport à l'année précédente tient surtout à la baisse des revenus provenant de fonds de tiers. Comprenant pour l'essentiel des remboursements de prêts accordés à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), les recettes d'investissement sont supérieures à celles de l'année précédente en raison de remboursements uniques effectués par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Les charges totales du DFAE se répartissent entre les contributions à des tiers (près de 71 %) et les charges propres (29 %). Plus de la moitié des charges propres sont générées à l'étranger. Les charges relatives au réseau extérieur ont été moins élevées que prévu en raison d'un contexte économique mondial qui reste favorable (en particulier faiblesse des prix des matières premières et du renchérissement ainsi que stabilité des taux de change). Le recul des charges de transfert tient principalement à l'achèvement des projets réalisés dans le cadre de la contribution suisse à l'élargissement de l'UE. De plus, le volume des projets réalisés avec des fonds de tiers a diminué dans le domaine de la coopération au développement.

Les dépenses d'investissement comprennent surtout les prêts à la FIPOI et les participations dans les banques régionales de développement. Par rapport au compte 2017, les premiers affichent une nette hausse, tandis que les secondes sont en recul.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, AU PILOTAGE ET À LA COORDINATION DES AFFAIRES

MANDAT DE BASE

Le Secrétariat général met à la disposition du chef du département les informations requises pour la conduite des affaires. Il le soutient dans son travail politique, se charge des processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et garantit l'information et la communication. Impliqué dans les questions stratégiques de ressources, il s'assure que la planification et les activités sont coordonnées avec celles des autres départements et du Conseil fédéral. De plus, il fournit des prestations pour l'identité visuelle de la Suisse à l'étranger, l'audit interne, le Centre de compétence en contrats et marchés publics, l'égalité des chances et le Service historique.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,6	0,8	0,7	-0,1	-12,1
Charges et dépenses d'investissement	31,5	32,0	31,9	-0,1	-0,4

COMMENTAIRE

Les revenus comprennent les recettes de parrainage enregistrées par Présence Suisse pour l'exposition universelle de Dubaï et les Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang. Environ 4 % des charges de fonctionnement du département sont imputables au groupe de prestations 1, dont 23,2 millions de charges de personnel et 8,7 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
Présence Suisse: Les prestations de Présence Suisse favorisent une image différenciée de la Suisse à l'étranger			
- Part de personnes sondées qui, à l'issue d'un (grand) événement, ont une image plus approfondie et plus positive de la Suisse (% min.)	93	40	81
- Part de personnes sondées qui, après avoir voyagé en Suisse avec une délégation, ont des connaissances approfondies du pays (% min.)	91	80	90
Révision interne: L'examen et le conseil permettent d'améliorer l'efficacité de la gestion des risques, les contrôles ainsi que les processus de conduite et de surveillance du Département			
- Part des jugements positifs des unités ayant fait l'objet d'un audit (% min.)	91	80	100
Contrats et marchés publics: Les collaborateurs sont informés des règles juridiques et administratives en matière de contrats et de marchés publics ainsi que de lutte contre la corruption et sont encadrés de manière compétente			
- Les adjudications de gré à gré des valeurs seuils ont été justifiées et contrôlées (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints. Ils ont même été largement dépassés dans le domaine suivant:

Présence Suisse: les visiteurs de la Maison de la Suisse, principalement sud-coréens (env. 76 %), expliquent ce résultat. En effet, comme ils avaient des connaissances de la Suisse relativement faibles, ils en savaient davantage sur notre pays et en avaient une meilleure image à l'issue de leur visite.

GP 2: CONDUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

MANDAT DE BASE

Le DFAE veille à la sauvegarde des intérêts de la Suisse en matière de politique étrangère et à la promotion des valeurs suisses. Il soigne et développe les relations avec les États voisins et l'UE, poursuit l'engagement en faveur de la stabilité en Europe et dans le monde, renforce et diversifie les partenariats stratégiques et conduit la politique d'État hôte. Par souci d'une politique cohérente à l'égard des Suisses de l'étranger, il assiste les ressortissants suisses qui vivent ou voyagent à l'étranger et met à disposition les instruments nécessaires pour la fourniture des services consulaires.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,6	–	0,5	0,5	–
Charges et dépenses d'investissement	78,4	78,3	75,4	-2,9	-3,7

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent des émoluments perçus par l'Office suisse de la navigation maritime (OSNM). Ils ont été budgétisés de manière centralisée dans le groupe de prestations 7 et sont désormais attribués au groupe de prestations approprié dans le cadre du compte. Environ 9 % des charges de fonctionnement du département sont imputables au groupe de prestations 2, dont 67,0 millions de charges de personnel et 8,4 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Politique européenne: Les intérêts de la Suisse sont préservés au mieux, la coordination des négociations avec l'UE est assurée et tous les services concernés sont informés			
– Conduite conjointe de toutes les négociations (oui/non)	oui	oui	oui
Relations bilatérales: Les intérêts de politique étrangère de la Suisse sont défendus et promus, notamment par la conclusion d'autres accords de réadmission visant à gérer la migration irrégulière			
– Visites bilatérales au niveau du gouvernement et du secrétaire d'État (nombre, min.)	24	45	34
– Accords de réadmission conclus (nombre, min.)	59	59	60
Relations multilatérales: Les intérêts et valeurs de la Suisse sont défendus de façon appropriée dans le cadre de l'engagement multilatéral de la Suisse			
– Démarches ou initiatives de la Suisse à l'échelon international soutenues par d'autres États (nombre, min.)	198	170	174
– Participation à des conférences et rencontres internationales en Suisse à l'échelon Conseil fédéral/secrétaire d'État (nombre, min.)	12	17	7
Droit international: Les droits et intérêts de la Suisse en matière de droit international sont préservés au mieux, une contribution est apportée au renforcement et au développement du droit international			
– Centre de compétence en matière de droit internat., la DIP accomplit sa mission à la satisfaction de ses clients, tous les 2 ans (échelle 1 à 10)	–	7,8	8,7
– Manifestations organisées dans le cadre de processus diplom. auxquelles d'autres États assistent (nombre, min.)	4	4	3
Domaine consulaire: Les demandes d'ordre consulaire sont traitées si possible directement au 1er niveau et les affaires consulaires peuvent de plus en plus être traitées en ligne			
– Réponse aux questions des clients par la Helpline DFAE (% min.)	97	96	97
– Traitement en ligne des affaires consulaires, par ex. inscription, passeports, visas, changements d'adresse, etc. (nombre, min.)	6	6	7
Services consulaires: Les représentations de la Suisse à l'étranger sont épaulées et ponctuellement délestées			
– Examen/suivi de la qualité des solutions d'externalisation des visas pour des sites sélectionnés (nombre, min.)	3	3	3
– Conseil/optimisation des processus/analyse de représentations sélectionnées (nombre, min.)	3	3	3

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Relations bilatérales et multilatérales: le dossier européen ayant requis toute l'attention du chef du DFAE, les rencontres bilatérales et multilatérales en Suisse et à l'étranger ont été moins nombreuses que prévu.

Relations bilatérales: un accord de réadmission vise à garantir que les personnes en situation irrégulière sur le territoire suisse seront réadmis rapidement et en toute sécurité dans leur pays. En 2018, un accord de réadmission a été conclu avec la Mongolie.

Droit international: la Direction du droit international public a organisé en 2018 trois des quatre événements prévus dans le domaine des processus diplomatiques. Le quatrième aura lieu en 2019.

GP 3: RÉSEAU EXTÉRIEUR

MANDAT DE BASE

Le réseau extérieur assure la sauvegarde des intérêts et la promotion des valeurs de la Suisse dans les pays accueillant des représentations et au sein des organisations internationales. Il garantit la mise en œuvre des mesures suisses dans le domaine de la coopération internationale au développement, de la coopération avec l'Europe de l'Est, de l'aide humanitaire et de la sécurité humaine (CI), ainsi que la fourniture des services consulaires dans le cadre de ses compétences et la bonne marche des activités entre services de l'État en Suisse et à l'étranger.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	42,7	40,3	44,3	4,0	9,9
Charges et dépenses d'investissement	465,8	485,5	462,8	-22,7	-4,7

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 3 a généré environ 94 % des revenus de fonctionnement et 56 % des charges de fonctionnement du département. La progression des revenus s'explique principalement par l'augmentation des recettes provenant des émoluments perçus pour la délivrance des visas.

Les charges se répartissent entre les charges de personnel (330,5 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (132,2 mio). Elles sont moins élevées que prévu en raison d'un contexte économique mondial qui reste favorable (en particulier faiblesse des prix des matières premières et du renchérissement ainsi que stabilité des taux de change). Les charges de personnel ont diminué du fait de la décision de renoncer temporairement à recruter du personnel pour le service consulaire et la coopération internationale.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Services consulaires: Les représentations suisses octroient d'excellents services et un suivi optimal aux Suisses de l'étranger, aux Suisses à l'étranger et aux visiteurs de la Suisse			
- Lieux d'enregistrement des passeports à l'étranger: stationnaires et mobiles (indice)	101,6	101,0	102,0
- Taux de visas refusés: écarts par rapport à la moyenne D/F/I/AT pour les 40 représentations principales (% max., valeur effective = année précédente)	1,3	5,0	5,1
Relations multilatérales: Les intérêts et valeurs suisses sont sauvegardés et encouragés dans les enceintes internationales			
- Sièges (nombre, min.)	6	8	3
- Candidatures acceptées de hauts fonctionnaires suisses dans des organisations intern. (nombre, min.)	9	6	12
Relations bilatérales: Les relations bilatérales sont renforcées et développées dans chaque pays hôte			
- Visites bilatérales, niveau gouvernement et secrétaire d'Etat (nombre, min.)	20	60	38
Politique européenne: Soutenir la politique d'intégration de la Suisse (uniquement missions en Europe)			
- Visites bilatérales, niveau gouvernement et secrétaire d'Etat (nombre, min.)	43	12	48
Coopération internationale: Contribuer au développement mondial durable en vue de réduire la pauvreté et les risques mondiaux			
- Réalisation des objectifs fixés dans les stratégies de coopération (% min.)	90	75	90
Promotion de la paix: Contribuer à la promotion de la paix et de la sécurité humaine			
- Initiatives diplomatiques (nombre, min.)	20	17	19
- Dialogues sur les droits de l'homme / mesures d'encouragement (nombre, min.)	8	7	7
Relations sectorielles: Les relations (économie, finances et commerce, science et éducation, environnement, énergie, transports, santé) sont soignées et développées			
- Accords bilatéraux signés (nombre, min.)	15	5	8

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Relations multilatérales: le nombre de sièges pour lesquels la Suisse s'est portée candidate était inférieur aux prévisions. Le nombre de sièges pourvus est donc resté en deçà de la valeur budgétisée. L'attribution des sièges dépend en grande partie du calendrier (par ex. le moment où les postes sont à pourvoir ou la date de la sélection) et/ou de facteurs politiques. La situation était inversée pour les candidatures à des postes de hauts fonctionnaires: le nombre de postes auxquels la Suisse s'est portée candidate était supérieur aux prévisions. Le dépôt d'une candidature ne se traduit pas obligatoirement par l'attribution du poste au candidat suisse, mais toutes les candidatures ont été couronnées de succès en 2018.

Relations multilatérales et bilatérales, politique européenne: le dossier européen ayant requis toute l'attention du chef du DFAE, les rencontres bilatérales et multilatérales organisées en Suisse et à l'étranger avec des États non européens ont été moins nombreuses que prévu. En revanche, de nombreuses rencontres bilatérales ont eu lieu dans le contexte européen (21 en Suisse et 27 à l'étranger).

GP 4: AIDE HUMANITAIRE

MANDAT DE BASE

L'Aide humanitaire se concentre sur l'individu et son environnement immédiat dans les situations de crises, de conflits et de catastrophes. Elle est fournie là où les structures se sont effondrées ou sont dépassées et ne peuvent satisfaire les besoins existentiels de la population civile. Afin de tenir compte des défis croissants posés par les crises, les conflits armés et les catastrophes naturelles, elle donne la priorité à l'aide d'urgence. L'Aide humanitaire est également active dans la prévention des catastrophes et la reconstruction, en particulier dans la réduction des risques de catastrophes, et elle apporte une contribution au développement et au renforcement des mécanismes internationaux de gestion des crises et du système humanitaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges et dépenses d'investissement	45,0	47,3	45,8	-1,5	-3,1

COMMENTAIRE

Environ 6 % des charges de fonctionnement du département sont imputables au groupe de prestations 4, dont 16,8 millions pour le personnel de structure, 21,2 millions pour le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA), 1,5 million pour le personnel local et 6,3 millions pour les charges de biens et services et charges d'exploitation.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Aide d'urgence et reconstruction: Les souffrances humaines dues aux crises, aux conflits et aux catastrophes sont atténuées et la protection de la population civile est améliorée			
- Personnes ayant reçu une aide d'urgence directe, bilatérale ou multilatérale, pondération selon part contribution suisse (nombre, mio, min.)	2,800	2,500	3,000
- Personnes bénéficiaires de mesures de reconstruction, bilat. ou multilat.; pondération selon part contribution suisse (nombre, mio, min.)	0,600	0,300	0,230
Prévention des catastrophes: Contribuer à la réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels			
- Part des stratégies de coopération tenant compte de la diminution des risques de catastrophes (Disaster Risk Reduction) (% min.)	70	70	70
Contribution à la politique multilatérale: Développer le système humanitaire international et les instruments normatifs de l'aide humanitaire			
- Initiatives humanitaires avec forte participation suisse (nombre, min.)	4	5	5
- Experts du Corps suisse d'aide humanitaire mis à la disposition d'organisations internationales (nombre par EPT, min.)	44	45	55
Autonomie / disponibilité opérationnelles: Les ressources peuvent être affectées rapidement, avec souplesse et en fonction des besoins			
- Réponses en l'espace de 24 h à des demandes d'aide d'États en situation de crise (% min.)	100	100	100
- Membres du Corps suisse d'aide humanitaire formés et disponibles (nombre, min.)	636	600	630
Utilisation effective des ressources: Les frais d'administration de l'aide humanitaire se situent à un niveau adéquat			
- Part des frais d'administration (% max.)	7	6	6

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Aide d'urgence et reconstruction: l'actuel message sur la coopération internationale 2017-2020 prévoit un transfert des fonds humanitaires en vue de renforcer l'aide d'urgence, ce qui se reflète dans le nombre des personnes ayant reçu une aide d'urgence.

Contribution à la politique multilatérale: le nombre des experts mis à la disposition d'organisations internationales dépend fortement de la demande de ces organisations et des profils disponibles au sein du CSA. En 2018, la Direction du développement et de la coopération (DDC) a répondu à une augmentation de la demande en présentant les candidatures appropriées, ce qui s'est traduit par un nombre plus important d'experts détachés.

GP 5: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ HUMAINE

MANDAT DE BASE

La Coopération au développement de la DDC et la division Sécurité humaine de la Direction politique conçoivent et mettent en œuvre des mesures dans le domaine de la coopération internationale. La Suisse contribue ainsi au développement mondial durable, à la réduction de la pauvreté et des risques mondiaux ainsi qu'au renforcement de la sécurité humaine.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	1,6	–	0,1	0,1 –
Charges et dépenses d'investissement	84,3	98,2	84,4	-13,8 -14,0

COMMENTAIRE

Environ 10 % des charges de fonctionnement du département sont imputables au groupe de prestations 5, dont 69 millions de charges de personnel et 15,4 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation. Les charges de biens et services et charges d'exploitation de la DDC sont nettement inférieures aux prévisions budgétaires, car les activités réalisées sont en diminution, surtout dans le domaine des études préliminaires de projets.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Réduction de la pauvreté, accès aux services de base: Contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie et à la participation aux processus décisionnels dans les pays/régions partenaires choisis			
– Réalisation des objectifs dans les stratégies de coopération (% min.)	90	70	89
– Stratégies de coopération avec au moins 90 % des ressources dans max. 3 thèmes prioritaires (% min.)	70	90	86
– Stratégies élaborées en collaboration avec plusieurs services fédéraux (approche interdépartementale) (nombre min.)	9	4	2
– Part des frais d'administration (% max.)	11	6	4
Globalisation favorable au développement: Contribuer à la réduction des risques globaux et au renforcement du dialogue multilatéral			
– Initiatives innovantes avec participation de la Suisse au niveau mondial (nombre)	11	10	10
– Part des organisations internationales soutenues avec évaluation satisfaisante des indicateurs d'efficacité (% min.)	86	82	88
Renforcement de la sécurité humaine: Contribuer à la résolution de problèmes globaux dans le domaine de la sécurité humaine au travers de mesures concrètes			
– Envoi d'experts (nombre EPT)	90	80	85

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Réduction de la pauvreté, accès aux services de base: le degré de réalisation des objectifs fixés dans les stratégies de coopération (stratégies régionales et par pays) s'est sensiblement accru, car les représentations à l'étranger ont davantage orienté leur action vers les résultats en se fondant sur des objectifs en matière d'efficacité et des indices de référence clairement définis. Depuis 2017, la concentration thématique des stratégies de coopération nouvellement développées est systématiquement vérifiée, ce qui explique l'évolution positive de la réalisation des objectifs. Cependant, l'objectif n'a pas encore été entièrement atteint. En 2018, deux stratégies régionales et par pays nouvellement établies ont suivi une approche interdépartementale: la stratégie pour le Myanmar et la stratégie pour le Moyen-Orient. La DDC étant le seul acteur fédéral présent en Afghanistan, la nouvelle stratégie pour ce pays est une stratégie de la DDC. Initialement prévue pour 2018, la quatrième stratégie concerne le Territoire palestinien occupé; elle a été reportée à 2019. La méthode de calcul de la part des frais d'administration a changé en 2018. La diminution de cette part par rapport au budget tient notamment au fait que les charges de personnel ainsi que les charges de biens et services et charges d'exploitation ont été nettement inférieures aux prévisions budgétaires, en particulier les dépenses liées aux études préliminaires de projets.

Globalisation favorable au développement: les indicateurs en matière d'efficacité sont plus élevés qu'auparavant, car les organisations internationales ont accru leur efficacité, ce que confirment des sources externes telles que le réseau MOPAN (*multilateral organisation performance assessment network*).

GP 6: COOPÉRATION À LA TRANSITION DANS LES ÉTATS D'EUROPE DE L'EST ET CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

MANDAT DE BASE

La DDC (en collaboration avec le SECO) soutient les États d'Europe de l'Est et d'Asie centrale dans leurs efforts pour la mise en place d'une économie de marché sociale. Avec la contribution à l'élargissement de l'UE, la Suisse soutient les nouveaux pays membres de l'UE dans la réduction des inégalités sociales et économiques.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	–	–	–	–	–
Charges et dépenses d'investissement	8,4	9,6	8,5	-1,1	-11,6

COMMENTAIRE

Environ 1 % des charges de fonctionnement du département sont imputables au groupe de prestations 6, dont 6,4 millions de charges de personnel et 2,1 millions de charges de biens et services et charges d'exploitation. L'écart par rapport aux prévisions budgétaires tient à la comptabilisation appropriée de diverses charges dans le groupe de prestations 3.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Coopération à la transition: Utilisation efficace des moyens ciblée, conforme aux objectifs			
– Part de stratégies de coopération avec au plus quatre thèmes prioritaires par pays (% , min.)	100	100	100
– Part des moyens utilisés dans les thèmes prioritaires (% , min.)	100	100	100
– Réalisation des objectifs d'efficacité fixés dans les stratégies de coopération (% , min.)	90	80	93
Synergies avec le SECO: Coordination avec le SECO assurée dans le but d'obtenir une plus grande efficacité			
– Part des stratégies de coopération communes avec le SECO (% , min.)	89	89	89
Contribution à l'élargissement: Les projets sont mis en œuvre avec succès			
– Part de projets achevés/en cours recevant une évaluation positive selon les critères définis (% , min.)	99	98	98
Utilisation efficiente des ressources: Les frais d'administration pour l'aide à la transition dans les États d'Europe de l'Est si situent à un niveau adéquat			
– Part des frais d'administration (% , max.)	13,3	6,5	5,5

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints. Les écarts les plus importants concernent les domaines suivants:

Coopération à la transition: les objectifs d'efficacité à atteindre ont été largement dépassés. D'une part, cela tient au fait que la DDC avait défini ces objectifs avec circonspection dans le budget en raison de l'évolution du contexte et de nouveaux enjeux. D'autre part, les mesures mises en œuvre dans le cadre de projets gagnent en efficacité au fur et à mesure que les stratégies de coopération sont appliquées, ce qui a une incidence positive sur la réalisation des objectifs d'efficacité.

Utilisation efficiente des ressources: la méthode de calcul de la part des frais d'administration a changé en 2018. De plus, le recul de la part des frais d'administration par rapport au budget s'explique par des charges de personnel qui sont restées inférieures aux prévisions car les postes vacants n'ont pas été pourvus immédiatement.

GP 7: CENTRE DE COMPÉTENCES DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

La Direction des ressources est le centre de compétences et de prestations du DFAE en matière de ressources. Elle garantit la disponibilité des ressources, les gère et fournit les prestations nécessaires à une gestion axée sur les résultats au sein du DFAE. Elle exploite le réseau des représentations suisses à l'étranger. Les technologies de l'information nécessaires pour l'exploitation du réseau extérieur sont fournies par Informatique DFAE (groupe de prestations 8).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,8	1,2	0,1	-1,1	-90,2
Charges et dépenses d'investissement	77,6	76,7	74,6	-2,1	-2,8

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 7 a généré moins de 1 % des revenus de fonctionnement et 9 % des charges de fonctionnement du département. L'écart enregistré au niveau des revenus s'explique par le fait que des revenus divers ont été budgétisés de façon centralisée dans le groupe de prestations 7, mais comptabilisés dans d'autres groupes en cours d'exercice. Les charges se répartissent entre les charges de personnel (49,5 mio) et les charges de biens et services et charges d'exploitation (25,0 mio).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Gestion du personnel: Le DFAE dispose d'une politique du pers. moderne en adéquation avec les stratégies aux échelons supérieurs pour s'imposer, par une politique du personnel efficace, en tant qu'employeur attrayant et axé sur les résultats			
- Fluctuations nettes (% max.)	4,1	4,7	5,0
- Candidatures par poste (Nombre moyen) - tous les Concours (consulaire, diplomatique, coopération internationale) (nombre, min.)	26	20	27
Conseil juridique: Les risques juridiques sont restreints, le soutien en vue de garantir la légalité des activités du DFAE est assuré			
- Procédures juridiques dont l'issue correspond à l'estimation des risques des processus (% min.)	90	90	90
Innovation: Le DFAE met en œuvre des solutions innovantes et axées sur les clients pour une exploitation efficace du réseau extérieur, en adéquation avec les priorités de la politique étrangère			
- Représentations fonctionnant selon le principe «tous les acteurs sous un même toit» (House of Switzerland) (nombre)	15	15	15
Gestion des voyages: la Confédération dispose de prestations de voyage adaptées aux besoins, avantageuses en termes de coûts et de convivialité pour les déplacements professionnels et les rapatriements par voie aérienne.			
- Evaluation des conditions préférentielles négociées, tous les 2 ans (échelle 1 à 5)	-	3,1	3,1
- Evaluation des prestations de transport aérien pour les rapatriements par le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) (échelle 1 à 10)	8,0	7,9	8,0
Compétence financière: Le DFAE dispose des compétences de conseil adéquates pour les questions financières, il veille à une comptabilité correcte et efficace, qu'il développe en fonction des besoins			
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints dans une large mesure. Les écarts les plus importants concernent le domaine suivant:

Gestion du personnel: la légère augmentation des fluctuations nettes en 2018 par rapport au budget s'explique par une plus grande attractivité du marché de l'emploi, qui a offert plus d'occasions à ceux qui voulaient changer de poste et s'est traduite par un nombre plus élevé de démissions. Au demeurant, ces dernières ont été plus importantes que prévu, car les possibilités de promotion et de développement ont été jugées négativement, en particulier par le personnel non soumis à la discipline des transferts, et car la nouvelle carrière «Affaires consulaires, gestion et finances» requiert un diplôme de bachelor.

GP 8: INFORMATIQUE

MANDAT DE BASE

Informatique DFAE est le centre de compétences et de prestations du DFAE pour les technologies de l'information et de la communication. Il garantit la disponibilité des ressources informatiques, les gère et fournit les prestations nécessaires à une gestion axée sur les résultats au sein du DFAE. Il coordonne et fournit toutes les prestations informatiques, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, à tous les utilisateurs finaux ainsi que l'infrastructure décentralisée au sein du réseau extérieur. Informatique DFAE peut réagir rapidement et avec souplesse en cas de crise et de situation exceptionnelle.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,8	0,5	1,3	0,8	151,2
Charges et dépenses d'investissement	48,1	48,7	47,6	-1,1	-2,4

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 8 a généré environ 6 % des charges de fonctionnement et 3 % des revenus de fonctionnement du département. Les charges se répartissent entre les charges de personnel (16,2 mio), les charges de biens et services liées à l'informatique (24,7 mio), les autres charges de biens et services et charges d'exploitation (1,8 mio), les amortissements (1,0 mio) et les charges d'investissement (3,9 mio). La diminution des charges tient pour l'essentiel au retard pris par certains projets informatiques (voir réserves affectées). L'augmentation des revenus s'explique par de nouvelles prestations récurrentes fournies à l'OFIT.

Les charges liées à l'exploitation de l'infrastructure et des applications spécialisées restent stables (39,6 mio). De plus, 8 millions ont été affectés à la réalisation de projets d'exploitation et de projets de clients. Le lancement du projet FIT («Future IT Representations», renouvellement de l'ensemble de l'infrastructure des représentations), qui vise à améliorer l'accessibilité des données et des systèmes sur la base d'une nouvelle architecture, a été achevé (1,7 mio). Le projet WinX (mise en œuvre de la génération de systèmes de poste de travail 2020) a été mené à bien en 2018 (2,1 mio). Concernant le projet fédéral «GENOVA» (application standardisée de gestion des affaires), les travaux de conception se sont poursuivis pour le domaine spécialisé (0,9 mio). Dans le même temps, d'importants nettoyages de données ont été effectués dans la perspective de la migration de 2019. Le projet fédéral Mobile Device Management (amélioration de la sécurité en matière de communication mobile) a lui aussi été achevé (0,4 mio). Dans le domaine des services consulaires, les travaux ont débuté pour les projets d'introduction d'un nouveau centre d'information consulaire, de système électronique de suivi des visas et de remplacement du système de gestion des cas pour les cas de protection consulaire (0,7 mio). Le montant restant (2,2 mio) a été utilisé pour d'autres projets de moindre envergure.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Satisfaction de la clientèle: Fournir aux clients des prestations répondant à leurs besoins, conviviales et intégrées à 100 %			
– Satisfaction des «utilisateurs finaux» et des «responsables application», tous les 2 ans (échelle 1 à 6)	–	4,9	5,0
Efficience financière: Optimiser, pour les bénéficiaires, le rapport entre les coûts des TIC et les prestations			
– Indice des prix constitué à partir d'un panier pondéré fondé sur une sélection de produits de l'OFIT (indice)	100	100	100
Sécurité d'exploitation: Garantir la sécurité par le remplacement cyclique des composantes critiques			
– Part des composantes critiques identifiées, qui ont été remplacées dans les délais fixés dans le cadre d'une planification de 1-4 ans (% min.)	90	90	90
Réussite des projets: Les projets et leur exécution sont jugés de grande qualité, avantageux et ponctuels par les clients			
– Satisfaction des mandataires des projets, tous les 2 ans (échelle 1 à 6)	–	4,8	5,2

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints, voire dépassés. Des améliorations ont été constatées dans les domaines suivants:

Satisfaction de la clientèle et réussite des projets: la participation des mandants aux réunions mensuelles consacrées à l'état d'avancement des projets permet de les associer plus étroitement aux projets. Le mandant, étant très impliqué dans les prises de décision et de responsabilité, se fait toujours une idée des enjeux et des risques. Cela donne lieu à une collaboration agile et constructive.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Revenus / Recettes	104 922	86 340	100 282	13 942 16,1
Domaine propre				
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	48 211	42 830	47 090	4 260 9,9
Domaine des transferts				
Remboursement de contributions et indemnités				
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	31 230	3 324	6 844	3 520 105,9
Remboursement de prêts et participations				
E131.0105 Remboursement de prêts, Fondation des immeubles FIPOI	13 694	30 384	29 198	-1 186 -3,9
E131.0106 Remboursement de prêts pour l'équipement	831	955	910	-45 -4,7
E131.0107 Remboursement de prêts, Union postale universelle, Berne	376	376	376	0 0,0
Revenus financiers				
E140.0001 Revenus financiers	10 580	8 471	15 864	7 393 87,3
Charges / Dépenses	3 160 638	3 178 641	3 098 007	-80 633 -2,5
Domaine propre				
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	839 152	876 307	830 988	-45 319 -5,2
<i>Transfert de crédits</i>		-7 538		
<i>Cession</i>		9 997		
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		4 300		
Crédits ponctuels				
A202.0152 Cotisations de l'employeur, retraite anticipée	5 168	5 040	4 588	-452 -9,0
A202.0153 Présence expos univers. et grandes manifestations sportives	5 035	3 234	3 232	-1 0,0
<i>Supplément</i>		625		
A202.0169 Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	-	708	708	0 0,0
<i>Cession</i>		708		
Domaine des transferts				
GP 2: Conduite de politique étrangère				
A231.0340 Actions en faveur du droit international public	1 151	1 125	1 116	-9 -0,8
A231.0341 Participation au Partenariat pour la paix	554	553	553	-1 -0,1
A231.0342 Contributions de la Suisse à l'ONU	107 348	118 521	106 616	-11 905 -10,0
A231.0343 Conseil de l'Europe, Strasbourg	8 561	8 907	8 907	0 0,0
A231.0344 Org. pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	6 304	6 952	6 390	-561 -8,1
A231.0345 Participation de la Suisse à la coopération francophone	4 736	4 812	4 802	-10 -0,2
A231.0346 UNESCO, Paris	3 745	3 742	3 736	-6 -0,2
A231.0347 Mesures de désarmement des Nations Unies	2 210	2 306	2 149	-157 -6,8
A231.0348 Contributions aux institutions du droit international	3 047	3 199	3 095	-104 -3,3
A231.0349 Contributions aux organisations du Rhin et de la mer	989	1 016	1 016	0 0,0
A231.0350 Défense intérêts de la Suisse dans des organismes internat.	1 109	1 136	1 108	-29 -2,5
A231.0352 Prest. en mat. d'infrastr. et travaux visant amélior. sécu.	2 000	2 359	-	-2 359 -100,0
A231.0353 Tâches de la Suisse en tant qu'État hôte d'org. internat.	21 232	23 857	22 215	-1 641 -6,9
A231.0354 Musée international Croix-Rouge et Croissant-Rouge, Genève	1 118	1 118	1 118	0 0,0
A231.0355 Dispositif sécu. Genève internationale: groupe diplomatique	800	800	800	0 0,0
A231.0356 Relations avec les Suisses de l'étranger	3 056	3 200	3 082	-118 -3,7
A231.0357 Assistance des Suisses de l'étranger	1 212	3 003	702	-2 301 -76,6
A231.0358 Fondation Jean Monnet	199	192	192	0 0,0
A235.0108 Prêts, Fondation des immeubles FIPOI	39 692	107 000	102 829	-4 171 -3,9
GP 4: Aide humanitaire				
A231.0332 Soutien financier à des actions humanitaires	332 643	337 058	337 051	-8 0,0
<i>Transfert de crédits</i>		12 400		
A231.0333 Comité international de la Croix-Rouge, Genève	80 000	80 000	80 000	0 0,0
A231.0334 Aide alimentaire en produits laitiers	20 000	20 000	19 998	-2 0,0
A231.0335 Aide alimentaire en céréales	14 000	14 000	14 000	0 0,0
A231.0351 OIM, Organisation internationale pour les migrations	623	-	-	- -

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
<i>GP 5: Coopération au développement et sécurité humaine</i>						
A231.0329	Actions spécifiques de la coopération au développement	785 199	765 303	765 050	-254	0,0
	<i>Transfert de crédits</i>		-5 000			
A231.0330	Coopération multilatérale au développement	318 034	310 620	310 539	-81	0,0
	<i>Transfert de crédits</i>		-400			
A231.0331	Reconstitution des ressources de l'IDA	190 603	174 400	174 400	0	0,0
A231.0338	Gestion civile des conflits et droits de l'homme	53 549	56 200	54 976	-1 224	-2,2
A231.0339	Centres genevois de politique de sécurité: DCAF/CPSG/CIDHG	31 087	30 181	30 181	0	0,0
A235.0110	Participations, banques régionales de développement	44 684	40 043	39 658	-385	-1,0
<i>GP 6: Coopération à la transition dans les États d'Europe de l'Est et contribution à l'élargissement de l'UE</i>						
A231.0336	Aide aux pays de l'Est	134 053	129 447	129 436	-11	0,0
A231.0337	Contribution à l'élargissement de l'UE	75 988	29 098	20 095	-9 003	-30,9
<i>GP 7: Centre de compétences des ressources</i>						
A235.0107	Prêts pour l'équipement	767	1 202	996	-206	-17,1
<i>Affectés à plusieurs groupes de prestations</i>						
A238.0001	Réévaluations dans le domaine des transferts	3 289	8 700	8 655	-46	-0,5
	<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		1 490			
Charges financières						
A240.0001	Charges financières	17 700	3 300	3 032	-268	-8,1
	<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		3 300			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %	
Total	48 211 078	42 830 000	47 090 197	4 260 197	9,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>43 561 080</i>	<i>42 300 000</i>	<i>43 680 135</i>	<i>1 380 135</i>	<i>3,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>3 859 413</i>	<i>-</i>	<i>2 114 290</i>	<i>2 114 290</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>790 585</i>	<i>530 000</i>	<i>1 295 772</i>	<i>765 772</i>	<i>144,5</i>

En 2018, les revenus de fonctionnement ont résulté des éléments suivants:

- Émoluments pour actes administratifs (délivrance de visas et de passeports, prestations du réseau extérieur, OSNM) 40,5 millions
- Autres revenus divers (provenant du réseau extérieur, de la CVC, de ventes et du remboursement de la taxe sur le CO₂) 2,2 millions
- Réduction des provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires (sans incidences financières) 1,6 million
- Recettes de parrainage pour la participation de Présence Suisse à de grandes manifestations sportives et à des expositions universelles 0,7 million
- Remboursements des années précédentes 0,5 million
- Revenus des immeubles, en particulier location de places de stationnement 0,3 million
- Informatique DFAE (imputation des prestations) 1,3 million

Les revenus sont supérieurs aux prévisions budgétaires du fait notamment de la réduction des provisions qui avaient été constituées pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires, du remboursement des années précédentes, des revenus d'Informatique DFAE et des revenus provenant du réseau extérieur pour les émoluments et actes administratifs.

Bases légales

O du 24.10.2007 sur les émoluments perçus en application de la loi sur les étrangers (Oem-LEtr; RS 142.209), art. 12. O du 7.10.2015 sur les émoluments du DFAE (OEmol-DFAE; RS 191.11), art. 1. O du 20.9.2002 sur les documents d'identité (OLDI; RS 143.11). LF du 6.10.2000 sur la promotion des exportations (RS 946.14), art. 3. O du 14.12.2007 sur les émoluments dans la navigation maritime (RS 747.312.4).

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %	
Total	31 229 727	3 324 000	6 843 906	3 519 906	105,9

L'écart par rapport aux prévisions budgétaires s'explique principalement par les remboursements provenant de projets achevés de la DDC, qui, s'élevant en 2018 à 6 millions, sont près de deux fois supérieurs au montant inscrit au budget. La budgétisation de ces remboursements représente une estimation approximative. Il est très difficile de prévoir exactement le remboursement de contributions à des projets. Les autres remboursements concernent les crédits A231.0338 «Gestion civile des conflits et droits de l'homme» (0,5 mio), A231.0343 «Conseil de l'Europe» (0,2 mio) et A231.0357 «Assistance des Suisses de l'étranger» (0,2 mio). L'important recul par rapport au compte de l'année précédente s'explique par le fait qu'en 2017, la DDC a changé sa pratique en matière de comptabilisation des avances destinées au financement de projets de partenaires locaux. Ce changement s'est traduit en 2017 par une diminution unique des charges de 28 millions.

Bases légales

O du 5.4.2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 611.01), art. 30.

E131.0105 REMBOURSEMENT DE PRÊTS, FONDATION DES IMMEUBLES FIPOI

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	13 694 238	30 384 400	29 198 101	-1 186 299	-3,9

Ce poste de revenus comprend les remboursements des prêts octroyés à la FIPOI pour le financement de nouveaux bâtiments ou de la rénovation de bâtiments existants en faveur d'organisations internationales. Les nouveaux prêts accordés commenceront à être remboursés dès que les travaux de construction seront achevés.

Tous les prêts arrivant à échéance au cours de l'exercice sous revue ont été remboursés. L'écart par rapport aux prévisions budgétaires tient au retard pris par les travaux de construction de l'annexe de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. L'écart par rapport au compte de l'année précédente (15,5 mio) s'explique quant à lui par le remboursement anticipé des deux prêts octroyés à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Voir aussi poste de revenus E140.0001 «Revenus financiers» et crédits A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts» et A240.0001 «Charges financières».

E131.0106 REMBOURSEMENT DE PRÊTS POUR L'ÉQUIPEMENT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	830 548	955 000	910 233	-44 767	-4,7

Le remboursement des prêts accordés aux employés de la Confédération pour l'acquisition des objets nécessaires à l'installation et à l'équipement (y c. dépôts de garantie du loyer, travaux de remise en état, achat d'un véhicule de tourisme) dans le cadre d'un transfert à l'étranger est dans les limites du budget 2018.

Bases légales

O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3), art. 115.

Remarques

Voir aussi crédit A235.0107 «Prêts pour l'équipement».

E131.0107 REMBOURSEMENT DE PRÊTS, UNION POSTALE UNIVERSELLE, BERNE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	375 760	375 800	375 760	-40	0,0

Les conditions prévoient le remboursement, sur une période de 50 ans, du prêt octroyé en 1967 à l'Union postale universelle pour le financement de la construction d'un bâtiment. En vertu de l'AF du 3.6.1997, le remboursement du prêt est exempt d'intérêts.

Bases légales

AF du 19.12.1967 concernant l'octroi de nouveaux prêts à des organisations internationales en Suisse (Union postale universelle, Berne) (FF 1968 I 25). Amortissement selon art. 3 et 4 du contrat du 2.7.1969. AF du 3.6.1997 concernant la modification des conditions de remboursement du prêt accordé en 1967 à l'Union postale universelle (UPU) à Berne (FF 1997 III 871).

E140.0001 REVENUS FINANCIERS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total	10 580 382	8 470 500	15 863 557	7 393 057 87,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>6 506</i>	<i>10 000</i>	<i>626</i>	<i>-9 374 -93,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>10 573 876</i>	<i>8 460 500</i>	<i>15 862 930</i>	<i>7 402 430 87,5</i>

Ce poste de revenus comprend notamment la capitalisation des prêts octroyés à la FIPOI en faveur d'organisations internationales. Celle-ci se base sur les revenus des intérêts obtenus lors de l'évaluation postérieure des prêts. L'augmentation annuelle de la valeur actuelle durant toute la période du prêt est appelée capitalisation. Ce poste contient également les bénéfices de change, non budgétisés, provenant des participations. Les participations sont calculées à la fin de l'année, sur la base du cours en vigueur au moment de la clôture officielle (euro, dollar). Les revenus financiers proviennent des éléments suivants:

— Capitalisation des prêts à la FIPOI	8 378 339
— Réévaluation des participations dans les banques régionales de développement	3 949 359
— Réévaluation des participations dans le Groupe de la Banque mondiale	3 355 343
— Bénéfices comptables sur prêts à la FIPOI	179 892
— Revenus des intérêts des prêts pour l'équipement	626

Les revenus sont supérieurs aux prévisions budgétaires, car les bénéfices de change provenant des participations (+ 7,3 mio) ne sont pas prévisibles et les prêts accordés à la FIPOI ont généré des bénéfices comptables. Les revenus sont supérieurs au compte de l'année précédente en raison des bénéfices de change plus importants enregistrés pour les banques régionales de développement (+ 1,9 mio) et le Groupe de la Banque mondiale (+ 3,4 mio).

Remarques

Voir aussi poste de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et crédits A235.0107 «Prêts pour l'équipement», A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A235.0110 «Participations, banques régionales de développement», A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts» et A240.0001 «Charges financières».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	839 152 241	876 307 400	830 988 154	-45 319 246	-5,2
<i>dont mutations de crédits</i>		6 759 200			
<i>avec incidences financières</i>	736 287 537	772 345 300	730 166 589	-42 178 711	-5,5
<i>sans incidences financières</i>	786 268	496 500	863 250	366 750	73,9
<i>Imputation des prestations</i>	102 078 436	103 465 600	99 958 315	-3 507 285	-3,4
Charges de personnel	604 483 390	623 590 800	601 412 962	-22 177 838	-3,6
<i>dont location de services</i>	851 507	1 096 000	987 164	-108 836	-9,9
<i>dont personnel local</i>	102 820 492	109 612 800	105 137 990	-4 474 810	-4,1
<i>dont CSA et pool d'experts pour la promotion de la paix</i>	31 377 340	33 231 400	30 525 441	-2 705 960	-8,1
Charges de biens et services, charges d'exploitation	233 018 004	249 020 100	224 551 563	-24 468 537	-9,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	33 096 103	28 824 200	29 224 127	399 927	1,4
<i>dont charges de conseil</i>	5 404 109	9 453 200	4 421 247	-5 031 953	-53,2
Charges d'amortissement	654 529	496 500	1 001 168	504 668	101,6
Charges financières	-	-	37 711	37 711	-
Dépenses d'investissement	996 319	3 200 000	3 984 750	784 750	24,5
Total postes à plein temps	5 579	5 522	5 493	-29	-0,5
<i>Personnel hors catégories spéciales</i>	2 200	2 217	2 163	-54	-2,4
<i>Personnel local</i>	3 195	3 130	3 147	17	0,5
<i>CSA et pool d'experts pour la promotion de la paix</i>	184	175	183	8	4,6

Les charges de fonctionnement se répartissent entre les charges du réseau extérieur (56 %) et celles de la centrale (44 %).

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* sont inférieures au budget de quelque 22,2 millions, ce qui est dû aux facteurs suivants:

- charges liées au «Personnel hors catégories spéciales», c'est-à-dire le personnel employé sur la base d'un contrat relevant de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération, moins élevées que prévu (- 14,9 mio) surtout pour les raisons suivantes: (i) prestations à l'étranger plus basses que prévu en raison d'un contexte économique mondial favorable; (ii) décision de renoncer temporairement à pourvoir des postes à nouveau (service consulaire et coopération internationale); (iii) augmentation des postes vacants due à des fluctuations nettes en hausse; (iv) anticipation de diverses mesures de mise en œuvre en vue de l'introduction d'un système salarial fonctionnel harmonisé, prévue pour le 1.1.2019;
- charges liées au personnel local moins élevées que prévu en raison des taux de change et des projets (- 4,5 mio);
- charges liées au personnel du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) et du pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix moins élevées que prévu du fait de besoins moindres pour les missions du CSA (- 2,7 mio);
- diminution des besoins en personnel temporaire (location de services) pour des projets informatiques (- 0,1 mio).

L'effectif est légèrement en deçà des prévisions budgétaires. La diminution, qui touche surtout le réseau extérieur, est manifeste pour le personnel hors catégories spéciales (- 2,4 %). Elle s'explique principalement par l'abandon partiel des programmes de relève dans le domaine consulaire et au sein de la coopération internationale. De plus, la baisse de l'effectif est liée à l'augmentation des fluctuations. L'écart concernant le personnel local s'explique notamment par l'achèvement de différents projets réalisés par la DDC. On sait par expérience que l'effectif du personnel local est soumis à des fluctuations relativement importantes.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Le solde de crédit affiché par les *charges de biens et services et charges d'exploitation* (+ 24,5 mio) tient aux facteurs inverses suivants:

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont supérieures de 0,4 million aux prévisions budgétaires, ce qui s'explique en particulier par un plus grand nombre de prestations demandées en interne à l'OFIT. Les charges de biens et services liées à l'informatique se répartissent entre les prestations d'exploitation (23,2 mio) et les projets (6,0 mio).

Les *charges de conseil* sont inférieures aux prévisions budgétaires (- 5,0 mio) du fait d'un nombre moindre d'activités liées aux études préliminaires réalisées dans le domaine de la coopération internationale.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* ont diminué de 19,8 millions par rapport au montant budgétisé. Ce recul tient principalement aux facteurs suivants:

- Les charges dans le domaine de l'imputation interne des prestations sont moins élevées que prévu (env. - 4,4 mio), en particulier les coûts de location (- 1,9 mio) et le matériel de bureau (- 1,2 mio).
- Les prestations de service externes sont inférieures de 8,0 millions au montant inscrit au budget. Cela tient au fait qu'une grande partie des dépenses de la DDC et de la division Sécurité humaine avait été prévue à ce titre. Durant l'exécution du budget cependant, les dépenses ont été comptabilisées selon leur nature comptable correcte et, à l'avenir, la budgétisation se fera par inscription des dépenses dans leur nature comptable adéquate, sur la base des valeurs empiriques.
- Les charges liées au logement et à la subsistance (+ 1,9 mio), au déménagement du personnel (+ 1,0 mio) et à divers postes de moindre importance (+ 1,4 mio) sont supérieures aux prévisions budgétaires.
- Les dépenses que le personnel des représentations engage sur place pour le règlement de frais, des achats de moindre importance, des événements ou l'entretien sont effectuées dans la monnaie locale. Ces charges ont été inférieures aux prévisions budgétaires (- 11,7 mio) en raison d'un contexte économique mondial favorable (stabilité des taux de change et faiblesse du renchérissement en particulier). L'abandon temporaire du recrutement de nouveaux collaborateurs du service consulaire et de la coopération internationale a lui aussi contribué à cette diminution des dépenses.

Charges d'amortissement et dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement dépassent de 0,8 million les prévisions budgétaires en raison de l'achat de serveurs, d'un montant de 2,3 millions, pour le projet «Future IT Representations» (renouvellement de l'ensemble de l'infrastructure des représentations) et pour le remplacement des licences logicielles utilisées pour l'ancienne solution de sauvegarde. Les charges d'investissement sont en progression en raison de l'augmentation des investissements (+ 0,5 mio).

Mutations de crédits

- Cessions d'environ 9,2 millions pour les contributions de l'employeur destinées à compenser les écarts entre salaire et structure d'âge, la nouvelle formule d'assurance fondée sur l'ordonnance du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP), l'intégration professionnelle, les personnes en formation et les stagiaires
- Transfert de crédit de 7 millions vers le crédit A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires» en raison de la crise alimentaire qui frappe la région du Sahel et de la sécheresse persistante en Afghanistan ainsi qu'en faveur de la bande de Gaza
- Diverses cessions de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération au DFAE liées à des projets informatiques (0,5 mio)
- Dépassement de crédit de 4,3 millions dû à la dissolution de réserves affectées
- Cession à l'Office fédéral de la statistique liée au projet SALSTAT réalisé en Albanie (0,2 mio)

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DFAE» (V0264.03), voir tome 1, ch. C 12. Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme SPT2020» (V0263.00), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires		GP 2: Conduite de politique étrangère		GP 3: Réseau extérieur	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	32	32	78	75	466	463
Charges de personnel	23	23	67	67	333	331
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8	9	12	8	133	132
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	–	–	–	–	4	4
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	1	1	1
Charges d'amortissement	–	0	–	–	–	–
Dépenses d'investissement	–	0	–	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	134	134	381	377	3 840	3 809

	GP 4: Aide humanitaire		GP 5: Coopération au développement et sécurité humaine		GP 6: Coopération à la transition dans les États d'Europe de l'Est et contribution à l'élargissement de l'UE	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	45	46	84	84	8	8
Charges de personnel	39	39	69	69	7	6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	6	6	15	15	1	2
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	0	0	0	–	0	0
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	2	2	1	0
Charges d'amortissement	–	–	–	–	–	–
Dépenses d'investissement	–	0	–	–	–	–
Postes à plein temps (Ø)	313	297	458	433	46	43

	GP 7: Centre de compétences des ressources		GP 8: Informatique	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	78	75	48	48
Charges de personnel	51	50	16	16
Charges de biens et services, charges d'exploitation	27	25	31	26
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	–	–	29	25
<i>dont charges de conseil</i>	1	0	–	–
Charges d'amortissement	–	–	1	1
Charges financières	–	0	–	–
Dépenses d'investissement	–	–	1	4
Postes à plein temps (Ø)	309	307	98	93

A202.0152 COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR, RETRAITE ANTICIPÉE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18–B18	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	5 167 725	5 040 000	4 587 979	-452 021	-9,0

Un délai transitoire de cinq ans courant jusqu'en 2018 a été fixé après l'instauration de la nouvelle formule d'assurance fondée sur l'ORCPP. En 2018, 13 personnes ont pris une retraite anticipée sur la base des dispositions antérieures à cette réforme, qui figurent à l'art. 33, al. 3, OPers, contre 17 l'année précédente (3 de moins que prévu). Cela s'est traduit par une diminution des charges de 0,6 million par rapport à celles de l'exercice précédent et de 0,5 million par rapport aux prévisions budgétaires. Le délai transitoire étant arrivé à échéance, ce crédit est supprimé.

Bases légales

O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.111.3), art. 33, al. 3. O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3).

A202.0153 PRÉSENCE EXPOS UNIVERS. ET GRANDES MANIFESTATIONS SPORTIVES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	5 035 052	3 233 800	3 232 323	-1 477	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		625 000			
Charges de personnel	1 343 795	1 064 500	953 250	-111 250	-10,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	3 691 258	2 169 300	2 279 073	109 773	5,1
Postes à plein temps (Ø)	9	7	6	-1	-14,3

Instruments de communication sur la scène internationale, les expositions universelles et grandes manifestations sportives servent à mieux faire connaître la Suisse et à améliorer son image à l'étranger. Les ressources ont été utilisées pour les manifestations suivantes:

- Jeux olympiques d'hiver de 2018 de Pyeongchang, Corée du Sud
(exploitation et démontage de la Maison de la Suisse) 1 114 671
- Exposition universelle 2020 de Dubaï
(planification et appel d'offre d'entreprise générale pour le Pavillon suisse) 1 630 441
- Jeux olympiques d'été 2020 de Tokyo, Japon (travaux préliminaires) 487 211

Le crédit a été utilisé dans sa quasi-intégralité. La suppression d'un poste s'est traduite par des charges de personnel plus basses que prévu, tandis que le versement d'un acompte pour le loyer de la Maison de la Suisse à Tokyo a eu pour effet des charges de biens et services et charges d'exploitation supérieures aux prévisions budgétaires.

Mutations de crédits

- Supplément II/2018 (sans acompte) de 625 000 francs

Bases légales

LF du 24.3.2000 sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger (RS 194.1), art. 2. Crédit d'engagement «Exposition universelle 2020 de Dubaï» (V0303.00), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0169 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	-	708 211	708 211	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		708 211			
<i>avec incidences financières</i>	-	708 211	352 995	-355 216	-50,2
<i>Imputation des prestations</i>	-	-	355 216	355 216	-

Mise en service en 2010, la plateforme système eDocuments sert à saisir des données biométriques (empreintes digitales, photographie du visage). Les principaux composants de cette plateforme ayant une durée de vie maximale de 10 ans, leur remplacement s'impose. Le renouvellement du système se déroule dans le cadre du programme ESYSP et il est placé sous la direction du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). Fedpol, le DFAE, le Corps des garde-frontières et les services cantonaux compétents y participent également.

Les fonds destinés au programme ESYSP sont comptabilisés de manière centrale au SEM, dans un crédit de programme. Durant l'exercice, des fonds ont été cédés par le SEM au DFAE. Ils ont été utilisés pour les travaux de conception réalisés lors de la première étape du projet.

Bases légales

AF du 23.6.2008 concernant la reprise du règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (FF 2008 4813).

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2017	1 210 000	7 950 000	9 160 000
Constitution à partir du compte 2017	10 000 000	4 000 000	14 000 000
Dissolution	–	-4 300 000	-4 300 000
État au 31.12.2018	11 210 000	7 650 000	18 860 000
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	2 650 000	2 650 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

Des réserves affectées d'un montant de 4,3 millions ont été utilisées pour des projets informatiques durant l'année 2018. La dissolution des réserves a concerné les projets suivants:

- Future IT Representations (renouvellement de l'infrastructure des représentations) 2,8 millions
- KombV4 (optimisation du réseau de représentations) 1,0 million
- gloBAI (collaboration entre le service Informatique DFAE et l'OFIT) 0,2 million
- SAT-PHONE (remplacement de la téléphonie par satellite à l'étranger) 0,2 million
- Centre d'information consulaire 0,1 million

Demande de constitution de nouvelles réserves

Des projets informatiques ayant accusé un retard (voir A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»), des fonds d'un montant de 2,65 millions n'ont pas pu être affectés comme prévu. Par conséquent, des réserves affectées doivent être constituées pour les projets suivants:

- GENOVA (application standardisée pour la gestion des affaires) 1,6 million
Les retards dus à la fourniture de prestations à l'échelon fédéral ont eu des répercussions sur la planification de la mise en œuvre du projet GENOVA au sein du DFAE (analyse des exigences, test de la version destinée à l'étranger, mise en place de l'infrastructure).
- Mise en œuvre Valise de crise DFAE 0,4 million
L'acquisition de matériel pour la nouvelle valise de crise, plus légère et plus moderne, a pris du retard en 2018 en raison d'une conception et d'une phase pilote complexes. Pour que le kit de crise puisse être disponible en 2019, les fonds prévus pour l'acquisition seront requis en 2019.
- Communication sécurisée 0,35 million
Les travaux d'initialisation du projet de remplacement (communication sécurisée entre les représentations et l'administration fédérale centrale) ont demandé plus de temps que prévu. De plus, une pénurie interne de personnel a retardé les travaux prévus pour 2018.
- Harmonisation de la plateforme de production pour la bureautique 0,2 million
La solution prévue a dû être remaniée à plusieurs reprises en raison des nombreuses interdépendances entre les différentes parties prenantes. De ce fait, le projet a progressé moins vite que prévu.
- CH@World, complément 0,1 million
Le projet lancé en 2018 n'a pas pu être poursuivi, car le personnel planifié a été affecté à d'autres projets. Il est prévu de remodeler l'application en 2019.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: CONDUITE DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

A231.0340 ACTIONS EN FAVEUR DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 150 966	1 124 500	1 115 965	-8 535	-0,8

Ce crédit est destiné au financement de projets de moindre envergure ayant trait aux thèmes suivants: droits de l'homme et droit international humanitaire, juridiction pénale internationale, promotion de la connaissance et de la compréhension du droit international en Suisse, promotion du principe de la prééminence du droit (*international rule of law*) et lutte contre le terrorisme. Les bénéficiaires de ces fonds sont en premier lieu des organisations non gouvernementales, des hautes écoles et d'autres institutions et parfois des organisations internationales.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 5.6.2015 concernant la reconduction du crédit «Actions volontaires en faveur du droit international public» (A2310.0559) pour la période 2016–2019.

A231.0341 PARTICIPATION AU PARTENARIAT POUR LA PAIX

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	554 400	553 400	552 680	-720	-0,1

Les fonds sont utilisés pour l'organisation de projets, conférences et séminaires en lien avec la participation de la Suisse au Partenariat pour la paix et pour le financement de manifestations multilatérales consacrées aux questions de sécurité internationale qui correspondent aux priorités de la politique extérieure suisse. Chaque pays est libre de fixer bilatéralement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord les domaines dans lesquels il désire coopérer. Les bénéficiaires de ces fonds sont les organisateurs de projets, conférences et séminaires et les participants à ces manifestations.

Les fonds ont été utilisés pour des conférences, des séminaires et des formations, des projets de sécurisation et de destruction d'armes et de munitions, la recherche sur mandat, des projets de lutte contre la corruption dans le domaine de la sécurité et des projets de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (protection des droits des femmes et intégration des femmes dans les accords de paix).

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. Le Conseil fédéral détermine chaque année le programme de coopération de la Suisse.

A231.0342 CONTRIBUTIONS DE LA SUISSE À L'ONU

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	107 347 602	118 521 200	106 616 301	-11 904 899	-10,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>102 599 744</i>	<i>118 521 200</i>	<i>83 000 800</i>	<i>-35 520 400</i>	<i>-30,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>4 747 857</i>	<i>-</i>	<i>23 615 501</i>	<i>23 615 501</i>	<i>-</i>

Les contributions de la Suisse à l'ONU sont composées des éléments suivants:

Contributions obligatoires:

— Budget ordinaire de l'ONU	27 710 060
— Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	73 530
— Autres tâches de la Cour pénale internationale (IRM)	945 688
— Opérations de maintien de la paix	77 352 813
— Conventions de l'ONU sur le désarmement CAB, CCAC, TNP	38 784

Autres contributions:

— Instituts des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et pour le développement social (UNRISD)	200 000
— Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)	80 000
— Service de traduction germanophone de l'ONU	215 426

Le taux de contribution de la Suisse au budget ordinaire de l'ONU et aux opérations de maintien de la paix s'élève à 1,14 % pour la période allant de 2016 à 2018. La clé de répartition est redéfinie tous les trois ans sur la base de critères économiques des pays membres. Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires en raison notamment des coupes budgétaires opérées par l'ONU dans le domaine des opérations de maintien de la paix et de la fin des missions de stabilisation au Liberia (MINUL). Par

ailleurs, les coûts liés au Plan stratégique patrimonial (rénovation du Palais des Nations à Genève) n'ont pas été imputés séparément aux États membres comme prévu dans le budget, mais ont été compensés par la voie du budget ordinaire de l'ONU, et la liquidation du Tribunal pour le Rwanda a été achevée.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 197, ch. 1, et art. 184, al. 1. ACF du 18.11.2015 concernant la poursuite du paiement des contributions de la Suisse à divers instituts de formation et de recherche des Nations Unies dans le domaine social et économique ainsi que dans le domaine du désarmement. ACF du 24.5.2017 concernant le paiement rétroactif 2017 et l'augmentation des contributions au Service de traduction germanophone de l'ONU à New York pour les années 2018 et 2019.

A231.0343 CONSEIL DE L'EUROPE, STRASBOURG

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	8 561 138	8 907 000	8 907 000	0 0,0

Le Conseil de l'Europe a pour mission de favoriser le rapprochement de ses pays membres. La contribution obligatoire de la Suisse est répartie entre plusieurs budgets du Conseil de l'Europe, dont les principaux sont le budget ordinaire, le budget des pensions, le fonds européen pour la jeunesse et le fonds extraordinaire relatif au financement du Palais des droits de l'homme.

La part de la Suisse s'est élevée à 2,79 % en 2018.

Bases légales

Statut du Conseil de l'Europe (RS 0.192.030), art. 39.

A231.0344 ORG. POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	6 304 170	6 951 800	6 390 347	-561 453 -8,1

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est un organisme paneuropéen de sécurité qui aborde un large éventail de questions liées à la sécurité, y compris les sujets suivants: droits de l'homme, maîtrise des armements, mesures de confiance et de sécurité, minorités nationales, démocratisation, stratégies de police, lutte contre le terrorisme ainsi qu'activités économiques et environnementales.

Deux barèmes résultant de négociations politiques sont utilisés pour le calcul de la contribution obligatoire de la Suisse. La contribution de la Suisse pour l'année 2018 s'est montée à 2,81 % pour les coûts du secrétariat et des institutions et elle s'est maintenue à 2,72 % pour les présences dans les régions d'intervention (missions sur le terrain). La Suisse a par ailleurs participé aux coûts liés aux activités de la mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (MSO). Sa part est elle aussi restée stable en 2018 (2,72 %).

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires du fait notamment que l'augmentation attendue de la clé de répartition n'a pas eu lieu pour la contribution obligatoire.

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1.

A231.0345 PARTICIPATION DE LA SUISSE À LA COOPÉRATION FRANCOPHONE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	4 735 823	4 811 800	4 801 505	-10 295 -0,2

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) mène une action politique en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme et encourage dans tous les domaines la collaboration entre ses États membres. Les premiers bénéficiaires de cette aide financière sont l'OIF, et les destinataires finaux, la population des 84 pays francophones membres de l'OIF.

Les fonds ont été répartis comme suit en 2018:

— Contribution obligatoire	4 391 317
— Contributions à des actions volontaires	408 188

La contribution obligatoire de la Suisse à l'OIF a été fixée à 9,57 % du budget de l'organisation pour la période allant de 2015 à 2018. Les projets que la Suisse soutient sur une base volontaire ont porté sur la formation professionnelle duale, la promotion de la démocratie, la participation de la Suisse au sommet de la Francophonie à Erevan et l'égalité des chances.

Bases légales

Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique (RS 0.440.7). Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 11.11.2015 sur le renouvellement des contributions volontaires inscrites au budget de la Direction politique du DFAE en faveur de l'activité de la Suisse dans le cadre de la francophonie pour les années 2016-2019.

A231.0346 UNESCO, PARIS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	3 744 900	3 741 900	3 736 157	-5 743	-0,2

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) se propose de contribuer au maintien de la paix par l'éducation, la science, la culture et la communication.

La contribution obligatoire de la Suisse, qui s'élève à 3,6 millions, est destinée au budget ordinaire de l'UNESCO. Elle est fixée conformément à la clé de répartition de l'ONU, qui est définie pour trois ans (période actuelle allant de 2016 à 2018), et représente 1,14 % du budget de l'UNESCO. Atteignant 0,1 million, les autres contributions à l'UNESCO ont permis de soutenir les activités de l'organisation portant sur la promotion de la ratification et de l'application de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ainsi que de ses deux protocoles.

Bases légales

Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (RS 0.401), art. IX. Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 19.4.2018 relatif aux contributions volontaires inscrites au budget de la Direction politique du DFAE pour un soutien à l'action de l'UNESCO pour la période allant de 2018 à 2021.

A231.0347 MESURES DE DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 209 950	2 305 700	2 148 977	-156 723	-6,8

Les bénéficiaires de ces contributions obligatoires sont l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires (OTICE). Les contributions de la Suisse, qui sont calculées en fonction de la clé de répartition de l'ONU, se sont réparties comme suit en 2018:

- OIAC (taux de contribution de la Suisse: 1,15 %) 827 975
- OTICE (taux de contribution de la Suisse: 1,16 %) 1 321 002

L'écart par rapport aux prévisions budgétaires est dû au fait que le remboursement d'un excédent de liquidités de 127 597 francs provenant de l'année 2015 est allé par erreur à ce crédit au lieu d'être crédité au poste de revenus E130.0001 «Remboursement de contributions et indemnités».

Bases légales

Convention sur les armes chimiques (CAC; RS 0.515.08). AF du 18.6.1999 concernant le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (FF 1999 4738).

A231.0348 CONTRIBUTIONS AUX INSTITUTIONS DU DROIT INTERNATIONAL

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	3 047 352	3 199 400	3 095 128	-104 272	-3,3

La Cour pénale internationale (CPI) a compétence pour poursuivre les auteurs des crimes les plus graves en matière de droit pénal international (par ex. génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre). La Cour permanente d'arbitrage a été créée dans le but de contribuer au règlement pacifique de conflits internationaux. Organe permanent de la communauté internationale, la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits enquête sur des violations du droit humanitaire international.

Les contributions obligatoires à ces institutions du droit international se sont réparties comme suit:

- CPI, La Haye 3 072 379
- Cour permanente d'arbitrage, La Haye 18 200
- Commission internationale humanitaire d'établissement des faits 4 549

Le taux de contribution de la Suisse au budget de la CPI s'est élevé à 1,94 %. La diminution des besoins est due au fait que le budget de la CPI a beaucoup moins progressé que prévu.

Bases légales

Statut de Rome de la Cour pénale internationale du 17.7.1998 (RS 0.312.1), en particulier art. 114, 115 et 117. Convention du 18.10.1907 pour le règlement pacifique des conflits internationaux (RS 0.193.212), en particulier art. 50. Protocole additionnel du 8.6.1977 aux Conventions de Genève du 12.8.1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (RS 0.518.527), en particulier art. 90. ACF du 22.6.1994 concernant la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits.

A231.0349 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS DU RHIN ET DE LA MER

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	988 577	1 016 000	1 016 139	139	0,0

Les contributions obligatoires aux organisations internationales du Rhin et de la mer se sont réparties comme suit:

— Commission centrale pour la navigation du Rhin	604 504
— Tribunal international du droit de la mer	176 613
— Autorité internationale des fonds marins	100 707
— Organisation maritime internationale	97 315

La Commission centrale pour la navigation du Rhin est financée à parts égales par ses cinq États membres (Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Suisse). Le budget 2018 a été défini par l'assemblée plénière en décembre 2017. La contribution au Tribunal international du droit de la mer et à l'Autorité internationale des fonds marins s'élève à 1,14 %. Elle est déterminée au moyen de la même clé de répartition que celle de l'ONU. La contribution annuelle versée à l'Organisation maritime internationale comprend une contribution de base et une contribution fondée sur le tonnage de la flotte.

Bases légales

Convention des Nations Unies du 10.12.1982 sur le droit de la mer (RS 0.747.305.15). Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10.12.1982 (RS 0.747.305.151). Convention révisée pour la navigation du Rhin, signée à Mannheim le 17.10.1868, entre le Grand-Duché de Bade, la Bavière, la France, le Grand-Duché de Hesse, les Pays-Bas et la Prusse (RS 0.747.224.101), art. 47. Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (RS 0.747.224.011), art. 10. Convention du 6.3.1948 portant création de l'organisation maritime internationale (RS 0.747.305.91), art. 39.

A231.0350 DÉFENSE INTÉRÊTS DE LA SUISSE DANS DES ORGANISMES INTERNAT.

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 109 063	1 136 200	1 107 665	-28 535	-2,5

Outre la contribution obligatoire au Bureau International des Expositions à Paris, responsable de l'attribution des expositions universelles et internationales, ce crédit comprend les aides financières qui permettent à la Confédération de participer aux coûts liés à des conférences ou séminaires internationaux, de recourir aux connaissances de spécialistes externes avant, pendant et après des négociations multilatérales (par ex. en finançant des experts) et de financer les programmes «Jeunes experts associés» de l'ONU. La Confédération apporte ainsi sa contribution à la promotion du dialogue international consacré à des thèmes d'actualité ainsi qu'au placement de la relève suisse dans des organisations internationales.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

— Bureau International des Expositions, Paris	49 380
— Aides financières	1 058 285

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 18.11.2015 concernant la promotion de la présence et la défense des intérêts de la Suisse dans des organismes internationaux pour les années 2016 à 2019. Convention du 22.11.1928 concernant les expositions internationales (RS 0.945.11), art. 9.

A231.0352 PREST. EN MAT. D'INFRASTR. ET TRAVAUX VISANT AMÉLIOR. SÉCU.

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 000 000	2 359 200	-	-2 359 200	-100,0

Ce crédit comprend les coûts des nouveaux travaux que les organisations internationales établies à Genève doivent effectuer pour améliorer la sécurité et qui doivent être cofinancés par la Confédération. Il couvre aussi les coûts occasionnés par la fourniture de prestations portant sur l'infrastructure, par exemple dans le cadre de la modernisation du complexe du Centre international de conférences de Genève (CICG). En vertu de la loi sur l'État hôte, ces aides financières peuvent être accordées aux bénéficiaires institutionnels, tels que les organisations intergouvernementales ou les institutions internationales.

Aucun versement n'a été effectué depuis ce crédit en 2018. La rénovation des cabines de traduction simultanée et l'installation de dispositifs de vidéosurveillance sont quasiment achevées au CICG. Ces dépenses ont été couvertes par les fonds versés en 2017 à cette fin. Accusant du retard, les projets d'amélioration de la sécurité des bâtiments de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'ONU se trouvent en phase préliminaire. Ces projets sont très complexes car ils requièrent une étroite concertation entre les différents acteurs.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH, RS 192.12), art. 20.

Remarques

Crédits d'engagement «Mesures de sécurité bâtiments d'organisations internationales en Suisse» (V0014.03) et «Contribution au Centre international de conférences Genève (CICG) 2016–2019» (V0257.00), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0353 TÂCHES DE LA SUISSE EN TANT QU'ÉTAT HÔTE D'ORG. INTERNAT.

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	21 231 925	23 856 700	22 215 230	-1 641 470	-6,9

Cette aide financière permet de mettre en œuvre la politique d'État hôte de la Suisse. Elle est accordée aux bénéficiaires institutionnels visés dans la LEH, tels que les institutions internationales, les organisations intergouvernementales, les conférences internationales et d'autres organismes internationaux.

Les ressources ont été réparties comme suit:

— Projets ponctuels (manifestations, réceptions, conférences internationales y c. mesures de sécurité, établissements, etc.)	11 014 039
— Exploitation du CICG	6 694 000
— Participation aux frais de loyer des organisations internationales	2 381 941
— Entretien du Centre William Rappard et de la salle de conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	1 981 000
— Travaux d'entretien visant à améliorer la sécurité des bâtiments abritant des organisations internationales	114 680
— Contribution obligatoire au loyer de la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE	29 570

Les besoins sont inférieurs aux prévisions budgétaires en raison d'un nombre moindre de conférences de paix internationales organisées (- 1,0 mio), d'une demande plus faible que prévu concernant la participation de la Confédération aux frais de loyer des organisations internationales (- 0,4 mio) et de la participation financière de la FIPOI à l'extension des prestations gratuites du CICG destinées aux organisations internationales (- 0,1 mio).

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2016–2019» (Z0058.00), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0354 MUSÉE INTERNATIONAL CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE, GENÈVE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 118 100	1 118 000	1 118 000	0	0,0

L'histoire et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont exposées au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Genève. La contribution de la Confédération aux coûts d'exploitation du musée a représenté en 2018 le tiers environ de toutes les contributions à ces coûts. Elle est donc essentielle au bon fonctionnement du musée. Les autres contributeurs sont le canton de Genève et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La Confédération siège au Conseil de fondation.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2016–2019» (Z0058.00), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0355 DISPOSITIF SÉCU. GENÈVE INTERNATIONALE: GROUPE DIPLOMATIQUE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	800 000	800 000	800 000	0	0,0

Le financement porte sur l'application des mesures destinées à garantir la sécurité des représentations permanentes et des organisations internationales ainsi que sur la protection des personnes assurée par le groupe diplomatique de la police de Genève.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH, RS 192.12), art. 20, let. f.

Remarques

Plafond des dépenses «Renforcement du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte 2016–2019», voir tome 1, ch. C 21.

A231.0356 RELATIONS AVEC LES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	3 056 261	3 199 900	3 082 279	-117 621	-3,7

Cette aide financière est destinée aux organisations qui encouragent les Suisses de l'étranger à nouer des relations entre eux et avec la Suisse. Par ailleurs, les sociétés suisses de bienfaisance œuvrant à l'étranger reçoivent des contributions pour pouvoir prêter assistance aux ressortissants suisses âgés et nécessiteux qui ne bénéficient pas des dispositions de la loi fédérale du 21.3.1973 sur l'assistance des Suisses de l'étranger.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

— Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), y c. «Revue Suisse»	2 645 000
— Autres institutions des Suisses de l'étranger	268 000
— Sociétés de bienfaisance à l'étranger	50 000
— Divers projets en faveur des Suisses de l'étranger	19 250
— Information des Suisses de l'étranger: «Gazzetta», «Swissinfo»	100 029

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car l'OSE n'a pas déposé de demande pour des projets particuliers pour lesquels le DFAE peut, en vertu de la convention de prestations, verser des contributions supplémentaires.

Bases légales

LF du 26.9.2014 sur les Suisses de l'étranger (LSEtr; RS 195.1), art. 38 et 58. O du 7.10.2015 sur les Suisses de l'étranger (OSEtr; RS 195.11), art. 46.

A231.0357 ASSISTANCE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 212 420	3 003 200	701 728	-2 301 472	-76,6

Cette aide financière garantit l'existence des catégories de personnes suivantes: a) Suisses en situation d'urgence à l'étranger; b) Suisses de l'étranger qui rentrent en Suisse et sont sans ressources financières; c) Suisses de l'étranger confrontés à une situation d'urgence durant leur séjour en Suisse.

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires et au compte de l'exercice précédent, car un nombre moindre de Suisses se sont trouvés dans une situation d'urgence. Les situations d'urgence dépendent des crises, des catastrophes naturelles et de la situation économique du pays de résidence. Les besoins sont très difficilement planifiables.

Bases légales

LF du 26.9.2014 sur les Suisses de l'étranger (LSEtr; RS 195.1), chapitre 4.

A231.0358 FONDATION JEAN MONNET

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	199 200	191 900	191 900	0	0,0

Cette aide financière est destinée aux activités de la Fondation Jean Monnet qui relèvent de la politique étrangère suisse. La fondation est également soutenue par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) (voir 750 SEFRI/A231.0273 «Établissements de recherche d'importance nationale»).

Bases légales

Cst. (RS 101), art. 184, al. 1. ACF du 16.11.2016 concernant la poursuite de la contribution financière du DFAE à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe pour la période allant de 2017 à 2020.

A235.0108 PRÊTS, FONDATION DES IMMEUBLES FIPOI

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	39 691 730	107 000 000	102 829 001	-4 170 999	-3,9

En vertu de la loi sur l'État hôte, ce crédit sert à octroyer à des bénéficiaires institutionnels des crédits de construction sans intérêt et des crédits de rénovation, par le biais de la FIPOI, la Fondation des immeubles pour les organisations internationales qui a été créée en 1964 par la Confédération et le canton de Genève.

Les fonds ont été utilisés comme suit:

— Rénovation du bâtiment abritant le siège de l'OIT	40 000 000
— Construction d'une annexe au bâtiment de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)	22 200 000
— Construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'OMS	18 652 001
— Palais des Nations et construction du bâtiment de l'ONU	16 060 000
— Rénovation du bâtiment abritant le siège du CICR à Genève	4 250 000
— Travaux de planification pour la construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'Union internationale des télécommunications (UIT)	1 667 000

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires en raison du retard pris dans les projets concernant le Palais des Nations, la construction du bâtiment de l'ONU, du bâtiment de l'UIT et du bâtiment de l'OMS.

Bases légales

LF du 22.6.2007 sur l'État hôte (LEH; RS 192.12), art. 20.

Remarques

Voir aussi postes de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et E140.0001 «Revenus financiers» ainsi que crédits A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts» et A240.0001 «Charges financières».

Crédits d'engagement «Prêt à la construction OMS» (V0241.01), «Prêt à la FIPOI concernant la nouvelle annexe de la FICR» (V0265.00), «Travaux de planification concernant la nouvelle annexe de l'UIT (siège à Genève)» (V0273.00), «Prêt à la rénovation du siège de l'OIT 2017-2019» (V0277.00), «Prêt à la construction et à la rénovation du Palais des Nations» (V0278.00) et «Prêt FIPOI pour la rénovation du bâtiment du CICR» (V0283.00), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 4: AIDE HUMANITAIRE

A231.0332 SOUTIEN FINANCIER À DES ACTIONS HUMANITAIRES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs.	en %
Total	332 642 922	337 058 300	337 050 534	-7 766	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		12 400 000			
<i>avec incidences financières</i>	332 136 344	337 058 300	336 975 397	-82 903	0,0
<i>sans incidences financières</i>	506 578	-	75 136	75 136	-

Pour répondre à des défis croissants, l'aide humanitaire de la Confédération s'est concentrée sur deux priorités en 2018: l'aide d'urgence ainsi que le renforcement du cadre normatif et du système humanitaire opérationnel. Elle a également porté sur la prévention des catastrophes, la reconstruction et la réhabilitation.

En plus des fonds destinés au CSA, l'aide humanitaire a bénéficié des prestations suivantes: contributions financières à des organisations humanitaires partenaires (notamment CICR, organisations humanitaires des Nations Unies et organisations non gouvernementales [ONG]), fourniture de matériel de secours, dialogue et plaidoyer. Les fonds ont été répartis entre les programmes bilatéraux, les projets et les contributions multilatérales, conformément à la planification stratégique définie dans le message sur la coopération internationale 2017-2020 (FF 2016 2179).

En 2018, la Confédération a mené des actions humanitaires d'envergure en particulier en Indonésie, à Gaza, en Ukraine et en Syrie. Après le tsunami qui a frappé Sulawesi, l'aide humanitaire a envoyé sur cette île d'Indonésie une vingtaine d'experts et fourni du matériel de secours dans le domaine médical ainsi qu'en matière d'eau potable et d'hygiène, de construction, de sécurité et de logistique. Réagissant aux violents affrontements qui ont eu lieu en mai 2018 à la frontière entre la bande de Gaza et Israël, la Confédération a immédiatement détaché auprès du CICR un chirurgien et un anesthésiste du CSA et des hôpitaux universitaires de Genève en vue d'atténuer la situation dramatique qui règne dans les hôpitaux de Gaza. Dans l'est de l'Ukraine, la Confédération a organisé le huitième et le neuvième convoi humanitaire à destination de la population civile de part et d'autre de la ligne de contact. Cette aide a par exemple permis d'assurer pendant une année supplémentaire l'approvisionnement en eau potable d'environ 4 millions de personnes dans la région de Donetsk. En 2018, la Suisse a accordé une attention particulière à la Syrie et au Yémen, en proie aux plus graves crises humanitaires actuelles.

La DDC a perçu des fonds destinés aux actions humanitaires d'autres agences de développement pour la réalisation ou le co-financement de projets. S'élevant à 0,7 million, ces fonds ont été comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit de 5 millions du crédit budgétaire A231.0329 «Actions spécifiques de la coopération au développement»: 3 millions en faveur des réfugiés rohingyas; 1 million pour les mesures de prévention des conflits à Gaza; 0,5 million destiné à atténuer la crise humanitaire provoquée en Afghanistan par une sécheresse persistante; 0,5 million d'aide aux déplacés internes en Éthiopie.
- Transfert de crédit de 0,4 million du crédit budgétaire A231.0330 «Coopération multilatérale au développement» destiné à lutter contre la pénurie alimentaire qui frappe le Sud de Madagascar.
- Transfert de crédit de 7 millions du crédit budgétaire A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire, GP 4)»: 3 millions destinés à la lutte contre la crise alimentaire qui sévit dans la région du Sahel; 2 millions pour atténuer la crise humanitaire provoquée en Afghanistan par une sécheresse persistante; 2 millions consacrés à l'engagement à Gaza.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD OCDE) tient compte de la totalité des fonds pour calculer le montant de l'aide publique au développement (APD) dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Aide humanitaire internationale» (V0025.02-V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0333 COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, GENÈVE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	80 000 000	80 000 000	80 000 000	0	0,0

La contribution annuelle au CICR couvre environ 40 % du budget du siège. Des contributions issues du crédit budgétaire A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires» ont en outre été débloquées pour diverses interventions du CICR dans des régions en crise (env. 66 mio). Près d'un tiers de l'aide humanitaire fédérale prend ainsi la forme de contributions au CICR.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte de la contribution annuelle au CICR pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «Aide humanitaire internationale 2017-2020» (V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0334 AIDE ALIMENTAIRE EN PRODUITS LAITIERS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	19 999 965	20 000 000	19 997 756	-2 244	0,0

En sa qualité de partie à la Convention relative à l'assistance alimentaire, qu'elle a ratifiée en 2012, la Suisse s'engage à fournir une aide alimentaire aux personnes qui souffrent de sous-nutrition ou de malnutrition. En 2018, les fonds destinés à l'aide alimentaire (19,9 mio) ont été versés au Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies. L'aide alimentaire a été fournie dans 11 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud.

Dès lors qu'il achète du lait en poudre avec des fonds suisses, le PAM est tenu de se procurer cette marchandise directement auprès des producteurs de lait en poudre suisses. Cette règle a été appliquée dans les deux pays suivants: République populaire démocratique de Corée et Algérie, où des produits laitiers d'un montant de 6,4 millions ont été distribués aux nécessiteux.

Des opérations du PAM au Liban, au Soudan, au Soudan du Sud, en Algérie, au Yémen, en Colombie, en Éthiopie, au Cameroun, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo ont été soutenues à hauteur de 13,5 millions. Des denrées alimentaires spéciales (pas de lait en poudre) ont été distribuées en particulier aux femmes qui attendaient un enfant ou qui allaitaient ainsi qu'aux enfants de moins de 5 ans.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1. Convention du 25.4.2012 relative à l'assistance alimentaire (RS 0.916.111.312), art. 5.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte de la contribution à l'aide alimentaire en produits laitiers pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «Aide humanitaire internationale 2017-2020» (V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0335 AIDE ALIMENTAIRE EN CÉRÉALES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	14 000 000	14 000 000	14 000 000	0	0,0

En sa qualité de partie à la Convention relative à l'assistance humanitaire, la Suisse participe aux efforts de la communauté internationale consistant dans la lutte contre la faim et l'accroissement de la sécurité alimentaire. L'aide alimentaire en céréales a été fournie principalement par l'intermédiaire du PAM des Nations Unies, lequel veille à acheter des denrées alimentaires locales ou régionales en vue d'encourager la production locale.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1. Convention du 25.4.2012 relative à l'assistance alimentaire (RS 0.916.111.312), art. 5.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte de la contribution à l'aide alimentaire en céréales pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «Aide humanitaire internationale 2017–2020» (V0025.04), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 5: COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ HUMAINE

A231.0329 ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total	785 199 279	765 303 100	765 049 542	-253 558	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		-5 000 000			
<i>avec incidences financières</i>	789 642 180	765 303 100	761 447 246	-3 855 854	-0,5
<i>sans incidences financières</i>	-4 442 901	-	3 602 296	3 602 296	-

Les contributions en faveur d'actions spécifiques réalisées par la coopération au développement permettent d'aider les pays en développement dans leurs efforts de réduction de la pauvreté, de renforcement de l'État de droit et des droits de l'homme ainsi que de promotion de l'égalité des chances. Pour atteindre ces objectifs, la coopération au développement collabore avec des acteurs étatiques et issus de la société civile favorables aux réformes ainsi qu'avec des représentants du secteur privé et des institutions internationales. Les bénéficiaires sont les populations défavorisées des pays en développement.

La répartition géographique, la division en programme globaux et régionaux ainsi que les contributions à des ONG suisses correspondent à la planification stratégique définie dans le message sur la coopération internationale 2017–2020 (FF 2016 2179):

- Programmes nationaux et régionaux (64 %)
- Programmes globaux et initiatives (22 %)
- Contributions aux programmes d'ONG suisses (14 %)

La DDC a perçu des fonds d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets. S'élevant à 7,4 millions, ces fonds ont été comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit d'un montant de 5 millions en faveur du crédit budgétaire A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires»: 3 millions en faveur des réfugiés rohingyas; 1 million pour les mesures de prévention des conflits à Gaza; 0,5 million destiné à atténuer la crise humanitaire provoquée en Afghanistan par une sécheresse persistante; 0,5 million d'aide aux déplacés internes en Éthiopie.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.02–V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0330 COOPÉRATION MULTILATÉRALE AU DÉVELOPPEMENT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total avec incidences financières	318 034 009	310 620 000	310 538 571	-81 429	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		-400 000			

Les contributions versées à des organisations internationales en vertu de la coopération multilatérale au développement sont destinées à améliorer les conditions de vie de la population des pays en développement. La DDC concentre ses contributions sur quinze organisations multilatérales définies dans le message sur la coopération internationale 2017–2020. De plus, des contributions ponctuelles à d'autres partenaires multilatéraux importants sont possibles. Les ressources ont été réparties comme suit:

Institutions financières internationales:

- Fonds asiatique de développement (FAsD) 10 558 509
- Fonds africain de développement (FAfD) 64 478 988
- Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) 25 731 365

Organes subsidiaires de l'ONU:

— Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	51 000 000
— Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	21 000 000
— ONU Femmes	16 000 000
— Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	16 000 000
— Fonds international de développement agricole (FIDA)	15 000 000
— Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	10 000 000

Fonds et réseaux globaux:

— Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI)	14 600 000
— Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM)	18 500 000
— Fonds international de développement agricole (FIDA) (UCC Climate)*	12 000 000
— Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) (Crews et Fonds biocarbone)*	19 000 000
— Partenariat mondial pour l'éducation (GPE)	10 000 000

*Les fonds prévus en 2018 pour le Fonds vert pour le climat (GCF) ont été investis dans le FIDA et dans deux fonds liés au climat gérés par la Banque mondiale. Ils ont été répartis de la sorte car la recapitalisation du GCF a été initiée plus tardivement que prévu.

Par ailleurs, 6,7 millions ont été versés aux organisations multilatérales suivantes: OMS, Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), United Nations Research Institute For Social Development (UNRISD), Club du Sahel et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

Mutations de crédits

- Transfert de crédit d'un montant de 0,4 million en faveur du crédit budgétaire A231.0332 «Soutien financier à des actions humanitaires» destiné à la lutte contre la pénurie alimentaire dans le Sud de Madagascar

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des contributions versées à la coopération multilatérale au développement pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.03–V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0331 RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE L'IDA

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18–B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	190 602 685	174 400 000	174 400 000	0 0,0

L'Association internationale de développement (IDA) est une filiale de la Banque mondiale qui soutient les pays les plus pauvres dans leur lutte contre la pauvreté en leur octroyant des crédits à des conditions préférentielles (sans intérêt ou avec un taux d'intérêt préférentiel, durée de 25 à 40 ans, début des remboursements au bout de 5 à 10 ans). Les pays très endettés peuvent percevoir des contributions à fonds perdus. L'IDA est par ailleurs responsable du désendettement des pays en développement surendettés (initiative PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale qui en découle (IADM). Elle est financée par les contributions des pays donateurs, les remboursements de crédits d'années antérieures et les bénéfices d'autres filiales de la Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale). Le volume financier global de la reconstitution, les parts des différents pays donateurs et les échéanciers sont déterminés durant les négociations de reconstitution des ressources de l'IDA organisées tous les trois ans en vue de définir les contributions des donateurs.

Au cours de l'exercice sous revue, la Suisse a effectué les paiements suivants aux reconstitutions IDA 16 à IDA 18:

— IDA 16:	66 512 755
— IDA 17:	92 590 000
— IDA 18:	15 297 245

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des contributions versées à l'IDA pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement «Coopération technique et aide financière» (V0024.04-V0024.05), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0338 GESTION CIVILE DES CONFLITS ET DROITS DE L'HOMME

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	53 548 908	56 200 000	54 975 540	-1 224 460 -2,2

Cette aide financière permet de couvrir des opérations multilatérales menées par l'ONU et l'OSCE dans le domaine de la gestion civile des conflits ainsi que d'autres mesures destinées à la promotion civile de la paix et au renforcement des droits de l'homme. Les bénéficiaires de ces fonds sont les organisations internationales, les ONG, les hautes écoles, les particuliers et les organisations gouvernementales.

Utilisés pour la promotion de la paix (62 %), la politique des droits de l'homme (26 %) ainsi que la politique humanitaire et la politique extérieure en matière de migration (12 %), les fonds ont été répartis selon les priorités géographiques suivantes:

— Afrique subsaharienne	24 %
— Afrique du Nord, Proche-Orient et Moyen-Orient	50 %
— Espace de l'OSCE	12 %
— Pays d'Amérique latine et d'Asie	14 %

L'instabilité politique et des affrontements armés ont continué de dominer en 2018 la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Syrie, Libye, Israël/Territoire palestinien occupé). La gestion de ces conflits et de la situation des réfugiés en Afrique du Nord et dans les pays voisins de la Syrie a entraîné une concentration accrue des activités de la division Sécurité humaine du DFAE sur cette région. La Suisse a joué un rôle important dans la recherche d'une solution politique pacifique et dans le renforcement des efforts de paix déployés à l'échelle locale, notamment dans le contexte syrien.

La diminution des charges par rapport aux prévisions budgétaires tient à la diminution des contributions versées aux organisations internationales pour des détachements de personnel.

Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 3 et 4.

Remarques

Conformément aux critères de l'OCDE, environ 96 % des mesures de promotion de la paix et de la sécurité humaine entrent dans le calcul de l'APD.

Crédits d'engagement «Mesures pour la promotion civile des droits de l'homme» (V0012.02 et V0012.03), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0339 CENTRES GENEVOIS DE POLITIQUE DE SÉCURITÉ: DCAF/CPSG/CIDHG

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	31 087 200	30 181 100	30 181 100	0 0,0

Les trois centres de Genève sont d'importants partenaires pour la politique de paix et de sécurité menée par la Suisse. Ils renforcent la capacité d'influence de celle-ci dans les discussions internationales: le Centre de politique de sécurité de Genève (GCSP) en dispensant des formations en matière de paix, de sécurité et de démocratisation; le Centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD) en apportant son expertise dans le domaine du déminage et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) en intervenant, en tant que centre dédié à la promotion de la sécurité, du développement et de l'État de droit, dans le domaine de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité (police, justice, sécurité des frontières, armée, organes de contrôle publics et privés). Ensemble, ces activités créent un cadre favorable au maintien de la paix, à la réduction de la pauvreté et au développement durable de la paix.

Les dépenses ont été réparties comme suit:

— GCSP	9 959 770
— GICHD	9 054 330
— DCAF	11 167 000

Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4.
LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des contributions versées au DCAF et au CIDHG pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédit d'engagement «Centres genevois 2016–2019» (V0217.01), voir tome 1, ch. C 12.

A235.0110 PARTICIPATIONS, BANQUES RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total avec incidences financières	44 684 229	40 043 000	39 658 138	-384 862	-1,0

Les Banques multilatérales de développement favorisent un développement économique et social durable dans les pays destinataires, notamment par le biais d'investissements dans l'infrastructure et de la promotion du secteur privé. Seule une petite part des participations au capital doit être versée, le reste constituant le capital de garantie. Tandis que les parts à verser sont affectées en premier lieu aux liquidités et aux réserves, les capitaux de garantie contribuent à garantir les emprunts contractés par les banques sur les marchés internationaux des capitaux.

La participation de la Suisse aux augmentations de capital des Banques multilatérales de développement s'est répartie comme suit:

— Banque africaine de développement (BAfD)	6 026 308
— Banque asiatique de développement (BAsD)	2 240 088
— Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII)	27 694 800
— Société interaméricaine d'investissement (SII)	3 696 941

La diminution des besoins par rapport au budget (- 0,4 mio) concerne la participation de la Suisse à l'augmentation de capital de la SII.

Bases légales

LF du 19.3.1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.0), art. 9, al. 1.

Remarques

Crédits d'engagement «Participation à l'augmentation de capital de la BAfD, BAsD, BID, BIRD, SFI» (V0212.00), «Participation de la Suisse dans la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures» (V0262.00) et «Participation de la Suisse à l'augmentation de capital de la Société interaméricaine d'investissement» (V0279.00), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 6: COOPÉRATION À LA TRANSITION DANS LES ÉTATS D'EUROPE DE L'EST ET CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

A231.0336 AIDE AUX PAYS DE L'EST

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total	134 052 543	129 447 000	129 435 565	-11 435	0,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>133 819 029</i>	<i>129 447 000</i>	<i>130 000 876</i>	<i>553 876</i>	<i>0,4</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>233 514</i>	<i>–</i>	<i>-565 311</i>	<i>-565 311</i>	<i>–</i>

Les contributions versées au titre de l'aide aux pays de l'Est permettent de financer des activités destinées à promouvoir et à renforcer l'État de droit et les droits de l'homme, à encourager la mise en place et la consolidation de systèmes démocratiques ainsi qu'à favoriser le développement d'institutions stables et du secteur privé. Les bénéficiaires de ces fonds sont les populations des pays d'Europe de l'Est (pays non membres de l'UE) et d'Asie centrale.

La répartition géographique et les contributions aux ONG suisses correspondent à la planification stratégique définie dans le message sur la coopération internationale 2017–2020 (FF 2016 2179):

- Programmes nationaux et régionaux dans les Balkans occidentaux (54 %)
- Programmes nationaux et régionaux en Europe de l'Est et en Asie centrale (42 %)
- Contributions aux programmes d'ONG suisses (4 %)

La DDC a perçu des fonds d'autres agences de développement pour la réalisation ou le cofinancement de projets. S'élevant à 1,5 million, ces fonds ont été comptabilisés dans le présent crédit, d'une part en tant que revenus et d'autre part en tant que charges. Il n'en est donc résulté aucun surcoût pour les finances de la Confédération.

Bases légales

LF du 30.9.2006 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS 974.1), art. 1 et 10.

Remarques

Le CAD OCDE tient compte des fonds de ce crédit pour calculer le montant de l'APD dont la Suisse doit s'acquitter.

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Poursuite de la coopération renforcée avec les États d'Europe centrale et orientale» (V0021.02-V0021.04), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0337 CONTRIBUTION À L'ÉLARGISSEMENT DE L'UE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	75 988 350	29 098 200	20 095 229	-9 002 971	-30,9

La contribution suisse destinée à atténuer les disparités économiques et sociales dans l'UE élargie sert à financer des projets et des programmes dans les domaines de l'environnement, de la sécurité, de la gouvernance et de la formation. Les activités sont réalisées dans le cadre d'accords bilatéraux passés avec les pays bénéficiaires. Cette contribution bénéficie avant tout aux régions périphériques peu développées des nouveaux États membres de l'UE. En 2018, 20 millions ont été remboursés à ces États selon la répartition suivante:

— Contribution aux dix pays qui ont adhéré à l'UE le 1.5.2004 (UE-10)	14 473 874
— Contribution en faveur de la Roumanie et de la Bulgarie	4 216 976
— Contribution en faveur de la Croatie	1 404 379

Les projets réalisés dans les pays de l'UE-10 ont été achevés en juin 2017. Toutefois, les remboursements se sont poursuivis en 2018. S'élevant à 9 millions, le solde de crédit résulte comme les années précédentes du fait que les remboursements des dépenses liées à des projets menés en Roumanie et en Bulgarie ont pris du retard et que des économies ont été réalisées pour les projets mis en œuvre dans les pays de l'UE-10. Le crédit-cadre destiné aux pays de l'UE-10 est utilisé à 95 %.

Bases légales

LF du 30.9.2006 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est (RS 974.1), art. 1 et 10.

Remarques

Voir aussi SECO 704/A231.0209 «Contribution à l'élargissement de l'UE».

Crédits d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Participation de la Suisse à l'élargissement de l'UE» (V0154.00-V0154.02), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 7: CENTRE DE COMPÉTENCES DES RESSOURCES

A235.0107 PRÊTS POUR L'ÉQUIPEMENT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	767 440	1 202 300	996 300	-206 000	-17,1

Ce crédit permet d'octroyer des prêts aux employés qui doivent assumer des coûts importants d'installation ou d'équipement dans le cadre d'un transfert à l'étranger (dépôt de garantie du loyer, travaux de remise en état, achat d'un véhicule de tourisme).

Les besoins ont été inférieurs aux prévisions budgétaires, car les demandes de prêts du personnel transférable ont été plus faibles que prévu en raison de taux d'intérêt bas.

Bases légales

O du DFAE du 20.9.2002 concernant l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (O-OPers-DFAE; RS 172.220.111.343.3), art. 114.

Remarques

Voir aussi crédit E131.0106 «Remboursement de prêts pour l'équipement».

CRÉDITS DE TRANSFERT ATTRIBUÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total sans incidences financières	3 289 382	8 700 300	8 654 544	-45 756	-0,5
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>1 490 000</i>			

Les dépréciations des prêts octroyés à la FIPOI en faveur des organisations internationales sont enregistrées à l'occasion de la première évaluation et calculées en fonction du taux d'intérêt avantageux accordé aux organisations internationales par rapport au taux d'intérêt du marché. Les réévaluations se sont réparties comme suit:

— Rénovation du bâtiment abritant le siège de l'OIT	2 524 391
— Construction d'une annexe au bâtiment de la FICR	2 154 081
— Construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'OMS	1 842 252
— Palais des Nations et construction du bâtiment de l'ONU	1 697 223
— Rénovation du bâtiment abritant le siège du CICR à Genève	260 428
— Travaux de planification pour la construction du bâtiment destiné à abriter le siège de l'UIT	176 169

Mutations de crédits

- Besoins supplémentaires de crédit de 1,5 million pour des réévaluations, non inscrites au budget, de prêts à la FIPOI

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 51.

Remarques

Voir aussi postes de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et E140.0001 «Revenus financiers» ainsi que crédits A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et A240.0001 «Charges financières».

AUTRES CRÉDITS

A240.0001 CHARGES FINANCIÈRES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total sans incidences financières	17 700 208	3 300 000	3 031 634	-268 366	-8,1
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>3 300 000</i>			

Les pertes comptables sur des prêts enregistrées lors de l'évaluation suivante et les pertes de change intervenant lors de participations sont comptabilisées dans ce crédit. Les charges financières proviennent des éléments suivants:

— Dévaluation de la participation dans le Fonds européen en faveur de l'Europe du Sud-Est	1 306 572
— Pertes comptables sur des prêts accordés à la FIPOI	1 263 438
— Dévaluation de la participation dans le Fonds de rétablissement du Conseil de l'Europe	461 624

Mutations de crédits

- Besoins supplémentaires de crédit de 3,3 millions pour les réévaluations, non inscrites au budget, de prêts et participations

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 51.

Remarques

Voir aussi postes de revenus E131.0105 «Remboursements de prêts, Fondation des immeubles FIPOI» et E140.0001 «Revenus financiers» ainsi que crédits A235.0108 «Prêts, Fondation des immeubles FIPOI», A235.0110 «Participations, banques régionales de développement» et A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts».

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

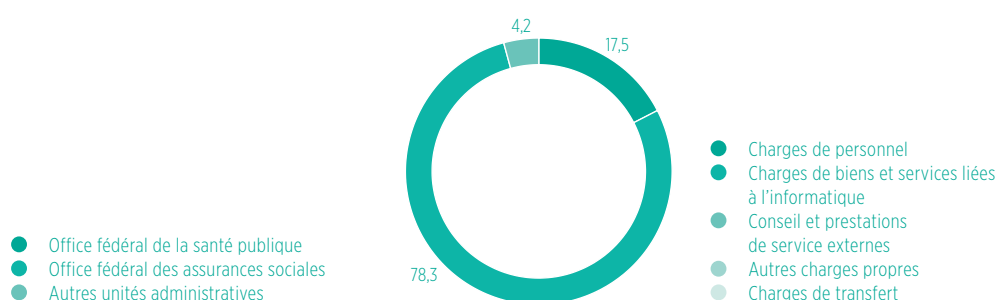
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-C17 val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	122,0	128,9	125,3	3,2	2,7
Recettes d'investissement	-	-	0,0	0,0	-
Charges	17 558,9	17 948,2	17 835,5	276,6	1,6
Charges propres	687,1	725,6	689,5	2,4	0,3
Charges de transfert	16 871,8	17 222,7	17 146,0	274,2	1,6
Dépenses d'investissement	27,8	31,3	30,1	2,3	8,3

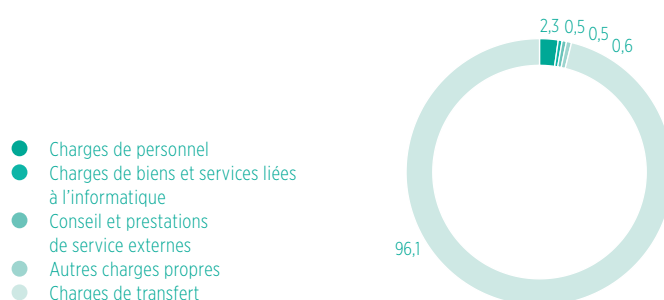
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2018)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (C 2018)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2018)

mio de CHF/nombre EPT	Charges propres	Charges de personnel à plein temps	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liés à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral de l'intérieur	689	403	2 448	83	94	17 146
301 Secrétariat général du DFI	22	16	86	3	1	109
303 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes	5	3	14	0	1	4
305 Archives fédérales suisses	19	9	60	5	0	-
306 Office fédéral de la culture	79	37	245	7	6	138
311 Office fédéral de météorologie et de climatologie	86	52	304	10	5	28
316 Office fédéral de la santé publique	157	83	480	13	50	2 957
317 Office fédéral de la statistique	168	106	690	31	18	5
318 Office fédéral des assurances sociales	69	50	274	5	5	13 896
341 Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires	65	35	204	7	7	8
342 Institut de virologie et d'immunologie	20	11	91	1	0	-

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordonner et piloter les dossiers politiques du département
- Épauler et conseiller le chef du département dans toutes les questions politiques, juridiques et opérationnelles et dans la communication
- Coordonner et piloter les ressources du département
- Faire valoir les intérêts de la Confédération, en sa qualité de propriétaire, auprès de Pro Helvetia, du Musée national suisse (MNS) et de Swissmedic

PROJETS 2018

- Numérisation des processus de l'Autorité fédérale de surveillance des fondations (ASF): décision concernant le projet e-ASF
- Mise en œuvre de la stratégie du Département fédéral de l'intérieur (DFI) en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC): achèvement du projet relatif aux systèmes de postes de travail (SPT2020) au DFI
- Nouveau produit de gestion électronique des affaires (GEVER) au DFI: préparation de l'introduction
- Politique en faveur des personnes handicapées: arrêté du Conseil fédéral sur les mesures définies avec les cantons, puis réalisation de ces mesures
- Enquête auprès du personnel de la Confédération: analyse et planification des mesures au DFI et au Secrétariat général du DFI (SG-DFI)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	3,1	3,3	3,3	0,3	8,7
Charges	127,8	134,0	131,2	3,4	2,6
Charges propres	22,2	24,6	22,3	0,1	0,3
Charges de transfert	105,6	109,4	108,9	3,3	3,1
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent essentiellement des émoluments perçus par l'ASF.

Les charges propres se composent à 73 % des charges de personnel, à 17 % des charges informatiques, à 8 % des charges de loyer et à 2 % des charges de conseil et d'exploitation. Les charges de transfert regroupent les contributions allouées aux institutions ou services suivants: Pro Helvetia, MNS, Swissmedic, Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH, contributions versées pour les mesures en faveur de l'égalité des personnes handicapées) et Service de lutte contre le racisme (SLR, contributions versées pour la prévention du racisme). L'augmentation des charges de transfert est due essentiellement aux contributions destinées à Pro Helvetia et au MNS.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le SG-DFI transmet au chef du département les informations requises pour la conduite des affaires et soutient celui-ci dans son travail politique, gère le processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure la communication. Il coordonne et pilote les ressources et garantit la coordination de la planification et des activités avec les autres départements et le Conseil fédéral. Le SG-DFI est en outre responsable des domaines de la surveillance des fondations, de l'égalité des personnes handicapées et de la lutte contre le racisme. Il exerce son influence sur Swissmedic, Pro Helvetia et le MNS en sa qualité de propriétaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,1
Charges et dépenses d'investissement	16,3	16,0	15,5	-0,5	-3,3

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement se composent essentiellement des charges de personnel (11,7 mio), des charges de biens et services liées à l'informatique (1,3 mio) et des charges de loyer (1,8 mio). Elles sont inférieures aux prévisions en raison du retard pris par le projet «Processus et transformation numérique».

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le SG contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral (CF) et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
– Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
– Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
Gouvernement d'entreprise publique: Le SG contribue à garantir que la gestion des unités externalisées soit conforme à la politique définie par le CF et le Parlement en matière de gouvernement d'entreprise			
– Entretiens de propriétaire réalisés avec Swissmedic, le MNS et Pro Helvetia (nombre, min.)	2	2	2
– Des objectifs stratégiques ont été définis (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été pleinement atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %	
Revenus / Recettes		3 062	3 303	3 329	26	0,8
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	17	17	14	-3	-15,1
Postes ponctuels						
E102.0101	Émoluments perçus par l'autorité de surveill. des fondations	3 046	3 286	3 315	29	0,9
Charges / Dépenses		127 842	134 048	131 216	-2 833	-2,1
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	16 329	16 049	15 518	-531	-3,3
	<i>Compensation du supplément</i>		-227			
	<i>Transfert de crédits</i>		215			
	<i>Cession</i>		2 356			
Crédits ponctuels						
A202.0120	Égalité pour les handicapés et lutte contre le racisme	2 724	2 905	2 609	-297	-10,2
	<i>Transfert de crédits</i>		5			
	<i>Cession</i>		113			
A202.0121	Autorité fédérale de surveillance des fondations	2 381	2 583	2 563	-20	-0,8
	<i>Cession</i>		52			
A202.0122	Pool départemental des ressources	798	3 097	1 610	-1 487	-48,0
	<i>Supplément</i>		1 803			
	<i>Cession</i>		-323			
Domaine des transferts						
GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires et des ressources						
A231.0167	Mesures de prévention du racisme	705	882	706	-177	-20,0
A231.0168	Mesures en faveur de l'égalité pour personnes handicapées	2 186	2 153	1 895	-258	-12,0
A231.0169	Contribution à Swissmedic	14 346	14 056	14 056	0	0,0
A231.0170	Contribution au Musée national suisse	30 898	30 278	30 278	0	0,0
A231.0171	Contribution aux loyers du Musée national suisse	16 530	20 947	20 884	-63	-0,3
A231.0172	Contribution à Pro Helvetia	40 096	40 274	40 274	0	0,0
A231.0362	Contribution fédérale destinée à la Croix-Rouge suisse	850	825	825	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	16 951	17 000	14 438	-2 562 -15,1

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes provenant de la location de places de stationnement au personnel. Le nombre de places de stationnement louées a reculé.

E102.0101 ÉMOLUMENTS PERÇUS PAR L'AUTORITÉ DE SURVEILL. DES FONDATIONS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	3 045 504	3 286 000	3 314 665	28 665 0,9

Les émoluments perçus par l'ASF couvrent ses charges propres ainsi que les coûts d'exploitation qu'elle occasionne pour le SG-DFI (par ex. les frais informatiques).

Bases légales

O du 19.11.2014 sur les émoluments perçus par l'autorité fédérale de surveillance des fondations (OEmol-ASF; RS 172.041.18).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	16 328 565	16 049 100	15 517 616	-531 484	-3,3
<i>dont mutations de crédits</i>		2 343 800			
<i>avec incidences financières</i>	12 340 296	12 662 900	12 089 492	-573 408	-4,5
<i>sans incidences financières</i>	69 328	-	17 108	17 108	-
<i>Imputation des prestations</i>	3 918 941	3 386 200	3 411 016	24 816	0,7
Charges de personnel	11 784 940	11 104 700	11 748 240	643 540	5,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	4 543 625	4 944 400	3 769 375	-1 175 025	-23,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	2 048 455	1 643 000	1 303 806	-339 194	-20,6
<i>dont charges de conseil</i>	111 415	328 200	5 396	-322 804	-98,4
Postes à plein temps (Ø)	59	59	60	1	1,7

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* dépassent la somme budgétisée, parce que plusieurs postes ont temporairement été occupés en double, notamment pour assurer la succession de collaborateurs sur le départ (départs à la retraite ou résiliations des rapports de travail). Ce dépassement de budget a été compensé dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services* et les *charges d'exploitation* se composent à 47,5 % des charges liées aux immeubles (principalement les loyers), à 34,6 % des charges de biens et services liées à l'informatique, à 17,8 % des autres charges d'exploitation et à 0,1 % des charges de conseil.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* concernent principalement les prestations de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et du Centre de services informatiques du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (ISCeco) dans les domaines de la bureautique, de l'assistance, de l'infrastructure informatique de base et de la gestion du réseau. Elles affichent une baisse parce que plusieurs applications spécialisées (par ex. GEVER) ont engendré moins de charges que prévu.

Les *charges de conseil* sont principalement destinées à des études et expertises externes ainsi qu'à des mandats liés au développement de l'organisation. Les fonds qui n'ont pas été utilisés en raison du retard pris par le projet «Processus et transformation numérique» donnent lieu à la constitution de réserves affectées.

Mutations de crédits

- Cession de 1,2 million par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, les primes d'encouragement en faveur de l'intégration professionnelle, les aides à l'accueil extrafamilial des enfants, les garanties de déficit et l'augmentation des cotisations aux assurances sociales
- Transferts et cessions de crédits d'un montant de 1,1 million entre les crédits du SG-DFI, notamment à partir du pool départemental des ressources (A202.0122)
- Transfert de crédit de 0,4 million des unités administratives du DFI au SG-DFI pour couvrir les frais en lien avec l'année présidentielle
- Compensation du crédit supplémentaire (0,2 mio) destiné à financer le projet GENOVA (supplément I au budget 2018)
- Transfert de crédit de 0,2 million à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires pour les coûts de personnel

A202.0120 ÉGALITÉ POUR LES HANDICAPÉS ET LUTTE CONTRE LE RACISME

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 723 690	2 905 400	2 608 517	-296 883	-10,2
<i>dont mutations de crédits</i>		118 100			
Charges de personnel	2 051 140	2 065 800	1 946 468	-119 332	-5,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	672 550	839 600	662 049	-177 551	-21,1
<i>dont charges de conseil</i>	373 586	609 600	270 612	-338 988	-55,6
Postes à plein temps (Ø)	13	13	13	0	0,0

Les charges concernent le BFEH, le SLR et la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Les charges de personnel sollicitent la plus grande partie des ressources. Les charges de conseil sont principalement destinées à des études et des expertises. Les autres charges d'exploitation se composent principalement de dépenses liées aux prestations externes (traductions et rapports), aux publications et aux frais de déplacement. Les montants sont inférieurs aux prévisions budgétaires principalement en raison du recul des demandes et à une pénurie temporaire de personnel.

Mutations de crédits

- Cession de 0,1 million par l'OFPER pour la formation de stagiaires des hautes écoles, les primes d'encouragement en faveur de l'intégration professionnelle, les aides à l'accueil extrafamilial des enfants et l'augmentation des cotisations aux assurances sociales

A202.0121 AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE DES FONDATIONS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 380 721	2 582 900	2 563 161	-19 739	-0,8
<i>dont mutations de crédits</i>		51 600			
Charges de personnel	2 331 325	2 531 400	2 509 630	-21 770	-0,9
Charges de biens et services, charges d'exploitation	49 396	51 500	53 530	2 030	3,9
<i>dont charges de conseil</i>	11 793	33 300	13 689	-19 611	-58,9
Postes à plein temps (Ø)	13	13	13	0	0,0

L'ASF est chargée de la surveillance de la Confédération sur les fondations reconnues d'utilité publique exerçant leurs activités en Suisse et à l'étranger. Les charges de conseil concernent principalement des mandats et expertises externes. Les autres charges d'exploitation se composent principalement des frais de port, des pertes sur débiteurs et des frais de déplacement. Ce crédit est entièrement financé par les émoluments perçus (voir poste E102.0101 «Émoluments perçus par l'autorité de surveillance des fondations»).

Mutations de crédits

- Cession de 51 600 francs par l'OFPER pour la formation des apprentis, les aides à l'accueil extrafamilial des enfants et l'augmentation des cotisations aux assurances sociales

A202.0122 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	797 527	3 097 070	1 609 680	-1 487 390	-48,0
<i>dont mutations de crédits</i>		1 479 770			
<i>avec incidences financières</i>	4 459	3 097 070	901 896	-2 195 174	-70,9
<i>Imputation des prestations</i>	793 067	–	707 783	707 783	–
Charges de personnel	–	4 200	–	-4 200	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	797 527	3 092 870	1 609 680	-1 483 190	-48,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	797 527	3 092 870	1 608 898	-1 483 972	-48,0

Ce crédit de programme se compose de la réserve du département pour le financement de projets informatiques ou en lien avec le personnel. En 2018, les financements ont été destinés surtout aux projets Refonte de l'Intranet, GENOVA et SPT2020. Le solde de crédit est dû au retard pris par le projet GENOVA.

Mutations de crédits

- Cessions de 0,8 million par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour le programme SPT2020
- Cessions de 1,2 million à l'enveloppe budgétaire du SG-DFI
- Crédit supplémentaire de 1,8 million pour GENOVA (supplément I au budget 2018)

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DFI» (V0264.04), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2017	–	1 308 000	1 308 000
État au 31.12.2018	–	1 308 000	1 308 000
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	350 000	350 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

Aucune réserve n'a été dissoute en 2018.

Demande de constitution de nouvelles réserves

Une demande est déposée pour constituer des réserves affectées d'un montant de 0,35 million pour le projet «Processus et transformation numérique», qui n'a pas pu être mis en œuvre comme prévu en raison de changements intervenus au niveau du personnel. Ce projet englobe notamment un volet relatif à l'analyse et à la documentation des processus en lien avec l'introduction du nouveau logiciel de gestion des affaires et d'autres processus administratifs.

A231.0167 MESURES DE PRÉVENTION DU RACISME

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	705 400	882 200	705 522	-176 678 -20,0

Le SLR octroie des aides financières pour différents projets de lutte contre le racisme. Les projets de sensibilisation et de formation visant à prévenir le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie peuvent bénéficier d'un soutien. L'écart par rapport au budget est dû au recul des demandes d'aides financières.

Bases légales

CP du 21.12.1937 (RS 311.0), art. 386. O du 14.10.2009 sur les projets en faveur des droits de l'homme et de la lutte contre le racisme (RS 151.21).

A231.0168 MESURES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	2 186 327	2 152 600	1 894 833	-257 767 -12,0

Le BFEH octroie des aides financières pour promouvoir l'information du public, financer différents programmes et campagnes ainsi que des analyses et des enquêtes en faveur des personnes handicapées. En raison de nouvelles priorités, il a fallu redéfinir la collaboration avec les partenaires, ce qui a conduit à une légère baisse des demandes d'aides financières.

Bases légales

LF du 13.12.2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3), art. 16 à 19. O du 19.11.2003 sur l'égalité pour les handicapés (OHand; RS 151.31).

A231.0169 CONTRIBUTION À SWISSMEDIC

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	14 345 600	14 055 700	14 055 700	0 0,0

Cette contribution vise à indemniser les prestations en faveur de l'économie générale fournies par Swissmedic conformément à son mandat de prestations.

Bases légales

LF du 15.12.2000 sur les produits thérapeutiques (LPTh; RS 812.21), art. 77, al. 3.

A231.0170 CONTRIBUTION AU MUSÉE NATIONAL SUISSE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	30 897 800	30 277 800	30 277 800	0	0,0

Le MNS est l'unité administrative faîtière qui regroupe trois musées, à savoir le Musée national de Zurich, le Château de Prangins et le Forum de l'histoire suisse à Schwyz, ainsi que le centre des collections situé à Affoltern am Albis, qui abrite quelque 840 000 objets. Les musées consacrent leurs expositions permanentes à l'histoire culturelle de la Suisse, des époques les plus reculées à nos jours, apportant ainsi leur contribution à l'étude de l'identité suisse et de la diversité qui caractérise notre histoire et notre culture. Des expositions temporaires concernant des sujets en prise sur l'actualité complètent leur offre. Les commissaires du MNS organisent en outre des expositions à la maison de la corporation Zur Meisen à Zurich et au Musée des douanes à Cantine di Gandria.

Bases légales

LF du 12.6.2009 sur les musées et les collections (LMC; RS 432.30), art. 17. al. 1.

Remarques

Plafond des dépenses «Musée national suisse 2016–2020» (Z0050.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0171 CONTRIBUTION AUX LOYERS DU MUSÉE NATIONAL SUISSE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	16 529 940	20 946 700	20 884 025	-62 675	-0,3

Cette contribution couvre les charges de loyer du MNS pour l'utilisation des immeubles appartenant à la Confédération. Elle a une incidence sur les finances, mais pas sur le budget (pas de flux de fonds). Elle se compose des amortissements théoriques et des coûts du capital, auxquels s'ajoute un émoulement de traitement (coûts administratifs de l'Office fédéral des constructions et de la logistique [OFCL]).

Remarques

Ces charges sont contrebalancées par des revenus correspondants de l'OFCL (voir 620/E100.0001 «Revenus de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»).

Bases légales

LF du 12.6.2009 sur les musées et les collections (LMC; RS 432.30), art. 16.

A231.0172 CONTRIBUTION À PRO HELVETIA

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	40 096 400	40 274 200	40 274 200	0	0,0

Cette contribution couvre environ 95 % de l'ensemble des coûts de la fondation. La loi sur l'encouragement de la culture (LEC) attribue à Pro Helvetia quatre domaines d'activité: l'encouragement de la relève, la médiation culturelle, la promotion de la création artistique et les échanges culturels. En ce qui concerne ces derniers, Pro Helvetia fait une distinction entre la Suisse et l'étranger et entre le soutien à des projets et l'information culturelle.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 40.

Remarques

Plafond des dépenses «Fondation Pro Helvetia 2016–2020» (Z0002.03), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0362 CONTRIBUTION FÉDÉRALE DESTINÉE À LA CROIX-ROUGE SUISSE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	850 000	824 500	824 500	0	0,0

Avec cette contribution, la Confédération couvre 1 % des charges de la Croix-Rouge suisse (à l'exclusion de celles qui concernent des mandats des pouvoirs publics).

Bases légales

AF du 13.6.1951 concernant la Croix-Rouge suisse (RS 513.51).

BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Promotion et réalisation de l'égalité de droit et de fait et élimination de toute forme de discrimination directe ou indirecte
- Promotion de l'égalité salariale dans les secteurs public et privé par la création d'instruments, le conseil, l'information et les contrôles
- Promotion de l'égalité dans le monde professionnel et de la conciliation entre travail et vie de famille grâce à des aides financières
- Informations et conseils relatifs à la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), pour les secteurs public et privé
- Prévention et lutte contre la violence fondée sur le genre, notamment la violence domestique

PROJETS 2018

- Égalité salariale: réalisation de contrôles au niveau des marchés publics de la Confédération
- Égalité salariale: développement des instruments d'analyse interne de l'égalité salariale destinés aux employeurs
- Égalité salariale: diffusion de la «Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public» et soutien aux signataires dans la mise en œuvre de cette charte
- Droit: mise sur pied d'une conférence sur les questions de droit de l'égalité dans le droit des assurances sociales, avec publication
- Violence: organisation d'une conférence nationale

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés des projets 2018 ont été franchies conformément aux prévisions.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	0,0	0,0	0,0	0,0	-67,4
Charges	9,3	9,5	9,1	-0,3	-2,7
Charges propres	4,8	5,1	4,7	-0,1	-3,1
Charges de transfert	4,5	4,4	4,4	-0,1	-2,3
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) réalise un revenu allant de quelques centaines à quelques milliers de francs par année, qui est sujet à des fluctuations aléatoires.

Par rapport au compte 2017, les charges ont reculé de 2,7 %, principalement en raison de la diminution du crédit de transfert de 90 000 francs dans le cadre du budget 2018 et de la diminution des charges propres (baisse des charges de biens et services et des charges d'exploitation de 3,1 %, soit 148 000 francs, par rapport à l'exercice précédent).

Les fonds destinés aux aides financières versées au titre de la LEg pour promouvoir l'égalité dans la vie professionnelle ont été entièrement utilisés dans le cadre des projets en cours et des nouvelles demandes approuvées en 2018.

GP 1: RÉALISATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

MANDAT DE BASE

Le BFEG est l'autorité compétente pour toutes les questions relevant de l'égalité entre les sexes. Il s'engage en faveur de l'égalité dans tous les domaines et vise l'élimination de toutes les formes de discrimination directe ou indirecte, et notamment l'abolition de la discrimination salariale. Pour atteindre son objectif, le BFEG informe activement le public, effectue des études et élabore des rapports, conseille tant les autorités que les particuliers et leur recommande des mesures appropriées. Il participe à l'élaboration des actes normatifs de la Confédération et à des projets d'importance nationale, évalue les demandes d'aides financières concernant la promotion de l'égalité dans le monde du travail et surveille la réalisation des projets correspondants.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	-60,1
Charges et dépenses d'investissement	4,8	5,1	4,7	-0,4	-8,7

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement financent les activités du BFEG dans les quatre domaines que sont la réalisation de l'égalité salariale, la promotion de l'égalité dans le monde du travail, l'application de la LEg ainsi que la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Les charges de l'exercice 2018 sont inférieures de 8,7 % aux prévisions budgétaires. Cette différence est principalement due au report de certains projets, en raison notamment de la révision de la LEg ou de projets informatiques (voir exposé des motifs des charges de fonctionnement).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Réalisation de l'égalité salariale: Le BFEG informe et conseille autorités et particuliers, effectue des études, met à disposition des instruments de contrôle de l'égalité salariale et réalise des contrôles au niveau des marchés publics			
- Nouveaux contrôles d'un marché public (nombre, min.)	28	30	30
- Réunions avec des experts concernant le modèle d'analyse standard de la Confédération (nombre, min.)	3	3	3
- Conseils téléphoniques concernant l'autocontrôle de l'égalité salariale (nombre, min.)	182	100	224
- Perfectionnements et événements en lien avec l'égalité salariale (nombre)	7	4	5
Promotion de l'égalité: le BFEG soutient des projets et des services de consultation afin de promouvoir l'égalité dans le monde professionnel ainsi que la conciliation travail/vie de famille			
- Rapport sur les aides attribuées l'année précédente (trimestre)	T1	T1	T1
Information et conseil: le BFEG s'attache à promouvoir la mise en œuvre de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes par l'information et conseille les autorités et les particuliers			
- Renseignements juridiques concernant la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (nombre, min.)	52	50	49
Violence: le BFEG appuie les mesures fédérales et cantonales de prévention et de lutte contre la violence domestique et encourage leur coordination			
- Rencontre nationale de coordination avec les services cantonaux d'intervention (trimestre)	T3	T3	T3
- Conférence nationale pour les spécialistes de la violence domestique (trimestre)	T4	T4	T4

COMMENTAIRE

Les objectifs 2018 ont été pleinement atteints. Dans un cas, ils ont même été largement dépassés (augmentation du nombre de conseils téléphoniques concernant l'autocontrôle de l'égalité salariale).

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	1	22	16	-6	-28,7
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1	1	0	-1	-60,1
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	-	21	15	-6	-27,2
Charges / Dépenses	9 328	9 536	9 090	-446	-4,7
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 819	5 117	4 670	-446	-8,7
<i>Compensation du supplément</i>		-5			
<i>Transfert de crédits</i>		127			
<i>Cession</i>		199			
Domaine des transferts					
GP 1: Réalisation de l'égalité entre femmes et hommes					
A231.0160 Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes	4 509	4 419	4 419	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 225	1 000	399	-601	-60,1

Les revenus de fonctionnement comprennent différentes recettes de faible montant sujettes à des fluctuations aléatoires. Le montant inscrit au budget correspond à la valeur moyenne des revenus sur quatre ans (2013-2016).

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	-	21 000	15 284	-5 716	-27,2

Ce poste comprend les éventuels remboursements d'aides financières versées au titre de la LEg qui n'ont pas été utilisées dans leur totalité (voir A231.0160 «Mesures relatives à l'égalité entre femmes et hommes»). Il s'agit de remboursements exceptionnels imprévisibles, qui connaissent des variations annuelles importantes. En 2017, il n'y a eu aucun remboursement et, en 2018, il n'y en a eu qu'un. La valeur budgétisée correspond à la valeur moyenne des remboursements sur quatre ans (2013-2016).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	4 818 938	5 116 800	4 670 443	-446 357	-8,7
<i>dont mutations de crédits</i>		321 300			
<i>avec incidences financières</i>	4 145 798	4 368 900	3 975 653	-393 247	-9,0
<i>sans incidences financières</i>	15 136	-	4 439	4 439	-
<i>Imputation des prestations</i>	658 004	747 900	690 352	-57 548	-7,7
Charges de personnel	2 677 740	2 741 800	2 733 506	-8 294	-0,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 141 198	2 375 000	1 936 936	-438 064	-18,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	321 524	339 400	314 745	-24 655	-7,3
<i>dont charges de conseil</i>	958 162	1 208 000	814 586	-393 414	-32,6
Postes à plein temps (Ø)	14	13	14	1	7,7

Charges de personnel

Les charges de personnel ont été inférieures de 0,3 % (8294 fr.) aux prévisions budgétaires.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été inférieures de 7,3 % (24 655 fr.) aux prévisions budgétaires. Cette baisse est principalement due à une diminution des imputations de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication pour l'exploitation, la maintenance et les prestations de service de base axées sur l'utilisateur.

Les *charges de conseil* comprennent les indemnités versées à des tiers pour des mandats dans le domaine Travail (études et développement d'instruments visant à réaliser l'égalité salariale, contrôles visant à vérifier l'égalité salariale dans les marchés publics de la Confédération et encouragement de la conciliation entre vie professionnelle et familiale) et dans le domaine Droit (études, conférences et rapports de la Suisse à l'intention du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes [CEDEF]). Elles englobent aussi les dépenses du domaine Violence (études et information, organisation de conférences et de manifestations dédiées à la coordination et à la mise en réseau des spécialistes cantonaux) et les charges de la Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF), rattachée au BFEG (indemnités versées aux membres de la commission, honoraires versés à des experts pour la rédaction de rapports, d'avis et d'une revue spécialisée ainsi que pour la participation à des projets). Le solde de crédit s'élève à près de 0,4 million (32,6 %). Il est dû au report de projets en raison de la révision de la LEg (modernisation technique des instruments d'analyse standard de l'égalité salariale) et à la réalisation d'études et de travaux préliminaires d'envergure en lien avec certains projets (projet d'étude de faisabilité sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, projet d'instrument CEDEF en ligne et projet départemental GENOVA de transformation et d'innovation numériques).

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation comprennent aussi les *loyers* (0,3 mio) et les *prestations de service externes*, à savoir notamment les frais pour les traductions, le traitement des demandes d'aides financières, les manifestations et les mandats de graphisme (0,3 mio).

Mutations de crédits

- Cession de 199 200 francs par l'Office fédéral du personnel (contributions à la caisse d'allocations familiales, à la caisse de pensions et pour les stages des étudiants des hautes écoles)
- Transfert de crédit de l'Office fédéral de la santé publique de 130 000 francs (compensation interne de coûts de personnel liés aux mesures de lutte contre la discrimination salariale)
- Compensation du premier supplément au budget de 4900 francs destiné à la constitution du pool départemental de ressources au Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI) chargé du projet GENOVA (réalisation et introduction du système de gestion des affaires GEVER)
- Transfert de crédit de 3000 francs au SG-DFI pour le cofinancement de l'année présidentielle

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	373 000	373 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

À l'heure actuelle, le BFEG ne dispose d'aucune réserve. En raison du report d'une série de projets, il demande la constitution de réserves affectées d'un montant total de 373 000 francs, lesquelles doivent servir à financer les projets suivants:

- Temosta23 (modernisation technique des instruments d'analyse standard de l'égalité salariale), reporté en raison de la révision de la LEg (256 000 fr.);
- Étude de faisabilité sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique en application de la convention d'Istanbul, reportée en raison de travaux préliminaires importants (40 000 fr.);
- Instrument CEDEF en ligne (mise à disposition d'informations sur la jurisprudence suisse et les procédures en lien avec la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes [CEDEF]), reporté en raison de travaux préliminaires importants (27 000 fr.);
- Travaux de suivi internes dans le cadre du projet GENOVA et de la transformation numérique, reportés en raison du retard pris par le projet au niveau du département (50 000 fr.).

A231.0160 MESURES RELATIVES À L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	4 509 300	4 419 100	4 419 098	-2	0,0

En vertu de la LEg, la Confédération peut allouer des aides financières à des organisations publiques ou privées qui favorisent la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle. Les domaines d'encouragement sont l'égalité sur le lieu de travail et dans l'entreprise, la carrière professionnelle et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. En 2018, le BFEG a reçu 56 demandes. Il en a approuvé 36 et refusé 19, la demande restante étant encore en attente d'une décision. Les fonds disponibles en 2018 ont été entièrement utilisés.

Pour les années 2017 à 2020, une réorientation des aides financières en faveur de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié a été décidée. Depuis janvier 2017, les fonds correspondants sont attribués en priorité à des projets qui développent des produits et des prestations visant à promouvoir la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et à réaliser l'égalité salariale dans les entreprises, d'une part, et à des projets destinés à promouvoir le travail des femmes ou des hommes dans les secteurs qui connaissent une pénurie de personnel qualifié et où l'un des deux sexes est sous-représenté (par ex. les femmes dans les domaines de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique), d'autre part.

Bases légales

LF du 24.3.1995 sur l'égalité (LEg; RS 151.1), art. 14 et 15.

ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Compléter les archives numériques avec la création d'un accès en ligne aux archives fédérales
- Développer l'archivage numérique (nouveaux types d'information, évolutions technologiques, accroissement de la rentabilité)
- Assister et conseiller l'administration fédérale dans la gestion de l'information (y c. GEVER) afin de contribuer à une gestion efficace et garante de la sécurité du droit
- Préparer la fin de la reprise des documents papier par les Archives fédérales suisses (AFS)

PROJETS 2018

- Accès en ligne aux archives fédérales: réalisation d'une plateforme Internet de recherche et de consultation, mise en place d'une infrastructure de numérisation
- Mise en œuvre de la stratégie d'accès aux données publiques (*Open Government Data [OGD]*) 2014–2018: élargissement du portail opendata.swiss et création d'une infrastructure pour les données liées
- Portail Alptransit: développement du portail d'information sur les nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont été franchies.

Accès en ligne aux archives fédérales: la plateforme Internet est prête et sera mise en ligne en 2019. L'infrastructure correspondante de numérisation des fichiers analogiques existe sous la forme d'un prototype et sera mise en service en 2019.

Mise en œuvre de la stratégie d'accès aux données publiques (OGD) 2014–2018: l'offre du portail opendata.swiss s'est élargie en 2018. La création de l'infrastructure pour les données liées a pris du retard durant l'appel d'offres. Elle ne verra le jour qu'en 2019.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–C17 en %
Revenus	0,3	0,7	0,3	0,0	5,4
Charges	18,9	20,8	19,2	0,3	1,5
Charges propres	18,9	20,8	19,2	0,3	1,5
Dépenses d'investissement	–	0,1	–	–	–

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement proviennent à 72 % des compensations, à 17 % des émoluments et à 8 % de revenus divers. Les 3 % restants découlent de la réduction des provisions pour les vacances et les heures supplémentaires. Les prestations des AFS comme l'aide à la recherche ou l'accès aux archives sont en principe gratuites. Cependant, pour d'autres prestations comme la numérisation, les charges sont facturées conformément à l'ordonnance sur les émoluments. Les compensations correspondent aux revenus des prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers et de la refacturation au Fonds d'infrastructure ferroviaire de la Confédération de prestations fournies par le personnel des AFS. Quant aux revenus divers, ce sont par exemple des recettes issues de la location de places de stationnement.

Les revenus de fonctionnement inscrits au compte 2018 sont restés stables par rapport à l'exercice précédent (0,3 mio).

Les charges de fonctionnement se composent de charges de personnel (49 %), de charges de biens et services liées à l'informatique (25 %), de charges liées aux immeubles (23 %), de charges de conseil (1 %) et d'autres charges d'exploitation (2 %).

La différence par rapport au compte 2017 (+ 0,3 mio) a principalement trait à l'informatique (réalisation d'un accès en ligne aux archives de la Confédération).

GP 1: GESTION DE L'INFORMATION

MANDAT DE BASE

Les AFS archivent tous les documents de la Confédération qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle afin de garantir la traçabilité des activités de l'administration, de permettre à cette dernière de rendre des comptes, de donner aux citoyens la possibilité de se forger un esprit critique et de créer le cadre nécessaire aux recherches. Elles conseillent les services tenus de leur proposer leurs documents sur la manière de les organiser, de les gérer, de les conserver et de les verser aux archives. Elles aident ces services, de même que le public, à rechercher des documents archivés et à y accéder.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,7	0,3	-0,4	-52,1
Charges et dépenses d'investissement	18,9	20,9	19,2	-1,7	-7,9

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement inscrits au compte 2018 sont inférieurs de 0,4 million au montant budgété. Cette différence est liée au fait que les prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers n'ont pas permis de générer les revenus attendus. Cette diminution des revenus s'accompagne d'une diminution des charges. Les charges de fonctionnement inscrites au compte 2018 sont inférieures de 1,7 million au montant budgété. Cela s'explique par une baisse des charges de conseil et des autres charges d'exploitation (- 0,8 mio), par la diminution susmentionnée des charges relatives aux prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers (- 0,4 mio), et par les retards enregistrés par certains grands projets (- 0,3 mio, «Accès en ligne aux archives de la Confédération», «Processus et transformation numérique»).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
État de droit: la Confédération doit être en mesure de rendre des comptes à la société, aux niveaux politique et juridique. Les AFS l'aident à répondre à cette obligation			
- Part des services tenus de livrer aux AFS leurs documents qui ont rempli cette obligation ces dix dernières années (% , min.)	72	65	70
Accès fiable et moderne aux données: les AFS adaptent à l'évolution numérique l'accès aux données archivées et aux informations destinées à l'administration fédérale et à la société (cyberadministration, société de l'information)			
- Dossiers fournis au format analogique (sur place en salle de lecture) (% , max.)	91	80	91
- Dossiers fournis au format analogique et transmis au format numérique (indépendamment du lieu) (% , min.)	9	20	9
- Dossiers fournis et transmis au format numérique (indépendamment du lieu) (% , min.)	0	0	0
Rentabilité: la rentabilité de l'archivage numérique est augmentée			
- Livraisons annuelles répondant aux instructions des AFS et permettant une prise en charge automatisée par les AFS (% , min.)	25	45	76

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs définis ont été atteints.

Accès fiable et moderne aux données: l'infrastructure de numérisation est en cours de réalisation et sera mise en service au cours du deuxième semestre 2019, ce qui laisse augurer une augmentation du nombre de dossiers papier transmis au format numérique.

Rentabilité: la forte augmentation des versements annuels répondant aux prescriptions des AFS s'explique par le fait que la majorité des versements de 2018 étaient issus de systèmes GEVER, ce qui permettait, après différents tests, une prise en charge largement automatisée, alors que l'année précédente, les versements englobaient principalement des débats parlementaires, dont l'archivage a nécessité des interventions manuelles.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		321	725	348	-378	-52,1
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	321	725	348	-378	-52,1
Charges / Dépenses		18 910	20 851	19 195	-1 656	-7,9
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	18 910	20 851	19 195	-1 656	-7,9
	<i>Compensation du supplément</i>		-35			
	<i>Report de crédits</i>		10			
	<i>Transfert de crédits</i>		-12			
	<i>Cession</i>		158			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	321 057	725 200	347 618	-377 582	-52,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>452 957</i>	<i>725 200</i>	<i>338 500</i>	<i>-386 700</i>	<i>-53,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-131 900</i>	<i>-</i>	<i>9 118</i>	<i>9 118</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement des AFS englobent des compensations, des émoluments et des revenus divers. Les compensations en forment la plus grande partie.

En 2018, les revenus de fonctionnement se sont élevés à 0,3 million et sont donc inférieurs de 0,4 million au montant budgété. Cette différence est due aux prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers, que les AFS proposent depuis 2011 à d'autres institutions publiques. En effet, dans ce domaine, aucune convention de prestations n'a pu être signée durant l'exercice sous revue en plus de celle signée avec le canton de Genève. Les revenus s'accompagnant de charges correspondantes, la baisse des revenus a été compensée par une diminution équivalente des charges (crédit A200.0001).

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'archivage (LAr; RS 152.1), art. 17 s. O du 8.9.1999 sur l'archivage (OLAr; RS 152.11), art. 11. O du DFI du 1.12.1999 sur les émoluments ArchF (RS 172.041.15).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	18 910 425	20 850 900	19 194 531	-1 656 369	-7,9
<i>dont mutations de crédits</i>		121 700			
<i>avec incidences financières</i>	11 988 219	14 270 200	12 416 726	-1 853 474	-13,0
<i>sans incidences financières</i>	258 588	21 200	1 164	-20 036	-94,5
<i>Imputation des prestations</i>	6 663 618	6 559 500	6 776 640	217 140	3,3
Charges de personnel	9 141 989	9 364 600	9 392 901	28 301	0,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	9 537 888	11 411 800	9 800 465	-1 611 335	-14,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	4 359 500	5 617 700	4 843 216	-774 484	-13,8
<i>dont charges de conseil</i>	273 165	441 400	198 125	-243 275	-55,1
Charges d'amortissement	230 549	21 200	1 164	-20 036	-94,5
Dépenses d'investissement	-	53 300	-	-53 300	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	60	65	60	-5	-7,7

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* sont conformes au montant budgété. Dans le budget 2018, les postes des apprentis et des stagiaires ont été comptabilisés par erreur sous la rubrique des équivalents plein temps, en plus des postes vacants, ce qui explique que les valeurs correspondantes du compte 2018 soient moins élevées que celles budgétées.

Les charges de personnel ont augmenté de 0,3 million par rapport à l'année précédente, principalement en raison des tâches supplémentaires liées à la gestion des informations fournies par le Service de renseignement de la Confédération.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services* et les *charges d'exploitation* inscrites au compte 2018 sont inférieures de 1,6 million au montant budgété. La différence relève pour moitié environ des *charges de biens et services liées à l'informatique*, en raison de la baisse des charges relatives aux prestations d'archivage numérique à long terme pour les tiers (- 0,4 mio) et des retards enregistrés par certains grands projets (- 0,3 mio). Lesdits retards concernent principalement les projets «Accès en ligne aux archives de la Confédération» et «Processus et transformation numérique». Ils sont dus à un manque de personnel et à des clarifications techniques plus longues que prévu aux niveaux de la conception et de la réalisation du portail. Environ 47 % des charges de biens et services liées à l'informatique ont été dédiées à l'exploitation et à la maintenance des applications existantes. Le reste a été utilisé pour le développement de l'archivage numérique et de l'accès aux données publiques (OGD), ainsi que pour la création d'un accès en ligne aux archives fédérales.

Les *charges de conseil* et les charges liées aux prestations de service externes inscrites au compte 2018 sont inférieures de respectivement 0,2 million et 0,4 million au montant budgété, certains projets n'ayant pas pu être réalisés comme prévu en raison de restrictions opérationnelles. En 2018, les charges de conseil concernent principalement l'élaboration et le développement de la stratégie informatique interne des AFS ainsi que la mise en place d'une architecture d'entreprise propre. Quant aux prestations de service externes, elles concernent notamment des tâches de numérisation et de reproduction que les AFS n'ont pu effectuer elles-mêmes, mais aussi des mandats de préservation des archives.

Par ailleurs, les dépenses des AFS pour les fournitures de bureau et les imprimés de l'OFCL ont été moins élevées que prévu dans le budget (- 0,1 mio).

Charges d'amortissement et d'investissement

Aucun amortissement notable ne figure au compte 2018. Un montant de 0,1 million avait été budgété pour les petites dépenses d'investissement (mobilier et machines de bureau). Or il n'y a pas eu de dépenses en la matière, ni en 2017, ni en 2018.

Mutations de crédits

- Cessions de 158 100 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation professionnelle initiale des apprentis et les stagiaires des hautes écoles (spécialisées), les aides à l'accueil extrafamilial des enfants et les cotisations à la caisse de pension en raison de la pyramide des âges et de la structure des classes de salaire
- Transfert de crédit d'un montant de 12 000 francs au Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI) en lien avec l'année présidentielle du conseiller fédéral Alain Berset
- Report de crédit de 10 300 francs en raison de l'introduction retardée de GENOVA (produit Acta nova)
- Transfert de crédit d'un montant de 34 700 francs au SG-DFI en vue de la centralisation de tous les moyens prévus pour GENOVA

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2017	–	600 000	600 000
État au 31.12.2018	–	600 000	600 000
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	340 000	340 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

Aucune réserve n'a été dissoute.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de différents retards, une demande est déposée pour constituer des réserves affectées d'un montant total de 340 000 francs.

— Réalisation d'un accès en ligne aux archives de la Confédération 240 000 francs

Les projets n'ont pas pu avancer comme prévu en raison du manque de ressources (personnel) et des retards enregistrés dans le développement technique et la mise en œuvre de la solution. Il convient donc d'augmenter la réserve constituée en 2017 à 690 000 francs.

— Processus et transformation numérique 100 000 francs

Il n'a pas été possible de mettre en place les processus ni de procéder aux migrations nécessaires, car l'avancement du système de gestion des documents Acta Nova ne le permettait pas encore.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Préserver les biens culturels matériels et immatériels en Suisse
- Encourager une offre culturelle diversifiée de grande qualité
- Améliorer la participation de toutes les catégories sociales à la vie culturelle
- Contribuer au renforcement de la cohésion sociale et nationale
- Développer l'attrait de la Suisse comme lieu de création et d'innovation
- Assurer les échanges culturels en Suisse et à l'étranger

PROJETS 2018

- Message concernant l'accord entre la Suisse et l'Union européenne (UE) relatif au programme européen «Europe Créative 2014–2020»: adoption par le Conseil fédéral
- Promotion des échanges linguistiques et de la mobilité en Suisse et à l'étranger: mise en œuvre de la nouvelle stratégie
- Année européenne du patrimoine culturel 2018: participation de la Suisse
- Message culture 2016–2020: bilan intermédiaire en vue de la prochaine période d'encouragement à partir de 2021
- Nouveau système de gestion de la Bibliothèque nationale suisse (BN): fin de la mise en place

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été franchies pour la plupart.

Message concernant l'accord entre la Suisse et l'UE relatif au programme européen «Europe Créative 2014–2020»: les négociations relatives à une participation au programme 2014–2020 n'ont pas abouti, notamment parce que l'UE fait dépendre cette participation de la conclusion d'un accord-cadre institutionnel.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–C17 en %
Revenus	1,7	1,8	1,6	-0,1	-5,0
Charges	218,0	227,6	217,5	-0,5	-0,2
Charges propres	79,7	84,0	79,1	-0,6	-0,8
Charges de transfert	138,3	143,6	138,4	0,1	0,1
Dépenses d'investissement	23,3	23,7	23,8	0,5	2,2

COMMENTAIRE

Les revenus comprennent principalement les recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse, les recettes de la BN, la contribution allouée par le canton de Soleure au Musée des automates à musique de Seewen et les émoluments pour actes administratifs. La réduction s'explique par une baisse des recettes de la Phonothèque nationale suisse.

Environ un tiers des charges de l'Office fédéral de la culture (OFC) sont des charges propres, ces dernières étant réparties entre les charges de personnel (46 %), les loyers (27 %, y c. charges locatives des musées de la Confédération et de la Cinémathèque suisse) ainsi que les charges de conseil, les charges informatiques et les autres charges de biens et services et charges d'exploitation (27 %). La diminution des charges par rapport au compte 2017 s'explique en grande partie par la dissolution de provisions pour les vacances et les heures supplémentaires dans le domaine du personnel, par l'annulation, le retard ou le report de certains projets, par le recul du nombre de mandats d'experts et des charges des commissions ainsi que par la baisse du nombre d'acquisitions consécutive au changement de système de gestion de la bibliothèque.

Les charges de transfert concernent presque exclusivement des crédits prévus par le message culture 2016–2020 et sont pour la plupart faiblement liées. Par rapport au compte 2017, les charges restent stables.

Les écarts au niveau des dépenses d'investissement sont dûs, d'une part, à une hausse des investissements dans le domaine propre (0,3 mio) et, d'autre part, à une augmentation des contributions destinées à la conservation des monuments historiques (0,3 mio).

GP 1: PATRIMOINE CULTUREL

MANDAT DE BASE

L'OFC gère des musées et des collections de la Confédération et soutient des institutions qui s'attachent à collectionner, conserver, cataloguer et diffuser des biens culturels. Il réglemente le transfert des biens culturels et fait connaître les traditions vivantes de la Suisse. L'OFC alloue des aides financières pour la préservation d'objets dignes de protection et met à disposition son expertise dans les domaines de l'archéologie, de la conservation des monuments historiques et de la protection des sites construits. Grâce à ces mesures, l'OFC contribue à préserver le patrimoine culturel suisse et à faire en sorte que la population puisse le connaître et y accéder.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,0	0,3	0,3	n.d.
Charges et dépenses d'investissement	21,7	23,6	22,3	-1,3	-5,6

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations «Patrimoine culturel» absorbe 28 % des charges de fonctionnement de l'OFC. Sur ce pourcentage, 38 % concernent les charges de personnel. Le solde des charges sert à financer notamment les loyers, l'entretien et la surveillance des musées de la Confédération. L'organisation de la conférence des ministres de la culture en 2018 a coûté moins cher que prévu. Certains projets ont été annulés ou reportés en raison de postes vacants. En outre, le nombre de mandats d'experts a diminué. Les charges sont plus élevées pour les musées, suite aux diverses expositions organisées, ainsi que pour la protection du paysage et la conservation des monuments historiques. Comprenant la contribution allouée par le canton de Soleure, les revenus de fonctionnement restent au niveau de l'année précédente.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Musées de la Confédération: L'OFC met en valeur les fonds des musées qu'il gère par le biais d'expositions, de visites guidées et de manifestations			
- Visiteurs des musées de la Confédération (nombre, min.)	59 581	64 000	51 380
- Classes qui suivent les exercices et les offres pédagogiques (nombre, min.)	185	170	145
- Visites guidées des expositions et organisation de manifestations (nombre, min.)	1 995	1 980	1 984
Patrimoine culturel et monuments historiques: L'OFC contribue à protéger et conserver le patrimoine culturel en allouant des aides financières et en réalisant des expertises; il soutient les mesures qui font connaître le patrimoine culturel auprès de la population			
- Contributions allouées pour des mesures de conservation urgentes proportionnellement aux moyens demandés (% min.)	84	80	89
- Part des expertises dont les propositions ont été prises en compte dans la mise en œuvre de projets (% min.)	89	75	91

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. Les domaines suivants présentent des écarts importants:

Musées de la Confédération: le nombre visé de visiteurs n'a pas été atteint, notamment en raison de la fermeture pendant deux mois de la collection Oskar Reinhart à Winterthour. Le nombre de demandes d'offres adressées au Museo Vela par des classes d'école a été inférieur à celui de l'année précédente.

GP 2: CRÉATION CULTURELLE

MANDAT DE BASE

L'OFC encourage la création culturelle dans tous les domaines (cinéma, art, design, littérature, musique, danse, théâtre) et la formation culturelle (promotion des langues et de la lecture, formation musicale, etc.). Il rend ainsi possible une création culturelle et une offre culturelle variées et de haute qualité et renforce la participation culturelle et la cohésion sociale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,6	0,7	0,6	-0,1	-12,4
Charges et dépenses d'investissement	20,8	21,6	21,0	-0,6	-3,0

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations «Création culturelle» absorbe 26 % de l'enveloppe budgétaire de l'OFC. Sur ce pourcentage, 33 % concernent les charges de personnel. Les charges relatives à la statistique des musées sont inférieures au budget 2018 (0,1 mio). Certains projets de faible envergure dans le domaine de la culture et de la société ont coûté moins cher que prévu, ce qui explique les autres baisses par rapport au budget (0,1 mio). Dans le domaine de la création culturelle, certains mandats ont été reportés (0,1 mio), et les mandats de promotion confiés dans les domaines de la littérature, du théâtre et de la danse ont été moins nombreux que prévu (0,1 mio). Dans le domaine du cinéma, l'organisation de la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse, la révision de la promotion de la place cinématographique suisse et l'indemnisation des commissions ont nécessité moins de ressources que budgétisé (0,2 mio).

Les revenus sont principalement constitués de fonds de tiers destinés à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Échanges linguistiques et participation culturelle: L'OFC contribue à la compréhension entre communautés linguistiques et à la participation de la population à la vie culturelle suisse			
– Enfants et jeunes participant aux échanges scolaires entre régions linguistiques (nombre, min.)	7 648	15 000	7 571
– Enfants et jeunes participant au programme jeunesse + musique (nombre, min.)	8 335	5 000	9 136
Cinéma: L'OFC encourage et met en valeur la création cinématographique suisse			
– Part des scénarios soutenus par l'OFC qui donnent lieu à un film produit en Suisse (% , min.)	27	20	32
– Films suisses projetés dans une salle ou un festival d'une autre région linguistique que celle de la langue originale (nombre, min.)	79	75	96
Prix et distinctions: Avec les prix et les distinctions qu'il décerne dans tous les secteurs artistiques, l'OFC touche un large public			
– Visiteurs des expositions Swiss Arts Awards et Swiss Design Awards (nombre, min.)	9 500	9 000	11 000

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. Les domaines suivants présentent des écarts importants:

Échanges linguistiques et participation culturelle: depuis 2017, le dénombrement des participants aux échanges scolaires n'est plus effectué de la même manière. Seules les activités d'échanges soutenues directement par l'agence Movetia sont désormais enregistrées. Les valeurs cibles ont donc été adaptées à partir de 2019. Les valeurs cibles pour la participation au programme Jeunesse et Musique (J+M) ont elles aussi été modifiées à compter de 2019. Suite au succès considérable rencontré par le programme, elles ont été révisées à la hausse.

Cinéma: le nombre de films suisses projetés sur l'ensemble du territoire a été plus élevé que prévu.

GP 3: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

MANDAT DE BASE

La Bibliothèque nationale suisse (BN) collectionne, répertorie, conserve et rend accessibles toutes les informations imprimées ou numériques ayant un lien avec la Suisse. Elle enrichit la collection Helvetica (textes et images, imprimé et numérique) et gère les Archives littéraires suisses, la Phonothèque nationale suisse et le Centre Dürrenmatt Neuchâtel. Elle veille à la conservation et à l'accessibilité actuelles et futures du patrimoine culturel suisse faisant partie de ses collections. Ces dernières permettent de réaliser des recherches sur la Suisse, d'accéder aux connaissances propres à la Suisse et de mettre en valeur le patrimoine culturel suisse.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	0,9	1,0	0,8	-0,2 -19,9
Charges et dépenses d'investissement	37,1	38,9	36,2	-2,8 -7,1

COMMENTAIRE

En 2018, la BN a absorbé 46 % des charges de fonctionnement de l'OFC. Sur ce pourcentage, 59 % concernaient les charges de personnel. Les revenus ont été inférieurs de 0,2 million aux prévisions budgétaires. La baisse par rapport au budget est due au retard de certains projets, à une interruption de l'exploitation du système de gestion de la bibliothèque et à des ressources non utilisées suite à la dissolution de réserves affectées.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Collection Helvetica numérique: La BN enrichit continuellement la collection d'Helvetica électroniques originaux et continue à numériser la collection sur papier			
- Publications Helvetica électroniques originales (nombre, min.)	31 762	10 000	20 491
- Pages numérisées de la collection d'Helvetica sur papier (nombre, mio, min.)	1,256	1,000	2,501
Utilisation: La BN développe les possibilités d'utilisation en ligne et sur place			
- Participations à des portails spécialisés externes (nombre, min.)	30	20	30
- Participants à des expositions, des manifestations, des visites guidées et des formations (nombre, min.)	17 703	15 000	19 595

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été dépassés. Les domaines suivants présentent des écarts importants:

Collection Helvetica numérique: grâce à l'intégration d'un nombre particulièrement élevé de publications électroniques originales et à l'aboutissement de projets de numérisation de longue haleine, la collection Helvetica numérique a pu être davantage développée que prévu.

Utilisation: le nombre important de participants à des expositions, etc. s'explique essentiellement par le succès de l'exposition «Le LSD. Les 75 ans d'un enfant terrible».

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %	
Revenus / Recettes	2 333	1 839	1 779	-60	-3,2
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 800	1 689	1 719	30	1,8
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	-	-	5	5	-
Remboursement de contributions à des investissements					
E132.0100 Remboursements Protection du paysage et monum. historiques	533	-	31	31	-
Autres revenus et désinvestissements					
E150.0109 Taxe vis. à promouv. ciné., diffuseurs télév., part recettes	-	150	24	-126	-84,0
Charges / Dépenses	241 835	251 291	241 388	-9 903	-3,9
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	79 675	84 155	79 431	-4 723	-5,6
Compensation du supplément		-114			
Report de crédits		30			
Transfert de crédits		-42			
Cession		1 104			
Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		1 090			
Domaine des transferts					
GP 1: Patrimoine culturel					
A231.0129 Transfert des biens culturels	43	559	538	-21	-3,8
A231.0131 Musées, collections, réseaux de tiers	10 669	12 101	12 101	0	0,0
Report de crédits		328			
A231.0132 Collaboration à la culture (UNESCO + Conseil de l'Europe)	141	153	146	-7	-4,7
A231.0136 Cinémathèque Suisse	7 299	8 870	8 870	0	0,0
A231.0139 Contribution aux loyers de l'Institut suisse de Rome	134	132	122	-10	-7,3
A236.0101 Protection du paysage et conservation monuments historiques	23 796	23 531	23 531	0	0,0
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	23 263	23 531	23 500	-31	-0,1
GP 2: Création culturelle					
A231.0119 Soutien à des organisations culturelles	3 136	3 078	3 069	-9	-0,3
A231.0120 Indemnité versée à la ville de Berne pour la culture	1 016	1 016	1 016	0	0,0
A231.0121 Promotion de la culture et de la langue du canton du Tessin	2 429	2 383	2 383	0	0,0
A231.0122 Promotion de la culture et de la langue des Grisons	4 856	4 765	4 765	0	0,0
A231.0123 Mesures encourageant la compréhension	5 445	6 352	5 925	-426	-6,7
A231.0124 Encouragement de l'instruct. de jeunes Suisses de l'étranger	20 892	20 592	19 864	-728	-3,5
A231.0125 Soutien aux gens du voyage	673	707	705	-2	-0,3
A231.0126 Encouragement de films	31 692	31 086	29 333	-1 753	-5,6
A231.0127 Coopération européenne dans le domaine cinématographique	733	740	730	-10	-1,3
A231.0128 Participation au programme Europe créative (média / culture)	5 279	5 397	4 218	-1 179	-21,8
A231.0130 Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision	-	150	-	-150	-100,0
A231.0133 Prix, distinctions et acquisitions	2 904	2 811	2 793	-18	-0,7
A231.0134 Manifestations et projets	911	927	918	-9	-1,0
A231.0135 Culture cinématographique	8 578	8 497	8 423	-73	-0,9
A231.0137 Promotion de la formation musicale	2 007	2 988	2 275	-713	-23,9
A231.0138 Promotion de la lecture	4 147	4 236	4 209	-26	-0,6
A231.0140 Promotion de la littérature	1 610	1 770	1 757	-13	-0,7
Report de crédits		50			
A231.0141 Participation culturelle	509	765	763	-2	-0,3

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	1 799 576	1 688 900	1 719 096	30 196	1,8
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 799 578</i>	<i>1 688 900</i>	<i>1 618 148</i>	<i>-70 752</i>	<i>-4,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-2</i>	<i>-</i>	<i>100 948</i>	<i>100 948</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFC comprennent principalement les recettes de tiers destinées à financer la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse, les recettes de la BN (en particulier les contributions versées à la Phonothèque nationale suisse par la ville de Lugano et le canton du Tessin), la contribution allouée par le canton de Soleure au Musée des automates à musique de Seewen et les émoluments pour actes administratifs. Les dépenses relatives à l'organisation de la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse sont comptabilisées dans le crédit A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)». Les autres revenus comprennent en outre des remboursements des années précédentes ainsi que des revenus provenant du remboursement de la taxe d'incitation sur le CO₂. Les recettes pour la cérémonie de remise du Prix du cinéma suisse sont inférieures au montant budgétisé.

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	-	-	5 342	5 342	-

Il s'agit de remboursements dans le domaine des transferts relatifs aux années précédentes.

Remarques

Recettes en faveur du plafond des dépenses «Films 2016-2020» (Z0004.03).

E132.0100 REMBOURSEMENTS PROTECTION DU PAYSAGE ET MONUM. HISTORIQUES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	533 242	-	30 703	30 703	-

Le seul remboursement de 2018 concerne un projet d'une convention de programme de la période 2008-2011 liquidé en 2018 (voir aussi les crédits A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts» et A236.0101 «Protection du paysage et conservation des monuments historiques»).

E150.0109 TAXE VIS. À PROMOUV. CINÉ., DIFFUSEURS TÉLÉV., PART RECETTES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	-	150 000	24 073	-125 927	-84,0

En vertu de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV), les diffuseurs de programmes télévisés nationaux ou destinés aux régions linguistiques qui diffusent des films sont tenus d'affecter une part de leurs recettes brutes à l'achat, à la production ou à la coproduction de films suisses ou de s'acquitter d'une taxe correspondante. Les recettes doivent être affectées à la promotion du cinéma (voir A231.0130 «Taxe visant à promouvoir le cinéma, diffuseurs de télévision»). Il s'agit d'une taxe de compensation dont le montant est avant tout déterminé par l'attitude des diffuseurs de télévision eux-mêmes et qui est par conséquent difficile à prévoir. Pour 2018, 150 000 francs avaient été budgétisés, alors que les revenus se sont élevés à 24 073 francs.

Bases légales

LF du 24.3.2006 sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40), art. 7, al. 2. LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 15, al. 2.

Remarques

Recettes en faveur du financement spécial «Encouragement du cinéma», voir tome 1, ch. B 82/34.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	79 674 518	84 154 800	79 431 464	-4 723 336	-5,6
<i>dont mutations de crédits</i>		2 068 300			
<i>avec incidences financières</i>	53 458 617	57 858 400	53 151 594	-4 706 806	-8,1
<i>sans incidences financières</i>	558 490	251 000	148 516	-102 484	-40,8
<i>Imputation des prestations</i>	25 657 411	26 045 400	26 131 355	85 955	0,3
Charges de personnel	37 090 854	36 336 600	36 849 299	512 699	1,4
<i>dont location de services</i>	9 076	75 000	32 499	-42 501	-56,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	42 137 679	47 371 400	42 169 651	-5 201 749	-11,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	6 826 455	8 725 400	7 378 170	-1 347 230	-15,4
<i>dont charges de conseil</i>	1 433 739	2 313 200	1 517 547	-795 653	-34,4
Charges d'amortissement	445 985	251 000	148 516	-102 484	-40,8
Dépenses d'investissement	-	195 800	263 999	68 199	34,8
Postes à plein temps (Ø)	246	239	245	6	2,5

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel représentent 46,4 % des *charges de fonctionnement*. L'écart par rapport au budget 2018 dans le domaine des charges de personnel et des EPT s'explique par le fait qu'en 2018 des postes vacants ont été repourvus et que des collaborateurs en congé maladie de longue durée ont été remplacés par des personnes engagées pour une durée déterminée.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

La plus grande partie des *charges de biens et services liées à l'informatique* (7,4 mio) concerne l'imputation interne de prestations (IP) avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT; 5,6 mio) pour l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure informatique et des applications spécialisées de l'office (5,1 mio). Les prestations d'exploitation de tiers (licences, assistance et maintenance) représentent également une part importante des charges de biens et services liées à l'informatique (0,75 mio). Les applications spécialisées de l'OFC font actuellement l'objet de changements importants. Le système de bibliothèque est désormais remplacé par un système de logiciel à la demande (*software as a service*) sur serveurs distants. Le système qui gère la livraison, la préparation et l'archivage des documents numériques et permet d'y accéder (e-Helvetic) migrera vers la plateforme qui accueille déjà actuellement les documents sonores de la Phonothèque nationale suisse. Cette mesure est un premier pas en vue d'un rapprochement ultérieur des deux applications spécialisées. Le système utilisé pour la répartition et la gestion des subventions dans le domaine des monuments historiques a été remplacé par une nouvelle application. D'autres changements de systèmes informatiques sont en préparation, comme le remplacement du système d'hébergement des fonds de la BN (HelveticArchives) et le remplacement d'une application utilisée pour gérer les pièces des collections d'art de la Confédération et celles des musées de l'OFC. Outre les systèmes déjà mentionnés, les applications spécialisées de l'OFC comprennent la plateforme pour les contributions de soutien (qui traite les demandes et les concours dans le domaine de l'encouragement de la culture). En raison des changements susmentionnés touchant les applications spécialisées, les coûts relatifs aux remplacements de systèmes représentent une part importante des charges de biens et services liées à l'informatique (1,25 mio) et englobent tant les prestations de l'OFIT (0,4 mio) que celles de tiers (0,85 mio). Les principales causes de la diminution des besoins relèvent de ce poste budgétaire (des projets ont été retardés, et certaines prestations ont pu être obtenues à un prix plus avantageux que prévu).

Les *charges de conseil* (1,5 mio) comprennent principalement les ressources destinées à financer les différentes commissions de l'OFC prescrites par la loi. La croissance des charges relatives aux mandats d'experts et aux commissions a été moins importante que prévu. Les études et statistiques culturelles ont été financées par un transfert de crédit, et les charges correspondantes ont été inférieures aux prévisions.

51 % des *charges de biens et services et charges d'exploitation* sont prévus pour les loyers (21,4 mio, dont 18,6 mio IP). Ces charges comprennent la location et les coûts accessoires pour le dépôt souterrain de la BN, le Centre Dürrenmatt de Neuchâtel, les bâtiments des musées de la Confédération, la Cinémathèque suisse et le bâtiment administratif à Berne.

Les charges d'exploitation restantes (11,9 mio) servent à l'exploitation de l'OFC et de la BN ainsi qu'à la surveillance et à la garde des quatre musées de la Confédération que sont le Museo Vela, la Collection Oskar Reinhart, le Musée des automates à musique et le Musée du couvent de St-Georges. Elles comprennent en outre les fonds mis à disposition pour les acquisitions de la BN ainsi que pour des mesures de conservation des collections de la BN et des musées et collections d'art de la Confédération. Figurant également à ce poste, les charges pour les cérémonies de remise des différents prix suisses ont été inférieures de près de 3,3 millions au montant inscrit au budget. La rencontre des ministres de la culture en 2018, les mesures promotionnelles, les remises de prix et certains projets (retards) ont également nécessité moins de ressources que prévu.

Charges d'amortissement

Les autres charges de fonctionnement comprennent les amortissements du patrimoine administratif de l'OFC.

Dépenses d'investissement

Durant l'exercice sous revue, les acquisitions de remplacement suivantes ont été effectuées afin d'assurer la poursuite de l'exploitation de l'OFC:

- transpalette électrique pour la logistique (12 430 fr.);
- équipement d'une salle de réunion (système de présentation sans fil, y c. accessoires: 22 219 fr.);
- remplacement de la camionnette de la logistique (37 290 fr.);
- rénovation du studio d'enregistrement de la Phonothèque nationale suisse (119 370 fr.);
- établi de nettoyage des moisissures pour le service Reliure (34 840 fr.);
- numériseur de microfilms, y c. accessoires, pour le service Information au public (14 480 fr.);
- numériseur de livres pour le service Information au public (23 370 fr.).

La légère augmentation des dépenses d'investissement a pu être compensée dans le cadre des charges de fonctionnement.

Mutations de crédits

- Cession de 1 104 000 francs par l'Office fédéral du personnel pour les places d'intégration, la garde des enfants, les places de stage et les places d'apprentissage
- Dépassement de crédit de 1 090 300 francs suite à la dissolution de réserves affectées
- Compensation du supplément de 114 000 francs en faveur du Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur (SG-DFI) en lien avec le projet GENOVA
- Report de crédit de 29 900 francs en lien avec le projet GENOVA
- Transfert de crédit de 193 900 francs en faveur de l'Office fédéral de la statistique pour les statistiques culturelles et la Statistique suisse du cinéma
- Transfert de crédit de 200 000 francs dans le domaine de l'informatique en faveur de la banque de données J+M
- Transfert de crédit de 48 000 francs en faveur du SG-DFI en lien avec l'année de présidence

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Patrimoine culturel		GP 2: Création culturelle		GP 3: Bibliothèque nationale suisse	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
Charges et dépenses d'investissement	22	22	21	21	37	36
Charges de personnel	8	9	7	7	22	21
Charges de biens et services, charges d'exploitation	13	14	14	14	15	14
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1	1	2	2	4	4
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	1	1	0	0
Charges d'amortissement	0	0	0	–	0	0
Dépenses d'investissement	–	0	–	–	–	0
Postes à plein temps (Ø)	54	55	42	42	150	148

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2017	–	965 700	965 700
Constitution à partir du compte 2017	–	1 327 600	1 327 600
Dissolution	–	-1 114 200	-1 114 200
État au 31.12.2018	–	1 179 100	1 179 100
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	1 203 900	1 203 900

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

La demande de constitution de réserves affectées à hauteur de 1 327 600 francs à partir du compte d'État 2017 a été approuvée en 2018. Durant l'exercice sous revue, des réserves affectées d'un montant de 1 090 300 francs ont été dissoutes pour les projets suivants, qui avaient pris du retard: numérisation de la Collection générale (26 800 fr.), numérisation des Archives littéraires suisses (ALS; 6000 fr.), numérisation du Cabinet des estampes (25 000 fr.), migration de Presse suisse en ligne (44 600 fr.), rénovation du studio d'enregistrement de la Phonothèque nationale suisse (117 000 fr.), Relaunch Internet (25 000 fr.), Preservation Planning e-Helvetica (50 000 fr.), NUBES (360 000 fr.), Extranet (12 900 fr.), AD-Migration (Fr. 95 000), remplacement de l'application CHOICE (32 000 fr.) et Repository (296 000 fr.). Une partie des réserves dissoutes en faveur des projets Repository (139 000 fr.) et Preservation Planning e-Helvetica (19 000 fr.) ainsi qu'en faveur de divers petits projets (23 900 fr.) n'a pas été utilisée.

Demande de constitution de nouvelles réserves

L'OFC demande la constitution de nouvelles réserves affectées à hauteur de 1 203 900 francs. Ces fonds étaient prévus pour 2018, mais les projets concernés ont pris du retard.

— Projets de numérisation de la Collection générale et des ALS	126 300
— Projet «Les artistes et les livres»	20 000
— Exposition «Vu du ciel» (développement innovant)	70 000
— Projet «125 ^e anniversaire de la Bibliothèque nationale»	150 000
— Divers projets informatiques: retards chez des prestataires externes ou retards dus à la complexité des tâches	655 600
— Projet «Processus et transformation numérique»	182 000

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PATRIMOINE CULTUREL**A231.0129 TRANSFERT DES BIENS CULTURELS**

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	42 933	559 400	538 168	-21 232 -3,8

Cette aide financière contribue à la protection de biens culturels meubles particulièrement menacés (par ex. en cas de conflits armés). Le soutien va notamment à des projets de conservation du patrimoine culturel meuble menacé dans des États avec lesquels la Suisse a conclu un accord bilatéral en vertu de la loi sur le transfert des biens culturels ou à des projets menés par des organisations internationales spécialisées.

Bases légales

LF du 20.6.2003 sur le transfert des biens culturels (LTBC; RS 444.1), art. 14. O du 13.4.2005 sur le transfert des biens culturels (OTBC; RS 444.11), art. 8 à 15.

Remarques

Plafond des dépenses «Transfert des biens culturels 2016–2020» (Z0052.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0131 MUSÉES, COLLECTIONS, RÉSEAUX DE TIERS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	10 668 800	12 100 900	12 100 760	-141 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		328 000		

Des contributions d'exploitation d'un montant de 11,4 millions ont été allouées à des musées, à des collections et à des réseaux de tiers. Les musées et collections qui suivent ont été sélectionnés sur la base de la première mise au concours publique des contributions d'exploitation: la fondation du Musée alpin suisse à Berne (contribution de transition), la fondation de la Maison des arts électroniques à Münchenstein (contribution de transition), la fondation du Musée suisse de l'architecture à Bâle (contribution de transition), la fondation du Musée de l'habitat rural de Ballenberg à Hofstetten (BE), la fondation du Musée suisse du sport à Münchenstein (contribution de transition), la fondation Swiss Science Center Technorama à Winterthour, le Musée Ariana, musée suisse de la céramique et du verre à Genève, la Cité romaine d'Augusta Raurica à Augst, l'Aargauer Kunsthau à Aarau, le Laténium, parc et musée d'archéologie à Hauterive, le Musée de l'Élysée à Lausanne, la fondation Museo d'Arte della Svizzera Italiana à Lugano, la Bibliothèque du couvent de Saint-Gall et la fondation Vitromusée Romont, Musée Suisse du Vitrail et des Arts du Verre à Romont. Les réseaux de tiers suivants ont également reçu des contributions d'exploitation, sur la base du message culture 2016–2020: la Fondation suisse pour la photographie à Winterthour, l'association Memoriav pour la préservation et l'étude du patrimoine audiovisuel suisse à Berne, l'Institut suisse de Rome, la fondation SAPA, Archives suisses des arts de la scène, à Lausanne et Zurich, la fondation Passeport Musées suisses à Zurich et l'Association des musées suisses à Zurich. Le DFI a fixé les principes du calcul de la contribution dans un régime d'encouragement. L'OFC a conclu une convention de prestations avec les bénéficiaires des contributions d'exploitation.

En outre, des aides financières à hauteur de 0,42 million ont été allouées à des musées et à des collections pour la réalisation de projets relatifs à la clarification de la provenance de biens culturels et à la publication des résultats de ces recherches. Enfin, des contributions aux primes d'assurance d'un montant de 0,25 million ont été octroyées à des musées pour les aider à emprunter des œuvres importantes pour leurs expositions temporaires. La contribution à un projet ou à une prime d'assurance est plafonnée à 150 000 francs.

Mutations de crédits

— Report de crédit de 0,33 million

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.7), art. 10. O du DFI du 29.11.2016 instituant un régime d'encouragement des musées, des collections et des réseaux de tiers en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel (RS 442.121.7), art. 10.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0132 COLLABORATION À LA CULTURE (UNESCO + CONSEIL DE L'EUROPE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total avec incidences financières	141 169	152 700	145 550	-7 150	-4,7

Les États signataires de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour protéger leur patrimoine culturel immatériel et d'encourager la collaboration sur les plans régional et international. En même temps que la convention, un «Fonds pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel» a été créé. Il est alimenté par les contributions obligatoires des États contractants. Les signataires de la Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel s'engagent à sauvegarder et à entretenir les objets culturels et naturels importants situés sur leur territoire (sites du patrimoine mondial). La convention postule un système de collaboration internationale destiné à soutenir les efforts des États et instaure à cette fin un fonds international alimenté par les cotisations des États signataires. L'accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels entend promouvoir un tourisme durable qui rend accessible le patrimoine culturel européen et met l'accent sur des sujets suprarégionaux concernant l'Europe. Les cotisations des États signataires servent à financer les mesures de soutien et le programme d'activités.

Bases légales

Convention du 17.10.2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (RS 0.440.6), art. 26, al. 1. Convention du 23.11.1972 pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (RS 0.451.41). Résolution CM/Res (2010)53, instituant un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les itinéraires culturels, art. 5.

A231.0136 CINÉMATÈQUE SUISSE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total avec incidences financières	7 299 000	8 870 100	8 870 100	0	0,0

Des contributions d'exploitation sont allouées à la Cinémathèque suisse à Lausanne pour le catalogage, la collection, l'archivage, la restauration et la promotion de films suisses et d'autres œuvres audiovisuelles, en priorité celles qui ont un rapport clair avec la Suisse (Helvetica). Le financement de la Cinémathèque suisse est d'abord assuré par la Confédération. La ville de Lausanne et le canton de Vaud fournissent des contributions supplémentaires. La Confédération conclut avec la cinémathèque des conventions de prestations pluriannuelles (actuellement 2016–2020), qui fixent les objectifs et les indicateurs des prestations de l'institution. La Cinémathèque suisse a pour mandat, outre de gérer ses archives analogiques, d'établir et de mettre en œuvre une stratégie de numérisation.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur la culture et la production cinématographiques (LCin; RS 443.7), art. 5, let. c, et art. 6. O. du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

Remarques

Plafond des dépenses «Films 2016–2020» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0139 CONTRIBUTION AUX LOYERS DE L'INSTITUT SUISSE DE ROME

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	134 300	131 700	122 077	-9 623	-7,3

La contribution à l'Institut suisse de Rome (ISR) est destinée à la location de locaux au Centro Svizzero Milano, propriété de la Confédération.

Implanté à Rome et Milan, l'ISR offre des séjours de travail et d'étude à de jeunes artistes et jeunes scientifiques et organise régulièrement des manifestations culturelles et scientifiques. Ces manifestations ont pour but de créer une plateforme permettant à de jeunes Suisses de faire connaître en Italie la diversité culturelle et la créativité artistique suisses ainsi que de rencontrer et d'étudier la culture classique et contemporaine de l'Italie.

L'ISR a conclu un contrat de location avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). La contribution de la Confédération aux loyers a aussi bien des incidences financières que des incidences sur les dépenses. L'OFCL tient un compte séparé pour le Centro Svizzero Milano en Italie.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 10.

A236.0101 PROTECTION DU PAYSAGE ET CONSERVATION MONUMENTS HISTORIQUES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	23 795 937	23 531 000	23 530 828	-172	0,0

Des contributions sont allouées principalement à la sauvegarde d'objets à protéger tels que des localités caractéristiques, des sites évocateurs du passé ou des monuments historiques ainsi qu'à des mesures archéologiques. Les projets de recherche, de formation et de perfectionnement des spécialistes, les relations publiques et certaines organisations exerçant leurs activités dans l'ensemble du pays reçoivent aussi un financement.

La Confédération et les cantons participent ensemble au financement des mesures de sauvegarde des objets à protéger (tâche commune). Les contributions fédérales sont en principe octroyées sur la base de conventions-programmes conclues avec les cantons ou sur la base de décisions au cas par cas.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451), art. 13 à 15. O du 16.1.1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN; RS 451.1).

Remarques

Dépenses de 10,0 millions imputées au fonds «Financement spécial pour la circulation routière», voir tome 1, ch. B 82/34.

Crédits d'engagement «Protection du paysage et conservation des monuments historiques» (V0152.00-V0152.02), voir tome 1, ch. C 12.

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total sans incidences financières	23 262 695	23 531 000	23 500 125	-30 875	-0,1

Les contributions à des investissements pour la protection du paysage et la conservation des monuments historiques sont complètement réévaluées l'année du versement (23,5 mio, voir crédit A236.0101 «Protection du paysage et conservation des monuments historiques»). En raison de remboursements, les réévaluations relatives aux années antérieures ont été réduites en conséquence (30 703 fr., voir crédit E132.0100 «Remboursements, protection du paysage et conservation des monuments historiques»).

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (RS 611.0), art. 51.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: CRÉATION CULTURELLE

A231.0119 SOUTIEN À DES ORGANISATIONS CULTURELLES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	3 136 139	3 077 700	3 069 036	-8 664	-0,3

Les contributions à des organisations culturelles et professionnelles actives à l'échelle nationale dans les domaines de la musique, du théâtre, du cinéma, de la littérature, de la danse et des arts plastiques et appliqués ainsi que les contributions à des organisations d'amateurs actifs dans le domaine culturel dans tout le pays se gèrent par le biais de conventions de prestations pluriannuelles. Le calcul des contributions allouées à des organisations culturelles et professionnelles se fonde sur les critères suivants: qualité et importance des prestations, utilisation des prestations par les membres, taille de l'organisation et nombre de membres actifs représentés. Les contributions octroyées à des organisations d'amateurs actifs dans le domaine culturel sont calculées en fonction du nombre de membres.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 14.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0120 INDEMNITÉ VERSÉE À LA VILLE DE BERNE POUR LA CULTURE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 016 100	1 016 100	1 016 100	0	0,0

La contribution culturelle allouée par la Confédération à la ville de Berne, que celle-ci affecte à des institutions et à des projets culturels, est réglée par une convention de prestations.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 18.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0121 PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE DU CANTON DU TESSIN

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 428 500	2 383 100	2 383 100	0	0,0

La Confédération alloue au canton du Tessin des aides financières pour le soutien de mesures générales destinées à sauvegarder et à promouvoir la langue et la culture italiennes (publications, recherche, programmes culturels, bourses, etc.), pour des institutions et des organisations exerçant des tâches suprarégionales et pour des manifestations linguistiques et culturelles. Sur la base de la convention de prestations conclue avec l'OFC, le canton du Tessin soumet chaque année à celui-ci le programme des mesures prévues et un plan de financement.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 22. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 22 à 25.

Remarques

Plafond des dépenses «Langues et compréhension 2016–2020» (Z0051.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0122 PROMOTION DE LA CULTURE ET DE LA LANGUE DES GRISONS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	4 855 900	4 765 200	4 765 200	0	0,0

La Confédération alloue au canton des Grisons des aides financières pour le soutien de mesures générales destinées à sauvegarder et à promouvoir les langues et la culture romanches et italiennes (enseignement, traduction, publications, production de matériel pédagogique dans les langues minoritaires, etc.), pour des organisations et institutions exerçant des tâches supra-régionales (Pro Grigioni, Lia Rumantscha), pour des activités d'édition en romanche et pour la promotion du romanche dans les médias (Agentura da Novitads Rumantscha). Sur la base de la convention de prestations conclue avec l'OFC, le canton des Grisons soumet chaque année à celui-ci le programme des mesures prévues et un plan de financement.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 22. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 18 à 21.

Remarques

Plafond des dépenses «Langues et compréhension 2016–2020» (Z0051.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0123 MESURES ENCOURAGEANT LA COMPRÉHENSION

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	5 445 351	6 351 500	5 925 300	-426 201	-6,7

La Confédération apporte son soutien aux domaines principaux suivants:

- échanges scolaires (art. 9 OLang);
- mesures de promotion des langues nationales dans l'enseignement et promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première (art. 10 et 11 OLang);
- centre de compétences scientifique de promotion du plurilinguisme (art. 12 OLang);
- soutien d'agences de presse (art. 13 OLang);
- soutien d'organisations et d'institutions (art. 14 OLang);
- soutien des cantons plurilingues (art. 17 OLang).

L'écart par rapport au budget (- 0,4 mio) s'explique par le fait que le nombre de demandes de soutien a reculé en 2018 (dans les domaines de la promotion des langues nationales dans l'enseignement, de la promotion de l'acquisition par les allophones de leur langue première et du soutien d'organisations et d'institutions).

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur les langues (LLC; RS 441.1), art. 14 à 18 et 21. O du 4.6.2010 sur les langues (OLang; RS 441.11), art. 9 à 14 et 17.

Remarques

Plafond des dépenses «Langues et compréhension 2016–2020» (Z0051.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0124 ENCOURAGEMENT DE L'INSTRUCT. DE JEUNES SUISSES DE L'ÉTRANGER

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	20 891 670	20 592 300	19 864 018	-728 282	-3,5

La Confédération octroie un soutien à 17 écoles suisses à l'étranger et pour les coûts résultant de l'engagement d'enseignants suisses dans des écoles allemandes, françaises et internationales fréquentées par un grand nombre d'enfants suisses. Elle peut également encourager les offres de formation professionnelle, les offres de fournisseurs privés et la fondation de nouvelles écoles. Les écoles suisses reconnues par le Conseil fédéral déposent une demande de subventions accompagnée du budget de la nouvelle année scolaire, du décompte final et du rapport concernant l'année scolaire écoulée. Le montant des subventions est fixé de manière forfaitaire sur la base de critères définis. Le montant des aides financières aux écoles suisses est calculé en fonction du nombre total d'élèves ou de personnes en formation, du nombre d'élèves ou de personnes en formation de nationalité suisse, du nombre d'enseignants pour lesquels une subvention peut être demandée et du nombre de langues d'enseignement.

Bases légales

LF du 21.3.2014 sur les écoles suisses à l'étranger (LESE; RS 418.0), art. 10 et 14. O du 28.11.2014 sur les écoles suisses à l'étranger (OESE; RS 418.07), art. 4 à 7 et 8 à 13. O du DFI du 2.12.2014 fixant les taux de subventionnement pour les aides financières aux écoles suisses à l'étranger (OESE-DFI; RS 418.013).

Remarques

Plafond des dépenses «Écoles suisses à l'étranger 2016–2020» (Z0059.00), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0125 SOUTIEN AUX GENS DU VOYAGE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total avec incidences financières	673 300	706 800	705 000	-1 800	-0,3

La Confédération soutient notamment l'Association faitière des gens du voyage «Radgenossenschaft der Landstrasse» et la fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses». Fondée en 1975, la «Radgenossenschaft der Landstrasse» offre un éventail de prestations (recherche d'aires de séjour, information du public, scolarisation, etc.) à cette minorité nationale reconnue par la Suisse. La fondation «Assurer l'avenir des gens du voyage suisses» soutient la collaboration entre les différents niveaux institutionnels et les gens du voyage.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 17.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0126 ENCOURAGEMENT DE FILMS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total avec incidences financières	31 691 622	31 085 900	29 333 338	-1 752 562	-5,6

Cette contribution vise à soutenir le développement et la réalisation de projets de films suisses et de coproductions ainsi que l'exploitation publique des films. Elle permet aussi de promouvoir le cinéma suisse et de soutenir l'excellence par l'octroi d'un prix du cinéma.

L'aide liée au succès (5,1 mio) a permis de soutenir des films suisses en fonction du nombre d'entrées en salles et de l'accueil qui leur a été réservé lors d'importants festivals internationaux. Le succès d'un film auprès du public permet d'accorder aux personnes impliquées dans la réalisation (producteurs, réalisateurs et auteurs) une récompense sous la forme de bonifications limitées dans le temps qu'elles peuvent réinvestir dans de nouveaux projets.

L'aide sélective (17,8 mio) a permis d'octroyer des aides financières à la réalisation (écriture de scénarios, développement de projets, production et postproduction) et à l'exploitation (distribution, promotion) de films suisses et de coproductions. Les critères d'octroi d'une aide sélective sont en particulier le potentiel cinématographique, la qualité technique et artistique d'un projet et la structure de son financement. Dans le cadre de coproductions internationales (accords bilatéraux et multilatéraux), on prend notamment en compte la part de financement de la Suisse et le potentiel d'exploitation du film en Suisse et on veille à établir un équilibre adéquat entre productions avec participation suisse minoritaire et productions avec participation suisse majoritaire. En outre, la Confédération encourage à titre subsidiaire la formation de réalisateurs en versant des aides financières aux films de diplôme réalisés dans les hautes écoles, pour autant que ceux-ci soient produits de manière indépendante. Elle soutient également la diversité de l'offre dans les régions. Les aides financières sélectives couvrent au maximum 50 % des coûts totaux d'un projet.

Introduite au milieu de l'année 2016, l'aide liée au site de tournage (Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse; 6,0 mio) permet à la Confédération de participer aux coûts techniques, artistiques et logistiques engagés en Suisse, particulièrement pour les coproductions internationales. Cet instrument renforce la compétitivité du secteur audiovisuel suisse, permet d'acquérir un savoir-faire national et incite à tourner davantage de films en Suisse. Sont soutenus les projets portant sur des films suisses ou des coproductions reconnues dans le cadre des accords de coproduction existants.

Par ailleurs, la diversité de l'offre des films projetés en salles en Suisse est soutenue par des contributions allouées à des distributeurs et à des exploitants de salles suisses (5,0 mio).

La baisse de 1,7 million par rapport au budget est due au report de certains projets et à des documents manquants (justificatifs de paiement et documents contractuels devant encore être fournis).

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 3, let. a, et art 4, 6, 7 et 8. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

Remarques

Plafond des dépenses «Films 2016–2020» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0127 COOPÉRATION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE CINÉMATOGRAPHIQUE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total avec incidences financières	732 921	740 000	730 412	-9 588	-1,3

La contribution annuelle au Fonds culturel du Conseil de l'Europe (Eurimages), qui vise à améliorer la collaboration internationale et les échanges dans le domaine cinématographique, contribue à renforcer la compétitivité et la présence du cinéma suisse par la participation à des institutions d'encouragement multilatérales et à des coproductions. Les producteurs suisses reçoivent du fonds Eurimages un montant de 500 000 euros au maximum pour la réalisation de films internationaux. Les principaux critères pris en considération sont la qualité artistique, l'expérience des réalisateurs ou producteurs et les chances de succès au niveau international. Les entreprises suisses de projection et de distribution reçoivent de ce fonds un montant de quelque 600 000 euros par an.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 3, let. b, et art. 5, let. f. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

A231.0128 PARTICIPATION AU PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE (MÉDIA / CULTURE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total avec incidences financières	5 278 716	5 397 200	4 218 301	-1 178 899	-21,8

Cette aide finance les mesures compensatoires prises pour la durée de la non-participation suisse au programme d'encouragement de l'UE «Europe créative» pour le domaine du cinéma (MEDIA). La Suisse a participé au programme MEDIA durant les années 2006 à 2013. Une nouvelle participation à ce programme n'est pas possible en raison des questions institutionnelles encore ouvertes avec l'UE. Les mesures compensatoires MEDIA sont destinées à pallier les principaux inconvénients que la non-participation à ce programme entraîne pour les cinéastes, les distributeurs et les festivals de films. Elles sont allouées de manière sélective et s'inspirent des critères du programme de l'UE afin de faciliter une éventuelle réintégration. L'administration des mesures compensatoires MEDIA est assurée par l'association «MEDIA Desk Suisse», avec qui l'OFC a conclu une convention de prestations et qui est également financée par le biais de ce crédit.

Le montant inscrit au budget 2018 n'a pas été entièrement utilisé, car les projets qui ont bénéficié de contributions ont été moins nombreux que prévu.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 5, let. f. LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 22, let. b. O du DFI du 21.4.2016 sur les mesures d'encouragement de la présence internationale de la cinématographie suisse et les mesures compensatoires MEDIA (OPICin; RS 443.122).

A231.0130 TAXE VISANT À PROMOUVOIR LE CINÉMA, DIFFUSEURS DE TÉLÉVISION

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total avec incidences financières	–	150 000	–	-150 000	-100,0

Les recettes provenant des redevances des diffuseurs de programmes télévisés doivent être affectées au cinéma (aide sélective). Elles alimentent un fonds spécial si elles ne sont pas utilisées la même année. L'affectation des recettes réalisées en cours d'année et des ressources provenant du fonds est budgétisée dans le présent crédit. Pour l'année 2018, 150 000 francs avaient été inscrits au budget, mais, vu les faibles revenus, aucune dépense n'a été opérée durant l'exercice sous revue.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 15, al. 2. LF du 24.3.2006 sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40).

Remarques

Dépenses imputées au financement spécial «Encouragement du cinéma», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0133 PRIX, DISTINCTIONS ET ACQUISITIONS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 903 780	2 811 300	2 792 985	-18 315	-0,7

Les prix fédéraux sont à la fois un instrument d'encouragement et un instrument de promotion. Ils renforcent la visibilité et la diffusion de la production artistique suisse de qualité. Ils permettent de remettre des distinctions à la création culturelle dans les domaines de l'art, du design, de la littérature, de la danse, du théâtre et de la musique ainsi que d'organiser des plateformes où les œuvres primées peuvent être présentées à un public national et international. En plus de soutenir la culture par des prix et des distinctions, la Confédération acquiert depuis 1888 des œuvres d'art et des travaux de design, qui font partie de la Collection d'art de la Confédération.

Les prix sont décernés dans le cadre d'un concours et sur la base d'un dossier soumis par les artistes. En revanche, les distinctions sont décernées sur nomination, c'est-à-dire sans dépôt de dossier.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 13.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0134 MANIFESTATIONS ET PROJETS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	911 100	927 200	918 180	-9 020	-1,0

Sont soutenus des projets destinés à un large public (fêtes et journées d'action dans le domaine de la culture populaire et amateur), des projets de débats de politique culturelle et des projets visant à préserver le patrimoine culturel immatériel, qui facilitent l'étude de formes d'expression culturelle ou de questions actuelles en lien avec la culture.

L'OFC attribue les aides financières sur la base d'une mise au concours ou par allocation directe.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 16.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0135 CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	8 577 710	8 496 700	8 423 291	-73 410	-0,9

La Confédération accorde un soutien aux mesures de médiation dans le domaine de la culture cinématographique, aux organisations travaillant à la promotion du cinéma suisse aux niveaux national et international ainsi qu'à la Fondation Swiss Films, notamment par des contributions à la promotion du cinéma suisse et pour l'organisation et la réalisation du Prix du cinéma suisse.

Sont également soutenus des festivals suisses de cinéma sur la base de conventions de prestations, des revues cinématographiques et des programmes facilitant l'accès des enfants et des jeunes au cinéma ainsi que des institutions et des initiatives qui participent activement à la sauvegarde, au développement et au renouvellement de la production et de la culture cinématographiques en Suisse. S'agissant du soutien aux institutions, une attention particulière est portée à la qualité, au professionnalisme des organisations en matière de financement et de mise en œuvre des projets ainsi qu'à l'orientation des mesures vers l'ensemble du pays.

Le perfectionnement des personnes travaillant dans la branche du cinéma est lui aussi soutenu. Cette tâche est notamment assumée par la fondation FOCAL, qui reçoit l'appui de la Confédération.

Bases légales

LF du 14.12.2001 sur le cinéma (LCin; RS 443.1), art. 5, let. a à e, et art. 6. O du DFI du 21.4.2016 sur l'encouragement du cinéma (OECin; RS 443.113).

Remarques

Plafond des dépenses «Films 2016–2020» (Z0004.03), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0137 PROMOTION DE LA FORMATION MUSICALE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 006 900	2 987 700	2 275 000	-712 700	-23,9

Les aides financières sont allouées à des projets d'importance nationale destinés à encourager la formation musicale des enfants et des jeunes (notamment des formations nationales, des festivals, des concours). Elles sont attribuées sur la base d'une mise au concours. Est également soutenu le programme J+M, lancé par la Confédération en application du nouvel article constitutionnel sur la formation musicale (art. 67a Cst.). Ce programme permet de financer la formation et le perfectionnement des enseignants de musique du domaine amateur ainsi que les camps et les cours de musique pour les enfants et les jeunes. Les aides financières sont octroyées sous la forme de contributions forfaitaires par participant.

Le programme n'est opérationnel que depuis 2017 et se trouve toujours en phase de développement. C'est pourquoi les ressources prévues n'ont pas été entièrement utilisées (- 0,7 mio).

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 12.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0138 PROMOTION DE LA LECTURE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	4 146 728	4 235 500	4 209 450	-26 050	-0,6

Sont soutenus des organisations et des projets dans le domaine de la promotion de la lecture, dans le but d'encourager cette compétence culturelle et le plaisir de lire, de promouvoir l'accès aux livres et à la culture de l'écrit, en particulier chez les enfants et les jeunes, de contribuer au développement et à l'échange des connaissances, à la collaboration et à la coordination des acteurs de la promotion de la lecture. L'OFC alloue des contributions d'exploitation aux organisations actives dans la promotion de la lecture à l'échelle nationale ainsi que des contributions à des projets suprarégionaux destinés à encourager la lecture. Les aides financières sont attribuées sur la base d'une mise au concours. Des conventions de prestations sont conclues avec les organisations actives dans ce domaine.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 15.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0140 PROMOTION DE LA LITTÉRATURE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 609 944	1 770 200	1 757 332	-12 868	-0,7
dont mutations de crédits		50 000			

La présente aide financière vise à encourager le travail d'édition culturelle (assistance et conseils aux auteurs, révision critique, etc.) en vue de valoriser et de renforcer le paysage littéraire suisse. Son but est également de faciliter l'adaptation des maisons d'édition aux exigences techniques et économiques, de renforcer leur rôle de médiatrices entre les auteurs, les librairies et les lecteurs et de reconnaître le travail des petits éditeurs. Les maisons d'édition suisses peuvent déposer une demande d'octroi de contributions structurelles auprès de l'OFC.

Mutations de crédits

— Report de crédit de 50 000 francs

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 15.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0141 PARTICIPATION CULTURELLE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	508 802	765 200	763 000	-2 200	-0,3

Cette aide financière vise à renforcer la participation de la population à la vie culturelle. Sont soutenus des projets destinés à favoriser l'accès à des offres culturelles, à promouvoir la médiation culturelle, à former à la culture et à faire participer la population à des activités culturelles ainsi que des projets d'encouragement des échanges de connaissances, de collaboration et de coordination. Des enquêtes, des études et des colloques sont également financés. Les projets doivent avoir un caractère national. Les aides financières sont attribuées sur la base d'une mise au concours.

Bases légales

LF du 11.12.2009 sur l'encouragement de la culture (LEC; RS 442.1), art. 9a.

Remarques

Plafond des dépenses «Aides financières de l'OFC en vertu de la LEC 2016–2020» (Z0053.01), voir tome 1, ch. C 21.

OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement du rôle de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse) en tant qu'expert et service spécialisé de la Confédération pour la météorologie et le climat
- Utilisation de la numérisation à des fins d'innovation dans les prestations, la distribution et l'organisation; développement de l'automatisation et de la standardisation
- Maintien et promotion de la sécurité opérationnelle et de la qualité des prestations
- Développement ciblé de partenariats et de coopérations avec des hautes écoles, des organes fédéraux, des services météorologiques européens, des exploitants d'infrastructures critiques ainsi que des organisations privées et internationales pour le développement des expertises et l'obtention d'effets de synergie

PROJETS 2018

- Automatisation des observations et mesures manuelles: mise en exploitation des radiosondages automatiques à Payerne
- Automatisation des observations météorologiques aéronautiques: établissement du plan d'observations automatiques pendant la nuit à l'aéroport de Zurich
- *National Center for Climate Services*: calcul et mise à disposition de scénarios climatiques uniformisés pour la Suisse, sur la base des simulations les plus récentes de modèles climatiques
- Poursuite du développement de la gestion de la sécurité dans le domaine de la météorologie aéronautique: implémentation des nouveaux rôles, processus et instruments
- Outils de prévision: développement de méthodes pour l'établissement de prévisions météorologiques et d'alertes; réponse aux exigences d'une société toujours plus mobile.

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des projets ont été achevés avec succès et ont pu être intégrés dans l'exploitation opérationnelle. *Outils de prévision*: ce projet a été approuvé par le Conseil fédéral dans le cadre de la consolidation des avis et des alarmes (OWARNA 2). Étant donné qu'aucun moyen supplémentaire n'a été prévu dans le budget 2019, MétéoSuisse n'a pour l'instant réalisé aucune activité.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	35,2	36,9	34,6	-0,7	-1,9
Charges	110,2	119,3	113,7	3,5	3,2
Charges propres	84,9	87,2	85,8	0,9	1,1
Charges de transfert	25,3	32,1	27,9	2,6	10,2
Dépenses d'investissement	1,8	4,1	2,7	1,0	53,3

COMMENTAIRE

MétéoSuisse tire des revenus de prestations météorologiques fournies à des services internes de l'administration et à des entités externes, par exemple du traitement des données météorologiques pour le compte de clients actifs dans le domaine de la météorologie aéronautique. À ces revenus s'ajoutent les recettes issues de projets de recherche financés par des tiers. Les revenus ont baissé de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par la finalisation de mandats de clients (par ex. réseau de mesure des précipitations dans le canton du Valais, REGA) ainsi que par le recul des ventes d'informations météorologiques (par ex. prestation «Téléphone 162»).

Environ trois quarts des charges de MétéoSuisse sont liées au domaine propre, c'est-à-dire à la fourniture de prestations en rapport avec la météo et le climat (collecte de données, traitement des informations, prestations d'experts). Le quart restant concerne les charges de transfert et est majoritairement fortement lié (contributions obligatoires aux organisations internationales). En ce qui concerne les charges propres, l'augmentation des coûts est essentiellement due à la migration vers Windows 10. La hausse des charges de transfert est liée à la construction de la nouvelle génération de satellites météorologiques par l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT) ainsi qu'au début des travaux en vue du déménagement du centre de calcul du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) de Reading/GB à Bologne/IT. Les dépenses d'investissement ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison de l'acquisition de matériel de remplacement requis pour l'infrastructure informatique.

GP 1: DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations 1 comprend la génération et les résultats immédiats des mesures et des observations ainsi que des prévisions météorologiques numériques destinés au public, aux autorités, au réseau national de sécurité, à l'aéronautique de même qu'au monde économique et scientifique. Il contribue ainsi à accroître la création de valeur économique.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	17,1	19,2	15,9	-3,3	-17,4
Charges et dépenses d'investissement	29,6	31,4	30,2	-1,1	-3,7

COMMENTAIRE

Près de 34 % des charges de fonctionnement de MétéoSuisse concernent le groupe de prestations 1. Sans les revenus de fonctionnement que les charges de fonctionnement sont inférieurs aux montants budgétisés, ce qui s'explique par la réaffectation de divers produits de météorologie aéronautique du groupe de prestations 1 au groupe de prestations 2. En outre, plusieurs projets de clients ont pu être finalisés.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Disponibilité des systèmes de mesure: Les systèmes de mesure radar et SMN sont optimisés en permanence afin d'augmenter la qualité des prévisions et des avis			
- Disponibilité du réseau de radars (% , min.)	99,9	96,0	99,9
- Disponibilité des données SwissMetNet (Réseau de mesure automatique de MétéoSuisse) dans DWH (entrepôt de stockage) après 9 minutes (% , min.)	99,0	96,0	99,0
- Certification ou recertification des stations de MétéoSuisse et des stations de partenaires (nombre, min.)	49	40	49
Qualité des mesures: Les mesures sont effectuées dans le respect des normes internationales (portée, délai, qualité)			
- Respect des prescriptions de l'OMM (% , min.)	99	95	100
Fiabilité et qualité des modèles prévisionnels: Les modèles prévisionnels mis à disposition des utilisateurs sont fiables et de haute qualité			
- Disponibilité du modèle de prévision numérique (% , min.)	99,9	96,7	99,9
- Résultat de la vérification: écart statistique entre les prévisions et les mesures (ultérieures) de la température (°C)	2,34	2,46	2,23
- Résultat de la vérification: écart statistique entre les prévisions et les mesures (ultérieures) de la force du vent (m/s)	1,90	2,07	1,95
Augmentation de l'efficacité: Des contrôles réguliers ainsi que des automatisations permettent de réduire les coûts et d'augmenter l'efficacité			
- Nombre de systèmes de mesure et d'observation qui seront automatisés (nombre, min.)	2	1	1
- Part des services commerciaux pour lesquels la rentabilité des applications sous-jacentes a été contrôlée (%)	8	20	25
Satisfaction clients: Les bénéficiaires des prestations sont satisfaits du contenu ainsi que de la qualité de livraison des données			
- Livraisons aux clients «push» de l'ensemble des données météorologiques et climatologiques (échelle 1 à 6)	5,7	5,0	5,6

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints.

GP 2: INFORMATIONS ET EXPERTISES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations 2 englobe, d'une part, la création de bases destinées à la prise de décisions influencées par le temps ou le climat et couvre, d'autre part, les besoins du grand public, des autorités, du réseau national de sécurité, de l'aviation, du monde scientifique et de l'économie en matière de protection contre les dommages causés par les intempéries ou la radioactivité, de services de planification d'activités dépendant de la météo ou encore d'organisation sûre et économique de la navigation aérienne. Ce groupe de prestations contribue donc à accroître la sécurité et le bien-être de la population dans la mesure où il permet de limiter les dégâts matériels dus aux intempéries et de réduire le nombre d'accidents liés à la météo.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	18,5	17,7	18,9	1,1	6,3
Charges et dépenses d'investissement	57,4	59,9	58,5	-1,4	-2,4

COMMENTAIRE

Près de 66 % des charges de fonctionnement de MétéoSuisse concernent le GP 2. Les écarts par rapport au budget résultent de la réaffectation de produits faisant jusque-là partie du GP 1 ainsi que des recettes supplémentaires tirées de projets.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Qualité des prévisions: La qualité des prévisions à court et moyen termes s'est stabilisée à un niveau élevé			
- Indice de qualité jour+1 (indice)	84,8	82,5	83,4
- Indice de qualité jour+3 (indice)	79,1	77,0	77,6
- Indice de qualité jour+5 (indice)	72,1	70,5	70,9
Qualité des avis: La qualité des avis est maintenue à un niveau élevé			
- Part d'avis manqués (% max.)	13	15	16
- Part d'avis non nécessaires (% max.)	23	30	23
Prestations de météorologie aéronautique: Les dispositions nationales et internationales en matière d'aviation civile (OMM, OACI, UE et EASA) sont respectées et la qualité est maintenue à un niveau élevé			
- Maintien de la certification SES (Single European Sky) (oui/non)	oui	oui	oui
- Qualité des prévisions pour les aéroports de Zurich et Genève (indice)	83,0	80,0	81,0
- Satisfaction clients (échelle 1 à 6)	5,0	5,0	5,3
Portail des dangers naturels: L'accès de la population au portail de la Confédération est assuré			
- Disponibilité portail des dangers naturels (% min.)	100,0	99,5	100,0
Calcul de la propagation de la radioactivité: L'OFPP (CENAL) a accès 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 à des calculs de la propagation de la radioactivité			
- Les cas de test mensuels offrent différents calculs de la propagation (nombre min.)	3	3	5
- Satisfaction des autorités actives au sein du réseau national de sécurité (échelle 1 à 6)	5,5	5,0	5,6
Informations climatiques: La population reçoit des informations pertinentes et actuelles			
- Articles de blog par année (nombre min.)	46	30	38
- Mise à jour de l'évolution du climat sur Internet (nombre min.)	99	97	100

COMMENTAIRE

Les objectifs ont en grande partie été atteints. Les écarts concernent le domaine suivant:

Qualité des avis: la valeur cible fixée pour la part d'avis manqués a été légèrement dépassée. Cela est notamment dû à des événements neigeux difficiles à évaluer et à des conditions météorologiques complexes au cours de l'année.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	35 551	36 945	34 721	-2 224	-6,0
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	35 551	36 945	34 721	-2 224	-6,0
Charges / Dépenses	112 295	123 393	116 634	-6 759	-5,5
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	86 947	91 257	88 695	-2 562	-2,8
<i>Compensation du supplément</i>		-111			
<i>Transfert de crédits</i>		759			
<i>Cession</i>		1 061			
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		2 662			
Domaine des transferts					
GP 1: Données météorologiques et climatologiques					
A231.0176 Organisation météorologique mondiale, Genève	2 726	3 001	2 517	-484	-16,1
A231.0177 Org. europ. pour exploit. de satellites météor., Darmstadt	18 846	24 200	21 436	-2 764	-11,4
A231.0178 Centre mondial du rayonnement, Davos	1 460	1 460	1 460	0	0,0
A231.0180 Collaboration européenne en matière de météorologie	307	375	332	-43	-11,5
GP 2: Informations et expertises météorologiques et climatiques					
A231.0179 Centre europ. pour prévisions météo. à moyen terme, Reading	2 007	3 100	2 194	-906	-29,2

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total	35 551 228	36 944 800	34 720 974	-2 223 826 -6,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>25 564 643</i>	<i>26 632 400</i>	<i>25 269 164</i>	<i>-1 363 236 -5,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>60 836</i>	<i>-</i>	<i>-364 806</i>	<i>-364 806 -</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>9 925 749</i>	<i>10 312 400</i>	<i>9 816 617</i>	<i>-495 783 -4,8</i>

Les revenus AIF proviennent essentiellement de prestations liées à l'aéronautique, ainsi que de projets et mandats de clients (projets ayant fait l'objet d'une compensation). Les revenus liés aux imputations reposent essentiellement sur des accords à long terme avec des organismes d'intervention ainsi qu'avec d'autres offices fédéraux.

Le recul des revenus par rapport à l'année précédente et au budget s'explique avant tout par la baisse des ventes d'informations météorologiques («Téléphone 162»), ainsi que par la finalisation de projets de clients (par ex. réseau de mesure des précipitations dans le canton du Valais, REGA).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	86 947 151	91 257 400	88 695 321	-2 562 079	-2,8
<i>dont mutations de crédits</i>		4 370 700			
<i>avec incidences financières</i>	72 627 014	75 469 200	73 596 804	-1 872 396	-2,5
<i>sans incidences financières</i>	2 259 525	3 523 000	2 669 561	-853 439	-24,2
<i>Imputation des prestations</i>	12 060 612	12 265 200	12 428 956	163 756	1,3
Charges de personnel	51 396 776	50 595 200	52 029 170	1 433 970	2,8
<i>dont location de services</i>	1 109 010	300 000	1 376 206	1 076 206	358,7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	31 501 781	33 039 200	31 253 614	-1 785 586	-5,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	10 083 274	11 235 600	10 449 913	-785 687	-7,0
<i>dont charges de conseil</i>	1 739 425	1 557 300	1 752 800	195 500	12,6
Charges d'amortissement	2 259 525	3 523 000	2 669 561	-853 439	-24,2
Dépenses d'investissement	1 789 070	4 100 000	2 742 976	-1 357 024	-33,1
Postes à plein temps (Ø)	300	303	304	1	0,3

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* sont supérieures d'environ 1,4 million au montant budgétisé. Ces coûts supplémentaires s'expliquent en partie par l'engagement de personnel temporaire pour la réalisation de projets faisant l'objet d'une compensation ainsi que de projets financièrement neutres. En outre, il a été nécessaire de recourir à du personnel externe pendant une période limitée, afin de mettre en œuvre des projets critiques pour l'entreprise et de compenser des absences de longue durée pour cause de maladie dans des secteurs critiques liés à l'exploitation informatique.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services* et les *charges d'exploitation* ont été inférieures d'environ 1,8 million aux prévisions. Cela s'explique d'une part par les retards pris dans divers projets (voir demande de constitution de nouvelles réserves) et d'autre part par la compensation, dans les charges de biens et services, des besoins supplémentaires liés aux frais de personnel.

La baisse de 0,8 million des *charges de biens et services liées à l'informatique* est essentiellement due à des retards dans des projets (par ex. migration vers Windows 10). Ces charges ont été engagées à hauteur de quelque 95 % pour des outils d'exploitation.

Les *charges de conseil* sont supérieures de quelque 0,2 million aux prévisions, notamment en raison de divers coûts liés à la mise en œuvre de projets (par ex. GENOVA, modélisation numérique, poursuite du développement du programme de représentation, surveillance et visualisation des données météorologiques actuelles «NinJo»).

Charges d'amortissement et dépenses d'investissement

Tant les investissements que les charges d'amortissement correspondantes sont inférieurs au budget. La raison en est qu'aucune dépense importante en vue du remplacement d'infrastructures critiques n'a été nécessaire.

Mutations de crédits

- Cession de 1,1 million par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, pour l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions, pour l'accueil extrafamilial des enfants ainsi que pour l'intégration professionnelle
- Dépassement de crédit de 2,7 millions par une dissolution (partielle) des réserves affectées
- Divers transferts de crédit d'un montant total de 0,8 million de l'Office fédéral des routes (OFROU) et du Département fédéral de l'intérieur (DFI) pour la mise en œuvre de projets (automatisation des mesures du pollen)
- Compensation du supplément de 0,1 million consacré à GENOVA au Secrétariat général du DFI (SG-DFI)

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Données météorologiques et climatologiques		GP 2: Informations et expertises météorologiques et climatiques	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	30	30	57	58
Charges de personnel	17	18	34	34
Charges de biens et services, charges d'exploitation	11	11	21	21
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	3	4	7	7
<i>dont charges de conseil</i>	1	1	1	1
Charges d'amortissement	1	1	1	2
Dépenses d'investissement	1	1	1	2
Postes à plein temps (Ø)	99	100	201	204

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2017	1 152 657	4 371 000	5 523 657
Constitution à partir du compte 2017	-	1 250 000	1 250 000
Dissolution	-	-2 774 000	-2 774 000
État au 31.12.2018	1 152 657	2 847 000	3 999 657
Demande de constitution à partir du compte 2018	-	1 258 000	1 258 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

Durant l'année 2018, MétéoSuisse a pu finaliser quelques projets ou projets partiels, pour lesquels des réserves avaient été constituées au cours des années précédentes. En conséquence, les réserves affectées suivantes, d'un montant de 2 774 000 francs, ont pu être dissoutes:

— Renouvellement/développement du réseau de radars (Rad4Alp/OWARNA)	962 000 francs
— Autometar Genève	300 000 francs
— USC (<i>Unified Computing System</i>)	1 000 000 francs
— Renouvellement du système d'accès à distance	200 000 francs
— Gestion de projet PM Governance	200 000 francs
— Fonds non utilisés affectés à des projets finalisés	112 000 francs

Demande de constitution de nouvelles réserves

En 2018, les projets ci-après ont pris du retard. Une demande pour la constitution de réserves affectées d'un montant de 1 258 000 francs a été déposée pour ces projets:

- *Swiss Automatic Pollen Network*: le projet a pour objectif d'automatiser les mesures du pollen effectuées jusque-là manuellement, et d'assurer le décompte des particules d'air ainsi que l'identification des différents pollens allergènes en temps réel. La collaboration avec les divers partenaires internes et externes a conduit à des retards (0,7 mio).
- *Migration vers Windows 10*: le projet porte sur la migration du système d'exploitation actuel vers Windows 10 et Microsoft Office 2016. Du fait du nombre élevé d'applications nécessaires pour l'exploitation opérationnelle, ce projet est complexe pour MétéoSuisse. Divers départs inattendus de personnel ainsi que l'absence de collaborateurs pour cause de maladie ont conduit à des retards (0,5 mio).
- *Poursuite du développement de la gestion de la sécurité dans le domaine de la météorologie aéronautique*: les changements de personnel au niveau des responsables des domaines Compliance, Safety et Security ont généré des retards impliquant le prolongement du projet en 2019 (0,1 mio).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1:
DONNÉES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATOLOGIQUES

A231.0176 ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE, GENÈVE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	2 726 490	3 000 700	2 516 859	-483 841	-16,1

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) est une institution spécialisée des Nations Unies sise à Genève, qui a pour but d'assurer l'accès aux informations et prévisions météorologiques. L'OMM coordonne notamment la collecte mondiale de données, les travaux de recherche ainsi que les applications météorologiques, par exemple dans les domaines suivants: prévisions

météorologiques, pollution atmosphérique, changement climatique ou surveillance de la couche d'ozone. Le directeur de MétéoSuisse exerce le statut de représentant permanent de l'OMM. De 2014 à 2018, il a en outre assuré la présidence de la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO).

Ce crédit comprend des contributions obligatoires de 0,7 million destinées à couvrir les dépenses normales de l'OMM. Ces dépenses sont réparties entre les membres selon une clé tenant compte du revenu national brut de chaque État. En 2018, la contribution obligatoire s'est élevée à 1,1 % du budget de l'OMM.

Ce crédit comprend également 1,8 million en faveur d'institutions suisses (par ex. des instituts de recherche ou des universités) qui soutiennent l'OMM au travers de services et dans le cadre de programmes multilatéraux. MétéoSuisse a notamment coordonné toutes les contributions nationales au Système mondial d'observation du climat (SMOC) et au programme de Veille atmosphérique globale (VAG), tout en finançant des accords à long terme visant à réaliser des séries pluriannuelles de mesure du climat et d'autres activités internationales liées au SMOC et à la VAG.

Les charges inférieures au budget s'expliquent par des retards ou la non-exécution de certains projets dans le cadre du SMOC et de la VAG.

Bases légales

Convention du 11.10.1947 de l'Organisation météorologique mondiale (RS 0.429.07). LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.7), art. 5a.

A231.0177 ORG. EUROP. POUR EXPLOIT. DE SATELLITES MÉTÉOR., DARMSTADT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	18 846 306	24 200 000	21 436 095	-2 763 905	-11,4

EUMETSAT exploite dix satellites servant à l'observation du temps et du climat. Certains types de satellites atteindront la fin de leur cycle de vie au cours des prochaines années et devront être remplacés par des satellites de nouvelle génération. Les satellites météorologiques constituent un outil indispensable pour les prévisions météorologiques et les observations climatiques. Par sa présence dans les organes d'EUMETSAT, MétéoSuisse garantit l'accès aux données d'EUMETSAT aussi bien à la population suisse qu'aux milieux économiques, aux services météorologiques privés et aux autorités.

La clé de répartition déterminant la contribution de la Confédération au budget général et aux programmes obligatoires est calculée sur la base de la moyenne du revenu national brut de chaque État membre correspondant aux trois dernières années. Pour 2018, la contribution de la Suisse s'est élevée à 3,6 % du budget d'EUMETSAT. La forte hausse par rapport à l'année précédente est liée à la construction et à la mise en service de la nouvelle génération de satellites météorologiques géostationnaires et à orbite polaire. Des retards ont conduit au chevauchement de deux projets de construction en 2018 et 2019 (Meteosat Third Generation) entraînant des pics de dépenses au cours de ces deux années.

L'allègement des dépenses par rapport au budget s'explique principalement par le fait que près de 2 millions tirés de l'EUMETSAT Working Capital Fund (WCF) de la Suisse ont été utilisés pour le règlement de la contribution de membre de 2018.

Bases légales

Convention portant création d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT; RS 0.425.43), art. 10 et 11.

A231.0178 CENTRE MONDIAL DU RAYONNEMENT, DAVOS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 460 000	1 460 000	1 460 000	0	0,0

Basé à l'Observatoire physico-météorologique de Davos, le Centre mondial du rayonnement étudie la question de l'impact du rayonnement solaire sur le climat de la Terre. À la demande de l'OMM, le Centre veille à ce que les mesures de rayonnement des réseaux d'observation météorologique soient effectuées de manière identique dans le monde entier. MétéoSuisse siège au conseil de fondation sur mandat de la Confédération et assume la présidence de la commission de surveillance. La contribution annuelle de la Confédération au budget d'exploitation se monte à 56 %, celle du canton des Grisons et de la commune de Davos étant fixée à 44 %.

Bases légales

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.7), art. 5a.

A231.0180 COLLABORATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE MÉTÉOROLOGIE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	307 413	375 000	331 870	-43 130	-11,5

La contribution est destinée aux deux institutions suivantes:

- EUMETNET est un réseau regroupant les services météorologiques nationaux d'Europe occidentale et centrale. Cette organisation coordonne l'exploitation des systèmes d'observation communs, les activités dans le domaine des modèles numériques à haute résolution et des alertes lors d'intempéries, la fourniture de données pour les services climatiques ainsi que la formation des météorologues. Par ailleurs, EUMETNET représente les services météorologiques associés dans les enceintes de la Commission européenne et d'autres institutions européennes. Le directeur de MétéoSuisse a été élu en mai 2018 au poste de président.
- ECOMET est un groupement d'intérêts économique représentant les services nationaux de météorologie. Il a pour objet de créer, dans le respect du droit de la concurrence, des conditions générales favorables à l'exploitation transfrontalière de données météorologiques et au développement des activités économiques dans le secteur météorologique. L'accès aux données météorologiques doit être facilité, leur exploitation étendue et leur diffusion simplifiée.

Les contributions aux deux organisations sont réparties entre les membres selon une clé de répartition qui tient compte du revenu national brut des États membres. En 2018, la part de la Suisse s'est élevée à 3,8 % du budget d'EUMETNET et à 3,7 % de celui d'ECOMET.

La diminution des dépenses par rapport au budget est due au fait que certains projets n'ont pas encore été payés en raison de retards dans les autorisations de certains programmes de la part d'EUMETNET.

Bases légales

LF du 18.6.1999 sur la météorologie et la climatologie (LMét; RS 429.1), art. 5a.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INFORMATIONS ET EXPERTISES MÉTÉOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES

A231.0179 CENTRE EUROP. POUR PRÉVISIONS MÉTÉO. À MOYEN TERME, READING

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 007 412	3 100 000	2 193 887	-906 113	-29,2

Le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) développe et exploite des modèles météorologiques prévisionnels globaux de premier plan au niveau mondial. Il établit ses prévisions à moyen et long terme à l'aide de supercalculateurs. Au travers de sa contribution, la Confédération assure un accès au savoir et aux résultats des modélisations du CEPMMT. La clé de répartition de la contribution de la Suisse au budget du CEPMMT est calculée sur la base de la moyenne du revenu national brut de chaque État membre durant les trois dernières années. En 2018, la contribution de la Suisse s'est élevée à 3,7 % du budget du CEPMMT.

La diminution des dépenses de 0,9 million est due à des retards dans le renouvellement de l'infrastructure des bureaux ainsi que du centre de calcul du CEPMMT, occasionnés par la complexité technique et politique des projets correspondants à Reading et à Bologne.

Bases légales

Convention du 11.10.1973 portant création du Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (RS 0.420.514.291), art. 13.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Mise en œuvre de l'agenda Santé2020 dans les quatre champs d'action suivants:

- Qualité de vie: offres de soins modernes, protection de la santé et des consommateurs, promotion de la santé, prévention et dépistage précoce
- Égalité des chances: soins de santé accessibles à tous, atténuation de l'augmentation des coûts, renforcement des droits des assurés
- Qualité des soins: soins de santé de qualité au regard des prestations et des professions de la santé
- Transparence: surveillance basée sur les risques (LAMal, LSAMal, LAA), pilotage de la politique de la santé, ancrage international, informations touchant aux questions de la santé axées sur les groupes cibles

PROJETS 2018

- Révision partielle de la LAMal concernant un système de prix de référence: résultats de la procédure de consultation et adoption du message
- Révision partielle de la LAMal concernant le pilotage du domaine ambulatoire: résultats de la procédure de consultation et adoption du message
- Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques: entrée en vigueur
- Ordonnance relative à la loi sur les professions de la santé: ouverture de la procédure de consultation

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Pour trois projets, les étapes clés ont été franchies. Le projet relatif à la *révision partielle de la LAMal concernant un système de prix de référence* a subi des retards: le 28.3.2018, le Conseil fédéral a adopté un programme visant à contenir les coûts. Dans ce cadre, il a décidé d'intégrer le système de prix de référence dans le premier volet de mesures. Ce volet a été mis en consultation du 14.9 au 14.12.2018. Les résultats n'étaient pas encore disponibles fin 2018.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	36,6	40,5	39,4	2,9	7,8
Recettes d'investissement	-	-	0,0	0,0	-
Charges	3 021,1	3 130,4	3 113,8	92,7	3,1
Charges propres	151,5	161,7	156,9	5,4	3,5
Charges de transfert	2 869,6	2 968,6	2 956,9	87,3	3,0
Dépenses d'investissement	1,7	0,3	0,2	-1,4	-86,4

COMMENTAIRE

Les revenus se composent principalement des recettes provenant des émoluments (14,0 mio) et de l'assurance militaire (20,0 mio). Les revenus restants (5,4 mio) se composent notamment de la contribution de Swissnuclear pour le réseau de surveillance de la radioactivité (3,4 mio) et de recettes émanant de tiers (1,1 mio). Les revenus supplémentaires par rapport à l'année précédente s'expliquent essentiellement par la contribution de Swissnuclear.

Les charges sont, pour environ 95 % (soit 2,96 mrd), des dépenses de transfert. Sur ces dépenses, 2,75 milliards sont imputés à la réduction individuelle des primes. Les charges de transfert restantes, de quelque 211 millions, sont notamment composées des dépenses de l'assurance militaire (146 mio), des provisions pour le traitement des déchets radioactifs (30 mio) et des contributions à la prévention et à la protection de la santé (22 mio). L'augmentation totale des charges de transfert de 87 millions par rapport à l'année précédente résulte notamment de la combinaison de différents facteurs: d'une part, les contributions à la réduction individuelle des primes (+ 129 mio) et au dossier électronique du patient (+ 10 mio), ainsi que les provisions pour le traitement des déchets radioactifs (+ 29 mio) ont augmenté; d'autre part, la contribution spéciale à la correction des primes d'assurance-maladie est supprimée (- 89 mio).

Environ 5 % des charges, soit 156,9 millions, sont des charges propres. Leur augmentation de 5,4 millions par rapport au compte 2017 est due à de nouvelles tâches dans le domaine des professions de la psychologie et de la santé, à l'enregistrement des maladies oncologiques, à la radioprotection ainsi qu'à des tâches dans le domaine de l'assurance maladie et accidents.

GP 1: SANTÉ

MANDAT DE BASE

L'OFSP contribue à la protection et à la promotion de la santé publique et individuelle ainsi qu'à des soins de santé transparents et de qualité, accessibles à tous. À cette fin, il élabore, exécute et évalue les bases légales dans les domaines des maladies transmissibles, de la biomédecine, des professions de la santé, de la cybersanté, de la radioprotection et des produits chimiques ainsi que des programmes de prévention et des stratégies de santé. Il fournit en outre à la population les informations nécessaires sur les questions touchant à la santé et au système de santé, et assure une collaboration internationale active par le biais de la politique extérieure en matière de santé.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	13,1	17,9	17,6	-0,2	-1,4
Charges et dépenses d'investissement	119,7	123,7	122,4	-1,3	-1,1

COMMENTAIRE

Près de 92 % des revenus de fonctionnement et environ 78 % des charges de fonctionnement inscrits au compte 2018 sont imputables au groupe de prestations 1. La baisse des dépenses de 1,3 million au montant budgétisé est due aux retards liés aux travaux préparatoires concernant la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Prévention: L'OFSP promeut la santé publique et individuelle par une prévention des risques adéquate et optimisée			
– Nouvelles infections VIH (nombre, max.)	465	520	411
– Part de fumeurs dans la population (% , max.)	25,3	24,5	27,1
Professions de la santé: L'OFSP garantit des formations de base et postgrades interprofessionnelles de qualité et contribue à ce qu'un nombre suffisant de médecins soient formés			
– Diplômes (fédéraux) de fin d'études en médecine humaine (nombre, min.)	999	980	1 029
– Part des médecins de premier recours parmi les titulaires de titres postgrades fédéraux (% , min.)	38,2	52,0	45,2
Sécurité des produits chimiques: L'OFSP évalue l'effet des produits chimiques sur la santé et veille à ce que le consommateur ne soit exposé qu'à des risques acceptables pour sa santé; si nécessaire, des mesures sont prises pour réduire les risques			
– Rapport sur l'efficacité et les effets des mesures d'exécution (délai)	–	–	11.04.
– Marché des produits chimiques : nombre d'évaluations de substances et de produits (nombre, min.)	1 260	1 200	1 120
Radioprotection: L'OFSP protège la population contre les rayonnements nocifs; il autorise et contrôle notamment les installations qui émettent des rayonnements ionisants et surveille la radioactivité de l'environnement			
– Part des autorisations, admissions et reconnaissances traitées dans les délais (% , min.)	92	92	91
– Immeubles (maison et jardin) où la présence de radium a été contrôlée (nombre, min.)	198	220	190
Cybersanté: En fixant un cadre légal et des mesures d'accompagnement, l'OFSP promeut l'échange de données électroniques afin d'accroître l'efficacité et la qualité du système de santé			
– Part de cabinets médicaux avec dossiers médicaux électroniques (% , min.)	61	72	68
– Dossier électronique du patient (nombre, mio)	0,032	0,100	0,041

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en partie atteints. Des écarts apparaissent dans les domaines suivants:

Prévention: l'augmentation de la part de fumeurs est due à un changement dans le mode de collecte des données.

Sécurité des produits chimiques: avec la progression du programme de réexamen de l'UE pour les substances actives biocides, un nombre toujours plus important de produits biocides sont soumis à la procédure d'autorisation harmonisée avec l'UE. Par conséquent, les demandes pour une autorisation transitoire suisse diminuent progressivement.

Contrairement à ce qui était prévu, le rapport sur l'efficacité et les effets des mesures d'exécution n'a pas pu être adopté par le Conseil fédéral en 2017.

Professions de la santé: la part des médecins de premier recours parmi les titulaires d'un titre postgrade est inférieure à la valeur cible du budget, même si une augmentation de 7 points de pourcentage a pu être atteinte par rapport à l'année précédente.

Radioprotection: en 2018, de nombreux immeubles ont fait l'objet d'analyses visant à déterminer la présence de radon. Comme les analyses étaient complexes, le nombre prévu n'a pas pu être atteint.

Cybersanté: s'agissant de la part de cabinets médicaux avec dossiers médicaux électroniques, l'estimation 2018 partait d'une valeur initiale plus élevée. L'augmentation de 7 points entre 2017 et 2018 est toutefois plus importante que prévu. L'introduction du dossier électronique du patient à l'échelle nationale n'aura pas lieu avant la mi-mars 2020. Les quantités comptabilisées résultent des premiers projets de mise en œuvre au niveau local.

GP 2: ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS

MANDAT DE BASE

L'OFSP met en place les conditions nécessaires pour une couverture de soins de qualité, adaptée et financièrement supportable. À cette fin, il assure l'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, de la loi sur l'assurance-accidents, de la loi sur l'assurance militaire ainsi que de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie et les développe. L'OFSP surveille aussi les assureurs-maladie et accidents, contrôle l'évolution des coûts, promeut des prestations adéquates et œuvre en faveur d'une garantie de la qualité des soins médicaux.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,7	1,5	1,5	0,1	4,0
Charges et dépenses d'investissement	33,5	38,3	34,7	-3,7	-9,5

COMMENTAIRE

Près de 8 % des revenus de fonctionnement et environ 22 % des charges de fonctionnement inscrits au compte 2018 sont imputables au groupe de prestations 2. La diminution des dépenses par rapport au budget est enregistrée principalement dans le domaine de l'évaluation des technologies de la santé (HTA) et dans la liste des moyens et appareils (LiMA).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Surveillance établissements, primes et solvabilité: L'OFSP protège les intérêts des assurés, veille à promouvoir la transparence de l'AMal sociale, à garantir la conformité au risque des primes au sein de l'AMal et à faire préserver la sécurité financière des assureurs			
- Solvabilité insuffisante des assureurs maladie (nombre, max.)	6	0	2
- Combined ratio général (rapport entre les coûts des prestations additionnés des frais d'exploitation et les recettes de primes) dans l'AOS (% , valeur effective = année précédente)	100	101	98
- Part des primes versées en trop (par rapport aux coûts cantonaux) dans le total des primes (% , max., valeur effective = année précédente)	0,8	1,0	0,7
Prestations: L'OFSP s'assure que les prestations de l'AMal sont régulièrement vérifiées et que leurs prix sont actualisés systématiquement, l'objectif étant de respecter les critères EAE (efficacité, adéquation et économicité)			
- Réexamen du prix de certains médicaments inscrits sur la liste des spécialités (% , min.)	26	33	32
- Part des décisions prises dans les délais prévus (60 jours ouvrables) concernant les nouvelles admissions dans la liste des spécialités (% , min.)	80	80	-
- Prestations médicales spécifiques réexaminées – sans nouvelle admission (nombre, min.)	1	5	8
Gestion des données et statistique: L'OFSP veille à assurer la transparence en matière de quantité, de coûts et de qualité en ce qui concerne les offres d'assurance et les prestations de l'AMal, de l'AA et de l'AM			
- Part des frais administratifs par rapport aux coûts totaux de l'AM (% , max.)	10,6	10,1	10,5
- Volume des données fournies par les assureurs maladie (données de base) par rapport au volume visé (%)	100	100	100
- Volume des données fournies par les assureurs maladie (données étendues) par rapport au volume visé (% minimal) (% , min.)	50	60	0
Tarifs: L'OFSP applique les principes définis pour l'approbation des tarifs (équité et économicité) et assure subsidiairement que les structures tarifaires sont dûment actualisées			
- Part des conventions examinées en six mois (%)	29	100	50

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en partie atteints. Des écarts apparaissent dans les domaines suivants:

Surveillance établissements, primes et solvabilité: pour les deux assureurs dont la solvabilité était insuffisante, une hausse de primes supérieure à la moyenne a été décidée en guise de contre-mesure.

Prestations: en raison d'un changement du système de recensement, il n'est pas possible de relever, pour l'année 2018, la part des décisions rendues dans les délais concernant les nouvelles admissions dans la liste des spécialités. Les valeurs relatives aux prestations médicales réexaminées se concentrent sur le programme d'évaluation des technologies de la santé (health technology assessment, HTA).

Gestion des données et statistique: la part des frais administratifs par rapport aux coûts totaux de l'assurance militaire est supérieure aux prévisions. Cet écart est imputable à un facteur de caractère exceptionnel qui a eu pour conséquence des prestations en espèces et des frais de traitement extrêmement bas par rapport au budget 2018.

La collecte des données individuelles étendues dépend encore des décisions en suspens du Parlement (dans le cadre de la mise en œuvre de l'intervention parlementaire Eder 16.411). Une révision de la LAMal et de la LSAMal a été envoyée en consultation pour répondre à l'exigence exprimée dans l'initiative parlementaire concernant la protection de la personnalité dans la surveillance de l'assurance maladie.

Tarifs: pour cinq des dix conventions tarifaires, des informations complémentaires ont dû être demandées. Certaines d'entre elles ont été livrées avec du retard.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	105 569	115 492	89 439	-26 053	-22,6
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	14 888	19 357	19 174	-183	-0,9
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0101 Recettes de l'assurance militaire	21 330	20 185	20 056	-129	-0,6
E130.0102 Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire	69 000	75 000	50 000	-25 000	-33,3
E130.0108 Émoluments et remboursements de subventions	351	950	210	-740	-77,9
Charges / Dépenses	3 091 803	3 205 665	3 164 048	-41 617	-1,3
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	153 161	162 054	157 103	-4 951	-3,1
<i>Compensation du supplément</i>		-294			
<i>Transfert de crédits</i>		266			
<i>Cession</i>		1 305			
Domaine des transferts					
GP 1: Santé					
A231.0213 Contribution à la prévention et à la protection de la santé	23 072	22 412	22 396	-15	-0,1
A231.0216 Contributions au dossier électronique du patient	-	9 700	9 700	0	0,0
A231.0219 Contribution versée à NAGRA par Conf. en tant que sociétaire	2 015	1 960	1 879	-81	-4,1
A231.0221 Apport à des provisions pour le traitement des déchets rad.	220	29 640	29 640	0	0,0
<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		29 298			
GP 2: Assurance-maladie et accidents					
A231.0214 Réduction individuelle de primes (RIP)	2 616 812	2 759 000	2 745 547	-13 453	-0,5
A231.0215 Prestations de l'assurance militaire	183 739	195 503	175 182	-20 321	-10,4
A231.0217 Entraide en matière de prestations AMaIA	2 429	3 437	2 109	-1 328	-38,6
A231.0218 Coûts administratifs, CNA	21 687	21 959	20 491	-1 468	-6,7
A231.0220 Contribution spéciale à la correction des primes	88 667	-	-	-	-

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	14 887 783	19 357 000	19 173 568	-183 432	-0,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>14 887 783</i>	<i>19 357 000</i>	<i>19 162 901</i>	<i>-194 099</i>	<i>-1,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>10 667</i>	<i>10 667</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFSP comprennent principalement les recettes provenant des émoluments: taxes relatives aux examens et aux reconnaissances dans le domaine des professions de la santé, émoluments perçus pour l'exploitation d'installations émettant des rayonnements ionisants, émoluments liés à la reconnaissance des produits chimiques et émoluments provenant de l'inscription des médicaments sur la liste des spécialités.

En 2018, les recettes provenant des émoluments se sont élevées à environ 14,0 millions. Ce poste comprend également les revenus émanant de tiers (Fonds de prévention du tabagisme et organe de coordination eHealth), qui s'élèvent à 1,1 million, ainsi que d'autres revenus de quelque 4,1 millions. Ces derniers englobent la contribution de 3,4 millions versée par Swissnuclear pour le réseau automatique de mesure de la radioactivité et la somme de 0,4 million consacrée à la surveillance de l'environnement aux abords des centrales nucléaires. Au total, les revenus de fonctionnement en 2018 sont inférieurs de près de 0,2 million (- 0,9 %) au montant budgétisé. Les compensations et les revenus provenant des émoluments, en particulier, se sont avérés plus faibles que prévu.

Bases légales

O du 12.11.1984 fixant les taxes et indemnités relatives aux examens fédéraux des professions médicales (RS 811.112.11), art. 1. LF du 22.3.1991 sur la radioprotection (LRaP; RS 814.50), art. 42. LF du 15.12.2000 sur les produits chimiques (LChim; RS 813.1), annexe II. O du 27.6.1995 sur l'assurance-maladie (OAMal; RS 832.102), art. 71.

E130.0101 RECETTES DE L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	21 330 361	20 185 000	20 055 743	-129 257	-0,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>22 159 004</i>	<i>20 185 000</i>	<i>19 716 361</i>	<i>-468 639</i>	<i>-2,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-828 643</i>	<i>-</i>	<i>339 382</i>	<i>339 382</i>	<i>-</i>

Les recettes de l'assurance militaire proviennent principalement des primes. Les assurés à titre professionnel versent une prime pour les prestations fournies par l'assurance militaire en lieu et place de l'assurance obligatoire des soins selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et de l'assurance-accidents obligatoire contre les accidents non professionnels selon la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Une fois à la retraite, ils peuvent conclure une assurance facultative couvrant les problèmes de santé relevant de la LAMal et de la LAA.

En 2018, les primes à encaisser auprès des personnes assurées, qu'elles le soient à titre professionnel ou facultatif, se sont élevées à quelque 19,1 millions (assurance professionnelle: 12,5 mio; assurance facultative: 6,6 mio), soit un montant correspondant au budget. Les remboursements sur la base de recours (cas où un tiers est responsable de l'affection ou du décès d'un assuré et tenu à la réparation du dommage) ont atteint 0,9 million, soit environ 0,1 million de moins que le montant prévu. L'augmentation des recettes sans incidences financières est liée à la comptabilisation par exercice des revenus.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.1), art. 67, en relation avec la LF du 6.10.2000 sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA; RS 830.1), art. 72 à 75.

Remarques

Voir A231.0215 «Prestations de l'assurance militaire» et A231.0218 «Coûts administratifs, CNA».

E130.0102 PRÉLÈVEMENT SUR LES PROVISIONS POUR L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total <i>sans incidences financières</i>	69 000 000	75 000 000	50 000 000	-25 000 000 -33,3

La baisse escomptée de l'obligation de la Confédération, telle qu'elle est inscrite au bilan, en matière de rentes dans le cadre de l'assurance militaire figure dans ce poste. La variation de la provision est recalculée chaque année sur la base d'une expertise actuarielle.

En 2018, le nombre de rentes a baissé moins fortement que prévu, le prélèvement sur provisions a donc été inférieur de 25,0 millions à celui budgétisé. La provision à fin 2018 s'élève ainsi à 2,054 milliards.

E130.0108 ÉMOLUMENTS ET REMBOURSEMENTS DE SUBVENTIONS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total <i>avec incidences financières</i>	350 749	950 000	209 598	-740 402 -77,9

Ce poste budgétaire comprend les revenus liés aux tâches et aux dépenses qui ne relèvent pas de l'enveloppe budgétaire destinée aux transferts. Il s'agit, pour l'essentiel, des recettes issues des émoluments perçus pour l'élimination de déchets radioactifs produits par la médecine, l'industrie et la recherche (déchets radioactifs MIR) et, dans une moindre mesure, des remboursements liés à l'échéance de contrats de subvention.

Les recettes provenant des émoluments perçus pour l'élimination de déchets radioactifs varient fortement d'une année à l'autre. En 2018, elles s'élèvent à environ 0,1 million, soit quelque 0,8 million de moins que le montant budgétisé et bien en dessous de la moyenne des années antérieures. À l'inverse, les remboursements de subventions, qui se montent à 0,1 million, sont légèrement supérieurs à ceux budgétés.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.1), art. 33.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	153 161 025	162 054 400	157 103 399	-4 951 001	-3,1
<i>dont mutations de crédits</i>		1 276 800			
<i>avec incidences financières</i>	135 563 081	148 931 400	139 824 142	-9 107 258	-6,1
<i>sans incidences financières</i>	847 063	760 000	703 629	-56 371	-7,4
<i>Imputation des prestations</i>	16 750 881	12 363 000	16 575 628	4 212 628	34,1
Charges de personnel	80 074 224	83 713 000	83 027 157	-685 843	-0,8
<i>dont location de services</i>	1 351 755	1 000 000	1 381 012	381 012	38,1
Charges de biens et services, charges d'exploitation	70 904 325	77 276 300	73 146 525	-4 129 775	-5,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	13 789 376	12 806 800	13 318 268	511 468	4,0
<i>dont charges de conseil</i>	14 646 357	15 200 400	15 266 516	66 116	0,4
Charges d'amortissement	525 963	760 000	703 629	-56 371	-7,4
Dépenses d'investissement	1 656 513	305 100	226 089	-79 011	-25,9
Postes à plein temps (Ø)	465	491	480	-11	-2,2

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

En 2018, les charges de personnel de l'OFSP ont affiché une baisse de 0,7 million (- 0,8 %) par rapport au budget. Cet écart s'explique principalement par le pourvoi retardé de postes (- 0,9 mio) et par des dépenses de recrutement et de perfectionnement (- 0,2 mio) moins importantes que prévu. Les quelque onze postes vacants ont pu être compensés en partie par le recours à du personnel temporaire, ce qui s'est traduit par une augmentation des dépenses pour la location de services (+ 0,4 mio).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation sont largement inférieures au montant budgété (- 4,1 mio, soit - 5,3 %). Cette différence s'explique en grande partie par la baisse des dépenses découlant des prestations externes.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont dépassé le budget de 0,5 million. Les dépenses supplémentaires sont en particulier dues à deux projets informatiques (mise en œuvre d'un projet lié au dossier électronique du patient et création de l'infrastructure informatique pour l'enregistrement des maladies oncologiques), dont les coûts se sont avérés plus élevés que prévu.

Les *charges de conseil* correspondent au budget. Les dépenses supplémentaires engagées dans la recherche sectorielle ont pu, dans une grande majorité, être compensées par des dépenses moindres consacrées aux mandats de conseil généraux.

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* ont été inférieures d'environ 4,7 millions au montant budgétisé. La baisse des dépenses la plus importante a été enregistrée dans le groupe de prestations «Assurance maladie et accidents». D'une part, la mise en œuvre du programme HTA a été retardée, car ce domaine est encore en cours de développement et la procédure d'appel d'offres OMC a été plus compliquée à concevoir qu'escompté (- 2,5 mio). D'autre part, plusieurs projets statistiques ne se sont pas déroulés comme prévu (- 0,5 mio). Enfin, d'autres projets relevant du groupe de prestations «Santé» ont subi des retards. En raison de l'entrée en vigueur différée de la loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO), l'OFSP a demandé qu'une réserve de 1,0 million soit constituée à cette fin.

Charges d'amortissement

Ce poste comprend en particulier les amortissements pour des investissements dans les domaines des produits chimiques et de la radioprotection. En 2018, ces amortissements ont été légèrement inférieurs au budget, certaines acquisitions ayant été opérées plus tardivement que prévu.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été inférieures de près de 0,1 million, certaines acquisitions ayant été reportées à 2019.

Mutations de crédits

- Cession par l'Office fédéral du personnel de 1 305 100 francs pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles.
- Transfert de crédit de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération d'une valeur de 1 100 000 francs pour le projet informatique visant à mettre en œuvre la LEMO.
- Transfert de crédit à l'Office fédéral de la statistique à hauteur de 610 200 francs pour la mise à disposition de statistiques dans le domaine de la recherche sectorielle (en particulier, évaluations de monitorages).
- Transfert de crédit au Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes de 130 000 francs pour des compensations de coûts du personnel.
- Transfert de crédit au Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur de 388 100 francs, une partie pour financer le projet GENOVA (294 100 fr.) et l'autre pour cofinancer l'année présidentielle (94 000 fr.).

Remarques

Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)», E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions»: les dépenses concernant l'élimination des déchets radioactifs MIR sont financées par les recettes provenant des émoluments correspondants.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Santé		GP 2: Assurance-maladie et accidents	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
Charges et dépenses d'investissement	120	122	33	35
Charges de personnel	57	58	24	25
Charges de biens et services, charges d'exploitation	61	64	10	9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	10	10	4	3
<i>dont charges de conseil</i>	13	13	2	3
Charges d'amortissement	1	1	–	–
Dépenses d'investissement	2	0	–	–
Postes à plein temps (Ø)	327	332	138	148

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	1 000 000	1 000 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

L'unité administrative ne présente aucune réserve.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de l'entrée en vigueur différée de la LEMO, les préparatifs relatifs à l'exécution et à la mise en place de l'infrastructure informatique ont également dû être reportés. La constitution d'une réserve de 1,0 million est donc demandée à cette fin.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: SANTÉ**A231.0213 CONTRIBUTION À LA PRÉVENTION ET À LA PROTECTION DE LA SANTÉ**

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	23 072 238	22 411 600	22 396 439	-15 161	-0,1

Ce crédit permet de verser des contributions à des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé et de rémunérer des tâches de droit public déléguées à des tiers par la Confédération (par ex. Swisstransplant, centres nationaux de référence, laboratoires spécialisés). En outre, il permet d'accorder un soutien financier à d'autres organisations qui s'emploient à promouvoir et à protéger la santé dans différents domaines.

Les contributions sont réparties comme suit:

- Maladies transmissibles: prévention et lutte 9,1 millions
- Contributions à des organisations internationales 7,0 millions
- Transplantation: tenue du registre et service d'autorisation 2,0 millions
- Lutte contre l'abus de substances addictives 1,0 million

— Renforcement de la qualité et de l'économicité	1,0 million
— Mesures de promotion de l'intégration	0,5 million
— Plan d'action radium	0,6 million
— Autres contributions à la protection de la santé et à la prévention	1,2 million

Bases légales

AF du 19.12.1946 approuvant la constitution de l'OMS et le Protocole relatif à l'Office international d'hygiène à Paris (RO 1948 1013). LF du 13.6.1928 sur la lutte contre la tuberculose (RS 818.102), art. 14. LF du 22.6.1962 concernant l'allocation de subventions pour la lutte contre les maladies rhumatismales (RS 818.27), art. 2. AF du 13.6.1951 concernant la Croix-Rouge suisse (RS 513.57), art. 3. LF du 18.12.1970 sur les épidémies (LEp; RS 818.107), art. 50 et 52. LF du 8.10.2004 sur la transplantation (RS 810.27), art. 53 et 54. LF du 22.3.1991 sur la radioprotection (LRaP; RS 814.50), art. 9. LF du 21.6.1932 sur l'alcool (LAlc; RS 680), art. 43a. LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr; RS 142.20), art. 53 et 56.

A231.0216 CONTRIBUTIONS AU DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	–	9 700 000	9 699 927	-73 0,0

Grâce au dossier électronique du patient, les professionnels de la santé peuvent accéder à des données pertinentes pour le traitement de leurs patients, enregistrées de façon décentralisée par d'autres professionnels de la santé. Les patients ont, de leur côté, la possibilité d'accéder à leur dossier électronique et de gérer l'attribution des droits d'accès à leurs données. Ce nouvel instrument permet d'optimiser la qualité des traitements, la sécurité des patients et l'efficacité du système de santé. L'utilité du dossier électronique du patient augmente au fur et à mesure de l'affiliation des professionnels de la santé ou de leurs institutions à des communautés certifiées.

Pour favoriser l'établissement de ces communautés, les Chambres fédérales ont accordé un crédit d'engagement pour des aides financières temporaires à hauteur de 30 millions au maximum, qui seront versées de 2017 à 2020. La constitution et la certification de ces communautés bénéficient ainsi du soutien de la Confédération.

L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient a été reportée, ce qui a décalé d'autant le délai pour le dépôt des demandes d'aides financières. En 2018, plusieurs contrats de prestations ont été conclus et les aides financières correspondantes ont été versées. Les dépenses correspondent au budget prévu.

Bases légales

LF du 19.6.2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.7), art. 20.

Remarques

Crédit d'engagement «Contributions au dossier électronique du patient 2017-2020», (V0299.00), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0219 CONTRIBUTION VERSÉE À NAGRA PAR CONF. EN TANT QUE SOCIÉTAIRE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	2 015 426	1 960 000	1 879 082	-80 918 -4,1

La Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs (Nagra) est le centre suisse de compétences techniques pour l'évacuation des déchets radioactifs dans des dépôts en couches géologiques profondes. La participation de la Confédération au programme de recherche de la Nagra pour la gestion des déchets nucléaires correspond à la part présumée de la Confédération aux déchets radioactifs. Conformément à la convention du 11.12.1979 concernant le financement de la Nagra, la Confédération assume 2,9 % des coûts de la Nagra.

Les dépenses sont inférieures de près de 0,1 million au montant budgétisé. Cet écart est, pour l'essentiel, dû aux retards enregistrés dans les travaux de recherche et de planification liés à la construction de dépôts en couches profondes pour le stockage des déchets radioactifs.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.7), art. 31 et 32.

A231.0221 APPORT À DES PROVISIONS POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RAD.

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total sans incidences financières	220 000	29 640 000	29 640 000	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>29 298 000</i>			

Les déchets radioactifs MIR sont collectés et entreposés chaque année sous la conduite de la Confédération. Des provisions sont constituées pour l'élimination de ces déchets. En 2018, le Conseil fédéral a fait réaliser une nouvelle estimation des coûts totaux liés à cette élimination. Selon cette estimation, les provisions nécessaires s'élèvent désormais à 50,5 millions. Par conséquent, elles ont dû être augmentées de 29,6 millions en 2018.

Les provisions seront recalculées tous les cinq ans et resteront inchangées durant ce laps de temps.

Bases légales

LF du 21.3.2003 sur l'énergie nucléaire (LENu; RS 732.7), art. 33.

Remarques

Voir E130.0108 «Émoluments et remboursements de subventions».

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS**A231.0214 RÉDUCTION INDIVIDUELLE DE PRIMES (RIP)**

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 616 811 795	2 759 000 000	2 745 546 960	-13 453 040	-0,5

La contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes s'élève à 7,5 % des coûts bruts de la santé (primes à recevoir et participation aux coûts). Elle est répartie entre les cantons en fonction de leur population résidente (frontaliers inclus). Les ressources inscrites au budget sont versées aux cantons en trois tranches au cours de l'exercice budgétaire, lesquels complètent au besoin le montant. Les bénéficiaires finaux sont des assurés de condition modeste. Le financement de la réduction des primes des assurés retraités résidant à l'étranger, estimé à 2,0 millions, est assumé par la Confédération par l'intermédiaire de l'institution commune LAMal.

La diminution de quelque 13,5 millions (- 0,5 %) par rapport au montant budgétisé s'explique notamment par le fait que l'augmentation de la prime moyenne dans l'assurance obligatoire des soins a été surestimée. Le budget 2018 tablait sur une croissance de 4,5 %. Or l'augmentation effective de la prime standard a été de 4,0 %. L'évolution de cette prime constitue le facteur qui influe le plus sur la budgétisation de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes.

Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), art. 66 et 66a. O du 12.4.1995 sur les subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie (ORPM; RS 832.112.4), art. 2, 3 et 4. Accords bilatéraux avec les États de l'Union européenne (UE).

Remarques

Voir A231.0217 «Entraide en matière de prestations AMaA».

Une part de 5 % du produit affecté de la taxe sur la valeur ajoutée (revenu provenant de la TVA sans la part AVS/AI ni FTP) ainsi que les recettes à affectation obligatoire de la redevance sur les poids lourds pour les coûts non couverts du trafic routier sont utilisées pour financer les dépenses de la Confédération consacrées à la réduction des primes (voir financement spécial «Assurance-maladie», 605 AFC/E110.0106; 605 AFD/E110.0116). Cela correspond en tout à 1240 millions pour le compte 2018. Voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0215 PRESTATIONS DE L'ASSURANCE MILITAIRE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	183 739 227	195 503 000	175 182 026	-20 320 974	-10,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>187 423 622</i>	<i>195 503 000</i>	<i>170 605 977</i>	<i>-24 897 023</i>	<i>-12,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-3 684 395</i>	<i>-</i>	<i>4 576 050</i>	<i>4 576 050</i>	<i>-</i>

Les prestations de l'assurance militaire versées aux assurés (principalement hommes astreints au service dans la protection civile, au service militaire ou au service civil), qui sont financées par la Confédération, se composent de trois éléments principaux, à savoir les coûts de traitement, les prestations en espèces et les rentes. Concernant les coûts de traitement, l'assuré a droit au traitement médical de toutes les affections pour lesquelles la responsabilité de l'assurance militaire est engagée en vertu de la LAM (une affection donne droit à une prestation si elle résulte d'un accident ou d'une maladie nécessitant un examen ou un traitement médical). Les indemnités journalières, qui occasionnent la majeure partie des dépenses consacrées aux prestations en espèces, sont versées lorsque l'assuré subit une perte temporaire de gain suite à un accident ou à une maladie. En dernier lieu, la Confédération verse différents types de rente: des rentes d'invalidité en cas d'atteinte à la capacité de gain, des rentes pour atteinte à l'intégrité en cas d'atteinte durable à l'intégrité physique, mentale ou psychique et des rentes de survivants (rentes de conjoint et d'orphelins) lorsque l'assuré est décédé d'une affection assurée.

Les dépenses sont inférieures d'environ 20,3 millions (- 10,4 %) au montant budgétisé. Cela s'explique principalement par le fait qu'une école de recrues n'a pas eu lieu durant l'hiver 2017/2018. C'est pourquoi les prestations en espèces et les frais de traitement ont été nettement moins importants en 2018. Par rapport aux montants budgétisés, les prestations en espèces ont été inférieures de 4,8 millions (- 15,6%) et les frais de traitement de 10,9 millions (- 13,8 %). Les coûts des rentes sont inférieurs de 4,6 millions (5,4 %) au montant inscrit au budget en raison de l'évolution démographique: la grande majorité des ayants droit ont atteint l'âge de la retraite. Du fait de cette pyramide des âges, dont l'impact a été sous-estimé dans le budget 2018, le nombre de décès dans cette catégorie d'assurés excède le nombre des nouvelles rentes. L'augmentation des charges sans incidences financières est liée à la comptabilisation par exercice des prestations de l'assurance militaire.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.7), art. 16, 19, 20, 28 et 40 à 56.

Remarques

Voir E130.0101 «Recettes de l'assurance militaire», E130.0102 «Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire», A231.0218 «Coûts administratifs, CNA».

A231.0217 ENTRAIDE EN MATIÈRE DE PRESTATIONS AMALA

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 429 322	3 437 000	2 109 287	-1 327 713	-38,6

La Confédération prend en charge les coûts des intérêts sur les avances de prestations accordées par l'institution commune LAMal au titre de l'entraide bilatérale en matière de prestations dans l'assurance-maladie et accidents avec tous les États de l'UE. Elle assume également les coûts d'exploitation de cette institution.

Les coûts des intérêts ont atteint environ 0,2 million en 2018 et les coûts d'exploitation quelque 1,9 million. La baisse de 1,3 million (- 38,6 %) par rapport au montant budgétisé provient essentiellement de la nette diminution des coûts des intérêts due au faible niveau des crédits et des taux (- 1,0 mio). Les coûts administratifs se sont également avérés plus bas que prévu (- 0,3 mio).

Bases légales

LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), art. 18, al. 3 et 6.

Remarques

Crédit d'engagement «Déclaration de garantie, entraide prestations ass.-maladie» (V0029.00), AF des 13.06.2001, 08.12.2004 et 15.12.2010, voir tome 1, ch. C 13.

A231.0218 COÛTS ADMINISTRATIFS, CNA

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Total	21 687 151	21 959 000	20 491 096	-1 467 904	-6,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>21 835 072</i>	<i>21 959 000</i>	<i>21 131 901</i>	<i>-827 099</i>	<i>-3,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-147 921</i>	<i>-</i>	<i>-640 805</i>	<i>-640 805</i>	<i>-</i>

En vertu de la convention conclue en 2005, la Confédération rembourse à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) les charges administratives effectives générées par la gestion de l'assurance militaire.

Les coûts administratifs de la CNA sont inférieurs de près de 1,5 million (- 6,7 %) au montant budgétisé. Cela s'explique par le fait qu'en 2018, tous les postes prévus n'ont pas pu être pourvus (- 0,5 mio) et que plusieurs projets informatiques ont été retardés ou reportés (- 1,0 mio). Le recul des charges sans incidences financières est lié à la comptabilisation par exercice des coûts administratifs de la CNA pour l'assurance militaire.

Bases légales

LF du 19.6.1992 sur l'assurance militaire (LAM; RS 833.7), art. 82, al. 2. Convention du 19.5.2005 entre la Confédération et la CNA sur le transfert à la CNA de la gestion de l'assurance militaire comme une assurance sociale à part entière.

Remarques

Voir E130.0101 «Recettes de l'assurance militaire», E130.0102 «Prélèvement sur les provisions pour l'assurance militaire», A231.0215 «Prestations de l'assurance militaire».

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Produire et diffuser des informations statistiques pertinentes et de grande qualité
- Mettre à disposition des bases de planification et de gestion dans des domaines politiques clés
- Assurer durablement la production statistique de base
- Intensifier le dialogue avec les utilisateurs et les partenaires
- Exploiter les potentiels créés pour produire des informations statistiques nouvelles
- Utiliser systématiquement les données et les registres administratifs

PROJETS 2018

- Soins de santé: consolidation des activités statistiques dans le secteur ambulatoire
- Indice des prix de l'immobilier: introduction et clôture du projet
- Remaniement du Registre des entreprises et des établissements (REE): mise en service de la nouvelle application et clôture du projet
- Évolution démographique et conséquences sur le domaine de la formation: établissement du rapport donnant suite au postulat 12.3657 CSEC-N
- Accord bilatéral sur la statistique conclu avec l'UE: arrêté fédéral sur la révision de l'annexe A
- Révision des comptes nationaux: établissement de la conception générale

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés fixées ont été franchies sauf dans les domaines suivants:

Indice des prix de l'immobilier: le projet n'a pas pu être achevé comme prévu, l'acquisition des données principales pour le calcul du nouvel indice s'étant avérée très complexe. La phase de réalisation sera donc poursuivie en 2019. Si les données peuvent être livrées conformément au calendrier (mi-2019), les premiers résultats devraient être prêts mi-2020.

Évolution démographique et conséquences sur le domaine de la formation: les analyses et descriptions complémentaires ayant pris davantage de temps que prévu, le rapport donnant suite au postulat 12.3657 CSEC-N n'a pu être finalisé qu'à la fin de l'année et n'a donc pas pu être adopté par le Conseil fédéral en 2018.

Accord bilatéral sur la statistique conclu avec l'UE: les négociations avec Eurostat ayant duré plus longtemps que prévu initialement, la demande sera soumise au Conseil fédéral en 2019.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	9,9	8,4	8,6	-1,3	-13,0
Charges	172,4	183,8	173,1	0,7	0,4
Charges propres	167,6	178,5	168,3	0,7	0,4
Charges de transfert	4,8	5,4	4,8	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	0,1	-	0,1	0,0	52,0

COMMENTAIRE

Les revenus comprennent pour l'essentiel les revenus provenant de fonds de tiers et de cofinancements, les émoluments d'utilisation, les recettes tirées de prestations de service et les revenus de la location de places de stationnement à Neuchâtel. La diminution des revenus (- 1,3 mio) par rapport à l'année précédente résulte notamment de la baisse des revenus provenant de prestations financées par des fonds de tiers (- 2,0 mio), en partie compensée par l'augmentation des émoluments d'utilisation et des recettes tirées de prestations de service (+ 0,6 mio). 83 % des revenus sont issus de prestations financées par des fonds de tiers et des cofinancements, dont 79 % proviennent des cantons.

Les charges propres comprennent pour l'essentiel les charges de personnel (63 %); le reste se partage pour moitié entre les charges informatiques et les autres charges de biens et services et charges d'exploitation. Le surcroît de charges par rapport à l'année précédente (+ 0,7 mio) est imputable aux prestations en faveur des cantons.

Les charges de transfert comprennent uniquement la contribution obligatoire à l'office statistique de l'UE (Eurostat).

GP 1: PRODUCTION STATISTIQUE INTÉGRÉE

MANDAT DE BASE

La production statistique intégrée comprend toutes les étapes entre la conception et la réalisation des relevés et la publication des résultats. Elle fournit aux utilisateurs des informations comparables dans le temps et au niveau international. Ces informations servent à la formation de l'opinion publique, à la prise de décisions politiques, à la recherche ainsi qu'à la préparation, l'exécution et l'évaluation des tâches de l'État.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	8,6	6,9	6,2	-0,7 -10,1
Charges et dépenses d'investissement	116,3	127,1	111,9	-15,2 -12,0

COMMENTAIRE

72 % des revenus de fonctionnement et 66 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 1.

Les revenus de fonctionnement sont inférieurs de 0,7 million au montant budgété, principalement en raison de revenus plus faibles provenant de fonds de tiers et de cofinancements.

Les charges de fonctionnement sont inférieures de 15,2 millions au montant budgété. Cette évolution tient à des retards dans des projets de mise en œuvre de prestations financées par des tiers dans les domaines de l'informatique et des conseils, à une activité d'enquête cyclique plus faible dans la production statistique ainsi qu'à une répartition plus précise des charges entre les groupes de prestations, ce qui a entraîné une hausse correspondante dans les groupes de prestations 2 et 3.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Qualité des informations statistiques: L'OFS mène ses activités dans le respect des principes scientifiques reconnus (méthodes statistiques, indications sur le degré de précision, respect des délais) de la statistique			
- Réalisation conforme au calendrier des enquêtes directes et indirectes (selon l'ordonnance sur les relevés statistiques) (% , min.)	98	92	97
- Respect des délais de publication prévus (indépendance de la production statistique) (% , min.)	96	87	97
- Documentation des statistiques de l'OFS conformément aux principes reconnus (transparence des méthodes) (oui/non)	oui	oui	oui
- Nombre de rapports sur la qualité contestés par Eurostat (% , max.)	-	10	10
- Corrections nécessaires apportées à des publications statistiques suite à des informations erronées (% , max.)	-	3,0	5,5
Rapports: L'OFS établit des rapports à l'intention du Parlement et de l'administration fédérale et fournit aux milieux politiques et à la société des systèmes d'information conformes aux besoins			
- Mise à jour des indicateurs de la législature (trimestre)	T4	T4	T4
- Mise à jour des indicateurs du développement durable (MONET) (trimestre)	T4	T4	T4
Économicité: L'OFS assure l'efficacité de la production statistique et de la diffusion des résultats			
- Publication d'analyses de parcours dans le domaine de la formation (projet pilote concernant l'appariement de données existantes) (oui/non)	oui	oui	oui
- Établissement de rapports sur la mesure de la charge d'enquête, à l'attention des organes de la statistique (trimestre)	T4	T4	T4

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été presque entièrement atteints. On relève un écart relativement important dans le domaine suivant:

Qualité des informations statistiques: en ce qui concerne la part des publications qui ont dû être corrigées en raison d'informations statistiques erronées, la valeur cible a été dépassée. La valeur cible de 3 % a été fixée sur la base des informations relevées pour la première fois en 2017. À noter qu'en 2018, diverses publications ont été corrigées à la suite d'une erreur dans les quatre versions linguistiques, qui a été comptabilisée quatre fois. La valeur cible de 3 % est un objectif réaliste, mais exigeant. Pour atteindre cette valeur cible à l'avenir, l'OFS va renforcer le contrôle de la qualité (autorisation par voie électronique et principe des quatre yeux) et éliminer autant que possible les ruptures de média subsistant dans le processus de publication.

GP 2: PILOTAGE DU SYSTÈME ET GESTION D'ENTREPRISE

MANDAT DE BASE

Centre de compétence de la statistique publique suisse, l'OFS coordonne le système statistique suisse. Dans le but de produire efficacement des informations statistiques aussi comparables que possible, il coordonne la coopération dans ce domaine aux niveaux international, national et régional. Pour garantir une production statistique efficiente et efficace, l'OFS dispose de prestataires (service des méthodes, infrastructure informatique centrale, etc.) et de services de support centralisés. La garantie de la protection des données (entre autres dans le domaine des appariements), la gestion des risques et l'assurance de la qualité représentent d'autres tâches.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,2	0,2	0,3	0,1	94,8
Charges et dépenses d'investissement	26,6	26,7	29,2	2,5	9,3

COMMENTAIRE

17 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 2.

La hausse concerne avant tout les charges de personnel et est due principalement à une répartition plus précise des charges entre les groupes de prestations, à des internalisations et à des postes vacants repourvus (+ 3,0 mio). En revanche, des économies ont été réalisées dans les coûts centraux d'infrastructure informatique, les conseils liés à l'environnement SAP et les autres charges d'exploitation (- 0,5 mio).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Collaboration dans la statistique publique: L'OFS assure la coordination et la coopération aux plans international, national et régional			
- Établissement et publication d'un programme annuel de la statistique fédérale conformément aux recommandations de la revue par les pairs (oui/non)	oui	oui	oui
- Réalisation de l'évaluation annuelle de la mise en oeuvre du programme pluriannuel (oui/non)	oui	oui	oui
Économicité: L'OFS gère les infrastructures de diffusion nécessaires à une production statistique efficace			
- Offre jugée «bonne»/«très bonne» dans l'enquête automatisée sur le degré de satisfaction des personnes consultant le site web Stat. suisse (% min.)	-	60	74
Économicité: L'OFS assure une production efficace de la statistique fédérale entre autres en réalisant les appariements de données de manière centralisée et en permettant une utilisation multiple des données			
- Statistiques consolidées nouvellement ajoutées à la banque de données statistiques centrale (nombre)	3	3	2
- Traitement de mandats d'appariement de données externes à l'OFS selon un processus défini et le règlement de traitement s'y rapportant (%)	100	100	100
Secret statistique: L'OFS garantit le respect du secret statistique, essentiel à la crédibilité de la statistique publique et à son acceptation par la population			
- Violations des dispositions relatives à la protection des données (nombre, max.)	0	0	0
- Sécurisation des livraisons de données individuelles à des partenaires externes par la conclusion de contrats de protection des données (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été presque entièrement atteints.

Économicité: la valeur cible de l'indicateur «Offre jugée "bonne"/"très bonne" dans l'enquête automatisée sur le degré de satisfaction des personnes consultant le site web Stat. suisse» a été dépassée. Cette enquête a été réalisée pour la première fois. En raison de cette première valeur empirique, la valeur cible pourra être fixée à un niveau plus élevé dans le prochain budget. La valeur cible de l'indicateur «Statistiques consolidées nouvellement ajoutées à la banque de données statistiques centrale» n'a pas été atteinte. Les progrès ont été plus lents que prévu, car l'accent a été mis principalement sur la stabilisation des processus existants et sur les différentes migrations (projets fédéraux). L'intégration des statistiques consolidées dans la banque de données statistiques centrale est assurée dans le cadre du projet global «SIS-Relaunch». L'OFS entend améliorer le degré d'atteinte des valeurs cibles notamment grâce à une meilleure gestion des ressources internes.

GP 3: REGISTRES

MANDAT DE BASE

Pour assurer une production statistique efficace et pertinente, l'OFS tient trois registres fédéraux (Registre des entreprises et des établissements REE, Registre fédéral des bâtiments et des logements RegBL et registre des numéros d'identification des entreprises IDE), et gère une plateforme pour l'échange de données sécurisé (Sedex). L'exploitation de ces registres et l'utilisation transversale de données de registres et de données administratives permettent d'alléger la charge d'enquête de la population et des entreprises et de rationaliser davantage l'acquisition et la mise à disposition des données.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,1	1,4	2,1	0,7	48,5
Charges et dépenses d'investissement	24,7	24,6	27,3	2,7	10,9

COMMENTAIRE

25 % des revenus de fonctionnement et 16 % des charges de fonctionnement de l'OFS sont imputables au groupe de prestations 3.

La hausse des revenus de fonctionnement par rapport au budget est due principalement à l'intégration du «Legal Entity Identifier» (LEI) à l'OFS (+ 0,6 mio).

L'accroissement des charges de fonctionnement par rapport au budget s'explique avant tout par le projet informatique de remaniement du REE introduit à fin 2018, mais également par l'augmentation du volume de données échangées via la plateforme d'échange de données sécurisées (Sedex) et les coûts de l'intégration du LEI à l'OFS.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Tenue de registres: L'OFS garantit le développement des registres dans la durée			
- Extension de l'univers de base du registre des bâtiments et des logements à tous les bâtiments de la Suisse (% min.)	17	35	33
- Unités nouvelles du secteur financier annoncées chaque année dans le Legal Entity Identifier System - LEI (nombre min.)	2 000	500	5 000
- Mise en œuvre de l'échange automatisé de données entre les registres harmonisés (% min.)	80	90	90
Économicité: L'OFS assure une exploitation efficace des registres existants			
- Relevés trimestriels basés sur les registres depuis 2010 (enregistrements de personnes traités par année dans les délais) (nombre, mio, min.)	77,000	78,300	78,300
- Enregistrements des entreprises provenant de sources administratives (caisses de compensation AVS, TVA, administration des douanes) (nombre, mio, min.)	136,100	136,100	136,100

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été presque entièrement atteints.

Tenue de registres: la valeur cible de l'indicateur «Extension de l'univers de base du registre des bâtiments et des logements à tous les bâtiments de la Suisse» n'a pas été atteinte. Les progrès ont été plus lents que prévu. La priorité a été mise sur l'apurement des données et sur l'établissement d'un répertoire des rues. L'indicateur «Unités nouvelles du secteur financier annoncées chaque année dans le Legal Entity Identifier System - LEI» a nettement dépassé la valeur cible. En effet, le nombre d'entreprises souhaitant recevoir un LEI est bien plus important qu'estimé au départ. Cela tient au fait que divers groupes internationaux ayant leur siège en Suisse ont décidé de centraliser l'administration du LEI auprès de son service d'émission en Suisse (OFS).

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		9 869	8 442	8 584	142	1,7
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	9 869	8 442	8 584	142	1,7
Charges / Dépenses		172 429	183 838	173 181	-10 657	-5,8
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	167 652	178 476	168 405	-10 071	-5,6
	<i>Compensation du supplément</i>		-292			
	<i>Report de crédits</i>		3 817			
	<i>Transfert de crédits</i>		954			
	<i>Cession</i>		1 954			
Domaine des transferts						
<i>Affectés à plusieurs groupes de prestations</i>						
A231.0235	Contribution à Eurostat	4 777	5 362	4 775	-587	-10,9

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	9 868 522	8 441 600	8 583 750	142 150	1,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>15 594 900</i>	<i>7 554 000</i>	<i>8 764 636</i>	<i>1 210 636</i>	<i>16,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-5 726 378</i>	<i>887 600</i>	<i>-180 885</i>	<i>-1 068 485</i>	<i>-120,4</i>

Les revenus de fonctionnement se répartissent entre les fonds de tiers et cofinancements à raison de 83 % et les émoluments d'utilisation, les recettes tirées de prestations de service et les revenus des immeubles pour les 17 % restants. Les fonds de tiers permettent à l'OFS de fournir des prestations statistiques supplémentaires ou élargies aux cantons, aux communes et à l'économie privée.

Les revenus avec incidences financières ont dépassé d'environ 1,2 million les prévisions budgétaires en raison notamment d'émoluments d'utilisation plus importants dus à l'intégration du «Legal Entity Identifier» (LEI) à l'OFS (+ 0,6 mio) et de revenus supplémentaires provenant des fonds de tiers et des cofinancements (+ 0,5 mio).

Les revenus sans incidences financières négatifs correspondent pour l'essentiel à des régularisations transitoires de prestations financées par des tiers qui ont été décalées dans le temps.

La grande différence observée par rapport à l'année précédente tant dans les revenus avec incidences financières que dans ceux sans incidences financières tient essentiellement au fait que les soldes des prestations financées par des tiers ont pour la première fois été inscrits au compte de résultats dans l'exercice 2017; ceux-ci étaient auparavant inscrits au bilan. L'abrogation de l'art. 54 de la loi sur les finances (LFC; RS 611.0) a entraîné la liquidation des postes correspondants dans le bilan. Par conséquent, les revenus bruts sont désormais inscrits au compte de résultats.

Bases légales

LF du 9.10.1992 sur la statistique fédérale (LSF; RS 431.01), art. 21. O du 25.6.2003 sur les émoluments et indemnités perçus pour les prestations de services statistiques des unités administratives de la Confédération (RS 431.09). LF du 22.7.2007 sur le recensement (RS 431.112), art. 8 et 14.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	167 651 564	178 476 100	168 405 451	-10 070 649	-5,6
<i>dont mutations de crédits</i>		6 431 900			
<i>avec incidences financières</i>	132 393 787	145 172 200	132 868 984	-12 303 216	-8,5
<i>sans incidences financières</i>	402 891	8 800	61 400	52 600	597,7
<i>Imputation des prestations</i>	34 854 886	33 295 100	35 475 067	2 179 967	6,5
Charges de personnel	104 905 959	107 135 514	105 873 867	-1 261 647	-1,2
<i>dont location de services</i>	2 583 409	1 666 700	1 425 997	-240 704	-14,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	62 669 675	71 331 786	62 406 565	-8 925 221	-12,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	29 765 021	29 936 188	30 635 783	699 595	2,3
<i>dont charges de conseil</i>	2 687 517	6 437 853	2 861 417	-3 576 436	-55,6
Charges d'amortissement	6 064	8 800	18 826	10 026	113,9
Dépenses d'investissement	69 865	-	106 192	106 192	-
Postes à plein temps (Ø)	679	697	690	-7	-1,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* ont été inférieures de 1,3 million aux prévisions budgétaires. Par rapport à 2017, la rétribution du personnel et les cotisations de l'employeur ont augmenté (+ 2,3 mio) en raison de prestations supplémentaires financées par des tiers (+ 0,8 mio), des internalisations, du pourvoi de postes vacants et de postes nouveaux (+ 1,2 mio), ainsi que de mesures salariales et de compensation du renchérissement (+ 0,3 mio). Le recours à du personnel externe, nécessaire dans le processus statistique pour assurer des pics d'activité, a été comme prévu au budget moins important, d'où une économie en location de services de 1,2 million par rapport à l'année précédente.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* ont été supérieures au montant budgété (+ 0,7 mio). Sur les 30,6 millions, 22,5 millions ont été consacrés à l'exploitation de l'infrastructure et aux applications spécialisées et 8,1 millions à des projets informatiques. Dans les conventions de prestations et les accords de niveau de service avec les prestataires internes, les charges ont été de 4,3 millions plus élevées, ce qui est lié aux travaux de réalisation dans le projet de remaniement du REE, à la gestion du cycle de vie du matériel informatique et à des coûts de stockage plus élevés pour des applications commerciales. La diminution des achats de prestations informatiques externes (- 2,9 mio) s'explique par la volonté d'être moins dépendant de l'extérieur et par l'amélioration de la capacité de réaction et de la qualité des prestations de service sollicitées en interne.

Les *charges de conseil* ont été inférieures de 3,6 millions au montant budgété, car divers projets de développement de la production statistique (par ex. développement du système de recensement de la population et du système statistique suisse) n'ont pas été réalisés ou ne l'ont été que partiellement par manque de ressources. Les charges de conseil (2,9 mio) ont notamment servi à l'avancement de diverses statistiques et de projets (par ex. Observatoire suisse de la santé, statistique des services de santé, projet Salstat et projet de recensement de la population) ainsi qu'à la réalisation du projet d'introduction de la comptabilité analytique au sein de l'OFS ou encore à la révision de l'indice des prix à la production et à l'importation.

Les *autres charges d'exploitation* ont été inférieures de 6 millions au montant inscrit au budget. Cet écart tient notamment au domaine des prestations de service externes (- 4,5 mio), constituées essentiellement de coûts d'enquête. Cette baisse est due à des volumes moins importants dans le domaine de la collecte et du traitement de données (par ex. enquête sur la population active, statistique de synthèse Mobilité et transports), dont l'ampleur varie en fonction de la périodicité des statistiques. Elle s'est traduite également par des taxes postales et frais d'envoi inférieurs. Par ailleurs, les dépenses ont diminué de 1,5 million dans le domaine des fournitures de bureau et des imprimés.

Charges d'amortissement

Les amortissements portent sur le parc de véhicules, un système d'adressage et un système de mise sous pli.

Dépenses d'investissement

Des dépenses, non prévues au budget mais nécessaires à l'exploitation, ont été consenties en 2018 pour l'acquisition d'un système de mise sous pli.

Mutations de crédits

- Reports de crédits de 3,8 millions issus de l'année précédente pour le processus de production statistique, les registres et le programme GENOVA de la Confédération
- Compensation du crédit supplémentaire I 2018 du SG-DFI à hauteur de 292 200 francs pour la centralisation de tous les moyens prévus pour le projet GENOVA
- Cessions d'un total de 2,0 millions par l'Office fédéral du personnel pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, l'intégration professionnelle, ainsi que pour les allocations familiales et l'augmentation des cotisations à la caisse de pensions
- Transferts de crédits d'un montant total de près de 1,0 million de différentes unités administratives concernant diverses statistiques (par ex. Observatoire suisse de la santé, contrat supplémentaire sedex, projet Salstat et statistique du film et du cinéma)

Remarques

Crédits d'engagement «Statistique sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2017-2024» (VO284.00), «Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2017-2023» (VO285.00), «Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2017-2022» (VO286.00), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Production statistique intégrée		GP 2: Pilotage du système et gestion d'entreprise		GP 3: Registres	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	116	112	27	29	25	27
Charges de personnel	82	79	10	13	14	14
Charges de biens et services, charges d'exploitation	35	33	17	16	11	13
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	13	12	7	7	10	12
<i>dont charges de conseil</i>	2	2	0	-	1	0
Charges d'amortissement	0	0	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	0	0	-	-	-	-
Postes à plein temps (Ø)	505	512	73	77	101	101

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2017	-	3 700 000	3 700 000
Dissolution	-	-1 100 000	-1 100 000
État au 31.12.2018	-	2 600 000	2 600 000
Demande de constitution à partir du compte 2018	-	5 473 200	5 473 200

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

Au cours de l'année 2018, des réserves affectées ont été dissoutes à hauteur de 1,1 million pour les projets Stratégie Data Innovation (- 0,4 mio), Scanning@bfs (- 0,2 mio), LC2008 (Windows Server Migration; - 0,1 mio) et développements .net (- 0,4 mio).

Demande de constitution de nouvelles réserves

Pour treize projets en cours financés par des fonds secondaires concernant notamment les domaines de la formation, de la santé, de la culture et des registres, des réserves affectées à hauteur de 4 573 200 francs sont constituées en raison de retards. Il s'agit ici d'anciens comptes de capital qui ont été dissous à fin 2017 lors de l'introduction du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale et qui ont été repris dans le budget 2018 via un report de crédit.

Des retards par rapport au calendrier prévu se sont produits pour différentes prestations de service.

Des réserves totalisant 0,3 million sont demandées pour développer et simplifier le processus de production statistique:

- Projet Processus et transformation numérique,
mise en place de processus et migrations métier requises 200 000
- Projet de mise en œuvre d'une stratégie de diffusion axée sur l'output,
mise en œuvre de la stratégie des médias sociaux 100 000

Concernant les prestations informatiques que l'OFIT ou d'autres prestataires externes n'ont pas pu fournir dans leur intégralité, des réserves affectées de 0,6 million sont demandées pour les projets suivants:

—	Projet Scanning@bfs, réattribution du scannage	200 000
—	Projet PRESTA 3, introduction retardée du projet	
	Indice des prix de l'immobilier	200 000
—	Projet NEW ISOS – GUI (statistique de l'aide sociale), retard dans l'évaluation des fournisseurs, le lancement et la spécification du projet de modernisation	200 000

CRÉDITS DE TRANSFERT ATTRIBUÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A231.0235 CONTRIBUTION À EUROSTAT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	4 777 076	5 361 900	4 775 232	-586 668 -10,9

Eurostat est l'office statistique de l'UE. Il établit entre autres des statistiques pour les États membres de l'UE. Les offices statistiques de ces derniers collectent les données nécessaires et les mettent à la disposition d'Eurostat. Eurostat joue un rôle important dans l'harmonisation des définitions et des méthodes de calcul statistiques.

La contribution obligatoire de la Confédération a été inférieure de 0,6 million en 2018, par rapport au budget, grâce à un recul des coûts totaux d'Eurostat. Le montant est déterminé en fonction des coûts totaux d'Eurostat, du nombre d'États membres de l'UE et de la quote-part de la Suisse déterminée en fonction de sa participation au programme statistique.

Bases légales

Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la coopération dans le domaine statistique (RS 0.431.026.81).

OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Développer les assurances sociales avec pour objectif de maintenir le niveau des prestations et la pérennité du financement, compte tenu de l'évolution des besoins de la société ainsi que du contexte économique général
- Soutenir les efforts entrepris pour intégrer les personnes invalides dans le monde du travail
- Favoriser pour les enfants, les jeunes, les familles et les personnes âgées un environnement stimulant et adapté à leurs besoins, et contribuer à leur protection sociale

PROJETS 2018

- Réforme Prévoyance vieillesse 2020: mise en œuvre de la deuxième série de mesures
- Loi sur les fonds de compensation: achèvement des travaux préparatoires pour la création de l'établissement compenswiss
- Réforme des prestations complémentaires: suivi des débats parlementaires
- Modernisation de la surveillance: adoption du message
- Développement continu de l'assurance-invalidité: suivi des débats parlementaires
- Programme national de lutte contre la pauvreté: communication des résultats, évaluation et conclusion du programme
- Projet informatique SNAP EESSI (échange de données avec l'UE/AELE dans le domaine des assurances sociales): rattachement des différentes branches d'assurance sociale à EESSI et réalisation de sous-projets
- Accueil extrafamilial des enfants: mise en œuvre des nouvelles aides financières destinées aux cantons et à des projets
- Protection de la jeunesse face aux médias: élaboration du projet qui sera mis en consultation
- Encouragement de l'enfance et de la jeunesse: évaluation de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des projets ont été réalisés, à l'exception de la deuxième série de mesures de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, qui n'a pas été mise en œuvre en raison du rejet du projet le 24.9.2017. Par ailleurs, les travaux relatifs à la modernisation de la surveillance ont pris un retard considérable. Après la consultation, des entretiens approfondis ont été conduits avec les acteurs impliqués en vue de garantir la viabilité du projet. Simultanément, le personnel de l'OFAS a dû être mobilisé sur des affaires plus urgentes (projet AVS 21 destiné à la consultation, projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS [RFFA]). La procédure de consultation relative à l'avant-projet de loi fédérale sur la protection des mineurs en matière de films et de jeux vidéo devrait être lancée au premier trimestre 2019. Les débats parlementaires sur la réforme des prestations complémentaires et sur l'évaluation de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse devraient également s'achever au premier trimestre 2019.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	21,5	24,4	23,2	1,7	7,9
Charges	13 787,7	14 025,7	13 965,0	177,3	1,3
Charges propres	72,0	75,4	68,7	-3,2	-4,5
Charges de transfert	13 715,7	13 950,3	13 896,2	180,6	1,3
Dépenses d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	103,1

COMMENTAIRE

Les revenus se composent, d'une part, des remboursements provenant des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les frais occasionnés à la Confédération par la surveillance et l'application de ces assurances. Ils comprennent, d'autre part, les remboursements à la Confédération de ses contributions excédentaires à l'AVS et aux allocations familiales dans l'agriculture, selon les décomptes finaux. La valeur inscrite au budget correspondait à la moyenne sur quatre ans (2014-2017). L'OFAS ne dispose en général que d'une marge de manœuvre minime, car presque toutes les dépenses de transfert sont dictées par la loi, et influencées par des facteurs économiques et démographiques. Or, 99,5 % des dépenses de l'OFAS sont des dépenses de transfert. Par rapport au compte 2017, ces dépenses ont augmenté de 1,3 %. Cette progression est déterminée au premier chef par le vieillissement démographique, qui se reflète dans l'augmentation des dépenses de l'AVS et des PC. En revanche, la contribution de la Confédération à l'AI, qui est couplée à l'évolution des produits de la TVA, est restée stable. Le recul des charges propres s'explique par le fait que divers projets n'ont pas pu être réalisés comme prévu et que, dans le même temps, peu d'amortissements ont été effectués.

GP 1: PRÉVOYANCE ET SYSTÈMES DE COMPENSATION

MANDAT DE BASE

Les systèmes de protection sociale assurent la population contre les conséquences de la vieillesse, de l'invalidité et du décès du soutien de famille, ainsi que contre la perte de gain en cas de service ou de maternité. L'OFAS prépare, à l'intention des responsables politiques, les bases de décision nécessaires pour le développement durable de ces systèmes. Il contribue au maintien de la confiance dans les assurances sociales en assumant la surveillance des caisses de compensation AVS et des offices AI. Par l'octroi de subventions aux organisations de l'aide aux invalides, il favorise l'intégration des personnes invalides. Enfin, en préparant et en mettant en œuvre les conventions de sécurité sociale, il favorise la mobilité internationale.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	14,5	18,0	17,2	-0,8	-4,6
Charges et dépenses d'investissement	47,7	50,3	44,6	-5,7	-11,3

COMMENTAIRE

71 % des charges de fonctionnement de l'OFAS concernent le groupe de prestations 1. Le budget avait été établi sur la base de l'hypothèse d'un pourcentage de 70 %. Du fait des retards pris dans des projets, les charges ont été inférieures de 5,7 millions de francs aux prévisions. Dans ce groupe de prestations, les revenus proviennent en majeure partie des remboursements des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les tâches d'application et de surveillance de l'OFAS; ils sont inférieurs de 0,8 million en raison d'une baisse des dépenses dans les domaines financés par les fonds de compensation.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Développement durable de la sécurité sociale: les bases sont élaborées en fonction des besoins			
- Écart des prévisions sur les charges de l'AVS de l'exercice budgétaire par rapport à la moyenne sur 5 ans des dépenses annuelles effectives (% , max.)	1,00	1,00	0,45
- Écart des prévisions sur les charges de l'AI de l'exercice budgétaire par rapport à la moyenne sur 5 ans des dépenses annuelles effectives (% , max.)	4,00	4,00	1,24
- Part des rentiers AI dans la population résidente permanente âgée de 18 à 64 ans (% , max.)	3,6	3,8	3,5
Aide aux invalides: l'intégration des personnes invalides est encouragée au moyen de subventions octroyées à des organisations de l'aide privée aux invalides			
- Part des contrats de 4 ans avec des org. de l'aide privée aux invalides faisant l'objet d'un contrôle sur place durant l'année (%)	26	25	25
Mobilité internationale: l'OFAS facilite la mobilité internationale par la conclusion d'accords et de conventions internationaux			
- Part des demandes de convention spéciale qui sont traitées dans le délai d'un mois (% , min.)	90	90	90
Surveillance de l'AVS, de l'AI et des PC: la surveillance de l'application des assurances sociales est assumée			
- Mise à jour annuelle de l'analyse des risques AVS/AI/PC (oui/non)	oui	oui	oui
- Conclusion de conventions d'objectifs avec les 26 offices AI (oui/non)	oui	oui	oui
- Contrôle de la mise en œuvre du thème central de l'année dans les caisses de compensation (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

GP 2: FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ

MANDAT DE BASE

Une politique cohérente de la famille, de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse, en accord avec la politique sociale, contribue de façon essentielle à la cohésion de la société en atténuant les effets des disparités sociales. L'OFAS prépare les bases de décision en la matière à l'intention du Conseil fédéral et du Parlement. Il surveille l'application des lois fédérales sur les allocations familiales et met en œuvre la législation fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse et sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Il soutient les activités menées dans ces domaines et octroie des subventions à des organisations non gouvernementales.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	–	0,6	0,6	–
Charges et dépenses d'investissement	18,6	18,8	18,6	-0,2	-1,2

COMMENTAIRE

29 % des charges de fonctionnement de l'OFAS concernent le groupe de prestations 2. Le budget avait été établi sur la base de l'hypothèse d'un pourcentage de 30 %. Des recettes non budgétées sont enregistrées.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Politique de l'enfance et de la jeunesse: des mesures ciblées favorisent le développement des enfants et des jeunes pour leur permettre d'acquérir une personnalité responsable et capable de vivre en société			
– Contrats avec des cantons pour le financement incitatif de progr. dans la politique de l'enfance et de la jeunesse (art. 26 LEEJ) (nombre)	8	12	6
– Contrats de subventionnement avec des ONG, des cantons, des communes (nombre)	45	30	36
Politique sociale: les acteurs compétents (cantons, villes, communes et organisations de la société civile) sont soutenus dans l'accomplissement de leurs tâches de lutte contre la pauvreté			
– Projets avec des partenaires extérieurs à la Confédération (nombre)	30	10	10
Politique de la famille: l'OFAS encourage les moyens de concilier famille et profession ou formation, ainsi que la compensation des charges familiales			
– Nouvelles places d'accueil subventionnées par le financement incitatif (nombre, min.)	3 136	2 800	2 796
– Contrats de subventionnement en cours avec des organisations faïtières de la politique de la famille (nombre)	5	5	5
Politique de la vieillesse: l'OFAS favorise l'organisation d'un environnement adapté aux besoins des personnes âgées, qui leur permette de mener une vie autonome tout en restant intégrées dans la société			
– Contrats de subventionnement en cours avec des org. d'aide à la vieillesse (nombre)	8	8	8
– Audits concernant les contrats de subventionnement et contrôles sur le terrain (nombre)	2	2	2

COMMENTAIRE

Les objectifs ont, pour l'essentiel, été atteints. Un écart est à signaler uniquement concernant le nombre de contrats avec des cantons dans le domaine de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Il est dû aux mesures d'économie prises par plusieurs cantons, qui ont eu des répercussions directes sur le nombre de contrats conclus avec l'OFAS. La diminution de la marge de manœuvre financière de ces cantons a réduit leurs possibilités de fournir la part d'autofinancement requise pour pouvoir bénéficier du financement incitatif de la Confédération.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Revenus / Recettes	25 352	29 554	25 672	-3 882 -13,1
Domaine propre				
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	14 585	18 038	17 830	-208 -1,2
Postes ponctuels				
E102.0107 Comm. haute surveillance Prévoyance professionnelle, émolum.	5 647	6 221	5 490	-731 -11,7
Domaine des transferts				
Remboursement de contributions et indemnités				
E130.0106 Remboursement de subventions	3 820	5 200	2 352	-2 848 -54,8
Revenus financiers				
E140.0106 Fonds pour les allocations familiales dans l'agriculture	1 300	96	-	-96 -100,0
Charges / Dépenses	13 791 482	14 030 900	13 967 428	-63 471 -0,5
Domaine propre				
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	66 309	69 115	63 188	-5 927 -8,6
<i>Compensation du supplément</i>		-129		
<i>Report de crédits</i>		31		
<i>Transfert de crédits</i>		-80		
<i>Cession</i>		888		
Crédits ponctuels				
A202.0144 Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle	5 660	6 261	5 643	-618 -9,9
<i>Cession</i>		14		
Domaine des transferts				
GP 1: Prévoyance et systèmes de compensation				
A231.0239 Prestations versées par la Confédération à l'AVS	8 457 100	8 653 000	8 631 442	-21 558 -0,2
A231.0240 Prestations versées par la Confédération à l'AI	3 598 029	3 600 797	3 600 797	0 0,0
<i>Dépassement de crédits (art. 35, let. b, LFC)</i>		2 797		
A231.0241 Prestations complémentaires à l'AVS	776 696	830 600	800 207	-30 393 -3,7
A231.0245 Prestations complémentaires à l'AI	755 092	776 000	774 548	-1 452 -0,2
<i>Supplément</i>		15 000		
A231.0248 Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI	28 800	-	-	- -
GP 2: Familles, générations et société				
A231.0242 Allocations familiales dans l'agriculture	63 800	54 796	54 700	-96 -0,2
A231.0243 Organisations familiales	2 011	1 965	1 961	-4 -0,2
A231.0244 Accueil extra-familial pour enfants	24 951	25 533	23 056	-2 477 -9,7
A231.0246 Encouragement activités extrascolaires des enfants et jeunes	10 219	10 041	10 013	-27 -0,3
A231.0247 Protection et droits de l'enfant	1 135	1 112	1 112	0 0,0
A231.0249 Financement incitatif en fav. pol. cant. enfance et jeunesse	1 307	1 631	712	-918 -56,3
A231.0367 Programme national de prévention et lutte contre la pauvreté	375	50	49	-1 -2,1

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	14 585 138	18 037 500	17 829 784	-207 716	-1,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>14 285 138</i>	<i>18 037 500</i>	<i>16 061 300</i>	<i>-1 976 200</i>	<i>-11,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>300 000</i>	<i>-</i>	<i>1 768 484</i>	<i>1 768 484</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFAS se composent essentiellement des remboursements provenant des fonds de compensation de l'AVS et de l'AI pour les frais incombant à la Confédération pour la surveillance et l'application de ces assurances. Ces remboursements portent sur les charges de personnel et de biens et services liées aux recours, sur les charges de personnel pour la surveillance de l'AVS ainsi que la surveillance et l'application de l'AI, de même que sur les charges de personnel et les charges de biens et services occasionnées par le programme de recherche sur l'AI, coûts des postes de travail liés aux tâches d'application compris. Sont également inscrits à ce poste les revenus provenant de la location de places de stationnement à des collaborateurs de l'OFAS et à des tiers.

Les recettes ont été moins élevées que prévu de 0,2 million (- 1,2 %), la baisse des remboursements dans le secteur des recours et de l'AI étant due au fait que les dépenses ont été inférieures au montant budgété. En raison d'une réévaluation de la comptabilité des investissements, un montant de 1,8 million (sans incidences financières) a été activé après coup pour le programme d'échange électronique d'informations sur la sécurité sociale (SNAP EESSI) et pour le système électronique de gestion des aides financières dans le cadre de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ).

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 95. LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20), art. 67, al. 1, let. b, et 68, al. 2.

Remarques

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

E102.0107 COMM. HAUTE SURVEILLANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE, ÉMOLUM.

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	5 647 493	6 220 600	5 490 062	-730 538	-11,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>5 789 423</i>	<i>6 220 600</i>	<i>5 603 089</i>	<i>-617 511</i>	<i>-9,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-141 930</i>	<i>-</i>	<i>-113 027</i>	<i>-113 027</i>	<i>-</i>

Les coûts de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) et de son secrétariat sont entièrement couverts par les taxes de surveillance et par des émoluments. Ils se composent des coûts générés par la surveillance du système, par la haute surveillance des autorités de surveillance, par la surveillance directe exercée sur le Fonds de garantie, l'Institution supplétive et les fondations de placement, ainsi que par l'agrément d'experts en matière de prévoyance professionnelle et par l'habilitation de gestionnaires de fortune.

Pour des raisons de technique comptable, les taxes et émoluments de la CHS PP ne sont perçus en majeure partie que l'année suivante. N'ont été perçus durant l'exercice comptable que des émoluments en cours d'année (0,2 mio) en vertu de l'art. 9 OPP 1. Les revenus doivent donc être inscrits au compte de régularisation (sans incidences financières). En 2017, les coûts de la CHS PP se sont chiffrés à environ 5,7 millions de francs, soit 0,7 million de moins que prévu. De ce fait, les taxes de surveillance ont été inférieures aux prévisions budgétaires en 2018.

Bases légales

O des 10 et 22.6.2011 sur la surveillance dans la prévoyance professionnelle (OPP 1; RS 831.435.1).

Remarques

Voir A202.0144 «Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle».

E130.0106 REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	3 819 818	5 200 000	2 351 919	-2 848 081	-54,8

Ce poste comprend les remboursements à la Confédération de ses contributions excédentaires à l'AVS et aux allocations familiales dans l'agriculture, selon les décomptes finaux. La valeur inscrite au budget correspondait à la moyenne sur quatre ans (2014-2017), qui se montait à 5,2 millions. Les décomptes effectifs de 2017 ayant entraîné un solde de 2,4 millions seulement en faveur de la Confédération, le remboursement de subventions excédentaires inscrit à ce poste est inférieur de 2,8 millions (- 54,8 %) au montant budgété.

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2. LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.7), art. 18 à 21.

E140.0106 FONDS POUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 300 000	96 000	-	-96 000	-100,0

Le fonds «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne» a été constitué lors de l'adoption de la LFA en 1952. Le capital du fonds de 32,4 millions doit être rémunéré par la Confédération. Les moyens sont inscrits à ce poste et crédités au fonds affecté «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne». Ils servent à diminuer les contributions des cantons.

Jusqu'en 2017, le taux d'intérêt était fixé par la loi à 4 %. Avec le programme de stabilisation 2017-2019, les bases légales ont été adaptées. Le fonds est désormais rémunéré selon les conditions usuelles du marché. Ainsi, l'Administration fédérale des finances fixe chaque année le taux d'intérêt en tenant compte de l'état du marché ainsi que de la nature et de la durée des avoirs.

Sur la base du rendement des obligations de la Confédération à sept ans, le budget avait été établi selon l'hypothèse d'un taux d'intérêt déterminant de 0,3 %. Ce taux s'est toutefois avéré nul en 2018, ce qui a entraîné une diminution des recettes d'un montant de 96 000 francs (- 100 %).

Bases légales

LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.7), art. 20 et 21.

Remarques

Recettes destinées au financement spécial «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne», voir tome 1, ch. B 82/34.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	66 308 880	69 115 200	63 187 725	-5 927 475	-8,6
<i>dont mutations de crédits</i>		710 500			
<i>avec incidences financières</i>	52 477 784	56 476 300	51 872 717	-4 603 583	-8,2
<i>sans incidences financières</i>	6 706 562	5 300 000	3 831 707	-1 468 293	-27,7
<i>Imputation des prestations</i>	7 124 535	7 338 900	7 483 301	144 401	2,0
Charges de personnel	45 822 976	47 545 600	45 731 505	-1 814 095	-3,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	13 935 641	16 269 600	13 680 120	-2 589 480	-15,9
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	4 663 701	6 411 100	5 171 233	-1 239 867	-19,3
<i>dont charges de conseil</i>	4 267 463	4 961 400	3 776 374	-1 185 026	-23,9
Charges d'amortissement	6 543 807	5 300 000	3 762 986	-1 537 014	-29,0
Dépenses d'investissement	6 457	-	13 113	13 113	-
Postes à plein temps (Ø)	255	262	255	-7	-2,7

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* sont inférieures d'environ 1,8 million de francs (- 3,8 %) au montant budgété. Cela tient, d'une part, au fait que des mesures ont déjà été lancées en vue de la suppression de postes à durée limitée à partir de 2019. Le financement du personnel travaillant pour le Programme contre la pauvreté (380 000 fr.), pour le financement incitatif de l'accueil extrafamilial (520 000 fr.) et pour le projet Prévoyance vieillesse 2020 (340 000 fr.) est en effet arrivé à son terme à fin 2018. Le solde de crédit s'explique, d'autre part, par une diminution des besoins en personnel de 0,4 million dans le domaine du recours, besoins qui sont financés par les fonds de compensation de l'AVS et de l'AI. De plus, environ 0,1 million a été économisé car un poste n'a longtemps pas pu être pourvu dans le domaine informatique. L'effectif du personnel reste inchangé par rapport au compte 2017.

La valeur comptabilisée à titre de provisions s'est accrue de 68 721 francs (+ 3,5 %) en raison des provisions constituées pour les soldes de vacances ou d'heures supplémentaires et pour les autres soldes horaires positifs du personnel. Cette constitution de provisions s'explique, d'une part, par une augmentation de la charge de travail de l'office qui a coïncidé avec une stagnation du nombre d'équivalents plein temps. D'autre part, les jours fériés sont tombés de manière si favorable en 2018 que les collaborateurs ont dû prendre moins de jours de congé pour en faire des semaines de vacances entières. Au 31.12.2018, les provisions de l'OFAS pour soldes horaires positifs s'élevaient à 2 005 103 francs au total, soit 11,2 jours par équivalent plein temps.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures d'environ 1,2 million de francs (- 19,3 %) au montant budgété. Cela tient au retard pris dans les travaux de remplacement du programme de gestion des cas de recours «Regress», dans le développement du système «FiVer» de traitement des demandes d'aides financières en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ) et dans le remplacement d'applications spécialisées, ainsi qu'à des coûts moindres dans le recours à des prestations internes.

Les *charges de conseil* ont atteint 1,2 million (- 23,9 %) de moins que le montant budgété. Plusieurs projets prévus n'ont pas pu être réalisés, ou ne l'ont été que partiellement, en raison de changements de priorités ou de retards pris par des services externes. De ce fait, des retards ont aussi été enregistrés dans les projets de l'AI, en particulier dans les projets de recherche.

En ce qui concerne les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation*, 3 millions (sans changement) ont été affectés à la location de locaux (imputation des prestations) et 1,8 million (contre 1,9 dans le budget) aux autres charges d'exploitation (notamment frais, fournitures de bureau et prestations de service externes, par ex. traductions).

Charges d'amortissement

En lien avec l'introduction en 2016 de la comptabilité des investissements, l'office a réévalué ses propres développements informatiques et effectué des amortissements de 3,8 millions sur le patrimoine administratif. Le montant des amortissements, sensiblement plus bas que prévu (- 1,5 mio), s'explique par le fait que deux placements initialement activés (système de gestion des adresses «Contact Management BSV» et application GEVER «Fabasoft») ont été retirés des actifs immobilisés à fin 2017 et que les amortissements correspondants initialement prévus ne sont donc pas réalisés.

Mutations de crédits

- Cession de 888 100 francs par l'Office fédéral du personnel pour la compensation des structures d'âge, pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et des coûts de garde des enfants
- Transfert de crédit de 40 000 francs au SG-DFI pour le cofinancement de l'année présidentielle (frais effectifs)
- Report de crédit de 31 400 francs en lien avec le transfert de crédit au SG-DFI à hauteur de 129 000 francs pour le financement d'Acta Nova (informatique)
- Transfert de crédit de 40 000 francs (recherche sur mandat) à l'Office fédéral de la statistique pour le projet «PIAAC» (Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes)

Remarques

Les fonds de compensation de l'AVS et de l'AI remboursent à la Confédération 26,9 % (12,3 mio) des charges de personnel de l'OFAS (70,6 EPT), ainsi que 23,4 % (3,2 mio) des charges de biens et services et des charges d'exploitation de l'office (coût des postes de travail inclus). Les dépenses indiquées sont inférieures de 2,0 millions par rapport au budget 2018 (voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement»).

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Prévoyance et systèmes de compensation		GP 2: Familles, générations et société	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	48	45	19	19
Charges de personnel	35	33	11	12
Charges de biens et services, charges d'exploitation	9	9	5	5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	3	3	1	2
<i>dont charges de conseil</i>	2	2	2	1
Charges d'amortissement	4	2	3	2
Dépenses d'investissement	0	0	0	-
Postes à plein temps (Ø)	189	188	66	67

A202.0144 COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	5 659 590	6 260 800	5 643 028	-617 772	-9,9
<i>dont mutations de crédits</i>		13 500			
avec incidences financières	5 323 333	5 936 600	5 318 868	-617 732	-10,4
sans incidences financières	12 097	-	-	-	-
Imputation des prestations	324 160	324 200	324 160	-40	0,0
Charges de personnel	4 475 498	4 547 600	4 366 041	-181 559	-4,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 184 092	1 713 200	1 276 987	-436 213	-25,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	25 260	25 300	25 260	-40	-0,2
<i>dont charges de conseil</i>	778 823	1 135 600	871 645	-263 955	-23,2
Postes à plein temps (Ø)	19	19	19	0	0,0

La surveillance des institutions de la prévoyance professionnelle relève de la compétence des cantons. La haute surveillance exercée sur les autorités de surveillance cantonales et la surveillance directe sur le Fonds de garantie, l'Institution supplétive et les fondations de placement sont assurées par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), dont les charges de fonctionnement sont financées par le présent crédit ponctuel.

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* sont inférieures d'environ 180 000 francs au montant budgété. L'effectif de l'office reste inchangé (19 EPT) par rapport à l'exercice précédent. L'OFAS fournit à la CHS PP des prestations transversales. Les charges de personnel qui y sont liées (env. 3 EPT) sont couvertes par la CHS PP; les postes sont toutefois compris dans le personnel de l'OFAS (voir A200.0001 «Charges de fonctionnement [enveloppe budgétaire]»).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges informatiques* de la CHS PP comprennent les coûts d'exploitation du logiciel de gestion des affaires Fabasoft par le fournisseur de prestations ISCeco. Les *charges de conseil* ont atteint 0,3 million de moins que le montant budgété. En ce qui concerne les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation*, le montant affecté à la location de locaux est resté inchangé à 0,3 million. De plus, des postes comme les prestations de service externes et les frais ont été au total inférieurs de 0,1 million au montant budgété.

Mutations de crédits

- Cession de 13 500 francs par l'Office fédéral du personnel pour l'augmentation des coûts de garde des enfants

Bases légales

LF du 25.6.1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP; RS 831.40), art. 64 à 64c.

Remarques

Toutes les dépenses de la CHS PP sont couvertes par des taxes et émoluments (voir E102.0107 «Commission de haute surveillance Prévoyance professionnelle, émoluments»).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	3 200 000	3 200 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

L'OFAS n'avait pas de réserves.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison d'une redéfinition des priorités et de retards dans divers projets, des réserves affectées doivent être constituées à hauteur de 3,2 millions de francs. Sont concernés les projets suivants:

- Projet «FiVer» 1 700 000 francs

Le système électronique de gestion des aides financières FiVer sert à la mise en œuvre de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ). Sa refonte a été repoussée en raison du temps pris par la procédure d'adjudication de l'OMC.

- Nouveau projet «eRegress» 1 200 000 francs

eRegress est une application spécialisée permettant de gérer les cas de recours et la transmission des prétentions récursoires. La version actuelle est utilisée par quatre services de recours cantonaux, par le service des finances de la CdC et par l'OFAS. La nouvelle version devait prendre la relève au second semestre 2018 et doit être introduite dans les cinq autres services de recours d'ici à 2021. Le nouveau projet «eRegress» a pris du retard du fait des importants travaux préparatoires que l'OFIT doit réaliser et du délai de l'appel d'offres OMC.

- Nouveaux projets internes relatifs à «Acta Nova» 300 000 francs

«Acta Nova» doit permettre d'opérer des processus propres à l'office qui étaient jusqu'à présent réalisés en dehors du standard de la Confédération (GEVER). En raison d'un retard dans la mise en place du nouveau standard GEVER, les projets internes correspondants démarreront également plus tard.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: PRÉVOYANCE ET SYSTÈMES DE COMPENSATION**A231.0239 PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CONFÉDÉRATION À L'AVS**

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	8 457 100 000	8 653 000 000	8 631 441 827	-21 558 173	-0,2

Selon les calculs provisoires, les dépenses de l'AVS ont été de 44,1 milliards en 2018. La Confédération assume 19,55 % de ces dépenses. 99 % des dépenses de l'AVS concernent les rentes et les allocations pour impotent. L'évolution de ces dépenses dépend de l'évolution démographique, de l'adaptation des rentes à l'évolution des salaires et des prix, ainsi que d'éventuelles modifications du système liées à des décisions du législateur.

En 2018, la contribution de la Confédération à l'AVS a progressé de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Étant donné que les rentes n'ont pas été adaptées à l'évolution des salaires et des prix, l'augmentation de cette contribution s'explique par l'évolution démographique (augmentation de l'effectif des rentiers). Par rapport au budget, il reste un solde de crédit de 21,6 millions, soit 0,2 %.

En 2018, l'OFAS a versé des subventions aux organisations de l'aide privée à la vieillesse, en vertu de l'art. 101^{bis} LAVS. Le budget 2018 prévoyait un montant de 90,96 millions. À la suite d'une réduction des subventions octroyées à une organisation, un montant de 0,45 million n'a pas été utilisé. Ces subventions et aides financières sont versées par le Fonds de compensation de l'AVS et ne figurent donc pas séparément dans le budget de la Confédération. De plus amples informations seront publiées dans le rapport annuel «Assurances sociales 2018» établi en vertu de l'art. 76 LPGa.

Bases légales

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0240 PRESTATIONS VERSÉES PAR LA CONFÉDÉRATION À L'AI

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	3 598 029 109	3 600 797 211	3 600 797 211	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>2 797 211</i>			

Depuis 2014, la contribution de la Confédération à l'AI est couplée à l'évolution des produits de la TVA (l'évolution des salaires et des prix est également prise en compte par l'application d'un facteur d'escompte), et non plus aux dépenses de l'assurance, ce qui a pour effet que les économies réalisées par l'AI servent intégralement à la stabilisation financière de l'assurance et n'ont plus d'impact sur le montant de la contribution fédérale.

Le programme de stabilisation 2017-2019 est entré en vigueur en 2018. La contribution de la Confédération a ainsi diminué de 1,6 %. Il en a résulté une croissance modeste de 0,1 % (2,8 mio) en comparaison avec l'année précédente. Par rapport au budget 2018, on note un dépassement de crédit de 2,8 millions (0,08 %), qui tient à la croissance légèrement plus forte des recettes de la TVA. Selon des estimations provisoires, en 2018, la contribution de la Confédération a permis à l'AI de couvrir environ 39 % (9,3 mrd) de ses dépenses totales.

En 2018, l'OFAS a versé 145 millions de francs de subventions aux organisations de l'aide privée aux invalides, en vertu des art. 74 et 75 LAI. Le budget 2018 prévoyait un montant de 143 millions. Les fonds propres des organisations ont été davantage pris en compte. La différence de 2 millions s'explique par la légère sous-estimation des conséquences de ce calcul dans le budget. Ces subventions sont financées par le Fonds de compensation de l'AI; elles sont imputées au compte d'exploitation du Fonds de compensation de l'AI et ne figurent pas séparément dans le budget de la Confédération. De plus amples informations seront publiées dans le rapport annuel «Assurances sociales 2018» établi en vertu de l'art. 76 LPGA.

Bases légales

LF du 19.6.1959 sur l'assurance-invalidité (LAI; RS 831.20), art. 74, 75 et 78.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0241 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AVS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	776 695 618	830 600 000	800 207 158	-30 392 842	-3,7

La Confédération alloue des subventions aux cantons pour leurs dépenses au titre des prestations complémentaires (PC) à l'AVS. Elle participe aux PC annuelles, mais non au remboursement des frais de maladie et d'invalidité. De plus, au niveau des PC annuelles, elle contribue uniquement à la couverture des besoins vitaux et non au remboursement des frais supplémentaires engendrés par un séjour en home. Elle assume 5/8 de la couverture des besoins vitaux. La part de la Confédération aux PC annuelles dépend des paiements effectifs effectués en décembre de l'année précédente par les cantons pour la couverture des besoins vitaux et pour les frais supplémentaires engendrés par un séjour en home. La Confédération participe en outre aux coûts administratifs des cantons induits par la fixation et le versement des PC annuelles, au moyen d'un forfait par cas. Les coûts au cours de l'exercice se répartissent comme suit:

— PC à l'AVS	776 847 483
— Cantons (coûts administratifs)	23 359 675

Le solde de crédit est de 30,4 millions pour la contribution de la Confédération aux PC à l'AVS. Les décomptes des cantons indiquent une progression de 3,1 % en comparaison de l'année précédente. Un registre des PC est en cours d'élaboration. C'est seulement une fois celui-ci en service qu'il sera possible de déterminer quelle part de cette hausse est due à l'évolution démographique et quelle part est imputable à celle du montant des PC allouées.

La contribution de la Confédération aux coûts administratifs des cantons a augmenté de 1,3 % par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du nombre de cas en 2017.

Bases légales

LF du 6.10.2006 sur les prestations complémentaires (LPC; RS 831.30), art. 13 et 24.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0245 PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'AI

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	755 092 105	776 000 000	774 548 306	-1 451 694 -0,2
dont mutations de crédits		15 000 000		

La contribution de la Confédération aux prestations complémentaires (PC) à l'AI suit les mêmes principes que la contribution fédérale aux PC à l'AVS. En outre, la Confédération participe aux coûts administratifs des cantons en versant un forfait par cas. Les coûts au cours de l'exercice se répartissent comme suit:

— PC à l'AI	761 126 951
— Cantons (coûts administratifs)	13 421 355

Un solde de crédit de 1,5 million – compte tenu d'un crédit supplémentaire de 15 millions (AF du 3.12.2018) – est à noter pour la contribution de la Confédération aux PC. Les décomptes des cantons indiquent une progression de 2,6 % en comparaison de l'année précédente. Un registre des PC est en cours d'élaboration. C'est seulement une fois celui-ci en service qu'il sera possible de déterminer quelle part de cette hausse est due à l'évolution démographique et quelle part est imputable à celle du montant des PC allouées.

La contribution de la Confédération aux coûts administratifs des cantons a augmenté de 0,6 % par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du nombre de cas en 2017.

Bases légales

LF du 6.10.2006 sur les prestations complémentaires (LPC; RS 831.30), art. 13 et 24.

Remarques

Dépenses partiellement financées au moyen du financement spécial «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité», voir tome 1, ch. B 82/34.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: FAMILLES, GÉNÉRATIONS ET SOCIÉTÉ**A231.0242 ALLOCATIONS FAMILIALES DANS L'AGRICULTURE**

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	63 800 000	54 796 000	54 700 000	-96 000 -0,2

En vertu de la LFA, des allocations familiales sont versées aux agriculteurs et aux travailleurs agricoles. Les montants des allocations prévues par la LFA correspondent aux montants minimaux prescrits dans la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam; RS 836.2), à savoir 200 francs par mois pour l'allocation pour enfant et 250 francs pour l'allocation de formation. En région de montagne, ces montants sont majorés de 20 francs. De plus, une allocation de ménage de 100 francs par mois est versée aux travailleurs agricoles. Pour le financement des allocations familiales octroyées aux travailleurs agricoles, les employeurs agricoles paient une contribution égale à 2 % des salaires en nature et en espèces versés à leur personnel lorsqu'une cotisation AVS est due sur ces salaires. Le solde et les dépenses résultant du versement d'allocations familiales aux agriculteurs indépendants sont assumés à raison de deux tiers par la Confédération et d'un tiers par les cantons. En outre, les produits du fonds pour les allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne sont utilisés pour diminuer les contributions des cantons.

— Part de la Confédération aux allocations familiales dans l'agriculture	54 700 000
— Revenus des intérêts du Fonds des allocations familiales pour les cantons	0

Les charges ont été inférieures de 0,2 % au montant budgété. Le solde de crédit provient du fait que le taux d'intérêt applicable au fonds affecté «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne» était nul en 2018, et non de 0,3 %, comme prévu par le budget. Aucune recette n'a ainsi pu être créditée au fonds. Par conséquent, aucune ressource n'a été utilisée

pour diminuer les contributions des cantons. En revanche, la part de la Confédération aux allocations familiales dans l'agriculture correspondait à la valeur budgétée.

Bases légales

LF du 20.6.1952 sur les allocations familiales dans l'agriculture (LFA; RS 836.7), art. 18 à 21.

Remarques

Dépenses partiellement imputées au financement spécial «Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne», voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0243 ORGANISATIONS FAMILIALES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 010 700	1 964 700	1 960 700	-4 000	-0,2

La Confédération soutient les organisations familiales actives à l'échelle du pays ou d'une région linguistique au moyen d'aides financières dans le domaine du conseil aux parents et de la formation des parents, ainsi que dans celui de l'accueil extrafamilial pour enfants. Elle conclut avec les organisations familiales qu'elle soutient des contrats portant sur l'octroi d'aides financières. Le crédit a été presque entièrement utilisé.

Bases légales

Cst. du 18.4.1999 (RS 107), art. 116, al. 1.

A231.0244 ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL POUR ENFANTS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	24 950 515	25 532 600	23 055 529	-2 477 071	-9,7

Les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants sont allouées dans le cadre d'un programme d'impulsion, limité dans le temps et destiné à encourager la création de places supplémentaires pour l'accueil de jour des enfants afin d'aider les parents à mieux concilier famille et travail. Le financement est assuré par des crédits d'engagement de quatre ans. Le troisième crédit d'engagement (120 mio) a expiré fin janvier 2015. Depuis février 2015, les montants sont engagés dans le cadre du quatrième crédit (120 mio), qui expire fin janvier 2019. Les aides financières sont destinées aux structures d'accueil collectif de jour (crèches principalement) et aux structures d'accueil parascolaire (accueils extrascolaires, écoles à horaire continu et cantines). Au total, 3303 demandes ont reçu une réponse positive depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a seize ans, le 1.2.2003. La Confédération a soutenu ainsi la création d'environ 60 000 places d'accueil (état au 31.12.2018). Des engagements ont été contractés à cet effet pour 372,7 millions de francs (hors frais d'application).

Les aides financières sont réparties sur deux ou trois ans; elles sont versées au terme de l'année de contribution en fonction du nombre de places réellement occupées. Durant l'exercice comptable, les sommes ainsi versées ont été inférieures de 9,7 % au montant budgété. Cela s'explique par l'introduction, au 1.2.2017, d'un ordre de priorité en vertu duquel de nombreuses demandes ont dû être placées sur liste d'attente et n'ont pu être traitées qu'avec un grand retard, voire n'ont pas encore pu être traitées. Les montants prévus au budget pour ces demandes n'ont donc pas été versés.

Deux nouveaux types d'aides financières, également limitées dans le temps, ont été introduits au 1.7.2018. Ces aides visent à abaisser les frais de garde à la charge des parents et à mieux adapter l'offre d'accueil aux besoins de ces derniers. Étant donné qu'aucune demande n'a encore pu être acceptée définitivement, le montant budgété à cet effet (0,4 mio) n'a lui non plus pas encore été versé.

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (RS 867), art. 1.

Remarques

Crédits d'engagement «Accueil extra-familial pour enfants» (V0034.02, voir tome 1, ch. C 11, et V0034.03, voir tome 1, ch. C 12).

A231.0246 ENCOURAGEMENT ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES DES ENFANTS ET JEUNES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	10 218 590	10 040 500	10 013 349	-27 151	-0,3

En vertu de la LEEJ, la Confédération peut allouer des aides financières à des organismes privés, ainsi qu'aux cantons et aux communes. Ces aides soutiennent des organismes responsables et des projets présentant un intérêt national qui permettent aux enfants et aux jeunes de développer leur personnalité et d'assumer des responsabilités d'ordre politique et social, par des activités extrascolaires associatives et dans le contexte de l'animation en milieu ouvert. Le crédit a été presque entièrement utilisé.

Bases légales

LF du 30.9.2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.7), art. 6 à 11.

A231.0247 PROTECTION ET DROITS DE L'ENFANT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 134 900	1 112 200	1 112 200	0	0,0

Les moyens de ce crédit financent deux types d'activités. Premièrement, la Confédération s'engage dans la prévention de la maltraitance des enfants: elle soutient des organisations actives à l'échelle nationale, comme Pro Juventute et la permanence téléphonique 147. Deuxièmement, l'OFAS est chargé de faire avancer la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse en 1997. Les ressources engagées à cette fin sont destinées à financer des campagnes d'information, ainsi qu'à encourager et à appliquer concrètement les droits de l'enfant en Suisse, par exemple via le financement d'un contrat de prestations avec le Réseau suisse des droits de l'enfant. Le crédit a été entièrement utilisé.

Bases légales

Convention du 20.11.1989 relative aux droits de l'enfant (RS 0.107). O du 11.6.2010 sur des mesures de protection des enfants et des jeunes et sur le renforcement des droits de l'enfant (RS 311.039.1).

A231.0249 FINANCEMENT INCITATIF EN FAV. POL. CANT. ENFANCE ET JEUNESSE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	1 307 365	1 630 500	712 375	-918 125	-56,3
avec incidences financières	1 235 000	1 630 500	962 375	-668 125	-41,0
sans incidences financières	72 365	-	-250 000	-250 000	-

En vertu de l'art. 26 LEEJ, la Confédération peut, jusqu'en 2022, allouer aux cantons des aides financières pour des programmes visant à constituer et à développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse.

En 2018, six cantons ont bénéficié d'une aide financière. En vertu de la clause des 50 %, la Confédération participe au maximum pour moitié au financement des coûts imputables. Si les coûts dans un canton n'atteignent pas le plafond des dépenses, la Confédération adapte sa contribution à la baisse. En vertu du droit en vigueur, les fonds ainsi libérés ne peuvent pas être attribués à un autre canton. En revanche, si, l'année suivante, le canton réalise des mesures supplémentaires fondées sur le contrat de prestations et les finance pour moitié, la Confédération peut utiliser le solde de l'année précédente pour participer au financement. Les dépenses doivent donc être inscrites au compte de régularisation. Avec les mesures d'économies des cantons, moins de quatre contrats par an (nombre maximal possible) sont conclus depuis 2017 avec des cantons. Il en a résulté un solde de crédit de 918 125 francs.

Bases légales

LF du 30.9.2011 sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.7), art. 26.

A231.0367 PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	375 000	50 000	48 975	-1 025	-2,1

Le Conseil fédéral a décidé, par son arrêté du 15.5.2013, de mettre en œuvre de 2014 à 2018 un programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté. L'encouragement de projets concrets et de manifestations organisées par des tiers s'est fait en 2018 comme prévu et le crédit a été presque entièrement utilisé (solde de 1025 francs du fait qu'une manifestation soutenue a coûté moins que prévu).

Bases légales

ACF du 15.5.2013 sur le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES AFFAIRES VÉTÉRIAIRES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement de la préparation aux situations de crise, prévention et détection précoce dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé animale
- Progrès dans l'exécution grâce à la formation et à l'information pertinentes des milieux concernés
- Consolidation de la collaboration avec les cantons et poursuite de l'harmonisation de l'exécution
- Procédures d'autorisation et de contrôle efficaces et conformes aux besoins des clients
- Intensification de la coopération avec les organisations internationales et négociation de garanties comme conditions pour l'exportation

PROJETS 2018

- Mise en œuvre de la législation révisée sur les denrées alimentaires: information et formation
- Révision de la loi sur les épizooties: fin de la consultation
- Nouvelle conception de la gestion des crises à l'OSAV: validation des processus au moyen d'exercices de simulation de crise
- Stratégie Antibiorésistance: développement et lancement du système d'information sur la consommation d'antibiotiques
- Cyberadministration: renouvellement du système e-tv permettant de traiter efficacement les autorisations de pratiquer des expériences sur les animaux

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont pu être atteintes comme prévu.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	8,4	8,1	8,5	0,2	2,2
Charges	72,3	76,7	72,9	0,6	0,8
Charges propres	64,4	67,9	64,5	0,2	0,2
Charges de transfert	7,9	8,8	8,4	0,4	5,6
Dépenses d'investissement	0,7	2,7	2,8	2,1	295,1

COMMENTAIRE

Les revenus ont augmenté de quelque 0,2 million par rapport au compte de l'année précédente. Cet écart s'explique notamment par l'augmentation du nombre de permis d'exportation CITES, d'où une hausse des émoluments perçus par l'OSAV.

Dans le domaine propre, les dépenses ont augmenté d'environ 0,2 million par rapport au compte 2017. C'est surtout dans la recherche sur mandat et dans les charges de biens et services liées à l'informatique que les coûts ont été plus élevés. En revanche, on note une diminution des dépenses par rapport au compte précédent pour les charges d'exploitation distinctes, qui compense en grande partie l'augmentation mentionnée.

Les dépenses de transfert ont augmenté de quelque 0,4 million par rapport au compte 2017, une différence qui découle de l'augmentation de près de 0,5 million des contributions à la recherche. En 2017, le transfert prévu des tâches de la Fondation Recherches 3R au Centre de compétence suisse 3RCC n'avait pas encore eu lieu, ce qui a entraîné des économies assez importantes sur les contributions à la recherche lors de l'année de transition.

Les dépenses d'investissement ont augmenté d'environ 2,1 millions par rapport au compte 2017. Cette forte hausse s'explique par le développement interne du logiciel destiné au système d'information sur la consommation d'antibiotiques, par la mise en place du nouveau système d'information sur la gestion des expérimentations animales (e-expérimentation animale) et par le renouvellement des applications informatiques nécessaires à l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

GP 1: SÉCURITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES, NUTRITION, SANTÉ ANIMALE, PROTECTION DES ANIMAUX ET CONSERVATION DES ESPÈCES DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL

MANDAT DE BASE

L'OSAV crée les conditions permettant de garantir un niveau élevé de sécurité alimentaire et de protéger les consommateurs contre la tromperie. Il promeut une alimentation saine au sein de la population. Il veille à ce que la protection des animaux et la santé animale soient bonnes et surveille les échanges transfrontaliers d'animaux et de denrées alimentaires. L'office fait en sorte que les animaux soient indemnes d'épizooties, surtout de celles qui peuvent mettre en danger la santé de l'homme. Il est favorable à l'ouverture des marchés d'exportation pour les animaux et les denrées alimentaires, et représente la Suisse dans les organes internationaux. Enfin, il contrôle le commerce des espèces protégées (CITES).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	8,4	8,1	8,5	0,4	5,3
Charges et dépenses d'investissement	65,1	70,6	67,4	-3,2	-4,6

COMMENTAIRES

Les revenus ont dépassé le budget, notamment en raison de compensations cantonales plus élevées et de l'augmentation des émoluments CITES. La baisse des dépenses d'environ 3,2 millions par rapport au budget est surtout imputable au domaine informatique et aux charges d'exploitation distinctes.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Préparation aux situations de crise et détection précoce: La détection précoce est établie et les dispositifs de maîtrise des crises sont éprouvés et optimisés			
– Pourcentage de cantons participant aux formations destinées aux organes d'exécution (% min.)	90	77	86
– Bulletins 'Radar' consacrés à la santé animale publiés (nombre min.)	11	12	12
Exécution par les cantons: La collaboration avec les cantons est renforcée afin d'améliorer et d'harmoniser l'exécution			
– Conférences organisées avec les cantons (nombre min.)	6	6	5
– Cours organisés pour la formation qualifiante des organes d'exécution (jours-personnes)	1 927	1 000	1 445
– Participants des organes d'exécution aux plateformes pour harmoniser la protection des animaux (nombre min.)	–	65	65
Collaboration internationale: Les intérêts de la Suisse sont défendus dans les organisations internationales et les efforts des entreprises pour exporter sont soutenus			
– Nouveaux certificats négociés / certificats existants adaptés pour permettre des exportations vers les pays tiers (nombre min.)	15	12	13
Information de la population: Des formations et des informations adaptées aux publics-cibles sont proposées			
– Tous les publics-cibles sont informés par des newsletters (nombre min.)	99	100	79
– Utilisation d'Internet: visiteurs par mois (nombre pages)	153 353	140 000	200 553
Sécurité des denrées alimentaires et santé animale: La qualité est garantie à un haut niveau			
– Foyers d'épizooties annoncés à l'Organisation mondiale de la santé animale OIE sous la forme de messages immédiats (nombre max.)	6	2	–
– Cas de maladies provoqués par des <i>Campylobacter</i> (nombre max.)	6 864	7 400	7 703
– Échantillons positifs dans les programmes nationaux de détection des résidus dans les aliments (% max.)	0,4	0,6	0,1
Autorisations et contrôles: Les autorisations et les contrôles sont réalisés efficacement et conformément aux besoins des clients			
– Lots provenant de pays tiers ayant fait l'objet d'une contestation à la frontière (nombre min.)	–	220	281

COMMENTAIRES

L'année 2018 s'est caractérisée par une collaboration intensive avec les cantons dans les domaines de la mise en œuvre de la législation alimentaire, de la protection animale et de la détection précoce. Les objectifs ont, pour la plupart, été atteints. On note des écarts importants dans les secteurs suivants:

Information de la population: le nombre de newsletters envoyées a été bien moins important que prévu. L'OSAV estime plus pertinent de faire parvenir les informations aux parties prenantes moins souvent, mais sous forme agrégée. Le site internet a été entièrement remanié et transféré vers un nouveau système. De ce fait, les chiffres de 2018 sont nettement supérieurs aux objectifs et ne peuvent être comparés à ceux des années précédentes.

Sécurité des denrées alimentaires: la longue période de beau temps en été – et donc la longue saison de grillades – a entraîné plus d'infections dues aux bactéries *Campylobacter* que prévu.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs.	en %
Revenus / Recettes	8 384	8 105	8 536	431	5,3
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	8 384	8 105	8 536	431	5,3
Charges / Dépenses	73 054	79 372	75 724	-3 648	-4,6
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	65 133	70 569	67 357	-3 212	-4,6
<i>Compensation du supplément</i>		-596			
<i>Report de crédits</i>		306			
<i>Transfert de crédits</i>		268			
<i>Cession</i>		1 356			
Domaine des transferts					
<i>GP 1: Sécurité alimentaire, nutrition, santé animale, protection des animaux et conservation des espèces dans le commerce international</i>					
A231.0252 Contributions à la recherche	123	634	608	-26	-4,1
A231.0253 Contributions à des institutions internationales	485	537	522	-14	-2,7
A231.0254 Contributions aux services sanitaires pour animaux	1 504	1 474	1 457	-16	-1,1
A231.0255 Assurance de la qualité du lait	2 664	3 046	2 746	-300	-9,8
A231.0256 Surveillance des épizooties	2 905	2 872	2 872	0	0,0
A231.0257 Contribution à la sécurité alimentaire	241	241	162	-79	-32,7

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total	8 384 446	8 105 000	8 535 543	430 543 5,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>8 352 128</i>	<i>8 105 000</i>	<i>8 373 011</i>	<i>268 011 3,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>32 318</i>	<i>-</i>	<i>162 532</i>	<i>162 532 -</i>

Les recettes inscrites dans les revenus de fonctionnement peuvent être classées dans deux catégories. La première est constituée des recettes les plus importantes, qui proviennent des émoluments, en l'occurrence quelque 7,7 millions, perçus dans les domaines suivants:

- autorisations des systèmes de stabulation et des équipements d'étables
- délivrance des permis d'exportation CITES
- émoluments perçus pour le contrôle des importations en provenance des pays tiers aux aéroports de Genève et de Zurich
- importations de spécimens d'espèces protégées en provenance de l'UE et des pays tiers
- contrôles de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés
- décisions émises dans le cadre de procédures administratives
- droits de licence pour les applications Asan et e-tiersversuche

La seconde catégorie de revenus est représentée par les compensations, qui s'élèvent à environ 0,6 million. Il s'agit de remboursements de coûts et de contributions des cantons à la mise en œuvre de l'ordonnance sur les formations.

La hausse des recettes avec incidences financières, de quelque 0,3 million par rapport au budget 2018, est due essentiellement aux revenus supplémentaires dues aux rétributions des cantons et aux émoluments CITES.

Bases légales

O du 30.10.1985 sur les émoluments de l'OSAV (OEml-OSAV; RS 916.472). O du 6.6.2014 concernant les systèmes d'information du service vétérinaire public (OSIVét; RS 916.408). O du 16.11.2011 concernant la formation de base, la formation qualifiante et la formation continue des personnes travaillant dans le secteur vétérinaire public (RS 916.402). O du 20.4.16 sur le contrôle de l'origine licite des produits de la pêche maritime importés (RS 453.2). O du 16.12.2016 sur l'exécution de la législation sur les denrées alimentaires (RS 817.042).

Remarques

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	65 132 608	70 569 100	67 356 691	-3 212 409	-4,6
<i>dont mutations de crédits</i>		1 333 100			
<i>avec incidences financières</i>	53 332 921	59 108 700	55 889 192	-3 219 508	-5,4
<i>sans incidences financières</i>	1 953 108	1 750 000	1 717 524	-32 476	-1,9
<i>Imputation des prestations</i>	9 846 579	9 710 400	9 749 974	39 574	0,4
Charges de personnel	35 389 662	35 992 400	35 416 400	-576 000	-1,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	27 078 828	30 132 700	27 434 915	-2 697 785	-9,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	6 927 127	8 607 200	7 349 994	-1 257 206	-14,6
<i>dont charges de conseil</i>	4 187 477	3 983 100	4 649 593	666 493	16,7
Charges d'amortissement	1 953 108	1 750 000	1 696 086	-53 914	-3,1
Dépenses d'investissement	711 010	2 694 000	2 809 289	115 289	4,3
Postes à plein temps (Ø)	208	204	204	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel ont été inférieures de quelque 0,6 million de francs, soit 1,6 %, au montant inscrit au budget 2018. Cet écart est dû au respect du délai de carence lors de chaque nouvelle occupation de poste. Avec 204 postes à plein temps, le nombre d'EPT s'inscrit dans le budget fixé.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Avec un total de 7,3 millions, les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures d'environ 1,3 million au budget 2018. Les charges avec incidences financières se sont révélées inférieures au budget 2018 d'environ 1,7 million en raison d'optimisations de l'exploitation et de retards dans l'achèvement des mandats d'optimisation de l'architecture des systèmes informatiques, et aussi à cause d'une amélioration des prix du marché pour les prestations informatiques. En revanche, les coûts liés aux prestations demandées à l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) et au Centre de services informatiques du DEFR (ISCeco) pour assurer le bon fonctionnement et réaliser la maintenance de l'infrastructure informatique ont dépassé de quelque 0,4 million de francs le montant budgétisé.

Les *charges de conseil*, de quelque 4,6 millions, correspondent au financement de divers études, expertises et avis en matière de sécurité des denrées alimentaires, de nutrition, de santé animale, de protection des animaux et de conservation des espèces. Les dépenses ont dépassé d'environ 0,7 million le montant budgétisé, ce qui est imputable à la recherche sur mandat. Deux mandats importants, relevant du domaine de la santé animale intelligente et du système d'information sur la santé porcine, ont particulièrement pesé sur les dépenses.

En ce qui concerne les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation*, un montant de 6,5 millions a été affecté à des charges d'exploitation distinctes, dont 4,6 millions à des centres de référence dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires. En outre, 4,4 millions ont été dépensés pour la location de locaux et 2,7 millions pour des prestations de services externes. Les soldes de crédit les plus importants concernent les charges d'exploitation distinctes (1,1 mio), les prestations de service externes (0,5 mio), les loyers (0,2 mio) et les décomptes de frais (0,1 mio).

Charges d'amortissement

Les amortissements ont été inférieurs de près de 0,1 million au budget 2018. Sur cette somme, 40 000 francs concernent les appareils et 14 000 francs les développements internes de logiciels.

Dépenses d'investissement

Avec un total de 2,8 millions, les dépenses d'investissement sont supérieures de quelque 0,1 million au budget 2018. Sur ces dépenses, environ 2,5 millions ont été utilisés pour des développements internes de logiciels et 0,4 million pour des appareils.

Remarques

Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

Mutations de crédits

- Cessions par l'Office fédéral du personnel d'un montant de 1 355 500 francs pour la formation des apprentis et des stagiaires des hautes écoles, pour les contributions en faveur de l'accueil extrafamilial des enfants, pour des primes d'encouragement à l'intégration professionnelle et pour des cotisations plus élevées aux assurances sociales
- Transfert d'un crédit de 145 000 francs à l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie dans le domaine des charges d'exploitation distinctes
- Transfert d'un crédit de coûts de personnel du Secrétariat général pour un montant de 185 100 francs
- Transfert d'un crédit de 52 000 francs de l'OSAV au Département pour l'année présidentielle
- Transfert d'un crédit de 280 000 francs de l'UPIC à l'OSAV pour le projet «Fleko+» (nouvelle version de la banque de données du contrôle des viandes)
- Transfert d'un crédit de 305 900 francs pour le projet Genova dans le cadre du crédit supplémentaire I 2018 selon l'ACF du 16.3.2018
- Compensation du crédit supplémentaire I 2018 pour le projet Genova selon l'ACF du 16.3.2018 pour un montant de 596 400 francs.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2017	–	600 000	600 000
État au 31.12.2018	–	600 000	600 000
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	500 000	500 000

Dissolution et utilisation des réserves en 2018

À la fin de l'année 2018, l'unité administrative avait une réserve de 0,6 million affectée au projet de renouvellement des applications informatiques nécessaires à l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). En raison de nouveaux retards survenus en 2018 dans le projet, les réserves constituées à partir du compte 2017 n'ont pas pu être utilisées en 2018.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards pris dans certains sous-projets, la constitution d'une réserve affectée de 0,5 million est demandée pour le projet de refonte du système informatique de gestion des expériences sur les animaux (e-tierversuche). L'application e-tierversuche aide le gouvernement suisse, les cantons (y compris leurs commissions d'expérimentation animale) et les instituts de recherche à respecter les dispositions légales en vigueur dans le domaine de l'expérimentation animale. Il s'agit plus précisément de traiter notamment les opérations suivantes: demande, examen et autorisation d'expériences sur les animaux; demande, examen et autorisation d'élevages d'animaux de laboratoire; rapports obligatoires à l'attention des autorités sur les expériences sur animaux et les élevages d'animaux; suivi de l'obligation de formation initiale, qualifiante et continue du personnel impliqué; réalisation de contrôles et d'inspections, publication de statistiques destinées au public. Le système informatique actuel est arrivé à la fin de son cycle de vie. Il n'est pas possible de moderniser l'application. Le retard pris dans certains sous-projets résulte, d'une part, de décisions prises par le comité de projet ayant eu une influence sur les délais et, d'autre part, de retards dans le paiement des fournisseurs, les étapes convenues et les délais prévus n'ayant pas été respectés. Il est prévu d'utiliser le solde de 0,5 million qui en résulte pour constituer une réserve affectée à l'achèvement du projet au cours des années à venir.

A231.0252 CONTRIBUTIONS À LA RECHERCHE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total avec incidences financières	123 472	633 700	608 000	-25 700	-4,1

Les fonds de ce crédit ont été utilisés pour soutenir divers projets de recherche dans les domaines de la sécurité des denrées alimentaires, de la nutrition, des maladies des animaux de rente, de la protection des animaux et du développement de méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Les subventions ont été allouées en grande partie au centre de compétence 3RCC, qui soutient le développement de méthodes de substitution, de réduction ou d'utilisation ciblée des expériences sur des animaux. Ce centre de compétences est financé par les hautes écoles, le SEFRI, l'OSAV et l'association professionnelle Interpharma.

La diminution des charges de quelque 26 000 francs par rapport au budget 2018 s'explique par le fait que le nombre de projets déposés a été un peu moins important que prévu.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur la protection des animaux (LPA; RS 455), art. 22. LF du 20.6.2014 sur les denrées alimentaires (LDAI; RS 817), art. 40. LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42. LF du 14.12.2012 sur l'encouragement de la recherche et l'innovation (LERI; RS 420.1).

A231.0253 CONTRIBUTIONS À DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	484 653	536 800	522 336	-14 464	-2,7

La coopération avec les différentes organisations internationales permet à la Suisse de s'engager au niveau international pour la santé de l'homme et de l'animal, la protection des animaux et la conservation des espèces, et de profiter des connaissances et de l'expérience des institutions concernées et de celles d'autres pays. Le soutien financier, de l'ordre de 0,5 million, est destiné principalement à l'Organisation mondiale de la santé animale, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et à la Commission baleinière internationale. Les contributions obligatoires à ces organisations ont représenté deux tiers de ces dépenses, les autres contributions à ces organisations, environ un tiers.

La réduction par rapport au montant inscrit au budget est due à des contributions obligatoires aux organisations internationales inférieures aux sommes budgétisées.

Bases légales

Arrangement international du 25.1.1924 pour la création, à Paris, d'un Office International des Épizooties (OIE; RS 0.916.40). Convention du 3.3.1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (avec annexes I à IV) (CITES; RS 0.453). Convention du 24.9.1931 pour la réglementation de la chasse à la baleine (CBI; RS 0.922.73).

A231.0254 CONTRIBUTIONS AUX SERVICES SANITAIRES POUR ANIMAUX

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 503 507	1 473 600	1 457 131	-16 469	-1,1

Les subventions allouées aux services sanitaires pour animaux (Service sanitaire porcin, Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants, Service sanitaire bovin, Service sanitaire apicole) ont pour finalité de renforcer la santé de ces animaux. En 2018, comme les années précédentes, une contribution importante a été ainsi versée à la prévention des épizooties et à une lutte rapide et efficace contre les maladies animales.

Le crédit restant par rapport au budget résulte d'une aide financière légèrement inférieure au Service sanitaire bovin.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 7 et 11a.

A231.0255 ASSURANCE DE LA QUALITÉ DU LAIT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 664 335	3 045 900	2 745 900	-300 000	-9,8

La Confédération participe aux coûts du contrôle de la qualité du lait en allouant une aide financière aux coûts de laboratoire de l'organisation mandatée. Vu que ce sont les producteurs et les transformateurs de lait qui, selon l'ordonnance sur le contrôle du lait, sont responsables de l'exécution, de la coordination et du développement du contrôle du lait, on attend de la branche laitière favorisée qu'elle fournisse des prestations adéquates destinées à financer les coûts restants.

Le coût total du contrôle du lait a été réduit. Le laboratoire chargé des analyses a consenti une remise de 0,3 million à la branche laitière pour l'année 2018, ce qui a entraîné une réduction correspondante de l'aide financière de la Confédération.

Bases légales

LF du 29.4.1998 sur l'agriculture (LAgr; RS 910.1). O du 20.10.2010 sur le contrôle du lait (OCL; RS 916.351.0), art. 9.

A231.0256 SURVEILLANCE DES ÉPIZOOTIES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 904 900	2 872 300	2 872 300	0	0,0

Les fonds de ce crédit sont affectés à la prévention des épizooties conformément à la loi sur les épizooties (art. 56a). La Confédération utilise ces ressources pour encourager cette mission préventive. C'est ainsi qu'elle assume une part des coûts des programmes nationaux de surveillance de la santé animale. Les mesures contenues dans ces programmes sont définies par l'OSAV et les cantons d'un commun accord. Les cantons se chargent de la mise en œuvre de ces programmes. Le coût total de ces programmes nationaux s'est élevé à environ 5,6 millions en 2018. L'indemnité de près de 3,0 millions par an versée par la Confédération aux cantons est financée par les revenus affectés tirés de la taxe perçue à l'abattage des animaux de boucherie, dont la somme (environ 2,8 millions de francs) est inscrite dans le compte d'État 2018 de l'Office fédéral de l'agriculture dans le poste budgétaire E110.0120 «Taxe perçue à l'abattage».

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 56a.

Remarques

Les dépenses pour la surveillance des épizooties sont financées par les recettes tirées de la taxe perçue à l'abattage (708 OFAG/ E110.0120 «Taxe perçue à l'abattage»). Voir tome 1, ch. B 82/34.

A231.0257 CONTRIBUTION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	240 500	240 700	162 073	-78 627	-32,7

La subvention sur ce crédit est destinée à l'information de la population en Suisse sur les connaissances nutritionnelles d'intérêt général, notamment celles qui revêtent une importance pour la prévention et la protection de la santé. Une contribution de près de 0,2 million a été versée à la Société Suisse de Nutrition (SSN).

L'écart négatif par rapport au budget est dû à une vaste réorganisation menée par la SSN, qui de ce fait n'a pas été en mesure de satisfaire à toutes les exigences de la Confédération concernant l'octroi de cette contribution.

Bases légales

LF du 20.06.2014 sur les denrées alimentaires (LDAI; RS 817.0), art. 24.

INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Adapter l'offre diagnostique aux menaces actuelles et aux besoins des clients
- Garantir la continuité de l'exploitation durant l'assainissement des installations de haute sécurité, en respectant les normes de biosécurité
- Renforcer la préparation aux situations de crise et les compétences de tous les acteurs engagés dans la détection précoce, le diagnostic et la lutte contre les épizooties
- Garantir l'efficacité et la sécurité des vaccins pour animaux
- Assurer des gains de connaissances grâce à une recherche compétitive et à une coopération adaptée sur les plans national et international
- Promouvoir les compétences en virologie et en immunologie vétérinaires par l'enseignement, la formation et la formation continue à tous les niveaux

PROJETS 2018

- Assainissement et rénovation du laboratoire de haute sécurité: les mesures d'assainissement sont réalisées selon le planning et sans interruption de l'exploitation
- Mise à jour du plan d'urgence: nouvelles règles relatives à la livraison et à la réception des échantillons et communication de ces dernières dans le cadre de la gestion des crises
- Consolidation de la coopération avec l'Université de Berne: mise en place du centre de biosécurité

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des projets ont pu être réalisés comme prévu. Des retards sont apparus dans les opérations d'assainissement du laboratoire de haute sécurité. L'évaluation du projet a entraîné un changement dans la planification générale. La direction du projet a décidé d'accepter ces retards afin de ne pas compromettre les objectifs qualitatifs du projet.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	5,4	4,7	5,6	0,3	4,8
Charges	21,2	20,4	20,0	-1,2	-5,6
Charges propres	21,2	20,4	20,0	-1,2	-5,6
Dépenses d'investissement	0,3	0,4	0,4	0,1	45,7

COMMENTAIRES

Les revenus de l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI) se composent en grande partie de produits provenant de fonds de tiers (2,8 mio) et de cofinancements, sur la base du contrat de coopération conclu avec l'Université de Berne (1,8 mio). À cela s'ajoutent les recettes provenant des émoluments et les compensations, qui représentent ensemble environ 1,0 million. Les revenus totalisent 5,6 millions, et sont donc supérieurs d'environ 0,3 million à ceux inscrits dans le compte 2017.

Les charges, composées principalement des frais engagés pour le personnel, la location des locaux et le matériel, sont inférieures d'environ 1,2 million aux résultats du compte 2017. Cette diminution s'explique essentiellement par les dépenses d'environ 0,9 million allouées au renouvellement de la banque des vaccins contre la fièvre aphteuse en 2017.

Les dépenses d'investissement ont augmenté d'environ 0,1 million par rapport au compte 2017 en raison d'un nouvel investissement.

GP 1: ÉPIZOOTIES VIRALES

MANDAT DE BASE

L'IVI contribue au diagnostic rapide des épizooties virales, notamment hautement contagieuses, activité qui permet d'éviter des dommages sanitaires et économiques. Il informe et conseille le service vétérinaire et les laboratoires en matière de diagnostic et de lutte contre les épizooties virales. Il apporte ainsi une contribution à la mise en œuvre de la stratégie Santé animale en Suisse. Il surveille aussi la sécurité et l'efficacité des vaccins pour animaux. Il effectue, en partie sur mandat de tiers, des tâches d'enseignement et de recherche dans les domaines de la virologie et de l'immunologie vétérinaires.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	5,4	4,7	5,7	1,0 21,4
Charges et dépenses d'investissement	21,5	20,9	20,5	-0,4 -1,7

COMMENTAIRES

Les revenus de fonctionnement dépassent d'environ 1,0 million, soit 21,4 %, le montant inscrit au budget 2018. Cet écart résulte essentiellement des revenus générés par des projets de recherche compétitifs (fonds de tiers issus du programme de recherche de l'UE et du Fonds national suisse, notamment), qui ont dépassé les prévisions.

Les charges de fonctionnement ont été inférieures à la valeur inscrite au budget d'environ 0,4 million. Les coûts ont notamment été moins élevés dans le domaine des charges d'exploitation distinctes. Cette baisse des dépenses de 1,2 million a été en grande partie compensée par les charges de matériel, qui ont été supérieures d'environ 0,9 million au budget.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Diagnostic: Les prestations diagnostiques sont de haute qualité			
- Part d'essais interlaboratoires effectués afin de confirmer la qualité du diagnostic (% min.)	100	92	100
Préparation aux situations de crise et détection précoce: La préparation aux situations de crise a été testée; le service vétérinaire est informé et formé			
- Développement ou amélioration de méthodes de diagnostic (nombre min.)	8	3	3
- Information et formation du Service vétérinaire suisse (heures min.)	10	8	8
- Conformité de l'offre diagnostique avec les menaces actuelles (% min.)	95	95	95
Contrôle des vaccins: Les contrôles et les autorisations de mise sur le marché des vaccins pour les animaux sont rapides et efficaces			
- Part de lots testés et de nouvelles autorisations délivrées dans les délais (% min.)	90	96	95
Recherche et enseignement: Les prestations de recherche et de promotion de la relève sont reconnues et demandées			
- Projets de recherche nationaux et internationaux financés par des fonds de tiers (CHF, mio min.)	2,610	2,000	2,844
- Publications dans des revues internationales spécialisées reconnues (nombre min.)	32	31	38
- Formation et formation continue proposées dans les universités (heures min.)	200	150	183

COMMENTAIRES

La plupart des objectifs ont été atteints, voire dépassés. On note des écarts dans les domaines suivants:

Contrôle des vaccins: la part de lots testés et de nouvelles autorisations délivrées dans les délais a été un peu moins importante que prévu. En raison de changements au sein du personnel l'année précédente, le traitement de certains dossiers a été retardé. Le retard a été comblé en 2018, ce qui explique que l'objectif a été manqué de peu cette année.

Détection précoce: les méthodes de diagnostic ont été continuellement améliorées et adaptées aux menaces. En 2018, l'IVI a assuré le diagnostic dans les programmes de détection précoce suivants: peste porcine africaine, influenza aviaire et maladie de Newcastle.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		5 369	4 680	5 680	1 000	21,4
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	5 369	4 680	5 680	1 000	21,4
Charges / Dépenses		21 510	20 874	20 523	-351	-1,7
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	21 510	20 874	20 523	-351	-1,7
	<i>Transfert de crédits</i>		145			
	<i>Cession</i>		328			
	<i>Dépassement crédits, revenus suppl. (art. 35, let. a, LFC)</i>		385			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	5 368 691	4 680 000	5 679 614	999 614	21,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>6 895 566</i>	<i>4 680 000</i>	<i>4 927 606</i>	<i>247 606</i>	<i>5,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-1 526 875</i>	<i>-</i>	<i>752 008</i>	<i>752 008</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'IVI se composent en grande partie de produits provenant de fonds de tiers et de cofinancements, sur la base du contrat de coopération conclu avec l'Université de Berne. À cela s'ajoutent d'autres revenus avec incidences financières, comme les recettes générées par les prestations de diagnostic, les revenus tirés des lots testés et des contrôles des vaccins, ainsi que les revenus des immeubles.

Les revenus générés par des projets de recherche compétitifs représentent 2,8 millions, dépassant d'environ 0,8 million le budget 2018. Cet écart s'explique par des revenus provenant de fonds de tiers plus élevés, générés par des projets émanant du programme de recherche de l'UE et du Fonds national suisse. Les paiements de l'Université de Berne, de l'ordre de 1,8 million pour les charges de personnel, convenus dans le contrat de coopération, et les compensations d'environ 1,1 million pour les prestations de diagnostic et le contrôle des vaccins correspondent globalement à la somme budgétée.

Les recettes sans incidences financières d'environ 0,8 million découlent d'une régularisation dans le temps du coût des projets financés par des fonds de tiers et de la dissolution d'une provision pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires pour un montant de 54 000 francs.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42, al. 3. LF du 15.12.2000 sur les produits thérapeutiques (LPTh; RS 812.21), art. 65, al. 1. O du 30.10.1985 sur les émoluments de l'OSAV (OEml-OSAV; RS 916.472).

Remarque

Voir A200.0001 «Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	21 510 001	20 874 100	20 522 619	-351 481	-1,7
<i>dont mutations de crédits</i>		857 600			
<i>avec incidences financières</i>	16 002 832	15 525 900	15 154 084	-371 816	-2,4
<i>sans incidences financières</i>	508 499	480 000	460 517	-19 483	-4,1
<i>Imputation des prestations</i>	4 998 670	4 868 200	4 908 019	39 819	0,8
Charges de personnel	11 176 876	11 049 200	11 383 528	334 328	3,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	9 567 112	8 899 900	8 245 406	-654 494	-7,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	880 711	867 500	821 907	-45 593	-5,3
<i>dont charges de conseil</i>	255 518	55 100	199 098	143 998	261,3
Charges d'amortissement	468 677	480 000	460 517	-19 483	-4,1
Dépenses d'investissement	297 336	445 000	433 168	-11 832	-2,7
Postes à plein temps (Ø)	83	86	91	5	5,8

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel de l'IVI dépassent d'un peu plus de 0,3 million, soit 3,0 %, le montant inscrit au budget 2018. Ce dépassement est surtout dû aux revenus non budgétisés provenant de fonds de tiers plus élevés, générés par des projets de recherche compétitifs (voir les informations concernant les mutations de crédits). Le compte affiche 66 équivalents plein temps et 25 doctorants / post-doctorants pour des projets financés par des fonds de tiers. Cette augmentation de 5 équivalents plein temps par rapport au budget 2018 s'explique également par les dépenses mentionnées pour les projets financés par des fonds de tiers.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique*, de quelque 0,8 million, concernent surtout l'exploitation de l'infrastructure du laboratoire, la bureautique et les connexions au réseau, ainsi que des solutions de gestion d'entreprise telles que les modules Gestion du matériel et maintenance, ainsi que les prestations informatiques pour le système d'information et de gestion du laboratoire (LIMS). Les dépenses sont inférieures d'environ 46 000 francs, soit 5,3 %, à la somme budgétée.

Les *charges de conseil* dépassent le budget 2018 d'environ 0,1 million. Cette augmentation comprend surtout les coûts de soutien externe liés à la mise en place du système de gestion des affaires GEVER et à la gestion des projets financés par des tiers (par ex. prestations de bioinformatique).

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* se composent d'environ 3,8 millions pour la location de locaux, de 0,5 million pour des charges d'exploitation distinctes et d'environ 1,9 million pour des charges de matériel. Les dépenses sont inférieures d'environ 0,6 million au budget 2018. Cela s'explique essentiellement par des besoins moindres pour les charges d'exploitation distinctes.

Charges d'amortissement

Les amortissements, d'environ 0,5 million, concernent en majeure partie les biens meubles et sont légèrement inférieurs au montant budgétisé.

Dépenses d'investissement

Les investissements de l'IVI servent principalement au financement de nouvelles acquisitions pour le diagnostic de laboratoire et la biosécurité, ainsi qu'au remplacement de biens existants. Les dépenses se sont situées dans les limites du budget 2018 (voir les informations concernant les mutations de crédits).

Mutations de crédits

- Cession par l'Office fédéral du personnel de 328 100 francs pour la garde des enfants, la formation des apprentis et des stagiaires des hautes écoles, ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales
- Transfert de crédit par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, d'une valeur de 145 000 francs pour les dépenses d'investissement
- Dépassement de crédit de 384 500 francs dû à une hausse des revenus provenant des prestations pour les charges de personnel dans le domaine des projets financés par des fonds de tiers.

Bases légales

LF du 1.7.1966 sur les épizooties (LFE; RS 916.40), art. 42.

Remarque

Voir E100.0001 «Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)».

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2017	–	50 000	50 000
État au 31.12.2018	–	50 000	50 000
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	244 000	244 000

Dissolution et utilisation des réserves en 2018

En 2018, aucune réserve affectée n'a été utilisée pour le projet du nouveau système de gestion des affaires.

Demande de constitution de nouvelles réserves

Le projet de construction de l'IVI a pris du retard en raison de la complexité des différents sous-projets (exigences accrues en matière de biosécurité, laboratoire de haute sécurité). C'est pourquoi la constitution d'une réserve affectée de 244 000 francs est demandée à partir des soldes de crédit qui se sont formés au sein de l'enveloppe budgétaire. Les réserves seront utilisées pour des ressources dans la biosécurité de manière à réduire les risques pendant les travaux de rénovation.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

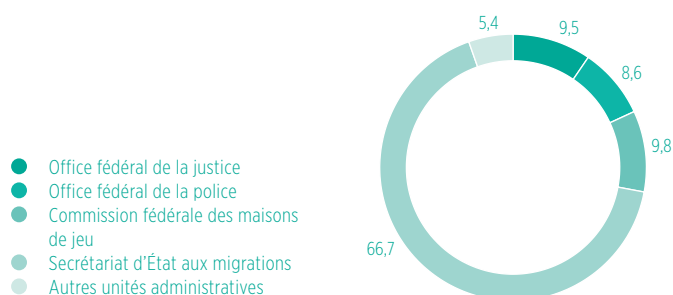
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE JUSTICE ET POLICE

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-C17 val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	440,0	435,8	544,8	104,8	23,8
Recettes d'investissement	2,1	2,2	2,2	0,1	6,9
Charges	2 668,9	3 160,9	2 877,3	208,4	7,8
Charges propres	792,8	918,7	797,0	4,2	0,5
Charges de transfert	1 876,1	2 242,3	2 080,3	204,2	10,9
Charges financières	-	0,0	-	-	-
Dépenses d'investissement	44,5	83,8	61,5	17,0	38,2

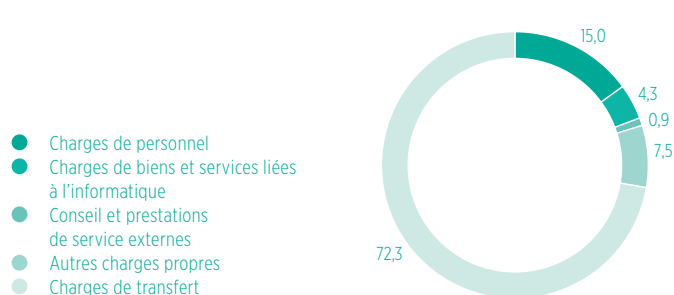
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2018)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (C 2018)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2018)

mio de CHF/nombre EPT			Charges propres	Charges de personnel	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liées à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Département fédéral de justice et police			797	431	2 529	123	27	2 080
401	Secrétariat général du DFJP		29	19	107	4	2	24
402	Office fédéral de la justice		70	40	228	9	1	204
403	Office fédéral de la police		223	149	843	42	2	24
413	Institut suisse de droit comparé		7	5	29	0	0	-
417	Commission fédérale des maisons de jeu		9	6	33	1	0	274
420	Secrétariat d'État aux migrations		364	159	1 037	45	14	1 554
485	Centre de services informatiques CSI-DFJP		94	53	252	22	7	-

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordonner et piloter les dossiers politiques relevant de la compétence du département
- Conseiller et soutenir la cheffe du département pour toute question politique et juridique ou concernant le fonctionnement du département
- Coordonner et piloter les ressources du département
- Défendre les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire vis-à-vis de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) et de l'Institut fédéral de métrologie (METAS)

PROJETS 2018

- Suivi de l'exécution du budget 2018 avec PITF, conventions de prestations 2018
- Préparation du compte d'État 2018

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés fixées ont pu être franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	3,6	3,8	3,7	0,1	3,6
Charges	55,0	59,9	53,6	-1,5	-2,7
Charges propres	30,1	35,5	29,2	-0,9	-3,0
Charges de transfert	24,9	24,4	24,4	-0,6	-2,4
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

L'augmentation des revenus par rapport à l'exercice précédent s'observe principalement dans le domaine de l'imputation des prestations internes à la Confédération, suite à une adaptation du calcul des prix. Les charges du Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (SG-DFJP) sont composées à 55 % de charges propres, dont près de deux tiers concernent les charges de personnel et environ 15 % les charges de biens et services liés à l'informatique. La diminution des charges par rapport à l'exercice précédent résulte ainsi principalement de ces deux domaines: non-renouvellement de postes vacants, d'une part, diminution des dépenses au titre de certains projets informatiques, d'autre part. Les charges de transfert comprennent exclusivement les prestations pour l'Institut fédéral de métrologie (METAS). La diminution par rapport à l'année précédente est due principalement à la baisse de 0,4 million de la contribution pour les locaux utilisés par METAS (suite à une réévaluation par l'OFCL).

Par rapport au budget 2018, la diminution totale des charges propres est d'environ 6,3 millions ou 17,8 %. La baisse concerne principalement les charges de fonctionnement (- 4,5 mio), le pool départemental des ressources (- 1,4 mio) et la Commission indépendante d'experts chargée de réaliser une étude scientifique sur les placements administratifs (- 0,4 mio).

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE, PILOTAGE ET COORDINATION DES AFFAIRES ET DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le SG-DFJP fournit à la cheffe du département les informations requises pour la conduite des affaires et la soutient dans son travail politique. Il encadre les processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure un travail d'information. Il gère les ressources et veille à coordonner la planification et les activités avec celles des autres départements et du Conseil fédéral. Il défend les intérêts de la Confédération en tant que propriétaire vis-à-vis de l'IPI, de l'ASR et de METAS.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	3,6	3,8	3,7	0,0	-0,5
Charges et dépenses d'investissement	27,7	31,2	26,7	-4,5	-14,5

COMMENTAIRE

Les charges de fonctionnement ont été inférieures d'environ 4,5 millions au total (- 14,5 %) aux valeurs du budget. Cette baisse, qui concerne en priorité les charges de personnel (- 1,4 mio) ainsi que les charges de biens et services et les charges d'exploitation (- 3,1 mio), est due au non-renouvellement de postes suite au départ de leurs titulaires et à la diminution des dépenses au titre des projets informatiques. Les revenus de fonctionnement correspondent pratiquement au montant inscrit au budget, exception faite de quelques écarts marginaux.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
Gouvernement d'entreprise publique: Le Secrétariat général contribue à garantir que la gestion des unités externalisées soit conforme à la politique définie par le Conseil fédéral et le Parlement en matière de gouvernement d'entreprise			
- Les objectifs stratégiques sont fixés; l'entité propriétaire a mené au moins un entretien avec l'IPI, l'ASR et METAS (oui/non)	oui	oui	oui
Prestations juridiques: Le Service juridique rédige, en temps utile, des avis de droit, des prises de position et des décisions juridiquement fondés concernant toute question relevant de la compétence du département			
- Part de réclamations concernant des erreurs de procédure (% , max.)	5	5	5
- Évaluation de la qualité par le/la secrétaire général/e (échelle 1 à 5)	4,0	4,0	4,0
- Respect des délais (% , min.)	95	95	95
Prestations centralisées: Les services centralisés des Ressources humaines et des Finances fournissent aux unités administratives du DFJP les prestations spécifiques convenues de manière correcte et dans les délais prescrits			
- Indice de satisfaction sur la base des entretiens annuels avec les clients (échelle 1 à 6)	5,0	4,0	5,0
- Fourniture correcte et dans les délais des prestations convenues (échelle 1 à 6)	5,0	4,0	5,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été entièrement atteints.

Prestations centralisées: les valeurs cibles fixées pour l'indice de satisfaction concernant la fourniture des prestations convenues ont été dépassées.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		3 614	3 762	3 744	-18	-0,5
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	3 614	3 762	3 744	-18	-0,5
Charges / Dépenses		55 033	59 900	53 553	-6 347	-10,6
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	27 704	31 235	26 715	-4 520	-14,5
	Transfert de crédits		-30			
	Cession		538			
Crédits ponctuels						
A202.0105	Programme de mise en œuvre de Schengen/Dublin	1	-	-	-	-
A202.0106	Commission, réhabilit. personnes placées par décision admin.	2 386	2 902	2 486	-415	-14,3
A202.0107	Pool départemental des ressources	-	1 408	-	-1 408	-100,0
	Cession		-11			
Domaine des transferts						
GP 1: Soutien à la conduite, pilotage et coordination des affaires et des ressources						
A231.0116	Contributions à l'Institut fédéral de métrologie	17 389	17 205	17 205	0	0,0
A231.0117	Contribution aux loyers de l'Institut fédéral de métrologie	7 229	6 827	6 827	0	0,0
A231.0118	Contributions à des organisations internationales	324	323	320	-3	-1,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	3 614 138	3 762 400	3 743 900	-18 500	-0,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>89 138</i>	<i>94 500</i>	<i>77 650</i>	<i>-16 850</i>	<i>-17,8</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>3 525 000</i>	<i>3 667 900</i>	<i>3 666 250</i>	<i>-1 650</i>	<i>0,0</i>

Les revenus avec incidences financières (AIF) correspondent à des compensations pour les charges liées aux négociations tarifaires des sociétés de gestion de droits d'auteur et à d'autres recettes diverses (par ex. indemnisation des coûts administratifs de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, provision pour l'encaissement des impôts à la source, recettes du Service juridique issues de recours, location de places de stationnement au personnel du SG-DFJP et à des tiers). Les revenus de fonctionnement tirés de l'imputation des prestations (IP) se composent des recettes issues de l'imputation interne entre le SG-DFJP (fournisseur) et les unités administratives (bénéficiaires) du département pour les prestations qui leur sont fournies de manière centralisée en matière de personnel et de finances. Les recettes réalisées par la Commission arbitrale fédérale sur les frais de procédure ont été légèrement inférieures à la moyenne prévue dans le budget.

Bases légales

LF du 9.10.1992 sur le droit d'auteur (LDA; RS 231.1).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	27 704 344	31 235 370	26 714 891	-4 520 479	-14,5
<i>dont mutations de crédits</i>		508 670			
<i>avec incidences financières</i>	20 879 416	25 044 870	19 718 953	-5 325 917	-21,3
<i>sans incidences financières</i>	73 175	-	76 282	76 282	-
<i>Imputation des prestations</i>	6 751 753	6 190 500	6 919 655	729 155	11,8
Charges de personnel	19 234 652	20 318 500	18 903 714	-1 414 786	-7,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	8 469 692	10 916 870	7 811 177	-3 105 693	-28,4
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	4 884 044	6 981 170	4 484 540	-2 496 630	-35,8
<i>dont charges de conseil</i>	426 791	873 500	384 844	-488 656	-55,9
Postes à plein temps (Ø)	108	108	105	-3	-2,8

Charges de personnel et équivalents plein temps

La diminution de 1,4 million environ résulte en premier lieu de vacances de postes qui n'ont pas encore pu être repourvus. La baisse du nombre de postes à plein temps s'explique principalement par la réduction de postes opérée suite au départ en retraite de leurs titulaires et par la décision de ne pas repourvoir certains postes.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* baissent d'environ 2,5 millions, surtout en raison des charges moins importantes que prévu dans le cadre de certains projets.

La baisse d'environ 0,5 million des *charges de conseil* est due notamment à un octroi restrictif des mandats et au fait que la Commission nationale de prévention de la torture et la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins n'ont pas utilisé l'intégralité des moyens alloués.

Mutations de crédits

- Cession de crédits à l'Administration fédérale des finances de 29 530 francs pour le CRB360
- Cessions de 538 200 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants

Bases légales

AF du 20.3.2009 portant approbation et mise en œuvre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DFJP» (V0264.05; AF du 17.3.2016 et ACF du 22.3.2017), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0106 COMMISSION, RÉHABILIT. PERSONNES PLACÉES PAR DÉCISION ADMIN.

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	2 385 630	2 901 900	2 486 446	-415 454	-14,3
<i>avec incidences financières</i>	2 383 092	2 901 900	2 485 219	-416 681	-14,4
<i>Imputation des prestations</i>	2 539	-	1 227	1 227	-
Charges de personnel	329 396	333 000	343 621	10 621	3,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 056 235	2 568 900	2 142 825	-426 075	-16,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	6 532	60 000	5 991	-54 009	-90,0
<i>dont charges de conseil</i>	1 973 773	2 417 700	2 052 141	-365 559	-15,1
Postes à plein temps (Ø)	2	2	2	0	0,0

Comme le prévoit la loi sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative, le Conseil fédéral fait effectuer une étude scientifique sur les questions qui restent ouvertes en lien avec les placements administratifs, en prenant en considération d'autres mesures de coercition prises à des fins d'assistance ou d'autres placements extrafamiliaux.

Suite à la nouvelle planification des moyens financiers par la Commission indépendante d'experts (CIE), l'exercice se termine avec un solde de crédit de près de 0,4 million, dû essentiellement aux efforts entrepris s'agissant de l'attribution de mandats.

Bases légales

LF du 21.3.2014 sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative (RS 211.223.12).

A202.0107 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	-	1 408 100	-	-1 408 100	-100,0
<i>dont mutations de crédits</i>		-11 100			
Charges de personnel	-	667 900	-	-667 900	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	-	740 200	-	-740 200	-100,0

Ce crédit comprend la réserve à la disposition du département pour des projets informatiques et la réserve de postes de la direction du département. Le solde de crédit par rapport aux valeurs du budget 2018 est d'environ 1,4 million de francs. Le projet de migration du DFJP lié au programme «Systèmes de postes de travail 2020» (SPT2020) a pu se terminer à la fin de 2018. Les moyens financiers restants ont été transférés par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) au SG-DFJP (1 157 000 francs).

Mutations de crédits

- Cession de 1 157 000 francs par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) au titre de la restitution des moyens décentralisés du programme SPT2020
- Cession de crédit à des unités administratives (1,2 mio): au Centre de services informatiques du DFJP (CSI-DFJP), 415 000 francs pour le remplacement de composantes systèmes réseaux par des systèmes chiffrés (projet chiffrement DWDM) et 253 100 francs pour la mise en place d'un environnement d'applications basé sur un nuage (projet PaaS-Plattform-as-a-service); à l'Office fédéral de la justice, 500 000 francs pour couvrir les besoins supplémentaires pour le nouveau développement du registre informatisé de l'état civil Infostar (projet Infostar-NG)

A231.0116 CONTRIBUTIONS À L'INSTITUT FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	17 389 100	17 205 200	17 205 200	0	0,0

Selon l'art. 16 LIFM, la Confédération verse à l'institut des contributions annuelles pour indemniser les tâches visées à l'art. 3, al. 2, let. a à h, et al. 3 à 5, LIFM.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur la métrologie (LMétr; RS 941.20). LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM; RS 941.27).

A231.0117 CONTRIBUTION AUX LOYERS DE L'INSTITUT FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	7 229 040	6 826 900	6 826 882	-18	0,0

Indemnisation pour l'utilisation de bien-fonds de la Confédération par l'institut, sur la base du modèle de location de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) axé sur les coûts. Ayant des incidences sur les finances, mais pas sur les dépenses (aucun flux de fonds), cette contribution se compose d'amortissements théoriques et de coûts du capital, majorés de frais de traitement (coûts administratifs de l'OFCL). Les charges correspondent aux valeurs du budget.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LIFM; RS 941.27), art. 22, al. 2.

Remarques

Les charges de loyers sont perçues à l'OFCL (crédit E100.0001 «Revenus des immeubles»).

A231.0118 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	323 883	323 000	319 745	-3 255	-1,0

Contributions annuelles, en vertu de traités internationaux, aux principales organisations de coopération au niveau mondial dans le domaine de la métrologie: Bureau International des poids et mesures (BIPM) et Organisation internationale de métrologie légale (OIML).

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'Institut fédéral de métrologie (LFIM; RS 941.27).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Créer les conditions juridiques favorables à la cohésion sociale
- Créer les conditions juridiques favorables au développement économique du pays
- Consolider le système fédéral (droits de l'homme, démocratie et État de droit)
- Participer à l'instauration d'un ordre international pacifique et à l'harmonisation de l'évolution du droit en Europe
- Maintenir et consolider les connaissances juridiques dans l'administration fédérale
- Développer les principes méthodologiques de l'élaboration des actes législatifs et de l'évaluation des mesures étatiques

PROJETS 2018

- Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes: accompagnement de la révision au Parlement
- Loi fédérale sur la protection des données: accompagnement de la révision au Parlement
- Loi fédérale sur les jeux d'argent: élaboration et adoption des ordonnances par le Conseil fédéral
- Loi sur le Tribunal fédéral: accompagnement de la révision au Parlement
- Mise en œuvre de l'initiative pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants: accompagnement au Parlement
- Détention administrative: traitement de premiers projets de constructions
- Réhabilitation des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux (MCFA): traitement des demandes et premières indemnisations

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Des étapes clés ont pu être franchies, avec les exceptions suivantes :

- *Loi fédérale sur la protection des données*: la loi est en cours d'examen au Conseil national (premier conseil).
- *Loi sur le Tribunal fédéral*: le projet n'a pas encore été traité au Parlement.
- *Détention administrative*: les projets ne sont pas encore prêts à être réalisés.
- *Réhabilitation des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux (MCFA)*: sur les 9 018 demandes déposées à temps, 3 200 paiements ont pu être effectués avant la fin de l'année 2018.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	28,1	38,0	119,0	90,9	323,5
Charges	177,1	281,7	274,4	97,3	54,9
Charges propres	61,8	71,6	69,9	8,1	13,1
Charges de transfert	115,3	210,1	204,5	89,2	77,3
Dépenses d'investissement	37,9	46,8	43,5	5,7	15,0

COMMENTAIRE

Le montant des *revenus* dépend fortement des recettes provenant de la confiscation de valeurs patrimoniales dans le cadre des procédures d'entraide judiciaire (+ 86,8 mio) sur l'évolution desquelles l'Office fédéral de la justice (OFJ) n'a qu'une influence limitée. L'augmentation des revenus en comparaison avec l'exercice précédent est aussi le résultat de l'augmentation des demandes d'extraits du casier judiciaire (+ 1,4 mio) ainsi que des autres recettes provenant d'émoluments et de fonds de tiers (+ 0,1 mio), de l'inscription à l'actif d'une plus grande part des prestations internes (+ 1,3 mio) et des versements pour la réparation aux victimes de mesures de coercition (+ 1,3 mio).

L'augmentation des *charges propres* par rapport à l'exercice précédent ressortit en particulier à la hausse des amortissements (+ 6,5 mio), aux frais de personnel et aux dépenses pour biens et services liés aux frais administratifs en rapport avec les réparations dans le domaine des MCFA qui n'incombent à l'OFJ que depuis le 1.4.2017 (+ 0,4 mio) et au montant budgétisé en raison de besoins supplémentaires dans le domaine informatique (+ 1,6 mio), en particulier pour le projet newVOSTRA et pour la norme d'échange des données électroniques dans le domaine des poursuites. La diminution des charges (- 0,4 mio) s'explique par des coûts d'extradition moindres. Les *charges de transfert* et les dépenses d'investissement se composent principalement des subventions d'exploitation en faveur des maisons d'éducation et des subventions de construction en faveur des établissements d'exécution des peines et des maisons d'éducation (réévaluations comprises) ainsi que des contributions de solidarité dans le domaine des MCFA. L'augmentation des charges par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par les premiers versements effectués dans le cadre des MCFA (80,0 mio).

GP 1: LÉGISLATION

MANDAT DE BASE

L'OFJ est l'autorité compétente et le centre de service de la Confédération pour les questions touchant au droit. Il assure l'accompagnement législatif dans l'administration fédérale et veille à l'élaboration d'un droit compréhensible et matériellement correct. Il crée les conditions juridiques favorables à la cohésion sociale et au développement économique du pays. L'office participe également à l'instauration d'un ordre international pacifique et à l'harmonisation de l'évolution du droit en Europe. Enfin, il contribue à ce que la Suisse dispose d'un ordre juridique légitimé démocratiquement et jouisse de la sécurité du droit.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,0	0,0	0,1	0,1	748,2
Charges et dépenses d'investissement	27,4	34,2	26,2	-8,0	-23,3

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent principalement de la location de places de stationnement et de la redistribution de la taxe sur le CO₂. Les soldes de vacances et d'heures supplémentaires non budgétisés ont été réduits en 2018, ce qui explique les revenus supplémentaires.

La diminution des dépenses par rapport au budget s'explique notamment par une correction de l'affectation d'une partie des ressources informatiques, qui ont été inscrites au groupe de prestations 2 «Application du droit» au lieu du groupe de prestations 1 «Législation» (- 5 mio). En outre, les dépenses de personnel n'ont pas été aussi importantes que prévu, car certains postes n'ont pas été repourvus immédiatement et des personnes ayant pris leur retraite ont été remplacées par des collaborateurs plus jeunes.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Révision de la loi sur la transparence: La LTrans est révisée pour mettre en œuvre les résultats de l'évaluation, conformément à la décision du CF du 1.4.2015			
- Adoption du message par le CF (délai)	-	31.12.	-
Identité électronique: Les modalités juridiques d'une identité électronique sont définies dans un acte législatif spécifique			
- Adoption du message par le CF (délai)	-	31.12.	01.06.
Procédure pénale: L'adéquation à la pratique de la procédure pénale est évaluée et les adaptations de loi nécessaires sont proposées			
- Adoption du message par le CF (délai)	-	31.12.	-
Convent. du Conseil de l'Europe pour la prév. du terrorisme: La convention est approuvée et mise en œuvre; les instruments de droit pénal prévus contre le terrorisme et le crime organisé sont examinés			
- Adoption du message par le CF (délai)	-	31.12.	14.09.
Révision du code de procédure civile (CPC): Les lacunes du CPC sont corrigées			
- Dépouillement des résultats de la consultation et définition des prochaines étapes (délai)	-	31.12.	-
Loi sur les jeux d'argent: Les ordonnances sont élaborées et adoptées par le Conseil fédéral			
- Adoption de l'ordonnance par le CF (délai)	-	31.12.	07.11.

COMMENTAIRE

Révision de la loi sur la transparence: en vue de garantir la cohérence du projet, il a été décidé à la fin de l'année 2017 d'attendre différents développements, en particulier les conclusions du projet pilote sur la procédure de médiation effectué par le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence ainsi que les résultats d'autres révisions (loi sur les marchés publics, loi sur le fonds d'infrastructure ferroviaire). La situation sera réévaluée sur la base de ces résultats, qui sont désormais disponibles. Cet objet sera soumis au Conseil fédéral pour décision en 2019.

Révision du code de procédure pénale: le léger retard est dû au temps nécessaire pour l'analyse des résultats complexes et hétérogènes de la consultation ainsi que pour le traitement de nouvelles interventions parlementaires portant sur la révision du code de procédure pénale.

Révision du code de procédure civile: la consultation s'est achevée le 11.6.2018. De ce fait, le Conseil fédéral ne pourra prendre acte des résultats de la consultation et adopter le message qu'en 2019.

GP 2: APPLICATION DU DROIT

MANDAT DE BASE

Chargé de l'entraide judiciaire en matière pénale, administrative, civile et commerciale, l'OFJ tranche les demandes d'entraide et décide des transfèrements. Concernant l'exécution des peines et des mesures, il soutient les cantons dans leur planification, examine et encadre les projets de construction et verse les subventions légales. Il assure la haute surveillance en matière de registre d'état civil et du commerce et de registre foncier, et en matière de poursuites. Il gère le registre central de l'état civil Infostar et le casier judiciaire informatisé VOSTRA, et établit les extraits du casier judiciaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	25,3	22,7	28,2	5,5	24,0
Charges et dépenses d'investissement	34,7	37,3	43,2	5,9	15,8

COMMENTAIRE

Le supplément de revenus s'explique principalement par l'inscription à l'actif de prestations propres (+ 3,4 mio) qui ont alimenté le patrimoine administratif et qui permettront de réaliser des recettes dans le futur. Le nombre de demandes d'extraits du casier judiciaire et du registre du commerce a augmenté (+ 1,3 mio) et les recettes provenant de fonds de tiers ont permis de réaliser un meilleur résultat financier que prévu au budget (+ 0,7 mio).

L'augmentation des charges de 5,9 millions par rapport au montant inscrit au budget est le reflet de la diminution des dépenses dans le groupe de prestations 1 «Législation» avec la réattribution de ressources informatiques (+ 5 mio). En outre, par rapport à l'exercice précédent, une augmentation des amortissements de 0,5 million a été comptabilisée suite à une correction exceptionnelle.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Adoptions internationales: L'OFJ assure sa fonction de surveillance conformément à l'ordonnance sur l'adoption			
– Inspections d'intermédiaires privés (nombre)	5	5	5
Réquisitions de poursuite par voie électronique: La transmission électronique des réquisitions est développée et encouragée			
– Réquisitions transmises par voie électronique (nombre, mio)	1,279	1,300	1,673
Sécurité et lutte contre la criminalité: Les capacités nécessaires à l'établissement d'extraits spéciaux du casier judiciaire (interdiction géographique et interdiction d'exercer une activité) sont mises en place			
– Établissement d'extraits spéciaux (nombre, min.)	575 011	600 000	603 397
Sécurité et lutte contre la criminalité: Tous les établissements d'éducation reconnus font l'objet d'une inspection tous les quatre ans			
– Inspection, chaque année, d'environ un quart des établissements d'éducation reconnus (nombre, min.)	45	45	45
Demande d'extr. du registre des poursuites par voie électr.: Le recours à la voie électronique pour les demandes d'extraits du registre des poursuites est encouragé			
– Nombre de demandes d'extraits adressées par voie électronique (nombre, mio)	–	0,750	0,409

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints à une exception près.

Demandes d'extraits du registre des poursuites par voie électronique: suite à une estimation trop optimiste due à l'absence de valeurs de référence, les chiffres prévus n'ont pas pu être atteints parce que la Poste suisse n'instituera pas la commande d'extraits au guichet postal avant 2019.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %	
Revenus / Recettes	36 023	37 966	119 705	81 739	215,3
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	25 274	22 722	28 288	5 567	24,5
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0100 Remboursement de contributions et indemnités	357	-	125	125	-
Remboursement de contributions à des investissements					
E132.0001 Remboursement de contributions à des investissements	7 563	-	385	385	-
Autres revenus et désinvestissements					
E150.0101 Valeurs patrimoniales confisquées	2 440	15 244	89 232	73 988	485,4
E150.0112 Contrib., répar. pr victimes mesures coerc. à fins d'assis.	387	-	1 675	1 675	-
Charges / Dépenses	222 913	328 521	318 636	-9 885	-3,0
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	62 103	71 466	69 377	-2 089	-2,9
<i>Transfert de crédits</i>		-226			
<i>Cession</i>		2 027			
<i>Besoins supplémentaires de crédit (art. 33, al. 3, LFC)</i>		4 000			
Crédits ponctuels					
A202.0161 Administration réparation MCFA	675	1 368	1 076	-292	-21,4
Domaine des transferts					
<i>GP 2: Application du droit</i>					
A231.0143 Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation	74 772	79 949	77 515	-2 434	-3,0
A231.0144 Projets pilotes	1 519	1 600	1 283	-317	-19,8
A231.0145 Contributions à des organisations internationales	940	1 170	987	-182	-15,6
A231.0146 Contributions à la formation à l'aide aux victimes	152	277	90	-186	-67,3
A231.0148 Centre suisse compétences exécut. sanctions pénales (CSCSP)	1 380	1 394	1 394	0	0,0
A231.0365 Réparation pour les victimes de mesures de coercition	-	80 000	80 000	0	0,0
A231.0379 Soutien financier des projets d'entraide	-	225	142	-83	-36,9
A236.0103 Subv. constr., établ. exéc. peines et mesures/mais éduc.	44 468	43 578	43 578	0	0,0
A236.0104 Subventions de construction pour la détention administrative	-	1 958	-	-1 958	-100,0
A238.0001 Réévaluations dans le domaine des transferts	36 904	45 536	43 193	-2 343	-5,1

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	25 274 296	22 721 500	28 288 427	5 566 927	24,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>23 194 865</i>	<i>22 721 500</i>	<i>23 905 633</i>	<i>1 184 133</i>	<i>5,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>2 079 431</i>	<i>-</i>	<i>4 382 795</i>	<i>4 382 795</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement, supérieurs de 5,6 millions au montant budgétisé, proviennent en priorité des émoluments perçus pour les extraits du casier judiciaire et du registre du commerce (+ 0,6 mio), des recettes provenant de fonds de tiers pour le registre informatique de l'état civil Infostar (+ 0,7 mio) et de l'inscription à l'actif d'une plus grande part de prestations propres (+ 3,4 mio), notamment pour le système informatique du casier judiciaire (NewVOSTRA) et le projet de modernisation du registre de l'état civil (Infostar-NG).

En outre, pour la première fois, les recettes du mois de décembre issues des ventes d'extraits du casier judiciaire ont été régularisées (+ 0,8 mio). Les provisions et les revenus tirés de la location de places de stationnement ainsi que d'autres émoluments constituent le reste de cette différence (+ 0,1 mio).

Bases légales

O du 5.7.2006 Émoluments OFJ (Oem-OFJ; RS 172.041.14). O du 27.10.1999 sur les émoluments en matière d'état civil (OEEC; RS 172.042.110). O du 3.12.1954 sur les émoluments en matière de registre du commerce (RS 221.411.1). LF du 23.9.1953 sur la navigation maritime sous pavillon suisse (LNM; RS 747.30). O du 14.12.2007 sur les émoluments dans la navigation maritime (RS 747.312.4). Code pénal suisse du 21.12.1937 (CP; RS 311.0). O VOSTRA du 29.9.2006 (RS 331). O du DFJP du 15.10.2003 fixant les émoluments pour les extraits du casier judiciaire établis pour les particuliers (RS 331.1). LF du 11.04.1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS 281.1). O du 23.9.1996 sur les émoluments perçus en application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (OELP; RS 281.35).

E130.0100 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	357 324	-	124 516	124 516	-

L'OFJ inspecte les maisons d'éducation reconnues. Il contrôle si les indications fournies dans la demande de subventions d'exploitation étaient correctes pendant les années où ces subventions ont été versées. S'il constate une différence, par exemple dans le calcul du quota de $\frac{3}{4}$ pour le personnel chargé de tâches éducatives, le trop-perçu doit être remboursé. Ces remboursements ne sont pas portés au budget. Durant l'exercice sous revue, des remboursements ont été effectués par les cantons d'Argovie (2330 fr.), de Bâle-Ville (14 489 fr.), de Berne (23 910 fr.) et de Lucerne (83 787 fr.).

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 12. O. du 21.11.2007 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (OPPM; RS 341.1), art. 33.

E132.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS À DES INVESTISSEMENTS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	7 563 232	-	384 917	384 917	-

Les remboursements de contributions à des investissements ont pour origine des versements trop élevés ou injustifiés à titre de subventions de construction pendant les exercices précédents. Ils ne sont pas portés au budget. Pour l'exercice sous revue, ils proviennent de la fondation Juvenat dans le canton d'Obwald (163 112 fr.) et du Burgerliches Jugendwohnheim Schosshalde dans le canton de Berne (221 805 fr.).

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 12.

E150.0101 VALEURS PATRIMONIALES CONFISQUÉES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	2 440 322	15 244 000	89 231 505	73 987 505	485,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 475 216</i>	<i>15 244 000</i>	<i>87 904 897</i>	<i>72 660 897</i>	<i>476,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>965 106</i>	<i>-</i>	<i>1 326 608</i>	<i>1 326 608</i>	<i>-</i>

Les recettes proviennent des valeurs patrimoniales confisquées dans le cadre de procédures d'entraide judiciaire et partagées entre la Confédération et les cantons ou entre la Confédération et des États étrangers. L'OFJ n'a en principe pas d'influence sur le montant de ces parts ou sur le montant total des recettes. En 2018, davantage de cas ont pu aboutir par rapport à l'année précédente et certains concernaient des montants élevés. Les revenus sans incidences financières proviennent de la dissolution de réserves.

Bases légales

LF du 19.3.2004 sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC; RS 312.4).

E150.0112 CONTRIB., RÉPAR. PR VICTIMES MESURES COERC. À FINS D'ASSIS.

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	387 471	-	1 675 299	1 675 299	-

Ces recettes concernent des libéralités des cantons et des communes visant à cofinancer les contributions de solidarité en faveur des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981, qui ont subi une atteinte directe et grave à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle ou à leur développement mental du fait de ces mesures. L'OFJ verse des contributions de solidarité depuis 2018 (crédit A231.0365 «Réparation pour les victimes de mesures de contrainte»).

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13). O du 15.02.17 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	62 103 405	71 466 400	69 377 422	-2 088 978	-2,9
<i>dont mutations de crédits</i>		5 800 800			
<i>avec incidences financières</i>	48 528 812	54 845 400	48 551 281	-6 294 119	-11,5
<i>sans incidences financières</i>	1 674 484	7 000 000	7 609 983	609 983	8,7
<i>Imputation des prestations</i>	11 900 108	9 621 000	13 216 158	3 595 158	37,4
Charges de personnel	39 240 211	39 768 000	39 327 830	-440 170	-1,1
<i>dont location de services</i>	-	-	52 469	52 469	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	20 915 788	23 433 400	22 182 396	-1 251 004	-5,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	7 583 911	9 258 100	9 228 972	-29 128	-0,3
<i>dont charges de conseil</i>	921 345	1 200 000	658 750	-541 250	-45,1
Charges d'amortissement	996 140	7 000 000	7 523 609	523 609	7,5
Dépenses d'investissement	951 266	1 265 000	343 587	-921 413	-72,8
Postes à plein temps (Ø)	219	212	221	9	4,2

Les différences entre le budget et le compte d'État sont notamment dues à une augmentation des besoins en matière de prestations internes (imputation de prestations), en particulier dans le domaine informatique.

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges en personnel sont moins élevées que prévu, principalement en raison du fait que certains postes n'ont pas été pourvus immédiatement en 2018. De plus, les soldes positifs de vacances, d'heures supplémentaires et d'horaire mobile ont baissé de 0,2 million. Les charges de personnel liées à la location de services, qui n'avaient pas été budgétisées, s'expliquent par une absence pour cause d'invalidité.

Pour les postes vacants, le système calcule toujours le salaire maximal de la classe de salaire et, de ce fait, le nombre de postes qu'il est théoriquement possible d'offrir est plus bas qu'en réalité. Concrètement, le salaire des collaborateurs prend en considération l'âge et l'expérience et se situe donc généralement au-dessous du maximum de la classe de salaire au moment de l'entrée en fonction. C'est ce qui explique la différence entre les nombres de postes à plein temps inscrits au budget et au compte d'État.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* englobent essentiellement l'exploitation de la bureautique et d'autres systèmes informatiques (p. ex. casier judiciaire [VOSTRA], interconnexion du registre du commerce, registre des officiers publics et nouvelle norme d'échange des données électroniques dans le domaine des poursuites [e-LP]). Les principaux projets ont trait au développement du nouveau casier judiciaire (NewVOSTRA) ainsi qu'à la modernisation d'Infostar-NG (remplacement de l'actuel registre électronique de l'état civil Infostar). Comme les coûts de l'exploitation de la bureautique étaient inférieurs à ceux prévus au budget, il a été possible de faire avancer ces projets.

Les *charges de conseil* comprennent les honoraires d'experts externes et de membres de commissions. Le solde de crédit résulte d'une nouvelle répartition des coûts concernant les prestations de tiers pour des expertises (pris en compte à partir du budget 2019).

Sous les autres charges de biens et services et charges d'exploitation, les charges ont diminué de 0,7 million. En effet, les coûts d'extradition et les autres charges d'exploitations étaient moins élevés que prévu.

Charges d'amortissement

Ces charges résultent des logiciels développés à l'OFJ et portés à l'actif (2,3 mio) ainsi que des pertes dues à des sorties d'immobilisations (5,2 mio) qui ont été amorties au lieu d'être portées à l'actif dans le cadre d'une rectification de valeur (dépréciation).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été inférieures au montant budgétisé en raison des retards pris dans le processus législatif (banque de données centralisée des personnes inscrites au registre du commerce, interconnexion du registre du commerce, 0,2 mio) et dans le projet NewVOSTRA (0,5 mio, voir «Demande de constitution de nouvelles réserves»).

Mutations de crédit

- Cessions d'autres unités administratives (2 mio): cession de 1 237 200 francs par l'Office fédéral du personnel pour la ré-intégration professionnelle des collaborateurs tombés malades ou ayant eu un accident, le déroulement de placements à l'essai dans le cadre de la réintégration professionnelle de personnes externes, l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, la formation d'apprentis et de stagiaires universitaires ainsi que le paiement de cotisations plus élevées aux assurances sociales et la garde des enfants; cession de 500 000 francs par le Secrétariat général du Département fédéral de justice et police pour couvrir le besoin supplémentaire dans le cadre du projet «Infostar-NG» (couvert par les revenus provenant de fonds de tiers), de respectivement 150 000 francs et 140 000 francs par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour le financement des projets stratégiques «PS3 E-ID Suisse» et «PS9 Création d'un service national d'adresses», conformément à ce qui a été conclu.
- Transfert de crédit de 226 400 francs à l'Office fédéral de la statistique conformément à l'accord additionnel portant sur l'utilisation d'un domaine de la plateforme sedex en 2018.
- Crédit supplémentaire de 4 000 000 de francs en vertu de l'art. 33, al. 3, LFC pour la sortie ou la réinscription à l'actif d'immobilisations incorporelles en cours.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Législation		GP 2: Application du droit	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	27	26	35	43
Charges de personnel	23	21	17	18
Charges de biens et services, charges d'exploitation	5	5	16	17
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1	1	6	8
<i>dont charges de conseil</i>	1	1	0	–
Charges d'amortissement	–	–	1	8
Dépenses d'investissement	–	–	1	–
Postes à plein temps (Ø)	107	110	112	111

A202.0161 ADMINISTRATION RÉPARATION MCFA

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total avec incidences financières	674 967	1 368 400	1 075 966	-292 434	-21,4
Charges de personnel	614 267	1 218 400	1 037 622	-180 778	-14,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	60 700	150 000	38 345	-111 656	-74,4
Postes à plein temps (Ø)	5	7	7	0	0,0

La LMCFA est entrée en vigueur le 1.4.2017. Les premières demandes ont été examinées en 2017 et les premiers versements ont été effectués en 2018 (voir crédits A231.0365 «Réparation pour les victimes de mesures de contrainte» et A231.0379 «Soutien financier des projets d'entraide»). Les charges de personnel et de biens et services correspondantes sont limitées à la fin du projet (2021).

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13). O du 15.2.17 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2017	–	1 100 000	1 100 000
État au 31.12.2018	–	1 100 000	1 100 000
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	500 000	500 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

- New VOSTRA (projet de refonte du système informatique du casier judiciaire) 500 000 francs

Le but du projet est de concrétiser les exigences de la nouvelle loi sur le casier judiciaire (LCJ) sous une forme conviviale et en ayant recours aux technologies actuelles. Dans le cadre du projet, différents thèmes ont été abordés. Après une période de mise en œuvre d'un an, une nouvelle planification a dû être mise en place en automne, ce qui a mobilisé beaucoup de ressources internes au projet. La période de re planification a duré trois mois au cours desquels un inventaire complet du projet a été dressé

et une évaluation a été réalisée sous l'autorité de l'UPIC. La procédure d'invitation à soumissionner pour des analystes externes et la mise en œuvre dans l'application actuelle des dispositions d'exécution de l'initiative sur le renvoi ont aussi pris plus de temps que prévu.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: APPLICATION DU DROIT

A231.0143 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION AUX ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	74 771 932	79 948 600	77 514 585	-2 434 015	-3,0

La Confédération alloue des subventions d'exploitation aux maisons d'éducation pour mineurs et jeunes adultes. Les frais reconnus du personnel éducatif sont subventionnés à hauteur de 30 %. La subvention est calculée de manière forfaitaire par rapport aux frais de personnel par poste à 100 %, selon la dotation en personnel et le nombre de jours de séjour des pensionnaires reconnus. Le solde de crédit est plus faible que les années précédentes; il dépend du nombre de demandes de reconnaissance de nouveaux établissements et d'extensions de l'offre qui ont été déposées.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 5 à 7.

Remarques

Crédit annuel d'engagement et crédit-cadre «Subventions d'exploitation aux établissements d'éducation» (J0022.00, V0271.00; AF des 17.12.2015 et 15.12.2016), voir tome 1, ch. C 12.

A231.0144 PROJETS PILOTES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 519 300	1 600 000	1 283 427	-316 573	-19,8

Projets pilotes visant à développer et tester de nouvelles méthodes dans le domaine de l'exécution des peines et mesures. Les coûts reconnus du projet et de l'évaluation comprennent les charges de personnel et de biens et services et, éventuellement, les frais d'investissement absolument nécessaires au projet pilote. Les bénéficiaires sont des cantons ou des institutions privées. Si le projet a lieu dans un établissement existant, seul le surcoût qu'il entraîne est reconnu. Les contributions s'élèvent à 80 % au plus des coûts reconnus du projet ou de l'évaluation. Il est impossible de prédire le nombre de projets et s'ils répondent aux conditions pour être des projets pilotes. Les versements dépendent du nombre de projets pilotes reconnus. En 2018, l'OFJ n'avait que deux projets pilotes en cours, ce qui explique pourquoi le crédit n'a pas été complètement épuisé.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 8 à 10.

Remarques

Crédit d'engagement «Projets pilotes à partir de 2011» (V0047.02, AF du 15.12.2010), voir tome 1, ch. C 12. Crédit d'engagement «Projets pilotes dès 2018» (V0047.03, AF du 14.12.2017), voir tome 1, ch. C 12. Crédit d'engagement liquidé «Projets pilotes dès 2005» (V0047.01; AF du 6.2.2005), voir tome 1, ch. C 11.

A231.0145 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	940 403	1 169 600	987 126	-182 474	-15,6

Les contributions englobent la participation aux coûts administratifs généraux de Schengen et les contributions annuelles à la Conférence de La Haye, à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et à la Commission internationale de l'état civil. Concernant Schengen, le calcul se fonde sur le montant de référence des coûts administratifs généraux, majorés du renchérissement dans l'Union européenne depuis 2008. Les dépenses sont moindres que prévu au budget du fait du faible renchérissement et des fluctuations du taux de change.

Bases légales

Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (RS 0.360.268.7). Statut du 31.10.1951 de la Conférence de La Haye de droit international privé (RS 0.207). Statut organique du 15.3.1940 de l'Institut international pour l'unification du droit privé (RS 0.202). Protocole du 25.9.1950 relatif à la Commission internationale de l'état civil, avec protocole additionnel (RS 0.203).

A231.0146 CONTRIBUTIONS À LA FORMATION À L'AIDE AUX VICTIMES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	151 980	276 700	90 458	-186 242	-67,3

Cette aide financière vise à promouvoir la formation spécifique des professionnels de l'aide aux victimes, notamment dans les centres de consultation. Les contributions concernent des formations au niveau suisse ou régional qui s'adressent entre autres à des travailleurs sociaux ou à des psychologues. Calculées de manière forfaitaire, elles se montent généralement à 50 % des dépenses imputables. L'OFJ n'a pas d'influence sur le solde de crédit, qui dépend des demandes d'aide financière à la formation.

Bases légales

LF du 23.3.2007 sur l'aide aux victimes (LAVI; RS 312.5), art. 31. O du 27.2.2008 sur l'aide aux victimes (OAVI; RS 312.57), art. 8.

A231.0148 CENTRE SUISSE COMPÉTENCES EXÉCUT. SANCTIONS PÉNALES (CSCSP)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 379 600	1 393 800	1 393 800	0	0,0

Depuis l'entrée en vigueur de la RPT, le 1.1.2008, la Confédération soutient le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire avec une contribution annuelle d'exploitation. Le montant effectif de la contribution se fonde sur le décompte final. Aucune contribution n'est octroyée au titre des repas et des nuitées. Les autres dépenses sont subventionnées à hauteur de 30 %.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 10a.

A231.0365 RÉPARATION POUR LES VICTIMES DE MESURES DE COERCITION

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	-	80 000 000	80 000 000	0	0,0

Au sens de la loi, toutes les victimes ont droit à une contribution de solidarité. Sont victimes les personnes touchées par des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 qui ont subi une atteinte directe et grave à leur intégrité physique, psychique ou sexuelle ou à leur développement mental. Le montant de la contribution de solidarité dépend du nombre de demandeurs qui recevront une réponse positive. À la fin du délai fixé (31.3.2018), 9018 demandes de contribution de solidarité avaient été déposées. Plus d'un tiers d'entre elles ont pu être traitées avant le 31.12.2018, ce qui représente 3525 demandes; 3200 demandes ont été acceptées et autant de demandeurs ont reçu leur dû (25 000 fr. par victime). Il convient par ailleurs de rappeler que pour des raisons administratives et techniques, une période de plusieurs semaines peut s'écouler entre le moment où la demande est acceptée et celui du versement, ce qui justifie la différence entre le nombre de demandes traitées et le nombre de contributions versées.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA; RS 211.223.13); O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

Remarques

Plafond des dépenses «Contribution de solidarité en faveur des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance» (Z0062.00), voir tome 1, ch. C 21.

A231.0379 SOUTIEN FINANCIER DES PROJETS D'ENTRAIDE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	-	225 000	141 931	-83 069	-36,9

Selon la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981, l'OFJ peut prendre d'autres mesures, en soutenant par exemple, notamment financièrement, des projets d'entraide des organisations de victimes et de personnes concernées (LMCFA, art. 17, OMCFA, art. 11). Il peut également dispenser des conseils, formuler des recommandations et assumer des patronages. Il était difficile d'estimer combien de demandes avaient été déposées pour ce type de projets.

Bases légales

LF du 30.9.2016 sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA, RS 211.223.13). O du 15.2.2017 relative à la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (OMCFA; RS 211.223.131).

A236.0103 SUBV. CONSTR., ÉTABL. EXÉC. PEINES ET MESURES/MAIS ÉDUC.

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	44 467 500	43 578 000	43 578 000	0	0,0

La Confédération accorde des subventions, à hauteur de 35 %, pour la construction, l'extension et la transformation d'établissements privés ou publics d'exécution de peines pour adultes et de maisons d'éducation pour enfants, adolescents et jeunes adultes. Les coûts reconnus sont calculés sur la base de forfaits, en tenant compte du type et de la taille des établissements.

Bases légales

LF du 5.10.1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM; RS 341), art. 2 à 4.

Remarques

Crédit-cadre «Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» (V0270.00; AF du 15.12.2016). Crédit annuel d'engagement «Établissements servant à l'exécution des peines et des mesures et maisons d'éducation» (J0002.00; AF du 17.12.2015), voir tome 1, ch. C 12.

A236.0104 SUBVENTIONS DE CONSTRUCTION POUR LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	-	1 958 200	-	-1 958 200	-100,0

La Confédération subventionne, sous conditions, la construction d'établissements pour la détention en phase préparatoire, la détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et la détention pour insoumission. Le montant de la contribution dépend de la taille de l'établissement et du nombre de places destinées à la Confédération pour l'exécution des renvois à partir des hébergements fédéraux. Un solde de crédit à hauteur du montant budgétisé s'est formé, car aucun projet n'était assez avancé pour être mis en œuvre.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr, RS 142.20), art. 82, al. 1. O du 11.8.1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE, RS 142.281), art. 15.

Remarques

Crédit d'engagement «Financement de la détention administrative» (V0245.00; AF du 11.12.2014), voir tome 1, ch. C 12.

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total <i>sans incidences financières</i>	36 904 268	45 536 200	43 193 083	-2 343 117	-5,1

Réévaluations afférentes aux crédits A236.0103 «Subventions de construction à des établissements servant à l'exécution des peines et mesures et à des maisons d'éducation» et A236.0104 «Subventions de construction pour la détention administrative». Les dépenses sont inférieures à la somme budgétisée, en raison d'une part du remboursement de contributions à des investissements (voir crédit E132.0001 «Remboursement de contributions à des investissements»), d'autre part des fonds inutilisés pour les subventions de construction pour la détention administrative (voir crédit A236.0104 «Subventions de construction pour la détention administrative»).

OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Mettre au jour et combattre la grande criminalité relevant de la compétence de la Confédération
- Protéger les personnes et les bâtiments sous la responsabilité de la Confédération
- Développer et assurer le fonctionnement des systèmes d'information et des centres de compétences nationaux
- Assurer la coopération policière nationale et internationale

PROJETS 2018

- Loi sur la réglementation des précurseurs d'explosifs: prise de connaissance des résultats de la procédure de consultation et détermination des étapes suivantes
- Systèmes d'information de police: parachèvement du concept relatif aux adaptations de système dans le programme de renouvellement de la surveillance des télécommunications (FMÜ)
- Mesures de police en matière de lutte contre le terrorisme: premières décisions du Conseil fédéral sur la marche à suivre
- Passenger Name Records (PNR): décision du Conseil fédéral sur les prochaines étapes concernant l'utilisation des données PNR
- Coopération policière: signature des accords avec l'UE concernant Prüm, Eurodac et PCSC; organisation de la procédure de consultation
- Renouvellement du passeport et de la carte d'identité: appel d'offres OMC en vue de la fabrication de la carte d'identité suisse et décision d'adjudication

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des projets 2018 ont été mis en œuvre conformément à ce qui était prévu. La prise de connaissance par le Conseil fédéral des résultats de la consultation et les décisions quant à la suite à donner au projet de loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme et la grande criminalité (MPT) ont été reportées à 2019 en raison des nombreux avis formulés lors de la procédure de consultation. Par ailleurs, la signature et la consultation devant s'ensuivre au sujet des accords Prüm, Eurodac et PCSC n'ont pas eu lieu comme prévu en raison de procédures internes à l'UE. Les deux accords avec l'UE seront signés en 2019.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	15,1	10,1	13,9	-1,1	-7,6
Recettes d'investissement	0,1	-	0,1	0,0	18,3
Charges	243,2	260,1	246,9	3,7	1,5
Charges propres	223,1	236,2	223,3	0,2	0,1
Charges de transfert	20,1	23,9	23,5	3,5	17,2
Dépenses d'investissement	2,3	6,9	4,7	2,4	101,4

COMMENTAIRE

Les revenus sont essentiellement composés de la part des émoluments revenant à l'Office fédéral de la police (fedpol) en relation avec la production des documents d'identité, des remboursements des cantons pour l'exploitation commune du Service de protection des témoins et des prestations de lutte contre la criminalité sur Internet. La diminution des revenus par rapport à l'année précédente s'explique par un nombre plus faible que prévu de documents d'identité produits, qui a pourtant été bien plus important que ce qui avait été budgétisé.

Les charges de fedpol proviennent pour 91 % des charges propres et pour 9 % des dépenses de transfert et sont supérieures à celles de l'année précédente. Les charges propres sont majoritairement formées des charges de personnel, des charges de biens et services liées à l'informatique et des investissements pour les interventions policières et l'infrastructure informatique. Les dépenses de transfert contiennent les indemnités versées aux cantons et aux villes ayant effectué des tâches de protection durables et extraordinaires et les contributions à des organisations internationales, notamment les contributions liées à Interpol et à Schengen/Dublin. Les charges de fedpol en matière de dépenses de transfert sont fortement liées et donc peu contrôlables. Par rapport à l'année précédente, les dépenses de transfert sont en hausse en raison de l'augmentation des indemnités versées aux cantons et aux villes ayant effectué des tâches de protection extraordinaires. Les charges propres se sont, quant à elles, maintenues au même niveau que l'année précédente. Le manque de ressources de fournisseurs de prestations informatiques a retardé la réalisation de divers projets et engendré des charges propres bien moindres que ce qui avait été budgétisé.

GP 1: TÂCHES DE POLICE JUDICIAIRE

MANDAT DE BASE

Dans sa fonction d'office central de police criminelle et de police judiciaire, fedpol apporte son concours aux enquêtes pénales du Ministère public de la Confédération (MPC) et d'autorités cantonales ou étrangères en fournissant des prestations de coordination et de soutien. fedpol mène également des enquêtes de police préliminaires de manière autonome et dispense un soutien technique et spécialisé aux autorités de police suisses et étrangères.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,3	0,2	0,7	0,5	252,4
Charges et dépenses d'investissement	89,7	92,2	85,5	-6,8	-7,3

COMMENTAIRE

38 % des dépenses totales dues aux charges de fonctionnement de fedpol ont concerné le groupe de prestations 1. Pour l'essentiel, les dépenses sont composées des charges de personnel, des participations aux coûts de biens et de services et aux coûts d'exploitation, comme les loyers et les dépenses informatiques, et des dépenses pour couvrir les coûts liés à des procédures d'enquête portant sur des cas précis. Les dépenses moindres par rapport au budget résultent essentiellement du nombre élevé de postes vacants dans ce groupe de prestations.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Police judiciaire de la Confédération: afin d'assurer une poursuite pénale efficace des infractions relevant de la juridiction fédérale, les prestations en faveur du MPC sont optimisées du point de vue tant quantitatif que qualitatif			
– Prestations fournies aux fins de la poursuite d'infractions relevant de la juridiction fédérale (% , min.)	64	70	53
Offices centraux de police criminelle: l'efficacité et l'efficiency de la coopération avec les autres autorités nationales et les autorités internationales aux fins de la poursuite de toutes formes de criminalité complexe sont renforcées			
– Prestations de poursuite pénale fournies en collaboration avec des autorités nationales ou internationales (% , min.)	36	30	47

COMMENTAIRE

Les objectifs visés par les tâches de police judiciaire ont été atteints.

Police judiciaire de la Confédération/Offices centraux de police criminelle: par rapport aux prévisions, davantage de prestations ont dû être fournies pour les autorités suisses et étrangères dans certains cas et en raison d'une hausse des demandes. Les prestations requises en faveur du Ministère public de la Confédération (MPC) ont pu être fournies.

GP 2: TÂCHES DE POLICE DE SÉCURITÉ

MANDAT DE BASE

fedpol veille à la sécurité des personnes et des bâtiments sous la responsabilité de la Confédération, en Suisse et à l'étranger. La police fédérale ordonne des mesures de sécurité en faveur de personnes de la Confédération ainsi que de celles jouissant d'une protection en vertu du droit international public et assure la protection des bâtiments de la Confédération et des représentations étrangères. Elle est chargée de recruter et de former des gardes de sûreté dans l'aviation ainsi que de planifier et de surveiller les interventions. Enfin, fedpol coordonne et dirige la gestion de crises policières (enlèvements, prises d'otages, actes de chantage ou attentats terroristes en Suisse ou à l'étranger, s'ils impliquent des victimes ou des auteurs suisses).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,1	0,0	0,2	0,1	374,2
Charges et dépenses d'investissement	19,7	21,0	19,5	-1,4	-6,9

COMMENTAIRE

Dans le compte 2018, environ 9 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 2. Les tâches de police de sécurité en lien avec la protection de personnes et de bâtiments dépendent des événements et de la menace concrète. Le groupe de prestations 2 a utilisé moins de ressources que le prévoyait le budget, notamment en raison des retards pris dans le remplacement de la Centrale d'alarme de l'administration fédérale.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Protection de personnes: des prescriptions sont formulées et des mesures ciblées ordonnées pour protéger les personnes qui doivent l'être et prévenir toute atteinte à leur sécurité			
– Atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle de personnes pour lesquelles des mesures de protection ont été ordonnées (nombre, max.)	0	0	0
Gestion de crises: Grâce à son organisation d'intervention, fedpol est à même d'intervenir à tout moment pour maîtriser les situations particulières ou extraordinaires en collaboration avec ses partenaires			
– Degré de mise en œuvre des exigences pour assurer la disponibilité opérationnelle au sein de la structure d'intervention de fedpol (% min.)	85	100	100
– Degré de réalisation des formations et exercices planifiés (% min.)	80	80	100
Protection de bâtiments: des prescriptions et des recommandations sont formulées pour protéger les bâtiments qui doivent l'être et prévenir des dommages importants			
– Dommages importants causés à des objets placés sous protection car fortement menacés (CHF, max.)	0 500 000		0
Sécurité du trafic aérien: afin d'assurer la sécurité à bord des aéronefs suisses dans le trafic aérien international, les gardes de sûreté sont dûment formés et leurs interventions font l'objet d'une planification ciblée en fonction des menaces			
– Gardes de sûreté d'organisations partenaires dûment formés (% min.)	96	90	96
– Respect du nombre prescrit de gardes de sûreté engagés (% min.)	100	90	100

COMMENTAIRE

Les objectifs fixés pour les tâches de police de sécurité ont été atteints.

Sécurité du trafic aérien: en raison du nombre élevé de gardes de sûreté ayant dûment accompli leur formation, le nombre de gardes de sûreté engagés a été supérieur au nombre prescrit.

GP 3: TÂCHES DE POLICE ADMINISTRATIVE

MANDAT DE BASE

fedpol est l'autorité de surveillance et le centre de compétences en matière d'armes et d'explosifs. La police fédérale est chargée du passeport et de la carte d'identité suisses et gère en outre le Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent. Elle développe et assure le fonctionnement des systèmes nationaux d'information et les met à la disposition des autorités de sécurité et de migration de la Confédération et des cantons. Elle prononce en outre des mesures visant au maintien de la sécurité intérieure et octroie des aides financières à la prévention de la criminalité

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	12,3	7,3	10,7	3,4	46,8
Charges et dépenses d'investissement	23,6	24,2	22,3	-1,9	-8,0

COMMENTAIRE

Les revenus sont largement supérieurs aux chiffres inscrits au budget. Cela s'explique par le fait que le nombre de documents d'identité produits a moins baissé que prévu. Le groupe de prestations 3 totalise 10 % des charges de fonctionnement. Outre les dépenses de personnel, les coûts d'exploitation et de développement de systèmes d'information de police administrative constituent un autre poste de dépenses important. Les charges et les investissements sont inférieurs à ce qui avait été prévu en raison de retards et de reports dans le développement des systèmes d'information.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Prestations de service: les centres de compétence en matière d'explosifs/armes et de papiers d'identité fournissent leurs prestations conformément aux besoins et dans la qualité requise (objectif sans indicateur)			
Coopération: les partenaires nationaux ont accès aux outils indispensables à une coopération ciblée et efficace, et ils utilisent ces outils de manière correcte			
– Disponibilité des systèmes d'information de police administrative et de soutien policier (% , min.)	99	96	99
Établissement des documents d'identité suisses: les documents d'identité suisses sont établis dans les délais prescrits par la loi (en Suisse: 10 jours ouvrables; à l'étranger: 30 jours ouvrables)			
– Part des documents d'identité établis dans les délais prescrits (% , min.)	100	99	100
Décisions: les décisions en matière de prévention policière, d'aides financières et d'armes/explosifs sont formellement correctes et ne risquent pas d'être invalidées en justice			
– Nombre de décisions formellement correctes qui ne sont pas invalidées en justice (% , min.)	100	98	99

COMMENTAIRE

Les objectifs visés par les tâches de police administrative ont été entièrement atteints. La forte disponibilité des prestations et des systèmes a été maintenue.

GP 4: TÂCHES DE SOUTIEN POLICIER NATIONAL ET INTERNATIONAL

MANDAT DE BASE

fedpol coordonne les enquêtes nationales et internationales et, 24 heures sur 24, met ses instruments de coopération à la disposition de ses partenaires. La police fédérale est aussi le centre de compétences de la Suisse en matière de hooliganisme ainsi que de cybercriminalité et assume par ailleurs le rôle de bureau central national pour Interpol, Europol et pour les recherches Schengen. Enfin, elle est responsable de la conduite des attachés de police à l'étranger et gère les centres de coopération policière et douanière en collaboration avec la France et l'Italie.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	2,4	2,6	2,4	-0,2	-6,6
Charges et dépenses d'investissement	90,8	97,9	96,3	-1,6	-1,6

COMMENTAIRE

43 % des charges de fonctionnement concernent le groupe de prestations 4. Pour l'essentiel, les dépenses sont composées des charges de personnel et des dépenses informatiques liées aux systèmes complexes de coopération nationale et internationale. Les charges et les investissements de ce groupe de prestations sont inférieurs à la planification. Cela s'explique en particulier par un manque de ressources du fournisseur de prestations informatiques qu'est le Centre de services informatiques du Département fédéral de justice et police (CSI-DFJP), qui n'a pas pu fournir les jours-personnes planifiés en raison d'une nouvelle priorisation au niveau départemental.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Coopération policière: Les autorités nationales partenaires ont accès en tout temps aux outils indispensables à une coopération ciblée, à l'échelle nationale et internationale			
– Mesures du plan d'action annuel du CF «Stratégie de coopération policière internationale» qui sont mises en œuvre (% , min.)	80	80	85
Échange d'informations: l'échange d'informations est assuré au niveau national et international, du point de vue tant technique qu'opérationnel, et les mesures nécessaires à cette fin sont engagées			
– Part des délais tenus lors des échanges d'informations urgents en lien avec le SIS, Interpol et Europol (% , min.)	95	90	95
Lutte contre la criminalité sur Internet: Les autorités de poursuite pénale suisses et étrangères sont soutenues efficacement			
– Dossiers transmis aux ministères publics de la Confédération ou des cantons qui concernent des infractions poursuivies d'office (nombre, min.)	870	920	937
Analyses et rapports: fedpol fournit à ses partenaires des recommandations, des informations importantes, ainsi que des indications sur la procédure à lancer, contribuant ainsi à une poursuite pénale efficace et à la sécurité intérieure			
– Part des bénéficiaires de prestations jugeant les rapports utiles aux fins de la poursuite pénale/sécurité intérieure (% , min.)	80	82	85

COMMENTAIRE

Les objectifs de ce groupe de prestations ont été entièrement atteints. S'agissant du soutien policier national et international, la forte disponibilité des prestations et des systèmes a été maintenue.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	15 069	10 096	13 932	3 835	38,0
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	15 069	10 096	13 932	3 835	38,0
Charges / Dépenses	245 448	266 981	251 466	-15 514	-5,8
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	223 822	235 281	223 593	-11 688	-5,0
<i>Transfert de crédits</i>		618			
<i>Cession</i>		2 203			
Crédits ponctuels					
A202.0108 Programme de mise en œuvre de Schengen/Dublin	956	-	-	-	-
A202.0110 Renouvellement passeport et carte d'identité suisses	590	5 730	2 273	-3 457	-60,3
<i>Cession</i>		300			
A202.0170 Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	-	2 057	2 057	0	0,0
<i>Cession</i>		2 057			
Domaine des transferts					
GP 2: Tâches de police de sécurité					
A231.0149 Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes	14 833	17 567	17 558	-9	-0,1
<i>Supplément</i>		1 153			
GP 3: Tâches de police administrative					
A231.0151 Autres indemnités aux cantons et à des org. nationales	3 889	4 268	4 009	-259	-6,1
GP 4: Tâches de soutien policier national et international					
A231.0150 Contributions à des organisations internationales	1 358	2 078	1 976	-102	-4,9

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	15 068 681	10 096 300	13 931 587	3 835 287	38,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>14 978 078</i>	<i>10 096 300</i>	<i>13 833 652</i>	<i>3 737 352</i>	<i>37,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>90 603</i>	<i>-</i>	<i>97 936</i>	<i>97 936</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement comprennent les recettes tirées des émoluments pour les autorisations de fabrication et d'importation de matières explosives et d'engins pyrotechniques à usage civil et celles tirées de la production de documents de voyage suisses. En font aussi partie les recettes issues de la location de places de stationnement aux collaborateurs ainsi que les remboursements de la participation des cantons à l'exploitation du Service de protection des témoins de fedpol et au Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI), qui est géré par la Confédération et les cantons.

Les revenus supplémentaires par rapport au budget 2018 s'expliquent par le fait que le nombre de documents d'identité à fabriquer a été bien plus important qu'estimé dans la planification de la production convenue avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

Bases légales

O du 10.9.1969 sur les frais et indemnités en procédure administrative (RS 172.041.0), art. 13. O du 27.11.2000 sur les explosifs (OExpl; RS 941.411), art. 113. O du 2.7.2008 sur les armes (OArm; RS 514.541), art. 55 en relation avec l'annexe 1. O du 20.9.2002 sur les documents d'identité (OLDI; RS 143.11), art. 45 ss, annexes 2 et 3. LF du 23.12.2011 sur la protection extraprocédurale des témoins (Ltém; RS 312.2). Convention administrative du 19.12.2001 conclue entre le DFJP et la CCDJP (convention SCOCI).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total	223 822 423	235 280 612	223 592 947	-11 687 665 -5,0
<i>dont mutations de crédits</i>		2 820 712		
<i>avec incidences financières</i>	163 817 184	177 701 412	166 751 608	-10 949 804 -6,2
<i>sans incidences financières</i>	8 737 145	6 325 600	6 231 360	-94 240 -1,5
<i>Imputation des prestations</i>	51 268 094	51 253 600	50 609 979	-643 621 -1,3
Charges de personnel	144 339 483	149 097 400	147 880 562	-1 216 838 -0,8
<i>dont location de services</i>	25 838	-	-	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	68 535 299	74 685 712	65 475 415	-9 210 297 -12,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	40 765 217	43 751 712	38 687 790	-5 063 922 -11,6
<i>dont charges de conseil</i>	512 721	920 000	266 239	-653 761 -71,1
Charges d'amortissement	8 720 300	6 325 600	5 662 970	-662 630 -10,5
Dépenses d'investissement	2 227 341	5 171 900	4 574 000	-597 900 -11,6
Postes à plein temps (Ø)	864	862	840	-22 -2,6

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les ressources disponibles pour les *charges de personnel* de fedpol n'ont pas été entièrement utilisées. La fluctuation en hausse du personnel a généré un grand nombre de postes vacants, entraînant ainsi des dépenses inférieures aux prévisions budgétaires au niveau de la rétribution du personnel et des charges de formation. Les charges de personnel ayant été imputées sur le compte d'autres unités administratives n'ont été que partiellement prises en considération dans les effectifs de l'année précédente, ce qui rend difficile une comparaison avec le compte 2017. La baisse temporaire du nombre moyen de postes à plein temps pour une charge de travail inchangée a conduit à une augmentation du solde horaire des collaborateurs de 7 %.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

S'agissant des *charges de biens et services liées à l'informatique*, 30,8 millions au moins ont été dépensés pour l'exploitation de la bureautique et des applications spécialisées servant à la coopération et au soutien policiers, soit près de 80 % des coûts. Le recours aux prestataires internes à la Confédération correspond à ce qui avait été prévu. En revanche, certains développements et projets n'ont pas pu être réalisés comme prévu. Plusieurs d'entre eux ont dû être suspendus en raison du manque de ressources du CSI-DFJP, prestataire interne à la Confédération, et de la pénurie généralisée de spécialistes dans le secteur informatique. Des étapes initialement planifiées du projet n'ont pas pu être réalisées à cause de retards dans la procédure d'acquisition pour le remplacement de composants réseaux de l'infrastructure d'enquête.

Les *charges de conseil* se sont situées largement en dessous des prévisions. Le recours à des prestations de conseil externes a été provisoirement suspendu pour deux principales raisons: le remplacement de la Centrale d'engagement de fedpol, qui nécessite des harmonisations supplémentaires aux niveaux technique et organisationnel, a dû être reporté, et des projets législatifs n'ont pas pu avancer comme prévu.

Les *autres charges* comprennent surtout les dépenses pour le loyer d'un montant de 13,8 millions, les coûts de l'équipement personnel des collaborateurs et du matériel d'engagement de 1,5 million ainsi que les frais de voyage et les coûts imputables aux enquêtes faites sur des cas d'un montant de 4,2 millions. Les charges ont été moins élevées que prévu pour ce qui est des dépenses liées aux cas (1,3 mio) et aux demandes de recherche dans des banques de données externes (0,3 mio). Il était également prévu d'acquérir une nouvelle tenue pour les collaborateurs en uniforme ou d'adapter la tenue actuelle, mais l'évaluation des besoins et la commande n'ont pas pu être achevées selon la planification, ce qui a entraîné des dépenses moins importantes que prévu (0,4 mio).

Dépenses d'investissement

Durant l'année sous revue, les priorités en matière de *dépenses d'investissement* ont porté sur les acquisitions pour les utilisateurs du nouveau bâtiment de fedpol à la Guisanplatz. Les investissements, d'une hauteur de 4,6 millions, ont été moins élevés que prévu. Des remplacements de véhicules ont en outre été reportés en raison d'un changement de production du fabricant.

Mutations de crédits

- Cessions de 2 202 700 francs par l'Office fédéral du personnel pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants

- Transferts de crédits des unités administratives (0,8 mio): 449 900 francs du CSI-DFJP pour des tâches de conception et de mise en œuvre du programme de renouvellement de la surveillance des télécommunications (FMÜ), 250 000 francs de l'OFCL pour l'équipement initial de la centrale d'alarme à la Guisanplatz 1 et 137 500 francs du MPC pour la participation aux frais d'équipement du centre d'audition disposant d'installations multimédia sur le campus administratif de New Guisan
- Transfert de crédits au CSI-DFJP d'un montant de 219 388 francs pour la rétrocession de ressources non utilisées du programme FMÜ

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Tâches de police judiciaire		GP 2: Tâches de police de sécurité		GP 3: Tâches de police administrative	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	90	85	20	20	24	22
Charges de personnel	63	61	14	14	10	11
Charges de biens et services, charges d'exploitation	21	19	4	4	13	11
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	10	8	1	1	12	10
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	-	0	0
Charges d'amortissement	4	2	1	1	1	0
Dépenses d'investissement	2	3	0	-	0	0
Postes à plein temps (Ø)	358	327	131	127	61	68

	GP 4: Tâches de soutien policier national et international	
	C 2017	C 2018
mio CHF		
Charges et dépenses d'investissement	91	96
Charges de personnel	58	63
Charges de biens et services, charges d'exploitation	29	31
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	18	20
<i>dont charges de conseil</i>	0	0
Charges d'amortissement	3	2
Dépenses d'investissement	0	1
Postes à plein temps (Ø)	314	318

A202.0110 RENOUELEMENT PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ SUISSES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	589 817	5 729 900	2 273 400	-3 456 500	-60,3
<i>dont mutations de crédits</i>		300 000			
avec incidences financières	514 463	5 729 900	1 555 578	-4 174 322	-72,9
Imputation des prestations	75 354	-	717 822	717 822	-
Charges de personnel	250 364	704 200	643 400	-60 800	-8,6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	333 439	3 305 400	1 630 000	-1 675 400	-50,7
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	79 437	2 285 400	1 517 074	-768 326	-33,6
<i>dont charges de conseil</i>	224 259	150 000	38 815	-111 185	-74,1
Dépenses d'investissement	6 013	1 720 300	-	-1 720 300	-100,0
Postes à plein temps (Ø)	2	4	3	-1	-25,0

Le passeport et la carte d'identité suisses doivent être renouvelés de manière à garantir leur niveau élevé de sécurité à l'avenir également. Un programme spécifique, incluant un projet de loi, doit par ailleurs être défini pour les identités électroniques reconnues par l'État (e-ID). Le projet «Renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses» est ainsi composé de trois parties: le renouvellement du passeport, celui de la carte d'identité et la création d'une identité électronique.

Les spécifications détaillées et le design de la nouvelle série de passeports suisses ont été élaborés en 2018. Il a été ensuite possible de commander définitivement les machines et les matériaux nécessaires à la production des passeports auprès de l'OFCL. La mise en service et la fabrication des séries d'essai et des lots pilotes, y compris tous les contrôles, s'étendront au moins jusqu'à fin 2020.

Pour ce qui est du renouvellement de la carte d'identité, les travaux préparatoires à l'appel d'offres public ont avancé. L'adjudication des contrats sera suivie de la création du design et des spécifications détaillées devant permettre le développement, la livraison et la réception des machines et des matériaux.

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* ont été conformes à ce qui avait été prévu. Par rapport à l'année précédente, plus de collaborateurs ont été affectés au déroulement du projet.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les travaux de réalisation ont à nouveau pris du retard à cause du report de l'introduction du passeport et de l'e-ID. Les dépenses pour les prestations de développement informatique du CSI-DFJP ont en particulier été moins élevées que prévu.

Dépenses d'investissement

L'adaptation de la planification d'introduction a entraîné un décalage des investissements réalisés par l'appel d'offres public. Aucune dépense d'investissement n'a donc été effectuée dans le compte 2018.

Mutations de crédits

- Cession d'un montant de 300 000 francs par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération pour le projet «SP3 e-ID Suisse»

Bases légales

LF du 22.6.2001 sur les documents d'identité (LDI; RS 143.1). LF du 18.3.2016 sur la signature électronique (SCSE; RS 943.03).

Remarque

Crédit d'engagement «Renouvellement du passeport et de la carte d'identité suisses» (V0224.00; AF du 13.12.2012 et du 14.12.2017), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0170 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	-	2 056 643	2 056 643	0	0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		2 056 643			
<i>avec incidences financières</i>	-	2 056 643	-	-2 056 643	-100,0
<i>Imputation des prestations</i>	-	-	2 056 643	2 056 643	-

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Elle est utilisée par les applications servant à établir les passeports et cartes d'identité suisses (ISA), les visas (ORBIS), les titres de séjour biométriques (SYMIC) et les documents de voyage pour étrangers (ISR). Elle sert également aux autorités de contrôle à la frontière pour contrôler et vérifier les données biométriques des passeports suisses et des titres de séjour biométriques. Les principaux composants de cette plateforme ont une durée de vie fixée à dix ans au plus, ce qui rend leur remplacement nécessaire. Le renouvellement s'effectue dans le cadre du programme ESYSP, sous l'égide du Secrétariat d'État aux migrations (SEM). fedpol, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le Corps des gardes-frontière (Cgfr) et les représentants des services cantonaux participent à ce programme. Depuis 2018, les moyens destinés au programme ESYSP sont budgétisés de manière centralisée au SEM (crédit de programme), avec des cessions en cours d'année aux unités administratives fedpol, Cgfr et DFAE. Les moyens budgétisés de manière décentralisée pour la première étape (2018-2019) auprès du SEM, de fedpol, du DFAE et du Cgfr ont été transférés au SEM dans le cadre de l'établissement du budget, sans incidence sur celui-ci. Les besoins globaux pour la première étape de ce crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives s'élèvent à 14,3 millions, dont quelque 9,5 millions qui étaient prévus pour 2018.

Mutations de crédits

- Cession d'un montant de 2 291 600 francs par le SEM pour la mise en œuvre du programme ESYSP
- Cession d'un montant de 234 957 francs au SEM pour la restitution de ressources non utilisées par le programme ESYSP

Bases légales

AF du 14.6.2017 relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP; FF 2017 4147). AF «Reprise du règlement (CE) n° 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage» (FF 2008 4813).

Remarque

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2017	–	4 650 000	4 650 000
État au 31.12.2018	–	4 650 000	4 650 000
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	8 389 900	8 389 900

Demande de constitution de nouvelles réserves

— Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) 4 933 900

Développement et mises à jour des systèmes d'information: le prestataire de services CSI-DFJP ayant dû faire face à un manque de ressources imprévu, un nouvel ordre de priorités des ressources attribuées à tous les développements (nouveaux et autres) du DFJP a dû être établi. Au lieu de 6000 jours-personnes initialement prévus, seuls 3700 ont pu être engagés en 2018. La mise à jour de plusieurs systèmes d'information a été retardée et ne pourra être effectuée qu'une fois les effectifs du prestataire dûment comblés, à savoir en 2019 et en 2020. Il s'agit notamment d'adaptations des architectures prescrites dans le cadre d'une harmonisation à l'échelle fédérale.

Acquisition pour le remplacement de composants réseaux de l'infrastructure d'enquête: la procédure d'acquisition pour le remplacement de composants réseaux nécessaires à l'infrastructure du domaine de la forensique informatique a été retardée en raison de spécificités et d'exigences techniques. Les composants requis n'ont pas pu être acquis dans les délais prévus et la livraison ne sera possible qu'au premier semestre 2019.

Remplacement de la centrale d'alarme de l'administration fédérale: les investissements destinés au remplacement et à la nouvelle conception de la centrale d'alarme de l'administration fédérale, devenue vétuste, n'ont pas pu être effectués comme prévu en 2018. De plus amples clarifications et vérifications sont requises avant d'effectuer le transfert de technologie, ce qui reporte à 2019 les investissements initialement prévus.

Remplacement de véhicules d'intervention: l'acquisition de plusieurs véhicules d'intervention a été reportée en raison d'un changement de production de la part du fabricant. Les véhicules commandés ainsi que leurs accessoires policiers spécifiques ne pourront donc être fabriqués et livrés qu'en 2019.

— Projet de renouvellement du passeport 3 456 000

Étant donné les changements dans le déroulement du projet de renouvellement du passeport et de la carte d'identité électronique, l'introduction de ces produits aura lieu à une date ultérieure à celle initialement planifiée. En ce qui concerne le passeport, ce report s'explique essentiellement par une prolongation de la phase de conception et de design et par des considérations relatives aux risques dans le cadre de la planification d'introduction, qui ont entraîné, mi-2018, un décalage des étapes du projet, y compris des délais de paiement des biens et des services acquis par l'appel d'offres public. Et pour ce qui est de l'identité électronique, le report est dû à la lenteur des délibérations politiques concernant la carte d'identité électronique par rapport à ce qui avait été initialement prévu au regard de l'importance stratégique de ce projet. Les travaux de mise en œuvre ont donc dû être ralentis pour maintenir une cohésion avec l'état d'avancement de la loi sur les services d'identification électronique. Comme l'étendue des prestations requises et des tâches à accomplir pour les projets reste la même du point de vue actuel, le solde de crédit demeure absolument nécessaire pour financer les travaux devant encore être effectués au cours des prochaines années. Pour cette raison, il convient d'augmenter la réserve affectée actuelle.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: TÂCHES DE POLICE DE SÉCURITÉ

A231.0149 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	14 832 580	17 567 200	17 558 090	-9 110 -0,1
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>1 152 500</i>		

Villes et cantons sont indemnisés lorsqu'ils exécutent, sur mandat de la Confédération, des tâches extraordinaires de protection périodiques ou permanentes (tâches de police de sécurité, tâches de protection) dont le coût dépasse 5 % de la charge salariale annuelle du corps de police concerné ou 1 million de francs. Les indemnités, fixées pour trois ans, sont calculées sur la base du volume des interventions des trois années précédentes des polices des cantons de Berne, de Genève, de Zurich et du Tessin, ainsi que de la police de la ville de Zurich. Des événements extraordinaires peuvent également donner lieu à une indemnisation unique. Jusqu'à présent, c'est le département organisateur qui était responsable de l'indemnisation des événements extraordinaires. La possibilité de faire passer cette responsabilité au niveau fédéral est actuellement à l'étude. L'indemnisation de mesures de sécurité fournies au niveau cantonal a été demandée pour une conférence internationale organisée en 2017. Sur la base des factures transmises en 2018 et de la vérification, par le Service fédéral de sécurité (SFS), des mandats réalisés, des moyens supplémentaires à hauteur de 1,2 million ont dû être demandés.

Mutations de crédits

- Crédit supplémentaire de 1 152 500 francs destiné à couvrir les frais supplémentaires auxquels la police cantonale valaisanne a dû faire face dans le cadre de la conférence sur Chypre, qui s'est tenue à Crans-Montana du 27.6. au 7.7.2017

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 2. O du 27.6.2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF; RS 120.72), art. 7 et 12a.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3: TÂCHES DE POLICE ADMINISTRATIVE

A231.0151 AUTRES INDEMNITÉS AUX CANTONS ET À DES ORG. NATIONALES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	3 888 968	4 268 000	4 008 861	-259 139 -6,1

Les autres indemnités comprennent, pour l'essentiel, les contributions fédérales à la Prévention suisse de la criminalité (PSC), à l'Institut suisse de police (ISP), et au Forensische Institut Zürich (FOR) pour l'accomplissement de tâches dans les secteurs de la chimie analytique des explosifs, de la pyrotechnie et du désamorçage des dispositifs explosifs ou incendiaires non conventionnels, ainsi que les aides financières destinées à la lutte contre la traite d'êtres humains et à la prévention des infractions liées à la prostitution.

Les moyens budgétisés en vue de ces dernières aides financières n'ont pas été entièrement utilisés, car certaines demandes ne remplissaient pas les conditions d'octroi.

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 3. O du 30.11.2001 concernant l'exécution de tâches de police judiciaire au sein de l'Office fédéral de la police (RS 360.1), art. 10a. O du 23.10.2013 sur la traite des êtres humains (RS 311.039.3), art. 3 et 13, al. 2, let. a. O du 18.11.2015 sur les mesures de prévention des infractions liées à la prostitution (RS 311.039.4).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 4:
TÂCHES DE SOUTIEN POLICIER NATIONAL ET INTERNATIONAL**A231.0150 CONTRIBUTIONS À DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	1 357 920	2 078 400	1 976 372	-102 028 -4,9

Ces crédits englobent, outre la contribution suisse à l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), la participation aux coûts de développement et d'exploitation des systèmes d'information Schengen de l'UE, la contribution annuelle au titre de la charte du Groupe Egmont concernant les cellules de renseignement financier, la participation au PKD Board (afin de garantir l'interopérabilité internationale du passeport suisse) et la contribution annuelle au Répertoire de clés publiques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (RCP OACI).

Bases légales

Code pénal suisse du 21.12.1937 (CP; RS 311.0), art. 353. O Interpol du 21.6.2013 (RS 366.1). Accord du 26.10.2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (AAS; RS 0.362.31), art. 11, ch. 2. O N-SIS du 8.3.2013 (RS 362.0). Signature par le Conseil fédéral de la charte du Groupe Egmont concernant les cellules de renseignement financier le 21.12.2007 dans le cadre de l'art. 183 Cst.

INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Fournir des renseignements et des avis de droit aux tribunaux et aux administrations, au Parlement fédéral et aux parlements cantonaux, ainsi qu'aux avocats, notaires et particuliers
- Promouvoir la recherche en droit comparé par le soutien aux universités et aux hautes écoles suisses et étrangères, et par ses propres travaux de recherche
- Gérer une bibliothèque spécialisée: mettre à jour et compléter la collection d'ouvrages juridiques et prêter assistance aux lecteurs
- Fournir des prestations à des bibliothèques juridiques

PROJETS 2018

- Révision totale de la loi fédérale du 6.10.1978 sur l'Institut suisse de droit comparé: accompagnement des débats concernant le projet au Parlement
- Projet de recherche sur la définition, les sources et le fonctionnement du droit coutumier national et international, en soutien aux travaux menés sur ce thème par la commission du droit international des Nations unies: séminaire scientifique sur ce sujet
- Échanges scientifiques avec d'autres institutions actives dans le domaine du droit comparé, notamment en vue d'une publication: rencontre préparatoire des institutions concernées
- Mise en place d'un système interne de prêt direct pour les visiteurs: concrétisation d'échanges et de projets avec les bibliothèques des organisations internationales et étrangères

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

À l'exception du projet de recherche, toutes les étapes clés ont pu être franchies comme prévu.

Révision totale de la loi fédérale du 6.10.1978 sur l'Institut suisse de droit comparé: le projet a été traité par les Chambres fédérales en 2018 et adopté au vote final le 28 septembre 2018 par les deux chambres, sans opposition (avec une abstention au Conseil national).

Projet de recherche sur le droit coutumier national et international: après les premières clarifications et sur conseil du comité scientifique, il a été décidé de ne pas organiser de manifestation à ce sujet avant 2019.

Échanges scientifiques avec d'autres institutions actives dans le domaine du droit comparé: le projet a été mis sur les rails et une première rencontre informelle avec une institution partenaire centrale a eu lieu. Un atelier sera organisé en 2019.

Prêt direct: un groupe d'experts internes a réalisé une étude. Désormais, une borne de prêt de dernière génération est à la disposition des visiteurs dans la bibliothèque, 24 heures sur 24.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	0,6	0,6	0,4	-0,2	-28,0
Charges	7,5	7,7	7,5	0,0	-0,1
Charges propres	7,5	7,7	7,5	0,0	-0,1
Dépenses d'investissement	0,0	–	0,0	0,0	28,1

COMMENTAIRE

La baisse des revenus résulte principalement de l'augmentation des prestations fournies pour l'administration fédérale (charge supplémentaire de plus de 500 heures). Au vu des capacités requises pour ces prestations, il en restait moins pour rédiger des avis de droit pour des tiers. De manière générale, l'évolution des revenus dépend de la demande d'études de droit comparé, sur laquelle l'institut n'a guère d'influence. Celles-ci ont encore une fois généré l'essentiel des revenus, soit 87 %.

Les charges propres et les investissements sont restés stables.

GP 1: INFORMATIONS DE DROIT COMPARÉ

MANDAT DE BASE

L'ISDC rédige des avis de droit et des études comparatives, soutient les praticiens du droit et encourage l'enseignement et la recherche en droit comparé. À cette fin, il gère une bibliothèque spécialisée, propose une aide à la recherche documentaire, organise des rencontres (colloques, séminaires) et publie des articles et des ouvrages. L'administration fédérale recourt aux services de l'ISDC en particulier pour son activité législative, mais aussi pour des questions relatives au domaine des migrations. Les tribunaux, les autorités de poursuite pénale, les avocats et les notaires peuvent compter sur des informations fiables, objectives et complètes concernant le droit étranger et le droit international.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,6	0,6	0,4	-0,1	-22,3
Charges et dépenses d'investissement	7,5	7,7	7,5	-0,2	-2,8

COMMENTAIRE

Les recettes tirées des émoluments dépendent de la demande d'études de droit comparé. L'ISDC n'a aucun moyen de les influencer. Les charges de personnel (représentant 68 % des charges) jouent un rôle central dans la structure des dépenses.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Avis de droit: l'ISDC fournit des informations fiables, objectives et complètes concernant le droit étranger et le droit international			
- Satisfaction des clients (% min.)	92	80	82
Soutien à la recherche: l'ISDC encourage la recherche en matière de droit comparé, de même que l'étude du droit étranger et du droit international; il soutient à cette fin l'enseignement universitaire de ces disciplines			
- Séminaires pour étudiants (nombre min.)	8	4	8
- Séminaires spécialisés (nombre min.)	5	2	5
- Publications (nombre min.)	5	2	2
Bibliothèque spécialisée: l'ISDC met à disposition une documentation actuelle et de qualité (y compris des banques de données et des ouvrages électroniques)			
- Nouvelles acquisitions (nombre min.)	5 747	6 000	5 380
- Prêts (nombre min.)	52 857	70 000	50 837
Expertises: l'ISDC établit des expertises sur la base de recherches			
- Expertises établies sur la base de recherches (nombre min.)	1	1	1

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en majeure partie atteints. Ce n'est que dans le domaine de la bibliothèque spécialisée que des écarts ont été relevés.

Avis de droit: la satisfaction des clients est évaluée au moyen d'un questionnaire. Compte tenu du très faible nombre de réponses reçues, quelques clients insatisfaits ont fortement influencé le pourcentage. La valeur de 2018 correspond donc aux attentes.

Soutien à la recherche: le soutien à la recherche met en œuvre la stratégie 2015–2020 décidée par le Conseil de l'institut et se fonde plus particulièrement sur les priorités thématiques définies dans cette dernière. L'accent a été principalement mis sur les questions suivantes : droit et communication (séminaire sur les plateformes numériques), économie et droits de l'homme (trois séminaires spécialisés: aspects sociaux des réformes du droit des sociétés, devoir de diligence dans le cadre de la chaîne logistique dans le domaine du sport, séminaire sur le devoir de diligence avec la Société de législation comparée à Paris) et droit international privé (un séminaire, deux publications). En ce qui concerne le nombre de séminaires, l'objectif a été dépassé en particulier parce que la demande des universités étrangères (dans certains cas en collaboration avec des universités suisses) était plus haute que prévu. Cet intérêt des pays étrangers est un indice de la bonne réputation de l'ISDC et permet à l'institut d'étendre son réseau, également important pour ses autres activités.

Bibliothèque spécialisée: le budget était trop optimiste, tant en ce qui concerne les nouvelles acquisitions que les prêts. Les valeurs cibles seront adaptées pour les années à venir. Ces résultats inférieurs n'ont toutefois pas eu d'incidences financières sur les comptes 2018.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		603	571	443	-127	-22,3
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	603	571	443	-127	-22,3
Charges / Dépenses		7 513	7 738	7 523	-215	-2,8
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	7 513	7 738	7 523	-215	-2,8
	<i>Cession</i>		177			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	602 652	570 500	443 449	-127 051	-22,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>602 652</i>	<i>570 500</i>	<i>434 033</i>	<i>-136 467</i>	<i>-23,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>9 416</i>	<i>9 416</i>	<i>-</i>

En raison du grand nombre de mandats exécutés pour la Confédération, l'ISDC a rédigé moins d'avis de droit à l'intention de tiers, ce qui a entraîné une baisse des revenus.

Bases légales

LF du 6.10.1978 sur l'Institut suisse de droit comparé (RS 425.1). O. du 4.10.1982 sur les émoluments de l'Institut suisse de droit comparé (RS 425.15).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	7 512 942	7 737 500	7 522 930	-214 570	-2,8
<i>dont mutations de crédits</i>		176 500			
<i>avec incidences financières</i>	6 894 672	7 446 300	7 364 350	-81 950	-1,1
<i>sans incidences financières</i>	332 896	-	-27 541	-27 541	-
<i>Imputation des prestations</i>	285 373	291 200	186 121	-105 079	-36,1
Charges de personnel	4 940 658	5 217 800	5 148 223	-69 577	-1,3
<i>dont location de services</i>	11 429	-	15 644	15 644	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 552 248	2 519 700	2 340 629	-179 071	-7,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	355 961	397 100	319 687	-77 413	-19,5
<i>dont charges de conseil</i>	88 017	170 000	91 341	-78 659	-46,3
Charges d'amortissement	801	-	9 430	9 430	-
Dépenses d'investissement	19 235	-	24 648	24 648	-
Postes à plein temps (Ø)	29	30	29	-1	-3,3

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les postes vacants n'ont pas tous pu être repourvus en 2018. Si les charges enregistrées sont inférieures au montant budgétisé, c'est également parce que les montants versés pour la compensation de vacances et les heures supplémentaires ont été plus faibles que prévu en raison de départs. Les charges de personnel liées à la location de services, qui n'ont pas été budgétisées, sont dues au fait qu'il a fallu recourir à du personnel temporaire pour faire face à des absences pour cause de maladie.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

L'assistance informatique de l'ISDC est assurée par l'Université de Lausanne et par le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale. Certaines prestations complémentaires sont fournies par le prestataire interne de la Confédération. Les charges correspondantes ont été moins élevées que budgétisé. Par ailleurs, une partie des prestations ont pu être portées à l'actif et sont donc intégrées aux dépenses d'investissement (24 648 fr.).

Compte tenu de la demande, il a fallu faire appel à moins de conseillers externes que prévu pour l'établissement d'avis de droit. C'est pourquoi les *charges de conseil* sont inférieures au montant budgétisé.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation comprennent essentiellement les dépenses pour l'acquisition de publications juridiques internationales destinées à la bibliothèque, qui compte quelque 400 000 ouvrages. Les dépenses de quelque 1,9 million correspondent au budget 2018.

Charges d'amortissement

Ce poste comprend les amortissements des investissements effectués, qui sont amortis de façon linéaire chaque année pendant leur durée d'utilisation. Les charges dépendent du portefeuille d'investissement.

Dépenses d'investissement

Les investissements comptabilisés en 2018 concernent plusieurs installations effectuées dans les salles de conférence de l'institut.

Mutations de crédits

- Cessions de 176 500 francs par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la réinsertion de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, les placements à l'essai en vue de la réinsertion professionnelle de personnel externe, le recrutement et la formation de personnes en situation de handicap, la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles, ainsi que pour l'augmentation des cotisations aux assurances sociales et la garde d'enfants

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2017	-	200 000	200 000
État au 31.12.2018	-	200 000	200 000

COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveillance des maisons de jeu
- Poursuite pénale du jeu de hasard illégal
- Perception et recouvrement de l'impôt sur les maisons de jeu. Reversement du produit à l'AVS et aux cantons d'implantation des casinos de type B
- Délimitation, notamment, des jeux de hasard et des jeux d'adresse

PROJETS 2018

- Concrétisation de la loi sur les jeux d'argent: travaux préparatoires concernant les ordonnances

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les travaux de concrétisation de la loi sur les jeux d'argent et de préparation des ordonnances d'exécution ont été achevés en 2018. La loi et les ordonnances sont entrées en vigueur le 1.1.2019. Parallèlement, la procédure pour l'octroi des nouvelles concessions a été fixée et les maisons de jeu suisses peuvent, depuis janvier 2019, présenter une demande pour l'extension de leur concession aux jeux en ligne.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	281,4	282,9	289,2	7,8	2,8
Charges	281,2	283,6	282,9	1,7	0,6
Charges propres	9,7	10,0	9,2	-0,4	-4,2
Charges de transfert	271,6	273,6	273,6	2,1	0,8
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les revenus de la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) proviennent en premier lieu de la perception de l'impôt sur les maisons de jeu. Quant aux charges, elles se répartissent entre les charges de transfert (environ 97 %) et les charges propres (3 %). En ce qui concerne ces dernières, il s'agit essentiellement de charges de personnel et de biens et services. La CFMJ ne peut guère exercer d'influence sur l'évolution de ses recettes et de ses dépenses, car celles-ci dépendent, pour une grande partie d'entre elles, de facteurs sur lesquels elle n'a pas prise. Les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu sont par exemple reversées au Fonds de compensation de l'AVS au début de la deuxième année suivant la clôture de l'exercice. Les dépenses de transfert de 2018 correspondent donc aux recettes de 2016. Il en va de même pour le montant des recettes provenant d'amendes, de créances compensatrices et d'émoluments de procédure, qui dépend du déroulement et de l'issue des procédures, et échappe donc largement à l'influence de la CFMJ.

La diminution des charges propres s'explique par le fait que les postes devenus vacants suite aux fluctuations naturelles n'ont pas pu être repourvus immédiatement. La nouvelle loi sur les jeux d'argent a eu un effet non négligeable sur la gestion du personnel, car la réorganisation interne et les recrutements nécessaires n'ont pu être lancés qu'après la votation du 10.6.2018.

GP 1: MISE EN ŒUVRE DE LA LÉGISLATION SUR LES MAISONS DE JEU

MANDAT DE BASE

Le mandat de base concernant ce groupe de prestations consiste à surveiller les maisons de jeu suisses et à prélever l'impôt dont celles-ci doivent s'acquitter. La CFMJ est également chargée de la poursuite pénale du jeu de hasard illégal et de la qualification des jeux. Le but est d'assurer une exploitation des jeux sûre et transparente, d'empêcher la criminalité et le blanchiment d'argent dans les maisons de jeu ou par leur intermédiaire et de prévenir les conséquences socialement dommageables du jeu.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	8,2	7,9	8,6	0,7 8,6
Charges et dépenses d'investissement	9,7	10,0	9,2	-0,8 -7,5

COMMENTAIRE

Les revenus ont été supérieurs aux montants budgétés, pour l'essentiel en raison de l'augmentation du montant des amendes suite au changement de pratique de la CFMJ à partir de fin 2015. Par ailleurs, beaucoup plus de procédures ont été closes en 2018. Les charges de fonctionnement ont été moindres que ce qui était prévu dans le budget. Ce sont principalement les charges de personnel qui sont restées en deçà des prévisions, car certains postes vacants n'ont pas encore été réoccupés.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Surveillance des maisons de jeu: le respect, par les maisons de jeu, des dispositions de la loi et de la concession est contrôlé de manière appropriée; les infractions éventuelles sont identifiées et les mesures qui s'imposent mises en œuvre			
- Garantie d'une surveillance au moyen d'inspections sur site, en % du total des ressources attribuées à la surveillance (%, min.)	32	25	31
- Garantie du traitement des demandes adressées par les maisons de jeu dans les délais prescrits (%, min.)	99	95	99
- Garantie de l'analyse des rapports et annonces des maisons de jeu dans les délais prescrits (%, min.)	97	90	95
Poursuite pénale: le jeu illégal est poursuivi, les auteurs d'infractions à la législation sur les maisons de jeu sont condamnés			
- Procédures ouvertes l'année précédente et closes à l'échelon de la CFMJ (%)	65	50	81
Décisions de délimitation: l'examen des jeux pouvant être exploités hors des maisons de jeu est réalisé, la CFMJ rend les décisions de qualification nécessaires			
- Procédures ouvertes l'année précédente et closes à l'échelon de la CFMJ (%)	80	80	100
Impôt sur les maisons de jeu: l'impôt sur les maisons de jeu est perçu dans son intégralité, conformément aux règles; les recettes dégagées sont inscrites au crédit de l'AVS et des cantons concernés dans les délais prescrits			
- Versement, dans les délais prescrits, de l'impôt sur les maisons de jeu à l'AVS et aux cantons d'implantation (%, min.)	100	100	100

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints, voire, pour certains d'entre eux, dépassés.

Poursuite pénale: en 2018, la CFMJ a pu mener à terme davantage d'enquêtes qu'en 2017. Les procédures administratives de qualification ayant été traitées selon l'arrêt du Tribunal fédéral (ATF 138 IV 106) les années précédentes, les procédures pénales ont pu être accélérées en 2018.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	281 361	282 945	289 167	6 222	2,2
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	8 212	7 945	8 631	686	8,6
Revenus fiscaux					
E110.0101 Impôt sur les maisons de jeu	273 149	275 000	280 536	5 536	2,0
Charges / Dépenses	281 218	283 644	282 891	-753	-0,3
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	9 654	9 997	9 244	-753	-7,5
Cession		71			
Domaine des transferts					
GP 1: Mise en œuvre de la législation sur les maisons de jeu					
A230.0100 Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	271 564	273 647	273 647	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	8 212 317	7 945 100	8 630 896	685 796	8,6

Les revenus englobent pour l'essentiel la taxe de surveillance, l'indemnisation des coûts pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu, les émoluments administratifs et de procédure, les amendes, les créances compensatrices et les valeurs patrimoniales confisquées. Près des deux tiers des revenus de fonctionnement (5,7 mio) proviennent des taxes de surveillance acquittées par les établissements et de l'indemnisation pour la perception de l'impôt sur les maisons de jeu. S'ajoutent encore environ 1,1 million pour les émoluments de procédure et 1,3 million pour les amendes. Les revenus restants (0,5 mio) proviennent des créances compensatrices et des valeurs patrimoniales confisquées, dont le montant dépend de l'issue des procédures concernées. Ce sont essentiellement les émoluments de procédure et les amendes qui expliquent que les revenus ont été supérieurs au montant inscrit au budget.

Bases légales

LF du 18.12.1998 sur les maisons de jeu (LMJ; RS 935.52), art. 50 à 57.

O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu (OLMJ; RS 935.527), art. 88, al. 5, et art. 106 à 117.

CP du 21.12.1937 (RS 311.0), art. 70 et 71.

Remarques

Les maisons de jeu acquittent une taxe de surveillance annuelle pour les coûts de la surveillance de l'exercice précédent qui ne sont pas couverts par les émoluments perçus pour l'exercice en question. Cette taxe est fixée chaque année et pour chaque casino par le DFJP, proportionnellement au produit brut des jeux (PBJ) de l'établissement.

E110.0101 IMPÔT SUR LES MAISONS DE JEU

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	273 148 778	275 000 000	280 536 219	5 536 219	2,0
<i>avec incidences financières</i>	<i>272 265 778</i>	<i>275 000 000</i>	<i>274 197 219</i>	<i>-802 781</i>	<i>-0,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>883 000</i>	<i>-</i>	<i>6 339 000</i>	<i>6 339 000</i>	<i>-</i>

La Confédération prélève un impôt sur les maisons de jeu, perçu sur le PBJ de chaque établissement. La CFMJ procède aussi à la perception de l'impôt cantonal sur le PBJ pour les cantons d'implantation (casinos de type B), auxquels il est reversé trimestriellement. L'augmentation du PBJ en 2018 s'explique notamment par le report de la clientèle du casino de Campione (fermé en juillet 2018) vers les établissements tessinois de Lugano et Mendrisio.

Bases légales

LF du 18.12.1998 sur les maisons de jeu (LMJ; RS 935.52).

O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu (OLMJ; RS 935.527), art. 94.

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

Remarques

Le produit de l'impôt est comptabilisé dans le compte financier de la Confédération, en tant que recettes affectées au Fonds de compensation de l'AVS.

Recettes destinées au fonds affecté «Impôt sur les maisons de jeu», voir tome 1, ch. B 82/34.

Les recettes comprennent les recettes du dernier trimestre de l'exercice précédent (2017) et celles des trois premiers trimestres de l'exercice sous revue (2018), ainsi que d'éventuels intérêts moratoires.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	9 654 070	9 997 300	9 244 297	-753 003	-7,5
<i>dont mutations de crédits</i>		70 500			
<i>avec incidences financières</i>	8 499 819	8 335 100	7 320 687	-1 014 413	-12,2
<i>sans incidences financières</i>	-249 504	85 000	232 378	147 378	173,4
<i>Imputation des prestations</i>	1 403 755	1 577 200	1 691 232	114 032	7,2
Charges de personnel	6 001 695	6 665 800	5 629 463	-1 036 337	-15,5
<i>dont location de services</i>	2 216	30 000	9 618	-20 382	-67,9
Charges de biens et services, charges d'exploitation	3 438 751	3 246 500	3 540 746	294 246	9,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	384 246	830 700	573 422	-257 278	-31,0
Charges d'amortissement	213 624	85 000	74 088	-10 912	-12,8
Postes à plein temps (Ø)	35	37	33	-4	-10,8

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les *charges de personnel* sont inférieures d'environ 1 million aux prévisions budgétaires. Compte tenu de la modification attendue de la loi, les postes devenus vacants en 2017 n'ont pas été repourvus. La réorganisation interne et le recrutement pour ces postes, ainsi que pour les trois nouveaux postes dont la création a été approuvée, n'ont été lancés qu'après la votation du 10.6.2018. La charge de travail liée à la révision de la loi a par ailleurs nécessité le report de diverses formations.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

La hausse des *charges de biens et services et des charges d'exploitation* par rapport aux valeurs du budget résulte en priorité de l'augmentation des pertes sur débiteurs, sur lesquelles la CFMJ n'a pas ou très peu d'influence. Si le changement de pratique adopté en matière d'amendes a permis de générer davantage de revenus, il a aussi eu pour résultat d'accroître les pertes sur débiteurs, qui sont supérieures d'environ 0,8 million au montant budgété (0,4 mio). L'augmentation des pertes sur débiteurs a pu être compensée par une diminution des charges dans l'enveloppe budgétaire.

Les autres postes principaux sous cette rubrique sont les loyers (0,7 mio) et les prestations externes (y c. coûts résultant des conventions cantonales concernant la surveillance ponctuelle des maisons de jeu et l'instruction pénale des affaires sur place; 0,4 mio).

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont restées en deçà du montant prévu dans le budget, principalement parce que les ressources qui avaient été demandées pour la migration de l'application spécialisée CFMJ (Fabasoft) vers le standard GEVER et pour les travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre de la nouvelle loi n'ont pas été entièrement utilisées.

Mutations de crédits

- Cessions de 70 500 francs par l'Office fédéral du personnel pour la formation d'apprentis et de stagiaires des hautes écoles et la garde d'enfants

Bases légales

Les indemnités des membres de la commission se fondent sur l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010.1).

A230.0100 IMPÔT SUR LES MAISONS DE JEU EN FAVEUR DE L'AVS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	271 564 040	273 646 600	273 646 598	-2	0,0

La Confédération verse les recettes issues de l'impôt au Fonds de compensation de l'AVS au début de la deuxième année suivant la clôture de l'exercice. Les dépenses de 2018 correspondent donc aux recettes de 2016.

Bases légales

LF du 18.12.1998 sur les maisons de jeu (LMJ; RS 935.52).

O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu (OLMJ; RS 935.527), art. 94.

LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS; RS 831.10), art. 103, al. 2.

Remarques

Dépenses financées par le fonds affecté «Impôt sur les maisons de jeu», voir tome 1, ch. B 82/34.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Assurer la gestion de l'immigration en provenance de l'UE/AELE et d'États tiers
- Prévenir les abus en matière de libre circulation des personnes
- Accélérer les procédures d'asile en restructurant le domaine de l'asile
- Appliquer la politique migratoire en l'adaptant aux évolutions sur les plans national et international
- Renforcer et optimiser la coopération nationale et internationale pour la sécurité
- Améliorer les conditions générales pour une intégration plus rapide des réfugiés et personnes admises à titre provisoire

PROJETS 2018

- Mise en œuvre de l'art. 121a Cst. sur la gestion de l'immigration: entrée en vigueur et mise en œuvre des ordonnances (obligation de communiquer les postes vacants au service public de l'emploi et annonce des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés aux offices régionaux de placement)
- Prévention des abus en matière de libre circulation des personnes: entrée en vigueur et mise en œuvre des bases légales nécessaires; exclusion des étrangers en recherche d'emploi de l'aide sociale; définition des critères en cas de perte d'emploi; échange de données
- Accélération des procédures d'asile: application de la loi sur l'asile révisée, conformément à la planification (GTRA, UNOS)
- Mouvements de réfugiés et migration irrégulière: participation aux efforts européens et internationaux en vue d'une meilleure gestion des flux migratoires et d'une gestion efficace des crises
- Fonds pour la sécurité intérieure (FSI Frontières): ratification de l'accord additionnel sur la participation de la Suisse
- Programmes d'intégration cantonaux (PIC) 2: mise en œuvre du projet pilote d'encouragement précoce de la langue et de préapprentissage d'intégration, et développement et mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse
- Procédure de déclaration d'activité professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés: application des art. 85a LEI et 61 LASi

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été réalisées comme prévu. Le Conseil fédéral a adopté les ordonnances visant l'accélération des procédures d'asile et en a fixé l'entrée en vigueur au 1.3.2019. Les dispositions d'exécution relatives à la modification de la loi fédérale du 16.12.2016 sur les étrangers et l'intégration (Gestion de l'immigration et amélioration de la mise en œuvre des accords sur la libre circulation des personnes) sont entrées en vigueur et les ordonnances d'exécution ont été adoptées. Dans le cadre du programme de relocalisation, la Suisse a pris en charge, entre 2016 et 2018, 1500 requérants d'asile en provenance d'Italie et de Grèce. Par ce geste, elle a pu s'engager de manière crédible au niveau européen en faveur d'une répartition plus juste des responsabilités au sein de l'espace Dublin. Le 17.7.2018, la Suisse a ratifié un accord additionnel avec l'UE relatif à la participation suisse au FSI Frontières. Cet accord est entré en vigueur le 1.8.2018. L'Agenda Intégration Suisse et une planification de mise en œuvre ont été élaborés en collaboration avec les cantons, et le Conseil fédéral en a pris acte.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-C17 val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	33,9	26,8	37,4	3,5	10,3
Recettes d'investissement	2,0	2,1	2,1	0,1	6,4
Charges	1 815,8	2 170,1	1 918,1	102,2	5,6
Charges propres	371,7	459,8	363,8	-7,9	-2,1
Charges de transfert	1 444,2	1 710,2	1 554,3	110,1	7,6
Charges financières	-	0,0	-	-	-
Dépenses d'investissement	1,2	7,9	2,4	1,2	99,4

COMMENTAIRE

Les charges du SEM sont déterminées notamment par le nombre de demandes d'asile, le taux d'octroi d'une protection et l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile qui vivent en Suisse. Les dépenses du SEM, qui s'élèvent à environ 1,92 milliard dépassent de près de 102 millions celles de l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par le versement, en 2018, de la première contribution au FSI Frontières et par le changement de système concernant le paiement des forfaits d'intégration aux cantons. Par contre, le compte 2018 affiche une diminution des charges de près de 258 millions (- 11,8 %) par rapport au budget; cette baisse concerne principalement les crédits du GP 1 «Asile et retour», en particulier l'indemnisation pour les dépenses cantonales en matière d'aide sociale pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire (- 116 mio, soit - 8,7 %) et les dépenses d'exploitation des centres d'enregistrement et de procédure (- 79 mio, soit - 38,7 %). Cette évolution s'explique par le recul du nombre de demandes d'asile: en 2018, 15 255 demandes ont été déposées (contre 18 088 en 2017); le budget 2018 tablait sur 26 000 demandes. En moyenne annuelle, 3200 places étaient par ailleurs exploitées dans les centres d'enregistrement, soit environ 1600 de moins que prévu dans le budget. Les ressources allouées au GP 2 «Étrangers» ont été dans une large mesure épuisées.

GP 1: ASILE ET RETOUR

MANDAT DE BASE

Le SEM décide de l'octroi ou du refus de l'asile, d'une protection ou d'une admission provisoire. Il rend les décisions de renvoi et détermine l'État responsable dans les cas Dublin. Il s'agit de fournir une protection aux personnes qui en ont besoin et de renvoyer celles qui n'ont pas besoin d'être protégées. Le SEM assure la coordination entre les partenaires compétents en matière d'asile et de réfugiés, se charge du versement de subventions, dont il supervise l'affectation, et définit la politique en matière de retours, qu'il met en œuvre avec les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	9,1	3,8	6,8	3,0	79,6
Charges et dépenses d'investissement	169,7	183,1	168,8	-14,3	-7,8

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement du groupe de prestations 1 proviennent notamment des émoluments pour les documents de voyage, pour les demandes de réexamen et pour les demandes multiples. À cela s'ajoutent des revenus sans incidences financières issus de l'inscription à l'actif de propres prestations générales, lesquels sont supérieurs aux montants prévus dans le budget. Les revenus liés à la taxe spéciale sont également en hausse par rapport au budget. Les charges de fonctionnement du GP 1 sont inférieures de 14,3 millions à celles inscrites au budget. Sont concernées les charges de personnel, étant donné qu'il n'a pas été nécessaire de pourvoir tous les postes, ainsi que les autres charges d'exploitation, en raison de la diminution du nombre d'auditions.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Asile: Les procédures d'asile et de renvoi sont exécutées rapidement, dans le respect des dispositions légales et sans accumulation de cas en suspens; les capacités d'hébergement de la Confédération sont renforcées			
- Durée moyenne de la procédure Dublin jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	72	64	61
- Durée moyenne de la procédure des cas avec priorité 1 (vue des pays) jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	185	196	151
- Durée moyenne de la procédure des cas avec priorité 2 (vue des pays) jusqu'à la décision de première instance (jours, max.)	445	356	592
- Demandes pendantes en première instance depuis plus d'un an (nombre, max.)	14 171	10 000	7 105
- Total des demandes pendantes en première instance (nombre, max.)	20 503	16 500	11 594
- Capacité d'accueil moyenne dans les centres d'hébergement fédéraux (nombre, min.)	4 321	4 800	4 010
Retour: Le renvoi des requérants d'asile déboutés est exécuté rapidement et les retours volontaires sont encouragés			
- Durée moyenne s'écoulant après l'entrée en force de la décision d'asile jusqu'à l'obtention des documents de voyage (jours, max.)	462	405	381
- Durée moyenne s'écoulant après l'obtention des documents de voyage jusqu'à la fin du soutien à l'exécution du renvoi (jours, max.)	140	130	133
- Part des personnes qui quittent effectivement la Suisse dans les six mois suivant l'obtention des documents de voyage (% , min.)	48,4	60,0	49,0
- Part des personnes qui quittent effectivement la Suisse sur le total des personnes obligées à quitter la Suisse (% , min.)	-	25,0	19,8

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été largement atteints dans le domaine de l'asile. Ils ont même été dépassés en ce qui concerne la réduction du nombre de cas en suspens et la durée des procédures dans les cas Dublin et les cas avec priorité 1. Par contre, la durée moyenne de la procédure des cas avec priorité 2 a été plus longue que prévu étant donné que le faible nombre de demandes d'asile a permis de liquider plus rapidement les «demandes pendantes en première instance depuis plus d'un an» (réduction à 7105 demandes au lieu de 10 000). Par ailleurs, l'objectif de 4800 lits à disposition dans les centres fédéraux d'hébergement n'a pas été atteint. Cependant, le développement des capacités d'hébergement se poursuit comme prévu dans la perspective des nouvelles procédures d'asile. Dans le domaine du retour, les objectifs fixés dans le budget n'ont pas tous été atteints, mais on constate une amélioration par rapport à l'année précédente. Le SEM poursuit ses efforts en appliquant les mesures qui s'imposent.

GP 2: ÉTRANGERS

MANDAT DE BASE

Le SEM met en œuvre la politique en matière d'étrangers en tenant compte, notamment, des intérêts économiques globaux et des engagements internationaux de la Suisse, ainsi que des évolutions démographiques et sociales. Il exerce, dans son domaine de compétence, un pouvoir décisionnel concernant l'octroi de visas, l'entrée et le séjour en Suisse, l'accès au marché du travail et la naturalisation. Il crée des conditions propices à l'intégration de la population étrangère vivant en Suisse, en soutenant cantons et communes dans la conception et la mise en œuvre de mesures d'intégration et en contribuant au financement de projets. Enfin, il veille à une application correcte du droit des étrangers par les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	25,6	23,9	31,3	7,4	31,1
Charges et dépenses d'investissement	67,8	61,5	68,5	7,0	11,4

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement proviennent notamment des émoluments pour les naturalisations, les entrées, les visas, les titres de séjour biométriques et les autorisations de travail ainsi que de ceux pour l'utilisation de SYMIC (système d'information central sur la migration). À cela s'ajoutent des revenus sans incidences financières issus de l'inscription à l'actif de propres prestations générales, lesquels sont supérieurs aux montants prévus dans le budget. Une nette hausse a été enregistrée pour les émoluments. Les charges de fonctionnement du GP 2 sont supérieures de 7,0 millions à celles inscrites au budget. Cette hausse concerne notamment les charges de personnel.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Séjour: Les procédures sont menées de manière efficace			
– Demandes traitées par la Division Admission Séjour, demandes de documents de voyage incluses (nombre par EPT, minimum)	1 564	1 283	1 377
Marché du travail: La gestion de l'immigration de travailleurs en provenance de l'UE/AELE et des États tiers obéit aux règles fixées dans le modèle de mise en œuvre de l'art. 121a Cst.			
– Le cadre législatif relatif à l'art. 121a Cst. est déposé (délai)	08.12.	–	–
Marché du travail: Les procédures sont menées de manière efficace			
– Demandes d'autorisations de travail traitées (nombre par EPT, minimum)	1 631	1 570	1 811
Naturalisations: Les procédures de naturalisation sont menées de manière efficiente			
– Dossiers de naturalisation traités (nombre par EPT, minimum)	1 601	1 568	1 925
Intégration: Les programmes d'intégration cantonaux sont mis en œuvre conformément aux objectifs définis			
– Le CF et la Conférence des gouvernements cantonaux adoptent les PIC 2 (2018-2021) (délai)	31.12.	–	–
– Le SEM et les cantons ont signé les conventions de programme pour la mise en œuvre des PIC 2 (délai)	31.12.	–	–
– Les PIC 2 sont mis en œuvre dans les cantons et le financement est assuré (délai)	–	01.01.	01.01.
– Les rapports finaux des cantons concernant les PIC 1 sont contrôlés et approuvés (délai)	–	31.12.	31.12.

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints. Ils ont même été dépassés en ce qui concerne la réalisation des procédures, qui a été particulièrement efficace grâce au grand investissement consenti par les collaborateurs. Dans le domaine du séjour, la productivité a été plus faible (- 11,4 %) en raison du recul du nombre de demandes (- 10,4 %) par rapport à l'année précédente.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %	
Revenus / Recettes	39 144	37 303	44 152	6 849	18,4
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	34 722	27 633	38 043	10 410	37,7
Domaine des transferts					
Remboursement de contributions et indemnités					
E130.0001 Remboursement de contributions et indemnités	2 436	7 540	3 995	-3 545	-47,0
Remboursement de prêts et participations					
E131.0100 Remboursement financement logements pour requérants d'asile	1 987	2 130	2 114	-16	-0,8
Charges / Dépenses	1 820 325	2 186 371	1 925 154	-261 217	-11,9
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	237 557	244 558	237 284	-7 273	-3,0
<i>Transfert de crédits</i>		-121			
<i>Cession</i>		1 865			
Crédits ponctuels					
A202.0111 Programme de mise en œuvre de Schengen/Dublin	3 632	-	-	-	-
A202.0156 Centres d'enregistrem. et de procédure: dépenses d'exploit.	132 540	203 249	124 492	-78 757	-38,7
A202.0166 Mise en œuvre de Schengen/Dublin	-	9 786	1 395	-8 391	-85,7
A202.0167 Progr. ren. plateforme système de saisie des données (ESYSP)	-	8 331	3 732	-4 600	-55,2
<i>Transfert de crédits</i>		286			
<i>Cession</i>		-1 505			
Domaine des transferts					
<i>GP 1: Asile et retour</i>					
A231.0152 Requérants d'asile: charges de procédure	8 977	10 380	7 169	-3 211	-30,9
A231.0153 Aide soc. requ. asile, pers. admises à titre prov., réfugiés	1 255 590	1 339 654	1 223 494	-116 160	-8,7
A231.0156 Coûts d'exécution et aide au retour, général	32 247	51 551	36 954	-14 597	-28,3
A231.0157 Aide au retour, général	8 609	-	-	-	-
A231.0158 Collaboration migratoire et retour	11 770	11 696	9 780	-1 916	-16,4
A235.0100 Financement de logements pour requérants d'asile	-	2 700	-	-2 700	-100,0
<i>GP 2: Étrangers</i>					
A231.0159 Mesures d'intégration des étrangers	122 465	211 387	190 205	-21 183	-10,0
<i>Affectés à plusieurs groupes de prestations</i>					
A231.0155 Collaboration internationale dans le domaine des migrations	6 939	93 079	90 650	-2 428	-2,6

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	34 721 832	27 633 000	38 043 247	10 410 247	37,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>32 644 824</i>	<i>27 103 000</i>	<i>32 757 679</i>	<i>5 654 679</i>	<i>20,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>2 077 008</i>	<i>530 000</i>	<i>5 285 567</i>	<i>4 755 567</i>	<i>897,3</i>

Les revenus de fonctionnement figurant dans le compte 2018, d'un montant total de 38 millions, proviennent notamment des émoluments pour actes administratifs (env. 29 mio), des revenus de prestations propres relatives au développement de logiciels et inscrites à l'actif (env. 6,6 mio, sans incidences financières), des remboursements au titre de la taxe spéciale, des fonds de tiers et des remboursements des années précédentes dans le domaine des charges propres.

Les émoluments pour actes administratifs se composent comme suit:

Émoluments de 9,7 millions environ *pour le traitement des données relevant de la LEI dans le SYMIC* (système d'information central sur la migration; diminution des revenus de 0,1 mio par rapport au budget): cet émolument à la charge des cantons se fonde sur les coûts annuels supportés par le SEM pour l'application de la LEI, l'exploitation et l'amortissement de SYMIC ainsi que sur les coûts de projet liés au développement de SYMIC. L'émolument pour les recherches du lieu de séjour s'élève à 40 francs par demande. En 2018, quelque 10 500 recherches ont été effectuées à ce titre.

Émoluments de 10,8 millions environ *pour les décisions de naturalisation* (hausse des revenus de 4,2 mio par rapport au budget): les recettes dépendent du nombre de procédures de naturalisation ordinaire et de naturalisation facilitée. Le SEM a mené quelque 34 000 procédures de naturalisation ou de réintégration. La révision totale de la législation sur la nationalité a entraîné une modification des tarifs des émoluments des différentes catégories au 1.1.2018.

Émoluments de 3,6 millions environ *pour l'entrée et les visas* (augmentation des revenus de 0,4 mio par rapport au budget): les autorités suisses compétentes (en particulier les représentations à l'étranger) ont traité près de 600 000 demandes de visa (visas nationaux et visas Schengen) en 2018. L'émolument standard est de 60 euros. Il peut être réduit pour certaines catégories de personnes ou demandes (en vertu d'accords visant à faciliter la délivrance de visas). D'autres catégories sont exemptées de l'émolument (par ex. les enfants de moins de 12 ans). La part qui revient au SEM par demande traitée est de 9,09 % du montant de l'émolument. L'émolument pour les procédures de recours en matière de visas est de 200 francs. En 2018, près de 4600 procédures de recours ont été menées.

Émoluments de 1,7 million environ *pour les titres de séjour* (diminution des revenus de 0,1 mio par rapport au budget): depuis l'introduction du titre de séjour biométrique, en 2011, la part de l'émolument revenant à la Confédération est de 5 francs. Le décompte s'effectue chaque trimestre, a posteriori. En 2018, près de 367 000 titres de séjour ont été délivrés.

Émoluments de 1,3 million environ *pour les autorisations de travail délivrées au personnel recruté dans des États tiers*: l'émolument est de 180 francs par décision d'approbation. En 2018, près de 7200 décisions soumises à émolument ont été facturées.

Émoluments de 1,4 million environ *pour les documents de voyage*: les réfugiés reconnus, les apatrides et les étrangers sans papiers titulaires d'une autorisation d'établissement C ont droit à un document de voyage. Les requérants d'asile, les personnes à protéger et celles admises à titre provisoire peuvent se voir remettre un document de voyage ou un visa de retour. Le nombre de demandes traitées dépendant en premier lieu de l'effectif des réfugiés reconnus et des étrangers admis à titre provisoire, il peut fortement varier. En 2018, près de 15 700 documents de voyage ont été délivrés.

Émoluments de 0,4 million environ *pour les demandes de réexamen et les demandes multiples*: le SEM prélève un émolument pour la procédure en cas de demande de réexamen ou de nouvelle demande d'asile. Il peut exiger du requérant une avance de frais équivalant aux frais de procédure présumés. Cet émolument s'élève en général à 600 francs.

Remboursements de 0,8 million environ *au titre de la taxe spéciale* (baisse des revenus de 0,7 mio par rapport au budget; diminution des comptes de régularisation actifs de 1,3 mio incluse): jusqu'à la fin de l'année 2017, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire qui exerçaient une activité lucrative étaient tenus de rembourser à la Confédération, dans un délai donné, les frais qu'ils avaient engendrés (par ex. les coûts de l'aide sociale) jusqu'à un plafond de 15 000 francs. Les employeurs devaient verser au SEM une retenue de 10 % du salaire AVS déterminant. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. (mesures d'accompagnement), la majeure partie de la taxe spéciale a été abolie au 31.12.2017. Il ne reste donc, depuis 2018, que les versements effectués a posteriori par les employeurs au titre des créances encore non réglées à la fin de l'année 2017 ainsi que le reliquat des remboursements de la taxe spéciale en matière de saisie des valeurs patrimoniales (env. 0,2 mio par an).

Sous les revenus provenant de fonds de tiers sont comptabilisés les versements effectués par l'UE à partir du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI Frontières; période 2014 à 2020). L'accord additionnel s'y rapportant est entré en vigueur le 1.8.2018, si bien que les premières dotations ont été versées en 2018. En conséquence, le compte 2018 du SEM affiche des recettes de 0,8 million provenant du FSI Frontières. D'autres dotations à hauteur de quelque 2,4 millions ont été transférées à des services externes au SEM chargés de la conduite de projets (0,8 mio à d'autres unités administratives de la Confédération, 1,6 mio aux cantons).

Les revenus avec incidences financières dépassent d'environ 5,7 millions ceux inscrits au budget, ce qui est dû en particulier à des recettes plus élevées pour les décisions de naturalisation. La hausse des revenus sans incidences financières de près de 4,7 millions par rapport au budget concerne notamment les revenus issus de l'inscription à l'actif des revenus de prestations propres relatives au développement de logiciels.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 86, 87, 90 et 111d. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 14 à 17 et 40. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 120a et 120b. O du 14.11.2012 sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers (ODV; RS 143.5). O du 24.10.2007 sur le tarif des émoluments LEI (état au 1.12.2013; Oem-LEI; RS 142.209). O SYMIC du 12.4.2006 (RS 142.513). O du 17.6.2016 sur la nationalité (OLN; RS 141.07).

Arrêté fédéral portant approbation de l'accord additionnel sur la participation de la Suisse au Fonds pour la sécurité intérieure et de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE relatif à la reprise du règlement (UE) n° 514/2014 (développement de l'acquis de Schengen).

Remarques

Contributions au FSI Frontières: voir A231.0155 «Collaboration internationale dans le domaine des migrations».

E130.0001 REMBOURSEMENT DE CONTRIBUTIONS ET INDEMNITÉS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 435 535	7 540 000	3 995 243	-3 544 757	-47,0

Les remboursements de contributions et d'indemnités d'années antérieures doivent être comptabilisés séparément. Sont concernés:

Remboursement des coûts d'aide sociale par les cantons: dans le cadre de ses activités de surveillance, le SEM vérifie les forfaits versés aux cantons conformément au système de financement en vigueur. Les montants ne concernant pas la période comptable et remboursés par les cantons sur la base des demandes de restitution du SEM sont comptabilisés séparément.

Remboursement de dépenses au titre des coûts d'exécution, de l'aide au retour en général, des mesures d'intégration des étrangers, et des autres outils en matière de coopération migratoire et de retours.

Dans le compte, les revenus correspondants, d'un montant de 4,0 millions, sont inférieurs de quelque 3,5 millions au montant inscrit au budget, qui avait été calculé sur la base des valeurs moyennes des années précédentes.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 88, 89 et 91. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 87. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 20 à 29, 31 et 41.

E131.0100 REMBOURSEMENT FINANCEMENT LOGEMENTS POUR REQUÉRANTS D'ASILE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 986 788	2 130 000	2 113 636	-16 364	-0,8

Les cantons sont tenus de rembourser les préfinancements octroyés pour l'hébergement des requérants d'asile conformément aux conventions. Ils effectuent les remboursements par tranches, sur la base de la durée d'utilisation convenue, mais peuvent aussi rembourser un montant supérieur à celui qui a été convenu ou procéder à des remboursements anticipés.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 90. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 40.

Remarques

Voir A235.0100 «Financement de logements pour requérants d'asile».

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	237 556 574	244 557 700	237 284 297	-7 273 403	-3,0
<i>dont mutations de crédits</i>		1 744 400			
<i>avec incidences financières</i>	189 769 447	196 854 600	188 511 723	-8 342 877	-4,2
<i>sans incidences financières</i>	2 910 879	1 340 000	1 621 801	281 801	21,0
<i>Imputation des prestations</i>	44 876 248	46 363 100	47 150 774	787 674	1,7
Charges de personnel	158 721 460	159 458 000	159 126 147	-331 853	-0,2
<i>dont location de services</i>	1 078 721	1 395 300	1 547 976	152 676	10,9
Charges de biens et services, charges d'exploitation	75 451 352	82 603 300	74 477 368	-8 125 932	-9,8
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	32 316 089	35 519 100	35 852 132	333 032	0,9
<i>dont charges de conseil</i>	1 197 807	2 103 300	1 304 384	-798 916	-38,0
Charges d'amortissement	2 357 324	1 340 000	1 618 625	278 625	20,8
Charges financières	-	6 000	-	-6 000	-100,0
Dépenses d'investissement	1 026 438	1 150 400	2 062 157	911 757	79,3
Postes à plein temps (Ø)	1 047	1 043	1 037	-6	-0,6

Charges de personnel et équivalents plein temps

Quelque 1037 équivalents plein temps étaient pourvus en moyenne annuelle 2018, ce qui correspond à un effectif des postes inférieur à ce qui avait été planifié. Parmi ces postes, environ 48 étaient dévolus au personnel chargé des auditions, c'est-à-dire aux procès-verbalistes et aux collaborateurs du pool des auditions, qui sont rémunérés par un salaire horaire. Au vu de la situation tendue en matière d'asile en 2015 et 2016, le Conseil fédéral a décidé, à plusieurs reprises, d'approuver des postes supplémentaires à durée déterminée ainsi que davantage de ressources pour le personnel chargé des auditions pour la période de 2017 à 2019. Les ressources liées à ces postes à durée limitée n'ont pas toutes été inscrites au budget du SEM. Une partie d'entre elles aurait pu si nécessaire être sollicitée par l'Office fédéral du personnel (OFPER) en cours d'année au moyen d'un transfert de crédit en vertu de l'art. 20, al. 5, OFC. À l'automne 2016 déjà, le SEM a renoncé à environ 20,2 postes au vu du recul du nombre de demandes d'asile qui se dessinait. Face à la baisse des demandes d'asile en 2017 et 2018, les postes autorisés pour le Domaine de direction Asile n'ont pas tous été pourvus ou le recrutement a été repoussé jusqu'à la fin de la répartition des personnes sur les six structures régionales effectuée dans le cadre du projet de restructuration «SEM 2019». C'est pourquoi les charges de personnel sont inférieures de 0,3 million à celles prévues dans le budget.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services liées à l'informatique sont supérieures de quelque 0,3 million à celles inscrites au budget. En 2018, elles se décomposaient comme suit:

— Informatique, exploitation/entretien IP	24 040 945
— Informatique, exploitation/entretien AIF	2 722
— Prestations de projets IP	8 750 448
— Prestations de projets AIF	2 962 263

Les charges pour l'exploitation et l'entretien informatiques (hausse de 1,1 mio) englobent l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure informatique (notamment des postes de travail et des réseaux) et de diverses applications spécialisées du SEM (par ex. SYMIC, ORBIS, le système national d'information sur les visas, et GEVER).

Cette hausse des charges d'exploitation s'explique par le fait que, lors de l'établissement du budget, l'ensemble des prestations acquises auprès du CSI-DFJP (conventions de prestations et de projets) étaient regroupées sous les prestations de projets.

Les charges pour les prestations de projets (développement informatique, conseil, prestations de service), en baisse de 0,7 million, concernent notamment les projets suivants: développement de SYMIC (y c. dossier électronique), développement de l'entrepôt de données statistiques du SEM et mise en œuvre informatique du projet SEM 2019.

La baisse concernant les coûts de projets est notamment liée aux phases susceptibles ou non d'être portées à l'actif des différents projets de développement et d'adaptation d'applications spécialisées.

Les charges de conseil sont inférieures d'environ 0,8 million à celles prévues dans le budget. Ce recul résulte, d'une part, de l'attribution restrictive de mandats de suivi du projet «SEM 2019» et, d'autre part, du fait qu'une partie des ressources avait été bloquée jusqu'à l'été afin de compenser une éventuelle hausse des charges de personnel et des charges de biens et services liées à l'informatique.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation sont inférieures de 7,7 millions à celles inscrites au budget. Elles se composent notamment des éléments avec incidences financières suivants:

— Prestations de tiers: personnel chargé des auditions	11 059 334
— Autres prestations de tiers	1 158 327
— Coûts d'exploitation: taxe spéciale	2 162 090
— Coûts de production: documents de voyage	1 058 726
— Dépens	1 100 329

Les charges liées au personnel chargé des auditions (baisse d'env. 6,2 mio) comprennent les coûts résultant du recours à des experts linguistiques et à des interprètes dans la procédure d'asile. L'audition des requérants d'asile sur les motifs de leur demande, effectuée en présence d'un interprète, est prévue dans la loi sur l'asile, qui prescrit également l'établissement d'un procès-verbal d'audition. Ces deux catégories de personnel sont rémunérées à l'heure. Ces coûts dépendent directement du nombre des nouvelles demandes d'asile et, partant, des auditions qui devront être menées (audition sur les données personnelles et audition sur les motifs d'asile). En 2018, quelque 7400 auditions sur les données personnelles et 8800 auditions sur les motifs d'asile ont été effectuées.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement sont inférieures d'environ 0,3 million au montant prévu dans le budget, notamment en raison d'un amortissement extraordinaire en rapport avec l'interruption d'un projet.

Dépenses d'investissement

La hausse d'environ 0,9 million par rapport au budget 2018 est notamment liée aux phases susceptibles ou non d'être portées à l'actif des différents projets de développement et d'adaptation d'applications spécialisées. Concernant les phases qui ne peuvent pas être portées à l'actif, les ressources pour des mandats de développement d'applications spécialisées confiés à des services externes à la Confédération doivent être inscrites sous les charges de biens et services liées à l'informatique. Pour les phases pouvant être portées à l'actif, les ressources figurent sous les coûts d'investissement. De plus, une partie des travaux liés à des projets qui avaient dû être reportés de 2017 à 2018 en raison de retards et de sous-effectifs chez le prestataire (avec constitution de réserves affectées fin 2017) a pu être réalisée.

Mutations de crédits

- Cessions de 1 865 200 francs par l'OFPER pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants
- Transferts de crédits à des unités administratives (0,1 mio): 70 000 francs au SECO au titre d'une participation financière unique à la création du calculateur national de salaires du SECO et 70 000 francs à l'OFS au titre de la participation financière à l'«Enquête sur le vivre ensemble en Suisse» et à «PEICA 2021» (respectivement 50 000 et 20 000 fr.)
- Transfert d'un crédit de l'OFS (19 200 fr.): 15 000 francs de rétrocession pour des moyens non utilisés en lien avec la statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile et 4200 francs en vertu d'une convention complémentaire relative à l'utilisation d'un domaine SEDEX en 2018

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Asile et retour		GP 2: Étrangers	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	170	169	68	68
Charges de personnel	119	117	40	42
Charges de biens et services, charges d'exploitation	49	50	26	25
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	13	17	19	18
<i>dont charges de conseil</i>	1	1	0	–
Charges d'amortissement	1	1	1	1
Dépenses d'investissement	1	2	0	–
Postes à plein temps (Ø)	802	794	245	243

A202.0156 CENTRES D'ENREGISTREM. ET DE PROCÉDURE: DÉPENSES D'EXPLOIT.

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total	132 539 754	203 249 400	124 492 101	-78 757 299 -38,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>113 194 444</i>	<i>178 895 900</i>	<i>101 508 661</i>	<i>-77 387 239 -43,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-250 000</i>	<i>-250 000 -</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>19 345 310</i>	<i>24 353 500</i>	<i>23 233 440</i>	<i>-1 120 060 -4,6</i>

Les centres d'enregistrement et de procédure (CEP) et les autres structures de la Confédération permettent d'accueillir, d'héberger, d'enregistrer et d'auditionner les requérants. C'est là aussi que sont rédigées les décisions d'asile. La Confédération possède six CEP (Altstätten, Bâle, Chiasso, Kreuzlingen, Vallorbe et Berne), diverses structures de la protection civile situées autour des CEP, qui peuvent être ouvertes ou fermées en fonction des besoins, un centre pilote à Zurich et un deuxième en Suisse romande (depuis avril 2018), deux centres de départ (Embrach et Chevrolles) ainsi que des locaux dans la zone de transit des aéroports de Zurich et de Genève. Elle dispose aussi de différents autres centres d'hébergement (Allschwil, Gläubenberg, Muttentz, Lyss et Menzingen/Gubel jusqu'au 30.4.2018). Dans la perspective de l'entrée en vigueur des dispositions légales visant l'accélération des procédures, au 1.3.2019, un centre spécifique a été ouvert en décembre 2018 aux Verrières.

À partir du 1.3.2019, la Confédération gèrera, dans chacune des six régions définies en matière d'asile (Suisse du Nord-ouest, Berne, Suisse romande, Tessin et Suisse centrale, Suisse orientale, Zurich), un centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) assumant des tâches procédurales et deux CFA n'assumant pas de tâches procédurales (centre d'attente et de départ). Elle possèdera en outre un à deux centres spécifiques pour toute la Suisse. Étant donné que les sites définitifs ne seront pas tous disponibles le 1.3.2019, il faudra continuer à travailler avec des solutions transitoires dans certaines régions, ce qui impliquera la fermeture de quelques sites actuels en cours d'année et la mise en place de structures d'hébergement à un nouvel emplacement.

L'évolution de la plupart de ces coûts dépend directement des capacités d'hébergement de la Confédération. Quelques éléments sont en outre liés au nombre de demandes d'asile. Les coûts imputés à ce crédit sont répartis en cinq postes; la grande majorité des dépenses incombe au domaine de l'hébergement (surtout la sécurité, l'encadrement et la restauration).

Les coûts sont répartis comme suit:

— Loyers, immeubles/charges de biens et services liées à l'informatique IP et AIF	25 886 403
— Hébergement des requérants d'asile AIF	81 778 548
— Soins de santé aux requérants d'asile AIF	9 576 993
— Frais de procédure et de transport AIF	2 936 307
— Mise à disposition, équipement, installation IP et AIF	4 313 850

Sont regroupés sous le poste Loyers, immeubles/charges de biens et services liées à l'informatique IP et AIF les frais de location et les frais accessoires liés à l'hébergement des requérants d'asile et aux postes de travail nécessaires pour l'exécution de la procédure d'asile dans les CEP et les CFA selon les contrats conclus avec l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, ainsi que les frais de location pour l'utilisation à court et moyen termes d'infrastructures ne relevant pas de l'OFCL. À cela s'ajoutent des coûts d'exploitation informatique liés aux CEP et aux CFA. Ils représentent environ 21 % de ce poste de coûts.

Le poste Hébergement des requérants d'asile regroupe environ 66 % de l'ensemble des coûts (ou env. 80 % des coûts avec incidences financières). Il englobe notamment les dépenses pour la sécurité et les loges (44 mio), l'encadrement (24 mio) et la restauration (10 mio) ainsi que les coûts liés à l'argent de poche, à l'habillement et aux dépenses générales des requérants d'asile séjournant dans les CEP et les CFA.

Les coûts pour les soins de santé aux requérants d'asile pendant leur séjour dans les CEP et les CFA représentent environ 7 % de l'ensemble des coûts. Ils englobent en particulier les coûts liés à l'assurance maladie aux centres pilotes de Zurich et de Suisse romande, ainsi que les coûts des soins médicaux (honoraires des médecins/hôpitaux selon Tarmed) pour les personnes qui n'ont pas été assurées rétroactivement contre la maladie par le canton ou le SEM (séjour de plus de 90 jours dans les structures de la Confédération).

Les quelque 6 % restants relèvent du poste Mise à disposition, équipement et installation des structures d'hébergement de la Confédération (y c. coûts de transformation et de remise en état des structures utilisées à court et moyen termes) et du poste Frais de procédure et de transport, qui comprend les coûts liés aux analyses osseuses, au transport des requérants d'asile entre les centres fédéraux et les centres cantonaux ainsi qu'aux prestations fournies par la police aéroportuaire.

Le budget 2018 table sur une capacité d'hébergement de la Confédération de 4800 lits et une occupation moyenne de 80 %. Grâce au faible nombre de demandes d'asile, il a été possible de fermer de manière anticipée les sites transitoires et d'attendre avant d'ouvrir les nouvelles structures, qui seront requises pour l'entrée en vigueur des dispositions légales visant l'accélération des procédures d'asile. En 2018, la capacité d'hébergement de la Confédération a ainsi été d'environ 3200 lits en moyenne, soit près de 1600 lits de moins que les valeurs de référence utilisées pour l'établissement du budget. Quant à l'occupation des structures, elle était d'environ 53 %. En conséquence, le compte 2018 présente pour ce poste une baisse des charges de près de 79 millions par rapport au budget.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 22, 26 et 80, al. 2. O 1 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 1; RS 142.317).

A202.0166 MISE EN ŒUVRE DE SCHENGEN/DUBLIN

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	-	9 785 800	1 394 718	-8 391 082	-85,7
<i>avec incidences financières</i>	-	9 785 800	1 121 304	-8 664 496	-88,5
<i>Imputation des prestations</i>	-	-	273 415	273 415	-

La Suisse fait partie des espaces Schengen et Dublin depuis décembre 2008. Dans le cadre des accords d'association à ces espaces, elle s'est en principe engagée à reprendre tous les développements de l'acquis de Schengen/Dublin. En font partie les adaptations des applications informatiques nationales. Pour financer ces développements et adaptations dans le domaine du SEM, un nouveau crédit, géré au moyen d'un crédit d'engagement, est imputé au SEM depuis 2018. Il s'agit là de la reconduction du crédit A202.0111 «Programme de mise en œuvre de Schengen/Dublin», qui était budgétisé jusqu'en 2017.

Les moyens seront notamment utilisés pour modifier les systèmes actuels afin d'établir des visas conformes à l'acquis de Schengen (N-VIS), ainsi que pour réaliser et développer des raccordements techniques à divers systèmes européens (base de données sur les empreintes digitales EURODAC, procédures de consultation Schengen, VIS Mail, échange de données sur les passagers et les travaux préparatoires au raccordement au système Entry/Exit de l'UE, ainsi qu'aux interfaces nationales correspondantes) et des systèmes permettant d'émettre de nouveaux titres de séjour et documents de voyage conformes aux exigences de Schengen.

La baisse des charges affichée dans le compte 2018 pour un montant d'environ 8,4 millions est en particulier liée à des retards au niveau de l'UE dans la mise en place du projet de frontières intelligentes et du projet N-VIS. Par conséquent, la constitution de nouvelles réserves liées à hauteur d'environ 8,4 millions a été demandée (voir chap. Demande de constitution de nouvelles réserves).

Bases légales

Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS 0.362.31), art. 2, par. 3, et 7. Accord d'association à Dublin (AAD; RS 0.142.392.68), art. 1, par. 3, et 4. ACF du 5.4.2017.

Remarques

Crédit d'engagement pour la suite de la mise en œuvre de Schengen/Dublin au SEM (V0287.00), voir tome 1, ch. C 12.

A202.0167 PROGR. REN. PLATEFORME SYSTÈME DE SAISIE DES DONNÉES (ESYSP)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	-	8 331 424	3 731 722	-4 599 702	-55,2
<i>dont mutations de crédits</i>		-1 218 576			
<i>avec incidences financières</i>	-	8 331 424	966 137	-7 365 287	-88,4
<i>Imputation des prestations</i>	-	-	2 765 585	2 765 585	-

Mise en service en 2010, l'actuelle «plateforme système eDocuments» permet de saisir les données biométriques telles que les empreintes digitales et les images faciales. Elle est utilisée par les applications servant à établir les passeports et cartes d'identité suisses (ISA), les visas (ORBIS), les titres de séjour biométriques (SYMIC) et les documents de voyage pour étrangers (ISR) (env. 1,5 mio de saisies par an). Elle sert également aux autorités de contrôle à la frontière pour contrôler et vérifier les données biométriques des passeports suisses et des titres de séjour biométriques. Les principaux composants de cette plateforme ont une durée de vie fixée à dix ans au plus, ce qui rend leur remplacement nécessaire. Le renouvellement a lieu dans le cadre du programme ESYSP, sous l'égide du SEM. L'Office fédéral de la police (fedpol), le DFAE, le Corps des gardes-frontière (Cgfr) et les représentants des services cantonaux participent à ce programme.

À partir du budget 2018, les moyens destinés au programme ESYSP sont budgétisés de manière centralisée au SEM (crédit de programme), avec des cessions en cours d'année aux unités administratives de fedpol, du DFAE et de l'Administration fédérale des douanes (AFD; Cgfr). Les moyens budgétisés de manière décentralisée pour la première étape auprès du SEM, de fedpol, du DFAE et du Cgfr ont été transférés au SEM, sans incidence sur le budget. Les besoins globaux pour la première étape de ce crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives s'élèvent à 14,3 millions.

La diminution des charges d'environ 4,6 millions figurant dans le compte 2018 résulte de retards dans des projets. Par conséquent, la constitution de nouvelles réserves liées à hauteur d'environ 4,6 millions a été demandée (voir chap. Demande de constitution de nouvelles réserves).

Mutations de crédits

- Transfert d'un crédit de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) pour l'allocation de ressources informatiques centralisées d'un montant de 286 000 francs
- Cession à hauteur de 1 564 000 francs de l'UPIC pour l'allocation de ressources informatiques centralisées
- Cessions à des unités administratives pour la mise en œuvre du programme ESYSP (3,5 mio): 2 291 600 francs à fedpol, 758 693 francs au DFAE et 428 322 francs à l'AFD (Cgfr)
- Cessions d'unités administratives pour la rétrocession de moyens non utilisés en 2018 dans le cadre des travaux de mise en œuvre du programme ESYSP (0,45 mio): 234 957 francs de fedpol, 124 600 francs de l'AFD et 50 482 francs du DFAE

Bases légales

AF du 14.6.2017 relatif au renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP; FF 2017 4147).
AF «Reprise du règlement (CE) n° 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage» (FF 2008 4813).

Remarques

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP)» (V0296.00), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Constitution à partir du compte 2017	–	1 964 500	1 964 500
État au 31.12.2018	–	1 964 500	1 964 500
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	12 990 700	12 990 700

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards dans plusieurs projets, la constitution de nouvelles réserves liées à hauteur d'environ 13 millions a été demandée pour les projets suivants:

- Mise en œuvre Schengen/Dublin 8 391 000

L'UE ayant du retard dans le projet des frontières intelligentes, les dépenses initialement prévues pour 2018 ne pourront être effectuées qu'en 2019 au plus tôt. L'UE n'a pas encore fourni toutes les informations concernant les spécifications précises. En conséquence, les moyens à hauteur de 6 274 600 francs ne seront utilisés qu'en 2019, voire plus tard.

Concernant le projet N-VIS, l'UE a commencé nettement plus tard que prévu les travaux de modification de règlement dans le cadre de la refonte du VIS. Ainsi, les informations requises pour les travaux de développement n'étaient pas disponibles en 2018, ce qui implique un report d'au moins une année des dépenses s'y rapportant. En conséquence, les moyens à hauteur de 2 116 400 francs ne seront utilisés qu'en 2019, voire plus tard.

- Programme de mise en œuvre du renouvellement de la plateforme système de saisie des données biométriques (ESYSP) 4 599 700

Dans le projet sur la saisie des données biométriques, l'ensemble du processus OMC relatif à l'appel d'offres pour l'acquisition des nouveaux appareils de saisie est reporté d'un semestre par rapport au calendrier initial. La signature des contrats s'effectuera ainsi au premier trimestre 2019. Les acquisitions prévues pour 2018 ont donc dû être reportées à 2019. En conséquence, les moyens à hauteur de 4 599 700 francs ne seront utilisés qu'en 2019.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 1: ASILE ET RETOUR

A231.0152 REQUÉRANTS D'ASILE: CHARGES DE PROCÉDURE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	8 976 599	10 380 000	7 168 950	-3 211 050	-30,9
<i>avec incidences financières</i>	<i>8 976 599</i>	<i>10 380 000</i>	<i>8 568 950</i>	<i>-1 811 050</i>	<i>-17,4</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-1 400 000</i>	<i>-1 400 000</i>	<i>-</i>

La Confédération verse un forfait par audition aux œuvres d'entraide pour leur participation aux auditions sur les motifs d'asile, ainsi qu'un forfait annuel pour les coûts liés au personnel et aux postes de travail de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). Sont aussi comptabilisés sous ce crédit les forfaits par demande d'asile versés aux représentants juridiques dans les centres pilotes de Zurich et de Suisse romande.

Le crédit se compose des éléments suivants:

- Indemnités forfaitaires pour les coûts d'audition des œuvres d'entraide, y c. coûts administratifs OSAR 3 642 225
- Coûts de représentation juridique 3 526 725

Le forfait versé aux œuvres d'entraide est adapté au renchérissement au même taux que les salaires du personnel fédéral. En 2018, son montant était de 350 fr. 35 par audition. Ce forfait doit permettre aux œuvres d'entraide de couvrir tous les frais qu'elles encourent dans ce cadre. L'indemnité versée pour les coûts administratifs (personnel et postes de travail) de l'OSAR, qui coordonne et assure la participation des œuvres d'entraide à l'audition relative aux motifs d'asile, s'élève à 800 000 francs par an. En 2018, quelque 8800 auditions ont été menées en présence d'un représentant d'une œuvre d'entraide. Les indemnités correspondantes ont été versées chaque trimestre, a posteriori.

Pour les procédures d'asile menées dans les centres pilotes de Zurich et de Suisse romande, les représentants juridiques perçoivent des forfaits par cas. Pour le centre pilote de Zurich, il est de 1366 francs par cas. À cela s'ajoute un forfait de 100 francs par attribution au centre de départ d'Embrach. Pour le centre pilote de Suisse romande, qui est ouvert depuis avril 2018, le forfait est de 1930 francs par cas. Pour 2018, on a compté en tout 1900 forfaits dans les centres pilotes de Zurich et de Suisse romande, ainsi que 500 forfaits pour les cas attribués au centre de départ d'Embrach.

La baisse des charges d'environ 3,2 millions par rapport au budget 2018 résulte, d'une part, du retard dans le lancement du projet pilote de Suisse romande. D'autre part, le faible nombre de demandes d'asile a entraîné une diminution des auditions en présence d'un représentant d'une œuvre d'entraide et, partant, la dissolution intégrale, à fin 2018, des comptes de régularisation passifs s'y rapportant pour le 4^e trimestre 2018.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 30, 94 et 112b. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 79 et 80. O du 4.9.2013 sur les phases de test (OTest; RS 142.318.1).

A231.0153 AIDE SOC. REQU. ASILE, PERS. ADMISES À TITRE PROV., RÉFUGIÉS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 255 589 594	1 339 653 800	1 223 493 835	-116 159 965	-8,7

Conformément à l'OA 2, la Confédération indemnise les cantons pour les divers coûts qu'ils assument notamment pour l'accueil et l'encadrement de requérants d'asile, de personnes admises à titre provisoire et de réfugiés. Principaux éléments du crédit:

- Indemnités forfaitaires pour les coûts administratifs 16 841 520
- Forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire 683 419 402
- Forfait global pour les réfugiés 465 995 078
- Forfait d'aide d'urgence 48 942 060

Les *indemnités forfaitaires pour les coûts administratifs* sont des contributions aux coûts administratifs que les cantons doivent supporter pour l'application de la loi. Leur montant est fonction du nombre de demandes d'asile et de la clé de répartition des requérants entre les cantons. Pour l'exercice 2018, il équivaut à 1104 francs par nouvelle demande d'asile.

Forfait global pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire: la Confédération rembourse aux cantons, sous la forme d'un forfait global par personne ne bénéficiant pas d'une autorisation de travail, les coûts de couverture des besoins vitaux des requérants d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger ne disposant pas d'autorisation de séjour. Le forfait global couvre le loyer, les dépenses liées à l'aide sociale et à l'encadrement ainsi que les primes d'assurance-maladie, les participations et les franchises. L'évolution des coûts est budgétisée d'après l'estimation de l'évolution

de l'effectif des intéressés, en tenant compte de leur taux d'activité. Pour l'exercice budgétaire 2018, le forfait global s'élève en moyenne nationale à 1517 francs par mois et par personne. De plus, un montant de base est versé chaque trimestre aux cantons pour leur permettre de maintenir une structure d'encadrement minimale. Pour l'exercice 2018, ce montant est de 82 806 francs.

Forfait global pour les réfugiés: la Confédération indemnise les cantons pour les coûts de couverture des besoins vitaux des réfugiés sous la forme d'un forfait global par personne sans autorisation de travail. Une partie du forfait est destinée au loyer, une autre aux coûts administratifs et d'encadrement, de même qu'à ceux liés à l'aide sociale, et une dernière aux participations et aux franchises des caisses-maladie. Les coûts sont budgétisés selon une estimation de l'évolution de l'effectif des réfugiés et du taux d'activité. Pour l'exercice 2018, le forfait global s'élève en moyenne nationale à 1475 francs par mois et par personne.

Forfait d'aide d'urgence: la Confédération indemnise les cantons, sous la forme d'un forfait par personne, pour les coûts liés à l'octroi de l'aide d'urgence aux requérants déboutés. Pour l'exercice 2018, le forfait s'est élevé à 6021 francs par personne frappée d'une décision négative ou d'une décision de non-entrée en matière (NEM) entrée en force. Les coûts sont budgétisés selon une estimation de l'évolution du nombre de décisions négatives et de NEM qui entreront en force.

La Confédération alloue en outre des contributions aux frais de sécurité supportés par les cantons abritant des centres d'hébergement fédéraux, ainsi que des contributions au financement des programmes d'occupation et de l'encadrement scolaire. Le montant de ces coûts dépend des capacités d'hébergement de la Confédération.

Les charges au titre de l'aide sociale dépendent directement du nombre de personnes qui relèvent de la compétence financière de la Confédération. Le budget 2018 a été calculé sur la base de 20 000 demandes d'asile en 2017, de 26 000 en 2018 et d'environ 76 000 personnes, en moyenne, relevant de la compétence financière de la Confédération. Or on a enregistré 18 088 demandes d'asile en 2017 et seulement 15 255 en 2018, et quelque 72 000 personnes, en moyenne, ont relevé de la compétence financière de la Confédération. De plus, le taux d'activité des personnes admises à titre provisoire (30,8 % au 31.12.2018) et des réfugiés (23,9 %) relevant de la compétence financière de la Confédération a été nettement supérieur aux valeurs ayant servi de base au calcul du budget. Par ailleurs, le plus faible nombre de demandes d'asile combiné à un taux élevé d'octroi d'une protection a entraîné une diminution du nombre de cas réglés impliquant le versement d'un forfait d'aide d'urgence. Toutes ces raisons font que les charges sont inférieures de 116,2 millions au montant budgétisé.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 88, 89 et 91. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 87. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 20 à 29, 31 et 41.

A231.0156 COÛTS D'EXÉCUTION ET AIDE AU RETOUR, GÉNÉRAL

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	32 246 777	51 551 000	36 953 713	-14 597 287	-28,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>33 046 777</i>	<i>51 551 000</i>	<i>37 153 713</i>	<i>-14 397 287</i>	<i>-27,9</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-800 000</i>	<i>-</i>	<i>-200 000</i>	<i>-200 000</i>	<i>-</i>

Dans le cadre du budget 2018, les crédits «Coûts d'exécution» et «Aide au retour, général» ont été regroupés en un seul crédit (portant leurs deux noms), pour des raisons d'optimisation. Ainsi, les moyens jusqu'à présent budgétisés sous le crédit «Aide au retour, général» ont été transférés vers le nouveau crédit.

Les coûts d'exécution comprennent les coûts pour l'obtention des documents de voyage, pour l'identification et la détermination de la provenance des personnes et pour l'organisation des départs, ainsi que pour la détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission. Les bénéficiaires sont des cantons, des représentations étrangères, des compagnies aériennes, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des tiers mandatés.

Les charges de la Confédération dans le domaine de l'aide au retour comprennent des dépenses relatives à l'encouragement au départ, volontaire ou non, de personnes relevant du domaine de l'asile. Les bénéficiaires sont les personnes tenues de quitter la Suisse ainsi que les cantons pour leurs services-conseils en vue du retour (CVR).

Dans le compte 2018, les coûts suivants totalisent près de 80 % des dépenses:

— Coûts de départ et de rapatriement	10 085 464
— Détention en vue du renvoi ou de l'expulsion et détention pour insoumission	13 946 950
— Conseil en vue du retour	2 898 712
— Aide individuelle au retour	1 876 833

Le premier poste englobe les coûts liés au départ et au rapatriement des requérants d'asile déboutés (par ex. coûts de vol et de transport à l'aéroport, contribution annuelle «Jail Transport System» fondée sur la convention administrative concernant la participation de la Confédération aux transports intercantonaux de détenus). En raison de leur grande complexité (autorisations de transit, itinéraires aériens, mais surtout en cas de refus d'embarquer ou de résistance des intéressés), certains rapatriements sont également effectués au moyen de vols spéciaux.

Le deuxième poste correspond à l'indemnisation des coûts engagés par les cantons au titre de la détention en phase préparatoire, en vue de l'exécution du renvoi ou de l'expulsion et pour insoumission. Ils sont actuellement indemnisés à hauteur de 200 francs par jour de détention.

Dans le cadre du conseil en vue du retour, les personnes intéressées dans les cantons sont informées et elles élaborent des projets de retour individuels. Les subventions sont versées aux CVR sous la forme d'un forfait de base et d'un forfait lié aux prestations fournies.

Aide individuelle au retour: les candidats au retour bénéficient d'une aide financière au retour et à la réintégration. Cette aide peut être complétée par des prestations en nature dans les domaines de l'emploi, de la formation et du logement. Les personnes dont le délai de départ est échu, ainsi que les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière exécutoire peuvent également solliciter une aide au retour.

Le montant restant (env. 8,1 mio, soit près de 20 %) comprend différents coûts: services aéroportuaires (accord avec le canton de Zurich, services du guichet, coûts de coordination), coûts médicaux, demandes de réadmission, entrée des réfugiés et des personnes à protéger et regroupements familiaux, dépenses des délégations lors d'auditions centralisées, accompagnement policier et médical, procédure d'obtention des papiers, indemnités de voyage pour personnes en détention administrative ou indemnité de départ pour des cas individuels. En outre, dans le cadre des prestations autres, les missions effectuées dans le domaine des retours par l'OIM, la mise à disposition d'informations relatives à la préparation des voyages de retour ainsi que les mesures propres à favoriser la diffusion des informations aux groupes-cibles donnent lieu à une indemnisation. Au travers de conseils, l'aide au retour à partir des CFA encourage le départ contrôlé des requérants d'asile. À ces conseils s'ajoutent une aide financière et une aide à l'organisation du départ. Ces personnes ne sont pas attribuées à un canton et quittent donc directement la Suisse depuis les structures de la Confédération.

Dans l'ensemble, les charges sont inférieures d'environ 14,6 millions à celles inscrites au budget, en raison du recul du nombre de demandes d'asile. Par conséquent, le nombre de départs (départs volontaires et rapatriements) a diminué en 2018 de près de 45 % par rapport au budget, ce qui a notamment entraîné une forte diminution des coûts de détention. Les dépenses des délégations et les charges liées aux démarches en vue d'obtenir des documents de voyage sont également en baisse pour cette raison.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 92, 93 et 93b. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 53 ss et 62 ss. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 60, 71 et 82. O du 11.8.1999 sur l'exécution du renvoi et de l'expulsion d'étrangers (OERE; RS 142.281), art. 11, 11a, 13, 14 et 15. Convention du 28.7.1951 relative au statut des réfugiés, art. 35, par. 1.

A231.0157 AIDE AU RETOUR, GÉNÉRAL

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	8 609 311	-	-	-

Figure dorénavant sous A231.0156 «Coûts d'exécution et aide au retour, général». En raison du regroupement des crédits «Coûts d'exécution» et «Aide au retour, général», les moyens jusque-là budgétisés au crédit «Aide au retour, général» ont été transférés au crédit «Coûts d'exécution et aide au retour, général».

A231.0158 COLLABORATION MIGRATOIRE ET RETOUR

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	11 770 219	11 695 800	9 779 622	-16,4

Le domaine «Collaboration migratoire et retour» comprend des instruments de la collaboration migratoire internationale: dialogue migratoire bilatéral, régional et international, accords migratoires bilatéraux, partenariats migratoires, programmes de protection dans la région, aide au retour et aide structurelle spécifiques à certains pays, prévention de la migration irrégulière, etc. Complément aux mesures générales de l'aide au retour (consigné au poste budgétaire A231.0156). Les programmes prévoient des mesures en Suisse et dans les pays de provenance ou de transit, dans le cadre de l'aide structurelle. Ils constituent un élément important du dialogue migratoire avec les pays de provenance en vue d'améliorer la coopération opérationnelle pour l'exécution des renvois.

S'agissant avant tout de projets qui s'étendent sur plusieurs années, les ressources sont gérées au moyen d'un crédit d'engagement.

En 2018, les moyens inscrits au budget n'ont pas été intégralement utilisés de sorte qu'il subsiste un solde de crédit de 1,9 million. Les domaines prioritaires ont à nouveau été les programmes «Protection dans la région» pour le Moyen-Orient et la Corne de l'Afrique, le financement d'activités visant à renforcer les structures migratoires dans des pays de transit le long de la route migratoire de la Méditerranée centrale, l'engagement au sein de six partenariats migratoires et un versement de 0,6 million au Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique en tant que troisième tranche de la contribution suisse, qui se montera à un total de 5 millions.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 77, 93 et 113. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 51 et chap. 6. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 60 et 100. Convention du 28.7.1951 relative au statut des réfugiés.

Remarques

Crédit d'engagement «Coopération migratoire internationale et retour» (V0220.00; AF du 22.12.2011), voir tome 1, ch. C 12.

A235.0100 FINANCEMENT DE LOGEMENTS POUR REQUÉRANTS D'ASILE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	-	2 700 000	-	-2 700 000 -100,0

La Confédération accorde des prêts aux cantons pour financer des hébergements pour requérants d'asile. Les ressources annuelles nécessaires à cette fin dépendent du nombre et du degré de concrétisation des projets cantonaux.

Étant donné l'avancement et le degré de concrétisation d'un projet d'un canton, 2,7 millions ont été alloués au budget 2018. En raison de divers retards, aucune demande de financement n'a été présentée en 2018 pour ce projet. Les fonds budgétisés pour 2018 n'ont donc pas été utilisés.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 90. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 33 à 39.

Remarques

Voir E131.0100 «Remboursement du financement de logements pour requérants d'asile».

Crédit d'engagement «Financement de logements pour requérants d'asile» (V0052.00; AF des 4.12.1990 et 18.6.1991), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: ÉTRANGERS

A231.0159 MESURES D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total	122 465 047	211 387 100	190 204 525	-21 182 575 -10,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>122 465 047</i>	<i>203 782 400</i>	<i>183 104 525</i>	<i>-20 677 875 -10,1</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>7 604 700</i>	<i>7 100 000</i>	<i>-504 700 -6,6</i>

La Confédération alloue des contributions financières aux cantons pour l'encouragement spécifique de l'intégration des étrangers vivant en Suisse.

L'encouragement de l'intégration se compose des éléments suivants:

— Programmes d'intégration cantonaux (PIC)	31 644 599
— Programmes et projets nationaux	15 679 264
— Mesures d'accompagnement, art. 121a Cst.	6 579 530
— Programmes d'intégration cantonaux, forfait d'intégration	136 301 132

La Confédération et les cantons règlent l'encouragement spécifique de l'intégration dans le cadre de programmes d'intégration cantonaux (PIC). Ceux-ci reposent sur trois piliers: «information et conseil», «formation et travail» et «compréhension et intégration sociale».

Pour la deuxième période quadriennale des programmes d'intégration cantonaux (2018 à 2021), la Confédération a à nouveau conclu des conventions-programmes avec les cantons. En outre, le soutien de programmes et de projets d'importance nationale vise à assurer le développement et la qualité des PIC, à promouvoir l'innovation et à combler des lacunes dans le cadre de la mise

en œuvre des mesures d'encouragement de l'intégration. Cet élément comprend également les moyens destinés à un projet de réinstallation de réfugiés (admission de 2000 personnes entre 2017 et 2019). La Confédération s'étant engagée dans ce domaine pour quatre ans, les ressources prévues à cet effet sont gérées au moyen d'un crédit d'engagement.

Mesures d'accompagnement, art. 121a Cst: pour accélérer l'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés, les programmes pilotes «Préapprentissage d'intégration» et «Encouragement précoce de la langue» ont été lancés dans le cadre des mesures d'accompagnement de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. Comme ces programmes s'étalent sur quatre ans (2018 à 2021), ces moyens seront également contrôlés par l'intermédiaire d'un crédit d'engagement distinct. La participation de la Confédération en faveur des cantons est soumise à une obligation de cofinancement.

Programmes d'intégration cantonaux, forfait d'intégration: les cantons reçoivent un forfait d'intégration pour le transfert des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés reconnus ainsi que des personnes à protéger dans le champ de compétence de l'aide sociale cantonale (après sept ans dans les deux premiers cas et après cinq ans dans le dernier). Depuis la phase 2018–2021 des programmes, ce forfait est versé sur la base des chiffres effectifs: les forfaits pour les reconnaissances et décisions d'admission provisoire établies entre janvier et novembre sont payés au cours de la même année. Pour 2018, le forfait d'intégration se monte à 6021 francs par personne. Le forfait pour les reconnaissances et décisions établies en décembre est par contre versé (et donc régularisé au passif) l'année suivante. Pour la première fois, un compte de régularisation passif a été constitué pour ce forfait à la fin 2018 à hauteur de 7,1 millions. Pendant la période 2014–2017, le versement des forfaits d'intégration aux cantons s'effectuait sur la base de la moyenne des quatre ans de la période précédente avec un paiement compensatoire l'année suivante si le nombre effectif des décisions se situait plus de 20 % au-dessus de la moyenne sur quatre ans. Le versement compensatoire se calculait sur la base des décisions effectivement rendues. Le dernier versement compensatoire pour les décisions de l'année 2017 a été effectué en 2018 et se montait à environ 46 millions.

La diminution des charges de 21,2 millions par rapport au budget concerne le forfait d'intégration et résulte de la réduction du nombre de nouvelles personnes admises à titre provisoire et de nouveaux réfugiés. Le versement compensatoire pour 2017 a été inférieur aux prévisions; de surcroît, les versements pour 2018 ont été légèrement en dessous des valeurs de référence du calcul du budget 2018.

Bases légales

LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 58. O du 24.10.2007 sur l'intégration des étrangers (OIE; RS 142.205), art. 11 ss.

Remarques

Crédit d'engagement «Encouragement de l'intégration: programmes d'intégration cantonaux 2018–2021» (V0237.01), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Projet pilote d'intégration des réfugiés et des personnes admises provisoirement 2018–2021» (V0267.00), voir tome 1, ch. C 12.

CRÉDITS DE TRANSFERT AFFECTÉS À PLUSIEURS GROUPES DE PRESTATIONS

A231.0155 COLLABORATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES MIGRATIONS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total	6 939 265	93 078 800	90 650 470	-2 428 330	-2,6
<i>avec incidences financières</i>	<i>6 939 265</i>	<i>93 078 800</i>	<i>88 760 470</i>	<i>-4 318 330</i>	<i>-4,6</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>1 890 000</i>	<i>1 890 000</i>	<i>–</i>

La Confédération verse des contributions obligatoires à des organisations internationales dont la Suisse est membre en vertu d'un accord international. Les contributions obligatoires incombant au SEM comprennent en premier lieu les contributions obligatoires que la Suisse verse à l'Union européenne par suite de son adhésion aux accords Schengen/Dublin dans le cadre des accords bilatéraux II:

Les contributions au FSI Frontières pour les années 2014 à 2020 sont fixées dans un accord additionnel ratifié en juillet 2018 et entré en vigueur le 1.8.2018. Le calcul des contributions annuelles de la Suisse se base sur la clé de répartition Schengen prévue à l'art. 11, par. 3, AAS. Il s'agit d'abord de déterminer la proportion du PIB annuel de la Suisse par rapport à la somme des PIB de tous les participants (États membres de l'UE impliqués et États associés). La première contribution au Fonds, pour les années 2016 à 2018, à hauteur de 82,9 millions a été versée au 2^e semestre 2018.

Contributions à l'Agence européenne pour la gestion des systèmes d'information à large échelle (eu-LISA) à hauteur d'environ 1 million en vue du raccordement aux systèmes d'information suivants: système d'information sur les visas (VIS) et Eurodac. Le calcul des montants à payer par la Suisse pour le système VIS se base lui aussi sur la clé de répartition Schengen définie dans l'AAS (art. 11, par. 2 et 3, AAS). Selon cette clé, la Suisse contribue à ces frais au prorata du pourcentage de son PIB par rapport au PIB de l'ensemble des pays participants à cet instrument spécifique de la Commission européenne. Le calcul des montants à payer par la Suisse pour Eurodac se base sur une clé de répartition fixe de 7,286 % définie dans l'AAS (art. 11, par. 1, AAS). Les contributions sont toujours versées a posteriori l'année suivant celle pour laquelle elles sont dues. Les comptes de régularisation passifs s'y rapportant ont été augmentés en conséquence de près de 1,9 million à la fin 2018.

Contributions pour la participation au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) à hauteur d'environ 4 millions: l'EASO ne fait pas partie des accords de Schengen et Dublin. La participation de la Suisse se fonde sur l'arrangement relatif à l'EASO. Le calcul des montants à payer par la Suisse se base sur une méthode analogue à la clé de répartition Schengen. Les contributions doivent être payées l'année où elles sont dues.

Hors Schengen/Dublin, le SEM a versé des contributions au Centre international pour le développement de politiques migratoires (International Centre for Migration Policy Development; ICMPD) de Vienne, à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et aux Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (Intergovernmental Consultations on Migration, Asylum and Refugees; IGC) à Genève pour un total d'environ 1 million.

Le compte affiche une baisse des charges de près de 2,4 millions par rapport au budget, laquelle est liée aux contributions à eu-LISA. La hausse des charges par rapport au compte d'État 2017 résulte du premier versement, en 2018, de la contribution au FSI Frontières.

Bases légales

LF du 26.6.1998 sur l'asile (LAsi; RS 142.31), art. 91 et 113. O 2 du 11.8.1999 sur l'asile (OA 2; RS 142.312), art. 51. LF du 16.12.2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20), art. 100.

Accord d'association à Schengen entre la Suisse et la CE/UE (AAS; RS 0.362.31). Accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif aux critères et aux mécanismes permettant de déterminer l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile introduite dans un État membre ou en Suisse (RS 0.142.392.68).

Arrêté fédéral portant approbation de l'accord additionnel sur la participation de la Suisse au Fonds pour la sécurité intérieure et de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE relatif à la reprise du règlement (UE) n° 514/2014 (développement de l'acquis de Schengen).

Accord entre l'Union européenne et la Suisse sur les modalités de participation de la Suisse à l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (pas encore ratifié).

Arrangement entre la Confédération suisse et l'Union européenne sur les modalités de sa participation au Bureau européen d'appui en matière d'asile («European Asylum Support Office», EASO) (RS 0.142.392.681).

Constitution de l'Organisation internationale pour les migrations (RS 0.142.01), art. 20.

Accord entre la Confédération suisse et la République d'Autriche concernant l'établissement et le fonctionnement du Centre international pour le développement de politiques migratoires (CIDPM) à Vienne (RS 0.142.36), art. 7.

CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DU DFJP

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Réaliser le programme «Développement et exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération» («Programme FMÜ»)
- Appliquer la stratégie informatique de la Confédération 2016–2019 et la stratégie d'entreprise 2016–2019 du CSI-DFJP, qui s'en inspire
- Réaliser la réunion des centres de données en mettant en service le nouveau centre de calcul «Campus» (CC 2020)
- Renouveler la plateforme système pour la biométrie

PROJETS 2018

- «Programme FMÜ»: mise en service des systèmes prévus dans les projets 1 et 2; système de gestion des mandats et des informations, système de renseignement sur les données des clients des services de télécommunication, système pour le traitement des données issues de surveillances rétroactives, système de décryptage, plateforme d'intégration
- «Programme FMÜ»: lancement de la phase de réalisation dans le projet 3; solution de conservation de longue durée des données
- «Programme FMÜ»: lancement de la phase de réalisation dans le projet 3; formation
- CC 2020 DFJP: lancement de la phase de réalisation
- Remplacement de la plateforme pour la biométrie: conclusion de la phase de réalisation et lancement de la phase d'introduction
- Système de gestion de configurations (projet «IKT-CMS-CMDB»): mise en œuvre de l'unité de réalisation R3

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

«Programme FMÜ»: il n'a pas été possible de mettre en production les composantes prévues dans le projet 1 (système de gestion des mandats et des informations, système de renseignement sur les données des clients des services de télécommunication, système pour le traitement des données issues de surveillances rétroactives), car les tests finaux ont mis au jour des erreurs susceptibles d'entraver le bon fonctionnement des systèmes. Dans le projet 2, l'installation de la plateforme d'intégration a pu être menée à bien. En revanche, le système de décryptage ne s'est pas révélé conforme aux attentes et n'a pas été acheté. Dans le projet 3, le sous-projet relatif à la solution de conservation de longue durée des données a dû faire l'objet d'une nouvelle planification après que la documentation de l'appel d'offres a été soumise à une nouvelle procédure d'assurance qualité. Le sous-projet relatif à la formation a été interrompu, des mesures immédiates ayant permis d'établir l'organisation de la formation.

CC 2020 DFJP: une solution plus économique et moins risquée a été choisie pour la réalisation. Les travaux débiteront le 1.7.2019.

Plateforme pour la biométrie: suite à des retards dans l'appel d'offres OMC, la phase de réalisation s'achèvera en 2019.

Projet «IKT-CMS-CMDB»: l'unité de réalisation ne pourra être menée à terme fin 2019, après des clarifications approfondies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-C17 val. abs.	en %
Revenus	77,4	73,7	81,2	3,8	4,9
Recettes d'investissement	-	0,1	-	-	-
Charges	88,9	97,8	94,0	5,1	5,7
Charges propres	88,9	97,8	94,0	5,1	5,7
Dépenses d'investissement	3,1	22,1	10,9	7,8	250,5

COMMENTAIRE

Les revenus ont progressé de 3,8 millions par rapport à l'exercice précédent. Alors que les groupes de prestations «Exploitation informatique» et «Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication» s'inscrivent à la baisse (respectivement - 1,8 mio et - 0,5 mio), les prestations et projets informatiques – essentiellement en faveur du SEM (not. pour le traitement électronique des affaires dans le domaine de l'asile et le remplacement de la plateforme pour la saisie des données biométriques) affichent des revenus en hausse de 6 millions.

Deux tendances opposées se reflètent dans l'évolution des charges: d'un côté, les charges de personnel augmentent (+ 5,4 mio) par rapport à l'exercice précédent en raison du recours accru à des externes en location de services pour couvrir la demande plus forte en prestations de projets et pour mettre en œuvre la loi entièrement révisée sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. À cela s'ajoute la hausse également des charges de biens et services liées à l'informatique (+ 3,8 mio). De l'autre côté, on observe une diminution des dépenses au titre des indemnités versées aux fournisseurs de services de télécommunication par le Service SCPT (- 2,4 mio) et des amortissements (- 1,5 mio).

Par rapport à l'exercice précédent, les investissements ont augmenté de manière disproportionnée, notamment du fait de l'augmentation de l'envergure des projets dans le cadre du «Programme FMÜ» (+ 5,2 mio) et des activités liées à la gestion des cycles de vie et aux extensions concernant les espaces mémoire, le réseau et la virtualisation (+ 2,6 mio).

GP 1: EXPLOITATION INFORMATIQUE

MANDAT DE BASE

Le CSI-DFJP exploite des applications, des services et des systèmes sur mandat des bénéficiaires de prestations. Les applications peuvent être développées par un prestataire interne, en collaboration avec des tiers, ou par des prestataires externes; certains services sont des services standard de la Confédération. Les prestations visent à fournir un soutien aux clients afin qu'ils puissent organiser avec efficacité et efficience le déroulement de leurs affaires. Déterminées dans des accords de niveau de service, les prestations doivent satisfaire aux exigences et aux attentes des bénéficiaires, des départements et de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	39,1	38,0	37,3	-0,7	-1,7
Charges et dépenses d'investissement	33,1	40,6	35,7	-4,9	-12,1

COMMENTAIRE

La baisse des revenus par rapport au budget 2018 est due à la diminution des prestations fournies (espace de stockage et nombre d'utilisateurs).

Les charges sont elles aussi inférieures aux valeurs budgétées. Cette baisse se décompose comme suit: personnel (- 0,3 mio), informatique (notamment pour les contrats de maintenance; - 1,7 mio), acquisition de prestations externes (- 1,2 mio), loyers (en raison de la remise anticipée du CC Bundesrain 20; - 0,5 mio) et amortissements (- 0,6 mio). À l'inverse, les investissements affichent une légère hausse de 0,4 million, qui a pu être en partie financée par la dissolution de réserves affectées (1,6 mio).

En raison d'une redéfinition des priorités et de retards dans divers projets, une partie de la diminution des charges (- 2,1 mio) ne sera toutefois effective qu'au cours des prochaines années (cf. proposition de constitution de réserves affectées).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Satisfaction des clients: Le CSI-DFJP fournit des prestations informatiques répondant aux besoins des clients, simples d'utilisation et intégrées de bout en bout			
- Indice de satisfaction des utilisateurs finaux, des responsables de l'intégration informatique et des responsables d'applications (échelle 1 à 6)	5,1	5,0	5,0
Efficience financière: Le CSI-DFJP s'emploie à optimiser le rapport coût-prestations des prestations informatiques pour les bénéficiaires			
- Indice des prix calculé sur la base d'une sélection pondérée de produits du CSI-DFJP (base: 2015=100) (indice)	86,5	82,7	82,7
Efficience des processus: Le CSI-DFJP veille à une organisation efficiente des processus et à leur mise en œuvre dans le respect des critères de qualité			
- Part des incidents qui sont réglés directement par le Service d'assistance ou transmis à l'assistance de second niveau dans un délai de 1h (% min.)	96,7	92,0	96,6
- Part des dérangements de priorité élevée affectant des applications "Platine" qui sont levés dans les délais convenus (% min.)	100,0	95,0	100,0
- Part des mandats MAC (move, add, change) ne nécessitant aucune intervention manuelle car entièrement automatisés (% min.)	94,6	90,0	92,1
- Part des mandats MAC (move, add, change) exécutés dans les délais convenus (% min.)	97,1	90,0	93,2
Qualité des prestations: Les prestations d'exploitation informatiques sont fournies conformément aux accords conclus			
- Taux de respect des disponibilités convenues, tous accords de niveau de service confondus (% min.)	100,0	98,0	100,0
Sécurité de l'exploitation des TIC: Le CSI-DFJP assure la sécurité informatique en procédant au remplacement régulier (au terme du cycle de vie prévu) des composants critiques			
- Les composants critiques définis sont remplacés conformément à la planification annuelle établie pour un à quatre ans (délai individuel) (% min.)	95,0	95,0	100,0

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

Satisfaction des clients: cette valeur est relevée à une fréquence bisannuelle. Les résultats de 2018 seront reportés en 2019.

GP 2: PROJETS ET PRESTATIONS INFORMATIQUES

MANDAT DE BASE

Le CSI-DFJP soutient les bénéficiaires de prestations en exécutant leurs mandats informatiques. Il s'agit avant tout de concevoir, gérer et développer des applications permettant d'exécuter les activités avec efficacité et efficience. La part de prestations propres du CSI-DFJP est variable. Les prestations d'intégration informatique sont primordiales: les bénéficiaires doivent pouvoir compter sur des solutions intégrées de bout en bout. Les prestations sont définies dans des accords de projets et des accords de prestations et fournies de manière fiable, dans le respect des coûts, des délais et de la qualité fixés.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	24,0	21,5	30,1	8,6	40,1
Charges et dépenses d'investissement	23,1	21,2	29,0	7,8	36,7

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement liés aux projets et prestations, concernant surtout des applications spécialisées pour les domaines de la police, de la justice et des migrations, sont supérieurs de 8,6 millions aux prévisions budgétaires. La hausse de la demande en prestations de projets concernait notamment le système d'information central sur la migration (SYMIC), le traitement électronique des dossiers dans le domaine de l'asile (eAsyl), le renouvellement de la plateforme pour la saisie des données biométriques, le nouveau système pour le casier judiciaire informatisé (NewVostra), le registre informatisé de l'état civil (Infostar) et le développement du système d'information Schengen (SIS II).

Les ressources supplémentaires nécessaires ont été couvertes par le recours, non prévu dans le budget, à des spécialistes en location de services (+ 5,3 mio) et à des prestataires externes (+ 3,2 mio) et compensées par des recettes supplémentaires d'un montant correspondant, qui ne figuraient pas non plus dans le budget.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Réussite du projet: Les clients jugent que le CSI-DFJP fournit des prestations de qualité, à moindre coût et dans le respect des délais fixés			
– Satisfaction des mandants (échelle 1 à 6)	4,6	4,5	4,7
Économicité des prestations: Le CSI-DFJP fournit ses prestations à des prix concurrentiels			
– Étude comparative du tarif horaire moyen propre et du tarif horaire moyen de prestataires comparables (quotient, max.)	1,06	1,00	1,01
Sécurité informatique: Pour chaque projet, des mesures sont définies pour satisfaire aux exigences formulées en matière de sécurité			
– Part des exigences relatives à la sécurité remplies ou, si non remplies, néanmoins acceptées par le client dans les projets des clients (% min.)	100,0	100,0	100,0

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en majeure partie atteints.

Réalisation de projets: même si la hausse de la demande en prestations de projets de la part des clients a dépassé les capacités du CSI-DFJP, le niveau de satisfaction des mandants a non seulement été maintenu, mais s'est même légèrement amélioré.

Économicité des prestations: il a été possible de réduire en 2018 le tarif horaire appliqué pour les prestations de projets, ce qui a permis de se rapprocher du tarif horaire moyen de prestataires externes comparables par rapport à 2017.

GP 3: SURVEILLANCE DE LA CORRESPONDANCE PAR POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATION

MANDAT DE BASE

Le Service SCPT est un service indépendant au sens de l'art. 2 de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.7), rattaché au CSI-DFJP uniquement sur le plan administratif. Garant du respect de la loi et des principes de l'État de droit, il exécute les tâches liées à la surveillance de la correspondance postale et des télécommunications et fournit des renseignements conformément à la LSCPT. La surveillance étant effectuée sur ordre des autorités de poursuite pénale, le Service SCPT n'a pas de compétences propres en matière de poursuite pénale. Ses prestations comprennent la mise à disposition de l'infrastructure administrative et technique nécessaire.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	14,4	14,3	13,8	-0,5	-3,7
Charges et dépenses d'investissement	29,3	39,6	28,5	-11,1	-28,0

COMMENTAIRE

Les revenus issus des émoluments perçus pour la mise en œuvre de surveillances dépendent des mesures ordonnées par les autorités de poursuite pénale. Ils sont estimés sur la base des années précédentes et des progrès technologiques dans les télécommunications. D'un montant de 12,1 millions, ils sont inférieurs de 2,2 millions aux prévisions et, nonobstant l'entrée en vigueur de l'ordonnance révisée sur les émoluments le 1^{er} mars 2018, de 0,9 million aux valeurs de l'année précédente. Comme il a été possible, dans le même temps, de porter à l'actif des prestations propres pour le programme «FMÜ» (+ 1,7 mio), les revenus affichent un recul net de 0,5 million par rapport aux valeurs budgétées.

La baisse des charges de 11,1 millions par rapport au budget s'explique essentiellement par le recul des indemnités versées aux fournisseurs de services de télécommunication (- 4,2 mio), la régression des coûts de personnel en raison de vacances de postes (- 1,4 mio), la diminution des dépenses relatives au «Programme FMÜ» en raison de retards dans la mise en service de nouvelles composantes (- 2,5 mio), ainsi que par la diminution des investissements (- 0,8 mio) et, partant, des amortissements (- 0,6 mio).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Orientation services/clients: Les autorités de poursuite pénale et d'instruction bénéficient des prestations conformément à leurs attentes et dans une qualité optimale			
- Satisfaction des autorités de poursuite pénale et d'instruction (échelle 1 à 6)	4,5	4,5	4,6
Formation des utilisateurs: Le Service SCPT veille à proposer des formations de qualité et en phase avec la pratique aux utilisateurs de ses systèmes selon la LSCPT			
- Taux de couverture des besoins de formation des autorités de poursuite pénale et d'instruction (% min.)	100,0	95,0	91,5
- Satisfaction des participants aux cours (échelle 1 à 6)	5,3	4,6	5,1
Efficience des processus: Le Service SCPT veille à une organisation efficiente de ses processus, dont la mise en œuvre s'appuie sur des outils appropriés			
- Degré de réalisation mesuré par des contrôles par sondages, réalisés avec une liste de contrôle, de 10 dossiers pris au hasard tous les mois (% min.)	93,0	90,0	91,0
Respect de la disponibilité convenue: La disponibilité du système de traitement des données du Service SCPT est garantie			
- Degré de respect de la disponibilité convenue du système de traitement des données (% min.)	97,0	99,0	99,9

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été en majeure partie atteints.

Formation des utilisateurs: l'organisation de la formation a pu être établie plus tôt que prévu grâce à des mesures immédiates qui ont permis notamment de mettre en œuvre la formation relative à la nouvelle LSCPT. Compte tenu toutefois de la forte demande, il n'a pas été possible de couvrir entièrement les besoins en la matière.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		77 412	73 758	81 181	7 423	10,1
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	77 412	73 758	81 181	7 423	10,1
Charges / Dépenses		92 022	119 924	104 881	-15 043	-12,5
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	85 494	101 480	93 303	-8 177	-8,1
	<i>Cession</i>		1 335			
Crédits ponctuels						
A202.0113	Programme de surveillance des télécommunications	6 528	18 444	11 579	-6 866	-37,2
	<i>Transfert de crédits</i>		-231			
	<i>Cession</i>		6 700			
	<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		6 459			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	77 411 700	73 757 700	81 180 508	7 422 808	10,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>13 615 112</i>	<i>20 884 500</i>	<i>12 249 332</i>	<i>-8 635 168</i>	<i>-41,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>1 377 038</i>	<i>-</i>	<i>1 707 799</i>	<i>1 707 799</i>	<i>-</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>62 419 550</i>	<i>52 873 200</i>	<i>67 223 377</i>	<i>14 350 177</i>	<i>27,1</i>

Les *revenus de fonctionnement avec incidences financières (AIF)* se composent des émoluments pour la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (12,1 mio) ainsi que des revenus provenant de prestations informatiques fournies à des autorités décentralisées (0,1 mio). Les *revenus de fonctionnement provenant de l'imputation des prestations (IP)* correspondent aux prestations fournies à des services de l'administration fédérale centrale. Les *revenus sans incidences financières (SIF)* résultent de l'inscription à l'actif de prestations propres en lien avec la mise en œuvre du «Programme FMÜ» (1,7 mio).

Deux tendances contraires se reflètent dans l'évolution des revenus.

D'un côté, des prestations supplémentaires ont été fournies pour une valeur de 7,9 millions. En outre, le patrimoine administratif a progressé de 1,7 million à la suite de l'inscription à l'actif de prestations dont l'utilisation générera des recettes.

De l'autre côté, les recettes issues des émoluments perçus pour les mesures de surveillances ordonnées ont été inférieures aux estimations pour un montant de 2,2 millions. Il y a lieu de signaler que le nombre de surveillances ordonnées échappe à toute planification ou influence de la part du Service SCPT. Les chiffres inscrits au budget sont estimés sur la base des valeurs des années précédentes et des évolutions technologiques intervenues dans l'environnement des personnes obligées de collaborer.

Une comparaison avec l'exercice précédent montre un recul de 10 % des revenus AIF. Les revenus IP affichent en revanche une hausse de 7,7 % en raison de l'augmentation constante de la demande en prestations de projets.

Bases légales

LF sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT; RS 780.1). O sur les émoluments et les indemnités en matière de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OEI-SCPT; RS 780.115.1). LF sur les finances de la Confédération (LFC; RS 611.0), art. 41a.

Remarques

Explication des écarts de valeurs entre le compte d'État et le budget concernant les revenus de fonctionnement AIF:

Concernant les revenus issus de projets informatiques, il y a lieu de faire une distinction entre la planification et l'exercice proprement dit. La planification (budget avec plan intégré des tâches et des finances) présente les prestations maximales qui peuvent être fournies annuellement avec les ressources internes. Les prestations au sujet desquelles un accord a pu être trouvé avec les bénéficiaires au sein de l'administration fédérale au moment de l'établissement du budget sont inscrites au titre de l'imputation des prestations (15 mio en 2018), tandis que les autres prestations sont indiquées en tant que revenus AIF (6,4 mio en 2018). Comme les besoins des bénéficiaires de prestations sont généralement plus élevés en cours d'exercice que lors de l'établissement du budget, il en résulte un déplacement des revenus AIF budgétisés vers les revenus IP. En d'autres termes, la baisse des revenus AIF est compensée par une hausse des revenus IP.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total	85 493 626	101 480 300	93 302 949	-8 177 351 -8,1
<i>dont mutations de crédits</i>		1 334 600		
<i>avec incidences financières</i>	66 529 111	82 360 900	75 386 079	-6 974 821 -8,5
<i>sans incidences financières</i>	7 368 464	6 899 400	5 882 268	-1 017 132 -14,7
<i>Imputation des prestations</i>	11 596 052	12 220 000	12 034 601	-185 399 -1,5
Charges de personnel	43 995 025	46 767 400	49 185 718	2 418 318 5,2
<i>dont location de services</i>	1 978 240	405 000	6 224 693	5 819 693 n.d.
Charges de biens et services, charges d'exploitation	33 264 116	43 212 900	34 774 112	-8 438 788 -19,5
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	16 873 954	24 808 000	20 961 102	-3 846 898 -15,5
<i>dont charges de conseil</i>	47 354	50 000	231 180	181 180 362,4
Charges d'amortissement	7 227 926	6 899 400	5 739 095	-1 160 305 -16,8
Dépenses d'investissement	1 006 560	4 600 600	3 604 024	-996 576 -21,7
Postes à plein temps (Ø)	242	265	250	-15 -5,7

Charges de personnel et équivalents plein temps

La situation restant tendue sur le marché de l'emploi dans l'informatique, il n'a pas encore été possible de réduire le nombre de postes à plein temps vacants, ce qui explique une diminution des charges au titre du personnel interne.

Face à l'augmentation constante de la demande des clients en matière de prestations de projets et afin d'être en mesure de fournir au moins les prestations de projets et autres prestations déclarées prioritaires, il a fallu recourir dans une plus large mesure à des collaborateurs externes au moyen de contrats de location de services.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

S'établissant à 8,4 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation sont nettement en dessous des prévisions budgétaires.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* sont inférieures de 3,8 millions en tout aux valeurs planifiées. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution: les retards dans la mise en service des nouvelles applications spécialisées pour la surveillance des télécommunications («Programme FMÜ») notamment se sont traduits par une diminution des charges d'exploitation informatique (- 3,7 mio), à laquelle s'ajoute une baisse des charges au titre de l'achat de matériel et de logiciels et au titre de la maintenance et des licences (- 1,6 mio). À l'inverse, on observe une augmentation des charges de développement et de conseil informatiques (+ 1,3 mio) et des charges au titre de l'acquisition de prestations préalables auprès de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) (+ 0,2 mio).

Les *charges de conseil* induites par l'examen de questions touchant à l'économie d'entreprise ou de nature stratégique sont supérieures de 0,2 million aux prévisions.

Les *autres charges de biens et service et charges d'exploitation* sont inférieures de 4,8 millions aux valeurs du budget. Cette baisse est le fait avant tout des indemnités versées aux fournisseurs de services postaux et de télécommunication, dont le montant a été largement moins élevé que prévu (- 4,2 mio).

Charges d'amortissement

Fondés sur la comptabilité des immobilisations du CSI-DFJP, les amortissements (SIF) s'inscrivent en dessous des valeurs du budget (- 1,2 mio) en raison de la mise en service différée d'acquisitions portées à l'actif en lien avec le «Programme FMÜ» (- 0,6 mio) et de la gestion du cycle de vie dans l'environnement d'exploitation du CSI-DFJP (- 0,6 mio).

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont inférieures d'environ 1 million aux valeurs budgétées. Deux facteurs expliquent cette évolution: d'une part, les ressources en personnel disponibles et les moyens issus de la dissolution de réserves affectées des années précédentes (1,6 mio) ont été consacrés en priorité à la mise en œuvre des projets auxquels se rapportaient les réserves; d'autre part, de nouveaux retards ont touché une série de sous-projets à la suite de la nouvelle planification établie pour la livraison du CC CAMPUS de Frauenfeld, si bien que la constitution de réserves affectées (2,5 mio) doit être sollicitée pour assurer leur financement au cours des prochaines années.

Mutations de crédits

- Cessions opérées par des unités administratives (1,3 mio): cession de 666 500 francs par l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour la réintégration de collaborateurs malades ou victimes d'un accident, pour des placements à l'essai en vue de la réintégration professionnelle de personnes externes, pour l'engagement et la formation de personnes en situation de handicap, pour la formation des apprentis et des stagiaires de hautes écoles, ainsi que pour la hausse des contributions sociales et pour la garde d'enfants; cessions de 415 000 et 253 100 francs par le SG-DFJP respectivement pour le remplacement de l'infrastructure DWDM (infrastructure Dense Wavelength Division Multiplex destinée aux réseaux optiques) par des appareils à chiffrement et pour les acquisitions en lien avec la solution PaaS (platform-as-a-service) en vue d'assurer l'exploitation pilote.

Remarques

Crédit d'engagement «Migration vers le centre de calcul CAMPUS (projet MigCC2020)» (V0302.01; AF du 12.9.2017), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Exploitation informatique		GP 2: Projets et prestations informatiques		GP 3: Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF						
Charges et dépenses d'investissement	33	36	23	29	29	29
Charges de personnel	14	14	19	22	11	13
Charges de biens et services, charges d'exploitation	15	16	4	7	14	12
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	11	12	2	6	3	3
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	–	0	0
Charges d'amortissement	3	3	0	–	4	3
Dépenses d'investissement	1	3	–	–	0	0
Postes à plein temps (Ø)	87	87	101	102	54	61

A202.0113 PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18–B18 en %
Total avec incidences financières	6 528 134	18 444 088	11 578 523	-6 865 565	-37,2
<i>dont mutations de crédits</i>		12 928 288			
Charges de personnel	3 368 792	901 700	3 621 695	2 719 995	301,7
<i>dont location de services</i>	3 048 660	–	3 340 299	3 340 299	–
Charges de biens et services, charges d'exploitation	1 067 689	–	701 494	701 494	–
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	858 116	–	600 169	600 169	–
<i>dont charges de conseil</i>	200 791	–	52 385	52 385	–
Dépenses d'investissement	2 091 652	17 542 388	7 255 334	-10 287 054	-58,6
Postes à plein temps (Ø)	3	5	2	-3	-60,0

Le «Programme FMÜ» améliorera la qualité de la surveillance des différents canaux de communication (téléphonie mobile, internet, etc.) et permettra au Service SCPT de continuer à remplir son mandat légal vis-à-vis des autorités de poursuite pénale.

Il est géré comme un projet informatique clé de la Confédération et fait l'objet de contrôles périodiques de la part du Contrôle fédéral des finances (CDF). Les prestations s'y rapportant sont fournies en majorité par le CSI-DFJP.

Le «Programme FMÜ» comprend quatre étapes:

- acquisitions de remplacement et travaux d'étude pour les étapes 2 à 4 (2016–2018);
- extension de la performance et des capacités (2017–2021);
- adaptation de systèmes au Service SCPT et à fedpol suite à la révision de la LSCPT (2018–2021);
- développement des systèmes (2019–2021).

Un crédit d'ensemble de 99 millions a été approuvé par arrêté fédéral du 11.3.2015. Des montants de 28 et 14 millions ont été libérés pour les deux premières étapes; le premier, dans le cadre de l'arrêté fédéral et, le second, par décision du Conseil fédéral du 15.2.2017. Le 20.12.2017, le Conseil fédéral a libéré les moyens requis – soit 19 millions en tout – pour les projets du groupe 3 de la troisième étape et pour le projet «IKT-ProgFMÜ-P4-GovWare».

Le 4.6.2018, l'Assemblée fédérale a modifié l'arrêté fédéral du 11.3.2015 relatif au développement et à l'exploitation du système de traitement pour la surveillance des télécommunications et des systèmes d'information de police de la Confédération. Par cette modification, l'Assemblée fédérale – sans toucher à l'objectif du «programme FMÜ» – a réduit considérablement le nombre des projets dans un souci de diminution de la charge administrative et de simplification de la coordination. Par ailleurs, un nouveau système performant de surveillance en temps réel sera mis à disposition à la fin du programme dans le cadre du projet «IKT-ProgFMÜ-P2020».

Les charges et les dépenses d'investissement d'un montant total de 18,4 millions inscrites au budget 2018 visaient les résultats suivants:

- solution de remplacement pour le système – obsolète – de renseignements (CCIS) et le système de gestion (AMIS);
- solution sûre pour la transmission des données historiques des personnes surveillées;
- travaux de conception pour les adaptations de systèmes nécessaires au Service SCPT et à fedpol selon l'arrêté fédéral relatif à la révision de la LSCPT (troisième étape);
- garantie du financement pour la quatrième étape et libération du crédit d'engagement correspondant par le Conseil fédéral.

Sur les moyens alloués, seuls 11,6 millions ont été utilisés. Plusieurs facteurs expliquent cette diminution des besoins. La phase de réalisation du projet «IKT-ProgFMÜ-P1» (acquisitions de remplacement CCIS / AMIS / HD) a débuté le 1.1.2018. Initialement prévue pour l'automne 2018, la mise en production des nouvelles composantes a toutefois dû être reportée à 2019 pour permettre la mise en œuvre d'une nouvelle version de stabilisation. La grande majorité des charges (2,6 mio) sera due en 2019, après réception des systèmes. Concernant l'actuel système de surveillance en temps réel, l'ISS, les extensions nécessaires sont mises en œuvre dans le cadre d'unités de réalisation (IKT-ProgFMÜ-P2), exécutées en priorité par le fournisseur du système. Une disponibilité défailante de ce dernier notamment et des lenteurs dans la procédure d'appel d'offres ont toutefois entraîné des retards, si bien que les charges pour les extensions actuelles et futures s'étendront sur les années à venir. La constitution de réserves affectées est sollicitée à partir des fonds qui n'ont pas été utilisés d'un montant de 4,1 millions.

Dans le projet «P3-LZDAS», la nécessité de procéder à un nouvel examen qualitatif de la documentation de l'appel d'offres a retardé toute la procédure. Comme l'appel d'offres ne pourra être mené à bien qu'en février 2019, la constitution de réserves affectées d'un montant de 2,8 millions est sollicitée.

Mutations de crédits

- Cession de 6 700 000 francs par l'UPIC pour l'attribution centralisée de moyens informatiques au «Programme FMÜ»
- Transfert d'un crédit de 449 900 francs à fedpol pour des travaux de conception et de mise en œuvre liés au «Programme FMÜ»
- Restitution par fedpol de moyens à hauteur de 219 388 francs qui n'ont pas été utilisés en lien avec le «Programme FMÜ»
- Dissolution de réserves affectées d'un montant de 6 458 800 francs

Remarques

Crédit d'engagement «Programme de surveillance des télécommunications» (V0253.00, V0253.01, V0253.02; AF du 11.3.2015, AF du 4.6.2018), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2017	3 447 000	10 038 697	13 485 697
Constitution à partir du compte 2017	–	14 772 100	14 772 100
Dissolution	–	-8 198 800	-8 198 800
État au 31.12.2018	3 447 000	16 611 997	20 058 997
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	9 391 000	9 391 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

Pendant l'exercice sous revue, des réserves affectées de 6 458 800 francs ont été utilisées pour divers sous-projets du «Programme FMÜ». Dans le cadre du déménagement des installations du CC Bundesrain au CC Güterstrasse, 1 330 000 francs ont été affectés à la mise en place de capacités de mémoire (LifeCycle Local Cluster), tandis que 120 000 francs ont été utilisés pour le raccordement au réseau des lignes louées nécessaires. Des montants de 150 000 et 140 000 francs ont en outre servi à financer respectivement le remplacement des serveurs mandataires Bluecoat (composantes réseau), arrivés au terme de leur cycle de vie, et l'achat de matériel pour le projet d'entrepôt de données Astra (Data-Warehouse).

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison d'une redéfinition des priorités ou de retards dans divers projets, il y a lieu de constituer des réserves affectées à hauteur de 9,4 millions:

— «Programme FMÜ» 6 865 500 francs

IKT-ProgFMÜ-P2: Le développement de l'actuel système de surveillance est mis en œuvre dans le cadre d'unités de réalisation. La première est conclue et les suivantes font l'objet d'une nouvelle planification. Des retards imputables principalement aux fournisseurs ont ralenti la progression des travaux.

IKT-ProgFMÜ-P3-LZDAS: Le projet de mise en place d'un système de conservation des données sur une longue durée prend du retard en raison d'un nouvel examen de la documentation de l'appel d'offres, dont le lancement a dû être reporté à février 2019. La réalisation des extensions se décale elle aussi dans le temps à cause de la mise en service retardée des composantes du projet «P1», à savoir le système pour les demandes de renseignements (IRC), le système pour la gestion des mandats (WMC) et le système pour les mesures de surveillance rétroactive (RDC).

— SysP2020 (plateforme système de saisie des données biométriques) 244 500 francs

Des retards dans l'appel d'offres et la procédure d'achat en lien avec le projet de renouvellement de la plateforme système pour la saisie des données biométriques au SEM ont longtemps fait planer des incertitudes quant à la technologie à employer. Ce n'est donc qu'à partir de 2019 qu'il sera fait appel au soutien externe nécessaire pour mettre en place cette nouvelle plateforme.

— Chiffrement DWDM (transmission optique de données) 415 000 francs

En raison de retards dans le démantèlement du CC Bundesrain (emménagement dans le CC Güterstrasse conclu fin novembre 2018), le remplacement des systèmes DWDM (Dense Wavelength Division Multiplex) par des systèmes chiffrés entre le CC Fellerstrasse et le CC Güterstrasse est reporté à 2019.

— Mise en œuvre de la solution PaaS/exploitation pilote 253 100 francs

Faute de capacités suffisantes (réaffectation prioritaire des ressources en personnel en faveur de projets de clients), il n'a pas été possible de s'atteler comme prévu aux travaux de mise en œuvre de la solution PaaS (Platform as a Service) pour l'exploitation pilote. Les travaux sont prévus pour 2019.

— Windows DL38 130 000 francs

Divers projets de développement et d'achat (par ex. mise hors service des serveurs du type DL38, remplacement des serveurs pour la surveillance des télécommunications, etc.) ont été intentionnellement reportés. L'acquisition du matériel requis se fera en même temps que les adaptations d'ordre architectural nécessaires lors de la mise en œuvre du projet CC2020.

— Mise hors service de CATE 150 000 francs

La mise hors service de CATE (outil de gestion des serveurs et des CC) a été temporairement suspendue afin d'évaluer plus en détail des solutions de remplacement, car le projet initial CMBD, tel qu'il a été prévu, ne recouvre pas toutes les fonctions de CATE.

— Composantes ISS arrivées en fin de vie 320 000 francs

Il n'a pas été possible de remplacer, comme prévu, les composantes de l'ISS arrivées au terme de leur cycle de vie. Vu la complexité des composantes, ce projet a dû être combiné avec une autre acquisition auprès du même fournisseur. Le délai d'opposition pour la procédure de publication s'y rapportant s'achève en janvier 2019. L'achat des composantes de remplacement, initialement prévu en 2018, est donc reporté à 2019.

— Projets divers 1 012 900 francs

La mise en œuvre de différents projets en lien avec la gestion des cycles de vie a dû être repoussée d'un an en raison de facteurs divers (clarifications complémentaires, pénurie de personnel, raisons économiques ou redéfinition des priorités). Par conséquent, les coûts correspondants ne seront dus eux aussi qu'en 2019.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE LA DÉFENSE, DE LA
PROTECTION DE LA
POPULATION ET DES SPORTS

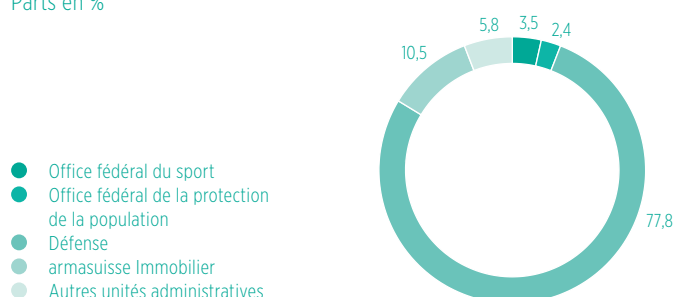
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE LA DÉFENSE, DE LA PROTECTION DE LA POPULATION ET DES SPORTS

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	1 566,9	1 575,6	1 526,7	-40,3	-2,6
Recettes d'investissement	22,2	20,2	20,6	-1,5	-6,9
Charges	7 006,6	7 493,6	7 057,2	50,6	0,7
Charges propres	6 772,3	7 232,0	6 809,6	37,3	0,6
Charges de transfert	234,3	261,6	247,6	13,3	5,7
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	-80,6
Dépenses d'investissement	835,5	707,8	785,2	-50,3	-6,0

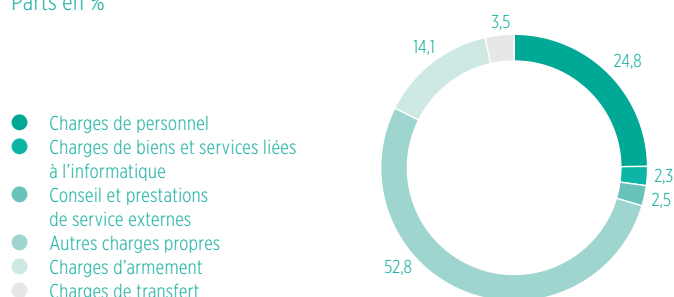
CHARGES PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2018)

Parts en %



CATÉGORIES DE CHARGES (C 2018)

Parts en %



CHARGES PROPRES ET CHARGES DE TRANSFERT PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE (C 2018)

mio de CHF/nombre EPT	Charges propres	Charges de personnel à plein temps	Nombre de postes à plein temps	Charges de biens et services liées à l'informatique	Conseil et prestations de service externes	Charges de transfert
Dép. fédéral défense, protection de la population et sports	6 810	1 753	11 596	163	174	248
500 Secrétariat général du DDPS	81	52	302	11	6	4
502 Autorité de surveillance indépendante des activités de rens.	1	1	6	-	-	-
503 Service de renseignement de la Confédération	73	53	314	2	-	12
504 Office fédéral du sport	108	56	398	9	4	139
506 Office fédéral de la protection de la population	142	47	279	19	18	28
525 Défense	5 439	1 357	9 209	99	132	50
540 Office fédéral de l'armement armasuisse	118	83	460	13	3	-
542 armasuisse Sciences et technologies	32	17	102	1	1	-
543 armasuisse Immobilier	738	37	218	1	4	-
570 Office fédéral de topographie swisstopo	77	50	308	8	7	14

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Coordination et pilotage des dossiers politiques relevant du département
- Soutien et conseil à la cheffe du département dans les domaines politiques et juridiques ainsi que dans les questions d'ordre opérationnel et la communication
- Pilotage et coordination des ressources du département
- Défense des intérêts de la Confédération en tant que propriétaire de RUAG

PROJETS 2018

- Mise en œuvre de la loi sur la sécurité de l'information (LSI): soumission de l'acte normatif au Conseil fédéral
- Modification de l'ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes (OCSP): lancement de l'exécution
- Plan d'action pour la cyberdéfense au DDPS: établissement de la capacité stratégique de pilotage

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Le projet de cyberdéfense du DDPS progresse selon la planification. En revanche, les projets ci-après ont enregistré des retards. LSI: le 13.3.2018, le Conseil national a décidé de ne pas entrer en matière sur le projet de loi présenté par le Conseil fédéral. Par conséquent, le DDPS a mis en suspens les travaux concernant les concepts de mise en œuvre. Le Conseil des États ayant confirmé son soutien au projet, la Commission de la politique de sécurité du Conseil national est elle aussi entrée en matière le 8.10.2018. Elle a cependant décidé de suspendre l'examen du projet et a chargé le DDPS de lui soumettre, avant juin 2019, des propositions d'amélioration. Ces travaux sont en cours.

OCSP: la révision totale de l'OCSP aurait dû anticiper la transition vers la future législation réglant les contrôles relatifs aux personnes selon la LSI. Étant donné les incertitudes relatives à la LSI, ce projet a été suspendu à l'automne 2018. Le nouveau projet de révision partielle de l'OCSP, désormais indépendant de la LSI, a pour objectif de réduire d'au moins 30 % les contrôles effectués chaque année d'ici la fin 2019. Si la LSI entre en vigueur en 2021 comme prévu, une nouvelle révision totale de l'OCSP sera entreprise en 2020.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	1,2	1,4	1,1	-0,1	-11,8
Charges	90,8	91,6	85,2	-5,6	-6,2
Charges propres	87,0	87,7	81,4	-5,5	-6,4
Charges de transfert	3,8	3,9	3,8	-0,1	-1,5
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Les revenus proviennent en majeure partie des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur ainsi que de la participation des cantons aux charges du bureau du Réseau national de sécurité.

Les charges propres du Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS) constituent près de 96 % de ses charges totales. Les charges de fonctionnement sont le poste le plus important et représentent 90 % des charges totales, le reste correspondant au poste des risques non assurés (accidents de véhicules à moteur). Seules les contributions à la promotion civile de la paix appartiennent au domaine des transferts, en particulier les subventions au Centre de recherche sur la politique de sécurité (Center for Security Studies [CSS]) de l'École polytechnique fédérale de Zurich, qui constituent environ 4 % des charges totales.

Le compte 2018 présente une diminution de charges de 5,6 millions par rapport à l'année précédente. Les charges de conseil ont été inférieures de 2,1 millions aux prévisions (moins de projets de conduite) et les provisions sans incidence financière constituées pour les accidents de véhicules à moteur ont été réduites de 3,2 millions.

GP 1: SOUTIEN À LA CONDUITE ET PILOTAGE DES RESSOURCES

MANDAT DE BASE

Le SG-DDPS met à la disposition du chef du département les informations requises pour la conduite des affaires, le soutien dans son travail politique, se charge des processus de planification, coordonne, suit et évalue le déroulement des affaires dans les offices et assure la communication du département. Il coordonne et pilote les ressources et veille à ce que la planification et les activités menées en collaboration avec les autres départements et le Conseil fédéral soient coordonnées. En tant que propriétaire, il agit sur la conduite des affaires de RUAG et soutient le chef du département dans tous les domaines liés à la politique de sécurité.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	0,6	0,7	0,5	-0,2	-24,2
Charges et dépenses d'investissement	80,9	80,7	79,6	-1,1	-1,4

COMMENTAIRE

Les charges du groupe de prestations s'élèvent à 79,6 millions au total, dont 52,3 millions sont imputables aux charges de personnel et 27,3 millions aux charges de biens et services et aux charges d'exploitation. La diminution de 1,1 million par rapport au montant budgétisé résulte, d'une part, des charges de conseil moins élevées (- 2,1 mio) et, d'autre part, de besoins plus importants que prévu pour l'exploitation et la maintenance informatique (+ 1,0 mio).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Soutien à la conduite, coord. des affaires et ressources: Le Secrétariat général contribue à ce que le pilotage et la coordination des affaires du Parlement, du Conseil fédéral et du département ainsi que des ressources de l'administration s'effectuent dans la qualité requise			
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur le budget avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Exécution dans les délais de tous les entretiens sur les conventions de prestations avec les unités administratives (oui/non)	oui	oui	oui
- Évaluation de la qualité des prestations de coordination et des processus de pilotage des ressources par les UA (enquête bisannuelle) (échelle 1 à 5)	-	3,0	3,7
Gouvernement d'entreprise publique: Le Secrétariat général contribue à ce que les unités externalisées soient pilotées en application de la politique fixée en la matière par le Conseil fédéral et le Parlement			
- Les objectifs stratégiques sont fixés; participation de RUAG à au moins quatre entretiens avec le propriétaire par an (oui/non)	oui	oui	oui

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 222	1 367	4 307	2 940	215,1
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	591	716	543	-173	-24,2
Postes ponctuels						
E102.0109	Risques non assurés	631	651	3 765	3 114	478,3
Charges / Dépenses		90 818	91 578	88 452	-3 126	-3,4
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	80 872	80 732	79 600	-1 132	-1,4
	Supplément		4 065			
	Transfert de crédits		-5 371			
	Cession		1 117			
Crédits ponctuels						
A202.0103	Risques non assurés	6 105	5 495	5 068	-427	-7,8
	Transfert de crédits		-2 000			
A202.0104	Pool départemental des ressources	-	1 502	-	-1 502	-100,0
	Transfert de crédits		330			
	Cession		-10 042			
Domaine des transferts						
GP 1: Soutien à la conduite et pilotage des ressources						
A231.0104	Contributions à la promotion de la paix	3 842	3 850	3 784	-66	-1,7

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total <i>avec incidences financières</i>	591 244	716 000	542 634	-173 366	-24,2

Ce poste englobe les revenus provenant de la location de places de stationnement à des collaborateurs, divers remboursements d'exercices précédents et la participation des cantons aux charges du bureau du Réseau national de sécurité (RNS).

Les charges du bureau RNS ont été moins élevées que prévu, ce qui a entraîné une participation des cantons plus basse.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OÉmol-DDPS; RS 172.045.103).

Remarques

Voir E102.0109 «Risques non assurés».

E102.0109 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	630 879	651 000	3 764 513	3 113 513	478,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>630 879</i>	<i>651 000</i>	<i>534 913</i>	<i>-116 087</i>	<i>-17,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>3 229 600</i>	<i>3 229 600</i>	<i>-</i>

Le SG-DDPS comptabilise dans ce poste les revenus provenant des recours et de la participation aux frais liés aux accidents de véhicules à moteur. Des provisions sans incidence financière pour un montant de 3,2 millions ont été dissoutes au cours de l'exercice comptable 2018, ce qui se traduit par des revenus supplémentaires.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 39.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	80 871 790	80 731 629	79 599 792	-1 131 837	-1,4
<i>dont mutations de crédits</i>		-188 971			
<i>avec incidences financières</i>	65 333 262	63 821 429	62 567 354	-1 254 075	-2,0
<i>sans incidences financières</i>	246 407	70 000	130 561	60 561	86,5
<i>Imputation des prestations</i>	15 292 120	16 840 200	16 901 877	61 677	0,4
Charges de personnel	52 188 391	53 680 659	52 344 574	-1 336 085	-2,5
Charges de biens et services, charges d'exploitation	28 670 865	26 980 970	27 242 686	261 716	1,0
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	11 059 060	8 881 570	11 496 083	2 614 513	29,4
<i>dont charges de conseil</i>	7 425 193	6 215 800	5 495 285	-720 515	-11,6
Charges d'amortissement	12 533	70 000	12 532	-57 468	-82,1
Postes à plein temps (Ø)	302	309	302	-7	-2,3

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges ont été inférieures au montant disponible (- 1,3 mio) en raison de la vacance de plusieurs postes. Pour l'exercice sous revue, l'unité compte en moyenne 302 EPT, soit 18 de plus que prévu. Cette différence s'explique principalement par un transfert, de la Défense au SG-DDPS, de 25 EPT de durée limitée à fin 2018 destinés au domaine Sécurité des informations et des objets (SIO). Ce transfert a été effectué en cours d'exercice dans le cadre du second supplément au budget 2018,

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* avoisinent 11,5 millions, répartis entre les projets (4,5 mio) et l'exploitation (7 mio). Les projets informatiques poursuivis en 2018 sont les suivants: le projet SCHAMIS Plus du Centre de dommages du DDPS, SIBAD de la SIO, le programme de désenchevêtrement du DDPS, la migration vers Windows 10 et Office 16 dans le cadre du programme SPT2020, le programme GENOVA DDPS et SG-DDPS, ainsi que l'introduction de la gestion des modèles de documents de la Confédération. Outre les fonds octroyés, 2,6 millions supplémentaires ont été utilisés pour le CMS DDPS (nouveaux sites internet et intranet du DDPS et du SG-DDPS); en 2018, le SG-DDPS a assumé les frais pour tout le département.

Les *charges de conseil* s'élèvent à 5,5 millions pour l'exercice sous revue. Elles comprennent en particulier des projets relevant du domaine SIO (1,8 mio), notamment pour la sécurité de la manipulation des munitions et des explosifs (SUME) et les objets soumis à la protection intégrale, pour des enquêtes et des expertises concernant la conduite, la politique de sécurité et le domaine Territoire et environnement (1,1 mio), ainsi que pour des activités de conseil de l'Office fédéral de la protection de la population et d'armasuisse en faveur du domaine Territoire et environnement (2,3 mio; charges IP). Les charges de conseil sont inférieures au montant budgété (0,7 mio), car la réalisation des projets de la SIO a été plus avantageuse que prévu.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation sont inférieures de 1,9 million aux valeurs inscrites au budget, notamment en raison de besoins moins importants en ce qui concerne le matériel de bureau, les publications, les livres et d'autres charges d'exploitation.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,1 mio): par l'Office fédéral du personnel (OFPER), à savoir 119 600 francs pour les apprentis, 375 600 francs pour les stagiaires, 14 000 francs pour l'intégration professionnelle et 391 500 francs pour compenser les effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire; par le SG-DDPS («Pool départemental des ressources»), à savoir 141 300 francs pour la Caisse d'allocations familiales et 74 959 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transferts de crédits par la Défense (+ 0,1 mio) pour 1 EPT dans le domaine du marketing du personnel
- Transferts de crédits (- 5,5 mio): en faveur de la Défense (4,5 mio) pour couvrir des lacunes de financement dans l'acquisition de biens d'armement approuvés, de swisstopo (1,0 mio) pour le laboratoire souterrain du Mont Terri et de l'Administration fédérale des finances (18 700 fr.) pour le cockpit de ressources CRB 360
- Second supplément au budget 2018 (4,1 mio): le domaine SIO a été transféré de la Défense au SG-DDPS en 2016. Les charges de personnel de la SIO (30 EPT à durée limitée pour 2017 et 25 EPT à durée limitée pour 2018) ont été transférées au SG-DDPS (compensation assumée par la Défense). La totalité des charges de personnel de la SIO est budgétée au SG-DDPS à partir de 2019

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DDPS», V0264.06, voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme STP2020», V0263.00, voir tome 1, ch. C 12.

A202.0103 RISQUES NON ASSURÉS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	6 104 809	5 495 000	5 067 866	-427 134	-7,8
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-2 000 000</i>			

Le crédit «Risques non assurés» concerne les charges liées à des accidents impliquant des véhicules de la Confédération (y c. bateaux, bicyclettes et chars de combat). Pour le règlement des dommages corporels et des cas complexes de responsabilité civile en Suisse et à l'étranger, la Confédération a conclu un contrat de règlement des sinistres avec AXA Winterthur.

Les besoins inférieurs de 0,4 million s'expliquent par le fait que les paiements liés à des accidents de véhicules à moteur (dommages aux biens et aux personnes) ont été moins élevés que prévu. Il n'est pas possible d'établir une planification exacte à ce titre.

Mutations de crédits

- Transfert de crédits en faveur de la Défense (- 2,0 mio) destinés à couvrir des lacunes de financement dans l'acquisition de biens d'armement approuvés

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0), art. 39.

A202.0104 POOL DÉPARTEMENTAL DES RESSOURCES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	-	1 501 512	-	-1 501 512	-100,0
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>-9 711 588</i>			
Charges de personnel	-	959 512	-	-959 512	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	-	542 000	-	-542 000	-100,0

Le budget alloué aux réserves départementales s'élevait à 11,2 millions, soit 5,0 millions pour les charges de personnel et 6,2 millions pour les charges de biens et services liées à l'informatique. Les moyens du pool départemental des ressources ont été cédés aux unités administratives du DDPS, à l'exception de 1,5 million.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 5,8 mio): 1,8 million par l'OFPER pour l'accueil extrafamilial des enfants et 4,0 millions par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) au titre de la restitution de moyens destinés au programme de nouveaux systèmes de postes de travail (SPT2020)
- Cessions (- 15,9 mio): aux unités administratives du DDPS pour la Caisse d'allocations familiales (- 1,4 mio) et l'accueil extrafamilial des enfants (- 2,0 mio), à la Défense (7,5 mio) pour couvrir des lacunes de financement dans l'acquisition de biens d'armement approuvés et à l'Office fédéral du sport (5,0 mio) pour le financement de projets informatiques
- Transfert de crédits de 330 000 francs de l'UPIC au titre de la restitution de moyens pour SPT2020.

Aperçu des réserves

Le SG-DDPS ne présente aucune réserve.

A231.0104 CONTRIBUTIONS À LA PROMOTION DE LA PAIX

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	3 841 588	3 850 000	3 784 049	-65 951	-1,7

Le principal bénéficiaire de subventions (3,4 mio) est le CSS pour la gestion du portail ISN (International Relations and Security Network) traitant de questions de politique de sécurité et consulté par plus de 750 000 visiteurs par mois. Une part moins importante des ressources (0,5 mio) est par ailleurs utilisée pour des projets de coopération relatifs notamment à l'instruction, à l'équipement et au désarmement.

Bases légales

LF du 19.12.2003 sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme (RS 193.9), art. 4.

Remarques

Crédit d'engagement (crédit-cadre) «Promotion de la paix 2016-2019», V0111.03, voir tome 1, ch. C 12.

AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Surveillance des activités du service de renseignement rattaché au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et des services de renseignement cantonaux
- Élaboration de rapports destinés au public

PROJETS 2018

- Mise en place de l'unité administrative: affectation de l'ensemble du personnel
- Mandat légal: extension des activités de contrôle conformément à la nouvelle loi (LRens)

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont été franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	-	0,0	-	-	-
Charges	-	2,2	1,2	1,2	-
Charges propres	-	2,2	1,2	1,2	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

L'autorité de surveillance des services de renseignement (AS-Rens) a été créée en vertu de la loi sur le renseignement (art. 76 ss LRens). Elle est chargée de surveiller les activités du service de renseignement rattaché au DDPS et des services de renseignement des autorités cantonales d'exécution. L'AS-Rens est habilitée à aider l'autorité cantonale de surveillance dans l'accomplissement de ses tâches. Elle contrôle les activités de renseignement quant à leur légalité, leur adéquation avec l'objectif et leur efficacité. Elle coordonne ses activités avec les organes de surveillance parlementaires (en particulier la Délégation des commissions de gestion) et avec d'autres autorités de surveillance de la Confédération (entre autres le Contrôle fédéral des finances, l'Autorité de contrôle indépendante, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence, l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération) et des cantons. Elle informe le DDPS de ses activités dans un rapport annuel, qui est rendu public.

Bien que rattachée au DDPS sur le plan administratif, l'AS-Rens n'est pas assujettie à des instructions.

Les charges de l'AS-Rens relèvent intégralement du domaine propre et sont principalement constituées de charges de personnel.

Une comparaison avec l'exercice précédent n'est pas possible, car l'AS-Rens n'existe que depuis 2018.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	-	3	-	-3	-100,0
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	3	-	-3	-100,0
Charges / Dépenses	-	2 159	1 228	-931	-43,1
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	-	2 159	1 228	-931	-43,1

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total <i>avec incidences financières</i>	-	3 000	-	-3 000 -100,0

Aucun revenu n'a été réalisé en 2018.

Bases légales

O du 20.5.1992 concernant l'attribution de places de stationnement dans l'administration fédérale (RS 172.058.41), art. 5.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	-	2 159 000	1 227 763	-931 237	-43,1
<i>avec incidences financières</i>	-	<i>2 159 000</i>	<i>1 199 368</i>	<i>-959 632</i>	<i>-44,4</i>
<i>sans incidences financières</i>	-	-	<i>28 395</i>	<i>28 395</i>	-
Charges de personnel	-	1 864 000	1 204 690	-659 310	-35,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	-	295 000	23 073	-271 927	-92,2
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	-	<i>70 000</i>	-	<i>-70 000</i>	<i>-100,0</i>
<i>dont charges de conseil</i>	-	<i>50 000</i>	-	<i>-50 000</i>	<i>-100,0</i>
Postes à plein temps (Ø)	-	10	6	-4	-40,0

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel se sont avérées inférieures aux prévisions (- 0,7 mio), en raison de postes demeurés vacants. En 2018, l'effectif s'élevait en moyenne à 6 EPT. Tous les postes ont été pourvus au 1.1.2019.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les moyens alloués aux *charges de biens et services liées à l'informatique* n'ont pas été utilisés (- 0,1 mio), en raison du retard pris dans la mise au point d'une solution informatique indépendante et sécurisée.

Les moyens alloués aux *charges de conseil* n'ont pas non plus été utilisés (- 0,1 mio), car les travaux externes liés au rapport d'activité de l'AS-Rens n'auront lieu qu'en 2019. Le rapport sera publié en mars 2019.

En outre, les moyens alloués aux *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* n'ont pas été épuisés (- 0,2 mio), les coûts de la mise en place de l'AS-Rens s'avérant inférieurs au montant budgétisé.

Les charges liées à l'imputation des prestations, notamment pour les loyers et les prestations informatiques fournies par la Base d'aide au commandement ont été financées par le Secrétariat général du DDPS en 2018 dans le cadre d'une solution transitoire.

Aperçu des réserves

L'AS-Rens ne présente aucune réserve.

SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Recherche d'informations à l'aide de moyens de renseignement
- Évaluation et appréciation des renseignements et diffusion des connaissances acquises par ce moyen aux bénéficiaires de prestations
- Renforcement de la sécurité du pays grâce à des prestations opérationnelles et préventives

PROJETS 2018

- Loi sur le renseignement (LRens): application

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La LRens est entrée en vigueur le 1.9.2017. L'augmentation des effectifs prévue (16 équivalents plein temps) sera terminée en 2019.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	0,1	0,1	0,1	0,0	33,4
Charges	81,3	87,0	85,0	3,7	4,5
Charges propres	68,9	74,6	72,6	3,7	5,3
Charges de transfert	12,4	12,4	12,4	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

En raison des dispositions spéciales concernant le maintien du secret du Service de renseignement de la Confédération (SRC), ni explications ni chiffres détaillés ne sont publiés. L'utilisation des ressources pour les activités de renseignement du SRC est contrôlée et suivie par divers organes de surveillance de l'administration et du Parlement mandatés à cet effet (Autorité de surveillance indépendante des activités des services de renseignement, Autorité de contrôle indépendante, Contrôle fédéral des finances, Délégation des commissions de gestion et Délégation des finances des Chambres fédérales). De même, aucune information n'est présentée, ni sur les objectifs ni sur les résultats.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	80	76	107	31	40,8
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	80	76	107	31	40,8
Charges / Dépenses	81 307	87 012	84 971	-2 041	-2,3
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	68 907	74 612	72 571	-2 041	-2,7
Cession		636			
Domaine des transferts					
Non affecté					
A231.0105 Services de renseignement cantonaux	12 400	12 400	12 400	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	80 079	75 900	106 835	30 935 40,8

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OÉmol-DDPS; RS 172.045.103).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	68 907 061	74 612 014	72 570 798	-2 041 216	-2,7
<i>dont mutations de crédits</i>		635 714			
<i>avec incidences financières</i>	62 108 522	66 884 614	64 759 696	-2 124 918	-3,2
<i>sans incidences financières</i>	182 247	-	222 577	222 577	-
<i>Imputation des prestations</i>	6 616 292	7 727 400	7 588 526	-138 874	-1,8
Charges de personnel	51 460 202	54 135 314	53 178 643	-956 671	-1,8
Charges de biens et services, charges d'exploitation	17 446 859	20 476 700	19 392 156	-1 084 544	-5,3
Postes à plein temps (Ø)	300	304	314	10	3,3

Mutations de crédits

- Cessions (0,6 mio): par l'Office fédéral du personnel, à savoir 175 300 francs pour les stagiaires des hautes écoles, 10 000 francs pour l'intégration professionnelle et 239 300 francs pour compenser les effets défavorables de la structure des âges et des classes de salaire; par le Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports («Pool départemental des ressources»), à savoir 112 000 francs pour des prestations en lien avec la Caisse d'allocations familiales et 99 114 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants.

Aperçu des réserves

Le SRC ne présente aucune réserve.

CRÉDITS DE TRANSFERT

A231.0105 SERVICES DE RENSEIGNEMENT CANTONAUX

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	12 400 000	12 400 000	12 400 000	0	0,0

Indemnisation des prestations des cantons dans le cadre de l'exécution des tâches de renseignement.

Bases légales

LF du 25.9.2015 sur le renseignement (LRens; RS 121), art. 85, al. 5. O du 16.8.2017 sur le renseignement (ORens; RS 121.1), art. 6.

OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Encouragement du sport et de l'activité physique pour tous les âges et niveaux de performance
- Encouragement de la formation et de la formation continue dans le domaine du sport
- Encouragement du sport axé sur la performance
- Lutte contre les dérives du sport (notamment le dopage, la violence et la corruption)

PROJETS 2018

- Plan d'action de la Confédération pour encourager le sport: mise en œuvre
- Banque de données nationale pour le sport (BDNS): remplacement
- Convention de Macolin contre la manipulation des compétitions sportives: ratification

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Toutes les étapes clés ont été franchies, à une exception près:

Banque de données nationale pour le sport (BDNS): la procédure d'adjudication OMC a été achevée le 2.5.2018. Le recours déposé par un soumissionnaire éliminé a été rejeté par le Tribunal administratif fédéral, ce qui a retardé le projet d'une année environ. Le début de la phase de réalisation est prévu pour le milieu de l'année 2019.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C	B	C	Δ C18-C17	
	2017	2018	2018	val. abs.	en %
Revenus	25,7	24,2	25,8	0,2	0,7
Recettes d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	-40,5
Charges	240,4	267,1	247,5	7,2	3,0
Charges propres	109,8	118,7	108,5	-1,3	-1,2
Charges de transfert	130,6	148,4	139,0	8,5	6,5
Dépenses d'investissement	12,7	12,5	11,9	-0,9	-6,9

COMMENTAIRE

Les revenus de l'Office fédéral du sport (OFSPO) proviennent pour les deux tiers de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire. Les charges consistent à 44 % en charges propres et à 56 % en charges de transfert.

Les revenus sont restés pratiquement inchangés par rapport à l'année précédente. Les charges propres ont baissé de 1,3 million par rapport à l'année précédente, notamment en raison d'économies réalisées dans le domaine des prestations externes. L'augmentation des charges de transfert est liée pour l'essentiel à l'augmentation du crédit «Fédérations sportives et autres organisations» (A231.0108) pour la relève des sportifs d'élite.

GP 1: HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE DE SPORT

MANDAT DE BASE

La Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM) est une haute école spécialisée de la Confédération. Ses tâches et ses activités comprennent l'enseignement, la recherche et le développement ainsi que la fourniture de prestations. La HEFSM propose des études à plein temps dans les filières bachelor et master ainsi que des études à temps partiel dans des domaines spécialisés. Ses activités de recherche et de développement reposent sur des approches interdisciplinaires en sciences du sport et portent sur des questions orientées vers la pratique. Conformément au mandat global d'encouragement du sport qui incombe à l'OFSPO, le spectre des prestations scientifiques en matière de sport est large, puisque l'offre englobe les domaines de l'encouragement général du sport et de l'activité physique, de la formation et du sport d'élite.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	5,7	6,2	6,6	0,5	7,4
Charges et dépenses d'investissement	24,2	25,7	23,0	-2,7	-10,5

COMMENTAIRE

Les revenus de la HEFSM concernent en grande partie les compensations de prestations de service dans le domaine du sport d'élite (par ex. diagnostic de la performance et soutien pour l'entraînement). Les revenus supplémentaires de 0,5 million résultent de l'augmentation croissante de la demande dans ces domaines. La diminution des charges de 2,7 millions s'explique par l'abandon ou le report de projets prévus pour le financement des deux grands programmes informatiques: la BDNS et le système de gestion et de réservation SAKUBA.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Enseignement: La HEFSM veille à proposer une offre de formation de bonne qualité, axée sur la pratique, économiquement rentable et répondant à une large demande			
- Étudiants dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (nombre, min.)	175	150	168
- Étudiants Joint Master (MSc) avec l'université de Fribourg (nombre, min.)	130	90	128
- Étudiants d'autres hautes écoles dans des modules de formation de la HEFSM (nombre, min.)	573	350	606
- Intérêt pour l'offre d'études BSc/MSc de la HEFSM, inscriptions (nombre, min.)	163	160	179
- Candidats aux examens professionnels et aux examens de diplôme de la Formation des entraîneurs (nombre, min.)	85	65	61
- Coûts moyens par étudiant dans les filières BSc et MSc de la HEFSM (CHF, max.)	37 000	39 000	36 000
- Conformité avec les standards de qualité du Conseil suisse d'accréditation (CSA) (oui/non)	oui	oui	oui
Recherche, développement et services: Les activités de recherche, de développement et de services de la HEFSM sont orientées vers la pratique, de haute qualité et adaptées aux besoins			
- Projets R+D réalisés (nombre, min.)	25	20	38
- Congrès nationaux et internationaux (nombre, min.)	8	8	10
- Coopérations avec des organisations sportives, principalement des fédérations (nombre, min.)	11	10	12

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été, pour la plupart, atteints. Les écarts relèvent des domaines suivants:

Enseignement: dans plusieurs filières d'études, le nombre d'étudiants a été dépassé en raison de la forte demande. Le nombre de diplômés aux examens professionnels et de diplôme dans le domaine de la formation des entraîneurs a presque été atteint. L'écart peut s'expliquer par la nouvelle conception de la formation dispensée par la Formation des entraîneurs Suisse, qui prévoit un système d'examen modulaire à partir de 2019. Différents candidats aux examens attendent ce système d'examen plus attrayant. Les coûts moyens par étudiant ont été légèrement inférieurs aux valeurs budgétisées, d'une part, parce qu'ils ont été répartis entre un nombre d'étudiants plus élevé et, d'autre part, parce qu'ils ont été moins élevés que prévu.

Recherche, développement et services: le nombre de projets R+D réalisés se situe au-dessus de la valeur cible en raison de projets non planifiés en collaboration avec les fédérations sportives.

GP 2: SPORT DES JEUNES ET DES ADULTES, PROGRAMMES D'ENCOURAGEMENT

MANDAT DE BASE

L'unité Sport des jeunes et des adultes dirige des programmes visant à encourager le sport et l'activité physique. Elle veille en premier lieu à la mise en œuvre du programme «Jeunesse+Sport». Conformément au mandat légal, des mesures sont également élaborées pour développer et mettre en œuvre l'encouragement général du sport. Dans ce contexte, l'OFSPD dirige différents réseaux dans lesquels sont intégrés les cantons, les communes et des partenaires privés.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	2,2	2,1	2,1	0,0	-1,8
Charges et dépenses d'investissement	21,4	24,8	21,7	-3,2	-12,7

COMMENTAIRE

Les revenus de ce groupe de prestations proviennent en grande partie des compensations des cours payants (en particulier des frais de participation et des moyens didactiques). Ils correspondent aux prévisions et restent stables par rapport à l'année précédente. Le solde de crédit de 3,2 millions qui s'est formé au titre des charges et dépenses d'investissement s'explique d'une part par la diminution des coûts relatifs à la gestion du matériel de prêt J+S et, d'autre part, par la diminution des dépenses prévues pour le projet informatique de la BDNS; celles-ci sont nettement inférieures aux valeurs prévues, en raison du retard dû au recours déposé dans le cadre de la procédure OMC. La constitution de réserves affectées pour un montant correspondant est sollicitée.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Sport des jeunes et des adultes: L'OFSPD veille à proposer une offre de formation et de formation continue de bonne qualité et répondant à une large demande			
- Participants à la formation de moniteurs et d'experts J+S (nombre, min.)	77 540	72 000	76 827
- Participants à la formation de moniteurs et d'experts esa (nombre, min.)	6 034	5 000	5 830
- Certification eduQua acquise (oui/non)	oui	oui	oui
Cours/camps dans le Sport des enfants et le Sport des jeunes: L'OFSPD veille à ce que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes pratiquent activement du sport selon les standards de qualité de J+S			
- Enfants et jeunes participant à J+S (nombre, min.)	617 037	625 000	637 029
- Nombre d'enfants et de jeunes participant à J+S mesuré en pourcentage du groupe cible (% min.)	45,5	46,3	46,8

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints.

GP 3: CENTRES DE SPORT NATIONAUX

MANDAT DE BASE

L'OFSPPO exploite deux centres de sport, l'un à Macolin et l'autre à Tenero. Le premier réunit sous le même toit tous les domaines importants de l'encouragement du sport en Suisse: formation et recherche, développement et conseil, politique du sport et réalisation de programmes, mais aussi infrastructures d'entraînement et cours. Le Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST) est le centre du sport des jeunes et, en raison des conditions climatiques qui règnent sur le site, le centre d'entraînement national de certaines fédérations sportives.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	17,7	15,9	17,1	1,2 7,8
Charges et dépenses d'investissement	66,2	70,7	65,7	-5,0 -7,1

COMMENTAIRE

Les revenus de ce groupe de prestations proviennent en grande partie des compensations pour l'hébergement, la restauration et l'utilisation des installations sportives. Le taux d'occupation a été supérieur à la valeur budgétisée (voir les valeurs inscrites dans la colonne «Compte 2018» du tableau ci-dessous) et a généré tant des revenus additionnels que des charges supplémentaires liées aux prestations fournies. La diminution des charges de 5,0 millions s'explique notamment par la cession de fonds opérée par le secrétariat général du département (SG-DDPS) pour le financement partiel du projet informatique SAKUBA (système de gestion et de réservation). Le projet a pris du retard en raison d'un recours dans le processus d'adjudication. La constitution de réserves affectées pour un montant correspondant est sollicitée.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Centre national de sport de Macolin (CSM): L'exploitation des installations est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé			
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	8,7	8,0	8,9
- Utilisation de l'infrastructure (jours-personnes, min.)	351 847	350 000	336 797
- Occupation des chambres, taux d'occupation (% min.)	62,8	57,0	61,3
- Unités de restauration (nombre, min.)	239 891	220 000	243 046
- Taux de couverture des coûts (% min.)	29	23	29
Centre sportif national de la jeunesse Tenero (CST): L'exploitation du CST est efficace, axée sur la clientèle et les besoins, avec un taux d'occupation élevé			
- Satisfaction de la clientèle (échelle 1 à 10)	9,5	8,0	9,3
- Utilisation de l'infrastructure (jours-personnes, min.)	425 309	400 000	414 110
- Occupation des chambres dans le bâtiment d'hébergement, taux d'occupation (% min.)	68,2	60,0	70,5
- Occupation du camping, taux d'occupation (% min.)	73,6	60,0	72,6
- Unités de restauration (nombre, min.)	378 090	320 000	359 820
- Taux de couverture des coûts (% min.)	33	28	31

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été largement atteints. Seule une valeur cible n'a pas été atteinte:

Centre national de sport de Macolin, utilisation des installations: en raison de divers travaux de rénovation et de maintenance, l'infrastructure n'a pas été entièrement disponible durant l'année sous revue.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		25 703	24 200	25 851	1 651	6,8
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	25 703	24 200	25 851	1 651	6,8
Charges / Dépenses		253 124	279 641	259 392	-20 249	-7,2
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	111 784	121 236	110 361	-10 875	-9,0
	<i>Transfert de crédits</i>		-500			
	<i>Cession</i>		6 231			
	<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		1 806			
	<i>Dépassement crédits, revenus suppl. (art. 35, let. a, LFC)</i>		1 650			
Domaine des transferts						
<i>GP 2: Sport des jeunes et des adultes, programmes d'encouragement</i>						
A231.0106	Programmes/projets généraux; recherche en sciences du sport	771	1 174	922	-252	-21,5
A231.0107	Sport à l'école	496	485	469	-16	-3,3
A231.0108	Fédérations sportives et autres organisations	14 140	31 351	31 095	-256	-0,8
A231.0109	Manifestations sportives internationales	1 299	970	865	-105	-10,8
A231.0112	Activités J+S et formation des cadres	103 114	104 425	95 690	-8 735	-8,4
A236.0100	Installations sportives d'importance nationale	10 760	10 000	9 995	-5	-0,1
A238.0001	Réévaluations dans le domaine des transferts	10 760	10 000	9 995	-5	-0,1

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	25 702 564	24 200 000	25 850 943	1 650 943	6,8
<i>avec incidences financières</i>	<i>25 574 878</i>	<i>24 200 000</i>	<i>25 839 399</i>	<i>1 639 399</i>	<i>6,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>127 686</i>	<i>-</i>	<i>11 544</i>	<i>11 544</i>	<i>-</i>

Les revenus de fonctionnement de l'OFSPPO reposent sur les écolages, les taxes d'examen et de participation aux offres de formation et de formation continue de la HEFSM, les revenus provenant des services du Swiss Olympic Medical Center, de la vente de médias didactiques, de l'hébergement, de la restauration et de l'utilisation des installations sportives ainsi que des salles de théorie et de séminaire.

Les revenus de fonctionnement ont dépassé de 1,7 million les prévisions budgétaires. Les revenus supplémentaires ont résulté d'une occupation des deux centres sportifs de Macolin et de Tenero plus élevée que prévu ainsi que d'une demande accrue de prestations dans le domaine du diagnostic de la performance. Le taux d'occupation élevé a entraîné un surcroît des charges liées aux prestations fournies d'un montant équivalent.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 29. O du 23.5.2012 sur l'encouragement du sport (OESp; RS 415.01), art. 80.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	111 783 641	121 236 474	110 361 485	-10 874 989	-9,0
<i>dont mutations de crédits</i>		9 187 874			
<i>avec incidences financières</i>	75 612 673	84 837 474	74 849 394	-9 988 080	-11,8
<i>sans incidences financières</i>	1 959 840	1 720 000	1 821 778	101 778	5,9
<i>Imputation des prestations</i>	34 211 128	34 679 000	33 690 314	-988 686	-2,9
Charges de personnel	55 071 247	57 271 474	55 737 881	-1 533 593	-2,7
<i>dont location de services</i>	711 255	498 200	462 363	-35 837	-7,2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	53 004 647	59 725 900	50 993 260	-8 732 640	-14,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	8 264 543	13 452 600	8 881 080	-4 571 520	-34,0
<i>dont charges de conseil</i>	17 546	300 000	48 831	-251 169	-83,7
Charges d'amortissement	1 727 234	1 720 000	1 767 573	47 573	2,8
Dépenses d'investissement	1 980 512	2 519 100	1 862 771	-656 329	-26,1
Postes à plein temps (Ø)	395	411	398	-13	-3,2

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel sont inférieures de 1,5 million au montant budgétisé. La baisse est due à des vacances de postes. En 2018, l'effectif moyen de l'OFSPPO (398 EPT) avoisine celui de l'exercice précédent.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* sont inférieures de quelque 8,7 millions à la valeur budgétisée. La diminution est due pour l'essentiel à l'abandon ou au report de projets prévus pour le financement des deux grands programmes informatiques (BDNS et SAKUBA) ainsi qu'à la cession de fonds opérée par le SG-DDPS (voir les charges de biens et services liées à l'informatique).

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* s'élèvent à 8,9 millions et concernent, pour 80 %, l'exploitation des applications spécialisées et, pour 20 %, des projets. Les principaux projets informatiques menés en 2018 ont été consacrés au remplacement de la BDNS et au projet SAKUBA, qui réunit les systèmes de réservation et d'occupation actuels de Macolin et de Tenero. La diminution des charges de 4,6 millions par rapport à l'exercice précédent s'explique par la cession de 5,0 millions par le SG-DDPS pour le financement partiel de ces projets informatiques. Ces fonds n'ont toutefois pas pu être utilisés en 2018 en raison de retards (recours contre l'adjudication OMC). La constitution de réserves affectées pour un montant correspondant est sollicitée.

En 2018, les *charges de conseil* ont été faibles. Les montants inscrits au budget n'ont guère été utilisés.

Dépenses d'investissement

La diminution des charges de 0,7 million résulte, d'une part, de fonds supplémentaires à hauteur de 0,3 million requis pour le remplacement de biens d'investissement soumis à une forte usure, et, d'autre part, d'une réduction des dépenses de 1,0 million dans le cadre du remplacement de la BDNS. Les moyens prévus pour 2018 n'ont pas pu être utilisés en raison du retard enregistré par le projet. La constitution de réserves affectées pour un montant correspondant est sollicitée.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 6,2 mio): d'une part, par l'Office fédéral du personnel, à savoir 645 000 francs pour les apprentis, 387 500 francs pour les stagiaires, 34 500 francs pour l'intégration professionnelle; d'autre part, par le SG-DDPS («Pool départemental des ressources»), à savoir 5,0 millions pour le financement de projets informatiques et 164 474 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédit de 500 000 francs à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour des travaux d'agrandissement de l'Arsenal de Bienne
- Dépassement de crédit de 1,7 million couvert par les revenus supplémentaires liés à des prestations fournies
- Dépassement de crédit de 1,8 million couvert par la dissolution de réserves affectées

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DDPS» (V0264.10), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Refonte de la banque de données nationale pour le sport (BDNS)» (V0290.00), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Haute école fédérale de sport		GP 2: Sport des jeunes et des adultes, programmes d'encouragement		GP 3: Centres nationaux de sport	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
Charges et dépenses d'investissement	24	23	21	22	66	66
Charges de personnel	18	18	10	11	27	27
Charges de biens et services, charges d'exploitation	5	5	11	11	37	36
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	1	1	4	5	3	3
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	0	-	0	0
Charges d'amortissement	0	0	0	-	1	1
Dépenses d'investissement	1	0	0	-	1	1
Postes à plein temps (Ø)	112	108	62	65	221	225

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2017	3 030 091	7 344 000	10 374 091
Constitution à partir du compte 2017	-	4 226 182	4 226 182
Dissolution	-	-1 806 400	-1 806 400
État au 31.12.2018	3 030 091	9 763 782	12 793 873
Demande de constitution à partir du compte 2018	-	10 800 000	10 800 000

Utilisation et dissolution de réserves affectées en 2018

Au cours de l'année 2018, des réserves affectées à hauteur de 1,8 million ont été dissoutes. Celles-ci ont été utilisées pour l'acquisition de biens et pour le système d'administration de la Haute école «SALSA».

Demande de constitution de nouvelles réserves

La demande de constitution de réserves affectées s'élève à 10,8 millions. Un recours a été déposé par un soumissionnaire dans les procédures d'adjudication OMC liées aux deux grands projets informatiques BDNS et SAKUBA. Ce recours a entraîné un retard dans l'attribution des mandats et empêché la réalisation des travaux de projet et de développement dans les délais prévus.

CRÉDITS DE TRANSFERT

A231.0106 PROGRAMMES/PROJETS GÉNÉRAUX; RECHERCHE EN SCIENCES DU SPORT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Total avec incidences financières	771 390	1 173 700	921 890	-251 810	-21,5

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient d'une part des programmes et des projets visant à encourager la pratique régulière d'activités sportives et physiques à tout âge et peut en outre attribuer des subventions destinées à la recherche en sciences du sport. Elle peut d'autre part soutenir des organisations publiques et privées qui exercent une activité au sens des objectifs de l'art. 1 de la loi sur l'encouragement du sport. Les bénéficiaires de ces contributions sont des organisateurs de programmes et de projets axés en particulier sur le sport des adultes, ainsi que des acteurs de droit public et de droit privé qui évaluent et développent des programmes et des projets. Dans le domaine de la recherche en sciences du sport, les bénéficiaires sont des personnes physiques ou morales de droit privé ainsi que des institutions de droit public.

Le solde de crédit de 0,3 million s'explique ainsi: le traitement des demandes de soutien pour des programmes et des projets nécessite du personnel justifiant des connaissances appropriées. Les collaborateurs responsables de la gestion des crédits ont été affectés durant le premier semestre, pour des raisons de priorité, au projet des Jeux olympiques d'hiver «Sion 2026».

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 3 et art. 15.

A231.0107 SPORT À L'ÉCOLE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	496 000	485 000	469 200	-15 800	-3,3

Avec les ressources inscrites à ce crédit, la Confédération soutient la formation et le perfectionnement des enseignants qui donnent des cours d'éducation physique. Sont subventionnés le développement, la coordination, la réalisation et l'évaluation des offres de formation et de perfectionnement, axés en particulier sur l'encouragement de la qualité et de la régularité des activités physiques et sportives dans le contexte scolaire.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 13, al. 1.

A231.0108 FÉDÉRATIONS SPORTIVES ET AUTRES ORGANISATIONS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	14 140 378	31 350 500	31 094 533	-255 967	-0,8

Conformément à la loi sur l'encouragement du sport, la Confédération soutient en particulier avec ce crédit l'association faitière du sport suisse (Swiss Olympic). Elle met en œuvre, à l'aide de subventions versées aux agences antidopage (nationales et internationales), des mesures pour lutter contre l'usage abusif de produits et de méthodes visant à augmenter la performance physique dans le sport. Elle prend en outre des mesures visant à encourager un sport de compétition défendable sur le plan éthique et à lutter contre les dérives du sport. Elle soutient enfin l'élaboration de bases, la validation de contrôles de sécurité et la vérification permanente des standards visant à garantir des offres sûres dans le domaine des activités sportives à risque.

Certains projets n'ont pas pu être soutenus en raison de leur avancement insuffisant. Il en résulte une diminution des charges de 0,3 million.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 4 et 19, al. 1. LF du 17.12.2010 sur les guides de montagne et les organisateurs d'autres activités à risque (RS 935.91), art. 17.

A231.0109 MANIFESTATIONS SPORTIVES INTERNATIONALES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 299 320	970 000	865 000	-105 000	-10,8

La Confédération peut soutenir des manifestations sportives et des congrès d'envergure européenne ou mondiale organisés en Suisse dans la mesure où les cantons participent de manière appropriée aux frais.

En 2018, le nombre de manifestations sportives internationales en Suisse a été inférieur au nombre prévu au budget.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 17, al. 1.

A231.0112 ACTIVITÉS J+S ET FORMATION DES CADRES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	103 113 769	104 425 300	95 690 013	-8 735 287	-8,4

La Confédération octroie des subventions dans le cadre de Jeunesse+Sport pour les cours et les camps ainsi que pour la formation des cadres (formation et perfectionnement des moniteurs, des coaches, des experts et des entraîneurs de la relève) des cantons, des communes et des organisations privées (fédérations sportives, associations sportives, écoles, cantons, communes et autres organisations). Elle met en outre à la disposition des bénéficiaires du matériel pédagogique et didactique ainsi que du matériel de prêt.

Le crédit a été progressivement augmenté à partir de l'exercice budgétaire 2017 pour faire face à la croissance prévue des activités sportives (vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération élaborée en réponse à la motion CSEC-CN 13.3369). Cette augmentation de crédit a permis d'indemniser tous les cours et les camps de sport sans réduire les taux de subventionnement. L'augmentation des activités sportives a été de 3 % (+ 19 992 enfants et jeunes) et se situe en dessous du développement attendu dans le plan d'action de la Confédération pour encourager le sport. Le recul par rapport à l'année précédente s'explique

par la nouvelle orientation de la relève des sportifs d'élite, dans le cadre de laquelle une partie des contributions de soutien sont allouées depuis 2018 par l'intermédiaire du crédit A231.0108 «Fédérations sportives et autres organisations» (voir les explications données à ce sujet dans le budget 2018).

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 11, al. 1.

A236.0100 INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE NATIONALE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	10 760 000	10 000 000	9 995 000	-5 000	-0,1

La Confédération peut, conformément à la loi sur l'encouragement du sport, octroyer des subventions à la construction de stades, d'installations polyvalentes et d'installations de sports de neige et de glace d'importance nationale ou pour en améliorer l'infrastructure conformément aux critères de la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN). Les bénéficiaires de ces contributions sont des fédérations sportives nationales et des tiers qui sont responsables d'installations et d'infrastructures sportives nationales.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 5, al. 2.

Remarques

Crédit d'engagement «Construction de places de sport (CISIN 4)» (V0053.02), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Construction de places de sport (CISIN 3)» (V0053.01), voir tome 1, ch. C 11.

Voir A238.0001 «Réévaluations dans le domaine des transferts».

A238.0001 RÉÉVALUATIONS DANS LE DOMAINE DES TRANSFERTS

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total sans incidences financières	10 760 000	10 000 000	9 995 000	-5 000	-0,1

Réévaluations des contributions à des investissements dans le domaine des installations sportives d'importance nationale (CISIN).

Ce crédit est directement lié avec le crédit A236.0100. Les paiements de transfert effectués par l'intermédiaire du compte des investissements sont réévalués intégralement au moment du versement.

Bases légales

LF du 17.6.2011 sur l'encouragement du sport (LESp; RS 415.0), art. 5, al. 2.

Remarques

Voir A236.0100 «Installations sportives d'importance nationale».

OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Positionnement et interconnexion de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) en tant que partenaire indispensable dans le domaine de la protection de la population
- Bases légales actualisées pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la protection de la population
- Garantie de la capacité de conduite en cas d'événement
- Garantie des systèmes d'alarme et de communication prioritaires pour la protection de la population

PROJETS 2018

- Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI): adoption du message
- Ordonnance sur les interventions ABCN: entrée en vigueur
- Transmission de l'alarme à la population par notification Push (appli Alertswiss): lancement au niveau national
- Formation d'instructeur PCi avec brevet fédéral: fin de la phase de réalisation
- Maintien de la valeur de Polycom 2030: fin du changement de technologie pour les composants nationaux
- Réseau de données sécurisé (RDS) avec système d'accès aux données Polydata et remplacement de Vulpus: adoption du message

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont pu être franchies. Le projet suivant a néanmoins subi des retards:

Maintien de la valeur de Polycom 2030: le changement de technologie pour les composants nationaux est en cours. Des problèmes de qualité ont cependant été constatés sur les objets livrés et des tests plus approfondis ont dû être effectués. Le 30.10.2018, le calendrier du projet a donc dû être adapté avec les entreprises impliquées. Il prévoit désormais l'achèvement des préparatifs pour la migration début 2020. Ces retards n'ont pas d'influence sur les délais impartis pour la conclusion du projet.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	16,2	15,8	16,7	0,5	3,2
Charges	171,9	198,0	169,1	-2,8	-1,6
Charges propres	147,1	167,0	141,6	-5,5	-3,7
Charges de transfert	24,8	31,0	27,5	2,7	11,1
Dépenses d'investissement	1,9	2,0	1,3	-0,5	-27,7

COMMENTAIRE

Le compte de résultats et des investissements de l'OFPP est composé pour l'essentiel des revenus et des charges des domaines de la politique de protection de la population, du Laboratoire de Spiez, de la Centrale nationale d'alarme (CENAL), de l'instruction et des infrastructures. Les charges de l'OFPP sont imputables pour 84 % aux charges propres et pour 16 % aux charges de transfert.

L'augmentation des revenus de 0,5 million s'explique par des recettes extraordinaires provenant de peines conventionnelles liées au projet de maintien de la valeur de Polycom 2030. Les charges propres ont baissé de 5,5 millions par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison de retards dans le projet de maintien de la valeur de Polycom 2030. Les charges de transfert ont quant à elles augmenté de 2,7 millions par rapport à 2017, car davantage de matériel de protection civile a dû être acquis en 2018. Le montant des dépenses d'investissement est inférieur aux prévisions de 0,5 million, en raison d'acquisitions reportées aux années suivantes.

GP 1: PROTECTION DE LA POPULATION

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations «Protection de la population» comprend les divisions Politique de la protection de la population, Laboratoire de Spiez, Centrale nationale d'alarme et Instruction. L'OFPP assure la coordination de la protection de la population aux échelons national et international et élabore, en faveur des autorités ainsi que de la population, des instruments fondés sur l'analyse des risques destinés à prévenir et à maîtriser les catastrophes et les situations d'urgence. Il propose un programme de formation étendu, dirige les exercices coordonnés et met à disposition des infrastructures de conduite et de laboratoire. Le Groupe d'intervention du DDPS et la protection des biens culturels relèvent aussi de sa compétence.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	13,1	13,1	13,1	0,0	0,2
Charges et dépenses d'investissement	90,8	100,6	99,7	-1,0	-1,0

COMMENTAIRE

76 % des charges et 79 % des revenus de l'OFPP sont imputables au groupe de prestations 1. Dans les domaines du Laboratoire de Spiez, de la CENAL et du Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (CFIS), les revenus ont atteint les montants budgétisés. En raison des retards pris dans certains projets (par ex. projets relatifs à la migration de l'informatique de la CENAL), les charges et les dépenses d'investissement sont inférieures de 1,0 million au montant budgétisé. La réalisation des projets concernés est prévue pour 2019 ou les années suivantes.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Politique de protection de la population: la protection de la population et la protection civile continuent d'être optimisées			
- Adoption du message concernant la révision de la LPPCi (délai)	-	31.12.	21.11.
- Mise en vigueur de la révision de l'ordonnance sur les interventions ABCN (délai)	-	31.12.	01.04.
Laboratoire de Spiez: intensification de la collaboration nationale et internationale			
- Conférences sur la protection ABC et le contrôle de l'armement (nombre, min.)	-	3	3
- Jours d'intervention en faveur d'organisations internationales (nombre, min.)	157	150	202
Centrale nationale d'alarme: mise à disposition des produits de la maîtrise des événements en temps voulu			
- Satisfaction des autorités fédérales et cantonales avec la Centrale nationale d'alarme (% min.)	80	80	-
- Disponibilité des systèmes d'alarme et des produits de suivi de la situation (% min.)	98	98	100
Instruction: les prestations du centre national de compétences en matière de catastrophes et de situations d'urgence sont fournies en bonne qualité et de manière économique			
- Satisfaction des clients (% min.)	89	80	88
- Coûts par participant et par jour (CHF, max.)	429	570	408

COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints. Les écarts concernent les domaines suivants:

Laboratoire de Spiez: un nombre de jours d'intervention plus important que prévu a été fourni en raison de l'augmentation du nombre de mandats internationaux.

Centrale nationale d'alarme: l'enquête relative à la satisfaction des autorités fédérales et cantonales n'a pas été menée en 2018. Une enquête générale sur l'OFPP, dont une partie portera sur la CENAL, aura lieu en 2019.

Instruction: les coûts par participant ont à nouveau été réduits grâce à l'optimisation de l'affectation du personnel.

GP 2 : INFRASTRUCTURES

MANDAT DE BASE

Le groupe de prestations «Infrastructures» permet à l'OFPP de diriger et de coordonner l'évaluation, l'acquisition, la réalisation, l'entretien, le maintien de la valeur et le développement des systèmes de transmission de l'alarme et de télécommunication dans le domaine de la protection de la population. Il comprend notamment les systèmes d'alarme et d'information de la population en cas d'événement (POLYALERT, IPCC, Alertswiss) et les systèmes de télécommunication pour les organes d'intervention et les autorités (le réseau radio de sécurité Polycom; sont encore à l'étude: le réseau de données sécurisé [RDS], le système d'accès aux données Polydata, le système de remplacement de Vulpus, le réseau de suivi de la situation, la communication sans fil à large bande). L'office gère l'optimisation et le maintien de la valeur de l'infrastructure des constructions protégées.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	3,1	2,7	3,5	0,9	32,3
Charges et dépenses d'investissement	37,5	38,4	31,9	-6,5	-17,0

COMMENTAIRE

24 % des charges et 21 % des revenus de l'OFPP sont imputables au groupe de prestations 2. Les revenus de fonctionnement avec incidences financières proviennent de la facturation des coûts d'exploitation et d'entretien de Polyalert (alarme) aux cantons. Ils sont supérieurs de 0,9 million au montant budgétisé, car un nombre plus important que prévu de systèmes Polyalert a été utilisé par les cantons (+ 0,4 mio). Des recettes extraordinaires provenant de peines conventionnelles liées au projet de maintien de la valeur de Polycom 2030 ont également été perçues (+ 0,5 mio). Les charges ont été inférieures de 6,5 millions au montant budgétisé. Les coûts dérivant de la commande centrale de Polycom (exploitation courante Polycom) et du système de transmission de l'alarme à la population (Polyalert) se sont avérés inférieurs aux prévisions, en partie suite au report de certains projets aux années suivantes. Par conséquent, des réserves affectées pour 2,1 millions seront constituées pour l'entretien de Polycom.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Infrastructures: le développement du système d'alarme et de la télématique se poursuit et la valeur des constructions protégées est optimisée			
- Mise en œuvre des composants nationaux (gateway) de maintien de la valeur Polycom 2030 (%)	60	100	75
- Disponibilité des composants nationaux des systèmes d'alarme et de télématique (Polycom, Polyalert, Polyinform) (% , min.)	99	98	98
- Part des constructions protégées prêtes à être utilisées (% , min.)	95	95	99
- RDS avec système d'accès aux données Polydata et remplacement de Vulpus (délai)	-	31.12.	21.11.
- Betriebsbereite Schutzanlagen (% , min.)	95	95	99

COMMENTAIRE

La plupart des objectifs ont été atteints. Les écarts par rapport aux objectifs visés concernent le domaine suivant:

Maintien de la valeur de Polycom 2030: le changement de technologie pour les composants nationaux est en cours. Des problèmes de qualité ont cependant été constatés sur les objets livrés et des tests plus approfondis ont dû être effectués. Le 30.10.2018, le calendrier du projet a donc dû être adapté avec les entreprises impliquées. Il prévoit désormais l'achèvement des préparatifs pour la migration début 2020. Ces retards n'ont pas d'influence sur les délais impartis pour la conclusion du projet.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
				val. abs.	en %
Revenus / Recettes	16 151	15 772	16 666	894	5,7
Domaine propre					
E100.0001 Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	16 151	15 772	16 666	894	5,7
Charges / Dépenses	173 752	200 065	170 477	-29 588	-14,8
Domaine propre					
A200.0001 Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	128 282	139 043	131 523	-7 520	-5,4
<i>Cession</i>		1 284			
<i>Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)</i>		3 370			
Crédits ponctuels					
A202.0164 POLYCOM, maintien de la valeur	20 669	30 000	11 409	-18 591	-62,0
Domaine des transferts					
GP 2: Infrastructures					
A231.0113 Protection civile	24 801	31 022	27 545	-3 477	-11,2

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	16 151 126	15 771 900	16 666 289	894 389	5,7
<i>avec incidences financières</i>	<i>5 409 826</i>	<i>4 862 700</i>	<i>5 733 089</i>	<i>870 389</i>	<i>17,9</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>10 741 300</i>	<i>10 909 200</i>	<i>10 933 200</i>	<i>24 000</i>	<i>0,2</i>

Les revenus de fonctionnement avec incidences financières de l'OFPP se composent des recettes des ventes de cours et d'infrastructures d'instruction à des tiers ainsi que de la facturation de prestations du Laboratoire de Spiez et de la CENAL à des tiers. À cela s'ajoutent les revenus qui découlent de la participation des exploitants de centrales nucléaires aux coûts de l'Organisation d'intervention en cas d'augmentation de la radioactivité (OIR) et de l'imputation des frais de fonctionnement et d'entretien des composants décentralisés du système Polyalert (alarme) aux cantons. Les revenus provenant de l'imputation de prestations sont issus, d'une part, des prestations générales, des activités de conseil et des expertises du Laboratoire de Spiez, principalement au profit du domaine de la Défense et d'armasuisse et, d'autre part, de l'exploitation de bâtiments par l'OFPP sur mandat d'armasuisse Immobilier (Laboratoire de Spiez, CENAL et CFIS).

L'augmentation des revenus avec incidences financières (+ 0,9 mio) s'explique comme suit: l'imputation des coûts d'exploitation et d'entretien des composants décentralisés du système Polyalert (alarme) aux cantons a généré des revenus supplémentaires de 0,4 million en raison du nombre plus important que prévu de systèmes Polyalert utilisés par les cantons. En outre, des recettes extraordinaires à hauteur de 0,5 million provenant de peines conventionnelles liées au projet de maintien de la valeur de Polycom 2030 ont été perçues.

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), art. 10, let. d, et art. 73a.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	128 281 756	139 043 484	131 523 437	-7 520 047	-5,4
<i>dont mutations de crédits</i>		4 653 584			
<i>avec incidences financières</i>	80 418 710	88 758 284	83 796 592	-4 961 692	-5,6
<i>sans incidences financières</i>	1 680 973	1 940 000	1 838 208	-101 792	-5,2
<i>Imputation des prestations</i>	46 182 074	48 345 200	45 888 638	-2 456 562	-5,1
Charges de personnel	45 880 463	47 169 749	46 853 489	-316 260	-0,7
<i>dont location de services</i>	-	199 200	-	-199 200	-100,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	78 869 501	87 900 745	81 673 175	-6 227 570	-7,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	17 482 451	20 258 905	18 967 427	-1 291 478	-6,4
<i>dont charges de conseil</i>	2 461 092	3 158 980	3 267 747	108 767	3,4
Charges d'amortissement	1 677 861	1 940 000	1 656 074	-283 926	-14,6
Dépenses d'investissement	1 853 932	2 032 990	1 340 699	-692 291	-34,1
Postes à plein temps (Ø)	276	278	279	1	0,4

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel de l'OFPP ont été inférieures de 0,3 million au montant budgétisé, principalement parce qu'aucune location de services n'a été requise. La location de services prévue dans le budget a pu être couverte avec le personnel disponible à l'interne. Durant l'année écoulée, le nombre d'équivalents plein temps a en moyenne quasiment atteint le nombre prévu initialement.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les 19 millions de *charges de biens et services liées à l'informatique* comprennent 2,6 millions pour des projets et 16,4 millions pour l'exploitation. En 2018, les principaux projets informatiques de l'OFPP étaient le transfert de la partie informatique de la CENAL à la Base d'aide au commandement (BAC), le maintien de la valeur de la présentation électronique de la situation et Alertswiss. La baisse de charges de 1,3 million s'explique avant tout par des retards relatifs au transfert de l'informatique de la CENAL à la BAC. Cette dernière ne pourra reprendre la responsabilité de l'informatique de la CENAL qu'une fois le projet Centre de calcul (CC) 2020 achevé. Des réserves affectées devront être constituées en conséquence.

Les 3,3 millions de *charges de conseil* ont été utilisés pour la recherche et le développement dans le domaine de la protection de la population et pour des conseils généraux en faveur de la direction, de l'instruction, du Laboratoire de Spiez et de la CENAL (+ 0,1 mio).

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* comprennent principalement l'exploitation des composants nationaux de Polycom et Polyalert, les frais de gestion du Laboratoire de Spiez et de la CENAL et les frais de location (imputation des prestations) sur les quatre sites de l'OFPP (Berne, Zurich, Spiez et Schwarzenburg). Ces charges (- 5,0 mio) se sont avérées inférieures aux prévisions, avant tout en raison des retards pris dans différents projets (par ex. entretien de Polycom 2000 et introduction de la gestion électronique des affaires [GENOVA]). Des réserves affectées devront être constituées en conséquence.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement se sont avérées inférieures de 0,3 million aux prévisions, en raison du report de certaines acquisitions.

Dépenses d'investissement

Un montant de 0,7 million n'a pas été utilisé en raison de projets reportés. Des réserves affectées d'un montant équivalent doivent par conséquent être constituées (par ex. pour le renouvellement des systèmes de télématique dans les postes de commandement d'exercice du CFIS et pour une acquisition pour le Laboratoire de Spiez).

Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,3 mio): par l'Office fédéral du personnel, à savoir 260 800 francs pour les apprentis, 258 200 francs pour les stagiaires, 44 300 francs pour l'intégration professionnelle et 511 100 francs pour compenser les effets de la structure des âges et des classes de salaire défavorable; par le Secrétariat général du DDPS («Pool départemental des ressources»), à savoir 86 700 francs pour des prestations en lien avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et 122 449 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Dépassements de crédit (+ 3,4 mio): dissolution de réserves affectées pour des projets de la CENAL, du Laboratoire de Spiez et des domaines de la politique de protection de la population et des infrastructures (notamment pour les projets Alertswiss et Présentation électronique de la situation) reportés lors des exercices précédents

Remarques

Crédit d'engagement «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2016-2018» (V0055.05), voir tome 1, ch. C 12.
Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DDPS» (V0264.11), voir tome 1, ch. C 12.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

	GP 1: Protection de la population		GP 2: Infrastructures	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF				
Charges et dépenses d'investissement	91	100	37	32
Charges de personnel	40	41	6	6
Charges de biens et services, charges d'exploitation	48	56	31	26
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	10	17	8	2
<i>dont charges de conseil</i>	2	3	0	-
Charges d'amortissement	1	1	0	-
Dépenses d'investissement	2	1	0	-
Postes à plein temps (Ø)	243	244	33	35

A202.0164 POLYCOM, MAINTIEN DE LA VALEUR

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	20 669 024	30 000 000	11 408 751	-18 591 249	-62,0

Conformément à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la Confédération est, entre autres, responsable du fonctionnement des systèmes télématiques. Le système radio de sécurité Polycom est le réseau radio de sécurité quotidiennement en fonction des autorités et organisations suisses chargées du sauvetage et de la sécurité (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires, protection civile, entretien des routes nationales, OFPP, Corps des gardes-frontière [Cgfr] de l'Administration fédérale des douanes [AFD]). Il se compose d'environ 750 stations de base, dont 250 sont sous la responsabilité de l'AFD. L'OFPP est responsable de la disponibilité opérationnelle et de l'exploitation des composants nationaux du système Polycom.

Le réseau radio de sécurité Polycom doit être exploité jusqu'en 2030. Des mesures nécessaires au maintien de sa valeur sont mises en œuvre depuis 2017. Le projet «Maintien de la valeur de Polycom», mené en tant que projet informatique clé de la Confédération, est périodiquement examiné par le Contrôle fédéral des finances.

Le total des dépenses pour le projet s'élève pour la Confédération à 500 millions (période de 2016 à 2030). Ce montant inclut 326,6 millions pour les prestations fournies par l'administration fédérale (dont 161,0 mio pour l'AFD et 165,6 mio pour l'OFPP). 13,8 millions supplémentaires ont déjà été utilisés en 2016 pour des travaux de développement. Les 159,6 millions restants concernent des prestations de tiers et sont couverts par un crédit d'ensemble.

Le 6.12.2016, le Parlement a approuvé le crédit d'ensemble pour le maintien de la valeur de Polycom (159,6 mio), qui englobe deux crédits d'engagement:

- développement, acquisition et exploitation de la technologie de remplacement à l'OFPP (94,2 mio);
- remplacement des stations de base de l'AFD (65,4 mio).

Le projet «Maintien de la valeur de Polycom» est réalisé en deux étapes. Le Parlement a libéré les crédits d'engagement pour la première étape le 6.12.2016, et le Conseil fédéral a validé la deuxième tranche le 20.6.2018. Les parties du projet relevant de la responsabilité de l'OFPP sont échelonnées comme suit:

- étape 1: développement de la passerelle (gateway), remplacement de l'infrastructure de commutation et préparatifs en vue de la migration;
- étape 2: gestion du projet et exploitation en parallèle.

La solution passerelle permet l'exploitation en parallèle des stations de base équipées de l'ancienne technologie et de celles qui sont munies de la nouvelle technologie. Le changement de technologie des composants nationaux est en cours. Les entreprises impliquées ont néanmoins besoin de plus de temps que prévu pour atteindre la qualité requise en termes de matériel et de logiciel. Cela a reporté la livraison de divers objets, décalé plusieurs étapes et mené à une nouvelle planification globale. Le nouveau calendrier, incluant le report d'environ une année, a été défini avec les entreprises Atos et Airbus et le nouvel accord contractuel a été signé le 30.10.2018. Les activités de surveillance et de suivi de la direction de projet de l'OFPP relatives au développement et aux tests d'intégration sur le site du producteur Airbus (en France) et auprès du sous-traitant Tieto (en Finlande) ont déjà donné de bons résultats. Différents objets à livrer ont ainsi pu être obtenus dans les délais et la qualité requise. Malgré cela, un solde de crédit de 18,6 millions s'est formé en 2018. Des réserves affectées d'un montant équivalent seront par conséquent constituées. La nouvelle planification prévoit d'achever les préparatifs pour la migration vers la nouvelle technologie d'ici début 2020. Ces retards n'ont pas d'influence sur les délais impartis pour la conclusion du projet.

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), art. 43, al. 1, let. b, et 71, al. 1, let. f.

Remarques

Crédit d'engagement «Polycom, maintien de la valeur» (V0280.00), voir tome 1, ch. C 12.

Les propres prestations pour l'exploitation de Polycom (technologie TDM) sont couvertes par l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement» et s'élèvent à environ 8 millions par année.

Voir également: 606 AFD/A202.0163 «Polycom, maintien de la valeur»; crédit d'engagement «POLYCOM, maintien de la valeur» (V0281.00), voir tome 1, ch. C 12.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2017	1 831 000	3 351 355	5 182 355
Constitution à partir du compte 2017	-	15 740 976	15 740 976
Dissolution	-	-3 981 485	-3 981 485
État au 31.12.2018	1 831 000	15 110 846	16 941 846
Demande de constitution à partir du compte 2018	-	26 081 000	26 081 000

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

Au cours de l'année 2018, des réserves affectées d'un montant de 3,4 millions ont été utilisées (par ex. pour les projets Alertswiss et la présentation électronique de la situation). En outre, des réserves affectées non utilisées d'un montant de 0,6 million ont été dissoutes, car les coûts d'acquisition ont été inférieurs aux montants budgétés (par ex pour un appareil du Laboratoire de Spiez [«Agents antiviraux et vaccins contre les virus hautement pathogènes»] et pour le projet «Introduction du système central de tenue des contrôles de la protection civile»).

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison de retards pris dans différents projets, 26,1 millions n'ont pas été utilisés comme prévu. Ce montant sera requis dans les années à venir et des réserves affectées doivent être constituées à cet effet. La majorité de ces réserves seront allouées au projet «Maintien de la valeur de Polycom 2030» (18,6 mio). Les autres projets retardés sont notamment la migration de l'informatique de la CENAL à la BAC, l'entretien de Polycom 2000, la plateforme de gestion des ressources de la Confédération, l'introduction de la gestion électronique des affaires (GENOVA) et l'acquisition de minicaméras pour le Laboratoire de Spiez.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INFRASTRUCTURES**A231.0113 PROTECTION CIVILE**

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total avec incidences financières	24 801 099	31 021 600	27 545 079	-3 476 521 -11,2

Conformément à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), la Confédération est responsable des systèmes de transmission de l'alarme à la population et des systèmes télématiques de la protection civile et verse des contributions aux infrastructures cantonales. Elle est aussi responsable du matériel standardisé de la protection civile et de l'état de préparation des constructions protégées en cas de conflit armé (contributions forfaitaires aux cantons).

Le solde de crédit de 3,5 millions a plusieurs causes: les besoins en matière de maintenance et de remplacement des sirènes se sont avérés inférieurs aux prévisions (- 2,6 mio). En outre, les cantons ont réalisé moins de projets de modernisation et de transformation d'ouvrages de protection que prévu (- 3,1 mio). Les besoins se sont toutefois avérés supérieurs aux prévisions en ce qui concerne les appareils radio Polycom (+ 2,2 mio). Des appareils supplémentaires ont en effet dû être fournis aux cantons dans lesquels se trouvent des communes proches d'une centrale nucléaire (zone 2).

Bases légales

LF du 4.10.2002 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1), art. 43 et 71.

Remarques

Crédit d'engagement «Constructions protégées et abris pour biens culturels 2016–2018» (V0054.03), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Matériel, installations d'alarme et systèmes télématiques 2016–2018» (V0055.05), voir tome 1, ch. C 12.

DÉFENSE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Prévention de la guerre et contribution au maintien de la paix
- Défense du pays et de sa population
- Soutien aux autorités civiles, notamment en cas de menace grave contre la sécurité intérieure et de situation extraordinaire
- Sauvegarde de la souveraineté sur l'espace aérien suisse
- Contribution à la promotion de la paix à l'échelon international
- Soutien aux autorités civiles à l'étranger
- Fourniture de prestations de base à la Confédération, au Réseau national de sécurité (RNS) et aux cantons

PROJETS 2018

- Développement de l'armée (DEVA): établissement de la nouvelle structure de commandement; constitution des formations; mise en œuvre des exigences relatives aux prestations lors des engagements et de l'instruction; conclusion de la première instruction afin d'assurer la mise en œuvre du modèle de disponibilité; évaluation du retour d'expérience et définition des mesures à prendre pour 2019
- Programme FITANIA (infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement à l'infrastructure de réseau de l'armée):
 - Projet Centres de calcul DDPS/Confédération: gros œuvre du centre de calcul CAMPUS à Frauenfeld
 - Projet Réseau de conduite suisse: renforcement de la dorsale (backbone), étape 2, raccordement des emplacements d'utilisateurs
 - Projet Télécommunication de l'armée: préparation des acquisitions visant à remplacer le réseau intégré de télécommunications militaires
- Augmentation de la capacité d'intervention du Service de police aérienne (PA24) en vue d'un service 24h/24: consolidation de la disponibilité de 8h00 à 18h00, tous les jours, y compris les week-ends et jours fériés; préparation de la prochaine étape d'extension des heures de disponibilité
- Nouvel avion de combat: lancement du projet

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La plupart des étapes clés ont été franchies. Le programme FITANIA a enregistré des retards:

Projet Réseau de conduite suisse: les travaux de renforcement de la dorsale (backbone) ont été réalisés comme prévu. Cependant, en raison d'un manque de personnel au sein de la Base d'aide au commandement (BAC), tous les emplacements consolidés n'ont pas pu être mis en service en 2018. Grâce à des accords de coordination conclus avec d'autres projets de construction prévus sur les mêmes sites, le renforcement intégral du réseau sera reporté d'environ un an sans coûts supplémentaires.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	338,9	369,3	340,1	1,3	0,4
Recettes d'investissement	3,2	2,9	2,8	-0,4	-11,2
Charges	5 389,2	5 791,0	5 489,4	100,2	1,9
Charges propres	5 338,9	5 739,8	5 439,0	100,1	1,9
Charges de transfert	50,2	51,3	50,3	0,1	0,2
Charges financières	0,0	-	0,0	0,0	-81,2
Dépenses d'investissement	536,1	437,6	477,9	-58,2	-10,8

COMMENTAIRE

En 2018, l'accent a été mis sur la concrétisation du DEVA. Ce projet a été adopté par le Parlement lors de la session de printemps 2016. À cette occasion, le Parlement a aussi décidé d'octroyer à l'armée (Défense et armasuisse Immobilier) un plafond des dépenses de 20 milliards pour la période 2017 à 2020. Sur ce montant, l'armée a dépensé 4,5 milliards en 2018 (charges et investissements avec incidences financières [AIF]), dont 4,0 milliards pour la Défense.

Les revenus atteignent des montants similaires à l'exercice précédent et concernent en particulier les revenus liés à l'imputation des prestations (IP) dans le domaine de l'utilisation et de la remise en état de biens immobiliers. Les recettes d'investissement ont été générées par la vente de véhicules de service. Les charges ont augmenté de 100,2 millions par rapport à l'exercice précédent, notamment parce que les projets contenus dans les grands programmes d'armement adoptés par le Parlement ces dernières années ont été mis en œuvre et que les paiements correspondants ont été effectués. Les dépenses d'investissement ont diminué de 58,2 millions, car le volume d'inscription à l'actif de biens d'armement (systèmes principaux et munitions) s'est réduit.

GP 1: DIRECTIVES, PLANIFICATION ET PILOTAGE

MANDAT DE BASE

Le chef de l'Armée bénéficie des prestations de ce groupe dans la conduite du domaine départemental de la Défense. Dans ce contexte, les prestations contribuent à l'application des directives politiques à l'échelon militaire-stratégique et assurent le développement, la planification, l'attribution des ressources ainsi que la conduite d'entreprise. De plus, elles permettent de représenter les intérêts de l'armée au niveau international et d'édicter des directives en matière de développement et de pilotage des opérations, de l'instruction, de la logistique et de l'aide au commandement.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus	9,7	14,0	14,5	0,4	3,0
Recettes d'investissement	-	-	0,0	0,0	-
Charges	114,0	158,2	220,5	62,2	39,3
Dépenses d'investissement	-	-	10,9	10,9	-

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 1 a représenté 4 % des revenus, 5 % des charges et 15 % des dépenses d'investissement. Les charges de personnel se sont élevées à 117,6 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. amortissements) à 102,9 millions et les dépenses d'investissement à 10,9 millions. Les écarts par rapport à l'exercice précédent et au budget 2018 s'expliquent notamment par le transfert des Affaires sanitaires (y c. la Pharmacie de l'armée) du groupe de prestations 4 (revenus + 1,5 mio; charges + 64,6 mio; dépenses d'investissement + 10,9 mio). Dans le domaine du personnel, la baisse des charges de 4,8 millions découle de la restructuration réalisée dans le cadre du projet DEVA, de la structure des âges et de la situation sur le marché du travail. En outre, dans le cadre du rattachement du domaine Sécurité des informations et des objets (SIO) au SG-DDPS, 4,1 millions destinés à couvrir 25 postes limités à fin 2018 ont été transférés par la voie du second supplément au budget 2018.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Crédibilité et confiance: L'armée jouit d'une grande confiance et d'un soutien fort auprès de la population			
- Indice de confiance dont l'armée jouit dans la population selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,8	6,7	6,6
- Indice de satisfaction concernant les prestations de l'armée selon l'étude Sécurité de l'EPF (échelle 1 à 10)	6,5	6,5	6,3
Développement et planification du domaine dép. de la Défense: Les besoins en matière de personnel et de matériel visant à remplir le profil des prestations sont assurés à long terme			
- Jours de service par année (nombre, mio)	5,6	5,6	5,4
- Part des charges liées à l'armement dans le total des charges AIF (%)	35	34	36
Équipement de la troupe: L'armée dispose de systèmes principaux			
- Taux de corps de troupe et d'états-majors de toute l'armée équipés de systèmes principaux (%)	-	95	97
- Taux de corps de troupe et d'états-majors à disponibilité élevée équipés de systèmes principaux (%)	-	100	100
Employeur concurrentiel: L'attractivité de l'employeur est assurée au moyen d'une politique du personnel durable et axée sur l'avenir			
- Apprentis (nombre, min.)	506	520	477
Gestion immobilière efficace: Les coûts sont assurés en utilisant pleinement les biens immobiliers, qui sont fonctionnels et axés sur l'avenir			
- Loyer brut (CHF, mrd, max.)	1,09	1,04	1,03

COMMENTAIRE

Les objectifs ont pratiquement été atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:

Crédibilité et confiance: la légère baisse de la satisfaction concernant l'armée peut s'expliquer par une certaine incertitude au sein de la population en lien avec l'introduction du DEVA.

Employeur concurrentiel: le nombre d'apprentis a été moins important que prévu. À l'échelon de la Confédération, le budget alloué aux apprentis a été gelé à son niveau de 2017 (décision de la Conférence des ressources humaines [CRH] de la Confédération). Afin de dégager les moyens nécessaires au financement des places d'apprentissage, la CRH DDPS a décidé de réduire de 5 % le nombre des places d'apprentissage par rapport à la valeur réelle de 2016 d'ici à la fin de 2020.

GP 2: INSTRUCTION

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification et la conduite de l'instruction de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent d'édicter les prescriptions nécessaires ainsi que de concevoir et de coordonner les exercices de l'armée. De plus, elles assurent la réalisation de l'instruction de base et en formation des militaires jusqu'à l'échelon de l'unité de même que la formation des cadres de milice et du personnel militaire de carrière. Enfin elles apportent un soutien aux formations d'engagement dans le cadre de l'établissement de la disponibilité opérationnelle.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus	3,7	1,6	1,3	-0,3	-19,4
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges	701,3	708,1	682,0	-26,1	-3,7
Dépenses d'investissement	0,1	0,2	0,0	-0,2	-82,8

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 2 a représenté 1 % des revenus et 16 % des charges. Les charges de personnel se sont élevées à 307,6 millions et les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. les amortissements) à 374,4 millions. La baisse des revenus de 0,3 million découle d'une diminution des sanctions disciplinaires imputées. Les écarts par rapport à l'exercice précédent s'expliquent notamment par l'absence des ventes dans les cantines, ces dernières étant désormais comptabilisées auprès de la troupe dans le groupe de prestations 4. En 2018, les charges AIF ont diminué en particulier dans le domaine du personnel (- 14,9 mio), en raison de la restructuration réalisée dans le cadre du projet DEVA, de la structure des âges et de la situation sur le marché du travail, ainsi que dans le domaine des frais (- 7,0 mio). Les charges IP ont été réduites notamment dans le domaine des loyers (- 1,0 mio). La baisse des charges sans incidences financières (SIF) s'explique par une diminution des retraits de carburant à partir des stocks (- 2,1 mio) et une réduction des amortissements (- 1,0 mio).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Effectif: Le renouvellement du personnel est assuré à moyen et long termes			
- Effectif réglementaire de l'armée (nombre militaires)	182 407	103 000	103 857
- Effectif réel de l'armée (nombre militaires)	158 435	140 000	141 910
Instruction de base et en formation: L'instruction est efficace et conforme aux besoins			
- Recrues entrées au service le 1er jour de l'ER (nombre militaires)	16 615	21 000	20 455
- Sous-officiers et sous-officiers supérieurs avec brevet et nouvelle incorporation (nombre militaires)	3 984	3 400	3 133
- Officiers subalternes avec brevet et nouvelle incorporation (nombre militaires)	1 038	850	798
- Taux d'utilisation des centres d'instruction au combat (%)	100	90	95
- Taux d'utilisation des simulateurs de conduite (%)	92	95	95
Formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U): La formation est conforme aux besoins			
- Commandants d'unité avec brevet (nombre militaires)	116	110	111
- Commandants de corps de troupe avec brevet (nombre militaires)	39	30	24
Formation de militaire de carrière: La formation est conforme aux besoins			
- Personnes ayant terminé l'académie militaire (nombre)	46	33	41
- Personnes ayant terminé une école de sous-officiers (nombre)	39	38	39

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été à peu près atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:

Instruction de base et en formation: le nombre de recrues entrées au service le premier jour de l'école de recrues (ER) a diminué de 545 personnes en raison de reports.

Instruction de base et en formation, formation des cadres supérieurs de milice (dès échelon U): s'agissant des sous-officiers, des sous-officiers supérieurs et des officiers subalternes avec brevet et nouvelle incorporation ainsi que des cadres supérieurs de milice, les chiffres sont provisoires, car le recensement de l'armée 2018 ne sera disponible qu'à partir de mars 2019. L'écart par rapport au budget découle de l'inexactitude de la planification liée à l'introduction du DEVA.

GP 3: OPÉRATIONS

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour la planification, la conduite et l'évaluation de toutes les opérations de l'armée en Suisse et à l'étranger (y c. la promotion de la paix). De plus, il permet de garantir la souveraineté sur l'espace aérien ainsi que la disponibilité de base et la disponibilité opérationnelle au sol et dans les airs. Il permet également de planifier et de diriger les cours de répétition des Forces terrestres, des Forces aériennes et des divisions territoriales ainsi que de former les membres des formations des Forces aériennes (à l'exception de la défense contre avions), des forces spéciales, de la police militaire et de SWISSINT (y c. les cours de répétition).

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus	13,8	20,9	15,8	-5,1	-24,6
Recettes d'investissement	0,0	-	-	-	-
Charges	877,1	884,2	858,4	-25,7	-2,9
Dépenses d'investissement	1,2	1,8	1,5	-0,3	-15,8

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 3 a représenté 5 % des revenus, 19 % des charges et 2 % des dépenses d'investissement. Les charges de personnel se sont élevées à 395,9 millions, les charges de biens et services et les charges d'exploitation (y c. les amortissements) à 462,5 millions et les dépenses d'investissement à 1,5 million. En ce qui concerne les revenus, les valeurs moyennes des années 2013 à 2016 n'ont pas été atteintes (- 3,5 mio), et les prestations du Service de transport aérien de la Confédération (STAC) ont été moins sollicitées (- 1,6 mio). En raison d'un manque de possibilités d'engagements dans le domaine de la promotion de la paix, seuls 268 militaires ont pu être engagés sur le maximum prévu de 500, ce qui a eu pour conséquence une diminution des charges AIF dans les domaines du personnel (- 6,7 mio) et de l'exploitation (- 1,3 mio). La restructuration réalisée dans le cadre du projet DEVA et la situation sur le marché du travail ont également conduit à une baisse des charges AIF (- 6,3 mio). La réduction des charges SIF s'explique notamment par une diminution des prélèvements de carburants sur stock (- 10,7 mio). L'augmentation des charges IP (+ 6,2 mio) résulte avant tout de la location de locaux.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Opérations et engagements: La planification, la conduite et l'évaluation de l'ensemble des opérations et engagements de l'armée en Suisse et à l'étranger sont assurées			
- Engagements en Suisse et à l'étranger (ampleur comme en 2013) à planifier simultanément et à mener l'un après l'autre (nombre)	4	4	4
- Engagement de la dimension du WEF à planifier et à mener (nombre)	1	1	1
- Engagement de la dimension d'EURO 08 à planifier et à mener (nombre)	1	1	1
- Militaires dans le service de promotion de la paix (nombre)	314	500	268
Disponibilité: La disponibilité des corps de troupe et des états-majors est assurée			
- Disponibilité de base des corps de troupe et des EM à disponibilité élevée (%)	-	80	80
- Disponibilité de base des autres corps de troupe et états-majors (%)	80	80	80
Prestations des Forces aériennes: La protection de l'espace aérien et les engagements dans le transport aérien et la reconnaissance aérienne (recherche et sauvetage au profit de la Police etc.) sont assurés			
- Disponibilité d'intervention permanente pour les engagements de police aérienne (% min.)	42	67	67
- Disponibilité d'un hélicoptère pour le service de recherche et sauvetage en l'espace d'une heure (%)	100	100	100
Prestations de la police militaire: Les tâches primaires définies dans les lois et les ordonnances sont garanties, et les engagements ordonnés par le Commandement Opérations en Suisse et à l'étranger sont effectués			
- Membres de la PM pour les engagements au profit de l'armée (nombre)	432	279	247
- Membres de la PM pour la protection d'ouvrages de l'armée (nombre)	85	250	217
- Membres de la PM pour des prestations au profit de tiers (par ex. AMBA CENTRO) (nombre)	59	36	69

COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:

Opérations et engagements: la valeur de référence constitue un maximum et correspond aux prescriptions du Conseil fédéral. La Défense n'a pas pris sur le nombre et l'ampleur des demandes politiques adressées à la Suisse pour des missions à l'étranger.

Prestations de la police militaire: les engagements de la police militaire dépendent des besoins réels. Un nombre plus élevé de policiers militaires a été engagé pour des prestations au profit de tiers (par ex. protection des ambassades).

GP 4: LOGISTIQUE

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour assurer la disponibilité logistique et le service sanitaire de l'armée. Dans ce contexte, les prestations permettent de planifier et de gérer des prestations propres ou achetées, de fixer la doctrine de la logistique de l'armée et du service sanitaire ainsi que d'assumer la gestion du cycle de vie du matériel. En outre, le groupe sert à assurer la planification et la direction des cours de répétition des formations logistiques et sanitaires, et à fournir des prestations à l'administration fédérale

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus	275,8	289,9	271,8	-18,1	-6,2
Recettes d'investissement	3,2	2,9	2,8	-0,1	-2,5
Charges	2 385,8	2 435,5	2 299,1	-136,4	-5,6
Dépenses d'investissement	46,7	71,1	57,8	-13,3	-18,7

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 4 a représenté 79 % des revenus et la totalité des recettes d'investissement, 52 % des charges et 77 % des dépenses d'investissement. Les charges de personnel se sont élevées à 347,3 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation (y c. les amortissements) à 1951,8 millions et les dépenses d'investissement à 57,8 millions. La raison principale des écarts par rapport à l'exercice précédent et au budget 2018 est le transfert des Affaires sanitaires vers le groupe de prestations 1 (revenus - 1,5 mio; charges - 64,6 mio; dépenses d'investissement - 10,9 mio). Sur le plan thématique, les Affaires sanitaires restent toutefois dans le groupe de prestations 4, qui présente donc toujours ses objectifs et indicateurs. Les revenus IP ont diminué en raison d'une réduction des prestations de la Base logistique de l'armée (BLA) au profit d'armasuisse Immobilier pour l'utilisation des biens immobiliers (- 7,9 mio) et d'une baisse des retraits de carburant par l'administration fédérale (- 3,2 mio). Leur diminution a aussi concerné la maintenance de systèmes (- 2,6 mio) et a également résulté d'une réduction des transports de marchandises, notamment des marchandises dangereuses (- 1,5 mio). En outre, la baisse des charges AIF s'explique par une réduction des charges de personnel (- 37,2 mio) découlant de la restructuration réalisée dans le cadre du projet DEVA, de la structure des âges et de la situation sur le marché du travail, par la diminution du crédit consacré au matériel de remplacement et à la maintenance (MRM; - 5,7 mio) à la suite d'une adaptation des prix par RUAG et de la réduction des travaux de sous-traitance pour des prestations de maintenance, par une baisse des impôts et des taxes versés (- 6,1 mio) en raison d'une diminution des retraits de carburant, ainsi que par une réduction des jours de service effectués par la troupe (- 14,3 mio). La diminution des charges SIF (- 9,8 mio) résulte d'une baisse des retraits de carburant et de combustibles à partir des stocks et d'une réduction du niveau des prix moyens. Les charges IP ont diminué notamment dans le domaine de la location de locaux (- 7,3 mio) en raison de l'ajustement de la valeur de biens immobiliers.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Logistique: Les prestations logistiques au profit des engagements et de l'instruction de l'armée sont assurées			
- Taux d'accomplissement des mandats logistiques selon les bénéficiaires (%; min.)	95	90	94
- Disponibilité de livraison au profit des formations de milice à disponibilité élevée (%; min.)	-	80	80
Service sanitaire: Le service sanitaire assure une disponibilité et une fourniture des prestations conformes aux besoins			
- Disponibilité de livraison des produits clés (médecine) à l'armée (%)	99	70	99
- Disponibilité de livraison des produits clés (produits pharmaceutiques) à l'armée (%)	99	70	98
- Disponibilité de livraison des produits à des tiers (%)	100	100	100
- Disponibilité du système d'information et d'intervention (SII) du Service sanitaire coordonné (SSC) (%)	99,8	99,8	99,8
- Réserve stratégique des lits disponibles (nombre)	800	800	800
- Care Teams et Peer Support Organisations certifiées Réseau national d'aide psychologique d'urgence (RNAPU) (nombre)	35	35	35
- Taux de réussite du Service sanitaire coordonné (directives de l'OFSP) (%)	100	100	100

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints ou dépassés.

GP 5: AIDE AU COMMANDEMENT (TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

MANDAT DE BASE

Ce groupe réunit les prestations requises pour garantir les moyens d'aide au commandement ainsi que la planification, la conduite et l'exploitation des technologies de l'information et de la communication. Il permet d'assurer la capacité de conduite de l'armée et du gouvernement ainsi que de contribuer à la surveillance constante de l'espace aérien. De plus, il assure des prestations dans les domaines électromagnétique et cybernétique ainsi que des prestations d'information et de communication de base pour une partie de l'administration fédérale et pour des tiers. Il garantit également la conduite technique et l'architecture de ces prestations de base. En outre, il garantit la disponibilité par rapport à la capacité de conduite.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus	37,2	42,8	38,7	-4,1	-9,6
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges	359,4	377,4	359,4	-17,9	-4,8
Dépenses d'investissement	5,7	4,5	4,8	0,3	7,1

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 5 a représenté 11 % des revenus, 8 % des charges et 6 % des dépenses d'investissement. Les charges de personnel se sont élevées à 163,2 millions, les charges de biens et services et charges d'exploitation (y c. les amortissements) à 196,2 millions et les dépenses d'investissement à 4,8 millions. La diminution des revenus IP découle surtout de la baisse des besoins des bénéficiaires de prestations en matière d'exploitation et de prestations informatiques (- 4,1 mio). Les charges AIF, qui ont diminué, ont principalement connu les changements suivants: augmentation des charges de personnel (+ 2,5 mio) dans le domaine cyber, baisse des charges dans le domaine de l'informatique (- 6,1 mio) et hausse des charges pour les prestations externes et les frais (+ 1,1 mio). La réduction des charges SIF a concerné les amortissements (- 3 mio). Les charges IP ont diminué notamment pour la location de locaux à la suite de l'ajustement de la valeur de biens immobiliers (- 11,6 mio). L'augmentation des dépenses d'investissement s'explique par la nécessité d'accroître les capacités de stockage de données (+ 0,3 mio).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Produits: Les prestations fournies pour l'exploitation informatique sont conviviales, sûres et de bonne qualité			
- Taux de respect des disponibilités dans tous les portefeuilles de prestations (%)	99,0	97,8	99,8
- Satisfaction des clients, armée et défense (% min.)	76	80	76
- Satisfaction des clients, tiers (% min.)	80	80	83
Stratégie: La stratégie informatique de l'armée 2012-2025 est mise en œuvre			
- Taux de mise en œuvre de la stratégie informatique de l'armée selon le plan défini des mesures (% min.)	40	45	50
- Taux de mise en œuvre des mesures définies dans l'étude conceptuelle sur la cyberdéfense (% min.)	40	60	70
Disponibilité: La disponibilité et les engagements des formations d'aide au commandement sont assurés			
- Disponibilité de la brigade d'aide au commandement 41 (échelle 1 à 5)	3,0	3,1	3,0
- Satisfaction quant à la fourniture de prestations pendant les engagements (échelle 1 à 5)	4,1	4,2	4,1

COMMENTAIRE

La majorité des objectifs ont été atteints.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		343 357	372 209	344 940	-27 268	-7,3
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	340 171	369 309	342 110	-27 199	-7,4
E101.0001	Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	3 186	2 900	2 831	-69	-2,4
Charges / Dépenses		5 926 571	6 228 650	5 969 286	-259 364	-4,2
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	4 437 643	4 563 337	4 419 391	-143 946	-3,2
	<i>Compensation du supplément</i>		-4 065			
	<i>Transfert de crédits</i>		-24 568			
	<i>Cession</i>		25 514			
A201.0001	Investissements (enveloppe budgétaire)	53 686	77 609	75 134	-2 474	-3,2
Crédits ponctuels						
A202.0100	Rétrib. personnel et cotis. employeur, congé préretraite	29 521	27 270	25 867	-1 403	-5,1
A202.0101	Charges et investissements en matière d'armement	1 355 500	1 509 150	1 398 558	-110 592	-7,3
	<i>Transfert de crédits</i>		36 450			
	<i>Cession</i>		7 700			
Domaine des transferts						
GP 2: Instruction						
A231.0100	Instruction hors du service	1 454	1 985	1 768	-217	-10,9
A231.0102	Contributions au tir	8 723	9 200	8 594	-606	-6,6
GP 3: Opérations						
A231.0101	Formation aéronautique	2 599	2 600	2 474	-126	-4,8
A231.0103	Tâches extraord. de protec. incomb. aux cantons et villes	37 445	37 500	37 500	0	0,0

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	340 171 202	369 308 500	342 109 683	-27 198 817	-7,4
<i>avec incidences financières</i>	<i>26 929 855</i>	<i>34 363 000</i>	<i>27 580 222</i>	<i>-6 782 778</i>	<i>-19,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>11 542 797</i>	<i>4 500 000</i>	<i>4 799 449</i>	<i>299 449</i>	<i>6,7</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>301 698 550</i>	<i>330 445 500</i>	<i>309 730 011</i>	<i>-20 715 489</i>	<i>-6,3</i>

Les revenus de fonctionnement de la Défense proviennent principalement des revenus AIF suivants: remboursements pour l'utilisation à des fins privées de véhicules de service ainsi que des coûts de personnel et de transport liés à des engagements en faveur des troupes de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies; excédents de recettes provenant des ventes de systèmes d'armes obsolètes résultant de la mise hors service du matériel de l'armée suite aux remplacements de systèmes et au projet DEVA; recettes provenant des ventes dans les centres de subsistance; taxes d'atterrissage sur les aérodromes des Forces aériennes et location à des tiers des capacités d'utilisation de simulateurs de vol. L'inscription à l'actif de prestations propres (par ex. matériel sanitaire) génère des revenus SIF. Les revenus IP proviennent surtout des prestations fournies par la Base logistique de l'armée (BLA) en faveur d'armasuisse Immobilier (ar Immo; exploitation et remise en état d'immeubles) et des prestations informatiques fournies par la Base d'aide au commandement (BAC) à ses bénéficiaires de prestations. Les prestations du Service de transport aérien de la Confédération (STAC) et la location de véhicules et de matériel génèrent aussi des revenus IP.

Les revenus AIF moins élevés que prévu résultent en particulier de la baisse des recettes provenant de la vente de matériel de l'armée (- 4,4 mio). Les valeurs moyennes inscrites aux comptes des années 2013 à 2016 n'ont en outre pas été atteintes (- 2,3 mio). Les revenus SIF supplémentaires résultent, d'une part, d'une réduction de la production de matériel sanitaire (- 1,6 mio) et, d'autre part, de la dissolution d'une provision (+ 2,0 mio). La baisse des revenus IP s'explique comme suit: la BLA a fourni moins de prestations à ar Immo en raison d'une redistribution des priorités (- 7,9 mio); la BAC a fourni moins de prestations informatiques à ses bénéficiaires, dont les besoins en exploitation et en prestations informatiques ont baissé (- 4,1 mio); les besoins de maintenance pour les systèmes et le matériel de l'Office fédéral du sport (OFSP) ont diminué (- 3,1 mio); l'administration fédérale a utilisé moins de carburant et de mazout (- 2,6 mio) que prévu; enfin, la demande pour les prestations du STAC a baissé (- 1,5 mio).

Bases légales

O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS; RS 172.045.103), art. 1 à 10. O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil; RS 172.220.111.310.2), art. 35.

E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	3 185 965	2 900 000	2 830 650	-69 350	-2,4

Les ventes de véhicules d'occasion ont baissé. La modification de la procédure de contrôle des gaz d'échappement a conduit à des problèmes de livraison chez les constructeurs et ainsi à des retards dans le remplacement des anciens véhicules.

Bases légales

O du DDPS du 9.12.2003 sur le personnel militaire (O pers mil; RS 172.220.111.310.2), art. 34.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	4 437 643 066	4 563 337 094	4 419 391 434	-143 945 660	-3,2
<i>dont mutations de crédits</i>		-3 119 306			
<i>avec incidences financières</i>	2 593 996 661	2 673 071 494	2 556 329 459	-116 742 035	-4,4
<i>sans incidences financières</i>	689 140 804	752 907 000	739 963 557	-12 943 443	-1,7
<i>Imputation des prestations</i>	1 154 505 601	1 137 358 600	1 123 098 419	-14 260 181	-1,3
Charges de personnel	1 356 856 962	1 400 698 994	1 333 212 581	-67 486 413	-4,8
<i>dont location de services</i>	19 318 014	17 540 000	18 611 210	1 071 210	6,1
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	48 889 885	51 613 400	44 921 147	-6 692 253	-13,0
Charges de biens et services, charges d'exploitation	2 441 929 034	2 478 758 100	2 390 751 786	-88 006 314	-3,6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	95 360 450	104 682 700	98 542 402	-6 140 298	-5,9
<i>dont charges de conseil</i>	5 011 818	5 695 100	4 731 829	-963 271	-16,9
<i>dont loyers et fermages</i>	1 088 301 590	1 068 516 400	1 054 486 519	-14 029 881	-1,3
<i>dont charges d'exploitation de l'armée</i>	784 465 984	795 071 100	768 199 546	-26 871 554	-3,4
Charges d'amortissement	638 856 523	683 880 000	695 426 965	11 546 965	1,7
Charges financières	547	-	103	103	-
Postes à plein temps (Ø)	9 632	9 829	9 209	-620	-6,3
<i>dont promotion de la paix, aide humanitaire</i>	469	493	381	-112	-22,7

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel ont été inférieures de 67,5 millions au montant budgété. L'effectif du personnel de la Défense (y c. le personnel soumis à l'OPers-PDHH) était de 9209 EPT en moyenne annuelle, soit 620 EPT de moins en moyenne que le chiffre prévu au budget. Au cours des deux dernières années, les effectifs n'ont pu être maintenus au niveau escompté en raison du nombre élevé de départs (env. 1660 départs, dont env. 580 départs à la retraite et 400 contrats à durée déterminée arrivés à échéance). Ces départs s'expliquent avant tout par la restructuration du personnel décidée dans le cadre du projet DEVA, par la structure des âges (départs à la retraite des générations à forte natalité) et par la situation sur le marché du travail.

Les charges supplémentaires au titre de la location de services résultent d'une estimation trop basse dans le budget. Lors de l'établissement du budget, tous les besoins n'étaient pas encore définis, notamment dans le domaine informatique.

Il n'a pas été possible d'envoyer autant de personnes que le nombre approuvé dans les secteurs d'engagement pour la promotion de la paix et l'aide humanitaire (OPers-PDHH). 381 EPT ont été utilisés (- 112 EPT par rapport au budget 2018).

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation de la Défense s'élèvent à 2,4 milliards et sont réparties principalement comme suit. *Charges AIF* (1225,6 mio): charges de matériel et de marchandises; charges d'exploitation pour l'immobilier fondées sur le modèle locatif pour l'eau, l'électricité, le gaz, le chauffage à distance et par copeaux de bois, ainsi que l'élimination des déchets et les dépenses pour les travaux de nettoyage et d'entretien général des immeubles; indemnisation de la sécurité aérienne externe par skyguide; matériel de remplacement, maintenance, assistance technique et logistique pour le matériel de l'armée et le matériel spécial (MRM); participation de la Suisse (SWISSCOY) à la Force multinationale au Kosovo (KFOR); charges générées par la troupe dans les écoles et les cours militaires (solde, logement, subsistance, transports, dommages aux biens et aux cultures, prestations de tiers et frais généraux); acquisitions non portées à l'actif de matériel informatique et de logiciels, exploitation et maintenance de l'informatique par la BAC; indemnités pour déplacements de service et transferts du personnel en Suisse et à l'étranger. *Charges SIF* (42,2 mio): notamment pour le retrait sur stock de carburants et de combustibles, de matériel sanitaire et de vivres de l'armée. *Charges IP* (1122,9 mio): charges locatives pour les immeubles et indemnités pour les prestations de télécommunication de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication.

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation diminuent de 88 millions (AIF - 46,9 mio; SIF - 26,8 mio; IP - 14,3 mio). Les causes principales de la baisse des charges AIF sont liées à la troupe (- 14,3 mio) en raison d'un nombre moindre de jours de service effectués, aux charges d'exploitation autres (- 10,2 mio), aux charges de biens et services liées à l'informatique (- 6,1 mio), aux impôts et aux taxes (- 6,1 mio), au matériel de remplacement et aux charges de maintenance (- 5,7 mio), ainsi qu'aux charges de matériel et de marchandises (- 4,1 mio). La baisse des charges SIF pour les retraits sur stock de carburants et de combustibles (- 15,1 mio) s'explique par la diminution des prélèvements ainsi que par des prix moyens plus bas que prévu. Elle résulte en outre des écritures de clôture (rectification de la valeur du matériel, différences d'inventaires; - 6,8 mio) et de la dissolution de comptes de régularisation de passifs (- 4,9 mio). La baisse des charges IP (- 14,3 mio) s'explique principalement par des loyers pour les locaux inférieurs suite à des ajustements de la valeur.

Les principales composantes des charges de biens et services et charges d'exploitation sont les suivantes:

Charges de biens et services liées à l'informatique

Les *charges de biens et services liées à l'informatique*, à hauteur de 98,5 millions, se répartissent comme suit: 9,1 millions pour les frais de projets (AIF 5,3 mio; IP 3,8 mio) et 89,5 millions pour les frais d'exploitation (AIF 46,1 mio; IP 43,4 mio). Les principaux projets informatiques de 2018 sont les projets ESCAH (remplacement des lecteurs de code portables SCA), OMP (optimisation de la plateforme militaire; classé secret), CC 2020 A+I (appel d'offres pour de nouveaux centres de calcul), la migration KOMSYS (transfert du système de communication FLORAKO) et SPT2020 (migration des clients BURAUT vers Windows 10). Le besoin AIF moins élevé de 6,1 millions résulte en particulier de frais de licences inférieurs aux prévisions.

Charges de conseil

Les 4,7 millions engagés au titre des *charges de conseil* lors de l'exercice sous revue sont répartis principalement entre les projets et les mandats suivants: dans le domaine du personnel (AIF 2,3 mio) pour des évaluations (assessments), pour le support de la gestion des changements, pour la gestion des compétences et pour de nouveaux placements; dans les Affaires sanitaires (AIF 0,5 mio) pour le service sanitaire coordonné; pour des expertises et des conseils spécialisés fournis par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) au commandement des Opérations et à la BLA (IP 1,6 mio) et pour des conseils fournis par ar Immo à l'Immobilier de la Défense (IP 0,3 mio). Les charges ont diminué de 1 million en raison d'une redéfinition interne des priorités et de l'abandon de certains projets.

Loyers et fermages

La baisse de 14,3 millions des charges IP pour les locations de locaux résulte principalement d'ajustements de la valeur. Il s'y ajoute une baisse des charges IP de 0,3 million pour les biens matériels non portés à l'actif en raison d'acquisitions moindres de mobilier supplémentaire.

Charges d'exploitation de l'armée

Les raisons principales permettant d'expliquer les charges moindres de 26,9 millions résident, d'une part, dans les charges pour la troupe (- 19,7 mio), qui ont baissé en raison d'une diminution du nombre de jours de service effectués (AIF - 14,3 mio) et de la dissolution de comptes de régularisation de passifs (SIF - 5,4 mio), d'autre part, dans le budget du matériel de remplacement et de la maintenance (MRM; - 5,7 mio) en raison de l'adaptation des prix payés au groupe RUAG et à des ressources moindres requises pour les réparations de maintenance.

Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement SIF de 695,4 millions comprennent principalement l'amortissement de biens d'armement et d'immobilisations corporelles relatives aux biens meubles, à l'informatique et aux logiciels en fonction de l'estimation de leur durée de vie ainsi que les pertes sur sorties d'immobilisations de biens meubles. Les valeurs portées à l'actif pour les systèmes principaux ont généré, compte tenu de la durée d'amortissement propre à chaque système, des charges supplémentaires de 11,5 millions.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 25,5 mio): par l'Office fédéral du personnel (OFPER), à savoir 8,8 millions pour les apprentis, 1,3 million pour les stagiaires, 283 800 francs pour l'intégration professionnelle, 953 500 francs pour la compensation des effets de la structure défavorable des âges et des classes de salaire et 12 millions pour le financement des cotisations à PUBLICA pour les membres des catégories particulières de personnel conformément à l'O du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP); par le SG-DDPS (Pool départemental des ressources), à savoir 933 300 francs pour des prestations en lien avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et 1,2 million pour l'accueil extra-familial des enfants
- Transferts de crédits opérés par les unités administratives (+ 0,8 mio): par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC), à savoir 650 000 francs pour le projet SPT2020 (systèmes de postes de travail) et 163 000 francs pour le projet Endpoint Forensics
- Transferts de crédits aux unités administratives (- 1,4 mio): 147 700 francs au SG-DDPS pour un poste au marketing du personnel, 784 600 francs à armasuisse pour le financement de ressources humaines aux fins de la mise au point finale du projet d'optimisation des processus d'acquisition (OBP), 499 100 francs à l'UPIC pour l'acquisition de moyens d'exploitation destinés au projet d'ingénierie centrale de la bureautique
- Transfert de crédit à hauteur de 24,0 millions vers l'enveloppe budgétaire «Charges et investissements en matière d'armement» de la Défense afin de combler des lacunes de financement liées à des acquisitions d'armement déjà autorisées
- Crédit supplémentaire (CS) II 2018 (- 4,1 mio): compensation du CS II 2018 du SG-DDPS pour les charges de personnel destinées à 25 EPT limités à fin 2018 au domaine Sécurité des informations et des objets (SIO), qui a été transféré de la Défense au SG-DDPS à l'été 2016

Remarques

Crédit d'engagement «Préparation en vue d'une pandémie», V0249.00, voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement concernant plusieurs unités administratives «Programme SPT2020», V0263.00, voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «GENOVA 2e étape», V0264.12, voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «BURAUT DDPS 2018», V0297.00, voir tome 1, ch. C 12.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	53 686 282	77 608 500	75 134 339	-2 474 161	-3,2

Les investissements de la Défense sont composés principalement d'acquisitions pour les stocks de vivres de l'armée, de carburants et combustibles, de lubrifiants et de moyens d'exploitation pour l'armée et le reste de l'administration fédérale ainsi que de médicaments et de matières premières pour la production pharmaceutique propre. Ce crédit couvre aussi l'achat de ressources informatiques et de voitures de service.

La baisse des besoins s'explique notamment par des problèmes de livraison rencontrés par les constructeurs suite à la modification de la procédure de test des gaz d'échappement (- 5,3 mio) pour les véhicules de service, et par des besoins réduits pour les machines et appareils (- 1,0 mio) ainsi que pour les vivres de l'armée, les lubrifiants et les moyens d'exploitation (- 2,6 mio). Les ressources économisées ont pu être utilisées en cours d'exercice, en particulier pour l'achat de carburants en raison de la hausse des prix (+ 6,0 mio) causée par les difficultés de navigation sur le Rhin. L'augmentation de 21,4 millions par rapport à l'exercice 2017 résulte principalement des volumes d'acquisition et des prix à l'achat plus élevés pour les carburants.

Remarques

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

		GP 1: Directives, planification et pilotage		GP 2: Instruction		GP 3: Opérations	
		C 2017	C 2018	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF							
Charges et dépenses d'investissement		114	231	701	682	878	860
Charges de personnel		83	118	333	309	399	396
Charges de biens et services, charges d'exploitation		31	100	361	365	471	456
dont charges de biens et services liées à l'informatique		-	-	-	-	-	-
dont charges de conseil		2	2	2	2	0	0
Charges d'amortissement		0	3	7	8	7	6
Charges financières		-	0	-	-	-	0
Dépenses d'investissement		-	11	0	-	1	2
Postes à plein temps (Ø)		397	533	2 490	2 237	2 825	2 661

		GP 4: Logistique		GP 5: Aide au commandement (technologies de l'information et de la communication)	
		C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
mio CHF					
Charges et dépenses d'investissement		2 432	2 357	365	364
Charges de personnel		383	347	158	163
Charges de biens et services, charges d'exploitation		1 383	1 278	196	191
dont charges de biens et services liées à l'informatique		-	-	95	99
dont charges de conseil		1	0	0	-
Charges d'amortissement		619	673	5	6
Charges financières		0	-	-	-
Dépenses d'investissement		47	58	6	5
Postes à plein temps (Ø)		3 091	2 910	829	868

A202.0100 RÉTRIB. PERSONNEL ET COTIS. EMPLOYEUR, CONGÉ PRÉRETRAITE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	29 521 349	27 269 800	25 867 059	-1 402 741	-5,1
<i>avec incidences financières</i>	<i>29 820 174</i>	<i>27 269 800</i>	<i>26 127 754</i>	<i>-1 142 046</i>	<i>-4,2</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-298 825</i>	<i>-</i>	<i>-260 695</i>	<i>-260 695</i>	<i>-</i>

La Défense comptabilise dans ce poste budgétaire la poursuite du versement du salaire et des cotisations de l'employeur pour le personnel militaire de carrière en congé de préretraite et les prestations de départ.

Les charges sont moins élevées que prévu (- 1,4 mio) en raison de la baisse des prestations de sortie.

Bases légales

O du 3.7.2001 sur le personnel de la Confédération (OPers; RS 172.220.111.3), art. 34 et 34a, al. 3. O du 20.2.2013 sur la retraite des membres des catégories particulières de personnel (ORCPP; RS 172.220.111.35), art. 8.

Remarques

Il est prévu de supprimer ce crédit en 2023, car les personnes concernées par un congé de préretraite selon l'ancien droit seront toutes à la retraite à ce moment-là.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

A202.0101 CHARGES ET INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ARMEMENT

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	1 355 500 197	1 509 150 000	1 398 557 685	-110 592 315	-7,3
<i>dont mutations de crédits</i>		<i>44 150 000</i>			
<i>avec incidences financières</i>	<i>1 217 886 094</i>	<i>1 259 150 000</i>	<i>1 259 149 700</i>	<i>-300</i>	<i>0,0</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>137 614 103</i>	<i>250 000 000</i>	<i>139 407 985</i>	<i>-110 592 015</i>	<i>-44,2</i>

Le crédit «Charges et investissements en matière d'armement» englobe les dépenses pour les acquisitions en temps utile et selon les besoins de nouveau matériel d'armement, le remplacement et le maintien de la valeur combative du matériel afin de préserver la disponibilité opérationnelle et matérielle de l'armée (équipement personnel et matériel à renouveler, BER), les études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP) de même que l'acquisition de munitions de combat et d'exercice ainsi que de munitions spéciales et de sport (munitions d'instruction et gestion des munitions, BMI).

Matériel d'armement

Chaque année, le Parlement approuve les crédits d'engagement pour les acquisitions d'armement demandés par la voie du message sur l'armée. C'est sur cette base que sont calculés les besoins annuels pour le paiement des biens d'armement demandés au Parlement au moyen du crédit «Charges et investissements en matière d'armement».

Les importations de matériel d'armement sont soumises à la TVA. La TVA sur les importations est calculée sur la base des projets d'acquisition déjà approuvés ou qui le seront dans les années à venir ainsi que sur une estimation des projets d'importations de matériel encore non définis.

Lors de l'exercice sous revue, la Défense a dépensé au total 672,6 millions pour l'acquisition de grands biens d'armement, soit 3,6 millions de plus que prévu. Ces besoins supplémentaires résultent de la réduction du temps nécessaire à la production des navires de patrouilles acquis dans le cadre du PA 2016 grâce à l'augmentation des capacités du constructeur. La livraison des navires a ainsi eu lieu plus tôt que prévu. Lors de l'exercice sous revue, la Défense a effectué des dépenses importantes, en particulier pour le système de drones de reconnaissance 15, pour la nouvelle génération de voitures de tourisme, pour la prolongation de la durée d'utilisation du F/A-18 et pour le char poseur de ponts Leopard.

Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)

Les moyens destinés à préserver la disponibilité opérationnelle et matérielle de l'armée sont utilisés pour remplacer et maintenir la valeur du matériel de l'armée. Le BER permet de financer l'équipement personnel et l'armement des militaires, le remplacement et renouvellement de matériel de l'armée, les révisions et les modifications globales ainsi que les premières acquisitions de matériel de l'armée avec faibles incidences financières.

En 2018, la Défense a dépensé 342,6 millions pour le BER. Les charges supplémentaires de 2,4 millions s'expliquent par l'avancement plus rapide que prévu de différents projets.

Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)

Le budget EEP pour le matériel de l'armée garantit le développement continu de l'armée. Il finance la transition entre la phase de conception et la phase de réalisation des projets d'armement. Les demandes pour les projets qui ont atteint la maturité d'acquisition sont ensuite déposées dans le cadre du message sur l'armée.

En 2018, la Défense a dépensé au total 142,2 millions pour les EEP. Les charges supplémentaires de 2,2 millions s'expliquent par de nouvelles connaissances en matière de développement et de perfectionnement.

Munitions d'instruction et gestion des munitions (BMI)

Les acquisitions portent sur des munitions de combat et d'exercice ainsi que sur des munitions spéciales et de sport. Le budget sert aussi au maintien de la capacité d'engagement, à la gestion et à la révision des munitions ainsi qu'à l'élimination ou à la liquidation de munitions et de matériel de l'armée.

En 2018, la Défense a dépensé 101,8 millions pour le BMI. Des difficultés d'approvisionnement et de production dans l'industrie ont dû être prises en compte dans le domaine des munitions standard (- 8,2 mio).

Prélèvement de munitions sur stock: la baisse des charges SIF à hauteur de 110,6 millions résulte d'une budgétisation trop élevée en matière d'adaptation de la valeur des stocks.

Bases légales

O du DDPS du 26.3.2018 sur le matériel (OMat; RS 514.20).

Mutations de crédit

- Cessions (+ 7,7 mio): par le SG-DDPS, à savoir 7,5 millions pour couvrir une lacune de financement en lien avec des acquisitions d'armement déjà approuvées; par l'UPIC, à savoir 200 000 francs pour financer les travaux du DDPS sur le nouveau noyau SAP pour les processus logistiques dans le cadre du programme SUPERB23
- Transferts de crédits des unités administratives (+ 12,5 mio), du SG-DDPS, à savoir 6,5 millions, d'armasuisse, 4 millions et d'ar Immo, 2,2 millions pour couvrir une lacune de financement en lien avec des acquisitions d'armement déjà approuvées
- Transfert de crédit provenant de l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement» de la Défense (24,0 mio) pour couvrir une lacune de financement en lien avec des acquisitions d'armement déjà approuvées

Remarques

Crédits d'engagement: «Munitions (BMI)» V0005.00, V0298.06, V0314.07. «Programmes d'armement» V0006.00, V0250.00–V0250.02, V0260.00–V0260.06, V0276.00–V0276.06, V0298.00–V0298.03, V0314.00–V0314.04. «Équipement personnel et matériel à renouveler (BER)» V0007.00, V0298.05, V0314.06. «Études de projets, essais et préparatifs d'achats (EEP)» V0008.00, V0298.04, V0314.05, voir tome 1, ch. C 12.

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
Demande de constitution à partir du compte 2018	52 000 000	–	52 000 000

Demande de constitution de nouvelles réserves

Dans la perspective de la mise en œuvre du projet DEVA, le Conseil fédéral avait décidé d'augmenter légèrement le nombre de postes à la Défense de façon transitoire. À l'issue de cette période de transition, il était prévu de réduire le nombre de postes et d'affecter les ressources ainsi libérées au renouvellement du matériel de l'armée. Le processus de transfert et de réduction du personnel a débuté plus tôt que prévu et a, pour l'essentiel, déjà pu être réalisé, ce qui a entraîné pour l'exercice 2018 la formation d'un solde de crédit AIF de quelque 70 millions dans les charges de personnel, soit environ 50 millions de plus que la moyenne des années précédentes.

Les expériences faites lors de la réforme Armée XXI dans le domaine du transfert et de la réduction du personnel avaient montré qu'il convenait de procéder le plus tôt possible au placement des collaborateurs. C'est pourquoi des placements internes ont été effectués en vue du DEVA dès 2016. Le lancement de ce projet ayant été reporté de 2017 à 2018, une année supplémentaire était à disposition. Grâce aux bons résultats obtenus lors du processus de placement, la Défense comptait moins de postes excédentaires que prévu dès le lancement du DEVA en 2018 et a pu poursuivre la réduction des effectifs pendant l'année sous revue.

Sur les quelque 70 millions, 52 millions seront consacrés à des améliorations ponctuelles de la rentabilité. Pour l'heure, il est prévu d'affecter ces ressources à la constitution de réserves générales en lien avec les défis auxquels le DDPS sera confronté ces prochaines années (atténuation de l'augmentation de l'âge de la retraite du personnel professionnel militaire, domaine cyber, investissements d'armement et élimination des munitions non explosées).

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: INSTRUCTION

A231.0100 INSTRUCTION HORS DU SERVICE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	1 453 674	1 985 000	1 767 992	-217 008	-10,9

Ce crédit de subvention comprend les charges pour la préparation technique des jeunes à l'école de recrues et pour les manifestations liées au sport militaire. L'instruction hors du service se compose principalement de cours et de compétitions en Suisse et à l'étranger (championnats d'été et d'hiver de l'armée), de l'instruction prémilitaire, des indemnités aux associations militaires et de contributions aux activités du Conseil international du sport militaire (CISM) en Suisse et à l'étranger.

Les charges ont diminué de 0,2 million en raison de la baisse des participations à l'instruction prémilitaire.

Bases légales

LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM; RS 510.10), art. 62, al. 1 et 3, art. 64. O du 29.10.2003 concernant le sport militaire (RS 512.38), art. 6, 7, 12 à 14, 21. O du 26.11.2003 concernant l'activité hors du service des sociétés et des associations faitières militaires (OAAFM; RS 512.30), art. 5 et 11.

Remarques

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

A231.0102 CONTRIBUTIONS AU TIR

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	8 722 682	9 200 000	8 593 884	-606 116	-6,6

Les contributions aux exercices de tir se composent principalement comme suit: prestations fournies à des fédérations de tir et à des sociétés de tir pour l'organisation du programme obligatoire (PO), du tir en campagne et des cours pour jeunes tireurs; remise gratuite de munitions à des sociétés de tir et de tir au pistolet pour le PO des personnes astreintes au tir; indemnités à l'état-major organisateur des cours pour restés et pour retardataires; indemnités aux commissaires de tir pour des travaux de sécurité et de contrôle.

Les contributions sont versées sous forme de montants forfaitaires de base aux fédérations de tir et aux sociétés de tir, et en fonction du nombre de personnes participant aux exercices et aux cours de tir.

La réduction des effectifs des militaires astreints au tir de même que la fusion ou la dissolution de sociétés de tir confirment la tendance des derniers exercices. Il en résulte un solde de crédit de 0,6 million.

Bases légales

LF du 3.2.1995 sur l'armée (LAAM; RS 510.10), art. 62, al. 2, art. 63. O du 5.12.2003 sur le tir (RS 512.31), art. 37 à 41.

Remarques

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 3: OPÉRATIONS

A231.0101 FORMATION AÉRONAUTIQUE

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	2 599 147	2 600 000	2 474 212	-125 788	-4,8

Ce crédit de subvention fournit les contributions à l'instruction et au perfectionnement dans le domaine de l'aviation, de manière à permettre l'initiation à l'aéronautique en faveur, entre autres, de l'armée. Les bénéficiaires des contributions sont des institutions privées telles que l'Aéro-Club de Suisse (formation SPHAIR).

L'acquisition d'un programme didactique pour la formation SPHAIR a enregistré un retard, ce qui a entraîné une baisse des charges de 0,1 million.

Bases légales

LF du 21.12.1948 sur l'aviation (LA; RS 748.0), art. 103a.

Remarques

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

A231.0103 TÂCHES EXTRAORD. DE PROTEC. INCOMB. AUX CANTONS ET VILLES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs.	en %
Total avec incidences financières	37 444 705	37 500 000	37 499 617	-383	0,0

Ce crédit de subvention comprend des indemnités versées aux cantons et aux villes pour la protection des représentations étrangères.

Bases légales

LF du 21.3.1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120), art. 28, al. 2.

O du 27.6.2001 sur la sécurité relevant de la compétence fédérale (OSF; RS 120.72), art. 12a.

Remarques

Plafond des dépenses concernant plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Élaboration et mise à disposition de solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
- Évaluations, acquisitions initiales et acquisitions subséquentes, pour le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), de systèmes techniquement complexes dans le domaine de la défense et de la sécurité
- Acquisition de biens et de prestations de services à l'intention de l'ensemble de l'administration fédérale pour des groupes de marchandises fixés par la loi

PROJETS 2018

- Gestion des contrats du DDPS II: mise en œuvre technique et organisationnelle de la version révisée de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP)
- GEVER armasuisse: achèvement de la phase de conception
- Architecture informatique d'entreprise: définition de l'architecture visée

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été franchies pour la plupart. Le projet suivant a enregistré des retards:

Architecture informatique d'entreprise: la définition de l'architecture visée n'est pas terminée, car divers termes nécessitent une clarification.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	5,2	8,1	6,8	1,6	31,4
Charges	109,5	118,4	117,7	8,2	7,5
Charges propres	109,5	118,4	117,7	8,2	7,5
Charges financières	0,0	0,0	0,0	0,0	-69,5
Dépenses d'investissement	3,1	3,4	2,5	-0,5	-17,4

COMMENTAIRE

Les revenus se composent principalement de compensations provenant de ventes de matériel en stock, de recettes de licences pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE et d'autres revenus comme des remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs. L'augmentation des revenus (+ 1,6 mio) par rapport à l'exercice précédent s'explique par des remboursements de tiers (+ 1,0 mio) et une hausse des ventes de matériel (toile/tissu de camouflage) en stock (+ 0,6 mio).

Les charges se composent à 70 % de charges de personnel. Leur progression (+ 8,2 mio) par rapport à l'exercice précédent s'explique surtout par l'accroissement des effectifs au profit du programme Air2030 (+ 5,1 mio). Les autres augmentations de dépenses (+ 3,1 mio) se sont inscrites dans le cadre des charges de biens et services et des charges d'exploitation. Elles sont dues à une hausse des prélèvements (sans incidences financières) de matériel en stock (par ex. toile pour des uniformes et des vêtements de travail) et concernent, dans le domaine informatique, l'accroissement susmentionné des effectifs et, dans le secteur du conseil, un besoin accru en accompagnement de projets stratégiques.

Les dépenses d'investissement ont été inférieures à celles de l'exercice précédent, car moins de matériel (par ex. tissu de camouflage) a été acquis pour le stock d'armasuisse.

Les charges et les dépenses d'investissement portent intégralement sur le domaine propre.

GP 1: ÉVALUATION ET ACQUISITION

MANDAT DE BASE

En tant que centre de compétences indépendant, armasuisse est responsable de l'évaluation, de l'acquisition initiale et de l'acquisition subséquente ainsi que du retrait du service (réforme) de systèmes et de biens complexes dans le domaine de la défense et de la sécurité, avec, pour objectif, de réaliser des solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal. armasuisse procède par ailleurs, en poursuivant les mêmes objectifs, à l'acquisition de biens et de prestations de service pour l'ensemble de l'administration fédérale dans des catégories de marchandises déterminées par la loi. armasuisse soutient activement ses clients pendant la planification des projets et la phase d'utilisation et surveille par ailleurs la réalisation des affaires compensatoires en relation avec les investissements à l'étranger.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	5,2	8,1	6,8	-1,3	-15,7
Charges et dépenses d'investissement	112,5	121,8	120,2	-1,6	-1,3

COMMENTAIRE

Les revenus budgétisés n'ont pas été atteints. Les ventes de matériel en stock sont difficiles à planifier et à influencer. Elles fluctuent et dépendent fortement des besoins de l'armée et d'autres organes de la Confédération.

Les charges du groupe de prestations, d'un montant total de 117,7 millions, se sont composées de 82,5 millions de charges de personnel (70 %) et de 35,2 millions de charges de biens et services (30 %). Les investissements se sont élevés à 2,5 millions et ont consisté en des achats de matériel pour les stocks. La diminution des charges de 1,6 million est principalement liée aux charges sans incidences financières (- 1,9 mio) et résulte essentiellement de la baisse des prélèvements de matériel en stock, par exemple de toile pour des uniformes et des vêtements de travail (recul de la demande). Par contre, les besoins ont augmenté de 0,3 million au niveau des charges liées à l'imputation des prestations, avec essentiellement une hausse des charges dans le domaine informatique (+ 0,9 mio) et une baisse des charges relatives aux fournitures de bureau et aux transports (- 0,5 mio).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Acquisitions: Les organes à l'origine des besoins disposent de systèmes conformes à leurs besoins, dans le respect des coûts et des délais			
- Mandats exécutés intégralement et dans les délais, comme convenu (mandat de projet) (% min.)	91	90	100
- Mandats exécutés dans le respect des coûts fixés (mandat de projet) (% min.)	86	90	78
- Mandats exécutés dans le respect de la qualité exigée (mandat de projet) (% min.)	99	95	99
- Satisfaction de la clientèle (% min.)	97	95	98
Procédures d'acquisition: Les dispositions formelles régissant les procédures sont respectées			
- Procédures sujettes à recours (% max.)	3	3	4

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. Un écart a été enregistré dans le domaine suivant:

Acquisitions, mandats exécutés dans le respect des coûts fixés (mandat de projet): cet objectif n'a pas pu être atteint, car les coûts totaux de plusieurs projets ont dépassé le montant prévu par le mandat de projet initial. Ceci tient au fait que le mandant a modifié ultérieurement l'énoncé des besoins, sans modifier les mandats de projet.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		5 183	8 080	6 811	-1 269	-15,7
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	5 183	8 080	6 811	-1 269	-15,7
Charges / Dépenses		112 526	121 847	120 222	-1 625	-1,3
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	112 526	121 847	120 222	-1 625	-1,3
	<i>Transfert de crédits</i>		-4 035			
	<i>Cession</i>		1 540			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	5 183 071	8 080 000	6 810 799	-1 269 201	-15,7

Les revenus de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse) se composent des éléments suivants:

- compensations résultant de ventes de vêtements de travail et de matériel divers en stock;
- droits de licence pour les marques SWISS ARMY, SWISS MILITARY et SWISS AIR FORCE;
- revenus de prestations fournies à des tiers, comme l'exécution de mandats d'achat et de conseil de nature commerciale et technique pour des tenues et des équipements;
- remboursements de tiers en relation avec des contrats conclus lors d'exercices antérieurs.

Les revenus ont été inférieurs de 1,3 million au montant budgétisé, car les ventes de vêtements de travail et de matériel divers à l'armée et à d'autres organes de la Confédération n'ont pas atteint les prévisions (- 2,1 mio). Les droits de licence pour les marques militaires sont restés de 0,4 million en deçà de la valeur prévue. Cela s'explique par les taux convenus contractuellement, les montants étant ensuite calculés sur la base de chiffres d'affaires effectivement réalisés avec les produits sous licence, sous déduction des charges de protection des marques. Les autres revenus ont été supérieurs de 1,2 million aux prévisions budgétaires, notamment en raison de remboursements non planifiables provenant de contrats conclus lors d'exercices antérieurs.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 611.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol-DDPS; RS 172.045.103).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	112 525 575	121 846 857	120 221 677	-1 625 180	-1,3
<i>dont mutations de crédits</i>		-2 495 543			
<i>avec incidences financières</i>	91 381 354	97 537 357	97 413 725	-123 632	-0,1
<i>sans incidences financières</i>	2 662 374	5 700 000	3 849 161	-1 850 839	-32,5
<i>Imputation des prestations</i>	18 481 848	18 609 500	18 958 791	349 291	1,9
Charges de personnel	77 392 243	79 803 157	82 536 234	2 733 077	3,4
<i>dont location de services</i>	1 081 461	800 000	1 058 935	258 935	32,4
Charges de biens et services, charges d'exploitation	31 743 144	38 412 700	34 847 847	-3 564 853	-9,3
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	12 042 091	11 718 600	12 753 322	1 034 722	8,8
<i>dont charges de conseil</i>	1 799 904	2 605 000	2 250 492	-354 508	-13,6
Charges d'amortissement	322 777	200 000	302 899	102 899	51,4
Charges financières	29	1 000	9	-991	-99,1
Dépenses d'investissement	3 067 383	3 430 000	2 534 690	-895 310	-26,1
Postes à plein temps (Ø)	424	431	460	29	6,7

Charges de personnel et équivalents plein temps (EPT)

Les charges de personnel dépassent de 2,7 millions le montant budgétisé. Durant l'exercice sous revue, 22 postes ont été créés au profit du programme Air2030 (acquisition de nouveaux avions de combat et défense sol-air), ce qui a nécessité une augmentation des montants prévus pour la rétribution du personnel (+ 2,0 mio) et les cotisations de l'employeur (+ 0,5 mio). Cette augmentation a été entièrement absorbée par l'enveloppe budgétaire. En outre, les provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires ont été augmentées de 0,2 million.

Malgré cette hausse, il restait des postes vacants (29 EPT), qui ont été en partie pourvus par du personnel temporaire. Le surcroît de charges correspondant (+ 0,3 mio) a pu être compensé par des économies réalisées dans le domaine des autres charges de personnel (formation et perfectionnement). Environ la moitié des postes qui restent à pourvoir concernent des secteurs du marché du travail très asséchés.

L'accroissement des effectifs pour les travaux déjà en cours relatifs au prochain avion de combat (PAC) et à la défense sol-air (DSA) se reflète dans le nombre moyen d'EPT.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont été inférieures de près de 3,6 millions aux prévisions budgétaires. Alors que les charges avec incidences financières ont diminué de 1,8 million et que les charges sans incidences financières ont reculé de 2,1 millions, les charges liées à l'imputation des prestations ont augmenté de 0,3 million.

Charges de biens et services liées à l'informatique: sur les 12,8 millions alloués, armasuisse a consacré 2,2 millions à divers projets: système SAP d'armasuisse, introduction d'une architecture informatique d'entreprise basée sur les services, GEVER armasuisse et élaboration d'une base de géodonnées pour l'immobilier. Un montant de 10,6 millions a financé l'exploitation, notamment des prestations de la Base d'aide au commandement (BAC; 10,4 mio de charges liées à l'imputation des prestations). Le surcroît de charges de 1,0 million, dont 0,9 million pour les charges liées à l'imputation des prestations, s'explique essentiellement par le fait que la planification relative au calcul des prestations de la BAC n'avait pas pris en compte tous les coûts d'exploitation de SAP. Dans un souci de transparence des coûts, il a été décidé d'imputer tout de même le surcroît de charges.

Charges de conseil: armasuisse a notamment consacré 2,3 millions à la mise en œuvre de projets stratégiques, comme l'introduction de GEVER armasuisse, de l'architecture informatique d'entreprise et de la gestion des contrats du DDPS II, ainsi qu'à la gestion des technologies, à l'accompagnement de projets d'acquisition et à la fourniture de conseils à l'OFPP (Laboratoire de Spiez) pour la technologie ABC. Les charges ont été moins élevées de 0,4 million par rapport aux prévisions budgétaires en raison d'une baisse de la demande en assistance externe pour différents petits projets stratégiques et projets d'acquisition.

Les autres charges de biens et services et charges d'exploitation, de 19,8 millions, comportent des charges avec incidences financières (8,7 mio) pour le transport d'armements, des frais de voyage, l'acquisition de matériel (par ex. vêtements de travail), diverses prestations de services et d'autres formes d'entretien. Ce domaine se solde par une diminution des charges de 1,5 million, en raison notamment d'un recul de la demande en équipements (vêtements de travail et matériel divers) et d'une baisse des coûts de transport de matériel d'armement. Le poste comporte en outre 7,8 millions de charges liées à l'imputation des prestations pour des loyers, du matériel de bureau et des imprimés. Un solde de crédit de 0,6 million s'est formé à ce titre du fait d'un recul de la demande en matériel de bureau, en mobilier, en prestations de transport et en carburant. Les charges sans incidences

financières se sont élevées à 3,3 millions. La diminution des charges, de 2,1 millions, est due à une baisse des prélèvements de marchandises en stock, par suite de fluctuations de la demande en matériel (par ex. toile pour des uniformes, tenues de travail, tricot, vêtements de protection contre les intempéries, etc.) de la part de l'armée et d'autres organes de la Confédération.

Dépenses d'investissement

armasuisse a utilisé 2,5 millions notamment pour l'acquisition de matériel pour son stock (par ex. toile, tee-shirts, vestes, surpantalons). Les fluctuations de la demande en matériel de la part de l'armée et de l'administration fédérale se sont traduites par une baisse des dépenses de 0,9 million.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,5 mio) par l'Office fédéral du personnel de 213 200 francs pour les apprentis, de 271 600 francs pour les stagiaires, de 64 900 francs pour l'intégration professionnelle et de 843 000 francs pour la compensation de la structure des âges et des classes de salaire défavorables, et par le Secrétariat général du DDPS (pool départemental des ressources) de 46 700 francs en relation avec la caisse d'allocations familiales et de 100 457 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédits (+ 0,9 mio) de 784 600 francs provenant du domaine Défense pour le personnel dans le cadre de la mise au point finale du projet «Optimisation des processus d'acquisition» (OPA), et de 100 000 francs provenant de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération pour le financement de travaux relatifs au programme SUPERB23
- Transfert de crédits vers des unités administratives (- 4,9 mio): 4,0 millions au domaine Défense pour combler un déficit de financement pour le paiement d'acquisitions d'armement approuvées et 920 000 francs à armasuisse Sciences et technologies pour le remplacement d'installations techniques

Remarques

Crédit d'engagement «Programme GENOVA, 2^e étape DDPS», V0264.13, voir tome 1, ch. C 12.

Aperçu des réserves

armasuisse ne présente aucune réserve.

ARMASUISSE SCIENCES ET TECHNOLOGIES

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Fourniture en temps utile de conseils en vue de la réduction des risques technologiques et financiers au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), notamment à l'intention du domaine départemental Défense
- Détection précoce de développements technologiques avec incidences sur l'armée et la sécurité nationale
- Élaboration de décisions se fondant sur des aspects technologiques à des fins d'optimisation des coûts et de l'efficacité de systèmes de l'armée

PROJETS 2018

- Stratégie de cyberdéfense, partie CAMPUS: rédaction du rapport
- Utilisation de l'environnement de test: élaboration de la stratégie
- Télécommunications de l'armée (TC A), remplacement de composants de la communication mobile: études et essais pour la phase d'acquisition 3 (remplacement du Réseau intégré de télécommunications militaires [RITM])
- Mortier 12 cm 16: essais pour l'évaluation et la qualification de fusées, de munitions et de charges
- Prochain avion de combat (PAC): élaboration du plan d'essais
- Système de surveillance de l'espace aérien et de conduite des opérations aériennes (FLORAKO): étude sur les capteurs dans l'environnement alpin

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Pendant l'exercice sous revue, toutes les étapes clés convenues ont été franchies, compte tenu des changements de planification au sein du projet Télécommunications de l'armée (TC A), sur lesquels armasuisse Sciences et technologies (ar S+T) n'avait aucune influence. Concernant le projet TC A, ar S+T a participé à l'élaboration de l'ensemble des exigences techniques de base et des critères de qualification à évaluer.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	0,2	0,6	0,3	0,1	64,9
Charges	32,9	32,5	32,5	-0,4	-1,4
Charges propres	32,9	32,5	32,5	-0,4	-1,4
Dépenses d'investissement	1,4	2,0	1,3	-0,1	-6,1

COMMENTAIRE

Les revenus (mandats de tiers) proviennent de la fourniture de prestations de nature commerciale à des entreprises privées, afin d'augmenter la rentabilité des propres infrastructures spéciales. Ils ont tendance à diminuer depuis quelques années, car ar S+T ne vend pas activement ses prestations sur le marché, mais les fournit en priorité pour l'armée. En 2018, les revenus d'ar S+T ont été légèrement supérieurs à ceux de 2017 du fait des quatre grands essais réalisés dans le domaine balistique.

Les charges ont baissé par rapport à l'année précédente, notamment les charges de biens et services et les charges d'exploitation dans le domaine des charges liées à l'imputation des prestations. Ces dernières charges ont reculé surtout par suite de la diminution des loyers de locaux.

Les dépenses d'investissement sont légèrement inférieures à celles de l'exercice précédent.

Les charges et les dépenses d'investissement portent intégralement sur le domaine propre.

GP 1: GESTION DES TECHNOLOGIES ET EXPERTISES TECHNOLOGIQUES

MANDAT DE BASE

En qualité de centre indépendant, compétent pour les technologies au DDPS, ar S+T est responsable de la gestion de la technologie ainsi que de l'exécution d'expertises et de tests. Ces activités comportent la détection précoce et l'évaluation des technologies, de même que la formulation de la stratégie à l'intention de la Planification de l'armée. Cette démarche garantit l'utilisation cohérente des technologies, tout en réduisant les risques technologiques et financiers. En outre, des méthodes de tests spécifiques ainsi qu'une infrastructure de mesures moderne sont mises en œuvre au bénéfice d'armasuisse et d'autres clients, notamment à des fins d'optimisation de l'utilité des systèmes de l'armée. Le domaine pourvoit, par la recherche appliquée, à la disponibilité des compétences technologiques nécessaires pour le DDPS, aussi bien au sein de sa propre organisation qu'à travers des réseaux d'experts.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Revenus et recettes d'investissement	0,2	0,6	0,4	-0,2 -31,5
Charges et dépenses d'investissement	34,3	34,5	33,8	-0,7 -2,0

COMMENTAIRE

Les revenus budgétisés n'ont pas été atteints. Les revenus avec incidences financières tendent à diminuer depuis plusieurs années, car ar S+T ne vend pas activement ses prestations sur le marché, mais les fournit en priorité pour l'armée.

Les charges du groupe de prestations, d'un montant total de 32,5 millions, se sont composées de 17,5 millions de charges de personnel (54 %) et de 15,0 millions de charges de biens et services (46 %). Les dépenses d'investissement ont représenté 1,3 million et ont été utilisées pour l'infrastructure de mesures et d'essais.

Quelque 75 % des charges de fonctionnement et des dépenses d'investissement ont résulté de la réalisation d'expertises et de tests indépendants, et environ 25 %, de la gestion de la technologie et de la recherche.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Réduction des risques: Les risques technologiques et financiers pour le domaine Défense sont minimisés par le biais de la gestion de la technologie et de la recherche			
– Appréciation, par le domaine départemental Défense, du degré de réduction du risque (échelle 1 à 5)	4,2	4,0	4,3
Mise à disposition de bases décisionnelles: S+T fournit expertises et tests indépendants pour optimiser utilisation technologies dans syst. (aptitude à utilisation et efficacité, sécu., protect. des pers.) et leur impact fin. (dans les syst., procédures et proc.)			
– Satisfaction de la clientèle quant aux bases décisionnelles (% min.)	92,7	90,0	93,0
– Utilité financière attestée (CHF, mio)	305,0	250,0	260,0
Exécution du mandat: Les mandats sont exécutés dans les délais et en respectant le plafond des coûts convenu			
– Part des mandats pour lesquels le plafond des coûts convenu a été respecté (% min.)	97,9	95,0	98,0
– Part des mandats pour lesquels le délai convenu a été respecté (% min.)	96,6	95,0	92,0
Développement de compétences technologiques: Les compétences technologiques requises sont mises en place en temps utile			
– Appréciation des compétences technologiques par armasuisse et la Défense, tous les deux ans (échelle 1 à 5)	4,1	–	–

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart, voire dépassés, sauf dans le domaine suivant:

Exécution du mandat (délai): quelques rapports finaux n'ont pas pu être achevés dans les délais du fait d'un manque de personnel.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		211	620	425	-195	-31,5
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	211	620	425	-195	-31,5
Charges / Dépenses		34 285	34 538	33 830	-708	-2,0
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	34 285	34 538	33 830	-708	-2,0
	<i>Transfert de crédits</i>		920			
	<i>Cession</i>		416			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	211 392	620 000	424 816	-195 184	-31,5
<i>avec incidences financières</i>	<i>211 392</i>	<i>620 000</i>	<i>348 604</i>	<i>-271 396</i>	<i>-43,8</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>76 212</i>	<i>76 212</i>	<i>-</i>

ar S+T génère des revenus en procédant à des essais de systèmes d'armes et de munitions, à des essais d'explosions pour la vérification d'éléments de protection et à des contrôles, pour l'industrie, de parties de constructions servant à la sécurité.

Les revenus budgétisés correspondent au montant moyen inscrit dans les comptes des années 2013 à 2016. Le montant réalisé est inférieur de 0,2 million au budget, car les revenus de fonctionnement (mandats de tiers) tendent à diminuer ces dernières années. La raison en est l'orientation stratégique qui veut que les prestations soient fournies en priorité pour l'armée.

Bases légales

LF du 7.10.2005 sur les finances (LFC; RS 671.0). O du 8.11.2006 sur les émoluments du DDPS (OEmol; RS 172.045.103), art. 3.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	34 284 503	34 537 653	33 829 761	-707 892	-2,0
<i>dont mutations de crédits</i>		1 336 153			
<i>avec incidences financières</i>	21 744 094	22 210 253	21 862 503	-347 750	-1,6
<i>sans incidences financières</i>	2 654 829	2 350 000	2 407 633	57 633	2,5
<i>Imputation des prestations</i>	9 885 581	9 977 400	9 559 625	-417 775	-4,2
Charges de personnel	17 481 180	17 582 353	17 543 219	-39 134	-0,2
<i>dont location de services</i>	-	-	53 663	53 663	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	12 929 114	12 585 300	12 576 306	-8 994	-0,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	533 381	488 900	542 836	53 936	11,0
<i>dont charges de conseil</i>	472 771	250 000	383 926	133 926	53,6
Charges d'amortissement	2 487 040	2 350 000	2 407 633	57 633	2,5
Dépenses d'investissement	1 387 170	2 020 000	1 302 603	-717 397	-35,5
Postes à plein temps (Ø)	100	102	102	0	0,0

Charges de personnel et équivalents plein temps

L'effectif et les charges de personnel ont été conformes aux chiffres prévus.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Charges de biens et services liées à l'informatique: le montant d'environ 0,5 million a été utilisé presque exclusivement pour des projets, principalement pour les télécommunications de l'armée (TC A), le système intégré d'exploration et d'émission radio (IFASS), le système militaire de guidage d'approche Plus (SMGA Plus), le système de communication vocale de l'armée (VSdA), le système de saisie, d'analyse et de localisation (SIGMA), le système d'exploration tactique (TASYS), le prochain avion de combat (PAC) et la surveillance des munitions. Les besoins en matériel informatique ayant augmenté, les charges de biens et services liées à l'informatique ont dépassé la valeur inscrite au budget de près de 0,1 million.

Charges de conseil: le montant d'environ 0,4 million a été utilisé pour les projets concernant la sécurité au travail et la sécurité environnementale, la surveillance des munitions et la poursuite du développement d'ar S+T. Une augmentation des charges de 0,1 million a été enregistrée pour les prestations fournies par le Centre suisse des drones et de la robotique.

La baisse des charges liées à l'imputation des prestations pour les loyers, due aux réévaluations effectuées par armasuisse Immobilier, a compensé le surcroît de charges de biens et services liées à l'informatique et de charges de conseil.

Dépenses d'investissement

Au vu de leur nature très complexe, la livraison de deux commandes passées à des fins de remplacement a été reportée en 2019. Des réserves affectées équivalentes à cette baisse de charges, soit 0,7 million, seront constituées.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 0,4 mio) par l'Office fédéral du personnel de 26 400 francs pour les apprentis, de 21 500 francs pour les stagiaires, de 22 000 francs pour l'intégration professionnelle et de 285 400 francs pour la compensation de la structure des âges et des classes de salaire défavorables, et par le Secrétariat général du DDPS (pool départemental des ressources) de 33 300 francs en relation avec la caisse d'allocations familiales et de 27 600 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédit (+ 0,9 mio) de 920 000 francs provenant d'armasuisse pour la couverture de dépenses d'investissement supplémentaires

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2017	1 073 138	–	1 073 138
État au 31.12.2018	1 073 138	–	1 073 138
Demande de constitution à partir du compte 2018	–	707 457	707 457

Dissolution de réserves en 2018

Aucune réserve n'a été dissoute pendant l'exercice sous revue.

Demande de constitution de nouvelles réserves

Du fait de leur nature très complexe, deux projets ont pris du retard durant l'exercice sous revue. Le premier portait sur le remplacement et l'intégration d'un système vidéo nouvelle génération dans le véhicule de mesure IRIS (0,1 mio). L'intégration a nécessité plus de travaux techniques que prévu. Le second projet concernait le remplacement du radar de poursuite à courte et moyenne portée de munitions (0,6 mio).

ARMASUISSE IMMOBILIER

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Garantie d'une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics
- Réalisation de solutions globales présentant un rapport coûts/utilité optimal pendant toute la durée d'utilisation
- Réduction du parc immobilier principal grâce à une planification de l'offre axée sur la demande
- Optimisation de la contribution à la couverture des coûts du parc immobilier à disposition au moyen de désinvestissements ciblés et d'une réduction des coûts d'exploitation

PROJETS 2018

- Application du concept de stationnement (réduction du parc principal): début de la mise en œuvre
- Réalisation de désinvestissements sur les places de tir (réduction du parc à disposition): optimisation de la planification de mise en œuvre

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

Les étapes clés ont été franchies.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	1 155,5	1 132,3	1 111,9	-43,6	-3,8
Recettes d'investissement	18,9	17,3	17,8	-1,1	-6,0
Charges	801,7	809,7	738,5	-63,2	-7,9
Charges propres	801,7	809,7	738,5	-63,2	-7,9
Dépenses d'investissement	276,2	248,3	288,4	12,1	4,4

COMMENTAIRE

Comparativement à celui d'autres unités administratives, le compte d'armasuisse Immobilier (ar Immo) se caractérise par une quote-part d'investissement relativement élevée (env. un quart). Les charges et les dépenses d'investissement sont imputées au domaine propre.

Les revenus proviennent principalement de l'imputation des prestations appliquée aux immeubles loués à des bénéficiaires au sein de la Confédération. Ils sont inférieurs à ceux de l'année précédente, ce qui est dû à la diminution des valeurs à neuf et des valeurs d'acquisition. Les recettes d'investissement ont baissé elles aussi puisque moins de biens-fonds de taille importante ont été vendus. Elles sont néanmoins supérieures à la valeur budgétisée, c'est-à-dire à la valeur moyenne des exercices 2013 à 2016.

Les charges se répartissent en trois tranches équivalentes entre les charges avec incidences financières (AIF), les charges sans incidences financières (SIF) et les charges liées à l'imputation des prestations (IP). Elles sont dues principalement à l'exploitation et à la remise en état d'immeubles (AIF et IP) ainsi qu'à l'amortissement de ces derniers (SIF). La diminution des charges par rapport à l'exercice précédent et au budget 2018 est principalement liée à une baisse des amortissements et de la part d'investissement effectuée pour le maintien de la valeur.

Les dépenses d'investissement ont augmenté, car la part des investissements générateurs de plus-values a été plus élevée que lors de l'exercice précédent et supérieure au budget 2018. Ces dépenses supplémentaires ont été compensées au sein d'ar Immo.

GP 1: IMMOBILIER DU DDPS – PARC PRINCIPAL

MANDAT DE BASE

ar Immo pourvoit en qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. Il loue des immeubles (en procédant aussi aux investissements nécessaires) et exploite les bâtiments (nettoyage, conciergerie, instruction et entretien, etc.) avec un rapport coûts/utilité optimal.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus	1 145,5	1 114,4	1 098,2	-16,2	-1,5
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-
Charges	692,4	656,8	636,4	-20,4	-3,1
Dépenses d'investissement	375,5	367,4	367,2	-0,2	0,0

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 1 a généré 98,3 % des revenus. Ceux-ci ont consisté pour la plupart en des revenus issus de la location d'immeubles au sein de la Confédération (revenus IP) et, dans une moindre mesure, à l'extérieur de celle-ci. La diminution par rapport au budget 2018 a porté notamment sur les revenus provenant de l'imputation des prestations et s'explique par la baisse des valeurs immobilières. Le groupe de prestations 1 a absorbé 95,7 % des charges et des dépenses d'investissement. Par rapport au budget 2018, les charges ont reculé de 20,4 millions, ce qui est principalement dû à une baisse des amortissements requis pour les immeubles.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Financement de la gestion immobilière: armasuisse Immobilier garantit une utilisation durable des ressources			
- Parc principal à long terme: charges de remise en état comparativement à la valeur de remplacement (% min.)	1,1	1,4	0,9
- Parc principal à long terme: charges d'investissements comparativement à la valeur de remplacement (% min.)	2,4	2,2	2,4
Gestion immobilière ménageant les ressources: armasuisse Immobilier promeut une exploitation des infrastructures ménageant les ressources			
- Émissions maximales de CO ₂ par année (tonnes)	40 520	46 000	38 516
- Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'électricité (% min.)	100,0	95,0	100,0
Réduction du portefeuille du parc principal: armasuisse Immobilier contribue activement à la réduction du portefeuille du parc principal			
- Parc principal: réduction de la valeur de remplacement découlant de la restitution d'objets (CHF, mio, min.)	500,0	650,0	385,0
- Parc principal: bâtiments et ouvrages (nombre, max.)	4 700	4 800	4 400

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:

Financement de la gestion immobilière: dans le cadre de la poursuite du développement de l'armée, les investissements générateurs de plus-values ont été plus élevés que prévu. Il s'ensuit que les charges de remise en état ont été inférieures aux valeurs budgétées.

Gestion immobilière ménageant les ressources: le remplacement d'installations de production de chaleur fonctionnant à l'énergie fossile par des installations fonctionnant aux énergies renouvelables, la mise en œuvre de mesures d'optimisation de l'exploitation et l'application de normes avancées à des constructions ont fait baisser les émissions de CO₂. Comme l'année précédente, la totalité de l'électricité provient de sources renouvelables.

Réduction du portefeuille du parc principal: les reprises ont été moins nombreuses que prévu. Ceci est notamment lié aux reprises issues de la réforme de l'artillerie de forteresse; la décision parlementaire correspondante qui concerne le message sur l'armée 2018 (programme immobilier 2018) n'a été prise que le 29.11.2018.

GP 2: IMMOBILIER DU DDPS – PARC À DISPOSITION

MANDAT DE BASE

ar Immo pourvoit en qualité de représentant du DDPS, c'est-à-dire du propriétaire, à une gestion immobilière durable tenant compte des intérêts des pouvoirs publics. Pour le parc à disposition, ar Immo veille à l'entretien minimum ainsi qu'à la vente, la cession en droit de superficie, la location à des tiers et la désaffectation ou la déconstruction d'immeubles du DDPS qui ne sont plus nécessaires pour l'exploitation.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus	17,1	17,9	19,0	1,1	6,2
Recettes d'investissement	18,9	17,3	17,8	0,5	2,6
Charges	32,1	33,9	28,5	-5,3	-15,7
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-

COMMENTAIRE

Le groupe de prestations 2 a généré 1,7 % des revenus de fonctionnement. La hausse des revenus (sans incidences financières) provient d'une baisse du bénéfice comptable des ventes d'immeubles (- 1,9 mio) et d'une réduction des provisions pour restructurations (coûts de déconstruction; + 3,2 mio). La totalité des recettes d'investissement concerne le groupe de prestations 2, et plus précisément les ventes d'immeubles issus du parc à disposition. Les recettes correspondent aux prévisions budgétaires. Le groupe de prestations 2 a absorbé 4,3 % des charges de fonctionnement. L'écart par rapport au budget 2018 provient essentiellement d'une baisse des charges d'exploitation des immeubles (- 5,3 mio).

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Réduction au minimum des coûts du parc à disposition: armasuisse Immobilier augmente le taux de couverture du parc à disposition			
- Excédent de charges du parc à disposition (CHF, mio, max.)	27,1	29,2	24,1
Réduction du portefeuille du parc à disposition: armasuisse Immobilier contribue activement à la réduction du portefeuille du parc à disposition			
- Désaffectations de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	530	250	242
- Sorties de bâtiments et d'ouvrages (nombre, min.)	300	110	411

COMMENTAIRE

Les objectifs ont été atteints pour la plupart. Des écarts ont été enregistrés dans les domaines suivants:

Réduction au minimum des coûts du parc à disposition: la diminution de l'excédent de charges s'explique par un recul des charges d'exploitation des immeubles.

Réduction du portefeuille du parc à disposition: durant l'exercice sous revue, plusieurs lots assez importants ont été vendus (par ex. 230 objets dans la vallée de Conches). Par ailleurs, les déconstructions ont été plus nombreuses que prévu.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		1 181 509	1 149 603	1 134 978	-14 625	-1,3
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	1 162 617	1 132 303	1 117 226	-15 076	-1,3
E101.0001	Désinvestissements (enveloppe budgétaire)	18 891	17 300	17 752	452	2,6
Charges / Dépenses		1 099 913	1 058 058	1 032 185	-25 872	-2,4
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	724 438	690 641	664 951	-25 690	-3,7
	<i>Transfert de crédits</i>		-12 000			
	<i>Cession</i>		661			
A201.0001	Investissements (enveloppe budgétaire)	375 475	367 417	367 235	-182	0,0
	<i>Transfert de crédits</i>		10 000			

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	1 162 617 328	1 132 302 800	1 117 226 488	-15 076 312	-1,3
<i>avec incidences financières</i>	<i>19 883 330</i>	<i>18 627 000</i>	<i>17 744 077</i>	<i>-882 923</i>	<i>-4,7</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>32 896 748</i>	<i>22 214 000</i>	<i>22 144 111</i>	<i>-69 889</i>	<i>-0,3</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>1 109 837 250</i>	<i>1 091 461 800</i>	<i>1 077 338 300</i>	<i>-14 123 500</i>	<i>-1,3</i>

Les revenus de fonctionnement d'ar Immo englobent principalement les revenus des loyers facturés aux diverses unités administratives du DDPS au moyen de l'imputation des prestations (IP). Au total, les revenus de fonctionnement ont été inférieurs de 15,1 millions au budget. La baisse des revenus IP tirés de contrats de location y contribue pour l'essentiel (- 14,1 mio).

Les revenus avec incidences financières ont été inférieurs au budget et à la valeur de l'année précédente, car le nombre de locations d'immeubles à des tiers a diminué.

Les revenus sans incidences financières se composent des bénéfices comptables réalisés sur la vente d'immeubles, des bénéfices de réévaluation découlant de l'inscription subséquente à l'actif de bâtiments ainsi que des revenus provenant de la réduction ou de la dissolution de provisions. Ils sont inférieurs au montant budgétisé principalement parce que les bénéfices comptables réalisés sur la vente d'immeubles ont été plus faibles que prévu. La diminution des revenus sans incidences financières par rapport à l'exercice précédent est due à la suppression des revenus provenant de l'inscription de propres prestations à l'actif, les critères en la matière n'étant plus remplis.

Les revenus IP se composent principalement des revenus tirés de la location d'immeubles à d'autres unités administratives. Ils sont inférieurs de 14,1 millions au montant budgétisé et de 32,5 millions à la valeur inscrite au compte 2017 essentiellement en raison du recul de la valeur à neuf et de la valeur d'acquisition des immeubles.

Bases légales

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS 172.010.21).

E101.0001 DÉSIGNIFICATIONS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	18 891 451	17 300 000	17 751 530	451 530	2,6

Les recettes d'investissement incluent les recettes provenant de la vente d'immeubles du parc à disposition. Elles sont supérieures de 0,5 million au budget en raison de l'aliénation d'un nombre d'objets plus important que prévu. Les ventes d'immeubles dépendent fortement de la collaboration des cantons et des communes. Étant donné que seul un petit nombre d'immeubles du DDPS se trouvent dans des zones à bâtir, plusieurs mesures, dont certaines concernent l'aménagement du territoire, doivent être prises avant la vente, ce qui peut causer des retards.

Bases légales

O du 5.12.2008 concernant la gestion de l'immobilier et la logistique de la Confédération (OILC; RS 172.010.21).

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES / DÉPENSES

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	724 438 472	690 640 648	664 950 520	-25 690 128	-3,7
<i>dont mutations de crédits</i>		-11 339 152			
<i>avec incidences financières</i>	184 892 220	182 024 148	180 962 136	-1 062 012	-0,6
<i>sans incidences financières</i>	291 574 161	246 499 000	230 789 150	-15 709 850	-6,4
<i>Imputation des prestations</i>	247 972 091	262 117 500	253 199 234	-8 918 266	-3,4
Charges de personnel	36 398 237	37 810 648	36 856 743	-953 905	-2,5
<i>dont location de services</i>	21 704	-	-	-	-
Charges de biens et services, charges d'exploitation	405 802 791	406 331 000	405 578 391	-752 609	-0,2
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	3 555	1 942 700	1 160 671	-782 029	-40,3
<i>dont charges de conseil</i>	1 908 917	1 461 700	1 468 133	6 433	0,4
<i>dont charges d'exploitation, immeubles</i>	221 322 055	240 441 600	221 067 126	-19 374 474	-8,1
<i>dont remise en état des immeubles</i>	104 905 897	86 433 700	96 212 686	9 778 986	11,3
<i>dont loyers et fermages</i>	54 031 099	57 191 900	58 210 802	1 018 902	1,8
Charges d'amortissement	282 237 443	246 499 000	222 515 386	-23 983 614	-9,7
Postes à plein temps (Ø)	214	221	218	-3	-1,4

Les charges de fonctionnement d'ar Immo englobent tous les postes de charges relatifs à la gestion des immeubles, y compris les charges avec incidences financières pour les prises en location et les charges IP découlant des prestations des exploitants, fournies principalement par la Base logistique de l'armée (BLA) sur mandat d'ar Immo. Les charges totales de fonctionnement de l'exercice comptable 2018 ont été inférieures de 25,7 millions au montant budgétisé.

Charges de personnel et équivalents plein temps

Les charges de personnel ont été inférieures de 1,0 million au montant inscrit au budget. Cela s'explique principalement par des retards pris dans le recrutement et par le fait que trois postes autorisés n'ont pas encore été pourvus. En effet, il manque du personnel qualifié sur le marché du travail. Les effectifs moyens de 2018 se situent dans le même ordre de grandeur que ceux de l'année passée et de la valeur prévue.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont été inférieures de 0,8 million aux prévisions budgétaires.

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* (imputation des prestations) avaient été budgétisées au titre des prestations que devait fournir l'Office fédéral de l'informatique et des télécommunications (OFIT). Mais l'infrastructure de télécommunications a nécessité beaucoup moins de modifications que prévu, si bien que les fonds budgétisés n'ont pas été utilisés dans leur intégralité (- 0,8 mio). Les charges de biens et services liées à l'informatique avec incidences financières pour l'exploitation et les projets d'ar Immo sont budgétisées par l'Office fédéral de l'armement (armasuisse).

Charges de conseil: le montant budgété de 1,5 million a été utilisé pour des projets en relation avec la poursuite du développement d'ar Immo, de processus et d'instruments.

Sur le montant total des *charges d'exploitation des immeubles*, 38,8 millions (17,4 %) étaient des charges avec incidences financières, et 182,7 millions (82,6 %), des charges IP relatives aux prestations que la BLA et l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) ont fournies sur mandat d'ar Immo en tant qu'exploitants des immeubles. Ces prestations ont consisté notamment en des tâches d'approvisionnement et d'élimination ainsi qu'en la conciergerie, le nettoyage, l'entretien et la gestion des immeubles et des alentours. Les charges d'exploitation des immeubles ont été inférieures de 19,4 millions aux prévisions budgétaires, l'écart le plus sensible concernant les charges IP. D'une part, la BLA n'a pas pu fournir elle-même toutes les prestations prévues, car elle a dû redéfinir ses priorités quant à l'affectation des ressources internes. D'autre part, les fonds nécessaires à la couverture des coûts de carburants et d'huile de chauffage n'ont pas atteint les valeurs budgétées.

Les *charges de remise en état des immeubles* se sont composées des charges découlant des mesures destinées au maintien de la valeur des immeubles et des charges liées à l'assainissement des sites contaminés. Les travaux d'entretien ont coûté 9,8 millions de plus que prévu, car il a fallu rattraper le retard accumulé. Plus de la moitié des charges liées à la remise en état des immeubles proviennent des charges IP facturées par la BLA et l'OFPP en leur qualité d'exploitants des immeubles. Ces charges supplémentaires ont été compensées au sein de l'enveloppe budgétaire d'ar Immo.

Les *charges des loyers et fermages* concernent principalement la prise en location d'immeubles auprès de tiers. Elles ont augmenté notamment en raison d'ajustements des prix figurant dans les contrats de location existants.

Charges d'amortissement

Les amortissements et les réévaluations ont été inférieurs de 24,0 millions au montant budgétisé. Cela est dû, d'une part, au montant légèrement trop élevé inscrit au budget et, d'autre part, à l'inscription à l'actif et à l'amortissement erronés, en 2017, des ouvrages de forteresse de l'artillerie de forteresse, ce qui a nécessité une rectification rétroactive pour l'exercice comptable 2017 (- 11,5 mio). Cette inscription à l'actif et cet amortissement figuraient au budget 2018, mais n'ont pas été mis en œuvre.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 0,7 mio) par l'Office fédéral du personnel de 114 800 francs pour les stagiaires, de 20 000 francs pour l'intégration professionnelle et de 427 000 francs pour la compensation de la structure des âges et des classes de salaire défavorables, et par le Secrétariat général du DDPS (pool départemental des ressources) de 46 700 francs en relation avec la caisse d'allocations familiales et de 52 300 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédit (- 2,0 mio) au domaine Défense pour combler un déficit de financement pour le paiement d'acquisitions d'armement approuvées
- Transfert de crédit (- 10,0 mio) vers l'enveloppe budgétaire «Investissements» d'ar Immo pour la réduction, conforme au mandat légal, des besoins et retards accumulés en matière d'entretien

Remarques

Crédit d'engagement «Prise en location de biens immobiliers à Épeisses et Aire-la-Ville (GE)», V0300.09, voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Crédit-cadre Location auprès de tiers, y c. aménagements», V0251.03, voir tome 1, ch. C 12.

Plafond des dépenses commun à plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

A201.0001 INVESTISSEMENTS (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs. en %
Total	375 474 607	367 417 100	367 234 749	-182 351 0,0
<i>dont mutations de crédits</i>		10 000 000		
<i>avec incidences financières</i>	378 256 182	367 417 100	364 952 499	-2 464 601 -0,7
<i>sans incidences financières</i>	-2 781 575	-	2 282 250	2 282 250 -

Les dépenses d'investissement englobent toutes les dépenses génératrices de plus-values et les dépenses contribuant au maintien partiel de la valeur des immeubles, de même que des investissements dans l'exploitation (voitures de tourisme). Elles concernent exclusivement le groupe de prestations 1 «Parc principal». Elles n'ont été que légèrement inférieures aux prévisions budgétaires. Les dépenses d'investissement sans incidences financières correspondent aux régularisations relatives à des prestations fournies, mais pas encore facturées.

Mutations de crédits

- Transfert de crédit (+ 10,0 mio) à partir de l'enveloppe budgétaire «Charges de fonctionnement» d'ar Immo pour la réduction, conforme au mandat légal, des besoins et retards accumulés en matière d'entretien

Remarques

Crédits d'engagement «Immeubles» demandés chaque année par la voie d'un message spécial (message sur l'immobilier du DDPS, plus précisément programme sur l'immobilier intégré dans le message sur l'armée), V0002.00, V0251.00 à V0251.02, V0259.00 à V0259.06, V2075.00 à V0275.05, V0300.00 à V0300.08 et V0315.00 à V0315.06, voir tome 1, ch. C 12.

Plafond des dépenses commun à plusieurs unités administratives «Armée 2017-2020», Z0060.00, voir tome 1, ch. C 21.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Immobilier du DDPS – parc principal		GP 2: Immobilier du DDPS – parc à disposition	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
Charges et dépenses d'investissement	1 068	1 004	32	29
Charges de personnel	34	35	2	2
Charges de biens et services, charges d'exploitation	475	458	30	27
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	0	1	0	-
<i>dont charges de conseil</i>	1	1	0	-
Charges d'amortissement	282	223	-	-
Dépenses d'investissement	276	288	-	-
Postes à plein temps (Ø)	203	207	11	11

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

Aucune réserve n'a été constituée ou dissoute durant l'exercice 2018.

OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- Renforcement de la position de centre de compétence pour la géoinformation et les géoressources
- Garantie de la disponibilité des toutes dernières géodonnées de référence de Suisse (pour toute la Suisse dans la qualité requise)
- Augmentation de l'utilité des données et produits numériques
- Accroissement de l'offre des géodonnées de référence de Suisse (en collaboration avec des partenaires)

PROJETS 2018

- Développement du modèle topographique du paysage (MTP) et des modèles cartographiques numériques (MCN)
- Poursuite du développement de l'infrastructure fédérale de données géographiques (IFDG) et du géoportail correspondant (map.geo.admin.ch)
- Modernisation des services de positionnement swipos en intégrant les derniers systèmes de navigation par satellite (notamment Galileo)
- Création d'un modèle 3D géologique national du sous-sol
- Extension du laboratoire souterrain du Mont Terri pour la recherche sur le stockage définitif de déchets radioactifs

COMMENTAIRE CONCERNANT LE DEGRÉ DE RÉALISATION DES PROJETS

La majorité des étapes clés ont été franchies. Deux projets ont connu un retard:

Dans le cadre du projet «*Développement du modèle topographique du paysage*», un recours a été formé contre l'adjudication OMC pour l'élaboration du modèle de surface, ce qui a occasionné un retard dans l'attribution du mandat. Néanmoins, le délai final de 2019 pour le MTP pourra être respecté.

De nouveaux progrès technologiques ont été inclus dans le projet «*Modernisation des services de positionnement swipos*», de sorte que le projet a dû être relancé.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS (Y C. IMPUTATION DES PRESTATIONS)

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-C17 en %
Revenus	24,1	23,9	23,8	-0,3	-1,1
Recettes d'investissement	0,0	-	0,0	0,0	-73,6
Charges	89,0	95,9	91,1	2,1	2,4
Charges propres	76,6	81,3	76,7	0,1	0,1
Charges de transfert	12,4	14,6	14,5	2,1	16,8
Dépenses d'investissement	4,1	1,9	1,9	-2,2	-54,8

COMMENTAIRE

Les revenus de swisstopo sont générés par des produits d'édition, des services et des travaux spécialisés ainsi que par la perception de taxes. Les charges sont constituées à 84 % de charges propres et à 16 % de charges de transfert. Les charges propres comprennent en particulier les charges de personnel (65 %), les charges de biens et services liées à l'informatique, les prestations de service externes et les amortissements. Les charges de transfert servent à financer des indemnités aux cantons pour la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF).

Le recul des revenus de 0,3 million par rapport à l'année précédente est principalement dû à une réduction des livraisons de cartes à l'armée. Environ deux tiers des revenus ont été générés par la fourniture de prestations à d'autres offices fédéraux, surtout en faveur du domaine départemental de la défense et d'armasuisse Immobilier. La légère augmentation de 0,1 million des charges propres par rapport à l'année précédente s'explique par une légère hausse des dépenses pour la formation et le perfectionnement du personnel. Les paiements de transfert ont augmenté de 2,1 millions par rapport à l'année précédente, car en 2018 davantage de cantons ont été en mesure de payer leur part à temps (condition pour le versement des subventions). Si le taux d'investissement de l'année précédente était nettement supérieur à la moyenne sur plusieurs années, en 2018 il s'est de nouveau inscrit dans la moyenne en s'établissant à 1,9 million. Des investissements ont été réalisés surtout dans les infrastructures de stockage (1,0 mio) et dans un scanner de carottes géologiques pour le laboratoire souterrain du Mont Terri.

GP 1: TOPOGRAPHIE ET CARTOGRAPHIE

MANDAT DE BASE

Mensuration tridimensionnelle de la Suisse, à jour et de grande qualité: swisstopo crée et met à jour les données topographiques et cartographiques de la mensuration nationale et des produits officiels qui en sont dérivés, sous forme analogique et numérique, conformément au droit fédéral. À cet effet, des jeux de géodonnées de référence (précision, fiabilité, couverture intégrale, durabilité, neutralité des intérêts et actualité) sont mis à disposition sous une forme moderne pour un large cercle d'utilisateurs. Les jeux de géodonnées de la mensuration nationale sont indispensables aux processus de décision politiques et économiques et constituent le fondement de l'infrastructure nationale de géodonnées.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	17,6	14,7	15,4	0,7	4,8
Charges et dépenses d'investissement	40,0	40,5	38,8	-1,7	-4,2

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement sont imputables à 64 % au groupe de prestations 1. L'augmentation des revenus de 0,7 million par rapport au budget s'explique par la fourniture de prestations supplémentaires dans les domaines de la cartographie militaire et de la topographie (collections analogues et distribution des géodonnées).

Le groupe de prestations 1 a représenté la moitié des charges et des dépenses d'investissement. Ces charges ont été inférieures de 1,7 million au montant inscrit au budget, notamment parce que les projets «Swiss Map Mobile 2020», «Acquisition de données LIDAR» et «Acquisition de papier pour les cartes nationales» n'ont pas pu avancer comme prévu. En conséquence, des réserves affectées doivent être constituées à cette fin. Les amortissements pour 2018 ont été surestimés, ce qui a également donné lieu à un solde de crédit.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Mensuration nationale topographique: les données sont régulièrement mises à jour et adaptées aux nouveaux besoins des utilisateurs			
- Orthophotos: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	39	30	30
- Modèles altimétriques: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	18	15	15
- Modèle topographique du paysage: surface de la Suisse mesurée par an (% , min.)	18	15	15
- Élaboration d'un modèle de surface de l'ensemble du périmètre (%)	10	34	22
Mensuration nationale cartographique: les données sont régulièrement mises à jour et la production est convertie à la forme numérique			
- Cartes nationales: surface de la Suisse mesurée (% , min.)	18	15	15
- Mise en œuvre du modèle cartographique numérique MCN 1:25 000: surface de la Suisse numérisée par an (% , min.)	56	66	75

COMMENTAIRE

Les objectifs ont pour la plupart été atteints. Des écarts relativement importants se sont produits dans les domaines suivants:

Mensuration nationale topographique: en raison du recours, rejeté, contre l'adjudication de la première zone de surface, la création du modèle de surface de la Suisse est retardée d'environ deux ans. Ce retard ne peut pas être rattrapé et est déjà pris en compte dans les plans de publication du produit.

Mensuration nationale cartographique: les travaux sur le modèle cartographique numérique étaient, déjà au début de l'année 2018, plus avancés que prévu, car d'importants travaux préliminaires avaient été achevés en 2017, mais n'ont été inscrits qu'en 2018 avec la finalisation des feuilles cartographiques.

GP 2: MENSURATION ET GÉOCOORDINATION

MANDAT DE BASE

Les géoinformations constituent la base de nombreuses décisions dans divers domaines. swisstopo coordonne et soutient l'harmonisation de toutes les géoinformations d'importance nationale, assurant ainsi la mise à disposition commode, rapide et durable de ces informations. Dans le cadre du groupe de prestations 2, swisstopo garantit, par le biais des mensurations géodésiques nationales, la base de toutes les mensurations en Suisse; il fournit des prestations spécialisées et gère l'infrastructure fédérale des géodonnées. swisstopo s'assure de la sécurité juridique du sol en mettant à disposition, sur tout le territoire, les données de la mensuration officielle et en mettant en œuvre le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière en collaboration avec les cantons.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18 val. abs.	en %
Revenus et recettes d'investissement	5,0	7,9	7,3	-0,6	-7,9
Charges et dépenses d'investissement	27,4	29,0	26,2	-2,7	-9,4

COMMENTAIRE

Les revenus de fonctionnement de swisstopo proviennent pour 31 % du groupe de prestations 2. Divers offices fédéraux ont acquis moins de prestations de service auprès du domaine Coordination, services et informations géographiques (COSIG) que prévu, ce qui a engendré une diminution des revenus de 0,6 million.

Les charges et les dépenses d'investissement sont imputables à 33 % au groupe de prestations 2. Les charges ont été inférieures de 2,7 millions au budget, car les projets «Nouvelle centrale AGNES/swipos», «Remplacement partiel et extension de l'infrastructure informatique», «Certification de swisstopo selon ISO 27001» et «Gestion du shop en ligne IFDG» notamment ont connu des retards. Des réserves affectées doivent donc être constituées. Les amortissements pour l'année 2018 ont été surestimés, ce qui a également donné lieu à un solde de crédit. Les investissements de 1,0 million dans le domaine du stockage ont été réalisés comme prévu.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Sécurité juridique: swisstopo permet une documentation et publication complètes de la situation juridiquement contraignante en matière de biens-fonds			
- Mensuration officielle au standard numérique (% , min.)	83	80	84
- Cantons dans lesquels le cadastre RDPPF est exploité ou mis en place (nombre, min.)	24	20	25
Mensuration nationale géodésique: les données sont régulièrement mises à jour			
- Mise à jour des réseaux de points fixes et réseaux permanents (% , min.)	93	96	96
Géodonnées: l'infrastructure fédérale de données géographiques est hautement disponible et ses données sont de plus en plus demandées			
- Niveau de disponibilité (% , min.)	100	98	99
- Optimisation continue des coûts d'exploitation par visite du géoportail (% , min.)	11	5	26
- Augmentation annuelle de la demande de données géographiques (% , min.)	35	11	24

COMMENTAIRE

Tous les objectifs ont été atteints ou dépassés. Des écarts relativement importants se sont produits dans les domaines suivants: *Sécurité juridique:* en ce qui concerne la mise en service du cadastre RDPPF dans les cantons, swisstopo a prévu une introduction progressive entre 2016 et 2019. Entre-temps, 25 cantons ont déjà commencé leurs travaux.

Géodonnées: étant donné que le nombre de visiteurs du portail de l'IFDG sur map.geo.admin.ch a augmenté plus que prévu, les frais de fonctionnement moyens par visiteur ont encore diminué de manière significative cette année.

GP 3: SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL

MANDAT DE BASE

swisstopo élabore et met à jour les données géologiques de base sous forme analogique et numérique, dirige et exploite le laboratoire de recherche souterrain du Mont Terri et élabore le modèle géologique de la Suisse en 3D pour un large cercle d'utilisateurs (autorités, hautes écoles et particuliers). Les données géologiques constituent la base de la protection et de l'utilisation du sous-sol dans l'optique de la stratégie énergétique 2050, de la gestion des déchets nucléaires, de l'utilisation de matières premières locales et des nappes phréatiques et de la construction d'infrastructures souterraines.

REVENUS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENTS

mio CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Revenus et recettes d'investissement	1,5	1,3	1,2	-0,1	-10,6
Charges et dépenses d'investissement	13,4	13,8	13,4	-0,3	-2,2

COMMENTAIRE

5 % des revenus de swisstopo ont été générés par le groupe de prestations 3, principalement en lien avec le laboratoire souterrain du Mont Terri.

17 % des charges et des dépenses d'investissement sont imputables au groupe de prestations 3. Elles sont inférieures de 0,3 million au montant inscrit au budget. Les projets ci-dessous notamment n'ont pas pu avancer comme prévu, en raison des retards liés à l'appel d'offres OMC: «Modèle géologique national NGM», «Acquisition de logiciels de modélisation 3D», «Processus de gestion des données du service géologique national et géothermie». Des réserves affectées doivent donc être constituées.

OBJECTIFS

	C 2017	B 2018	C 2018
Système d'information sur les données relatives au sous-sol: l'extension du système d'information est mise en œuvre			
- Jeux de données sur map.geo.admin géologiques, géotechniques et géophysiques (nombre, min.)	28	50	50
- Modèles thématiques 3D régionaux du sous-sol (nombre, min.)	1	3	3
- Appels des jeux de données géologiques via Internet (nombre, min.)	6 000	7 000	7 020
- Publications de l'Atlas géologique de la Suisse 1:25 000 (nombre)	158	164	161
Mont Terri: swisstopo exploite le laboratoire de recherche souterrain			
- Extension spatiale du laboratoire souterrain (80% financement externe) (% min.)	20	40	50
- Élargissement du portefeuille au moyen de nouvelles expériences dans le domaine du stockage de CO ₂ et de la géothermie (nombre, min.)	2	2	2
- Visiteurs dans le Centre de visiteurs du laboratoire souterrain (nombre, min.)	4 021	3 000	4 047

COMMENTAIRE

Les objectifs ont pour la plupart été atteints. Des écarts relativement importants se sont produits dans les domaines suivants:
Système d'information sur les données relatives au sous-sol: le nombre de feuilles d'atlas géologiques à l'échelle 1:25 000 n'a tout juste pas été atteint en raison de goulets d'étranglement survenus dans la production, mais il a dépassé le résultat de l'année précédente.

Mont Terri: l'extension spatiale du laboratoire souterrain, soutenue par des fonds externes, se déroule sans encombre. Le Centre de visiteurs du laboratoire souterrain suscite un vif intérêt. Le nombre de visiteurs attendu a été nettement dépassé malgré une publicité modeste en raison des travaux d'extension du tunnel; ce nombre a également dépassé celui de l'année précédente.

POSTES COMPTABLES

milliers CHF		C 2017	B 2018	C 2018	Δ C18-B18	
					val. abs.	en %
Revenus / Recettes		24 149	23 908	23 857	-50	-0,2
Domaine propre						
E100.0001	Revenus de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	24 149	23 908	23 857	-50	-0,2
Charges / Dépenses		93 094	97 811	92 998	-4 813	-4,9
Domaine propre						
A200.0001	Charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire)	80 685	83 217	78 505	-4 712	-5,7
	Transfert de crédits		960			
	Cession		1 326			
	Dépassement de crédits, réserves (art. 35, let. a, LFC)		1 657			
Domaine des transferts						
GP 2: Mensuration et géocoordination						
A231.0115	Indemnités dans domaine mensur. officielle et cadastre RDPPF	12 409	14 594	14 493	-101	-0,7

EXPOSÉ DES MOTIFS

REVENUS / RECETTES

E100.0001 REVENUS DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	24 148 743	23 907 600	23 857 101	-50 499	-0,2
<i>avec incidences financières</i>	<i>9 369 420</i>	<i>8 500 000</i>	<i>8 696 998</i>	<i>196 998</i>	<i>2,3</i>
<i>sans incidences financières</i>	<i>886 953</i>	<i>455 000</i>	<i>596 862</i>	<i>141 862</i>	<i>31,2</i>
<i>Imputation des prestations</i>	<i>13 892 369</i>	<i>14 952 600</i>	<i>14 563 242</i>	<i>-389 358</i>	<i>-2,6</i>

Les revenus de fonctionnement sont générés par les postes avec incidences financières tels que les ventes (par ex. de géo-données ou de cartes nationales) et les prestations à des tiers, par les revenus sans incidences financières liés à l'activation de prestations propres (par ex. création de cartes nationales), ainsi que par l'imputation de prestations à d'autres offices fédéraux (par ex. remise de cartes nationales à l'armée).

La part des revenus avec incidences financières au revenu total a continué à baisser et se montait encore à 36 % (année précédente: 39 %).

En 2018, les revenus avec incidences financières ont dépassé les attentes de 0,2 million, mais sont inférieurs de 0,7 million à l'année précédente. Les produits d'édition se sont notamment mieux vendus que prévu. La valeur inscrite au budget pour l'imputation des prestations au sein de la Confédération a été atteinte à 97 % (- 0,4 mio), mais est supérieure de 0,7 million à la valeur de l'année précédente.

Les revenus sans incidences financières ont dépassé la valeur inscrite au budget de 0,1 million, car plus de produits propres ont été activés en raison de l'augmentation des ventes l'année précédente dans le domaine des cartes nationales.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), art. 15 et 19.

CHARGES / DÉPENSES

A200.0001 CHARGES DE FONCTIONNEMENT (ENVELOPPE BUDGÉTAIRE)

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total	80 684 862	83 216 759	78 505 005	-4 711 754	-5,7
<i>dont mutations de crédits</i>		3 943 159			
<i>avec incidences financières</i>	67 373 687	68 954 759	66 481 893	-2 472 866	-3,6
<i>sans incidences financières</i>	4 189 271	5 376 000	3 907 523	-1 468 477	-27,3
<i>Imputation des prestations</i>	9 121 904	8 886 000	8 115 589	-770 411	-8,7
Charges de personnel	49 696 239	49 779 485	49 789 489	10 004	0,0
<i>dont location de services</i>	124 786	119 600	60 693	-58 907	-49,3
Charges de biens et services, charges d'exploitation	23 885 744	27 170 278	24 153 398	-3 016 880	-11,1
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	9 403 265	9 270 666	8 188 626	-1 082 040	-11,7
<i>dont charges de conseil</i>	1 353 801	1 962 371	1 726 061	-236 310	-12,0
Charges d'amortissement	3 010 868	4 400 000	2 710 499	-1 689 501	-38,4
Dépenses d'investissement	4 092 011	1 866 996	1 851 619	-15 377	-0,8
Postes à plein temps (Ø)	314	310	308	-2	-0,6

Charges de personnel et équivalents plein temps

Plusieurs postes étant restés longtemps vacants, les charges salariales sont inférieures au montant inscrit au budget (- 0,1 mio). Cette baisse des charges a été compensée par l'augmentation des provisions pour soldes de vacances et d'heures supplémentaires. Les effectifs moyens prévus ont presque été atteints.

La location de services s'est révélée nécessaire pour remplacer des collaborateurs spécialisés et pour combler temporairement une longue absence due à un accident; cependant, elle est nettement inférieure à la valeur de l'année précédente.

Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les *charges de biens et services liées à l'informatique* d'un montant de 8,2 millions se sont ventilées comme suit entre l'exploitation et les projets: 8 millions, soit 97 %, sont imputables à l'exploitation, le reste aux projets. Les projets suivants surtout ont avancé: «Mise à jour capteur de photos aériennes», «Documentation numérique du tunnel de Mont Terri» ainsi que «RE4-évolution de l'IFDG». Les charges de biens et services liées à l'informatique sont inférieures de 1,1 million par rapport au budget, car les projets «Modèle géologique national (NGM)», «Acquisition de logiciels de modélisation 3D» et «Nouvelle centrale swisstopo pour AGNES-swipos» ont pris du retard; les deux premiers en raison d'appels d'offres OMC, le dernier en raison d'une remise en route. Des réserves affectées doivent donc être constituées à cette fin.

Sur le montant de 1,7 million de *charges de conseil*, 0,9 million a été utilisé pour des prestations en faveur de la géologie nationale (par ex. coordination géotechnique et géophysique du Relevé géologique, ressources géologiques, laboratoire souterrain du Mont Terri et dépôts géologiques profonds), 0,3 million pour des conseils du domaine COSIG (par ex. pour sCHoolmaps.ch, la gestion du changement, des appels d'offres OMC), 0,2 million pour la commission des géomètres, 0,1 million pour des conseils juridiques et 0,2 million pour divers projets. La baisse des dépenses de l'ordre de 0,2 million doit être attribuée à des retards (par ex. dans le cadre de la certification selon ISO 27001).

Les *autres charges de biens et services et charges d'exploitation* de 14,2 millions comprennent notamment des prestations de service externes (34 %), des loyers (28 %, surtout imputation de prestations), d'autres charges d'exploitation (11 %) ainsi que des charges de matériel (8 %). Au total, elles sont inférieures de 1,7 million au budget, car moins de prestations de service externes que prévu ont été utilisées pour divers projets dans les groupes de prestations 1 et 3.

Charges d'amortissement

Les amortissements sont inférieurs de 1,7 million au budget en raison d'une erreur de budgétisation.

Dépenses d'investissement

L'accent a été mis en 2018 sur des investissements dans des places de stockage supplémentaires pour les photos aériennes ainsi que sur l'acquisition d'un scanner de carottes géologiques pour le laboratoire souterrain du Mont Terri. Ces investissements sont du même ordre de grandeur que le montant inscrit au budget.

Mutations de crédits

- Cessions (+ 1,3 mio): par l'Office fédéral du personnel de 449 000 francs pour les apprentis, 467 400 francs pour les stagiaires, 11 000 francs pour l'intégration professionnelle ainsi que 234 000 francs pour la compensation d'une structure d'âge et de classes de salaire défavorable, et par le Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS, pool départemental de ressources) de 163 940 francs pour l'accueil extrafamilial des enfants
- Transfert de crédit entre unités administratives (+ 1,0 mio): du SG-DDPS pour des coûts supplémentaires dans le domaine de l'extension du laboratoire du Mont Terri, de l'exploitation du système TOPGIS et de la base de données Genius, ainsi que de l'Infrastructure nationale de données géographiques
- Transfert de crédit à l'Office fédéral de la statistique: 40 000 francs pour le cofinancement de l'extension de l'univers de base du Registre fédéral des bâtiments et logements (RegBL) à tous les bâtiments
- Dépassement de crédit (+ 1,7 mio) couvert par la dissolution des réserves affectées en vue de la réalisation de divers projets, par exemple l'extension du stockage ou l'acquisition de données LIDAR

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PAR GROUPE DE PRESTATIONS

mio CHF	GP 1: Topographie et cartographie		GP 2: Mensuration et géocoordination		GP 3: Service géologique national	
	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018	C 2017	C 2018
Charges et dépenses d'investissement	40	39	27	26	13	13
Charges de personnel	27	27	16	16	7	7
Charges de biens et services, charges d'exploitation	10	10	8	8	6	6
<i>dont charges de biens et services liées à l'informatique</i>	3	3	5	4	1	1
<i>dont charges de conseil</i>	0	0	1	1	1	1
Charges d'amortissement	1	1	2	1	0	0
Dépenses d'investissement	2	1	2	1	1	0
Postes à plein temps (Ø)	183	178	93	92	38	38

APERÇU DES RÉSERVES

CHF	Réserves générales	Réserves affectées	Réserves totales
État au 31.12.2017	2 904 349	3 077 072	5 981 422
Constitution à partir du compte 2017	867 000	1 948 700	2 815 700
Dissolution	-	-2 002 660	-2 002 660
État au 31.12.2018	3 771 349	3 023 112	6 794 461
Demande de constitution à partir du compte 2018	-	3 270 018	3 270 018

Dissolution et utilisation de réserves en 2018

Courant 2018, des réserves affectées d'un montant de 1,7 million ont été utilisées (par ex. pour les projets d'extension du stockage, d'acquisition de données LIDAR, de cartographie sur le terrain pour des cartes géologiques et de registre officiel des noms de rue et des adresses). De plus, des réserves affectées d'un montant de 0,3 million ont été dissoutes sans être utilisées, en particulier dans le cadre des projets d'acquisition d'une caméra numérique pour les prises de vue aériennes et d'augmentation de la résolution.

Demande de constitution de nouvelles réserves

En raison des retards pris dans plusieurs projets, généralement dus à des appels d'offres OMC, des ressources d'un total de 3,3 millions n'ont pas pu être utilisées comme prévu, si bien que la constitution de réserves affectées est sollicitée.

CRÉDITS DE TRANSFERT DU GP 2: MENSURATION ET GÉOCOORDINATION**A231.0115 INDEMNITÉS DANS DOMAINE MENSUR. OFFICIELLE ET CADASTRE RDPPF**

CHF	C 2017	B 2018	C 2018	val. abs.	Δ C18-B18 en %
Total avec incidences financières	12 409 153	14 594 000	14 492 972	-101 028	-0,7

La Confédération et les cantons cofinancent la mensuration officielle et le cadastre RDPPF. Les moyens budgétisés dépendent des projets prévus pour ces tâches dans les cantons. Si le financement est assuré par le canton, la Confédération indemnise à raison de 15 % à 60 % les coûts relatifs aux travaux.

Les moyens budgétisés se basent notamment sur la planification des services cantonaux des mensurations cadastrales. En raison de restrictions budgétaires cantonales, de retards dans des procédures d'appels d'offres publics ou d'oppositions contre des mises à l'enquête publiques, les programmes n'ont pas pu être entièrement réalisés. Il en résulte un solde de crédit de 0,1 million auprès de la Confédération, nettement inférieur à celui de l'année précédente.

Bases légales

LF du 5.10.2007 sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62), art. 38 et 39.

Remarques

Crédit d'engagement «Indemnités aux cantons, mensuration officielle 2008-2011» (V0151.00), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2012-2015» (V0151.01), voir tome 1, ch. C 12.

Crédit d'engagement «Indemnités dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF 2016-2019» (V0151.02), voir tome 1, ch. C 12.

